This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137179 7

DBA
Bibliotheca

BIBLIOTHÈQUE
DES MÉMOIRES

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE

NOUVELLE SÉRIE

AVEC INTRODUCTION, NOTICES ET NOTES

PAR M. DE LESCURE

TOME XXXIV

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT. — MESNIL (EURE).

MÉMOIRES

SUR

LES COMITÉS DE SALUT PUBLIC

DE SURETÉ GÉNÉRALE

ET SUR LES PRISONS

(1793-1794)

AVEC INTRODUCTION, NOTICES ET NOTES

PAR M. DE LESCURE

NEW YORK PUBLIC LIBRARY

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1878

MLR

FI G

308

INTRODUCTION.

I.

Nous avons déjà consacré nos recherches et nos études à quelques-uns des grands faits qui dominent toute l'histoire de la Révolution. Nous avons publié tour à tour dans cette collection, inspirée par un esprit d'indépendance et d'impartialité auquel on a rendu justice, des séries de documents concernant les *journées révolutionnaires et les coups d'État ; l'émigration ; la guerre de Vendée* et *l'expédition de Quiberon ;* sur ces divers sujets, nous avons essayé de fournir au public les éléments d'une opinion raisonnée et raisonnable. Nous allons, reportant nos investigations sur les moyens de gouvernement de la Terreur, tenter de faire comprendre et apprécier son système à l'intérieur, en réunissant ce qui a été écrit de plus caractéristique sur les comités dictatoriaux de la Convention, ainsi que sur ces nombreuses prisons, que remplissaient les arrêtés du Comité de sûreté générale et du Comité de salut public, et que vidaient les jugements du tribunal

révolutionnaire, si on peut donner le nom de jugements à des listes de proscription, et le titre de juges à des pourvoyeurs de l'échafaud.

L'histoire du Comité de sûreté générale et du Comité de salut public est encore à faire. Elle n'est pas sans offrir des difficultés qui ont jusqu'ici découragé toute tentative de ce genre. Après la réaction de thermidor, les volumineuses archives des Comités ont subi, à diverses reprises, des triages de précaution, des fouilles et des spoliations intéressées. La plupart de ces pièces qui avaient été l'arrêt de mort de tant de victimes, ont disparu, quand la Terreur fut condamnée à son tour, quand la délation poursuivit les délateurs et quand les proscripteurs furent menacés de proscription. Il n'existe aux Archives nationales que quatre registres du Comité de salut public, dont le dépouillement a été récemment effleuré, à l'unique point de vue de la part prise pendant une certaine période, par Robespierre, aux actes dudit Comité [1]. Quant à sa correspondance avec les généraux et les représentants en mission, elle n'a été l'objet, à notre connaissance, que d'un seul essai partiel de publication [2].

Pour les *prisons*, c'est autre chose. Dès le lendemain de la Terreur les relations pullulèrent. Chacun voulait raconter son histoire, se vanter d'avoir été jugé digne de la persécution, se féliciter d'y avoir échappé. Cette collection contient déjà le récit de Riouffe, le plus intéressant

1 *Paris en* 1794 *et* 1795, *Histoire du club de la rue de la famine*, par Ch. A. Dauban, Paris, Plon, 1869, in-8°, p. 363 et suiv.

2 *La Révolution telle qu'elle est*, ou *Correspondance inédite du Comité de salut public* avec les généraux et les représentants du peuple en mission près les armées et dans les départements pendant les années 1793, 1794 et 1795, mise en ordre par M. Legros. 2 vol. in-8°, Paris, L. Mame, éditeur, 1837.

de tous, celui de Mme Roland, l'émouvant écrit de Jourgniac de Saint-Méard, etc..... Nous ajouterons quelques pages choisies à ce martyrologe profane, à cette histoire, si curieuse au point de vue politique et au point de vue moral, de la captivité révolutionnaire.

II.

Ce qui caractérise essentiellement les époques révolutionnaires, c'est le renversement systématique des règles établies en matière de gouvernement; c'est l'empiétement du pouvoir législatif sur le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire; c'est la confusion des attributions, l'avilissement des autorités, prises en bas et non en haut, résultant d'élections sans contrôle et soumises à toutes les fluctuations de la popularité. Alors la multitude règne, et une assemblée gouverne au moyen de Comités dictatoriaux échappant à la responsabilité par le perpétuel changement de leurs membres, le caractère impersonnel et anonyme de leurs décisions.

Si l'on veut avoir une idée du gouvernement révolutionnaire, il faut relire son chef-d'œuvre, le décret rendu dans la séance du 14 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

Ce décret *sur le gouvernement révolutionnaire provisoire*, qui devait durer autant que la Révolution elle-même, fut édicté par la Convention nationale d'après le rapport présenté par Billaud-Varenne au nom de son Comité de salut public, dont il augmentait encore les attributions draco-

niennes. Il créait une commission spéciale de l'envoi des lois et de leur notification aux autorités constituées, placée sous la surveillance immédiate du Comité de salut public. Ce comité était aussi chargé de la surveillance de leur exécution. Il concentrait, en un mot, entre ses mains tous les pouvoirs que s'était arrogés la Convention.

Aussi, après avoir dit dans l'article 1er de la section II : « La Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement, » le décret ajoute : « Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du Comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public, conformément au décret du 19 vendémiaire ; et pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure, cette inspection appartient au Comité de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 7 septembre dernier. Ces deux Comités sont tenus de rendre compte, à la fin de chaque mois, des résultats de leurs travaux à la Convention. Chaque membre de ces deux Comités est personnellement responsable de l'accomplissement de cette obligation. »

C'était là une bien faible et bien illusoire sanction contre les excès et les abus d'une réunion d'hommes armés des plus redoutables pouvoirs discrétionnaires.

Qu'on en juge par cette énumération empruntée seulement au décret du 14 frimaire :

« La surveillance active relativement aux lois et mesures militaires, aux lois administratives, civiles et criminelles est déléguée au conseil exécutif, qui en rendra compte, par écrit, tous les dix jours, au Comité de salut public, pour lui dénoncer les retards et les négligences dans l'exécution des lois civiles et criminelles, des actes du gouvernement,

et des mesures militaires et administratives, ainsi que les violations de ces lois et de ces mesures, et les agents qui se rendront coupables de ces négligences et de ces infractions.

« Chaque ministre est, en outre, personnellement tenu de rendre un compte particulier et sommaire des opérations de son département tous les dix jours au Comité de salut public et de dénoncer tous les agents qu'il emploie et qui n'auraient pas exactement rempli leurs obligations.

« La surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires et des mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public dans les départements, est exclusivement attribuée aux districts, à la charge d'en rendre compte exactement, tous les dix jours, au Comité de salut public pour les mesures de gouvernement et de salut public, et au Comité de sûreté générale de la Convention pour ce qui concerne la police générale et intérieure, ainsi que les individus.

« A Paris, afin que l'action de la police n'éprouve aucune entrave, les comités révolutionnaires continueront de correspondre directement, et sans aucun intermédiaire, avec le Comité de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 17 septembre.

« Il est défendu aux autorités intermédiaires, chargées de surveiller l'exécution et l'application des lois, de prononcer aucunes décisions et d'ordonner l'élargissement des citoyens arrêtés. Ce droit appartient exclusivement à la Convention nationale, aux Comités de salut public et de sûreté générale, aux représentants du peuple dans les départements et près les armées, et aux tribunaux, en faisant l'application des lois criminelles et de police.

« Les fonctions des agents nationaux seront exercées par les citoyens qui occupent maintenant les places de procureurs syndics de district, de procureurs des communes et de leurs substituts ; à l'exception de ceux qui sont dans le cas d'être destitués.

« Les agents nationaux attachés aux districts, ainsi que tout autre fonctionnaire public, chargés personnellement par ce décret ou de requérir l'exécution de la loi, ou de la surveiller plus particulièrement, sont tenus d'entretenir une correspondance exacte avec le comité de salut public et le Comité de sûreté générale. Ces agents nationaux écriront aux deux comités tous les dix jours... afin de certifier les diligences faites pour l'exécution de chaque loi, et dénoncer les retards et les fonctionnaires publics négligents et prévaricateurs.

« Les présidents des comités de surveillance et révolutionnaires entretiendront la même correspondance, tant avec le Comité de sûreté générale qu'avec le district chargé de les surveiller.

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux ; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

des Comités. La ligne de démarcation tracée par la ma d'un législateur hâtif, écrivant sous la dictée des circon tance et s'en fiant à elles du soin de compléter leur œuv entre les attributions du Comité de sûreté générale celles du Comité de salut public est des plus vagues des plus faciles à franchir. La tentation dut en venir vi aux ambitieux, aux impatients, aux inquiets des deu Comités; et nous ne sommes pas surpris d'apprend qu'ils ne tardèrent pas à entrer l'un contre l'autre e lutte sourde, bientôt en conflit aigu.

Robespierre, Couthon et Saint-Just, que la nature d leur esprit, épris d'un idéal absolu du gouvernement rév lutionnaire, conduisait fatalement, par suite des résistance qu'ils rencontrèrent, au projet d'une dictature, ne pouvaien l'exercer au moyen de deux Comités qui se contrariaient e se contre-balançaient l'un l'autre. Leurs efforts tendiren à annihiler sinon à supprimer ce dualisme gênant. L'insti tution d'un bureau de police générale où ils dominaien et auquel ils attirèrent successivement les plus impor tantes attributions dévolues d'abord au Comité de sûret générale, leur permit de réaliser leur dessein. L'unité qu leur était nécessaire eut lieu en fait sinon en droit pa l'effacement progressif du Comité de sûreté générale, absorbé par le Comité de salut public, où ils se flattaient d'avoir, au moment décisif, la prépondérance. De là des jalousies, des dissidences, des querelles, des rancunes, et dans le sein des deux Comités une anarchie dont les levains firent explosion en thermidor, coup d'État des Comités contre le triumvirat qui prétendait les asservir après les avoir divisés, réaction de la Convention contre la confiscation de ses pouvoirs par les Comités eux-mêmes. Les

causes du 9 thermidor se caractérisent par ses effets. A la mort de Robesbierre et de ses partisans, de ses complices, correspond immédiatement la décadence du pouvoir excessif imprudemment attribué par la Convention à des Comités qui, sous prétexte de la servir, n'avaient songé qu'à la dominer.

Mais les documents que nous publions, les leçons qui s'en dégagent se rapportent surtout à la période d'effervescence, d'ivresse révolutionnaire pendant laquelle les Comités furent fondés et comblés de ces pouvoirs dont la Convention à l'envi se dépouillait à leur profit. Nous y revenons, et pour introduire dans cette étude une clarté nécessaire qui tient surtout aux bonnes divisions, à l'ordonnance logique des faits, nous prendrons successivement et séparément à leur origine le Comité de sûreté générale d'abord, le Comité de salut public ensuite, démêlant leurs attributions, nommant leurs membres, caractérisant leur rôle, pénétrant dans les mystères de leur organisation intérieure et appréciant leurs actes et leur influence.

Le Comité de sûreté générale, qui connaissait, selon la définition du décret de frimaire que nous venons de citer, « de tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure » date, au moins à l'état embryonnaire, de l'origine même de la Révolution. Dès le mois de juillet 1789, l'Assemblée nationale créa un Comité d'information ou de surveillance auquel, le 30 mai 1792, l'Assemblée nationale donna le nom de *Comité de sûreté générale*. Il se composa de vingt-quatre membres jusqu'au 21 janvier 1793 où ce nombre fut réduit à douze. Les premiers *douze* furent : Bazire, Lamarque, Chabot, Ruamps, Maribou-Montaut, Tallien, Legendre (de Paris), Bernard

des Comités. La ligne de démarcation tracée par la m d'un législateur hâtif, écrivant sous la dictée des circc tance et s'en fiant à elles du soin de compléter leur œu entre les attributions du Comité de sûreté générale celles du Comité de salut public est des plus vagues des plus faciles à franchir. La tentation dut en venir aux ambitieux, aux impatients, aux inquiets des de Comités; et nous ne sommes pas surpris d'appren qu'ils ne tardèrent pas à entrer l'un contre l'autre lutte sourde, bientôt en conflit aigu.

Robespierre, Couthon et Saint-Just, que la nature leur esprit, épris d'un idéal absolu du gouvernement rév lutionnaire, conduisait fatalement, par suite des résistanc qu'ils rencontrèrent, au projet d'une dictature, ne pouvaie l'exercer au moyen de deux Comités qui se contrariaient se contre-balançaient l'un l'autre. Leurs efforts tendire à annihiler sinon à supprimer ce dualisme gênant. L'inst tution d'un bureau de police générale où ils dominaie et auquel ils attirèrent successivement les plus impo tantes attributions dévolues d'abord au Comité de sûret générale, leur permit de réaliser leur dessein. L'unité qu leur était nécessaire eut lieu en fait sinon en droit pa l'effacement progressif du Comité de sûreté générale absorbé par le Comité de salut public, où ils se flattaien d'avoir, au moment décisif, la prépondérance. De là de jalousies, des dissidences, des querelles, des rancunes, e dans le sein des deux Comités une anarchie dont les le vains firent explosion en thermidor, coup d'État des Co mités contre le triumvirat qui prétendait les asservir après les avoir divisés, réaction de la Convention contre la con fiscation de ses pouvoirs par les Comités eux-mêmes. Les

causes du 9 thermidor se caractérisent par ses effets. A la mort de Robesbierre et de ses partisans, de ses complices, correspond immédiatement la décadence du pouvoir excessif imprudemment attribué par la Convention à des Comités qui, sous prétexte de la servir, n'avaient songé qu'à la dominer.

Mais les documents que nous publions, les leçons qui s'en dégagent se rapportent surtout à la période d'effervescence, d'ivresse révolutionnaire pendant laquelle les Comités furent fondés et comblés de ces pouvoirs dont la Convention à l'envi se dépouillait à leur profit. Nous y revenons, et pour introduire dans cette étude une clarté nécessaire qui tient surtout aux bonnes divisions, à l'ordonnance logique des faits, nous prendrons successivement et séparément à leur origine le Comité de sûreté générale d'abord, le Comité de salut public ensuite, démêlant leurs attributions, nommant leurs membres, caractérisant leur rôle, pénétrant dans les mystères de leur organisation intérieure et appréciant leurs actes et leur influence.

Le Comité de sûreté générale, qui connaissait, selon la définition du décret de frimaire que nous venons de citer, « de tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure » date, au moins à l'état embryonnaire, de l'origine même de la Révolution. Dès le mois de juillet 1789, l'Assemblée nationale créa un Comité d'information ou de surveillance auquel, le 30 mai 1792, l'Assemblée nationale donna le nom de *Comité de sûreté générale*. Il se composa de vingt-quatre membres jusqu'au 21 janvier 1793 où ce nombre fut réduit à douze. Les premiers *douze* furent : Bazire, Lamarque, Chabot, Ruamps, Maribou-Montaut, Tallien, Legendre (de Paris), Bernard

(de Saintes), Rovère, Ingrand, Jean Debry, Duher 9 avril entrèrent au Comité Cavaignac, Brival, L Carrier, Legris et Maure. Après le 31 mai, la compo du Comité subit de fréquents changements jusqu'a septembre 1793 où la Convention décréta que ses r bres seraient élus sur une liste présentée par le Co de salut public. Cette résolution prise pour éviter les deux Comités des luttes de rivalité en subordon l'un à l'autre, ou plutôt en ne composant l'un qu membres agréés par l'autre, ne les empêcha pas.

L'Almanach national de l'an II de la République *et indivisible,* publié au commencement de 1794, rés dans les termes suivants les attributions du Comit sûreté générale :

« On peut dire que ce Comité n'a d'autre fonction que de veil la sûreté de l'État ; et pour cet objet sa correspondance peut brasser tous les lieux et tous les citoyens de la République.

« Dans cette surveillance, qui n'excepte rien de ce qui est re à la sûreté générale, quatre objets peuvent être particulièrement tingués.

« Ce Comité est chargé :

« 1° De surveiller à Paris les ennemis de la chose publique et d interroger lorsqu'ils sont arrêtés, pour découvrir les complots, chefs et leurs agents ;

« 2° De rechercher et de poursuivre partout les fabricateurs de assignats ;

« 3° De faire arrêter ceux qui lui sont dénoncés comme agent cours étrangères, et tous ceux qui troublent, de quelque manière ce soit, l'ordre public ;

« 4° Et enfin, de surveiller également ceux qui se trouvent com dans la *liste civile*, c'est-à-dire dans la liste des hommes vendu ci-devant Roi.

« Par un autre décret du même jour, 2 octobre 1792, la Conven nationale a attribué à ce comité une nouvelle fonction, en l'autori à se faire rendre compte d'arrestations relatives à la révolution ont eu lieu dans toute l'étendue de la République, depuis 10 août

prendre connaissance de leurs motifs, à se faire représenter la correspondance des personnes arrêtées, et généralement toutes les pièces tendantes ou à leur justification, ou à donner des preuves des délits dont elles sont accusées, pour en faire le rapport à la Convention nationale, et pour être par elle pris telle détermination qu'elle jugera convenable.

« Le rapport du Comité sur ce dernier objet doit être imprimé et envoyé aux quatre-vingt-quatre départements. »

En 1794, le Comité de sûreté générale, qui siégeait *maison de Brienne* se composait des citoyens : Guffroy, Vadier, Voulland, Panis, La Vicomterie, Moïse Bayle, David, Amar, Barbeau-Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Ruhl.

C'est en vain que dès le 28 janvier 1793, Buzot s'opposa, avec une énergie courageuse et une prévoyance prophétique, à la diminution de ses membres et à l'extension de ses pouvoirs, et demanda qu'il fût rétabli suivant son institution et maintenu dans les bornes qui lui avaient été primitivement posées. Cette protestation parut intempestive et demeura sans écho. Peut-être Amar, le rapporteur ordinaire du Comité, s'en souvint-il seul quand il vint, en son nom, demander à la Convention la mise en accusation des Girondins, et plus tard, des soixante-treize députés coupables d'avoir déploré leur sort. Le Comité de sûreté générale ne se contenta pas de ces illustres hécatombes. On retrouve à toutes les pages du livre sanglant de la Terreur, la trace de son zèle implacable. La Convention, où bientôt tous ceux qui ne voulaient pas être victimes durent se faire bourreaux et tuer pour n'être pas tués, fut tyrannisée par cette inquisition farouche qu'elle avait créée pour la défendre contre ses ennemis, et qui la contraignit de se décimer elle-même.

Nous arrivons au Comité de salut public, qui tenai 1794 au *pavillon de l'Égalité* ses délibérations noctu dont de fréquents orages troublaient le mystère.

On n'était pas arrivé du premier coup, mais par tâ nements successifs et par étapes à la création de ce con d'impulsion, d'action, dont l'œuvre patriotique fut a incontestablement généreuse, féconde, admirable que œuvre politique fut passionnée, funeste, coupable.

Dès le milieu de l'année 1792, il existait un *Comit défense générale*, qui tenait ses séances au Couvent Feuillants. Barère en parle en ces termes dans ses *moires* :

« Ce Comité, dont on a trop peu parlé, avait cependant rendu grands services, d'abord avant le 10 août, et ensuite dans les n de novembre et décembre 1792 jusqu'à la formation du premier Co de salut public, le 5 avril 1793. Le Comité de défense générale s cupait de préserver nos frontières méridionales des attaques des E gnols, et il régularisait, autant qu'il était possible, la marche des mées et des contributions de guerre en Belgique.

« Si ce Comité ne s'était occupé que de ces deux objets, il aurait plus de bien ; mais au mois de décembre, il appela tous les généra Paris et laissa tout stagnant dans les armées ; enfin il prépara mo ment les armements et les approvisionnements pour la grande gu qui nous menaçait au printemps de 1793. Ce qui annula encore vantage ses opérations, c'est une discussion très-passionnée et t inextricable au sujet des correspondances établies avec les génér par le comité, et surtout au sujet des intelligences secrètes que l prétendait avoir été entretenues depuis plusieurs mois avec le gé ral Dumouriez, qui avait les principales forces à sa disposition.

« Alors on vit s'engager, dans le Comité de défense générale, discussion la plus étendue et la plus animée entre les deux partis la Convention, qui furent près de se dévoiler en s'accusant mutuel ment et qui nous firent sentir le besoin de les éloigner de la condu générale des affaires [1]... »

[1] *Mémoires de B. Barère, membre de la Constituante, de la Convention, du Co de salut public et de la Chambre des représentants*, publiés par MM. Hippolyte Car et David d'Angers, Paris, 1842, Jules Labitte, 4 vol. in-8°, t. II, p. 74 et s

En mars 1793, le Comité de défense générale transporta ses séances dans les appartements des Tuileries, « et il prit la résolution de délibérer tous les soirs, sous les yeux mêmes de tous les membres de la Convention qui voudraient se rendre dans son sein. Les séances (fin de mars) étaient extrêmement nombreuses et duraient fort avant dans la nuit. Chacun y portait le tribut de ses lumières : quelques-uns y portèrent le tribut plus dangereux de leurs passions. Tel fut Marat et quelques autres députés irascibles et défiants [1]. »

Le 26 mars 1793, le *Comité de défense générale* fut renouvelé avec l'adjonction à son titre des mots : *et de salut public,* qui bientôt formèrent seuls sa dénomination. Il se composa de : Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton-Morveau, Robespierre aîné, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille Desmoulins, Barère, Quinette, Jean Debry, Cambacérès, Danton, Siéyès, Lasource, Isnard.

Il suffit de lire cette liste pour comprendre que dans ce Comité qui avait tant besoin d'union, la zizanie fut en permanence. L'antagonisme des Girondins et des Dantonistes s'y envenima jusqu'à rendre inévitable la proscription du 31 mai.

Dès le 5 avril la conciliation était devenue impossible entre les deux partis qui se disputaient la domination de l'assemblée. La majorité de la Convention qui, appartenait alors aux Dantonistes, intervint, et décréta l'institution d'un *Comité de salut public,* investi de pouvoirs plus

1 *Barère, Mémoires,* t. II, p. 81-82.

larges que le Comité de défense générale et d'une co sition plus homogène.

Ce premier comité de salut public se composa de membres qui furent : Barère, Delmas, Robert Lin Cambon, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Lac (d'Eure-et-Loir) et Jean Debry. Ce dernier ayant dc sa démission, fut remplacé par Robespierre; et plus en juin, Jean-Bon-Saint-André et Gasparin succédère Robert Lindet et Treilhard.

On peut lire, dans les *Mémoires* de Barère, l'histoire c premier comité dont les pouvoirs durèrent jusqu'au 10 j let. C'est lui et Danton qui étaient chargés dans le cor des questions concernant les relations extérieures. questions étaient pour Danton l'objet d'une sollicit non absolument désintéressée. On peut en juger par l'ar dote des cent-mille écus qui furent remis, sur la dema du trop corruptible tribun, à M. de Staël et à lui pour voriser une prétendue négociation de coopération mor de la Suède qui ne fut pas même ébauchée [1].

Barère nous raconte aussi comment le même Dan et son ami Lacroix furent les vrais fauteurs « de cet e crable 31 mai, qui dégrada à jamais la représentation tionale, divisa la Convention en deux partis bien pron cés et bien ennemis, et donna au despotisme militaire première idée d'attenter à l'inviolabilité des députés peuple français. »

« Le *Moniteur* rapporte les faits publics. Je ne dirai que des fa particuliers que l'histoire n'a pas divulgués. — J'appris, postérieu ment au 31 mai, mais trop tard, que Danton et Lacroix, quoique m bres du Comité de salut public, s'étaient placés à la tête de ce mou

1 Barère, *Mémoires*, t. II, p. 87-90. B.

ment, mis sur le compte de la Commune de Paris Ils avaient écrit sur le bureau même du Comité, la veille de l'émeute communale, la pétition qu'ils firent passer au procureur de la Commune, lequel osa venir en faire lecture le 31 mai à la barre de la Convention, pendant que le commandant Henriot était à la tête de la force armée et de quarante-huit pièces de canon des sections de Paris. Dans cette séance, les députés paraissaient médusés, leurs langues étaient paralysées. Tout le parti du côté gauche était dans le secret. Le Comité de salut public seul ne savait où l'on voulait nous conduire... »

Le lendemain, Barère fut encore la dupe d'un mouvement généreux, presque héroïque, de Danton impatient, semblait-il, de réparer le crime de la veille et de neutraliser l'arrestation des vingt-deux députés proscrits en offrant à leurs départements la garantie d'un nombre égal d'otages en tête desquels il se plaçait. Ce sacrifice théâtral n'émut et ne trompa que Barère qui comprit qu'il avait été joué à la harangue plus que tiède de Danton pris au mot et au refus de la Convention d'accepter l'expédient.

Un autre épisode curieux et caractéristique qu'on trouve encore dans les *Mémoires* de Barère, c'est celui du tour joué par le ministre Pitt aux novices diplomates du Comité de salut public et du ministère des affaires étrangères en leur envoyant un espion très-habile chargé d'observer l'état de la France et de l'opinion, sous couleur de négociations tendant à une paix générale. L'espion amusa le Comité et le ministre d'ouvertures séduisantes, prolongées par toutes sortes de prétextes illusoires; il fut traité avec égards, profita des meilleures occasions de remplir sa mission secrète, et quand sa curiosité fut rassasiée, il se fit rendre à son ministre, dont on n'osa repousser la réclamation fondée sur l'inviolabilité reconnue par le droit des gens aux agents diplomatiques. Barère résume l'œuvre du premier

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux ; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux ; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux ; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux ; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

« Les Comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agents nationaux et tout autre fonctionnaire public chargé personnellement de la surveillance et de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

« Le Comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie, et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

« Les représentants du peuple correspondront, tous les dix jours, avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le Comité de salut public; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtés et des mesures de gouvernement pris par le Comité de salut public.

« La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au Comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agents militaires nommés provisoirement par les représentants du peuple envoyés aux armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au Comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

« Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires et aux mesures de gouvernement et de salut public n'est plus du ressort des administrations de département. En conséquences la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités ou toute autre autorité sous la dépendance des départements est supprimée pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

« La faculté d'envoyer des agents appartient exclusivement au Comité de salut public, aux représentants du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

« Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agents qu'ils enverront dans les départements aux armées et chez l'étranger, au Comité de salut public pour être par lui vérifiée et acceptée.

« Le Comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au changement des autorités constituées, portées dans le présent décret.

« Les commissaires ou agents particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale, par les représentants du peuple près les armées et dans le département par le conseil exécutif et la commission des subsistances, coupables, d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers... »

Le lecteur est maintenant édifié sur les fonctions attribuées, dans le mécanisme compliqué de la machine révolutionnaire, à ces deux rouages principaux, à ces deux ressorts moteurs : le Comité de sûreté générale, le Comité de salut public. Il a pu compter les nœuds de cet immense réseau de correspondance, c'est-à-dire de dénonciation, d'intimidation, d'oppression, étendu sur la France, aboutissant aux mains des deux comités centraux. Maîtres de l'esprit public, de la force publique, ceux-ci transmettent une impulsion souveraine aux agents nationaux; sur tout point où est signalé le moindre mouvement suspect, où frémit la moindre velléité d'indépendance, le filet s'abat, les mailles s'épaississent, tirées à terre par les balles de plomb, les Comités révolutionnaires accourent et la proie est étouffée sur place ou expédiée à Paris, suivant son importance.

Des pouvoirs si nombreux et si illimités comportaient une fièvre d'ambition, une exaltation d'orgueil, exigeaient une dépense d'activité et de travail faites pour donner le vertige aux cerveaux les plus solides, pour épuiser en quelques mois les organisations les plus robustes. Il en fut plus d'une fois ainsi, comme l'attestent les actes des deux Comités et les aveux de plus d'un de ses membres.

A cette première réflexion s'en ajoute bientôt une autre qui résulte invinciblement de la lecture des *pouvoirs*

des Comités. La ligne de démarcation tracée par la main d'un législateur hâtif, écrivant sous la dictée des circonstance et s'en fiant à elles du soin de compléter leur œuvre entre les attributions du Comité de sûreté générale et celles du Comité de salut public est des plus vagues et des plus faciles à franchir. La tentation dut en venir vite aux ambitieux, aux impatients, aux inquiets des deux Comités; et nous ne sommes pas surpris d'apprendre qu'ils ne tardèrent pas à entrer l'un contre l'autre en lutte sourde, bientôt en conflit aigu.

Robespierre, Couthon et Saint-Just, que la nature de leur esprit, épris d'un idéal absolu du gouvernement révolutionnaire, conduisait fatalement, par suite des résistances qu'ils rencontrèrent, au projet d'une dictature, ne pouvaient l'exercer au moyen de deux Comités qui se contrariaient et se contre-balançaient l'un l'autre. Leurs efforts tendirent à annihiler sinon à supprimer ce dualisme gênant. L'institution d'un bureau de police générale où ils dominaient et auquel ils attirèrent successivement les plus importantes attributions dévolues d'abord au Comité de sûreté générale, leur permit de réaliser leur dessein. L'unité qui leur était nécessaire eut lieu en fait sinon en droit par l'effacement progressif du Comité de sûreté générale, absorbé par le Comité de salut public, où ils se flattaient d'avoir, au moment décisif, la prépondérance. De là des jalousies, des dissidences, des querelles, des rancunes, et dans le sein des deux Comités une anarchie dont les levains firent explosion en thermidor, coup d'État des Comités contre le triumvirat qui prétendait les asservir après les avoir divisés, réaction de la Convention contre la confiscation de ses pouvoirs par les Comités eux-mêmes. Les

causes du 9 thermidor se caractérisent par ses effets. A la mort de Robesbierre et de ses partisans, de ses complices, correspond immédiatement la décadence du pouvoir excessif imprudemment attribué par la Convention à des Comités qui, sous prétexte de la servir, n'avaient songé qu'à la dominer.

Mais les documents que nous publions, les leçons qui s'en dégagent se rapportent surtout à la période d'effervescence, d'ivresse révolutionnaire pendant laquelle les Comités furent fondés et comblés de ces pouvoirs dont la Convention à l'envi se dépouillait à leur profit. Nous y revenons, et pour introduire dans cette étude une clarté nécessaire qui tient surtout aux bonnes divisions, à l'ordonnance logique des faits, nous prendrons successivement et séparément à leur origine le Comité de sûreté générale d'abord, le Comité de salut public ensuite, démêlant leurs attributions, nommant leurs membres, caractérisant leur rôle, pénétrant dans les mystères de leur organisation intérieure et appréciant leurs actes et leur influence.

Le Comité de sûreté générale, qui connaissait, selon la définition du décret de frimaire que nous venons de citer, « de tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure » date, au moins à l'état embryonnaire, de l'origine même de la Révolution. Dès le mois de juillet 1789, l'Assemblée nationale créa un Comité d'information ou de surveillance auquel, le 30 mai 1792, l'Assemblée nationale donna le nom de *Comité de sûreté générale*. Il se composa de vingt-quatre membres jusqu'au 21 janvier 1793 où ce nombre fut réduit à douze. Les premiers *douze* furent : Bazire, Lamarque, Chabot, Ruamps, Maribou-Montaut, Tallien, Legendre (de Paris), Bernard

(de Saintes), Rovère, Ingrand, Jean Debry, Duhem. Le 9 avril entrèrent au Comité Cavaignac, Brival, Lanot, Carrier, Legris et Maure. Après le 31 mai, la composition du Comité subit de fréquents changements jusqu'au 14 septembre 1793 où la Convention décréta que ses membres seraient élus sur une liste présentée par le Comité de salut public. Cette résolution prise pour éviter entre les deux Comités des luttes de rivalité en subordonnant l'un à l'autre, ou plutôt en ne composant l'un que de membres agréés par l'autre, ne les empêcha pas.

L'Almanach national de l'an II de la République *une et indivisible*, publié au commencement de 1794, résume dans les termes suivants les attributions du Comité de sûreté générale :

« On peut dire que ce Comité n'a d'autre fonction que de veiller à la sûreté de l'État ; et pour cet objet sa correspondance peut embrasser tous les lieux et tous les citoyens de la République.

« Dans cette surveillance, qui n'excepte rien de ce qui est relatif à la sûreté générale, quatre objets peuvent être particulièrement distingués.

« Ce Comité est chargé :

« 1° De surveiller à Paris les ennemis de la chose publique et de les interroger lorsqu'ils sont arrêtés, pour découvrir les complots, leurs chefs et leurs agents ;

« 2° De rechercher et de poursuivre partout les fabricateurs de faux assignats ;

« 3° De faire arrêter ceux qui lui sont dénoncés comme agents des cours étrangères, et tous ceux qui troublent, de quelque manière que ce soit, l'ordre public ;

« 4° Et enfin, de surveiller également ceux qui se trouvent compris dans la *liste civile*, c'est-à-dire dans la liste des hommes vendus au ci-devant Roi.

« Par un autre décret du même jour, 2 octobre 1792, la Convention nationale a attribué à ce comité une nouvelle fonction, en l'autorisant à se faire rendre compte d'arrestations relatives à la révolution qui ont eu lieu dans toute l'étendue de la République, depuis 10 août, à

prendre connaissance de leurs motifs, à se faire représenter la correspondance des personnes arrêtées, et généralement toutes les pièces tendantes ou à leur justification, ou à donner des preuves des délits dont elles sont accusées, pour en faire le rapport à la Convention nationale, et pour être par elle pris telle détermination qu'elle jugera convenable.

« Le rapport du Comité sur ce dernier objet doit être imprimé et envoyé aux quatre-vingt-quatre départements. »

En 1794, le Comité de sûreté générale, qui siégeait *maison de Brienne* se composait des citoyens : Guffroy, Vadier, Voulland, Panis, La Vicomterie, Moïse Bayle, David, Amar, Barbeau-Dubarran, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Ruhl.

C'est en vain que dès le 28 janvier 1793, Buzot s'opposa, avec une énergie courageuse et une prévoyance prophétique, à la diminution de ses membres et à l'extension de ses pouvoirs, et demanda qu'il fût rétabli suivant son institution et maintenu dans les bornes qui lui avaient été primitivement posées. Cette protestation parut intempestive et demeura sans écho. Peut-être Amar, le rapporteur ordinaire du Comité, s'en souvint-il seul quand il vint, en son nom, demander à la Convention la mise en accusation des Girondins, et plus tard, des soixante-treize députés coupables d'avoir déploré leur sort. Le Comité de sûreté générale ne se contenta pas de ces illustres hécatombes. On retrouve à toutes les pages du livre sanglant de la Terreur, la trace de son zèle implacable. La Convention, où bientôt tous ceux qui ne voulaient pas être victimes durent se faire bourreaux et tuer pour n'être pas tués, fut tyrannisée par cette inquisition farouche qu'elle avait créée pour la défendre contre ses ennemis, et qui la contraignit de se décimer elle-même.

Nous arrivons au Comité de salut public, qui tenait en 1794 au *pavillon de l'Égalité* ses délibérations nocturnes dont de fréquents orages troublaient le mystère.

On n'était pas arrivé du premier coup, mais par tâtonnements successifs et par étapes à la création de ce conseil d'impulsion, d'action, dont l'œuvre patriotique fut aussi incontestablement généreuse, féconde, admirable que son œuvre politique fut passionnée, funeste, coupable.

Dès le milieu de l'année 1792, il existait un *Comité de défense générale*, qui tenait ses séances au Couvent des Feuillants. Barère en parle en ces termes dans ses *Mémoires* :

« Ce Comité, dont on a trop peu parlé, avait cependant rendu de grands services, d'abord avant le 10 août, et ensuite dans les mois de novembre et décembre 1792 jusqu'à la formation du premier Comité de salut public, le 5 avril 1793. Le Comité de défense générale s'occupait de préserver nos frontières méridionales des attaques des Espagnols, et il régularisait, autant qu'il était possible, la marche des armées et des contributions de guerre en Belgique.

« Si ce Comité ne s'était occupé que de ces deux objets, il aurait fait plus de bien ; mais au mois de décembre, il appela tous les généraux à Paris et laissa tout stagnant dans les armées ; enfin il prépara mollement les armements et les approvisionnements pour la grande guerre qui nous menaçait au printemps de 1793. Ce qui annula encore d'avantage ses opérations, c'est une discussion très-passionnée et très-inextricable au sujet des correspondances établies avec les généraux par le comité, et surtout au sujet des intelligences secrètes que l'on prétendait avoir été entretenues depuis plusieurs mois avec le général Dumouriez, qui avait les principales forces à sa disposition.

« Alors on vit s'engager, dans le Comité de défense générale, la discussion la plus étendue et la plus animée entre les deux partis de la Convention, qui furent près de se dévoiler en s'accusant mutuellement et qui nous firent sentir le besoin de les éloigner de la conduite générale des affaires [1]... »

[1] *Mémoires de B. Barère, membre de la Constituante, de la Convention, du Comité de salut public et de la Chambre des représentants*, publiés par MM. Hippolyte Carnot et David d'Angers, Paris, 1842, Jules Labitte, 4 vol. in-8°, t. II, p. 74 et suiv.

En mars 1793, le Comité de défense générale transporta ses séances dans les appartements des Tuileries, « et il prit la résolution de délibérer tous les soirs, sous les yeux mêmes de tous les membres de la Convention qui voudraient se rendre dans son sein. Les séances (fin de mars) étaient extrêmement nombreuses et duraient fort avant dans la nuit. Chacun y portait le tribut de ses lumières : quelques-uns y portèrent le tribut plus dangereux de leurs passions. Tel fut Marat et quelques autres députés irascibles et défiants [1]. »

Le 26 mars 1793, le *Comité de défense générale* fut renouvelé avec l'adjonction à son titre des mots : *et de salut public*, qui bientôt formèrent seuls sa dénomination. Il se composa de : Dubois-Crancé, Pétion, Gensonné, Guyton-Morveau, Robespierre aîné, Barbaroux, Ruhl, Vergniaud, Fabre d'Églantine, Buzot, Delmas, Guadet, Condorcet, Bréard, Camus, Prieur de la Marne, Camille Desmoulins, Barère, Quinette, Jean Debry, Cambacérès, Danton, Siéyès, Lasource, Isnard.

Il suffit de lire cette liste pour comprendre que dans ce Comité qui avait tant besoin d'union, la zizanie fut en permanence. L'antagonisme des Girondins et des Dantonistes s'y envenima jusqu'à rendre inévitable la proscription du 31 mai.

Dès le 5 avril la conciliation était devenue impossible entre les deux partis qui se disputaient la domination de l'assemblée. La majorité de la Convention qui, appartenait alors aux Dantonistes, intervint, et décréta l'institution d'un *Comité de salut public*, investi de pouvoirs plus

1 *Barère, Mémoires*, t. II, p. 81-82.

larges que le Comité de défense générale et d'une composition plus homogène.

Ce premier comité de salut public se composa de neuf membres qui furent : Barère, Delmas, Robert Lindet, Cambon, Danton, Guyton-Morveau, Treilhard, Lacroix (d'Eure-et-Loir) et Jean Debry. Ce dernier ayant donné sa démission, fut remplacé par Robespierre; et plus tard en juin, Jean-Bon-Saint-André et Gasparin succédèrent à Robert Lindet et Treilhard.

On peut lire, dans les *Mémoires* de Barère, l'histoire de ce premier comité dont les pouvoirs durèrent jusqu'au 10 juillet. C'est lui et Danton qui étaient chargés dans le comité des questions concernant les relations extérieures. Ces questions étaient pour Danton l'objet d'une sollicitude non absolument désintéressée. On peut en juger par l'anecdote des cent-mille écus qui furent remis, sur la demande du trop corruptible tribun, à M. de Staël et à lui pour favoriser une prétendue négociation de coopération morale de la Suède qui ne fut pas même ébauchée [1].

Barère nous raconte aussi comment le même Danton et son ami Lacroix furent les vrais fauteurs « de cet exécrable 31 mai, qui dégrada à jamais la représentation nationale, divisa la Convention en deux partis bien prononcés et bien ennemis, et donna au despotisme militaire la première idée d'attenter à l'inviolabilité des députés du peuple français. »

« Le *Moniteur* rapporte les faits publics. Je ne dirai que des faits particuliers que l'histoire n'a pas divulgués. — J'appris, postérieurement au 31 mai, mais trop tard, que Danton et Lacroix, quoique membres du Comité de salut public, s'étaient placés à la tête de ce mouve-

1 Barère, *Mémoires*, t. II, p. 87-90. B.

ment, mis sur le compte de la Commune de Paris Ils avaient écrit sur le bureau même du Comité, la veille de l'émeute communale, la pétition qu'ils firent passer au procureur de la Commune, lequel osa venir en faire lecture le 31 mai à la barre de la Convention, pendant que le commandant Henriot était à la tête de la force armée et de quarante-huit pièces de canon des sections de Paris. Dans cette séance, les députés paraissaient médusés, leurs langues étaient paralysées. Tout le parti du côté gauche était dans le secret. Le Comité de salut public seul ne savait où l'on voulait nous conduire... »

Le lendemain, Barère fut encore la dupe d'un mouvement généreux, presque héroïque, de Danton impatient, semblait-il, de réparer le crime de la veille et de neutraliser l'arrestation des vingt-deux députés proscrits en offrant à leurs départements la garantie d'un nombre égal d'otages en tête desquels il se plaçait. Ce sacrifice théâtral n'émut et ne trompa que Barère qui comprit qu'il avait été joué à la harangue plus que tiède de Danton pris au mot et au refus de la Convention d'accepter l'expédient.

Un autre épisode curieux et caractéristique qu'on trouve encore dans les *Mémoires* de Barère, c'est celui du tour joué par le ministre Pitt aux novices diplomates du Comité de salut public et du ministère des affaires étrangères en leur envoyant un espion très-habile chargé d'observer l'état de la France et de l'opinion, sous couleur de négociations tendant à une paix générale. L'espion amusa le Comité et le ministre d'ouvertures séduisantes, prolongées par toutes sortes de prétextes illusoires; il fut traité avec égards, profita des meilleures occasions de remplir sa mission secrète, et quand sa curiosité fut rassasiée, il se fit rendre à son ministre, dont on n'osa repousser la réclamation fondée sur l'inviolabilité reconnue par le droit des gens aux agents diplomatiques. Barère résume l'œuvre du premier

Comité de salut public et nous initie aux motifs de la création du second en ces termes :

« Si l'on considère ce qu'a fait le premier Comité de salut public, on trouvera qu'il s'occupa constamment de l'armement des bataillons qui se présentaient de toutes parts, grâce aux mesures prises avant la Convention par les agents du pouvoir exécutif. Il témoigna aussi combien il était difficile de résister aux menaces de guerre civile qui sortaient de toutes les bouches soit dans les départements du Midi, irrités des événements du 31 mai, et fédéralisés, soit dans les départements de l'Ouest, exaspérés par les recrutements, travaillés par les nobles et les prêtres. Ceci fut assez pour que Danton, qui entendait tous les jours les opinions vraiment nationales exprimées au sein du Comité, conçut l'idée de faire changer les membres de ce conseil, d'y placer, s'il le pouvait, ses fidèles créatures, et de se tenir en dehors du Comité pour le diriger, le faire marcher à son gré, et n'encourir aucune responsabilité de gouvernement. Un jour du mois de juillet, il vint, d'un air désintéressé, déclarer à la Convention que les affaires publiques n'avaient point une marche assez forte et un caractère assez prononcé, au milieu des divisions du fédéralisme et de la Vendée ; qu'il croyait que les membres du Comité de salut public devaient être renouvelés ou du moins soumis à une réélection ; que ce conseil de neuf membres n'était pas assez nombreux, qu'il fallait le porter à douze, que, quant à lui, il priait l'Assemblée de recevoir sa démission. Étant peu propre à ce genre de travail, dit-il, je ferai mieux en dehors du comité ; j'en serai l'éperon au lieu d'en être l'agent, et j'opérerai plus de bien [1]. »

Sous l'impression de ces paroles modestement orgueilleuses par lesquelles Danton abdiquait un pouvoir que ses collègues, mécontents de la part prise par lui au 31 mai ne lui eussent pas continué et prévenait ainsi un échec, la Convention rendit le décret de renouvellement demandé (10 juillet). Elle procéda au scrutin public, par appel nominal à la composition du nouveau Comité de salut public, dans lequel furent maintenus seulement deux membres de

1 Barère, *Mémoires*, t. II, p. 103-104.

l'ancien : Robert Lindet et Barère. Il se composa en outre de Hérault de Séchelles, Jean-Bon-Saint-André, Prieur de la Marne, Gasparin, Couthon, Thuriot, Saint-Just.

Le 27 juillet, Gasparin démissionnaire fut remplacé par Robespierre. Bientôt la nécessité d'avoir dans le Comité des hommes spéciaux, notamment en ce qui touchait les opérations militaires, se fit impérieusement sentir. Barère s'en fit l'organe et la Convention autorisa le Comité de salut public à s'adjoindre comme membres Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or), tous deux officiers du génie (14 août). Un sentiment plus politique que patriotique fit aussi entrer au Comité Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois qui déclamaient contre le Comité et pouvaient lui porter, s'ils en demeuraient éloignés, des coups dangereux, tandis qu'en prenant part à ses délibérations, ils en partageaient la responsabilité et étaient tenus de les défendre. Thuriot et Granet, ce dernier nommé en même temps que Billaud-Varennes (6 septembre) ayant donné leur démission, le Comité fameux qui devait, en vertu d'une réélection mensuelle, exercer en permanence la dictature du salut public, jusqu'au 13 thermidor an III, se composa de douze membres, réduits à onze par la mort de Hérault de Séchelles, guillotiné avec Danton le 3 avril 1794.

Pour en finir avec l'histoire du Comité de salut public au point de vue de sa durée, disons que, le 13 thermidor, la Convention y fit entrer six nouveaux membres, pour y remplir les places rendues vacantes par la destitution de Jean-Bon-Saint-André et de Prieur de la Marne, par le supplice de Hérault de Séchelles, Robespierre, Couthon et Saint-Just. Ces six membres furent Laloi, Eschassériaux,

Bréard, Thuriot, Treilhard et Tallien. A partir de cette époque, le Comité fut renouvelé mensuellement par tiers, jusqu'à ce qu'il disparût avec la Convention elle-même. Mais la grande période du Comité de salut public, c'est celle qui s'écoule de juillet 93 à octobre 94. Depuis cette dernière date il tombe en décadence, il cesse d'être puissant, il cesse d'être terrible. Son prestige s'est éclipsé. Il n'est plus que l'ombre d'un grand nom.

Barère et Carnot, qui firent partie du Comité de salut public pendant cette grande et sombre époque de sa tyrannie toute puissante, nous ont laissé tous deux sur son organisation intérieure, sur les scènes dont il fut le théâtre, de curieux et intéressants souvenirs. Barère nous apprend que lors du premier partage entre les membres du Comité du gouvernement, il eut pour lot, en commun avec Hérault de Séchelles, les affaires étrangères[1]. Billaud et Collot prirent en main la correspondance des départements et des représentants en mission. Lindet et Prieur de la Marne furent chargés des approvisionnements et des subsistances, ainsi que de l'agence extérieure à ce sujet. Jean-Bon-Saint-André prit pour lui la marine. Saint-Just demanda à s'occuper des institutions et des lois constitutionnelles. Quant à Couthon, il était infirme et venait peu au Comité. Plus tard Carnot et Prieur centralisèrent entre leurs mains les plans de campagne et la direction de la guerre. C'est là le plus

1 On trouvera les détails les plus curieux et les plus précis sur l'absorption progressive des ministères et notamment du ministère des affaires étrangères par le Comité de salut public, sur les derniers titulaires de ce poste tragique, ensanglanté par la mort de trois ministres, Montmorin, de Lessart, Lebrun, sur la commission des relations extérieures, sur le légendaire Buchot dans le très-instructif ouvrage intitulé : *Le Département des Affaires Étrangères pendant la Révolution* (1787-1804), par Frédéric Masson, bibliothécaire du ministre des affaires étrangères; Paris, E. Plon, in-8°, 1877.

beau côté du Comité de salut public. Carnot n'y organisa pas toujours la victoire, mais il donna à la défense nationale une impulsion active, raisonnée, souvent décisive.

Les *Mémoires sur Carnot* [1], écrits par son fils d'après ses papiers et ses conversations, contiennent aussi des détails intéressants sur l'organisation intérieure du Comité de salut public.

« Les membres du nouveau Comité de salut public convinrent d'abord que toute mesure serait délibérée en commun. L'affluence des affaires (elles se montaient à quatre ou cinq cents par jour) démontra presque immédiatement que ce plan était irréalisable ; et l'on dut en choisir un autre, qui conservait la responsabilité collective imposée par l'Assemblée, en permettant la division du travail. Chaque membre du Comité eut ses attributions distinctes ; mais pour la validité des actes, on exigea les deux tiers au moins des signatures. C'était dire que tous engagaient d'avance leur ratification, puisque nul n'aurait pu refuser la sienne sans paralyser la marche du gouvernement. Un dévouement absolu à la chose publique pouvait seul faire accepter un pareil arrangement, que ne sanctionna d'ailleurs ni décret ni déclaration.

« Chacun exerçait donc une autorité presque illimitée dans son ministère. En cas d'urgence, les pièces sortant du bureau qui venait de les préparer allaient immédiatement aux bureaux les plus voisins, pour y recevoir des contre-seings, lesquels se donnaient, non de confiance, comme on l'a dit improprement, mais à titre de simple formalité. Quelquefois il était impossible de réunir la majorité voulue (Barère un jour se trouva seul, tous ses collègues étant en mission ou malades) ; dans ce cas, le rédacteur d'une pièce qui ne souffrait pas d'ajournement, devait prendre sur lui d'écrire d'office quelques autres noms avec le sien au bas de l'expédition, comme si tous eussent figuré sur la minute. Inutile de signaler les désordres inséparables d'un pareil procédé. Quand il n'y avait pas urgence, on attendait la réunion du Comité, où les affaires générales étaient seules mises en délibération. La séance s'ouvrait vers onze heures du matin, et durait jusqu'au grand ordre du jour de la Convention ; il y en avait une autre le soir, qui se prolongeait fort tard, et durait quelquefois la nuit entière sans prési-

1 *Mémoires sur Carnot*, par son fils. 4 vol. in-8°, Pagnerre, 1862, t. Ier, 2me partie, p. 333 et suiv.

dent et sans procès-verbal. Des feuilles volantes, servant d'aide-mémoire, étaient simplement classées par deux secrétaires de confiance, faisant alternativement un service décadaire ; ce qui n'empêchait pas que tous les arrêtés portassent la mention : *signé au registre*. Vers deux heures de la nuit, on apportait des monceaux de lettres, qui faisaient rapidement le tour de la table, recevant des parafes sans que la conversation fût interrompue. Puis, le lendemain matin, on expédiait le tout, avec le timbre particulier de chaque bureau. Nous donnons ces détails d'intérieur uniquement pour faire comprendre comment tel ou tel membre du Comité a dû souscrire des actes dont la teneur lui était inconnue, actes parfaitement étrangers à ses attributions, quelquefois même fort opposés à ses opinions..... »

Un travail si important, si hâtif, si fiévreux, se continuant les jours et les nuits sous l'aiguillon de toutes les passions qu'il mettait en jeu, l'ambition, la haine, la crainte et aussi, il est juste de le dire, ces autres passions plus nobles : l'émulation d'un patriotisme ardent, excessif, aveugle mais sincère, le sentiment du devoir assumé, de la responsabilité encourue, un tel travail en commun entre des hommes de valeur diverse mais d'une égale exaltation, comportait fatalement des dissidences qui ne tardèrent pas à éclater en querelles. Robespierre, qui avait brigué, tout en feignant de l'éviter, la faveur d'entrer au Comité, y fut admis sur le rapport de Jean-Bon-Saint-André, le 29 juillet, en remplacement de Gasparin, démissionnaire pour motif de santé. Le Comité se fût passé de cette adjonction gênante pour plus d'une raison ; il trouva cependant avantage « à s'associer, dit Barère, cette grande popularité ; demeurant *excentrique*, elle était un embarras.» Il ajoute ces mots significatifs : « C'est Couthon qui le proposa, en donnant pour motif que Robespierre était sans cesse occupé à contrarier tout ce qu'il ne faisait pas. »

A peine admis, Robespierre visa à la prépondérance

et s'opposa autant qu'il le put à la nomination de Carnot et de Prieur, dont la probité et les talents militaires lui inspiraient de l'ombrage. Il affecta de se tenir à l'écart des délibérations actives et se réfugia hautainement, mystérieusement, avec Couthon et Saint-Just, dans une direction de l'esprit public qui ne tarda pas à sortir du domaine spéculatif, philosophique et moral. Les trois associés formèrent alors un bureau de haute police révolutionnaire destiné à leur assurer sur la Convention l'influence d'une sorte d'inquisition politique.

Ils ne pouvaient la développer qu'au détriment de l'autorité du Comité de sûreté générale, qui ne se laissa point déposséder sans résistance de ses plus importantes attributions. De là vinrent des froissements qui plus d'une fois dégénérèrent en conflits. Le ton dogmatique et tranchant de Saint-Just « qui délibérait comme un visir » dit Barère, ne contribua pas peu à envenimer, jusque dans le sein du Comité de salut public, des rapports entre collègues qui, après avoir cessé de s'entendre sur les moyens, finirent par ne plus être d'accord sur le but. Ces aigreurs et ces dissidences se firent jour dans le public, qui les caractérisa d'un trait expressif et malin.

« On appelait Barère, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois : *les gens révolutionnaires*. En effet, les rapports à la Convention rédigés par Barère, les missions des représentants et la correspondance départementale que dirigeaient ses deux collègues avaient surtout pour objet d'entretenir les émotions politiques. Les gens de la *haute main*, disait-on en parlant du triumvirat Robespierre, Couthon et Saint-Just. C'étaient eux qui préparaient les exposés législatifs, qui gouvernaient la police et le tribunal révolutionnaire. Les trois autres membres du Comité, Carnot, Prieur et Lindet, absorbés dans leur labeur administratif, et ne prenant part au reste que par la discussion générale, étaient dits : *les gens d'examen*, ou tout simplement *les travailleurs*, etc... »

Il arriva un moment où les gens révolutionnaires, partisans du gouvernement populaire, se virent avec dépit et avec terreur débordés et menacés par les *gens de la haute main*, poursuivant avec la tenacité et le flegme des hommes absolus, le triomphe de leur plan d'absorption systématique de tous les pouvoirs au profit d'un idéal de dictature plus ou moins déguisée. Les *gens d'examen* et les travailleurs ne s'inquiétaient guère des gens révolutionnaires, incapables de viser à l'empire et bons d'ailleurs pour la rédaction des rapports et le gouvernement des clubs ; mais ils se méfiaient des *gens de la haute main* qui les jalousaient et les redoutaient. « Il se manifestait souvent, dit l'auteur des *Mémoires sur Carnot*, entre les membres du Comité, des dissidences sérieuses sur certains points de la politique et de la législation, particulièrement sur l'emploi des moyens révolutionnaires ; mais l'accord fondamental ne fut rompu que par des exagérations et par des prétentions ambitieuses. »

Cet accord fondamental fut rompu, nous l'avons dit, à la fin de 1793, et surtout au milieu de 94, durant cette période d'effervescence que Grégoire a caractérisée en l'appelant, « les jours caniculaires de la Révolution ». Robespierre et Saint-Just étaient mécontents de Carnot, dont ils enviaient la supériorité dans la conduite des affaires militaires, et dont ils accusaient la modération. Ils poursuivaient leur plan de domination en essayant de faire attribuer au bureau de police générale une sorte de dictature indépendante des comités et de la Convention elle-même. Ils avaient tenté de faire donner à Couthon le rôle de rapporteur attitré du Comité de salut public par méfiance de Barère lui-même dont les succès

à la tribune leur portaient ombrage. L'auteur des *Mémoires sur Carnot* a raconté plus d'une des scènes de colère, de récriminations, de menaces, auxquelles donna lieu un antagonisme de plus en plus prononcé. En voici une qui suffit à donner l'idée des autres, d'après le témoignage de Prieur :

« Vers le commencement de floréal, nouvelle altercation, plus vive encore. Saint-Just attaqua tous les membres du Comité qui dirigeaient les affaires de la guerre, et manifesta contre eux son animosité dans les termes les plus amers. Il s'agissait, cette fois, des poudres et des salpêtres ; c'était à mon adresse. Robespierre prit parti pour son ami et blâma la conduite de plusieurs représentants auprès des armées. Carnot répliqua avec fermeté ; puis, prenant l'offensive, il dévoila énergiquement les desseins ambitieux de nos accusateurs, et lui reprocha des actes de cruauté. Saint-Just entra dans une fureur extrême. Il s'écria que la République était perdue si les hommes chargés de la défendre se livraient à des récriminations de ce genre.

« — C'est toi, dit-il à Carnot, qui es lié avec les ennemis des patriotes ; sache qu'il me suffirait de quelques lignes pour dresser ton acte d'accusation et te faire guillotiner dans deux jours.

« — Je t'y invite, répondit froidement Carnot ; je provoque contre moi toutes tes rigueurs. Je ne te crains pas, ni toi, ni tes amis. Vous êtes des dictateurs ridicules.

« Saint-Just, de plus en plus exaspéré, demanda sur-le-champ et en présence même de son adversaire, son expulsion du Comité. C'était un arrêt de mort, témoin l'exemple de Hérault de Séchelles.

« Mais Carnot se contenta de répondre avec un terrible sang-froid :

« — Tu en sortiras avant moi, Saint-Just.

« Puis, se tournant vers Couthon et Robespierre :

« — Triumvirs, ajouta-t-il, vous disparaîtrez.

« Saint-Just sortit en menaçant. Robespierre, épuisé par cette lutte qui avait été longue, se trouva mal. Le Comité était frappé de stupeur. Néanmoins il sembla prendre parti pour Carnot contre ses trois adversaires. Carnot, persuadé que ceux-ci allaient préparer une tentative pour se rendre maîtres du gouvernement, proposa aux Comités réunis de les gagner de vitesse en accusant Robespierre devant la

1 Les comités de sûreté générale et de salut public, surtout dans les derniers temps, délibéraient fréquemment en commun sur des affaires forcément connexes.

Convention, de faire arrêter Henriot et de dissoudre la Commune. Cet avis ne fut pas adopté, et peut-être agit-on prudemment : Robespierre était au plus fort de son ascendant ; il avait réussi à se faire regarder comme le personnage essentiel de la République ; une levée de boucliers contre lui nous eût menés à notre perte sans profit pour le pays ; et je suis encore à comprendre que la sortie courageuse de Carnot ne lui ait pas coûté la tête. Robespierre semblait redouter singulièrement sa présence, et je crois que cette crainte, autant que les démêlés qu'il eut avec Billaud et Carnot à l'occasion de son décret sur le tribunal révolutionnaire, le détermina à s'éloigner du Comité [1]. »

Cependant, surtout au commencement de thermidor, les séances du Comité étaient devenues tellement orageuses qu'on s'attroupait sous ses fenêtres, et que par pudeur et par crainte ses membres durent changer le lieu de leurs réunions et monter d'un étage. C'est le témoignage d'un homme qui a écrit sous l'impression toute chaude d'une conversation avec Carnot lui-même chez le général Canclaux, le 14 novembre 1808. Il raconte aussi la scène du 8 thermidor, avant le dénouement encore incertain, et nous reproduisons son récit parce qu'il est plus court et plus énergique que celui de l'auteur des *Mémoires sur Carnot.*

« Le 8 thermidor, Saint-Just écrivait sur le bout de la table : « Voyez-vous, me dit Collot d'Herbois, il écrit une dénonciation contre nous. — C'est vrai, répondit Saint-Just ; aujourd'hui dénoncé, et après-demain guillotiné. — Soit, lui dis-je ; alors nous allons charger nos fusils ! [2] ».

On sait le reste et comment, le surlendemain 10 thermidor, Robespierre, Saint-Just, Couthon et leurs amis montèrent sur l'échafaud qu'ils destinaient à leurs collègues.

1 *Mémoires sur Carnot*, t. 1, 2me partie, p. 524 525.
2 Le comte Joseph d'Estourmel. *Derniers souvenirs ;* Dentu, 1860, p. 196, 197.

Le lendemain de cette révolution, faite par des gens qui ne voulaient pas être guillotinés contre ceux qui les avaient menacés de la guillotine, s'ouvrit l'ère des récriminations et des représailles. L'histoire de cette réaction déborderait notre cadre. Nous mentionnerons seulement la véhémente dénonciation de Laurent Lecointre intitulée : *Les crimes des anciens membres des Comités de salut public et de sûreté générale.* Barère, Billaud-Varenne, Carnot, Robert Lindet se défendirent dans des *réfutations* qui font partie des pièces de ce procès que nous ne voulons pas aborder. D'autres matériaux pour son dossier sont compris dans le *Rapport au nom de la Commission des vingt-et-un créée par décret du 7 nivose an* II *pour l'examen de la conduite des représentants du peuple Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois et Barère, membres de l'ancien Comité de salut public, et Vadier, membre de l'ancien Comité de sûreté générale, fait le* 12 *ventose par Saladin, représentant du peuple.*

On trouvera enfin des détails sur le sujet jusque dans le rapport de Bailleul sur les événements du 18 fructidor, cherchant à justifier la proscription de Carnot. Encore une fois, nous n'aborderons pas la discussion. Nous nous bornerons à rappeler que conformément aux conclusions de l'accusation formulée par Sieyès dans les termes antithétiques qui lui étaient chers, « d'avoir opprimé le peuple français par la Convention et la Convention par le peuple français, » Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère et Vadier furent condamnés par un décret de la Convention à la déportation que les deux premiers subirent seuls, les deux autres s'étant dérobés par la fuite à l'exécution de ce jugement.

III.

Sur les Comités de sûreté générale et de salut public nous réimprimons l'ouvrage de Senart, parce qu'il contient, à travers bien des erreurs et bien des exagérations inspirées par le même esprit de réaction aveugle et de vengeance personnelle qui anime celui de Villate, des particularités curieuses. Senart, comme Villate, a écrit ses *Mémoires* en prison. Plus heureux que Villate, il échappa à l'échafaud, mais non à la mort qui termina dès 1796 son aventureuse carrière. Senart, secrétaire du Comité de sûreté générale, a la valeur d'un témoin oculaire et auriculaire. Mais c'est un témoin passionné. Il faut faire dans ses accusations souvent absurdes, notamment en ce qui touche un prince démagogue que personne ne songe à défendre, mais dont la mémoire porte la peine de bien des fautes qui n'appartiennent qu'à ses partisans ou à ceux qui usurpaient ce titre, il faut faire la part de l'ignorance, de la haine, plus grande encore que celle de la vérité. Ces *Mémoires* tiennent plus du pamphlet que de l'histoire. Mais il y a souvent, pour l'histoire même, profit à tirer de ces choses que le pamphlet seul ose dire. Ces réserves faites, nous reproduisons les *Mémoires de Senart*, qui n'ont pas été réimprimés depuis 1824 [1], parce qu'ils sont intéressants et contiennent certainement plus d'un fait vrai dans leur alliage de roman et de libelle. Nous avons cru cependant devoir en élaguer

1 *Mémoires sur la Révolution. Révélations puisées dans les cartons des comités de salut public et de sûreté générale ou Mémoires inédits de Senart, agent du gouvernement révolutionnaire*, publiés par Alexis Dumesnil. Paris, 1824, in-8°.

un certain nombre de superfluités absolument parasites.

Si Senart, à notre avis, a pu calomnier, ce qui semblait difficile, Philippe-Égalité et même Santerre, ses dénonciations indignées contre le fameux Héron ne sont que trop confirmées par les débats du procès de Carrier. Les dépositions contre lui, notamment celle de la femme Lallier, furent d'une telle nature qu'il n'est pas possible de les reproduire ici. Mais on peut les apprécier par leur résultat, qui fut de faire passer Héron du banc des témoins sur celui des accusés. On connaît le jugement du 26 frimaire an III, par lequel le nouveau tribunal révolutionnaire, créé le 22 thermidor an II, envoyait à l'échafaud Carrier, Pinard et Moreau, dit Grandmaison. Leurs trente co-accusés, au nombre desquels figurait Héron, furent, bien que convaincus d'assassinats, de noyades, d'exactions, d'actes arbitraires, acquittés par le jury, comme ayant commis ces crimes « sans intention contre-révolutionnaire. »

La Convention sentit le scandale de cette impunité contre laquelle, dans la séance du 28 frimaire, protesta énergiquement Lecointre. Sur la proposition de Bourdon de l'Oise, elle décréta même : 1° que les individus mis en liberté par suite du jugement du 26 frimaire et qui avaient été convaincus d'assassinats, etc., commis sans intention contre-révolutionnaire, seraient réincarcérés; 2° que le tribunal révolutionnaire séant à Paris serait renouvelé [1].

Héron paraît avoir trouvé moyen d'échapper à cette

1 *Le Tribunal révolutionnaire de Paris*, d'après les documents conservés aux Archives de l'Empire, par Emile Campardon, Plon, 1866, in-8°, t. II, p. 82 et 130, 131.

revendication de la vindicte publique, car nous trouvons dans un *Dictionnaire biographique* publié en 1800 une protestation contre son impunité [1].

IV.

En ce qui touche les prisons sous la Terreur, nous avons été embarrassés non par la pénurie, mais par l'abondance des matériaux. Cette partie intime, émouvante de l'histoire des événements et des mœurs sous la Révolution est aujourd'hui à peu près épuisée par de nombreuses explorations. Il ne faut plus se flatter d'y dévoiler le moindre mystère après la publication successive des *Almanachs et Tableaux des prisons*, de l'*Histoire des prisons* de J. B. Nougaret (1797), des deux volumes de *Mémoires sur les Prisons*, de la collection Baudouin (1823), du volume sur les *Prisons de Paris sous la Révolution* par C. Dauban (1870) et des deux volumes sur la *Terreur*, études critiques sur l'histoire de la Révolution française, de M. Wallon. Grâce à ces ouvrages, le lecteur, en ce qui touche surtout les captivités parisiennes, est édifié à fond. Les récits de Riouffe, de Jourgniac de Saint-Méard, de Mlle de Pons, plus tard marquise de Tourzel, de Vigée, de Coittant, de Dusaulchoy ont passé sous ses yeux. C'est à peine s'il ignore la Relation *en vers* du vicomte de Ségur, difficile à rencontrer, et que nous lui donnerons si la place ne nous manque pas [2].

1 *Dictionnaire biographique et historique des hommes marquants de la fin du XVIIIe siècle et plus particulièrement de ceux qui ont figuré dans la Révolution française, etc.*, Londres, 1800, 3 vol. in-8°, t. II, p. 192.

2 *Ma prison depuis le 22 vendémiaire jusqu'au 10 thermidor l'an III de la*

Il n'y a un peu de nouveau à chercher et à glaner que dans l'histoire de la Terreur en province, et les relations des prisonniers de Brest, Blois, Lyon, Nantes, Arras, etc.

C'est la considération qui a guidé notre premier choix et l'a fait porter sur un ouvrage rare, intéressant, écrit par une femme et où l'on trouve de curieux détails sur sa captivité au château de Chantilly, transformé en prison par un arrêté de Collot-d'Herbois [1]. Ses allégations, soumises au contrôle de la critique historique la plus consciencieuse, ont été confirmées récemment dans un ouvrage qui traite à fond et sur pièces cet épisode de l'histoire de la Terreur dans le départements de l'Oise [2].

Le poëte Roucher, compagnon d'André Chénier dans son intrépide et stérile campagne contre les exaltés, les enragés, en faveur de la liberté constitutionnelle et légale, son compagnon de détention et son compagnon de charrette vers l'échafaud où ils expièrent, comme tant d'autres, le crime de leur courage, de leur modération, de leur honnêteté, n'a pas laissé, à proprement parler, une relation de sa captivité. Il a laissé mieux que cela. Ses lettres à sa femme, à sa fille, à ses amis, pendant sa détention du 10 vendémiaire au 7 thermidor an II, constituent un dossier unique, un document précieux au double point de vue de l'étude morale d'une âme d'élite et de la con-

République, par le citoyen Jh.Alexandre Ségur, le cadet, brochure de 28 p. Paris, an III, chez le citoyen Huet, libraire, et les marchands de nouveautés.

1 *Les prisons en* 1793, par Mme la comtesse de Bohm, née de Girardin, Paris, Bobée et Hengray, libraires, 1830.

2 *Le château de Chantilly pendant la Révolution.* Arrestations dans le département de l'Oise en 1793. — Emprisonnements à Chantilly. — Liste complète des détenus. — Documents inédits. — Vue de l'ancien château, par Alexandre Sorel, Paris, Hachette, 1872, in-8°.

naissance, par un journal épistolaire presque quotidien, du régime intérieur des prisons pendant la Terreur. Cette *Correspondance* si complète, puisqu'elle va du huitième jour de l'entrée en prison jusqu'à l'avant-veille de la sortie pour le supplice, est le seul monument du même genre que nous connaissions. De plus, elle n'a jamais été réimprimée depuis sa publication, par les soins pieux du gendre et de la fille de Roucher, en 1797.

Enfin si l'auteur de ce poëme des *Mois*, que Rivarol appelait trop malignement « le plus beau naufrage du siècle, en poésie, » ne tient dans notre littérature qu'un rang secondaire, ses lettres lui font le plus grand honneur; elles respirent la probité, la dignité, la pureté de sa vie; elles attestent l'excellent homme, l'excellent mari, l'excellent père; elles témoignent d'un caractère supérieur encore à son talent, qui n'avait pu tenir toutes ses promesses.

Roucher est mort à quarante-neuf ans. Il est mort en pleine virilité, en pleine maturité d'une noble et belle intelligence. En lisant, non sans attendrissement, ces lettres intitulées par son éditeur, selon son vœu : *Consolations de ma captivité* [1], ces *Miei Prigioni* du Silvio Pellico de la Révolution (un Silvio Pellico plus philosophe encore que chrétien, il est vrai), on trouvera qu'elles sont le meilleur, on regrettera qu'elles aient été le dernier de ses ouvrages. On déplorera une fois de plus le crime d'une révolution qui a pu envoyer au supplice

1 *Consolations de ma captivité ou Correspondance de Roucher*, mort victime de la tyrannie décemvirale le 7 thermidor an 2 de la République française, à Paris, chez H. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n° 18. An VI de la République (1797).

des saintes comme Madame Élisabeth, des hommes honnêtes, sages et inoffensifs, honneur de la magistrature, des sciences et des lettres comme les Bailly, les Lavoisier, les Malesherbes, les André Chénier et les Roucher.

M. DE LESCURE.

RÉVÉLATIONS

PUISÉES

DANS LES CARTONS DES COMITÉS

DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE

OU

MÉMOIRES

INÉDITS

DE SENART

AGENT DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE

PUBLIÉS

PAR ALEXIS DUMESNIL

MÉMOIRES DE SENART

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Senart est mort à Tours, en 1796. Il avait connu, à Paris, M. d'Ossonville, par suite des relations que ce dernier entretenait avec le Comité de sûreté générale. Senart, en mourant, légua ses *Mémoires* à M. d'Ossonville, et chargea sa mère de les lui envoyer. C'est de M. d'Ossonville que l'on a acquis ces *Mémoires*. Voici les propres termes du marché passé avec M. d'Ossonville en octobre 1823 :

« Je cède et transporte la propriété pleine et entière d'un Manus-« crit de Senart, employé au Comité de sûreté générale, *écrit de sa* « *propre main*.

« *Signé* D'OSSONVILLE. »

NOTICE

SUR

SENART ET SES MÉMOIRES

Le manuscrit de Senart, déjà connu de quelques personnes, et cité comme une autorité, passait néanmoins depuis longtemps pour être perdu, parce que l'on ne s'était point senti jusqu'à présent le courage de le publier. Mais, de quelques forfaits que nous entretienne son livre, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on le dût anéantir : la vérité est toujours bonne, toujours utile à dire aux nations, et particulièrement en un temps où l'on ne sait plus s'indigner de rien. J'estime peu ces sybarites politiques qui, de crainte de troubler leur repos, ne veulent pas même qu'on leur fasse éprouver pour le crime une trop vive horreur. Il faut connaître les grandes crises sociales, les grandes scènes de désordre, afin d'apprécier mieux le bon ordre et la paix publique; afin surtout de prévenir de nouvelles cruautés qui ne paraissent jamais si odieuses qu'après que le sang des victimes est refroidi. La publication inattendue de ces Mémoires a d'ailleurs ce grand but moral, qu'elle effraiera peut-être et pourra retenir encore ceux qui, se flattant de dérober à la postérité leurs noirs attentats, s'enhardissent à toutes les violences dans l'exercice du pouvoir. Les faits passent dans des Mémoires; les Mémoires, à leur tour, deviennent de l'histoire, et les noms se lient aux crimes pour ne s'effacer plus.

Il se rencontrera toujours quelque grand complice qui, moins audacieux peut-être, ou plus accessible aux remords, voudra se faire, par la suite, un mérite de ses propres révélations, et divulguera à la face de la terre les grands mystères d'iniquité. Ces hommes ne sont pas rares dans les révolutions, surtout ceux qui font la confession des autres pour obtenir du vainqueur bonne composition. Tel ne fut pas, sans doute, le motif qui détermina Senart, il y a près de trente ans,

à écrire ses Mémoires ; mais on y reconnaît plutôt l'indispensable nécessité d'accuser de grands coupables qui depuis longtemps cherchaient à le perdre lui-même : et, comme tous ceux qui survécurent au parti de la Montagne, il crut, pour se justifier, devoir emprunter le langage des Girondins, et rattacher ses principes aux leurs. De deux partis vaincus il valait mieux adopter celui qui était tombé avec gloire. Ce n'est donc pas avec le zèle amer d'un favori de l'ancienne cour qu'il représente les indignes manœuvres et les attentats des prétendus apôtres de la liberté, mais c'est avec toute l'énergie d'une âme républicaine, lasse enfin de tant de déceptions.

Senart était secrétaire-rédacteur du Comité de sûreté générale. Il a ouvert tous les cartons et tenu dans ses mains les pièces originales, il a assisté aux délibérations, il a connu le nœud des intrigues, il a recueilli des paroles mystérieuses échappées de la bouche même des conjurés, et partout il sème ses récits de portraits frappants de vérité, d'anecdotes curieuses, souvent tragiques et épouvantables. C'est une suite non interrompue de forfaits, c'est le spectacle terrible d'une irruption d'assassins au pouvoir. Toutefois on ne peut se défendre d'un juste étonnement en voyant, si près de l'aurore de la liberté, l'horizon se charger de crimes. Notre révolution est environnée de ténèbres, et ses secrets même que révèle Senart nous font pressentir qu'il en est de plus grands encore qui demeurent inconnus. Quels étaient donc ces agents subalternes qui se baignaient dans le sang le plus pur de la république, qui, dans les condamnations à mort, surprenaient la signature des plus impitoyables, et étonnaient le Comité même du salut public ? Le parti qui poussait aux extrémités la révolution et l'empêchait de fonder, était dirigé par une main cachée que le temps, jusqu'ici, n'a pu faire connaître. Les massacres de Versailles, les massacres du 2 septembre à Paris, ainsi que les premiers soulèvemens de la Vendée, appartiennent à des combinaisons secrètes dont l'objet sans doute fut de ternir les plus nobles efforts qu'ait jamais faits un peuple vers la liberté. On est, hélas ! parvenu à éteindre dans des flots de sang le feu des plus belles âmes, et l'instrument du supplice, tombant et retombant sans cesse, a mis dans la stupeur une nation entière. L'esprit s'égare au milieu de ce déluge de crimes; on cherche en vain une espérance, on n'aperçoit que du sang et des cadavres à toutes les avenues du pouvoir; ce n'est plus le flambeau de l'histoire qui nous éclaire, c'est la torche des Euménides.

Il n'y a eu, depuis le commencement de la révolution, qu'un seul plan bien suivi, celui de faire rentrer les hommes dans la servitude par la terreur; et toutes les idées de liberté se sont évanouies devant

la statue sanglante qui la représentait. On se convaincra, par les Mémoires de Senart, que le despotisme militaire de Bonaparte n'a été que l'exécution même d'un ancien complot formé d'abord pour élever à la dictature ou Danton ou Robespierre. Il devait y avoir un *généralissime*, des *consuls*, un *grand-juge*, des *commissions militaires*, et peut-être au bout de tout cela l'empire, avec une conspiration de plus. Nous ne pouvions échapper à l'épée du soldat : c'est toujours l'audace et non la vertu qui recueille le fruit du sang. Cette Gironde fameuse a péri par la main des montagnards; une autre faction a fait justice de Robespierre et de ses jacobins pour faire place ensuite à Bonaparte, devant qui tout a disparu. On apprend à connaître avec Senart les rivalités de ces factions diverses; on pénètre pour ainsi dire avec lui toutes les intrigues, et l'on peut dès lors prévoir le dénoûment funeste du long drame de la révolution. Senart établit des preuves de complicité dans des crimes qui jusqu'alors avaient paru isolés, et des preuves certaines de complot là où l'on alléguait encore de soudaines révoltes du peuple. En général, il a vu de près, et l'humanité ne s'en applaudira point.

Un homme qui connaissait si bien toutes les manœuvres et les secrets desseins du parti de la révolution, a dû plus d'une fois éveiller les soupçons de ses maîtres; de là vient aussi qu'il a été, presque sans relâche, poursuivi par le poignard et le poison. Le Comité de sûreté générale, qui l'employait habituellement aux interrogatoires et à la rédaction de ses rapports, ne le perdait guère de vue : il occupait, dans l'enceinte des Tuileries, un appartement voisin des comités, d'où il ne pouvait sortir sans être accompagné d'un gendarme. Accusé du vivant de Robespierre, accusé après sa mort par Tallien et Lecointre, il ne put échapper au sort commun des jacobins, sur lesquels le parti des cordeliers avait détourné la vengeance publique, et fut enfermé au Plessis comme *terroriste*. Heureux encore dans sa disgrâce que ces cordeliers de Danton, plus détestables mille fois que Robespierre lui-même, ne l'aient pas fait périr avec les autres montagnards, dans cette réaction d'un jour où l'on voulut dérober jusqu'aux moindres traces des crimes de la faction thermidorienne!

C'est dans la prison même du Plessis qu'il a écrit ses Mémoires, également indigné de la servitude odieuse où l'avaient retenu les chefs jacobins, et de l'espèce de victoire que remportaient en ce moment les dantonistes. Il ne faut que jeter, avec Senart, un coup d'œil rapide sur toutes les infamies d'un Tallien et d'un Vadier, d'Amar, de Vouland, de Louis du Bas-Rhin, qui opérèrent ensemble la révolution du 9 thermidor, pour s'assurer que Robespierre était déjà plus

que remplacé. Ainsi finit la lutte cruelle et sanglante qui s'était d'abord engagée pour des principes, par le déplorable triomphe de la horde révolutionnaire des assassins et des voleurs, auxquels devaient naturellement succéder les gens d'armes et les ravisseurs de couronnes.

On a fait disparaître de cet ouvrage quelques incorrections choquantes, des expressions basses et quelquefois obscènes; on a aussi éclairci le sens de l'auteur dans plusieurs endroits où la précipitation de son travail le rendait presque inintelligible. Mais aucun de ces changements, qui ne portent en général que sur des mots, n'a fait perdre aux Mémoires de Senart leur couleur originale : c'est toujours Senart; et, s'il vivait encore, peut-être ne s'apercevrait-il pas lui-même des taches que l'on a enlevées. On s'est bien gardé surtout d'altérer son style, ce style révolutionnaire qui ne fait pas moins époque dans nos mœurs que dans notre littérature. En effet, les compositions de ces temps funestes respirent toutes une fièvre d'opinions et un mélange de fureur et d'effroi dont nous sommes encore saisis. Il est aisé de voir qu'on écrivait alors sous l'inspiration d'une pensée ardente, en présence de toutes les passions soulevées, à la vue des échafauds, et, pour ainsi dire, les pieds dans le sang. Les anciens termes de notre langue ne suffisent plus à de si grands attentats; il faut qu'on invente ces noms terribles de *massacreurs* et d'*égorgeurs*, tandis que les mots *liberticide* et *populicide* viennent se placer d'eux-mêmes dans la bouche des fougueux orateurs de la Convention. Enfin un idiome nouveau se forme dans les comités révolutionnaires, qui seul attesterait la férocité des juges. S'agit-il d'envoyer des victimes à l'échafaud? *Broyons du rouge*, dit celui-ci; *oui*, reprend un autre, *célébrons la messe rouge : qu'on le mène au vasistas*, s'écrie un troisième, en faisant allusion au fatal collier de la guillotine. Il n'est pas jusqu'à la prison même, et jusqu'à ses tortures, qui n'excitent d'odieuses plaisanteries! Tout supplice alors était marqué du cachet d'un affreux bon mot. Mais c'est dans le livre même de Senart qu'il faut chercher ces joies cruelles et les effrayantes peintures d'une ivresse de sang.

A. DUMESNIL.

RÉVÉLATIONS

PUISÉES

DANS LES CARTONS DES COMITÉS

DE SALUT PUBLIC ET DE SÛRETÉ GÉNÉRALE

CHAPITRE PREMIER.

Faits particuliers et renseignements sur les intrigues de d'Orléans pour s'emparer de la couronne de Louis XVI. — Distribution d'argent pour séduire les faubourgs de Paris, par Santerre, agent de la faction d'Orléans.

Dès les premiers instants de la révolution, Pitt calculait, sur les mouvements intérieurs de la France, les moyens qu'il devait employer pour détruire les avantages de ce pays, de tous temps rivalisés par l'Angleterre. Il ne donnait son secret à personne; mais il amenait tous les partis, toutes les factions, à exécuter et remplir ses projets. Il affectait une grande confiance envers les uns, tandis qu'il faisait simuler par les autres une vive opposition contre lui. Il avait des émissaires secrets dans tous les postes; il payait avec prodigalité, il était bien servi. Ses différents émissaires ne se connaissaient pas entre eux; les uns ignoraient les missions des autres.

L'ambition et les vices de l'infâme d'Orléans secondèrent les projets de Pitt : ce dernier stimula son désir de la couronne, il le flatta d'un appui; il savait qu'il opérerait des se-

cousses et des déchirements. D'Orléans se disait : Si je parviens à détruire Louis XVI, après avoir acheté le suffrage des uns, surpris celui des autres, je serai proclamé roi. En conséquence, il jura la perte de Louis XVI, et se proposait, au besoin, d'employer le poison ou le poignard.

Il fallait à d'Orléans des partisans et des complices. Dès lors il se créa une faction, souvent attaquée, souvent démembrée, mais encore existante. Il commençait à se populariser, il s'était attaché des hommes qui, par leur position et sous le manteau de la popularité, pouvaient le servir utilement. La portion du peuple des faubourgs de Paris, la plus crédule, la moins éclairée, la plus facile à tromper, et qui, par sa masse même, pouvait intimider les uns et entraîner les autres, lui fut préparée. Cependant les aumônes et les distributions qu'il faisait répandre, à grand bruit, ne lui réussissaient pas encore et ne pouvaient contre-balancer l'opinion publique sur ses crimes.

Santerre, le scélérat Santerre, n'avait pour qualité essentielle à l'exécution de son projet, que la perfidie par laquelle, sous une fausse popularité, en induisant en erreur le peuple des faubourgs de Paris, il dirigeait tous les mouvements à l'avantage de d'Orléans. Aussi Necker le prévoyait, et s'en ouvrit à moi, dans son cabinet, les premiers jours des états généraux, lorsqu'il me manda pour venir lui expliquer un plan que je lui avais adressé, de ma retraite de l'Ile-Bouchard, en Touraine, où je demeurais, sur les moyens de favoriser l'agriculture et les arts, et de détruire les abus des parlements. Alors nous conférions intimement sur l'origine et les effets de la révolution, pendant laquelle, par un contraste bien singulier, on promenait, dans les rues, les bustes couronnés de Necker et de d'Orléans, dont les vues et les positions étaient bien différentes ! J'eus bientôt occasion de m'apercevoir personnellement de l'intrigue de d'Orléans : je ne veux pas retracer ce que la notoriété publique a buriné, à son égard, sur les tables de la révolution, mais seulement quelques faits secrets.

J'avais, en novembre 1789, fait un voyage du côté de Re-

thel-Mazarin au château de Guaincourt, auprès du bourg des Cordalles, avec la baronne des Cordalles, pour régler des affaires de famille. Je me trouvai à quelques repas, à la suite de traités d'affaires, avec le marquis de Coucy, seigneur des Cordalles, et un évêque que je crois être celui de La Rochelle : je fus saisi d'effroi lorsque j'entendis l'évêque dire au marquis : « D'Orléans, pour avoir la couronne, doit faire « assassiner le roi ; s'il le manque, il périra néanmoins, il « sera empoisonné. Ce cochon-là ne peut nous servir. » D'après ce renseignement, je ne pouvais douter du projet de d'Orléans, d'assassiner le roi et de monter sur le trône.

Un nommé l'abbé de Limon, frère du célèbre de Limon, secrétaire particulier de d'Orléans, fut le médiateur d'un différend que j'eus, les derniers jours de janvier 1790, avec un scélérat consommé, nommé Viriot, vicaire de l'hypocrite Poupart, curé de Saint-Eustache, dont j'avais à me plaindre pour des friponneries et des atrocités qu'il avait exercées à mon égard. Cet abbé de Limon était de Châtellerault où j'avais des parents ; son nom était Geoffroy. Je découvris, dans quelques-uns de ses propos, que d'Orléans prétendait à la couronne ; je rejetai les offres qu'il me fit pour lui rendre compte de l'esprit public sur d'Orléans.

J'avais, les premiers jours de janvier, épousé une filleule de Louis XVI et de la reine. J'allai, sur quelques malheurs, trouver la princesse de Chimay, dame d'honneur de la reine, qui lui avait fait signer mon contrat de mariage ; je la trouvai prévenue contre moi par l'abbé Viriot. Il avait interposé son crédit pour arrêter l'effet des poursuites que j'avais commencées contre lui et ses complices au Châtelet de Paris. J'étais alors aussi patriote que je le suis maintenant, juste et non exalté ; j'étais enfin révolutionnaire par principes.

Je fus reconnu tel, et cela m'a suffi pour être l'ennemi de la cour. Il en résulta que je perdis la restitution d'une somme de trente mille livres, et une épouse en qui je mettais toutes mes espérances de bonheur. La princesse demeurait alors au pavillon de Flore, aux Tuileries : pendant que je l'attendais dans une pièce de ses appartements, j'entendis une voix

prononcer ces mots : « Si le roi, qui ne tient son épée et sa « couronne que de Dieu, doit être puni pour abandonner « ses ministres et protéger les rebelles impies, une main « secrète doit pousser le poignard, et il vaut mieux que le « duc d'Orléans soit l'acteur que non pas la reine ; elle peut « compter sur un degré de puissance très-élevée ; qu'elle lui « laisse supporter le poids de l'infamie, bientôt d'Orléans « portera le coup ; l'horreur de cet attentat retombera sur « lui, et il perdra la couronne par le moyen même qu'il em- « ploie pour l'usurper. *Au nom de Dieu,* ma fille, disposez « la reine, prévenez-la de mon avis ! » J'entendis alors venir quelqu'un, et je m'éloignai de la porte où j'écoutais. Survint une jeune personne dans la pièce où j'étais ; peu après je vis sortir un bénin prélat que je ne connaissais pas. Ces faits me parurent importants.

Trompé, comme d'autres, sur le compte de La Fayette [1], j'allai lui confier ce que je présumais du projet de d'Orléans ; il me répondit : « Oui, le prince veut la couronne ; « mais il ne peut la prendre que la main gantée, comme « un bourreau. » Il m'offrit de prendre quelques instructions, me promit des places ; je les refusai. Je n'aimais pas le métier d'observateur, et je n'eus depuis aucune entrevue, aucunes relations ni avec l'un ni avec l'autre. Je me retirai dans la ville de l'Ile-Bouchard, mon domicile ordinaire, et je restai tranquille dans mes anciens foyers. Mes concitoyens m'appelèrent à des fonctions municipales que je ne quittai que lorsque, obligé par des revers de fortune à ne vivre que du travail de mon cabinet, comme avocat, je me fixai à Tours, en 1791, où la confiance me revêtit bientôt de nouvelles fonctions publiques : je fus nommé officier de la garde nationale, ensuite élu procureur de la commune. Ce fut alors que commencèrent mes travaux et mes découvertes dans la révolution, dont l'analyse simple est plus éloquente que le travail le mieux soigné, le plus fleuri. Je vais

[1] Il est inutile de dire que la modération de M. de La Fayette était un crime aux yeux du parti montagnard qui l'a proscrit.

(*Note du premier éditeur.*)

vous présenter la vérité toute nue; mais il faut du courage pour entendre le détail des crimes des complices de d'Orléans.

Je fus nommé président d'une commission militaire et révolutionnaire à Tours: j'étais alors correspondant des représentants du peuple à l'armée de l'Ouest; enfin je fus élu président du comité révolutionnaire départemental à Tours, et je devins commissaire correspondant du comité de sûreté générale. Quelques circonstances m'appelèrent auprès du comité à Paris. Je fus chargé de l'interrogatoire de Santerre et de l'examen de ses papiers: c'est en cette qualité que je transmets le fait suivant.

Santerre, complice de d'Orléans, désigné tel, fut convaincu par les aveux signés de sa main, ainsi que par les pièces matérielles trouvées chez lui, lors du procès-verbal dressé par moi, en exécution d'ordres du comité de sûreté générale, dans le mois de prairial an II, à son domicile. Il fut constaté qu'il était le distributeur des sommes données par Pitt et d'Orléans; on trouva des lettres anglaises avec des annonces d'envoi de plusieurs millions, et des notes de divisions distributives à tant par personne. Le commerce de Santerre n'était pas assez étendu pour aller jusqu'aux millions: ce qui établirait des doutes, s'il s'agissait d'un autre, n'est pas un problème à son égard. En réunissant les autres faits dont la comparaison détermine cette complicité, il est notoire que Santerre était l'homme de d'Orléans. Les mouvements venaient du faubourg Saint-Antoine; et les preuves matérielles des envois de millions, et celles sur les notes et calculs de distributions, écrits et chiffrés par Santerre, ne laissent pas douter qu'il n'ait excité et payé des soulèvements. Les pièces matérielles sont jointes au procès-verbal, cotées et paraphées de Santerre et *de moi*.

CHAPITRE II.

Massacre des prisonniers d'État transférés d'Orléans à Versailles. — Désignation des auteurs et complices de cet horrible attentat. — Vols des dépouilles, effets, bijoux, argent et assignats des victimes.

L'instruction régulière du procès des prisonniers d'État détenus à Orléans, pour être jugés par la haute cour nationale, aurait donné de grandes preuves sur la conjuration de d'Orléans et ses complices. Ils craignaient, et ils prirent le parti de les égorger. D'ailleurs les autres émissaires de Pitt, qui aiguisaient les poignards et les distribuaient, n'avaient d'autre but, d'après leur mission, que de désoler la France par le fer et le feu, et la faire détruire par elle-même. Ainsi les ennemis de l'humanité dirigeaient tous leurs efforts, chacun de leur côté, pour augmenter le désordre. Le crime et l'intrigue avaient des partisans; leur repaire était chez un ministre et dans l'administration de police de la commune de Paris : la distribution de Santerre avait fait élire à ces postes les complices de d'Orléans.

Encore bien que la commune de Paris ne pût, sous aucun rapport, s'arroger le droit d'exercer son autorité dans une autre municipalité, elle décida néanmoins d'envoyer des commissaires à Orléans avec de la force armée, pour arracher des prisons de cette ville les prisonniers d'État. Une troupe fut formée à cet effet, et le commandement en fut confié au citoyen Fournier, dit l'Américain. Danton, alors ministre de la justice, chef du complot, prétexta de faire exécuter le décret qui ordonnait de les transférer à Saumur, décret qu'il avait surpris dans des vues perfides. La troupe partit. De *vénérables* membres de la municipalité de Paris, doués d'un genre de justice tout particulier, croyant que l'on ne pouvait dominer que par le fer et le crime, invoquèrent la justice au nom du peuple, et décidèrent entre eux que les détenus,

prisonniers d'État, seraient amenés à Versailles; le massacre projeté y était plus facile. On enverrait des *égorgeurs* bien au fait et habitués; on s'assurerait à la fois du pillage et du meurtre. Il fallait un prétexte pour couvrir ces attentats et ces atrocités; les mêmes vénérables complices et chefs du complot dirent de grands mots au peuple. Les ennemis de la liberté, les conspirateurs, s'écriaient-ils, espèrent de grands avantages des lenteurs des tribunaux; ils pensent trouver des ressources dans les subtilités de leur défense; leurs juges sont corrompus, leurs crimes seront couronnés, et le peuple sera vaincu par cette tactique. Ils firent approuver le changement de destination, et nommèrent des commissaires confidents du massacre projeté. On dirigeait ouvertement ce qui ne répugnait pas au gros bon sens, et, dans les bureaux, on méditait le crime, on s'y préparait, et l'on en payait l'exécution. Il n'est pas besoin d'épithètes aux noms des chefs du complot de ce massacre; il suffit de dire que Danton et Tallien dirigeaient, chacun de leur côté, et dans leur partie, cette opération.

Le prétexte que l'on prenait pour amener les détenus à Versailles était d'activer et surveiller leur jugement. On choisit pour commissaire confident et directeur Tallien. Il partit, et joignit en chemin la force armée. Tallien voulait s'assurer du commandant; mais il ne put y parvenir. Il fallut alors diviser la troupe d'avec son chef, et il en chercha les moyens. Il ne s'éloigna qu'après avoir réussi, sous le prétexte d'une mesure de sûreté générale, à changer la destination de Saumur, pour faire venir les détenus à Versailles. Fournier, pensant exécuter la loi, crut que tout allait y obéir de même : il ignorait le secret. Il fit emballer tous les effets, tous les meubles, les fit charger, et forma le convoi des détenus dans des voitures; il disposa ensuite sa troupe, et voulut partir. Mais le projet du massacre avait transpiré, et la garnison, avec la garde nationale d'Orléans, prirent les armes. Alors les factieux, excités à l'insurrection, menacèrent d'égorger les détenus de leur convoi, si l'on s'opposait à leur départ pour Paris ou Versailles. Le sang allait couler de part et

d'autre; Fournier, par son intelligence, apaisa tout, et on lui confia enfin, sur des promesses de loyauté, les malheureuses victimes. Le convoi partit.

Lorsque l'on fut arrivé à l'embranchement de la route de Versailles, le commandant ne put être maître de sa troupe; une partie conduisit les effets des détenus à Paris, tandis que le reste prit avec le convoi des prisonniers la route de Versailles. Fournier, jugeant que sa présence serait nécessaire à Versailles, précéda sa troupe, et fut prendre quelques précautions. Il amena au-devant du convoi le département, le district et la municipalité. Ces trois corps s'étaient crus suffisants pour déterminer la confiance et prévenir tous les accidents. Cependant Danton avait donné un ordre secret, mais écrit, qui fut remis par Tallien à Grammont et divulgué ensuite par ce dernier qui en était dépositaire, pour que le massacre ne fût fait qu'à Versailles. Il avait disposé les postes : il savourait d'avance le sang qu'il devait faire couler, et spéculait sur les dépouilles que l'on allait ravir; bagues, portefeuilles, bijoux, tout était un objet de cupidité. Alors le convoi s'avance; les *égorgeurs* se présentent, le mot est donné aux conducteurs, les victimes passent rapidement la grille de l'Orangerie; cette grille est aussitôt fermée sur les détenus qui sont livrés aux assassins apostés. On précipite Fournier, commandant, de dessus son cheval, on le terrasse. Une partie de sa troupe le dégage, l'autre veut forcer la grille, et pendant ce temps-là les victimes étaient égorgées sous les yeux du peuple, sous les yeux de la troupe. Le peuple crie vengeance, les corps constitués réclament force à la loi : les grilles s'enfoncent, les égorgeurs font retraite et s'éclipsent par des moyens préparés. Héron, leur chef, les ramène à Paris. Danton dispose de la loi; le crime reste impuni. Tallien, commissaire confident, prépare dès lors une vengeance contre Fournier dont il n'avait pu disposer à son gré.

Les brigands *égorgeurs* avaient pillé des montres, des portefeuilles et divers bijoux. L'un d'eux avait coupé une main, ne pouvant en arracher deux bagues de diamants, et l'avait mise dans sa poche; un autre la lui vola, et après avoir

coupé les doigts qui portaient les bagues, la remit dans la poche où il l'avait prise. Le surplus des effets, et ce que l'on n'avait pas eu le temps d'emporter, fut soigneusement recueilli par les corps administratifs de Versailles. Mais la municipalité de Paris ayant été, sans raison, indiquée par de lâches émissaires, comme pourvue d'une certaine autorité à cet égard, on lui renvoya toutes les dépouilles des victimes.

Alors le fameux M..... qui, sous le nom de F....., a écrit le journal de Tallien après le 9 thermidor, était l'un des secrétaires commis de la municipalité de Paris et l'associé de Tallien. On l'avait aussi intéressé dans le casuel; et les effets venus d'Orléans, et ceux même des victimes, restes des dépouilles du massacre de Versailles, étaient une partie, ou même le principal objet du casuel. Or, comment remplir les vides de ce que les autorités constituées d'Orléans et de Versailles avaient constaté exister et envoyé à Paris? On imagina d'accuser Fournier lui-même de soustractions, et l'on surprit un mandat d'arrêt contre lui. Le coup n'était pas maladroit : Fournier arrêté, plongé dans une maison d'arrêt, égorgé ensuite, n'aurait pu donner les explications necessaires, et il eût été accusé de ce vol. Les vrais voleurs provoquaient son arrestation et méditaient sa mort ; mais le complot fut déjoué, le mandat d'arrêt ne put être exécuté. Fournier vint à la barre de la municipalité, en séance publique, prouva le faux de l'inculpation, fit reconnaître que le tout était parvenu à la municipalité de Paris, et démontra qu'il n'avait touché à rien, qu'il n'était point coupable. Fournier fut applaudi, M.... fut dévoilé, Tallien resta derrière le rideau.

Le mandat d'arrêt fut rapporté. Fournier conserva sa liberté, mais il resta en butte aux complices de la faction d'Orléans qui le dénonça, mais en vain, sur d'autres impostures, dans les journaux de Marat. Cependant, à l'Assemblée nationale, Marat n'osa les soutenir en face : Fournier fut justifié par un décret, et indiqué comme témoin nécessaire dans une affaire majeure. Il conserva sa liberté, mais on ne l'appela point en témoignage, et l'affaire fut terminée sans lui, par une manœuvre de la faction.

Bourdon de l'Oise avait aussi, lui, tout fait pour le perdre, par souvenir de ce qu'il l'avait contrarié et dévoilé dans ses projets liberticides et orléanistes. La faction, en conséquence, surprit un mandat d'arrêt; on incarcéra Fournier sans motifs, et il demeura dans les fers pendant quinze mois. Malgré la barbarie de Bourdon de l'Oise, qui avait déchiré sa mise en liberté plusieurs fois, et aussi souvent que le Comité de sûreté générale l'avait signée, il a recouvré sa liberté dont ses ennemis, il est vrai, ne l'ont pas laissé jouir longtemps. La faction l'a de nouveau plongé dans les prisons où il est encore depuis cinq mois et plus. A l'époque où j'écris, sans doute on ne peut méconnaître les causes de la persécution qu'il endure; les pièces déposées au Comité de sûreté générale, relatives au massacre des prisonniers d'Orléans, caractérisent la complicité de Bourdon et de Barras.

Lecteur, réfléchissez sur cet événement et ses suites. Voilà ce que mes travaux m'ont fait découvrir dans les cartons du comité de sûreté générale, voilà les infamies qu'ils recèlent, voilà ce que m'a confirmé une explication donnée par l'infortuné Fournier lui-même. Ici commencent les renseignements sur cette conduite criminelle de Héron qui lui a valu l'entrée au Comité de sûreté générale, comme chef de la horde des assassins; là commencèrent ses exploits dans la révolution. Alors il reçut le sceau dont l'empreinte le désigne à l'opprobre. C'est à ce titre que cet être vil croyait avoir mérité la place de ministre de la marine, qu'il se flatta d'obtenir jusqu'à l'instant de son arrestation. Je laisse au lecteur lui-même à prononcer sur l'atrocité de ce massacre, et sur la bassesse du complot formé pour arracher les dépouilles des victimes; enfin sur la noirceur de l'accusation portée contre Fournier, sur ses causes, ses motifs, et la persécution qu'il ne cesse d'essuyer. Combien est funeste l'impunité dont jouissent encore les coupables! et parce que Héron, le loup-cervier du Comité, était impliqué dans l'affaire du massacre, fallait-il faire disparaître la preuve de tant de crimes?

CHAPITRE III.

Désignation de quelques coupables des massacres de Nîmes.

Je ne retracerai point les horreurs des massacres de Nîmes, elles répugnent au souvenir et coûtent trop à l'humanité ; j'ai promis de ne rien répéter de ce que d'autres ont écrit, mais de transmettre ce que je sais, ce que je crois ne pas être connu. Ma main glisse d'effroi sur la description des massacres de Nîmes, je me borne à dévoiler les coupables, leurs complices et leurs partisans. Je ferai observer en passant que, près de la Vendée, se réunissaient les scélérats les plus consommés ; je me réserve de démontrer que d'Orléans la forma, que Pitt la dirigea, que là se rendaient les scélérats les plus indignes de tous les pays.

Comme procureur de la commune de Tours, je poursuivais les monstres qui infectaient cette ville. Des déclarations des 7 et 8 mars 1793, m'indiquèrent comme coupables de ces horreurs le baron *De Labaube*, officier municipal, et *Ogier*, juge-mage de Nîmes. Ils étaient réfugiés à Tours, dans la maison du nommé Fleuri, garde du corps de Capet, domicile de la veuve Papion, chez laquelle fut saisie la correspondance de la maison d'Autriche avec la Vendée. Je les y arrêtai pendant la nuit ; et, par un événement bien singulier et bien fatal alors, le représentant Tallien, en mission à Tours, leur accorda la liberté ; il fit plus, il leur donna des passe-ports dont ils n'ont pas fait usage pour retourner dans le pays, mais pour fuir dans le repaire des scélérats.

Que peut-on penser de cet acte ? La suite des détails sur la Vendée prouvera quelle fut l'intention de Tallien ; mais est-ce encore une question de savoir s'il fut étranger ou non aux massacres de Nîmes, et quelle fut la faction qui voulait désoler la France par les massacres ? Peut-on révoquer en doute qu'il était complice de tous les complots liberticides et destructeurs de la France ?

Casenac de Nîmes, fils d'un procureur de Nîmes, frère de Casenac, correspondant de l'Angleterre, l'un des traîtres qui, comme officier de place à Perpignan, a, par l'effet de son indiscrète mise en liberté, participé à la trahison en faveur des Espagnols, convaincu par ses papiers, désigné comme ayant recruté pour nos ennemis, arrêté comme suspect de conspiration, à Vihiers, dans le milieu de la Vendée, sans passe-port, amené à Tours, désigné complice des massacres de Nîmes, reconnu porteur de papiers de conspiration, par les papiers trouvés sur lui lors de son arrestation, fut de même mis en liberté par le représentant Tallien, à Tours, et l'arrêté qu'il rendit enjoignait de lui remettre ses papiers; cet arrêté est en date du mois de mai 1793.

Quand on est étranger à un crime, pourquoi favoriser les coupables? pourquoi les mettre en liberté, sans avoir une explication avec le fonctionnaire public qui les a arrêtés? pourquoi prononcer sur le délit, et usurper les fonctions judiciaires? C'est là que l'on distingue les abus des pouvoirs illimités de la *représentocratie*. Pour croire que Tallien n'eût pas des vues perfides, il faudrait que rien ne l'eût désigné comme complice des actes sanguinaires qui hâtaient la dépopulation de France; mais il ne jouit pas de cet avantage! Pourquoi Labaube et Ogier, réfugiés dans le lieu de correspondance de la maison d'Autriche, s'approchent-ils de la Vendée? pourquoi Tallien leur a-t-il donné des passe-ports, à la faveur desquels ils ont échappé à une condamnation? pourquoi Tallien ne les a-t-il pas renvoyés devant les tribunaux compétents? Il résulte que les massacres de Nîmes, combinés et exécutés par les ennemis de l'humanité, tenaient au système de dévastation, et que Tallien en fut le partisan. Pourquoi, je le répète, protéger ce Casenac qui était complice des massacres de Nîmes, qui était chef de sédition et de conspiration, désigné tel par les papiers trouvés sur lui lors de son arrestation? pourquoi ce même Casenac était-il aussi venu dans la Vendée? pourquoi lui avoir fait rendre ses papiers, preuves de ses crimes? De l'impunité de ce coupable qu'est il résulté? qu'il a trahi la place de Perpignan. Pour-

quoi donc Tallien a-t-il été ainsi le patron des meurtriers et des conspirateurs ? Lecteur, la réflexion a déjà déterminé votre opinion sur la complicité ! Les pièces de suspicion de Casenac étaient attestées par le juge de paix de Vihiers, et envoyées avec lui à Tours. Les déclarations sur ce même Casenac sont inscrites sur le registre du comité départemental de Tours, ainsi que l'arrêté de Tallien, qui ordonne de le mettre en liberté et de lui rendre ses papiers. Les déclarations des crimes de Labaube et Ogier sont inscrites sur les registres de ce comité, et au nombre des pièces de ce comité sont l'envoi du juge de paix de Vihiers, et une lettre indicative de la conspiration de Casenac. J'ai vu les pièces, lettres, arrêtés et registres, lorsque je fis l'inventaire de ce que l'on me remit comme président du comité révolutionnaire, en vendémiaire l'an II.

CHAPITRE IV.

Événemens du 10 août. — Complot perfide pour faire égorger les Marseillais. — Trahison de Santerre, et ses orgies dans cette journée. — Vols au château des Tuileries et au Garde-Meuble. — Bris infidèle des scellés mis sur les effets par les gardiens des scellés.

Les événements du 10 août ne sont pas au nombre de ceux sur lesquels peut s'exercer la censure; leur direction ne fut que le mouvement spontané du peuple. Je n'entreprendrai point de répéter ce que l'on a écrit à cet égard : tous ceux qui ont rendu compte de cette journée n'ont pu dévoiler les secrètes manœuvres de la faction d'Orléans contre le peuple et les Marseillais qui étaient à Paris.

D'Orléans craignait les Marseillais et les vrais patriotes qui abattaient le trône ; d'Orléans ne voulait que chasser Capet pour y monter, mais non pas briser le sceptre.

Une lettre d'un officier de ces Marseillais dont les déclarations causèrent l'arrestation de l'ex-général Santerre, indiquait que le perfide avait préparé la perte des Marseillais et des patriotes; qu'il leur fit enlever leurs canons, et combina leur ruine, par une manœuvre dont le but criminel fut découvert. Une déclaration de l'état-major de ces Marseillais a donné le détail de la trahison de Santerre. Ces pièces furent représentées lors de l'interrogatoire qu'il prêta devant moi, commissaire du comité de sûreté générale.

A ce procès-verbal, Santerre, pour se disculper du fait dénoncé dans la lettre ci-dessus, écrivit de sa propre main sa réponse; faculté qui prouve qu'on ne le gênait aucunement, qu'on n'altérait en rien sa défense. Santerre avoua, par son écrit, qu'il ne pouvait expliquer la journée du 10 août; qu'il s'était tenu en réserve dans un appartement particulier qu'il avait dans la Commune de Paris; que de là il donnait ses ordres, mais qu'il n'y était visible que pour les officiers qui

venaient lui rendre compte de l'affaire. Convaincu de l'existence du complot formé pour sacrifier les Marseillais, il convertit ses trahisons en erreurs et en méprises. Mais la vérité de sa perfidie ressortait de la comparaison même de ses réponses. Ce qu'il y a de plus singulier dans l'historique de ses réponses, c'était de voir posté, comme un portier servant, le chevalier Montredon, pensionnaire gagiste de d'Orléans, et servir de guichetier pour l'antre du crime, où Santerre, tandis que les braves Parisiens, les Marseillais, les fédérés, démolissaient le trône, en teignant de leur sang ses débris, se livrait à des scènes de débauche avec une ex-chanoinesse que depuis il fit épouser à ce même Montredon. Du sein du vice, et tenant à la main un verre toujours rempli, il donnait ses ordres par une petite ouverture de la porte que le complaisant Montredon entr'ouvrait. Dans cette situation il était curieux de voir Santerre, général parisien, caché sous les jupes d'une femme, tandis que son armée se battait, s'enivrer de liqueurs fortes pour y trouver un stimulant.

Ce tableau tracé dans l'écrit de Santerre lui-même, donne l'idée de ses qualités, de celles de la chanoinesse et du portier Montredon. Mais j'oubliais encore un aveu de Santerre. Comme c'était, selon lui, Montredon qui s'occupait dans l'antichambre à dresser les plans de bataille, ce fut sur lui qu'il rejeta ses erreurs.

Telle fut la conduite de Santerre qui tire son grand sabre pour faire la guerre aux limaçons, qui se cache dans une cave et s'enivre pour ne rien voir et n'entendre aucun bruit, qui s'évanouit sur un sofa, au vol d'une mouche, et qui, pour rappeler ses forces et son courage, s'excite dans les caresses d'une femme impudique.

Il est notoire qu'il fut commis des vols et des pillages au château des Tuileries et au Garde-Meuble. Ce que l'on arracha aux voleurs, ce qui fut, par diverses circonstances, rapporté à la Commune de Paris, en argenterie et autres objets de grande valeur, fut déposé dans deux armoires que l'on remplit en réunissant d'autres dépôts précieux qui étaient à la municipalité. Les scellés furent apposés sur ces armoires,

et Tallien, alors greffier de la municipalité de Paris, en fut établi gardien dépositaire.

Ce que l'on a peine à concevoir, c'est que, depuis, ces mêmes scellés, qui n'ont été reconnus par aucun acte authentique, dont la main-levée ne fut ni requise ni délibérée, se sont trouvés brisés; et ces armoires, fermant à clefs dont les serrures ne parurent pas forcées, lesquelles clefs avaient été confiées à Tallien, étaient vides. A qui réclamer une restitution? de qui exiger la représentation de ces scellés, si ce n'est du gardien qui en était responsable, de Tallien à qui ils étaient confiés? En vain on a demandé à Tallien de s'expliquer : il a promis satisfaction; ensuite il a fini par accuser Manuel qui, de son côté, a repoussé les reproches de Tallien par la force du fait même; savoir, que lui Manuel n'était chargé de rien, que Tallien seul était responsable, et qu'il n'a rien dû négliger pour conserver ce dépôt.

Tallien est resté convaincu, mais n'a aucunement réparé son délit. Il n'est point d'excuses ni de prétextes qui puissent le dispenser de cette réparation. Le fait lui-même est expressif; il ne faut aucune discussion pour établir la conviction du larcin; et Tallien, responsable, dans le fait comme dans le droit, qui a toujours éludé l'explication, ne peut par aucun subterfuge effacer les traces de ce vol, sur les registres des délibérations de la commune de Paris. Il existe dans les procès-verbaux des preuves authentiques de l'inculpation que je reproduis contre lui; il y a aussi dans les cartons du Comité de sûreté générale, des copies de procès-verbaux et délibérations, des pièces, observations et renseignements sur la complicité de M.....; et comme le comité de sûreté générale n'avait pas cru Manuel coupable de ce fait, mais seulement Tallien, ces pièces sont restées dans les cartons sans être produites contre Manuel. Elles ont été analysées par moi dans le travail que j'ai fait sur la commune de Paris; je reconnaîtrais le carton et les cotes. *Verrès* n'en fit pas tant!

Lecteur, si ces faits, prouvés par des actes authentiques, sont encore impunis, cela provient de la quantité des cou-

écrivains de la révolution ont osé pourtant omettre ou pallier leurs crimes, mais l'opinion du peuple en est saisie.

CHAPITRE V.

Outrages envers le peuple par Santerre. — Conspiration pour dissoudre l'Assemblée législative, et l'égorger ainsi que Capet et sa famille.

D'ORLÉANS avait conçu le projet de faire dissoudre l'Assemblée législative, de la transporter dans le Midi, et Capet et sa famille à Marseille. Un écrit, trouvé dans les papiers de Santerre, lors du procès-verbal que je rédigeais, expliquait cette dissolution et toute la noirceur du complot. Santerre, en écrivant ses réponses, prétendit que c'était le projet d'une pétition qui lui valut les honneurs de la séance. D'après les observations, il resta convaincu et ne put se défendre de la conviction textuelle du projet de dissoudre l'Assemblée législative, de l'égorger ainsi que Capet et sa famille, et de mettre d'Orléans sur le trône. Alors, que Santerre pouvait-il répondre ? Il y avait de la différence entre un projet de pétition et un projet *d'égorgement* ; il était impossible de prendre le change. Il s'écria : *Je suis perdu !* Il fit des mouvements de désespoir ; et les gendarmes lui ôtèrent des ciseaux et un poinçon qu'il avait saisis sur la table. Le désespoir semblait le pousser, mais la lâcheté le retenait ; sa tête s'exalta, tout son corps frémit. Alors la séance fut levée, et on le laissa chez lui se reposer, recueillir du calme. Pendant les huit jours que le procès continua, il coucha chez lui ; il ne peut se plaindre de manque d'humanité.

Le lendemain de cette séance, il me dit : « Je sais que tu « es patriote austère et ferme en tes principes ; que la con- « fiance dont tu jouis me sauve ! Ne fais pas de si rigoureu- « ses recherches, réforme ce qui me perd ; tu n'es pas for- « tuné ; j'ai des assignats, tranquillise-toi, ta fortune sera « faite. »

Ma réponse fut celle du mépris, et je lui en fis le reproche honteux devant mes collaborateurs, devant les gendarmes, le gardien des scellés et le citoyen de la garde nationale

mis pour sa garde, qui tous ont signé le procès-verbal. Il fut convaincu et avoua son tort.

La récherche n'était pas à son terme ; on trouva chez lui des écrits annonçant et caractérisant ses relations avec d'Orléans, qu'il avait précédemment dit ne pas connaître.

Ce qui acheva la conviction de sa scélératesse, fut la découverte de deux écrits de sa main, qu'il reconnut et parapha comme les autres papiers, et notamment un plan de conspiration pour la dissolution de l'Assemblée législative. Ces deux écrits contiennent les outrages les plus violents et les plus graves contre le peuple qu'il traitait dans ses écrits de vil brigand et de scélérate canaille, qu'il fallait dompter et soumettre. C'est une chose assez curieuse de voir Santerre agiter le peuple et avilir ce même peuple pour le fait de l'agitation dont il était l'auteur. Il faudrait comparer ses propres écrits avec sa prétendue popularité. On est aisément convaincu que Santerre, partout perfide, partout lâche, fut toujours l'homme du crime !

CHAPITRE VI.

Complot pour les massacres du 2 septembre et jours suivans. — Horreurs et cruautés commises. — Vols et pillages des dépouilles. — Rixes, lors du partage de ces vols, entre les brigands *égorgeurs*.

Les massacres, en septembre, des prisonniers de Paris, ont été jusqu'à présent dépeints de différentes manières; chaque écrivain a plus ou moins varié. Je ne répéterai rien de ce qu'ils ont écrit; mais en continuant mes détails sur ce qui est omis et que l'on n'a pu dire, j'ajouterai que ces massacres ont été l'un des crimes de Pitt et de la faction d'Orléans. Pitt saisissait avec adresse toutes les occasions de trouble, s'assurait avec avantage des moyens de faire couler le sang; peu lui importait qui il sacrifiât. D'Orléans et sa faction étaient toujours en avant, et servaient ses projets et leurs intérêts.

Je puis indiquer, au doigt et à l'œil, des pièces écrites, signées de *Panis, Sergent, Tallien*, qui sont relatives à ces assassinats, et ont une connexité dépendante l'une de l'autre, qui dévoilent le complot du massacre, et prouvent que ce ne fut pas l'effet de l'erreur ni de l'effervescence qui donna lieu à cet événement. Je frissonne au seul souvenir de ces lettres; elles étaient adressées à Maillard, chef des coupe-jarrets de Paris connus sous le nom de *Tape-Durs*. Ce Maillard fut chargé, par les chefs du complot, du massacre dont il s'agit. Maillard, leur ami, était un escroc; il fut passé aux verges, et chassé d'un régiment pour vol. Il était le commandant en chef des filous, des mouchards et des brigands. Deux membres du complot, sus-désignés, écrivirent à ce Maillard. La lettre contenait l'avertissement de disposer sa bande d'une manière utile et sûre, de l'armer surtout d'assommoirs, de prendre des précautions pour empêcher les cris des mourants, de faire porter les coups sur la tête, d'expédier promptement, de faire emplette de vinaigre, à cause de l'odeur, pour en laver les endroits où l'on

tuerait, de se précautionner de balais de houx pour bien râcler le sang, de chaux vive, de voitures couvertes pour transporter les cadavres, de bien payer surtout, et d'avertir d'un instant à l'autre de ce qui se passerait. Cette pièce, l'œuvre du crime et de la scélératesse la plus barbare, fut trouvée chez Maillard après sa mort : elle était jointe à d'autres lettres se rattachant au complot, et énonciatives du massacre ; et parmi les signatures et écritures, on y reconnut celle de Tallien, qui, sans doute, ne disconviendra plus de sa complicité. Ces lettres avaient toutes du rapport à ce chef-d'œuvre ! Peut-on jamais trouver de preuves plus certaines que le complot fut médité et préparé ? Les précautions indiquées ne sont-elles pas un raffinement de supplice et d'idées sanguinaires ? et n'y reconnaît-on pas toute la préméditation d'un assassinat ? Ce sont les précautions d'un boucher qui connaissait l'usage des assommoirs, des balais de houx, et les effets du sang caillé. On peut les rapprocher de la conduite du boucher Legendre qui, lors de ces massacres, s'en montra le complice.

Ce Legendre alla trouver un des commandants de l'Arsenal, lui demanda deux cents hommes armés, pour aller à la Force seconder les *égorgeurs* et les protéger, parce que le nombre des prisonniers était très-grand, qu'il n'y avait pas assez de massacreurs, et que l'on craignait que l'aristocratie n'excitât quelques mouvements. Le commandant répondit à Legendre : « Les soldats citoyens qui me sont confiés ne sont point des assassins, je les enverrais plutôt pour combattre et détruire vos égorgeurs ; votre proposition est une horreur. » Cet honnête homme n'a pas dissimulé son indignation qui fut notoirement approuvée et lui fit honneur. Si les écrivains n'ont pas rendu l'hommage dû à l'équité de cet honnête commandant, ce fut par une lâche complaisance pour Legendre, et par l'absurde préjugé que c'était un mouvement populaire, tandis que c'était un atroce complot. Je rétablis cette omission que la publicité du fait ne permet pas de démentir ; il n'est pas douteux que Legendre fût complice de cet infâme complot. Voici un autre fait

aussi connu sur ces horreurs, et qui n'a pas été inscrit dans les papiers publics, par la raison qu'on n'a pas voulu donner aux événements de septembre le caractère de complot, bien différent du prétexte de mouvement populaire, et par la crainte aussi de l'autorité de la faction d'Orléans qui existe toujours, et de la quantité et de la toute-puissance des complices. Manuel devait une somme de quinze cents livres ; il fit arrêter son créancier qui avait tenu quelques propos à son égard. Manuel fut assez indiscret pour dire : « Je réponds de lui, sous deux jours il sera payé. » En effet il fut assassiné à la Force.

Ces deux traits, l'un de Manuel, l'autre de Legendre, n'étaient pas indispensables pour déterminer la conviction morale et réelle du complot d'*égorgement* ; mais je rétablis ce que la partialité ou l'inexactitude des autres écrivains n'ont pas laissé transmettre. Pour fixer l'opinion sur le complot, l'existence des deux pièces ci-dessus suffit. Ces pièces sont le titre primordial de Maillard et de son intime ami, Lesueur, surnommé *Tête-Ronde* parmi les mouchards, et l'un de ses dignes affidés. Le général pirate Héron, chef de division de la bande meurtrière, qui s'en était servi pour l'égorgement des prisonniers d'Orléans, et en devint le généralissime après la mort de Maillard, Héron, dis-je, et Lesueur ne manquèrent pas de faire connaître ces pièces à plusieurs citoyens, et de les publier, pour prouver que des ordres supérieurs avaient ordonné ce massacre, et qu'il n'avait pas été fait du propre mouvement de Maillard. Ces pièces ont été lues, et les signatures reconnues par une quantité de citoyens et de députés, et leur existence fut constatée devant moi d'une manière non équivoque, en présence de témoins. Je donnai même les moyens propres à en prévenir toute soustraction. C'est pourquoi j'ai dit, et je persiste à dire, que je puis les indiquer au doigt et à l'œil. Alors j'étais dans un cabinet, au Comité de sûreté générale ; c'était dans le courant de prairial an II. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que déjà Héron et son lieutenant Lesueur avaient conçu des inquiétudes sur la publicité de ces pièces, de

crainte qu'elles n'indiquassent les crimes de leur bande. Héron les avait dérangées; il fut obligé de les rapporter devant moi, à un secrétaire du Comité, et de les faire remettre et enregistrer par un secrétaire, chef de bureau de région, qui, je crois, se nomme Jouglas : et encore tout ne fut pas remis, car lors du procès-verbal du 1er vendémiaire, pour l'examen des papiers de Héron, on a retrouvé chez lui une de ces pièces séparée, signée *Tallien*, l'un des coupables de ce complot. C'est ainsi que s'en est confidemment expliqué Héron, dans sa prison au Plessis, dans le mois de prairial dernier, en attestant au citoyen Millet l'existence de cette pièce et des autres dont il parlait. A ces lettres était joint un tableau de dépenses et d'opérations par Maillard, relatif à chaque directeur des massacres dans les diverses prisons. Cette pièce indique le nom des chefs, et fait mention des objets alloués par l'administration de police de Paris.

Ces pièces font suite nécessaire aux circulaires de *Marat*, de *Jourdeuil*, *Duplain*, et autres. Il est assez curieux de voir d'un côté Tallien se défendre de la complicité de ce massacre, et de lire de l'autre ses écrits dans le complot et son exécution. Alors on explique aisément le reproche qu'il reçut à la Convention, d'avoir prêté sa griffe, comme secrétaire de la Commune, pour des sommes immenses dont l'emploi coûtait à prononcer, et fait horreur à la nature. Voilà le double sens de ces grands mots de Marat, qui criait si souvent au meurtre, et qui voulait être, selon lui, cruel par humanité. Ce tableau présente les crimes des complices.

Il faut encore rétablir un fait que Tallien a dénaturé. Ce fourbe a prétendu avoir sauvé du massacre les femmes Saint-Brice et Tourzel. C'est un mensonge : il peut être démenti par le citoyen Truchon qui était alors membre de la commune. Truchon était allé à la Force de son propre mouvement, ne participant pas à ce complot. Il crut de son devoir d'y aller pour opposer quelque défense, et prendre des précautions ; mais il fut mal payé de son zèle, et pensa être immolé. Les chefs des égorgeurs, qui savaient bien qu'il ne

faisait pas partie du complot, l'eussent tué sans des gendarmes qui le sauvèrent et le cachèrent. Ce fut pourtant en cette situation qu'il trouva encore le moyen de sauver quelques victimes. Secondé par les gendarmes, il parvint à délivrer entre autres la femme Saint Brice et la femme Tourzel. Il leur donna le bras, les conduisit, et c'est à lui seul qu'elles durent la vie, et non à Tallien qui n'avait pas été à la Force. C'est ainsi qu'elles s'en sont expliquées par une lettre adressée à lui Truchon, et suffisante pour démentir Tallien. Son acte de bienfaisance n'était qu'en paroles, Truchon seul en avait le mérite : Truchon fut reconnu seul bienfaiteur, Tallien en a usurpé le titre.

Que Tallien, pour les tromper, leur ait persuadé que Truchon avait agi sur son invitation, ou d'après les moyens qu il lui avait donnés; et que, par une complaisance ou reconnaissance mal entendue, l'une d'elles se soit abandonnée à sa luxure, ce dont Tallien s'est fait un odieux mérite, et que son impudeur l'empêche de rougir tant du mensonge par lequel il veut usurper le titre de bienfaiteur que du vice dont il fait étalage, Truchon peut opposer la preuve que Tallien n'a aucunement participé à sauver ces femmes. Des écrits confirment le démenti qu'il peut en recevoir; partout Tallien est démontré menteur, partout coupable; et c'est pourtant alors qu'il parle humanité.

En vain fait-il publier sa défense par son satellite, M..... qui, rougissant de son nom par les souvenirs qu'il rappelait, a pris le nom de F.....! Que Tallien dise qu'il a été à la barre de l'Assemblée nationale dénoncer ces *événements*, comme organe ministériel de la commune de Paris, dont il était secrétaire, toujours est-il qu'il n'a pas été dire publiquement à cette barre que le massacre n'était point un *événement* fortuit, mais qu'il résultait d'un noir complot, ourdi à l'administration de police, à son vu, à son gré, et auquel il n'était pas étranger, puisqu'il avait écrit et travaillé pour son exécution. Cependant il est suffisamment démontré que ce massacre n'était point un événement de circonstance, mais bien un horrible complot dévoilé par les pièces que

j'indique. Si ce n'eût point été un complot, à quoi bon ces précautions et ces ordres? Or, n'est-il pas bien caractérisé par les sanguinaires circulaires écrites par Marat et ses collègues, pour inviter les départements à de pareilles horreurs, et par la conduite de Legendre et de Manuel?

Si, dans le dessein de se préparer un bouclier défensif, la conjuration a mis quelqu'un en avant pour disposer les palliatifs, aurait-elle envoyé un autre qu'un conjuré, et pouvait-elle employer un autre agent qu'un complice? Le titre de secrétaire de la commune n'était pas exclusif de la complicité; au contraire, c'était une cause de présomption. Si Tallien, secrétaire, n'eût pas été reconnu l'orateur nécessaire, eût-il été employé? Enfin s'il n'eût été dévoué à ce crime, il n'eût cherché ni à le défendre, ni à le cacher. Eh bien! il en résulte que Tallien était de cette faction liberticide, et qu'il en était l'agent et le secrétaire. Cette faction pouvait-elle donc employer quelqu'un qui ne fût pas dans le secret? Se serait-elle exposée à rencontrer une opposition? Ainsi Tallien n'a perdu aucune occasion pour servir les ennemis de la France et de l'humanité; les pièces matérielles ne l'ont que trop prouvé.

Pourquoi ceux qui ont écrit sur les massacres de septembre ont-ils omis un fait essentiel : qu'un attroupement dirigé et formé par un nommé Gardembas, dit Casque, a voulu égorger la famille de Bourbon, détenue au Temple? Pourquoi n'avoir pas dit que Gardembas, dit Casque, ayant reçu une mission particulière pour assassiner toute cette famille, la même mission fut encore donnée par une autre section de la faction d'Orléans; qu'il savait la complicité de la municipalité de Paris, et qu'il s'y adressa en séance publique pour faire légaliser le massacre de prisonniers du Temple?

Retou, un des chefs des égorgeurs, avait l'ordre spécial de s'emparer du nommé Thierry Ville-d'Avray, frère de Thierry qui restait avec Capet. Il partit avec six cents assassins qui étaient, comme tous les scélérats, forts de leur nombre; et pour assassiner un seul homme, ils se réunirent six cents. Ils le trouvèrent caché sous un tas de charbon, à

côté d'un fourneau; ils amenèrent la victime à la municipalité de Paris qui les paya. Thierry y resta jusqu'à dix heures du soir, ensuite on le conduisit à l'Abbaye, et sur les trois heures du matin, dans la même nuit, on l'en fit sortir et on l'assassina.

Pourquoi a-t-on encore omis un autre fait non moins cruel? Quelques *égorgeurs*, ayant aperçu à la Force la princesse Lamballe, la reconnurent. Déjà elle avait passé la porte comme libre, lorsque, par malheur, survient un chef *égorgeur*, qui la reconnaissant d'abord, la fit rentrer, et mettant la main sur la tête de la victime, il dit : « Camarades, cette pelote doit être dévidée. » Cela suffit et elle fut tuée. On lui prit la tête par les cheveux, et, par un genre de cruauté encore inouï, on lui passa un sabre dans le cou, et on le scia pour séparer la tête. Chacun, alors se disputant l'honneur de servir les intentions du roi des assassins, coupa un morceau de son corps; sa tête fut attachée à une grille, en attendant qu'on la portât au roi des assassins qui, en la recevant, paya généreusement. Son cœur fut arraché, et un monstre, par un raffinement de barbarie la plus révoltante, lui enleva les parties génitales, et les appliqua sur la garde de son sabre. Ce barbare égorgeur en fit parade pendant et après massacres. Sur ce trait inouï chez les sauvages même, le nommé Mamin peut donner des renseignements certains; il fut l'ami et le protégé de Tallien, mais celui-ci a cherché à s'en débarrasser en l'accusant d'attentat contre lui.

Pourquoi les écrivains ont-ils donc omis aussi que la faction meurtrière avait compris dans sa proscription l'ex-ministre Roland; que deux cents assassins allèrent chez lui les habits et les mains ensanglantés, les manches retroussées et couvertes de sang caillé, les massues ou assommoirs sur l'épaule, les sabres nus, tout fumants et couverts des ordures qu'ils recevaient en coupant les intestins? Ils étaient gorgés de sang, ivres de vin, vomissant et menaçant; ils juraient la mort sur le bonnet rouge dont ils étaient affublés, ils demandaient Roland, ils criaient qu'ils voulaient Roland : leur

prétexte était de lui demander des armes; ce qui était d'autant plus ridicule, que lui Roland, ministre de l'intérieur, n'en avait pas à sa disposition. Roland se sauva par une issue secrète. Ils prirent en ôtage un citoyen de sa maison, nommé Charetier, et exigèrent qu'ils les conduisît où était Roland. Cet homme généreux se dévoua pour Roland; il sortit au milieu d'eux et les promena pendant neuf heures. Le digne cortége parcourut les rues; Charetier leur fit faire des pauses dans les cabarets; et, à force de brocs de vin des deux couleurs, il s'en débarrassa. Les uns restèrent dormant dans les cabarets, les autres tombèrent aux coins des rues et des bornes; ceux-ci vomissaient, ceux-là ne pouvaient plus marcher; et à la faveur des ombres de la nuit, Charetier s'enfuit. La troupe meurtrière se sépara, et Roland leur échappa ainsi que l'ôtage qu'ils avaient pris.

Ces faits essentiels n'ont pas été transmis par tous ceux qui ont écrit sur le massacre; tout noirs et atroces qu'ils sont, je les ferai connaître, en bravant le crédit et la toute-puissance des complices de la conjuration d'Orléans. Il en est encore un que je ne puis omettre; c'est qu'à cette époque Santerre, complice de la faction d'Orléans, Santerre, participant au complot homicide, Santerre, beau-frère du traître et meurtrier Panis, le directeur de toutes les opérations des massacres, ne pouvait rien ignorer; et sans doute, s'il n'eût pas été complice, il aurait déployé la force de la garde nationale qu'il commandait. Les bons citoyens n'attendaient que l'autorisation pour marcher comme force armée; mais Santerre n'arrêta point ces horreurs, il choisit au contraire ceux par la présence desquels il voulait tromper le peuple, et il favorisa des atrocités que jamais pays n'a vu commettre, que les Tartares et les Sauvages eux-mêmes se reprocheraient. Il seconda des abominations qui surpassent la fureur des bêtes féroces. Toute réflexion deviendrait inutile; chaque fait produit à la lecture frisson, effroi et saisissement! Hommes sensibles, en quelques lieux que vous me lisiez, je vous devais ces détails que l'inexactitude, la honte, la crainte ou le défaut de connaissance vous ont ravis. Je vais vous

faire passer de ces réflexions douloureuses à de nouveaux détails, non moins curieux, sur la suite et les effets de ces massacres.

Pourquoi encore les différents écrivains ont-ils gardé le silence sur les vols et les pillages qui ont suivi ces massacres? Pourquoi le faux F....., qui était M.....[1], rédacteur de l'ouvrage, *Vérité*, etc., n'a-t-il pas voulu parler de ces vols et de ces pillages? Pourquoi a-t-il omis les faits essentiels? c'est qu'il était complice, et je vais le prouver.

M....., expert dans la délivrance des faux passe-ports, en vendait à cette époque, et en a procuré même depuis : ce fait a été dénoncé par Richer Serisy, ce qui résulte de déclarations adressées au Comité de sûreté générale. C'est le même Richer Serisy, auteur de l'écrit intitulé *l'Accusateur public*, qui avait fait connaître que M..... et un nommé Beson lui avaient vendu deux faux passe-ports, qu'il avait payés douze cents livres que la femme Fontenelle avait remises; qu'il y avait eu différend entre eux parce que ce passe-port vendu par M....., portait en tête ces mots : *La loi et le roi*, sorte de passe-ports usités en septembre 1792 lorsque M..... était commis à la police et les avait à sa disposition; la querelle s'engagea sur ce que les passe-ports que M..... vendait coûtaient quatre cents livres. Si Richer Serisy niait cet aveu, il en serait convaincu par les pièces matérielles remises au Comité de sûreté générale par deux agents différents du comité, et sur les lettres desquelles sont les apostilles de deux membres du comité. Ces pièces seraient-elles détournées, les agents du comité qui ont remis ces pièces existent encore et j'aurai d'ailleurs occasion de présenter Richer dans la faction de l'étranger. Le fait des faux passe-ports délivrés par M....., n'est indiqué que pour prouver à ce dernier que sa conduite est connue.

M....., délivrant de faux passe-ports, joua dans les horreurs de septembre un rôle particulier en fait de pillage. Les complices se distribuèrent les rôles et préparèrent les opérations.

[1] Méhée. (L.)

Quelques-uns répandirent le bruit que l'on allait faire des arrestations de prêtres, de nobles et d'aristocrates en grande quantité; alors beaucoup de prêtres et autres allèrent demander des passe-ports. On leur oppose d'abord quelques difficultés, et ils croient les lever avec de l'argent; enfin M...., pour remplir le but du complot, leur fait payer chèrement ces passe-ports, et soit pour éviter la preuve de cette infidélité, soit pour se soustraire aux suites de leur délivrance à des gens suspects ou désignés tels, il leur en donna de faux; alors les menaces d'arrestation redoublèrent. Les fugitifs s'étaient munis de ce qu'ils avaient de plus précieux et de tout qui était portatif, ils n'oublièrent point leurs bijoux, l'or, l'argent, les assignats. Or, la distribution des passe-ports était mystérieusement indiquée pour le même moment et dans un même lieu; et pendant que M.... delivrait ces passe-ports, il fit demander et expédier un ordre pour arrêter aux barrières beaucoup de personnes qui, disait-il, devaient sortir avec de faux passe-ports : ainsi par leur arrestation effectuée on s'assura des bijoux, de l'or et de l'argent qu'ils emportaient. Cependant on affecta de les leur laisser, c'était une ruse pour exécuter le reste du complot; le projet n'était pas rempli, il fallait trouver un moyen pour augmenter encore les dépouilles et se les assurer sans que les victimes s'en dessaisissent. On employa donc une autre perfidie, et l'on fut dire, comme officiellement, dans les maisons d'arrêt, que l'on allait transférer tous les prisonniers de Paris, sans leur dire ni en quel endroit ni comment. Chacun s'étant muni d'or et de bijoux, y tenait encore davantage, et ceux qui craignaient d'en laisser derrière eux, firent apporter tout ce qu'ils purent pour obvier aux suites de la prétendue translation. Alors les bouchers avaient fait engraisser leurs victimes; elles étaient bonnes à tuer, ils les tuèrent.

L'instant du massacre arriva, les chefs étaient assurés du pillage, et ce fut aussi dans cette certitude qu'ils commencèrent à égorger et à voler. Laissons, disaient les chefs du complot, nos égorgeurs prendre çà et là quelques boucles d'oreilles, quelques bagues qu'ils arrachent, quelques oreilles,

quelques doigts qu'ils coupent, quelques mouchoirs, quelques tabatières, il faut leur laisser ces petits objets-là pour encouragement; mais ne perdons point de vue les fonds dont se sont pourvus les prisonniers, soignons les autres bijoux, les portefeuilles, l'or et l'argent, envoyons des commissaires qui s'en emparent ou les surveillent, sous le prétexte de conserver les propriétés. Ces commissaires furent plus ou moins exacts, mais sans doute ils n'oublièrent pas leur intérêt particulier, sans préjudice du partage général. Les uns firent des états de ce qu'ils apportèrent à la municipalité, les autres n'en firent pas du tout. Alors quelle carrière pour la cupidité! L'inexactitude de ces états ou leur absence totale laissaient aux nouveaux dépositaires des facilités que l'on n'a pas besoin d'indiquer. Ces dépositaires étaient le secrétaire de la municipalité, Tallien et son commis, M.....; mais que sont devenus ces effets? Les a-t-on remis aux parents des victimes? Non! Les septembriseurs ne l'ont pas allégué pour leur justification, et la municipalité, souvent inculpée, n'a pas excipé d'un seul acte de remise; ainsi que sont-ils devenus, ces effets? Ont-ils tourné au profit de quelques particuliers, ou ont-ils été employés pour l'utilité publique? Depuis le temps que des reproches ont été directement adressés et réitérés publiquement à la municipalité, il n'a été ni présenté, ni allégué aucun emploi; on ne peut enfin douter qu'ils n'aient été partagés entre les complices. C'est ce qu'indique la conduite du vénérable *Sergent*, l'un des chefs du complot.

A la revue des dépouilles, on cherchait une agathe superbe et de haut prix, en faisant partie; chaque spéculateur l'avait vue, chacun la convoitait, chacun la réclamait. Le regret excita les uns, d'autres intérêts dirigeaient les autres; chacun avait ses vues, bien ou mal colorées. Monsieur Sergent aussi fit semblant de la demander, il oublia qu'elle était à son doigt; il croyait que l'adultère Marceau, l'infidèle épouse du malheureux Sorrat de Chartres, qui partageait la couche du premier depuis qu'elle l'avait suivi, s'en était saisie, lorsqu'il la lui avait présentée pour la dédommager du travail de ses

doigts, comme graveuse, état duquel elle l'avait nourri jusqu'à ce qu'il ait pu faire de la révolution un métier. Ils étaient l'un et l'autre descendus de ces greniers de la misère où ils avaient quitté leurs haillons pour se vêtir et se loger suivant ce qu'avait produit le casuel de la révolution. Ainsi donc Sergent oublia qu'il avait cette bague à son doigt; mais un de ses complices la lui reconnut et la fit voir à sa main. Sergent, convaincu, balbutia; il l'avait changée, disait-il, il en avait mis une autre : en défaut sur ce fait, il dit l'avoir prise pour la faire raccommoder; il n'avait pas encore eu le temps de le faire, ajouta-t-il. On examina la bague, rien n'y manquait. Alors il fallut de l'audace pour la garder. Sergent acquit de là le nom d'*Agathe-Sergent;* voilà l'étymologie du surnom d'Agathe, qu'on lui a donné. Sergent ne remit pas la bague, il l'a conservée avec le sobriquet d'Agathe. Pauvre Sergent, pourquoi n'avoir pas eu plus de présence d'esprit, pourquoi ne l'avoir pas laissée à la Marceau? Sergent, ne savais-tu pas que tes complices avaient le même goût que toi, qu'ils pouvaient comme toi désirer cette bague? Pourquoi la prendre sans leur consentement ? Peut-être était-ce aussi le résultat d'un partage des chefs principaux et dépositaires, non connu de tous les complices! Quoi qu'il en soit, Sergent, tu dois être convaincu qu'ils n'ont d'autres égards et ménagements que ceux qu'exige la crainte de la découverte de leurs crimes. La scène ne fut pas finie là. On demanda une montre entourée de diamants. Cette montre avait été remise, à regret, par un maître tueur à un de ces commissaires à la dépouille. Le cordon était teint de sang, ainsi que les breloques qui se composaient d'un cachet, un anneau, un gland, une clef en or. Sergent, qui n'aimait pas le sang, avait défait le cordon vert, et mis à sa place un noir; mais il y attacha les mêmes breloques et garda la montre. Le maître tueur croyait aussi, lui, avoir un privilége sur cette montre; il la désirait spécialement, il l'indiqua. D'abord le commissaire des dépouilles attesta l'avoir reçue et remise au dépôt; le cordon de soie était un indice certain, on ne trouva ni le cordon ni la montre. Sergent, qui n'ignorait pas que les *pacotilles* particu-

lières n'avaient pu se former que sur ce qui n'était pas compris dans les états, toujours fautifs et pleins d'inexactitudes, Sergent, dis-je, se croyait déjà propriétaire de la montre; il oublia que les assassins voleurs portent par habitude leurs regards spéculateurs sur le gousset. Il n'avait pas assez fait en changeant le cordon de la montre, c'était une maladresse de porter le cachet, la clef, l'anneau et le gland, qui en étaient les breloques; mais on ne s'avise pas de tout : le maître tueur reconnut ces breloques qu'il convoitait; il accusa Sergent d'un partage infidèle; Sergent répondit : Est-ce là le cordon? Non, mais voyons la montre, répliqua l'autre. Il s'y opposa d'abord, mais il n'était pas en sûreté : on exigea, on se procura la montre, c'était la même, elle fut reconnue; la différence du cordon était insuffisante, un petit vase en forme de gland était teint de sang sur les piqûres de la partie qui représente la coque : *Voilà mon titre,* s'écria le tueur en faisant voir le sang. *N'est-ce pas aussi mon titre?* reprit Sergent, *n'ai-je pas eu du sang sur moi? c'est une caillebotte qui a rejaillí.* Mais tu n'avais pas le moyen d'acheter une montre de ce prix, lui dit le tueur. Sergent voulut parler de sa fortune; il fut interrompu, un médiateur apaisa le tout. Ces anecdotes sont comprises dans les pièces relatives au 2 septembre.

L'intérêt de la chose publique me fit faire un voyage de Tours à Saumur, les premiers jours de juin 1793, an Ier, avec Sergent et la Marceau qui se trouvèrent dans la même voiture. Ils allaient voir Marceau, officier dans la légion Germanique, alors à Saumur. Chemin faisant, je regardais un gland parmi les breloques d'une montre très-riche, émaillée et garnie de diamants, que portait la Marceau et qu'elle tirait avec vanité. Je fis des réflexions sur la couronne de chêne, son origine, sur les qualités et propriétés du gland, le prenant souvent dans ma main pour l'admirer, tant il était bien fait. *Laissez,* me dit Sergent, *vous vous amusez à ce gland comme un enfant.* Je lui répondis : *J'ignorais que cela vous contrariât, je croyais vous flatter en faisant l'éloge de ce bijou et de votre bon goût. Quoi!* me dit-il, *vous voulez me faire quelque plaisanterie....* et il s'échauffa. Je me rappelai l'histoire ci-dessus, et je le

fis taire et rougir en lui disant : *Il ne manque à ces breloques qu'une agathe, et à la montre que le cordon vert.* La Marceau fit disparaître les breloques, alors finit la querelle.

Il est évident que Sergent n'a pu retirer cette montre et cette bague du dépôt où l'on réunissait les dépouilles des victimes, sans la complicité des dépositaires. Dès lors quelle opinion doit-on avoir de Tallien et de M.....? Peut-on douter qu'ils ne fussent du complot! ont-ils, sans être du partage, laissé attenter à ces dépouilles! n'y voit-on pas au contraire la suite d'un partage secret avant l'examen général? Peut-on mettre en doute s'ils ont ou non été intéressés dans l'augmentation des dépouilles, s'ils sont étrangers aux moyens employés pour faire accumuler les bijoux? Reste-t-il encore quelque équivoque sur le but de la délivrance des passe-ports? Tallien et M..... n'étaient pas étrangers à ces horreurs; pouvaient-ils l'être à la délivrance des passe-ports? Tout s'explique par le défaut de justification des complices qui, attaqués publiquement, n'ont jamais excipé de l'emploi des bijoux ni rendu de comptes si souvent requis par le peuple.

Voilà les preuves qui établissent que M..... [1] n'a pas été exact dans son ouvrage sur le 2 septembre. Allons, M....., du courage! parle fort contre les patriotes, désigne les terroristes de peur qu'ils ne te reprochent eux-mêmes tes crimes. Allons Tallien, où est ton audace? sois impudent, immole dans les fers ceux qui connaissent tes scélératesses! oppose-toi à ce qu'ils soient jugés de crainte qu'ils ne parviennent à te convaincre de conspiration contre ton pays, et des crimes les plus atroces! Agis en tyran et n'oublie pas ton rôle; parle justice, parle vertu! de mon côté, je t'accuse, et je prouverai ta complicité avec le premier dans les crimes les plus inouis.

Mandrin ne mettait pas autant de raffinement que les complices du massacre de septembre, qui prirent au piége les malheureuses victimes amenées à la mort pour avoir leurs dépouilles! Cartouche ne fut pas aussi scélérat que les fripons qui appellent leurs victimes au nom de la bonne foi!

[1] Méhée (L.)

Poulailler ne fut pas aussi coquin que ces misérables-là, qui, non contents d'avoir fait des prises au piége par des suggestions atroces, accumulèrent encore les dépouilles. Jamais aucun chef de brigands ne parut aussi consommé dans le crime. Si ces détails n'ont pas tous été connus, ils étaient en partie notoires. Les égorgements, la conduite de Legendre, de Santerre, de d'Orléans, de Tallien, les écrits et les circulaires de Marat, le fait des passe-ports, ainsi que le prétexte de translation des détenus, ont longtemps excité les murmures. Le sobriquet d'*Agathe-Sergent* était connu, mais le gouvernement a laissé ces délits impunis; il a voulu enlever à la justice les pièces de conviction de forfaits si exécrables, de la préméditation du complot, des meurtres et des vols les plus abominables. Eh! Dieu! je brave l'audace de Tallien, le crédit de la faction d'Orléans, l'autorité, la rage de ses nombreux complices! Mais je me dois à ma patrie, je lui dévoile ses ennemis, je publie leurs crimes, et j'en indique les preuves. Tous les traits que nous transmet l'histoire de tous les pays sur la tyrannie et la déprédation sont au-dessous de ceux des événements horribles de septembre à Paris. Que les partisans de Marat vantent donc sa délicatesse à ceux qui liront sa complainte et ses écrits! Voilà ces hommes révolutionnaires! Trop tard la mort a frappé les uns, trop longtemps elle laisse exister les autres.

CHAPITRE VII.

Manœuvres et tentatives de Marat et de d'Orléans, en 1792, afin de pouvoir, à la faveur d'une insurrection dirigée vers la Vendée, organiser la sédition et mettre d'Orléans sur le trône.

Je vais maintenant démontrer que la Vendée fut d'abord préparée par Marat et d'Orléans, en rendant compte de leur tentative pour établir la sédition *vendéiste* dès 1792. Ma proposition surprend d'autant qu'il n'est aucun de ceux qui ont écrit sur la Vendée, qui ait donné les vraies causes de ce cancer politique. Je ne veux encore vous dire que ce qu'ils ont omis ; cependant il faut remarquer qu'il ne s'agit ici, selon ma proposition, que des tentatives de sédition en 1792.

Il est de notoriété qu'avant le 10 août, se formèrent dans ce qu'on appelait alors le Bas-Poitou des séditions partielles. On voulut s'assurer de l'intention des gens du pays, donner lieu à quelques actes qui, d'un côté, excitant la vengeance, auraient préparé un point de ralliement. Ces séditions, élevées sous le prétexte de la religion, furent dissipées par les gardes nationaux des différens départemens ; alors les atroupemens disparurent, le coup fut manqué et l'on fit une autre tentative sous le prétexte des subsistances. La direction de la sédition parut toujours fixée sur le même lieu : c'était positivement dans la Vendée que l'on avait établi la révolte ; on voulait y porter une insurrection générale dont les subsistances devaient être le motif apparent. Marat vomissait, par l'émission de ses feuilles incendiaires, tout le venin de la sédition ; il criait contre le prix des subsistances, et, en désorganisant les autorités constituées, il organisait une insurrection.

Voici le plan adopté et suivi : on devait crier contre le prix des denrées, qui pourtant alors n'était pas hors de balance, et former un attroupement insensiblement par des

brigands répandus sur différens points. Cet attroupement était le moyen. On devait se porter ensuite de district en district, obliger les corps administratifs à suivre un règlement particulier qu'on leur présenterait. On forçait les habitans des communes à se lever en masse pour se porter avec des chefs de la sédition sur les communes et chefs-lieux voisins. Si la commune ou quelques individus s'y refusaient, on devait brûler les maisons des récalcitrans et pendre les opposans. Pour déterminer la contrainte et augmenter encore la terreur partie du premier attroupement, quelques brigands réunis envoyés à cet effet et bien payés, établissaient une garnison, s'emparaient des armes ; et l'on disait à la masse contrainte : « Voilà des conducteurs, des chefs, des camarades ; si vous ne les suivez pas, si vous les quittez au contraire, si vous refusez l'obéissance à leurs ordres, s'ils sont maltraités, vous trouverez à votre retour vos maisons brûlées, vos femmes, vos enfans égorgés. Allez, formez plus loin garnison dans des chefs-lieux semblables ; établissez les mêmes formes et craignez qu'au moindre reflux, si vous n'en faites autant aux autres, vous n'en soyez néanmoins les victimes. » Ainsi l'on faisait refluer les communes les unes sur les autres, les brigands seuls formaient des piquets de correspondance, et ce fut par la crainte de ces brigandages, par la crainte de ces horreurs, que l'honnête homme devint brigand.

Le premier noyau de l'attroupement fut formé et soudoyé par d'Orléans ; il était composé de coupe-jarrets répandus çà et là. Marat, qui avait préparé l'opinion, échauffé les esprits par ses pamphlets incendiaires, avait un parent très-proche et un frère dans une manufacture importante au lieu appelé Montmirail. Les ouvriers formèrent le second noyau, et il fut bientôt grossi par des attroupemens de brigands apostés, formant le troisième noyau, qui profitèrent de la loi qui supprimait les passe-ports. Tel fut le premier préjudice de cette loi, telles furent les causes qui la firent rendre par surprise. En peu d'instants quelques milliers d'hommes furent attroupés et dirigés sur la Vendée. Ils passèrent à Am-

boise, et de là vinrent à Tours; de Tours, on devait se porter sur Saumur, de Saumur à Mortagne; et c'était à Mortagne que devait s'arrêter la course. Mortagne est au centre de la Vendée et des pays insurgés : là on devait préconiser le duc d'Orléans, le proclamer roi, soutien du trône et du clergé, et père du peuple.

L'insurrection arrivée à Amboise, un citoyen honnête nommé Malveau, chirurgien et administrateur du département d'Indre-et-Loire, se trouva dans cette ville. Comme il parlait contre ces séditions, il fut menacé et obligé de fuir la potence que les chefs lui avaient destinée. A la minute même où les chefs des insurgés l'indiquaient comme l'homme à immoler, on mit le feu à sa maison; il perdit son habitation et tous ses effets. Ce que cet honnête citoyen avait amassé par des économies austères du produit de ses travaux et de ses revenus, fut livré aux flammes. Deux jeunes personnes, ses filles, auxquelles il avait donné une éducation soignée, perdirent leurs effets, leurs vêtemens et les dots que leur destinait leur père. Celui qui mit le feu et conduisit les malfaiteurs était un nommé Stoclet, fermier à Amboise ; il était redevable envers le citoyen Malveau sous quelques rapports.

La municipalité de Tours fut requise de porter secours. J'étais alors officier de la garde nationale; je devais en conséquence partir pour Amboise avec un détachement de la compagnie que je commandais et d'autres forces réunies. Quelques complices de Marat, dignes émules de cet incendiaire, savaient le complot, et ils persuadaient de ne point partir; mais ce n'était pas suffisant, chaque propriétaire craignait, et la rumeur augmenta. On se décida enfin malgré eux à opposer une résistance vive, et à refuser le passage. Les complices orléanistes, maratistes, furent déjoués; l'un d'eux, qui était au département, chercha, pour dégoûter la force armée, à injurier des officiers qui s'étaient réunis auprès de l'administration, tandis que des malveillans répandus partout allaient persuader au peuple que l'on avait tort de s'opposer à ces événemens; que le prix du pain et

des denrées allait baisser par force. Ils cherchaient ainsi à séduire le peuple, à le corrompre, à diviser les esprits et former des partis; mais ils n'eurent pas le temps d'y réussir, je les déjouai. J'étais allé aussi, moi, au département avec quelques officiers pour demander les ordres, et je reçus ma part des injures que vomit le nommé T.....-O....., fameux maratiste, membre du directoire du département, alors, comme depuis et toujours, faux patriote, digne époux de la fille Richard, fille prise à la suite des Vendéens, au Mans, convaincue d'avoir suivi les rebelles et servi aux plaisirs de leurs officiers. Je retournai à la municipalité où était mon détachement. Le maire était le citoyen Vorsen, dit Baunicourt, honnête homme, droit, bon citoyen, invariable dans les vrais principes du droit naturel. Il se conduisit en cette circonstance de manière à mériter des éloges. Alors un bruit s'était répandu chez les insurgés qu'ils éprouveraient quelques difficultés; ils envoyèrent des gens de l'attroupement dispersés çà et là, secrètement répandus à Tours. Cette précaution ne leur avait pas encore suffi, et ils envoyèrent deux émissaires à la municipalité pour inviter à les recevoir, sous la menace du feu et du pillage, déclarant que des otages étaient pris, des garnisons établies, et que si on essuyait un refus de réception ou de soumission aux règlemens que l'on proposerait, les suites en seraient funestes parce qu'ils étaient responsables les uns pour les autres. Je les entendis avec effroi. Je demandai la parole au maire pour réfuter ces menaces et détruire les argumens de ces partisans de l'anarchie et du pillage; je l'obtins, je les confondis. Leur langage était insidieux et plus qu'adroit. Le nommé Thomas, curé constitutionnel des environs d'Amboise, et le nommé Legendre, juge de paix à Montlouis près d'Amboise, étaient les deux émissaires; leurs qualités en imposaient aux gens faibles, crédules ou égarés. J'obtins donc la parole; et alors, par zèle, par courage, par haine pour l'anarchie, secondé par la vérité et le droit naturel des gens, je prononçai un discours qui détermina la force armée présente à jurer comme moi, d'après ma proposition, la main sur notre

épée, de périr les armes à la main plutôt que de laisser étendre le désordre et l'anarchie, ou attenter aux propriétés et à la sûreté des citoyens. J'électrisai les cœurs, je confondis les émissaires des insurgés, je requis leur arrestation. Le peuple demandait justice contre eux. Alors le maratiste Texier, membre du département, les réclama, et je fus chargé de les conduire, ce que je fis.

En chemin, passant devant le territoire de Baune, Thomas était à ma droite et Legendre à ma gauche; Thomas fit quelques pas en arrière, me prit par le bras, et me dit : *Tu as grand tort, camarade, tu t'éloignes du bon parti; tu n'aurais pas été oublié, tu aurais un poste dans l'ordre de choses que nous allons établir. Le duc d'Orléans est notre chef, notre parti est le meilleur.* Je lui répondis par un mépris militairement exprimé.

Je les conduisis au département où je prononçai un nouveau discours, qui électrisa les uns, rassura les autres, et porta la terreur dans l'âme des malveillans. Je fus couvert d'applaudissemens, et deux membres du département m'embrassèrent, par affection, avec de vifs témoignages de sensibilité et de reconnaissance. On renvoya les émissaires; alors j'offris d'aller avec eux haranguer les insurgés. *Non non*, s'écria-t-on de toutes parts, *reste avec nous, nous ne voulons pas te livrer aux malveillans.* Je retournai à la municipalité, j'y passai la nuit, et j'entretins les esprits dans de bonnes dispositions. On battit la générale, je ralliai ma compagnie, je courus appeler les citoyens chez eux, les faire lever, et j'allai en détachement à la porte du faubourg Sainte-Anne. Le vœu était prononcé de manière à contrarier le maratiste Texier qui changea de marche et d'expression; il fut contraint d'aller à la barrière du faubourg Saint-Symphorien. La compagnie des chasseurs, et le détachement des canonniers, étaient des surveillans à craindre pour lui, au moindre faux pas. Le maratiste Texier, contraint d'exprimer la volonté des autres, parla ferme aux insurgés, et leur attesta le dessein de faire résistance. Les militaires terminèrent le discours, et, pour manifester leur vœu, passèrent à

l'exécution ; ils repoussèrent vigoureusement les insurgés du côté de la porte Sainte-Anne.

Le maratiste Veau-Delaunay, actuellement député à la Convention, alors membre du département, toujours maratiste et digne émule du tyran Robespierre, ce Veau à qui l'on a fait, en pleine séance de la Convention, après le 9 thermidor, le reproche d'avoir blâmé le sort du tyran, reproche sur lequel il n'a pas encore terminé la défense qu'il a commencée en balbutiant ; ce Veau-Delaunay mollissait, et déjà la mêlée des insurgés commençait à s'introduire, lorsque les cris du côté de Saint-Symphorien indiquèrent que leurs complices étaient repoussés. L'orateur Veau fut jeté de côté, et la troupe se portant en avant, nous poursuivîmes, mèche allumée, les insurgés. Je marchais difficilement, parce que j'avais été blessé auparavant ; j'avais le corps ceint d'une bande et d'un mouchoir. Voici le fait : en sortant du département, et revenant pendant la nuit de conduire les émissaires des insurgés, j'avais reçu un coup dans le côté droit, qui, malgré mon portefeuille, m'avait atteint la partie latérale du ventre, et fait une petite blessure, assez gênante, que j'avais bandée d'un mouchoir. Il en est depuis résulté une fistule sanguinolente, que je porte encore ; elle fut produite par le venin attaché au dard du stylet. J'avais jusqu'à présent gardé le silence sur cet événement. Je me suis fait traiter sans dire la cause du mal ; le mystère l'a aggravé, le traitement n'était pas celui convenable. Mais je ne voulais pas faire triompher les insurgés, ni leurs partisans. Je porte encore sur moi cette même fistule ; elle atteste le fait.

Les insurgés avaient des émissaires répandus dans l'intérieur ; à Tours, nous nous trouvions entre deux dangers. J'étais signalé par eux : un de ceux que l'on était parvenu à égarer, s'avance vers moi, un sabre d'une main, un marteau de couvreur de l'autre. Je parai le coup, il fut désarmé, et ma vengeance se borna à le faire sortir des lignes. Je le conduisis moi-même, pour qu'il ne lui fût fait aucun mal. Les insurgés furent repoussés de toutes parts. Leur rage impuissante respecta les murs de Tours. Ils menacè-

rent de revenir en plus grand nombre; mais des courriers avaient été répandus dans les communes voisines, des secours arrivaient d'heure en heure, et, pendant quelque temps, Tours fut gardé jour et nuit. Les insurgés ne conçurent plus d'espoir; là fut rompue la chaîne de l'insurrection, là se borna la course des factieux poursuivis, d'ailleurs, par les départemens voisins. Elle était déjà arrêtée par l'effet d'une loi, rendue sans doute pour éviter les progrès des attroupemens, rendue sur la demande de ceux qui certes n'étaient pas du parti d'Orléans. Cette loi fut lue aux insurgés; elle était parvenue, dans cette même nuit, par la voie du bulletin.

Tous les complots de la faction allaient être dévoilés par les coupables; déjà l'on avait saisi quelques-uns des principaux agitateurs; d'Orléans, Marat et leurs complices allaient être désignés; à l'aide de la mesure salutaire pour eux qu'ils surprirent, ils furent voilés par une loi qui ordonnait d'instruire contre les attroupemens pour cause de subsistances, prétexte qu'ils avaient donné à l'insurrection. Cette loi prescrivait de mettre en liberté les détenus pour ce fait. Tout fut dès lors perdu : on avait caché le vrai but de l'insurrection, et l'on demandait maintenant une amnistie pour les attroupemens formés à l'occasion des subsistances, en appelant la commisération sur ceux que le besoin ou la privation avait égarés. Mais on ne disait pas quelle avait été la direction de l'attroupement, ce que l'on avait disposé pour le fomenter dans la Vendée d'où ensuite il était parti; ce qui avait grossi son noyau; comment et par qui il était augmenté, et les moyens terribles avec lesquels on faisait lever et marcher les communes; comment on menaçait, comment on exécutait le brigandage, le vol et l'incendie; comment on établissait des garnisons sanguinaires et dévastatrices, quels otages on prenait pour assurer l'insurrection et la maintenir. Les monstres qui se sont parés du manteau de la popularité avaient, en effet, trompé le peuple; ils avaient égaré les uns, payé les autres, sacrifiant le tout à leur faction. Enfin leur dérisoire popularité leur préparait une re-

traite en cas d'échec : il fallait imposer silence aux complices ou leur donner la liberté, supprimer tous les détails, les instructions et les renseignemens ; et comme on avait pris le prétexte de la popularité et celui des subsistances, il fallait arracher une loi qui éteignît toute poursuite. Mais il faut aussi convenir que ceux qui ont coopéré à cette loi ignoraient les crimes de la faction d'Orléans, sans quoi les chefs de l'insurrection eussent été excepés de l'amnistie.

Ces détails sont attestés par la notoriété des faits, par les déclarations des complices, par leurs aveux et les résultats des procès-verbaux des différentes autorités constituées par les délibérations pour repousser les insurgés; par les actes qui ont fait et commencé l'instruction du procès contre les coupables dans les tribunaux, enfin par les délibérations sur les lieux même où l'on avait fait l'insurrection, ainsi que dans les autres endroits où l'on avait pris des mesures pour et contre.

Le citoyen Malveau, d'Amboise, a obtenu une indemnité par décret de la Convention; et les pièces qui ont servi au rapport sur cette demande contiennent des actes certains et convaincans d'une partie de ces détails, malgré les chiffonniers de la faction d'Orléans, qui, en lui survivant, se sont efforcés de détruire jusqu'aux traces des preuves de la complicité. Il en restait cependant quelques-unes, à ma connaissance, dans les cartons du comité de sûreté générale.

D'après l'analyse de ces détails et les réflexions auxquelles ils donnent lieu, on se demande pourquoi l'insurrection établit son noyau dans une fabrique à Montmirail, où Marat avait de proches parens et des amis affidés? pourquoi l'attroupement partit de là ? pourquoi il se grossit de gens étrangers non connus? pourquoi enfin cette direction vers la Vendée ? pourquoi aussi faire l'éloge du duc d'Orléans ? A ces questions, on allègue le motif des subsistances, la forme des garnisons sanguinaires, enfin tous les moyens employés. Mais on est convaincu d'abord de la profondeur des complots, et nul doute ne saurait plus exister si l'on considère l'anéantissement des procédures, de quelle manière fut surpris le

décret qui l'ordonnait, et par qui ; et surtout si l'on rapproche les différens renseignemens qu'ont produits les délibérations des autorités constituées, ainsi que les poursuites devant les tribunaux, poursuites qui indiquent les détails que j'établis, et avec lesquelles je repousserais en justice toute action de reproche de la part des coupables.

CHAPITRE VIII.

Serment du *Cadran-Bleu*. — Anecdotes particulières sur la mort et l'exécution de Louis XVI. — Cruautés et propositions atroces faites en séance publique aux Jacobins.

D'Orléans n'avait encore pu réussir dans ses projets; il n'était parvenu qu'à exciter du trouble, et il lui fallait toujours la tête de Capet. Son expulsion du trône ne lui suffisait pas, encore bien que la proclamation de la république eût dû lui ôter tout espoir de la couronne. Mais alors la constitution n'était pas encore fondée, ni même pour ainsi dire comprise, et il espérait une régence stathoudérale, ou la dignité de doge. Il prévoit que Capet va être condamné à mort, mais il craint qu'il ne parle au peuple, il craint que le peuple ne le délivre; car il lui fallait, à quelque prix que ce fût, la tête de Capet. Il y avait divers rendez-vous pour la faction d'Orléans. Ce fut à un de ces rendez-vous que Santerre jura à d'Orléans, le verre à la main, qu'il emploierait un moyen sûr pour empêcher Capet de parler; ainsi se forma le complot du fameux roulement des tambours, effectué lors de la mort de Capet. Le projet fut conçu, adopté, le serment réitéré, le verre à la main, dans un endroit particulier, au *Cadran-Bleu*, sur les boulevards. Ce fut là que le général *Mousseux* [1] promit à d'Orléans cette grande action par laquelle il usurpa la confiance. Ces renseignements sont précisément ceux donnés par les *observateurs dans Paris*, dont le porteur fut guillotiné; ce qu'indique le mot mis en marge de la feuille, ainsi conçu : « *L'observateur a dû être compris dans les conspirations de* « *prison.* » Ils existent dans les cartons de la surveillance de Paris.

Santerre, était-ce le patriotisme qui t'avait conduit ? étais-

1 Santerre était brasseur, et c'est en faisant allusion à son premier état que Senart l'appelle le général *Mousseux*. On a dit aussi de lui : Il n'a de Mars que la *bière*.

tu sincère? Non; tu as usurpé une réputation, mais il faut t'arracher le masque! Santerre n'était qu'un faux patriote, tellement complice du rappel de la royauté ou du rétablissement d'un trône sous une autre forme, et d'ailleurs il y avait un complot si réel, la faction d'Orléans lui avait assuré un tel avantage pour le rétablissement de cet autre trône, qu'il s'en expliqua par un écrit qu'on lui représenterait s'il niait le fait. Cet écrit fut déposé, et différentes copies en ont été délivrées par une autorité constituée sur l'original, à des gens purs qui avaient intérêt d'en assurer l'existence. Cet écrit, signé de lui, pièce matérielle de conviction, est une lettre par lui adressée à un certain notaire de Luzarches dans laquelle il lui marquait: *L'ancien régime sera substitué au nouveau; j'y compte et je ferai tous mes efforts pour y réussir et le rappeler. Nous sommes plusieurs. Je ne vous oublierai pas, comptez sur moi.*

Ce n'était donc pas le trône que Santerre prétendait abattre; il n'a voulu que livrer la tête de Capet, et du reste il souhaitait rétablir le trône. Ce fut par cette même duplicité, que Santerre, d'un côté, trompait les patriotes, et de l'autre servait les ennemis de Capet; ce fut ainsi que, tirant son grand sabre, pour faire couper la tête à un homme qui avait les mains liées derrière le dos, il manifesta un grand courage et une grande vaillance! Quelle invention que ce roulement qui sans doute a déjà été jugé, mais que l'on n'a pu définir sans connaître le serment du *Cadran-Bleu* et la lettre de Luzarches! Quelle valeur! quel courage pour un général! Il n'a cependant pas réussi; il a vu son nouveau roi, qu'il croyait devoir remplacer Louis XVI, monter sur le même dernier trône, et recevoir la même couronne; mais avec cette différence, que d'Orléans fut à l'échafaud couvert d'opprobres et de mépris exprimés hautement, ses partisans obligés de se taire et de se cacher, quelques-uns même intéressés à sa mort, et qui l'ont accélérée; tandis que Louis XVI n'entendit que le roulement! Sa mort n'a pas été non plus votée par l'unanimité de la Convention. Sur ces détails je ne crains ni poursuites ni démenti.

Je ne dois pas omettre un fait que l'on a voulu cacher sur le jugement de Capet; c'est qu'il existe au comité de sûreté générale des renseignements indicatifs qui prouvent que l'ambassadeur d'Espagne a négocié pour acheter des voix que l'on avait portées à des sommes excessives par tête de votants; que des à-compte furent donnés à des entremetteurs, lesquels demandèrent dix-huit cent mille livres d'une seule fois; mais qu'il s'y refusa, qu'il reconnut que c'était une escroquerie jacobine qu'il fallait déjouer. Il regretta ses à-compte, parce qu'il vit qu'ils ne serviraient à rien et que c'était un vol manifeste. Sur ces négociations, on ne trouve, à la vérité, aucune dénonciation de députés, mais bien des jacobins, agissant au nom du comité de surveillance de leur société. On y remarque singulièrement la conduite d'un de ces escrocs qui avait aussi, lui, assuré pouvoir acheter des voix; qui se détacha des autres, demanda une indemnité personnelle qu'il a reçue et conservée en découvrant le secret de l'escroquerie. Là se borna la négociation.

La preuve de ce fait existe dans les pièces du procès de d'Orléans. Elles ne furent pas produites, parce qu'elles n'avaient point de rapport avec ce procès. Au tribunal révolutionnaire, on prétendit qu'elles compromettaient la dignité de la société jacobine; et l'on voulut les supprimer; mais un membre du comité de sûreté générale, qui en avait besoin pour tenir en bride quelques-uns de ses ennemis, qui d'ailleurs se réservait un moyen pour en imposer à ses propres censeurs, les réclama, et elles furent rapportées au comité de sûreté générale. Ce même membre était *Amar*; il était chargé de la correspondance du comité. Une lettre de lui, qui n'était que son vœu personnel, fut regardée comme le vœu du comité. Si j'étais astreint, par une poursuite quelconque, à le prouver, je demanderais la représentation de la liasse qui les contenait. Elle était paraphée d'une main qui ne peut être actuellement employée. Malgré les efforts du monstre jacobin qui se trouve compromis, soit comme escroc, soit comme perfide, je persiste à soutenir que j'ai vu et tenu des pièces relatives à ces renseignements.

A la suite des anecdotes sur la mort de Capet, doit se trouver placée une proposition cruelle et féroce du boucher Legendre, célèbre jacobin, et digne de l'être. Son expression exécrable, quoique omise par les papiers publics, et rejetée du *journal* même *de la montagne*, tout dégoûtant qu'il était, ne doit pas être oubliée dans les détails de la révolution. J'ai promis de dire tout ce que je sais; je vais rappeler ce que la notoriété peut attester. Ce Legendre, regardant avec raison la tribune des jacobins comme l'échaudoir de sa boucherie, ou la tuerie privilégiée, dit quelques jours avant le jugement de Capet : Égorgeons le *cochon!* faisons-en autant de quartiers qu'il y a de départements, pour en envoyer un morceau à chacun; la tête restera à Paris suspendue à la voûte de cette salle. Cette odieuse proposition, digne du monstre le plus féroce, fut, hélas! pourtant applaudie. Il dit une autre fois : Mettons en réquisition les étaux des bouchers, hachons-y les aristocrates et les riches. Et encore un autre jour il dit : J'éventrerais avec plaisir un noble, un riche, un homme d'État, ou un homme de lettres; j'en mangerais le cœur. Et voilà cet homme que la foudre n'écrasa pas; qui, en persécutant les patriotes, parle aujourd'hui vertu, humanité! Lecteur, réfléchis toi-même sur ce cannibale! Ce monstre dégoûtant ne ressemble-t-il pas au crocodile qui pleure sur le crâne de sa victime, comme pour le fondre de ses larmes et le manger? Lâches écrivains, qui servez les partis et non l'humanité, je répare votre inexactitude, et je dis, comme je le dois, tout ce que je sais.

CHAPITRE IX.

Seconde partie sur la conspiration de la Vendée. — Trahison des ministres.

Quelque temps avant que la Vendée n'éclatât, les approvisionnements en poudre à canon se firent pour les rebelles. Un ministre, protecteur du traître qui devait leur porter cette même poudre, en fit accorder par le conseil exécutif soixante milliers, sous le prétexte de la faire armer. Une lettre écrite par Clavière contient des expressions qui décèlent cette trahison. Les moyens de l'obtention, cette direction, et quelques écrits indiquent une opposition formée. Or, les observations sur l'emploi de cette poudre, le préjudice qui en résulterait, ainsi que les divers renseignements sur ce fait existent dans les cartons ; et, à cette occasion, on fit un travail pour la suppression du conseil exécutif. Le nom de celui à qui cette poudre paraissait destinée, est, je crois, Bidermann ; il était, autant que je puis me le rappeler, négociant : c'était vers un port qu'elle devait être conduite.

CHAPITRE X.

Causes particulières des événements du 31 mai 1793. — Comité central d'insurrection. — Noms des membres du comité central. — Comité général d'insurrection. — Comité de salut public départemental. — Projets du gouvernement municipal. — Complot du gouvernement militaire. — Établissement d'un tribunal militaire. — Gouvernement d'un conseil aulique. — Proposition du dictatoriat. — Vues du triumvirat. — Régime des consuls et proconsuls. — Dénomination des conjurés. — Secret sur le séquestre des pièces de conviction.

Le 31 mai ne fut jamais connu dans son origine, ni dans ses effets; les différentes factions en profitèrent dans leurs rapports particuliers. Je vais donc dévoiler tous les mystères que j'ai pénétrés dans mes travaux; ce que l'on n'a jamais laissé connaître dans les affaires de Danton, Hébert, Vincent, et ce qui est relatif à la journée du 31 mai; enfin ce que l'on a caché adroitement par des motifs de crainte, d'espoir ou d'intérêt, et même de remords; ce que l'une et l'autre des sociétés des jacobins devait divulguer; ce que la faction robespierriste, la maratiste, la dantoniste, la hébertiste, la vincentine, l'orléaniste, celle des membres du conseil exécutif, et celle des membres de la commune de Paris, cachaient soigneusement, pour ne pas laisser entrevoir les différents genres de factions, ni laisser apercevoir les différents motifs d'insurrection. Les renseignements que je vais donner ont été le résultat d'un travail sur l'arrestation de Pache; mais ce travail impartial qui avait mis au jour de grandes vérités cachées, pensa me coûter la vie. Je vais indiquer les principaux faits relatifs à chaque parti, tels que les pièces me les ont présentés.

La destruction du trône, à la mort de Capet, avait inspiré aux intrigants et aux ambitieux quelques espérances dans

leurs projets; chaque intrigue alors produisit un parti, chaque parti eut un chef, chaque chef des complices, chaque complice des partisans qui entraînaient des masses égarées. Telle fut l'origine des maux qui désolèrent la France, et l'inondèrent de sang. Ces différents partis redoutaient la commission des douze : ce fut d'abord contre elle que parut se diriger l'improbation; et de sa destruction naquirent tous les établissements tyranniques et sanguinaires. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le parti d'Orléans se sépara du chef et resta uni, et que Robespierre était de toutes les intrigues. Je veux dévoiler tout ce qui fut séquestré à la justice; je ne ferai aucunes réflexions, mais je donnerai un simple détail de ce que j'ai vu et lu sur ces événements. Je choquerai sans doute beaucoup d'opinions, mais je me dois à la vérité.

Les pièces du comité d'insurrection établi à Paris ne laissent aucun doute sur l'intention de la municipalité de Paris d'établir un régime municipal centralisé dans cette ville, applicable à la municipalité dans la même forme que celle établie à Rome, pour rendre la ville de Paris supérieure aux autres communes de la France, sous la désignation de ville capitale, comme était Rome, capitale de l'empire romain et de ses conquêtes. Des écrits de Chaumette et Hébert, tels que projets et mémoires, et un manuscrit de Chaumette sur les vues du régime municipal, indiquent et caractérisent ce projet. Un rapport non signé, mais fait, à ce qu'il paraît, au comité d'insurrection, comprenait plusieurs objets particuliers, et notamment l'envoi d'émissaires dans les départements, même dans les endroits les plus éloignés, sous différents prétextes, pour donner l'opinion du peuple sur le régime municipal. L'opposition rencontrée dans les villes peuplées, et principalement dans celles qui tiraient de grands avantages, soit de leur situation ou des localités, fut définie d'une manière précise; et ce que l'on appelait fédéralisme y était expliqué au nombre de ces moyens d'opposition.

L'analyse de ces différents rapports des émissaires, à part ce qu'ils contenaient sur les prétextes qu'ils ont pris,

donnait le détail de trois sortes d'opinions. L'une était celle de ceux qui, craignant de laisser échapper les moyens qu'ils tiraient de la localité, eussent vu de mauvais œil un régime qui aurait diminué le nombre des places; le rapport annonçait tous les efforts qu'ils auraient faits. La seconde opinion prenait sa source dans la rivalité existante entre Paris et les autres grandes communes qui ne voulaient pas dépendre de celle de Paris, mais lui reprochaient ses priviléges sous le régime monarchique, et les avantages exclusifs de la résidence du corps législatif. La troisième opinion enfin était le système d'indépendance reconnu et soutenu par les vrais partisans de la liberté et de l'égalité. Le même rapport donnait des détails essentiels sur le mode et la proposition de la levée d'une force départementale, déterminée par le ressentiment contre le despotisme des jacobins et des cordeliers qui voulaient régler les opinions des députés, et censuraient ceux qui contrariaient leurs vues; par le défaut de liberté dans l'émission des opinions à la Convention, par le scandale des outrages publics commis envers les députés des départements, et les dangers que leur préparait dans le secret la malveillance; enfin par les expressions vives de certaines grandes communes contre les attentats exercés sur leurs représentants, et contre leur liberté. Il y a des réflexions, mises en émargement, sur ce rapport et cette analyse. Ce sont ces oppositions aux attentats contre la liberté, que l'on a osé appeler *crimes* sous le nom de *fédéralisme!* C'était cette résistance à l'oppression que l'on nommait délit! Ce qui n'était qu'un attachement aux principes de liberté, devint un crime sur le soupçon duquel on a égorgé tant de victimes!

A ce projet de régime municipal a succédé celui de l'établissement du gouvernement militaire, lequel se trouvait indiqué dans plusieurs écrits séparés. L'un contenait l'emploi des troupes révolutionnaires, et leur formation telle que, probe ou non, on était admis pourvu que l'on parût attaché à la révolution, que l'on fût affilié à la société des jacobins ou des cordeliers; on préférait tous ceux qui auraient déjà servi, les gens d'un caractère prononcé, déterminé; et l'on

y aurait donné une retraite à ceux qui, par crainte de recherches ou poursuites quelconques, y auraient comme reçu un brevet d'impunité, qui les eût de plus en plus attachés à ce corps. Leur emploi était l'exécution forcée de toutes les lois, et spécialement des décisions du tribunal militaire auquel ils auraient été attachés.

Le gouvernement militaire eût été confié à un tribunal présidé par un grand juge : il y eût eu un grand censeur, chargé de la poursuite et de l'accusation ; un greffier et des substituts, non obligés d'être militaires, mais en portant le costume ; quatre juges et des suppléants : à leur suite eût été la force armée. Ils eussent jugé tout ce que chaque individu aurait fait contre les dispositions des capitulaires français qui eussent été les seules lois à la rédaction desquelles un conseil appelé *aulique* aurait procédé. Ce conseil eût été substitué à toute autre représentation nationale; il eût été permanent, et eût fait exclusivement les lois, sans autre sanction que celle du tribunal et du généralissime ; il eût exercé continuellement ses fonctions, sous le nom de *Censeurs français réunis en conseil aulique.* Ils se seraient assemblés suivant les circonstances, et auraient tenu séance le tiers du mois, pour donner un capitulaire par mois : ils auraient eu la nomination des consuls et vice-consuls. Le tribunal militaire et le conseil aulique eussent établi des tribunaux répandus dans la France; il y eût eu un généralissime, présidant partout, soit au conseil aulique, soit au grand tribunal, ou aux tribunaux délégués où il se serait trouvé. Ce généralissime eût pu suspendre les décisions du conseil aulique et des tribunaux ; il devait accepter ou rejeter les capitulaires. La formation de ces tribunaux eût été militaire; la décision eût été rendue militairement, et son exécution serait devenue indispensablement militaire. Enfin l'existence des citoyens eût été sous le joug d'une discipline militaire, et leurs droits eussent été jugés par les chefs des corps auxquels ils auraient appartenu, ou qui auraient été de leur canton. Le conseil aulique devait s'élire par lui-même, se former d'abord, et nommer à toutes les places à vie et à celles qui viendraient à vaquer par la

mort ou la démission d'un membre. La pluralité simple déterminait la délibération. Le tribunal se serait constitué lui-même, et dans la même forme, mais il aurait reçu du conseil les nominations aux places vacantes dans son sein. Le généralissime eût, avant sa mort, désigné son successeur, par un acte secret ouvert par le conseil, acte qu'il eût pu retirer et changer, le dernier devant toujours prévaloir. Le généralissime eût eu l'exécution de toutes les décisions du conseil aulique et du tribunal, ainsi que la direction de toute la force armée; il eût pu traduire au grand tribunal.

Le conseil aulique, le tribunal et le généralissime étaient indépendants les uns des autres. Le grand juge, le censeur, le généralissime eussent été inviolables. Pour tous les autres membres, ils auraient été soumis à la peine prononcée par le jury général formé du chef de chaque division militaire, convoqué par le généralissime sur la demande de l'accusé, arrêté par le grand juge sur la demande du président du conseil aulique, d'après une délibération de ce conseil à l'unanimité. Jamais ils n'eussent pu être accusés pour opinion ou absence; ils avaient le privilége de ce jury pour tous délits.

La France devait être divisée en autant de divisions militaires qu'il y avait eu de généralités, toujours de même étendue, et seulement augmentées à proportion des conquêtes. Le conseil aulique nommait les consuls et proconsuls; dans les divisions, le généralissime, le chef de division et son adjoint, le grand juge et le censeur auraient nommé à toutes les places des autres tribunaux. Le généralissime aurait nommé aux grades supérieurs des différents corps militaires; et, dans chaque corps, les officiers supérieurs à tous les grades inférieurs. Une liste était jointe pour les nominations premières des consuls, grades supérieurs, chefs de divisions : son étendue m'en ôte le souvenir exact; mais j'y ai remarqué beaucoup de noms de gens que l'expérience m'a désignés comme intrigants : au surplus, on peut consulter le tableau des conjurés ci-après.

D'autres pièces indiquaient les travaux et projets pour éta-

blir un dictateur. Les uns le voulaient à vie, les autres le voulaient à temps : les uns le voulaient héréditaire, les autres le voulaient électif. Les suffrages étaient divisés entre d'Orléans, Danton, Robespierre; d'autres n'en voulaient pas. L'ambition et l'intrigue poursuivant toujours le projet de dictature, Robespierre parut préféré.

D'autres pièces indiquaient un troisième projet, celui du triumvirat. Les triumvirs projetés étaient Robespierre, Marat, Danton. Marat voulait bien accepter, Danton n'eût pas refusé; mais Robespierre, toujours ambitieux, ne voulait partager le pouvoir avec personne : il éloignait le triumvirat pour avoir la dictature.

Dans le projet du gouvernement militaire, d'Orléans eût été généralissime; Pache eût été grand-juge; Danton ou Robespierre, président du conseil; Marat, censeur; Tallien, greffier du tribunal; et Chaumette, greffier du conseil. Les autres places eussent été partagées entre ceux compris dans le tableau ci-joint.

Suit le tableau des conjurés, autant que je puis me rappeler : il n'y a d'erreur que dans les omissions des noms de ceux que la mémoire ne me fournit pas; mais tous ceux-ci désignés sont, j'en suis certain, des conjurés. J'assure avoir remarqué leurs noms dans les pièces :

Pache, Paré, Destournelles, Renaudin, Momoro, Vincent, Tallien, Bourbon (de l'Oise), Legendre, Isabeau, Louis (du Bas-Rhin), Billaud-Varennes, Barrère, Collot-d'Herbois, Couthon, Saint-Just, Prieur (de la Marne), Prieur (de la Côte-d'Or), Guimberteau, Robert Lindet, André Dumont, Desfieux, Pereyra, Proly, Varlet, Dobsent, Hassenfratz, Ichon, Francastel, Bô, Garnier de Saintes, Marchand, Ferrière, Rousseville, Liasinski, Héron, Nicolas, Lavau, Guzman, Méhée, Taschereau, Ronsin, Vadier, Fabre-d'Églantine, Romme, Villain-Daubigny, Morel, Lequinio, Laignelot, Lebon, Piory, Julien de Toulouse, Dubois-Crancé, Levasseur (de la Sarthe), Bassal, Chaumette, Goupilleau (de Fontenay), Goupilleau (de Montaigu), Voulland, Delacroix, Danton, Lhuillier, Philippeaux, Hébert, Ricard, Gauthier, Albitte, Laplanche, San-

terre, Panis, Sergent, Lesage-Senault, Robespierre, Amar, Roussel, Roulier, Marat, Mathieu, Fleuriot, Dumas, Montaut, Clootz, Hermann, Coffinhal, Bodin, Boudin, Belle-garde, Léonard-Bourdon, Barras, Manuel, Rossignol, Fouquier-Tinville, Robespierre jeune, Duhem, Moulins, Bernard, Dupin eune, Cambon, Guffroy, Duparc, Lalande, Jean-Bon-Saint-André, Charbonnier, Granet, Massieu, Blondel, Quernil, Cousiers, Crassous, Maillard, Fournereau, Pille, Grammont, Grammont le jeune, Lepolet, Barré, Vanec, Quinei, Thomas Lindet, Armonville, Rullh, Sainte-Foi, Saint-Huruge, Sijas, Beaudoin, Narcisse, Rocher, Ancard, Félix, Minier, Lachevardière, Pointe, Ruelle Forest, Bouchotte (le médecin), Bouchotte (le jeune), Moninac, Brisson, Portaux, Joly, Hardouin, Veau-Delaunay, Morin, Portail, Payen, Payan, Lavalette, Boulanger, Bourlet, Henriot, Salencey, Fauvetti, Chauvelin, Duport, Gohier, Lafond, Henri, Guirault, Charles Étang, Dupré, Dupont, Parrein, Parrein, Sambat, Darmot, Lafosse, Dujardin, Le grand, Chambellan, Morlot, Miller, Cordellier, Cordier, Xavier-Audouin, Goujon, Richard, Pommeraye, Chrétien, Verteuil, Berton, Delaunay, Dugué, Roche, Bertin, Chaudron-Rousseau Protey, Châteauneuf-Randon, Charlier, Scellier, Château, Lannot, Ruamps, Chabot, Bazire, Audouin, Bunel, Gonchon, Philippe, Lebled, Legras, Leblond, Durand, Laber, Lenoir, Isambert, Portiez, Chapelain, Reverchon, Ledoux, Bréard, Tranchard, Jamin, Laurent, Maignet, Baudot, Villaret, Chamloup, Fournier, Natté, Tartanac, Fougault, Liébaud, Champertois, Pisson, Bellot, Dumont, Grandmaison, La Roche, Bisson, Grandsire, Gannet, Hattinguais, Coppins, Leroy, Maignon, Lagrange, Gaudin, Brochet, Chancerelle, Delourville, Cabanis, Duplain, Jourdeuil, Jallot, Saintex, Montané, Desmagdelaines, Desfougères, Lamarque, Commaire, Lullier, Boissonnet, Masson, Frippier, Vivier, Tavernier, Rabais, Maire, Roux, Jaillant, Heurtin, Neirot, Lainé, Binet, Georges, Brulé, Hardi, Sermaize, Crivel, Lefiot, Allard, Jean-Baptiste Lacoste, Javogue, Lejeune, Elie Lacoste, Baudot, Fillot, Bari, Salicetti, Escudier, Pautrisel, E. Lavallée, Foussedoire, Moïse Bayle, Bernard de Saintes, Forestier, Peyssard, Duquesnoy, Duroy,

Soubrany, Bourbotte, Maure, Carrier, Lebas, Simon, Camille-Desmoulins, Deliège, Piaut, Rabby, Michel, Véron, Armand-Aubin, Bion, Bertrand, Boissieu, Bordas, Cusset, Chazal, Rubat, Choudieu, Couturier, Celestin le fils, Chenu, Compagne, Desroches, La Planche, Dubarran, Duplay cadet, Devèze, Dufour, Ridier, David, Denizot, Dherbes, P. Pon, Defeuguières, Dufourny, Daure, Buloche, Dulac, D'Orléans, Escudier, Engerran, François, Froment, Fournier, Lam, Fameau, Suvé, Fauvel, Fleuriot le jeune, Fualdès, Freteau, Fallet, Faure, Fabrefond, Fréron, Frécine, Gourrault, Commis, Garrau, Garran de Coulon, Gommaire, Guillet, Grebauval, Gérard, Girard, Garnier, Guermeur, Gravier, Gelibert, Gilbert, Guyomard, Hentz, Huguet, Haini, Jullian, Jullienne, Langlois, Legot, Laplace, Lainé, Le Bois, Loiseau, Lessol, Lavicomterie, Le Bas, Laurence, Lacroix, Lakanal, Lumière, Liendon, Lanne, Lagarosse, La Crampe, Legraverand, Lebatteux, Lapeyre, Lecointe, Laurent, Lecomte, Osselin, Pinel, Pocholle, Picard, Paul, Pijol, Polet, Petit, Pages, Poussin, Pierre Poullain, Pessou, Glispis, Ricord, Roux, Rovère, Reverchon, Reubell, Royer, Roguai, Roussillou, Souberbielle, Suvière, Subleyras, Serou, Santerre jeune, Taclanac, Tavernier, Thuriot, Theriond, Turreau, Thoreau, Toumin, Tasselin, Trannonet, Verle, Vilatte, Verteuil, André Darbogast, Aubry, Auguis, Aygoin, Bourron, Baumont, Boucher, Bouret, Leblond, Delane, Fermond, Brichet, Mathieu, Laporte, Effin, Norant, Étang, Dupré, Dubouchet, Espert, Fargeau Le Pelletier, Hérault de Sechelles, Defrance, Lagray, Hue, Vachard, Valville, Robert, Defraisse, Tourneur, Sirec, Seras, Syblond, Subelle, Albard, Scietti, Muret, Malveau, Montbanc, Isoré, Casque, Laiguillon, Sieur, Des Coins, Chevalier, Normand, Dembleme, Arbel, Tourte, Chappé, Dole, Sir, Jagot, Laborde, Ponce, Retou, Philippe, Texier, Lagarde, Degouge, Loisif, Montbrun.

On variait sur le compte de d'Orléans ; on voulait le porter au généralat pour sa fortune, ensuite l'opinion changea. Les partis parurent froissés et les esprits se divisèrent. Tout manqua d'éclater, et ce projet fut anéanti par celui du dictatoriat. L'opinion se partageait entre Robespierre, Danton et

d'Orléans ; mais l'embarras du choix fit remplacer cette proposition par celle du triumvirat entre Robespierre, Danton et Marat. Robespierre ni Danton ne voulaient point partager les pouvoirs ; Marat eût accepté tout. Robespierre tint pour la dictature, en établissant le conseil aulique, le tribunal et le généralat qui eussent dépendu de lui. Si ce dernier projet n'a pas été exécuté, la cause en est dans le froissement des passions : il fut d'abord adopté par les comités d'insurrection, mais les événemens ont tout dissous. Le principal but était d'éloigner et de faire périr ceux de la Convention qui étaient proscrits, et de relever sur-le-champ un autre gouvernement qui eût été aussi despote et arbitraire que la monarchie.

Un comité central d'insurrection avait été organisé ; les membres étaient : Dufourny, Varlet, Dobsent, Hassenfratz, Marchand, Rousselin, Desfieux, Rousseville, Proly, Pereyra, Liasinski, Loveau, Laveau, Guzman, Nicolas, Clémence. Ils avaient pour secrétaire Couzières. Un nommé Effin, de la section de la Cité, prépara et détermina la réunion de ce comité à la municipalité de Paris où il fut transporté de l'Évêché ; là, il fut augmenté des membres de la commune de Paris et d'un commissaire de chaque section ; et ce fut ce qui autorisa un nommé Maillard, de la section de la Cité, à prendre le titre de président du comité central des commissaires réunis des section de Paris. Ce comité réuni, qui ne remplissait pas les vues ambitieuses de Dufourny, et où Danton avait la préférence sur Robespierre, fut dissous par les manœuvres de Dufourny et de Robespierre, qui le transformèrent en comité de salut public du département de Paris. Robespierre, craignant de ne pas l'emporter encore, a résolu la mort des chefs de parti. Il existe un procès-verbal d'une des séances du comité d'insurrection établi dans le local des électeurs où avait été décidé le tocsin du gros bourdon de l'église Notre-Dame.

La conduite de ces différens comités n'offrait rien que d'affreux et d'ignoble. Dans le premier comité central d'insurrection, ils se disputaient, se battaient entre eux ; il n'était

question que d'assassinats, de meurtres ; on y proposa d'égorger les prisonniers du Temple, de faire une liste de proscription, de fermer les barrières et de fusiller les proscrits. Ces honorables membres étaient pour cela bien payés ; un événement l'indique. Ils rentraient un jour en séance, après avoir reçu chacun une somme égale de deux mille cinq cents livres ; le président avait devant lui des pots de fleurs, et il laissa cette somme entre les pots où elle lui fut prise ; aussitôt on chercha le voleur, et Desfieux fut convaincu ; il dit avoir fait un badinage, que cependant on pouvait traiter de vol. Ce même comité se divisa, et Dufourny fit extraire cinq membres pour former un conseil d'exécution qui tint ses séances à part dans une petite chapelle. Le surplus du comité cassa ce même conseil ; alors il n'y avait pas de tabagie, de lieu de débauche semblables à ces comités. A côté était une assemblée générale où l'on allait porter et faire approuver ce que l'on voulait qui fût légalisé par ce qu'ils appelaient le *peuple*, et qui pourtant n'était que la réunion de tous les factieux, des intrigants et des hommes égarés. L'assemblée prétendit que les sections n'étaient pas représentées, elle délibéra l'adjonction d'un commissaire par section, et au moyen des difficultés élevées par le nommé Effin, pour que les insurgés quittassent le local de l'Évêché, tout alors fut réuni à la municipalité de Paris, dans la maison commune ; là cette réunion de commissaires et des membres directeurs de l'insurrection s'effectua. Daubigny alors, comme depuis, toujours dantoniste, fut le greffier secrétaire de cette nouvelle assemblée délibérante dont les séances étaient secrètes ; mais préférant Robespierre à Danton, Dufourny se trouva entre deux feux ; il prétendit qu'il fallait diminuer le nombre de cette assemblée, et proposa l'établissement d'un comité de salut public, pour y appeler des membres représentant les districts et communes du département : il réussit. Telle fut l'origine du comité départemental de salut public. Alors toutes les passions étaient en mouvement, tous les partis étaient en présence ; ils se craignaient, et de là les proscriptions de Robespierre contre les

chefs des conjurés et des partis. Ensuite sont survenus des événements inattendus de tous.

En me reportant à l'objet, à la cause et aux effets de l'insurrection, j'ajouterai donc que je reconnus dans les pièces des notes qui m'indiquèrent de même ce que je vais transmettre. Un parti puissant contrebalançait leur ambition dans la Convention ; il fut question en conséquence de la dissoudre, et même de l'égorger. Nul ne devait être épargné s'il n'était dans la faction liberticide. Proscrire ne suffisait pas; déjà l'on préparait les moyens d'exécution, et ce qui retenait encore c'était la réclamation des départements. Telles sont les expressions d'un procès-verbal d'une séance du comité d'insurrection. Alors chacun avait ses vues, et il fut décidé de mettre le peuple en avant, de légitimer une insurrection en son nom ; la liste de proscription fut rédigée, les victimes furent désignées.

Aux pièces sus-indiquées étaient joints les renseignemens sur la perfidie de Dobsent. Alors Dobsent présidait la section de la Cité. On peut se rappeler l'arrêté de cette section, la pétition et le discours infâme prononcé par l'orateur de la section, c'est-à-dire d'une députation, surprise ou non, qui frappait si vigoureusement la commission des onze. Cet orateur était alors le nommé Protey, secrétaire de la section : ce fut à lui que le représentant Isnard répondit, *qu'en pardonnant à sa jeunesse, on n'en reconnaissait pas moins une trame odieuse.* Ce que l'on ignorait, c'était que Dobsent avait seul rédigé l'arrêté de la section dont il avait eu soin d'omettre à la lecture quelques articles, ce qu'indique une note d'observations. On fit mettre la garde nationale sous les armes ; on imagina des prétextes ; la quantité des gens armés en imposa. On trompait le peuple ; on égarait les uns, on tenait les autres dans l'ignorance. Chaque complice, entrant plus ou moins avec ses prétentions dans les projets ci-dessus, était chargé d'un rôle particulier. Legendre s'y prit en boucher, Amar y fut le distributeur d'une immensité de mensonges; il n'était pas sans prétentions, non plus que Legendre et Tallien, quoiqu'à cette époque

Tallien fût en mission. Les représentants complices, qui se trouvaient dans les départements, étaient chargés de prévenir toutes les réclamations, et d'employer tous les moyens pour faire parvenir et adopter des adresses d'approbation et de félicitation sur la glorieuse journée du 31 mai. Aux pièces que j'indique sont jointes des lettres de flagorneries de certains députés en mission qui protestaient de leur dévouement, et annonçaient qu'ils n'avaient rien omis, ni caresses envers les uns, ni menaces envers les autres, pour procurer ces différentes adresses. Tels sont les renseignemens sur la conspiration majeure d'une faction *populicide*, que m'a procurés un travail d'analyse sur des pièces réunies, dans différents cartons, au sujet de l'arrestation de Pache, d'abord projetée par les deux comités de sûreté générale et de salut public séparément, et ensuite convenue entre les deux comités et confiée au comité de sûreté générale.

Ces faits couvrent de honte les membres du comité de sûreté générale, coupables de silence d'un côté, et de l'autre de complicité.

Tel est le mystère dont on prétendit environner ces renseignements, qu'on a pris tous les moyens pour ôter la parole et la défense à Danton et à ses complices. C'est là ce qu'on a voulu voiler du prétexte d'une conspiration de prison; c'est là ce qu'on avait tant d'intérêt de cacher dans le procès de Hébert, Vincent, Ronsin et complices. Aussi, lorsque j'eus lu au comité de sûreté générale mon travail d'analyse qui dévoilait toutes ces horreurs, je fus tellement menacé par les coupables, que de frayeur je partis, laissant là et les pièces et mon rapport. On craignit que je n'en eusse quelques notes, et l'on vint faire une visite chez moi, rue de la Loi, hôtel Lancastre. Cependant quelques membres me défendirent, parce qu'il fut question de me faire *couper la parole*. Je leur dois la vie, mais on ne m'a pas perdu de vue; quelques mois après je fus amené à la boucherie, dite nationale. Alors survint le 9 thermidor, et les assassins privilégiés furent chassés de la tuerie; mais la

crainte que je ne parlasse m'a fait retenir dans les fers sans qu'on veuille me faire juger. Si quelques coupables de ces complots, conspirateurs, auteurs de la persécution du 31 mai, osaient les dénier, ou si leurs partisans donnaient un démenti, cela ne suffirait pas ; en cas de poursuites, pour toute preuve je ferais rapporter les cartons sur lesquels j'ai travaillé, les livres qui contiennent l'enregistrement des pièces, et je ne crains ni blâme ni démenti.

C'est ainsi que naquit et s'opéra la proscription du 31 mai, et c'est pour l'envelopper d'un profond secret, que le tyran Robespierre a *coupé la parole* à ses complices et prévenu ainsi toute révélation. Ce fut dans le même dessein que Louis du Bas-Rhin disait à Amar : *C'est une indiscrétion sur laquelle je ne serai jamais tranquille, que d'avoir fait faire ce travail analysé par un homme d'un département non jacobin, dont le souvenir me fatigue ; nous devions ne rien laisser transpirer et faire ce travail par nous-mêmes.* Amar ui répondit : *La crainte, ou l'effet de la guillotine le feront bien taire ; en tous cas il faut que ces pièces-là soient dans la botte noire.* C'était le nom que l'on donnait à une caisse qui servait de dépôt hors du comité, mais j'ignore où. *Non*, dit Louis du Bas-Rhin, *il faut les conserver pour maintenir les uns et en imposer aux autres, et pour faire un triage de pièces et un travail qui puisse nous tenir en sauve-garde.* Il fut donc convenu que Louis du Bas-Rhin les emporterait chez lui et serait chargé de cette opération, ainsi que de la conservation du tout. J'étais dans le cabinet à côté du comité, où l'on prenait quelques rafraîchissements et j'y mangeais un morceau de fromage. Je prêtai l'oreille à cet entretien, la porte était entr'ouverte. Malgré ce projet de séquestre, ils n'ont pu faire disparaître l'enregistrement des pièces, et je leur en prouverai toujours l'existence.

Quelles réflexions sur le 31 mai ! Je les laisse au lecteur, ennemi de la perfidie et de la scélératesse ; le tableau des faits parle de lui-même ! Ce fut ainsi qu'au nom de la liberté on asservissait le peuple, et cette époque, sans doute, est une des plus malheureuses de la révolution ; alors les prin-

cipes furent violés, l'anarchie bouleversa tout! Tels furent les premiers mouvements et les projets des triumvirs, dictateurs, décemvirs, montagnards, jacobins, cordeliers et électeurs.

CHAPITRE XI.

Fabriques de faux assignats élevées et soutenues par Delacroix et Danton. — Dernières paroles de Danton après son jugement.

Si, lors du jugement de Danton et Delacroix, on ne dévoila pas leur complicité dans deux fabriques de faux assignats, c'est que le comité de sûreté générale voulait préserver quelques-uns de leurs complices. Ce délit, si vil et si bas, fut dénoncé par Miazinski avant sa mort ; il écrivit à la Convention qu'il avait de grands secrets à révéler ; des commissaires furent envoyés, et Miazinski déclara ces fabriques de faux assignats et des faits de trahison contre quelques autres. On rapporta à la Convention que Miazinski était ivre de punch, qu'il n'avait pas l'usage de ses sens ; mais Miazinski, irrité de la légèreté de la visite des commissaires, écrivit, et sa lettre fait la base de ces renseignements ; il en résulte que Delacroix et Danton avaient élevé et soutenu deux fabriques de faux assignats, sous la direction du nommé La Pallière, leur confident, et l'intime de Delacroix; lequel La Pallière a été mis en arrestation, et sortit après le 9 thermidor, par l'intrigue de Bourdon de l'Oise. L'une de ces fabriques était à Liége, dans la ville même ; l'autre au château de Mérode, près d'Aix-la-Chapelle.

Il ne faut pas oublier la confidence que fit Danton, quelques instants avant de partir pour son exécution : *Qu'importe*, dit-il, *si je meurs? j'ai bien joui dans la révolution, j'ai bien dépensé, bien* RIBOTTÉ, *bien caressé des filles; allons dormir!* Telles furent les dernières paroles de cet homme que l'on dit si pur et si délicat!

CHAPITRE XII.

Conspiration dite *de l'étranger*. — Injustices envers des innocents envoyés à l'échafaud. — Vols, infidélités envers la nation, par des membres du comité de sûreté générale. — Opinion barbare de Louis du Bas-Rhin, membre du comité de sûreté générale, pour comprendre dans l'affaire de Batz les prétendus assassins de Robespierre et Collot-d'Herbois. — Complicité du président et de l'accusateur public du tribunal révolutionnaire dans une fabrique de faux assignats.

Je me dispenserai de répéter ce que contient le rapport sur la conspiration de Batz et sur celle de Chabot; mais je vais dévoiler un fait qui prouve la bassesse de certains membres du comité de sûreté générale et la complicité de certains membres du comité de salut public avec l'Huillier, Batz, Chabot, Fabre-d'Églantine, Jullien de Toulouse et complices.

Un mandat fut délivré par le comité de sûreté générale pour aller apposer les scellés chez Julien de Toulouse; Panis en fut chargé, il emmena avec lui trois ou quatre citoyens, l'un desquels était Dufourny. On n'examina point les papiers, on les mit tous dans une malle, entre autres une feuille sur laquelle était écrit l'envoi de trois cent mille livres, et une note pour ne pas oublier l'affaire de C., ce que l'on devait entendre par Chabot. En effet on y trouva aussi les trois cent mille livres indiquées dans trois rouleaux d'assignats comptés. Cet écrit important fut soigneusement serré dans la malle; mais cette malle et tout ce qu'elle contenait fut ensuite remis : elle était encore toute scellée, et sans qu'on eût même fait l'examen ou l'extraction de cette pièce importante, comme de beaucoup d'autres; Lebas, Panis et Amar n'étaient point étrangers à cette remise : c'est ce que m'indiquaient des notes existantes dans le carton concernant l'affaire de Chabot, qui me parurent être de la main d'Amar : sur ce fait j'eus une conférence avec Dufourny qui est

hautement et clairement convenu de tout. Ses discours m'ont expliqué ce qui m'était mystérieux dans les notes dont il s'agit.

En suivant les anecdotes relatives à l'affaire de Chabot, Fabre-d'Églantine et Jullien de Toulouse, je remarquerai qu'on s'est bien donné de garde de faire mention que, dans des déclarations de Chabot et Bazire au comité de sûreté générale, il était expliqué que chacun des complices avait fait de ses papiers un rouleau en forme d'étui, couvert et enveloppé d'une toile cirée qu'il avait suspendu dans les aisances, et que dans le cas d'une arrestation on devait couper la ficelle. (Aussi Jullien de Toulouse ne parut-il point sans avoir été aux aisances.) Une visite fut délibérée, mais rien ne constate si elle a eu lieu ou non. Si elle n'eut pas lieu, c'était plus qu'une inexactitude; si elle eut lieu, pourquoi n'en avoir pas rendu compte? Il y eut à cet égard, en ma présence, de vives explications à raison des recherches que l'on avait faites. Ce qui a établi mon renseignement, c'était une ligne existante sur un morceau de papier qui servait d'enveloppe ou de chemise de dossier à un cahier contenu au carton et portant ces mots sur lesquels il y avait une barre légère : *Lettre du rouleau de toile cirée chez...!* là le papier paraissait coupé. Il ne fallait rien plus pour annoncer qu'il y avait eu une visite et en même temps infidélité, ce qui caractérisait la complicité. Je m'en ouvris à un membre : il me demanda la pièce à voir, il la lut et la laissa en me disant : *Ce Vadier est inconcevable, il y a bien des choses là-dessous; mais ne parais pas savoir cela, car on te couperait la parole.* En effet je me tus. Le lendemain Amar reprit les cartons et les emporta; je n'avais pas encore fini le travail d'analyse; il me dit : *Ce travail ne presse pas, faites-en un autre.* Je me donnai bien de garde de lui parler de rien

Je me rappelle avoir, entre autre choses, reconnu que beaucoup de membres du comité de salut public n'étaient pas satisfaits de la loi relative aux étrangers avec lesquels nous étions en guerre; que même l'Huillier, membre du département, avait été chargé par le comité du salut public d'une

entrevue avec Hérault de Séchelles, pour se concerter avec le baron de Batz, à l'effet de présenter des observations sur cette loi. D'un côté cette mesure devait entraver son exécution, tandis que, de l'autre, le retard favorisait les spoliations et les infidélités. Les complices de ce retard étaient coupables, et cependant on ne voulait pas laisser expliquer cela en jugement, mais bien *couper la parole* à Hérault de Séchelles et à l'Huillier : leurs complices avaient trop à craindre, et ils étaient en nombre. Ces faux patriotes firent comme les chefs de parti, ils immolèrent et sacrifièrent leurs complices embarrassés. Tels sont les renseignements découverts par l'analyse que j'ai faite des pièces de l'affaire de Batz.

En homme impartial, je dois dire que, lors du rapport fait à la Convention, je fus surpris, en le lisant, d'y voir compromis et traduits au tribunal, sous le prétexte de la même conspiration, des gens dont les crimes n'étaient pas relatifs à cette affaire; qui, non-seulement, n'y étaient pour rien, mais, au contraire, étaient fort éloignés de tremper dans cette conspiration-là; d'y voir enfin des personnes innocentes. J'avais moi-même fait l'interrogatoire de la femme Grivois, de la rue de Menars; j'étais certain, par la recherche la plus exacte, qu'il n'existait ni trace, ni vestige de motifs de suspicion; j'avais sondé la vérité, partout j'avais rencontré l'innocence de la femme Grivois : l'examen scrupuleux des pièces sur lesquelles le rapport était fait attestait son innocence, mais le féroce Jagot et l'hypocrite Louis du Bas-Rhin avaient, disaient-ils, de violents soupçons. Elle fut traduite : ils l'emportèrent sur l'équité; elle a péri. La malheureuse petite Nicole, âgée de 17 à 18 ans, si peu conspiratrice qu'elle était pauvre et n'avait d'autre bien que la modestie et le travail de ses doigts comme couturière, fut aussi immolée. Je la trouvai dans un grabat, au septième, couchée sur un matelas et une paillasse, sans couchette : des haillons dans un panier d'osier, une table, une chaise, un tabouret, voilà tout ce que possédait cette malheureuse victime que rien ne présentait comme coupable ou suspecte! mais Voulland, ce extravagant, voulait sa mort, parce que, disait-il, elle portait

à manger à la fille Grandmaison; et pour ce fait-là, disait l'hypocrite Louis du Bas-Rhin, elle ira l'accompagner. Je m'étais assuré de son innocence, parce que, par l'interrogatoire que je lui avais fait subir, je l'avais reconnue exacte et non suspecte. Sur l'innocence de ces deux victimes, je ne pouvais retenir la douleur que mon intime conviction m'inspirait.

Ce ne fut pas là tout; chacun faisait immoler ses victimes. Le cruel et féroce Saint-Just avait fait arrêter la Sainte-Amaranthe par ressentiment de n'avoir pu jouir d'elle, et par crainte ou soupçon qu'un autre en cet instant ne lui eût été préféré. Elle était en prison, elle avait osé se plaindre du despotisme révoltant de ce monstre : Saint-Just demanda sa tête, en la déclarant complice de cette conspiration à laquelle elle était absolument étrangère. Saint-Just l'exigea, et on la lui sacrifia sans preuve, sans aucun indice de suspicion.

Cortay, l'épicier, avait eu le malheur de déplaire au féroce Héron. Louis du Bas-Rhin fit l'observation qu'il avait loué une chambre à Batz; encore bien que cette location eût été déclarée au comité révolutionnaire de la section Lepelletier, et que Cortay ne fût en rien suspect, Batz étant sorti de chez lui pour aller loger ailleurs, longtemps avant l'époque de son évasion. Vadier fonda son opinion sur ce que Héron le jugeait coupable; et Cortay fut aussi une des victimes désignées au rapport. Et encore, ô comble d'horreur et d'infamie! deux femmes devinrent également victimes, parce que dans leurs papiers on avait trouvé le portrait de Hérault de Séchelles; comme si ce portrait, qui se vendait avec ceux des autres députés, était une preuve de conspiration!

Quel étonnement pour moi de voir cumuler des affaires qui n'avaient aucun rapport avec celle de Batz, et notamment celles de Ménil, Simon, Paumier, Marsaut, Caquer, de Quercourg, traduits au tribunal du département de Paris, pour fabrique de faux assignats, dans laquelle affaire Coffinhal et Fouquier-Tinville étaient impliqués! Ces derniers avaient intérêt de leur *couper la parole :* cet usage n'était pas

admis au tribunal du département, c'était le haut privilége du tribunal révolutionnaire : la puissance du comité de sûreté générale fut donc interposée pour les faire changer de tribunal. Alors on employa le prétexte de complicité dans l'affaire de Batz; Fouquier avait dit avoir des pièces, et cela suffit. Une remarque bien singulière fut apportée sur ce fait au comité de sûreté générale; c'était que Fouquier ni Coffinhal n'avaient pas siégé à l'audience de ce jugement, mais qu'ils avaient paru avant et après, et même pendant l'audience, en se cachant aux accusés. Ce fut alors pour moi un sujet de surprise; j'essayai même de m'en expliquer, mais je vis que ce serait une indiscrétion.

Lorsqu'il fut question de comprendre en cette affaire la petite Renault et l'Admiral, Louis du Bas-Rhin qui, en ma présence, fut un de ceux qui molestèrent le plus cette malheureuse et la tourmentèrent le plus durement, lorsqu'elle fut amenée au comité, s'exprima ainsi : *C'en est fait de nous si nous ne donnons un exemple sensible pour faire respecter plus particulièrement les membres des comités! Je pense que l'attentat contre Robespierre, et celui contre Collot, doivent être présentés comme venant d'un complot de l'étranger : nos collègues en paraîtront plus recommandables, et les membres des deux comités du gouvernemeut acquerront plus de force dans l'opinion. J'estime encore qu'il faut donner à cette affaire un certain éclat; c'est de mettre la chemise rouge aux accusés : les plus petites choses conduisent aux grandes, les appareils font illusion, et par l'illusion on conduit le peuple.* — *Oui,* dit Vadier, *mais il faut du réel, il faut du sang!* — Louis du Bas-Rhin reprit : *Les poètes nous représentent le sage mis à l'abri d'un mur d'airain; élevons-en un de têtes entre nous et le peuple!* Ainsi finit cette discussion; les victimes furent désignées et bientôt frappées. Le jour de l'exécution, Voulland se trouva au coin de la rue de la Loi, qui donne sur la rue Saint-Honoré, et aperçut le convoi venir. *Partons,* dit-il à ceux qui étaient à côté de lui, *allons auprès du grand autel voir célébrer la messe rouge*; et ils partirent!

Lecteur, examine si ce comité, qui se faisait appeler le jury

politique, n'était pas l'antre du crime, et quelles étaient ses décisions, sa moralité et son influence? quel despote eût jamais dit : *Élevez entre mes sujets et moi un mur de têtes ?* Je vous laisse faire toutes les réflexions sur ce raffinement de barbarie; pour moi, je me suis acquitté de mon devoir en vous la dévoilant.

CHAPITRE XI.

Injustices et cruautés de certains membres du comité de sûreté générale. — Leur opinion individuelle. — Inexactitude dans leurs fonctions. — Leur conduite dans l'intérieur du comité. — Barbaries, atrocités, excès, vols, surprises, obscénités du scélérat Héron, leur agent principal, chef des coupe-jarrets. — Noms des chefs de la troupe. — Partage des vols et dépouilles. — Noms de quelques victimes de Héron. — Infidélités des suppôts de Héron. — Proposition de faire périr six cents personnes à Rouen dans un seul jour. — Rivalité entre les comités de salut public et de sûreté générale. — Espionnage des comités l'un sur l'autre. — Noms des espions. — Inquisition du comité de salut public. — Système de dépopulation concerté entre les deux comités, et particulier à chacun. — Intelligence entre les jacobins et les deux comités. — Moyens employés pour immoler toutes les victimes désignées par les jacobins. — Expressions exécrables tenues aux Jacobins, pour faire périr une partie de la Convention, appelée la *plaine* ou le *marais*. — Approbation de ces horreurs par le comité de sûreté générale. — Mesures et précautions prises par le comité de sûreté générale, pour anéantir Robespierre. — Usurpation de la faction *thermidorienne*. — Explication de l'origine de la faction *thermidorienne*, ses effets et ses causes. — Vols et séquestre du numéraire de la France. — Désignation des coupables et complices. — Torts et complicité des comités de salut public et de sûreté générale. — Protection accordée indéfiniment aux députés montagnards, pour les soustraire aux peines des délits qu'ils avaient commis. — Les trois partis différents dans les comités de salut public et de sûreté générale. — Leurs vues. — Dépôt secret des papiers de Robespierre. — Dépôt secret des papiers de Héron. — Nouvelle tradition de ma déposition dans le procès de Fouquier-Tinville. — Propos atroces de ce monstre. — Son opposition à la mise en liberté d'innocents. — Craintes que lui inspirent ses crimes. — Ses intelligences et liaisons avec Héron. — Anecdote omise dans ce que l'on a publié sur les crimes de Marat.

Puisque j'en suis maintenant sur des anecdotes relatives au comité de sûreté générale, je vais parler de la manière

dont il remplissait ses fonctions, et rapporter quelques autres traits de sa barbarie.

A ce comité il n'existait ni ordre ni bonne foi; l'air qu'on y respirait comprimait l'honnête homme. L'assassin privilégié de ce comité était Héron, agent principal : ses premiers pas dans la révolution furent le massacre et le pillage, lors de l'*égorgement* des prisonniers d'État, transférés à Versailles. Il était l'intime ami de Marat, et ce fut chez lui que ce provocateur au meurtre et au pillage trouva dans sa fuite une retraite et un asile. Ce fut Marat qui fit en son nom, et pour lui, un ouvrage intitulé : *Banqueroute générale*. Héron espérait avoir la place de ministre de la marine, et il fit tout pour l'obtenir. Il fallait se rendre recommandable : il crut ne pouvoir y parvenir que par des crimes; et en effet, il en commettait tous les jours d'une atrocité révoltante.

Avant de perdre de vue Marat, dont le nom inspire tant d'horreur et coûte tant au souvenir, je dois ici placer en parallèle avec la conduite de Héron, le récit d'un de ces traits qui achèveront de peindre celui que la postérité placera au nombre des tyrans et des ennemis de l'humanité. Marat, se cachant pour se soustraire aux recherches que l'on faisait de lui, trouva un asile chez un graveur de son quartier; on lui avait ménagé une cachette dans l'embrasure d'une fenêtre, et il s'y réfugiait à l'instant où quelqu'un entrait. Cependant la mort fut la récompense de celui qui l'avait sauvé et nourri! Marat, par reconnaissance, le vola, et ensuite lui enleva sa femme. Le malheureux, ayant osé se plaindre, fut arrêté et incarcéré à Saint-Lazare, où Marat l'a retenu le plus qu'il a pu. Alors on punissait de mort quiconque avait mal parlé de Marat; et cet infortuné, qui dans un moment de douleur avait expliqué ses mécontentements contre Marat, craignant le supplice, se frappa de deux coups de couteau, et périt. Telle fut la fin que cet homme bienfaisant eut par les effets de l'ingratitude et de la méchanceté de Marat, cet homme qui se disait l'ami du peuple, et qui n'était pourtant qu'un incendiaire, un malveillant, un débauché. Il fit sa victime de celui qui l'avait nourri, qui avait conservé ses jours, et tout exposé pour lui

être utile. On peut ajouter cette anecdote aux autres crimes de Marat, comme réponse ou avis à ses partisans et prôneurs.

Une fois que ce Héron vous avait vu, il savait adroitement vous amener chez lui; il vous sondait sur vos relations, vos connaissances, et, pour peu que vous vous fussiez avancé, il vous disait : Eh bien ! signez, signez-moi cela. Si vous vous y refusiez, il avait trois *sacrepans* à sa dévotion; l'un se nommait Baptiste Mallet, et était son domestique; l'autre, qu'il nourrissait aussi, se nommait Pillet; il avait été employé chez le ministre des contributions, il lui servait de secrétaire jusqu'à dix heures du matin, heure à laquelle Héron sortait : il travaillait ensuite le surplus du jour chez Héron; le troisième était un grand coupe-jarret, nommé Duchesne, qui lui servait de domestique, coureur et mouchard; si vous aviez donc refusé, dis-je, de signer ce que Pillet avait rédigé, il vous laissait d'abord aller, mais les trois mouchards signaient alors un écrit portant que vous aviez dit telle chose. Sur cet écrit, vous étiez arrêté, vous et ceux que vous aviez indiqués, sans que les uns ni les autres vous pussiez savoir pourquoi. Héron avait à ses ordres le généralissime brigand Maillard, et sa troupe dont il disposait; et lorsque Maillard fut incarcéré, il eut le commandement en chef, qu'il conserva par la maladie et la mort de Maillard. Il avait pour officiers, sous-chefs, les nommés Leseur, dont il est parlé ci-dessus à l'article des prisons en septembre, qui, à l'instant où j'écris, demeure rue de la Verrerie, n° 98; Queneau, et Coulongeon, qui avait une petite boutique d'écrivain à côté du comité de sûreté générale; un Perradon, un Martin, imprimeur; un Shmits, qu'il plaça concierge de la maison d'arrêt, dite *Talaru*, recommandable par les exactions et injustices qu'il faisait souffrir aux détenus; un Toutin, huissier; un Bonjour, un Chandellier, un Coutellier, un Rigogne, un Valville, un Bois-Marat, un Simon, un Chapui, un Cailleux, un Meurand, un Moullin.

Ces sous-chefs avaient chacun une compagnie sous leurs ordres : les brigands de cette trempe étaient répandus dans tous les quartiers de Paris. Il est encore une dizaine d'autres

chefs de compagnie, dont je ne me rappelle pas les noms. Un de ces chefs allait à l'ordre le matin à sept heures; un autre à trois après midi; l'autre à deux heures du matin : alors les ordres pour les arrestations se distribuaient. Toujours un chef et un subordonné accompagnaient Héron au comité de sûreté générale; il portait un couteau de chasse avec un ceinturon blanc, et quelquefois il le cachait sous son habit; il avait deux espingnoles portatives dans des poches de côté, des pistolets de poche, et une ceinture avec des petits pistolets; un poignard et un petit stylet. Lorsqu'il marchait, c'était une artillerie complète. Son nom était *le Chef*.

Chaque homme de cette troupe était un mouchard aux ordres des comités de salut public et de sûreté générale, sous la direction du chef Héron. Robespierre l'employait pour surveiller le comité de sûreté générale, et de son côté, le comité de sûreté générale croyait s'en servir pour surveiller le comité de salut public. Héron faisait suivre et surveiller tous ceux qu'on lui avait indiqués, tellement qu'il ne lui échappait aucune des victimes que désignait Robespierre dans la Convention; et si, par raisons ou par circonstances, il laissait quelqu'un libre, celui-ci n'avait que l'ombre de la liberté. C'était le bouledogue de Robespierre, un véritable ogre, et chaque comité le croyait son cerbère : il en était l'argus, mais aussi le plus fourbe et le plus perfide agent. Il dominait, il influençait partout. Une femme allait-elle l'implorer pour la liberté de son mari, un mari pour sa femme, un fils pour son père, une mère pour son fils, une sœur pour son frère, un ami, un parent, pour une personne quelconque, on n'obtenait aucune promesse sans dénoncer quelqu'un; et souvent, sans le savoir, par indiscrétion, on menait l'un à l'échafaud, et on conduisait l'autre en prison, finissant quelquefois par se faire incarcérer soi-même. Lorsqu'il avait résolu de s'emparer de vous, il vous amenait au point de vous dire : Voilà l'échafaud, ou obéis! Et le plus souvent encore vous y faisait-il monter. Il surprenait à l'un comme à l'autre comité les ordres les plus injustes. Les rapports qu'il avait avec Robespierre étaient différents de ceux qu'entretenait avec ce dernier le comité de sûreté générale. Tout était secret entre eux, et leurs

rendez-vous se donnaient à un appartement du pavillon du comité de salut public. Des hommes, apostés dans les passages du comité de salut public, remettaient à Robespierre des papiers ou lettres, mais toujours cachetés et en secret; des femmes et des filles en remettaient à l'infâme Chalabre, le cerbère de Robespierre, femelle semblable à une harpie : on en remettait aussi à ceux qui étaient de planton chez Robespierre. Les réponses étaient l'ordre même donné au comité de salut public pour un *égorgement* ou une arrestation. Il était exécuté ensuite, soit dans Paris, soit dans les départements, par un homme de la troupe de Héron, qui était assez ordinairement envoyé aux autorités constituées. Les commissions militaires surtout, et les tribunaux révolutionnaires des départements, étaient chargés des exécutions particulières : elles étaient faites si promptement, qu'à l'instant où l'individu était nommé sa tête tombait. D'autres étaient enfouis dans les maisons d'arrêt de Paris, surtout à la Conciergerie, près de l'ogre Fouquier; d'autres enfin étaient relégués et entassés à la Salpêtrière et aux cabanons de Bicêtre. Leur mort n'était ni éloignée ni incertaine; le tyran Robespierre s'était assuré que nulle réclamation ne pouvait parvenir. Ainsi Héron soustrayait les uns aux comités, et frappait de mort les autres. Voilà ce que vous ne saviez pas, malheureuses familles, qui pleuriez si longtemps sans pouvoir connaître le sort des victimes que l'on vous arrachait!

Que de réflexions font naître ces horribles détails! Mais que penser surtout des odieux attentats de ces tyrans, dont les sbires ont, nombre de fois, jeté vivants, dans ces tombeaux, des malheureux contre lesquels il n'y avait même pas de mandats d'arrêt? J'en ai vu qui, après vingt mois d'arrestation, n'étaient pas encore enregistrés, et qui étaient détenus sans ordre; et d'après un relevé, pour la commission populaire, des tableaux de ces maisons, et sur des vérifications faites par des commissaires *ad hoc*, il s'en trouva beaucoup de cette espèce à la Conciergerie, à Bicêtre et à la Salpêtrière : j'en fis un tableau.

On peut, sur la quantité immense de morts, tant à la Con-

ciergerie qu'à Bicêtre et à la Salpêtrière, consulter les procès-verbaux de l'officier public, sur le relevé desquels j'ai établi le nombre infini de ces victimes mortes sans qu'elles fussent écrouées ni enregistrées. Combien d'autres ont péri sous le glaive du tribunal sanguinaire! Ainsi les victimes furent entassées, et périrent! Quel attentat à l'humanité! que d'outrages à la nature!

D'après le travail dont je viens de rendre compte, j'avais proposé à l'égard de ceux qui, vivant encore, paraissaient ne pas être écroués ni enregistrés, de leur demander où ils avaient été arrêtés, et par qui, afin de prendre une détermination. Mais cette proposition fut ridiculisée par Louis, du Bas-Rhin, qui me dit : *Ces gens de Palais veulent des formes; nous n'en voulons pas.* Vadier reprit : *C'est une proposition de contre-révolutionnaire!* Amar ensuite m'accusa d'avilir la révolution, et je fus réduit au silence. Mais dois-je le garder maintenant? Non, non, je ressens au fond de mon cœur l'indignation que partagent mes lecteurs! Mânes de ces victimes qui ont péri depuis mes travaux et mes recherches, ne m'accusez pas! j'ai, pour vous défendre, bravé la mort et l'échafaud. Lecteurs sensibles, j'ai versé bien des pleurs, et j'en verse encore de souvenir! J'étais le témoin forcé de tant de barbaries, et je ne pouvais élever la voix sans perdre inutilement la vie. Monstres cruels, je vous accuse! Et si vous déniez vos crimes, je les prouverai par les pièces sur lesquelles j'ai fait mon travail. Venez! entrons en lice! L'humanité et la vérité nous jugeront. Héron et ses sbires vivent encore! Et des membres du comité, auxquels j'ai prouvé ces faits, d'après lesquels ils sont pour le moins coupables de la plus grande négligence, ne sont pas consumés de remords! Non, ils existent! Dans les derniers instants de leur tyrannie, ils ne se croyaient pas encore si près de la chute : ils se rappelèrent que j'existais, et que le souvenir, ou la trace de leurs forfaits, pouvait les perdre; alors ils m'ont plongé dans la tombe des martyrs vivants. Ils ont été culbutés; des factieux d'une autre secte, et leurs complices, craignent aussi l'explication; mais j'attends l'aurore du jour de la vérité! Hélas! je

m'égare, je ne voulais point parler de moi; je ne sais ce qui dirige ma plume. Continuons, lecteur, à suivre le détail des abominations qui ont affligé la France et effrayé tous les peuples.

C'était bien inutile de chercher dans les papiers de Robespierre la preuve de ce grand système de dévastation et de dépopulation. Croyait-on que ce qu'il avait de secret n'avait pas été enfoui ou éloigné? Dans l'intervalle qui a précédé sa mort, n'a-t-il pas pris des précautions? Et ses complices, ses affidés, n'ont-ils pas eu des délais? Héron, qui, dans la chute des membres du comité de sûreté générale, a dû prévoir la sienne, n'a-t-il pas eu le temps de tout soustraire? Je me doutais d'un séquestre de ces papiers, je soupçonnais des propos que j'avais à demi entendus de Mallet, domestique de Héron, au Luxembourg; j'écrivis, de cette maison d'arrêt du Luxembourg, une lettre à la commission, du 22 vendémiaire, pour lui indiquer mes doutes : je n'obtins pas de réponse. Je récidivai, je pris le prétexte de demander à faire reconnaître les papiers sur mes travaux; point de réponse. Je fis une pétition pour cette commission, et je n'obtins encore aucune réponse. Ainsi je n'ai pu procurer alors ce renseignement; mais aujourd'hui je le publie. *Robespierre a bien fait*, disait Héron à Mallet, *Moullins était secret, ses papiers étaient en lieu sûr. — Je n'ai pas la même opinion sur les vôtres*, reprit Mallet, *Lesueur est trop négligent; et puis aujourd'hui il est encore attaché au comité.* Cela m'a semblé indiquer les dépôts des papiers secrets.

Voici maintenant comment il exerçait ses brigandages. De quelque côté qu'un ordre lui parvînt, soit du comité de sûreté générale, soit du comité de salut public, on y joignait un mandat quelconque payable au porteur, pour dépenses d'exécution d'ordre du comité. Il recevait ces mandats, en gardait partie ou totalité, et remettait ensuite les ordres aux gens de sa troupe. On mettait des voitures en réquisition, on courait dans les départements : ces gens-là s'appelaient *porteurs d'ordres*. Aussitôt qu'ils s'étaient emparés de quelqu'un, ils avaient soin de ne lui laisser aucun argent; ils

confisquaient, comme de contrebande, toute sorte de numéraire, et encore, autant qu'ils le pouvaient, les bijoux. Ils laissaient les assignats, parce qu'ils n'avaient aucun prétexte pour les enlever ; mais ils spéculaient sur ce qu'ils pouvaient faire payer aux prisonniers pour les frais de route, ainsi que pour les autres dépenses dans lesquelles ils ne se refusaient rien. Ils avaient soin d'ailleurs d'affecter quelques égards, de promettre des ressources, et ils attrapaient encore ainsi ce qu'ils pouvaient. C'était là ce qu'on appelait *casuel*. Cependant le chef Héron faisait toujours délivrer des mandats de paiement, sur lesquels il spéculait lui-même; il en donnait une partie, retenait l'autre, et, au retour des voyages, obligeait les porteurs d'ordre de lui tenir compte de ce qu'ils avaient arraché pour les frais de route. Le secrétaire Pillet et le sous-chef Martin réglaient les comptes. Ainsi le détenu payait d'un côté, les comités de l'autre; et il y avait à la fois infidélité et escroquerie : cela s'appelait encore le *petit-pot*. Lors des arrestations, on omettait soit la totalité, soit une partie du numéraire et des bijoux, dans les procès-verbaux; et cependant il était de règle que soit papiers, numéraire, ou bijoux, ainsi que toutes les armes, s'apportassent au chef Héron qui avait fait une collection d'armes considérable, qu'il distribuait dans sa troupe, qu'il donnait aux membres des comités de salut public et de sûreté générale, et qu'il gardait. Du surplus il en avait rempli une chambre. mais ce n'était que le rebut. Il fallait qu'il y en eût une bien grande quantité, pour remplir une chambre de pistolets, de sabres, d'épées, d'espingoles, de cannes creuses; et encore, avant de les remettre, les porteurs d'ordre faisaient leur triage, et vendaient ce qui était de quelque valeur. A l'égard du numéraire et des bijoux, soit qu'ils fussent inscrits ou non sur les procès-verbaux, on peut se faire une idée de toutes les soustractions! Souvent même on ne remettait pas les procès-verbaux, ou il n'y avait de rendus, en partie, que ceux où les porteurs d'ordre étaient, par les circonstances, obligés d'appeler des membres d'autorités constituées : mais encore, en ce cas, on se dépêchait de les faire expédier au tribunal ré-

volutionnaire, auquel Héron ne remettait pas les procès-verbaux, sous le prétexte qu'ils contenaient des faits ou moyens de décharge. Héron ne faisait jamais enregistrer les pièces et paquets que ces porteurs d'ordre lui apportaient; il remettait ce qu'il voulait, et il n'y avait d'enregistré au comité que ce qui provenait des comités révolutionnaires, des autorités constituées, ou de quelques agens autres que les *héronistes* : car il en est beaucoup qui ne correspondaient pas avec lui, mais qui agissaient séparément. Héron convoquait assez souvent les capitaines de sa troupe, et le partage des dépouilles se faisait secrètement dans une certaine cave à Neuilly. Si ses affaires, ou les circonstances, ne lui permettaient pas d'y aller, il était remplacé ou par Toutin ou par Moullins, ou par Martin : les mandats donnés pour le paiement de l'exécution des ordres, étaient à cet effet payables au porteur. C'est ainsi que Héron et ses satellites se gorgeaient de sang et de pillage, c'est ainsi qu'il donnait à sa troupe nombreuse ce que l'on appelait des indemnités! Les autres qu'il employait, soit hommes, femmes ou filles, étaient payés sur des sommes destinées par les deux comités à l'espionnage.

Cet essaim de brigands ainsi répandus dans les départements, ou même employés à Paris, allaient porter partout la désolation; ces scélérats avaient une habitude bien perfide dans leurs opérations, c'était de refuser tous les moyens de justification. Le monstre Héron ne se servait pas toujours, ni le plus souvent, des ordres expédiés par le comité lui-même, qui, en ce cas, passaient par le secrétariat, mais de ceux qu'il demandait et surprenait. Il glissait souvent dans le mandat d'arrêt : *Un tel sera arrêté, et toutes autres personnes trouvées suspectes chez lui.* Ce fut par la latitude que donnait cette subtilité qu'on augmentait le nombre des victimes, et que, par l'arbitraire le plus infâme, Héron arrêtait de tous côtés à tort et à travers. Ainsi l'on multipliait les captures et le pillage, et souvent le comité ne trouvait ni le nom, ni l'arrêté relatif à une grande quantité de détenus. On n'avait pas l'habitude de remettre les mandats, ou bien on les substituait aux procès-verbaux d'arrestation, que l'on supprimait

pour s'attribuer les dépouilles, ou encore on en remettait peu.

Fouquier-Tinville agissait de concert avec Héron : il comprenait dans les conspirations de prison ceux que Héron lui désignait; et dans certains cas, il se servait du mandat d'arrêt contre d'autres, quoique détenus, et ils devenaient alors les premières victimes. C'étaient toujours ceux dont les procès-verbaux étaient supprimés à la suite du pillage ou du partage des dépouilles. Voilà encore un des mystères inconnus sur les conspirations de prison.

Voici comment s'y prenait Héron pour surprendre des mandats d'arrêt ou de traduction au tribunal révolutionnaire. Tous ces mandats étaient préparés par Héron, écrits par son secrétaire Pillet, et le nom du porteur d'ordre restait en blanc, ou simplement on mettait *le porteur*. Le nom de l'individu se trouvait éloigné de l'indication du domicile, et on laissait un intervalle, dans lequel, après les signatures, on inscrivait arbitrairement les noms des victimes; ou bien il faisait expédier de très-grands ordres, joignait à chaque mandat des notes ou des dénonciations fabriquées chez lui, ou qu'on lui apportait. Il les retirait souvent après les signatures, et c'était un moyen pour surprendre des mandats. Héron avait deux poches de côté où il mettait les mandats sûrs d'un côté, et les mandats de surprise de l'autre : il allait au secrétariat, il y prenait quelques ordres ou arrêtés qu'il présentait à la signature, et il y mêlait ses ordres douteux. Alors, par l'effet de la barbarie la plus atroce, il ne fallait que trois signatures pour arrêter, ou pour traduire au tribunal révolutionnaire : il escroquait facilement ces trois signatures, et le comité n'avait ni connaissances des faits, ni pris de délibération; ainsi cependant on agissait en son nom. Héron employait cette voie pour faire guillotiner ceux dont il gardait les procès-verbaux par des motifs de pillage : tantôt il s'en allait en couard derrière chaque membre, il prenait l'instant où l'on était occupé à des rapports importants, et leur faisait signer des mandats que l'on croyait être le résultat de quelques rapports ou délibérations; il y joignait alors ses faux

mandats. Ainsi il surprenait des liasses de mandats de paiement, de mandats d'arrêt, de mandats de traduction au tribunal révolutionnaire. De ces faits je l'ai vu convaincre par des représentants, par des secrétaires, et notamment par le secrétaire principal, Lochet. Je lui ai vu arracher des mains des mandats, les déchirer, lui faire des reproches sur tous les faits ci-dessus. Mais le comité de sûreté générale avait lui-même peur de Héron; il n'osait l'exclure, sachant l'appui qu'il trouvait dans Robespierre; et, malgré la certitude de ses forfaits, il était craint même de Fouquier.

On doit se rappeler qu'en ventôse an II, Robespierre fit rapporter un décret de la Convention nationale, qui ordonnait son arrestation. Le comité de sûreté générale avait pris cependant, à cette époque, des mesures contre ses subtilités; ce fut alors que l'on obligea les huissiers et secrétaires principaux à faire eux-mêmes signer les ordres qui venaient du secrétariat; qu'il leur fut défendu de rien présenter en blanc; qu'il leur fut enjoint d'exiger un reçu de celui à qui l'on remettrait l'ordre ou mandat; qu'il fut fait un tableau où l'on inscrivait les porteurs d'ordre ou agents de comité, et qu'il leur fut enjoint de n'en remettre qu'à ceux-là; qu'il fut pris enfin des mesures pour l'attestation de l'exécution des ordres. Souvent on épura ce tableau, mais Héron y faisait conserver, par intrigue, quelques-uns de ses satellites sus-nommés, et surtout Toutin. Peu à peu cependant le crédit de Héron tombait, mais il avait toujours un parti pour lui dans le comité; on le regardait comme indispensable pour la direction de sa troupe, pour les grands coups de main, les expéditions vives. Il portait la terreur; il était habile dans les découvertes; le système affreux de dévastation et de cruauté le faisait conserver.

Un nommé Lamothe, homme de loi, était tombé dans ses griffes; il l'avait obligé et comme astreint à exécuter ses ordres. Il le chargea d'un mandat, pour aller arrêter quelqu'un, et le traduire à la Conciergerie : Lamothe n'accepta la mission que par force; il exécuta l'ordre, saisit l'individu, s'empara des papiers qu'il crut à peu près suspects, conduisit

l'homme à la Conciergerie, et remit l'ordre et les papiers à l'accusateur public. Héron, courroucé de ce que Lamothe ne lui avait pas remis à lui-même les papiers, privé du moyen par lequel il faisait ses vols et ses rapines, Héron, dis-je, irrité de cette irrévérence, l'accusa d'infidélité au comité de sûreté générale, obtint un mandat d'arrêt contre lui, et le fit incarcérer. Il affecta devant l'épouse du citoyen Lamothe, et même en ma présence, d'ignorer la cause de cette arrestation, et cacha soigneusement qu'il en fût l'instigateur; il promettait d'obtenir sa liberté, il la trompait. Elle l'obtint d'une manière singulière. J'avais conseillé à la femme Lamothe de s'adresser au comité, et d'y venir assidument le soir jusqu'à ce qu'elle pût être entendue; en effet elle y vint, et y passa quantité de nuits à attendre. Elle s'y trouva le jour que l'on amena la fille Renault que l'on accusait d'avoir eu le dessein d'assassiner Robespierre : il s'agit de la fouiller; on demanda une femme, je profitai de cette occasion pour l'introduire dans l'intérieur du comité. Elle obéit, et fouilla exactement la petite Renault. Cette recherche pouvait produire une prévention en faveur de la petite Renault, si l'on eût voulu l'entendre; mais on voulait une victime. La femme Lamothe déclina son nom, elle exposa l'injustice de la détention de son mari, elle présenta le reçu des pièces en question, signé de Fouquier : on lui promit la liberté de son mari, je la fis expédier et signer de suite. Ce malheureux avait gémi pendant quatre mois dans les fers, et ne dut sa liberté qu'au hasard. Héron, son oppresseur, se disait son ami! On peut observer que jamais Héron n'a fait usage de son crédit pour faire sortir deux patriotes: il ne connaissait pas le plaisir d'obliger.

J'ai vu Héron convaincu d'avoir gardé, pendant trois mois dans sa poche, une mise en liberté, dont il avait été chargé. La personne qu'il devait mettre en liberté avait été pendant ce temps guillotinée en vertu d'un jugement du tribunal révolutionnaire.

J'ai aussi entendu lui reprocher, et il en demeura convaincu, de n'avoir pas exécuté la mise en liberté d'un citoyen,

depuis quatre mois qu'il en était chargé : lequel citoyen se trouvait encore en arrestation; son père était mort de chagrin.

Un nommé Savart, homme de loi, était encore une de ces victimes qu'il s'était assurées; il fut mis en arrestation pour avoir prouvé les crimes de Lacroix. Cependant des amis sollicitèrent pour Savart, et il obtint sa liberté après plusieurs mois de prison. La famille de Savart n'avait cessé, mais en vain, d'implorer Héron qui promettait et ne tenait rien. Pendant sa détention, Savart avait été mis sur une liste de conspiration; et cependant il sortit, malgré cette liste, au mépris de laquelle le comité avait ordonné sa liberté. Le comité fit plus, il donna une mission à Savart pour le département d'Ille-et-Vilaine. Savart allait partir; Héron lui propose un acte d'injustice, et il le repousse. Néanmoins Héron trouva le moyen de faire couper la tête à Savart. Il n'osait pas demander, contre lui, au comité de sûreté générale, un ordre de traduction au tribunal, ni un mandat d'arrêt; il alla trouver Fouquier; il lui dit que la liberté de Savart ne devait pas l'excepter de la liste de conspiration; enfin, il lui proposa de le faire traduire. Fouquier y consentit. Héron alors se chargea de le conduire à la Conciergerie. Savart, comme on l'a dit, était sur son départ; Héron le rencontra dans la rue, le fit dîner, et de là le conduisit au cabinet de Fouquier, pour avoir un écrit de lui qui porterait que sa mise en liberté l'exceptait de la liste de conspiration. Savart donna dans le piége, et le suivit. A peine entré dans le cabinet fatal, mieux désigné comme le *comptoir de la boucherie*, Savart est marqué, précipité dans la Conciergerie. Je réclamai, je promis de le défendre au tribunal; tandis que, d'un autre côté, le comité de sûreté générale me promettait lui-même un prompt examen.

Héron, au contraire, accusa Savart pendant qu'il promettait à ses parents de s'intéresser à lui. La loi du 22 prairial supprima les défenseurs officieux; je ne pouvais plus défendre Savart; je redoublai d'efforts auprès du comité de sûreté générale, j'obtins jour indiqué pour son affaire. Mais Héron craignit l'explication; les séances du comité ne tenaient qu'au

soir; il prit le devant, alla trouver Fouquier qui le fit monter sur les banquettes, avec ce qu'on appelait la *fournée*; et le soir, Savart fut guillotiné. Que peut-on voir de plus atroce? Quel monstre de perfidie et de cruauté! C'était ainsi qu'il traitait ceux qui lui résistaient.

Un honnête citoyen, nommé Ducange, autant que je puis me le rappeler, qui d'ailleurs était agent national de l'administration des domaines nationaux, que j'ai vu souvent, chez lequel j'ai mangé et avec qui j'eus occasion de parler secrètement de la barbarie de Héron, me révéla un attentat qu'il avait éprouvé de la part de ce monstre. Il s'était trouvé dans la compagnie de Héron; ce dernier spécula sur lui; il chercha à s'en emparer; il l'atteignit, et l'asservit par la terreur. Un jour qu'ils avaient mangé ensemble, après s'être quittés sur des protestations d'amitié, Héron courut au comité le dénoncer, et demanda qu'il fût traduit au tribunal révolutionaire. Un membre s'y opposa; il fut mandé; on l'entendit; il prouva son innocence et conserva sa liberté malgré Héron; mais il ne put se débarrasser de son asservissement dans l'exécution des ordres qu'il lui donnait, que par la fatalité d'une grande maladie qui lui survint aux yeux. Il ne dut son salut qu'à un accident.

Un nommé Lapallu, que tous les patriotes recommandaient, était en prison. Le comité avait chargé un membre de faire son rapport, Héron lui-même avait reçu l'ordre de prendre, à l'instant, les réponses de Lapallu. Mais Héron n'en fit rien; et, à l'insu du comité, il s'assura qu'il devait être guillotiné sous peu, par le moyen d'une liste de conspiration de prison. Les réponses attendues ne parvinrent pas, et la liberté, projetée par le comité, s'éloigna. Héron garda le silence, Lapallu fut guillotiné. Le reproche lui en fut fait devant moi au secrétariat du comité.

J'étais chargé, par le comité de sûreté générale, de faire un travail d'analyse, pour préparer le rapport sur l'affaire de Magon La Ballue, célèbre banquier, place Vendôme, en correspondance avec la Russie, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et autres pays encore. Cette affaire avait connexité

avec celle de Port-Malo, par suite de relations avec Lalande-Magon, Magon-Lablinaye de Saint-Malo. Il est inutile de donner le détail de cette affaire, je vais seulement rapporter un trait de la barbarie la plus féroce.

Héron vint me trouver dans le cabinet où je travaillais aux rapports; il me dit d'un ton mielleux : Je voudrais vous prier de me rendre un service important, vous le pouvez; si vous faites ce que je vous demande, je vous remettrai à l'instant un effet de six cents livres, j'ajouterai un présent de trois mille livres, je vous paierai dix-huit cents livres, et je vous ferai avoir avoir une place fixe de dix mille livres. J'écoutai, mais avec indignation, toutes ces offres. Enfin, il termina sa proposition par m'inviter à insérer dans mon rapport le nom de sa femme, afin de la faire guillotiner : Ma femme, disait ce monstre, est une conspiratrice; elle est complice de Magon-Lablinaye. Elle est de Saint-Malo, et le rapport, dont vous êtes chargé, offre une occasion certaine que je ne retrouverai plus; il faut mettre son nom dans le rapport. Quand on glisse le nom de quelqu'un dans une grande affaire, cela va; et, sur le nom désigné, on fait guillotiner : il suffit d'indiquer le nom des complices; on fait l'appel, les têtes tombent, et pouf, pouf, çà va ! Je lui répondis avec une gravité dédaigneuse : Votre proposition est aussi ridicule que vos offres sont méprisables : on ne séduit personne pour faire le bien, une simple proposition suffit; mais les offres, qui déterminent la séduction, ne peuvent avoir d'autre objet que le crime. Si votre femme était coupable, je la désignerais sans que l'on m'en priât; mais, dans toutes les pièces que j'ai scrupuleusement examinées, il en n'en est aucune qui indique votre femme, rien ne présente l'idée du soupçon : je méprise vos offres, j'ai en horreur l'attentat que vous me proposez ! Il me pria alors de ne point le compromettre. Vous voulez que je ne parle pas de votre proposition ? lui dis-je? Non, non, je ne garderai pas le silence sur les atrocités que vous avez commises dans cette affaire; tenez, voilà les remarques que j'ai faites. Un de vos débiteurs aurait, d'après votre banqueroute, payé à vos créanciers; mais vous vouliez les frustrer de cette somme,

vous en aviez fait une cession frauduleuse à un Taburet, sous le nom duquel vous tenez votre loyer, vos meubles. Votre débiteur écrivit à Taburet relativement à cette créance; et comme, pour cacheter sa lettre, il s'était servi d'un cachet ayant pour empreinte un chevron brisé et une licorne, vous l'avait fait arrêter. Le mandat est écrit par votre secrétaire; il est joint à une dénonciation qui porte sur ce que l'on a fait usage d'un cachet à blason. C'est sur ces chiffons que vous avez privé de la liberté un malheureux citoyen, réclamé par toutes les autorités constituées et les sociétés populaires. Je lui fis ensuite l'exhibition du mandat, de la lettre et de la dénonciation, écrite par la même main qui avait fait le mandat; il resta sans réplique.

Tenez, en voilà un autre que vous avez fait arrêter pour avoir écrit à quelqu'un qu'il envoyait des tabatières à un représentant. Voici la dénonciation écrite par votre secrétaire, et voici la lettre.

En voilà un que vous avez fait arrêter sur la dénonciation qu'il avait une housse de cheval sur laquelle était brodée une fleur de lis. En effet, la housse fut trouvée dans le fumier de l'écurie; mais était-ce un crime? cette housse ne servait pas. La dénonciation est écrite de la main de votre secrétaire.

Tenez, en voilà quatre auxquels est applicable l'amnistie qui fut prononcée en 1791; ils ne sont accusés de rien autre chose, et sont réclamés par tous les citoyens témoins de leur bonne conduite.

Tenez, en voilà maintenant six arrêtés sur une simple dénonciation sortie de chez vous, signée de votre domestique, sur le seul fait qu'ils sont notoirement fédéralistes, sans autre désignation.

Tenez, voilà Primpain l'imprimeur, conduit aussi en prison pour avoir imprimé des arrêtés des représentants du peuple.

Tenez, en voilà deux autres contre lesquels il n'y a ni mandat, ni dénonciation, ni pièce à charge; mais il y a seulement des réclamations de leur commune, en marge desquelles est mis *voir Héron*, et plus bas est tracé au crayon *néant*. Vous avez donc employé quelque perfidie pour les faire périr. De-

puis nombre de mois ces malheureux gémissent dans les fers; croyez-vous que je les livrerai? Il se leva et partit en manifestant autant de fureur qu'un ours affamé dans sa cage. Ses derniers mots furent : *Nous vous retrouverons, monsieur de la faction des indulgents!*

Je crus nécessaire, pour déjouer ces menaces, de prévenir Amar, membre du comité. Je lui portai mon analyse; je le priai de me procurer toute latitude dans mon rapport, parce qu'il était temps de faire connaître à tout le comité ce dangereux confident. En effet, il me promit tout appui, et le soir je fis mon rapport. Je présentai les libertés de ceux que je ne croyais pas coupables, j'exposai les différents motifs de ces libertés que j'obtins, d'après l'examen des pièces justificatives, et des particularités concernant Héron sur les arrestations qu'il avait fait faire. Il fut traité de la manière la plus dure, la plus humiliante.

Héron tenait encore dans ses griffes un brave citoyen, nommé Duclos, homme de loi de Rouen. Le comité avait ordonné son élargissement, et l'avait mandé à Paris. Héron s'empara de lui, et retarda la décision sur sa liberté. Il voulait se le réserver, mais il n'obtint pas sa confiance. Un certain jour Héron, dont les intrigues inquiétaient un peu le comité, fut pressé de remettre des pièces, et on me chargea de faire dégager cet encombrement de papiers qu'il conservait. Duclos s'occupait à ce travail avec moi. Héron voulait que nous décachetassions les paquets : nous refusâmes; et Duclos, auquel il voulait faire voir des délits et des crimes que les pièces n'indiquaient pas, lui répondit: Croyez-vous me faire suer le crime? non : l'homme coupable prête toujours aux autres de mauvais desseins; l'homme pur n'écoute que sa conviction morale. Nous tînmes fermes, nous ne laissâmes décacheter aucun paquet de papiers.

Avant de terminer sur le détail des crimes de Héron, je dois dire qu'une veste de Magon (de Port-Malo), doublée en louis d'or, me parut avoir été entamée. Ces louis étaient cousus dans des espèces de côtes, dont les unes étaient vides et les autres entamées. J'en reconnus la diminution lors de la remise des

malles au dépôt. Héron me dit que ce vide ne provenait pas de lui; mais cela ne me suffisait pas, j'en informai le comité. Le soupçon tomba sur Coulongeon, l'un des chefs des *tappe-durs*, chargé de la mission de Port-Malo. Les explications qu'il donna ne le justifièrent pas : Héron y fut impliqué; cette infidélité n'est pas encore éclaircie.

Coulongeon doit aussi trouver une place spéciale dans ces anecdotes. Pour juger de la conduite qu'il tenait dans ses opérations, et du système de brigandage des *tappe-durs*, horde *héroniste*, il suffit de rapporter le trait suivant. Coulongeon, porteur de l'ordre du comité de sûreté générale pour aller arrêter Lalande-Magon, ainsi que Magon-Lablinaye, et autres de Port-Malo, sans autres pouvoirs que ceux qu'il fallait dans cette circonstance, devait se borner à l'arrestation, et appeler les autorités constituées pour les scellés et les actes conservatoires des propriétés. La loi mettait les biens de Lalande-Magon sous la main du directoire du district : cependant il s'éloigna du district, et nomma à son gré un receveur et séquestre particulier des créances et des biens; il fixa ses honoraires, et dépouilla le district de ses fonctions. Pourquoi cette voie détournée? pourquoi le séquestre contre la loi? Que de réflexions sur cette seule manière de procéder, surtout dans la maison d'un des plus riches négociants de France! Or ce pourquoi ne s'explique-t-il pas par l'infraction à la loi? Le districtde Saint-Malo en informa le comité de salut public, qui fit de vives représentations au comité de sûreté générale. Alors Héron fut au-devant; et comme sa troupe servait aux exploits de Robespierre, ce dernier assoupit l'affaire.

Il faut aussi citer un nommé Bonjour, envoyé avec un nommé Martin sus-désigné, pour arrêter à Rennes un membre de l'ancienne compagnie des Indes. Ils l'engagèrent à se munir d'assignats, et cet homme opulent en prit certaine quantité; mais il ne fut point, du reste, dressé d'état du montant. On ignore comment ce malheureux a pu mourir du coup d'une arme offensive, mais bref il mourut, et rien ne constata la remise d'une somme de quelque valeur. Qu'est

donc devenue cette collection de rouleaux d'assignats? Martin ni Bonjour n'ont point dit qu'il se fût tué devant eux et malgré eux. Comment Bonjour et Martin, qui avaient cet homme à côté d'eux et sous leurs yeux, qui, selon l'usage, ont dû le désarmer de tout instrument meurtrier, peuvent-ils lever l'inculpation qui se dirige naturellement contre eux à la seule réflexion? Héron a éteint cet affaire et protégé ses associés; cependant ces faits avaient été indiqués au comité.

Martin eut des pouvoirs du comité de sûreté générale, pour aller à la poursuite des gens suspects. Partout où il allait, il se faisait précéder d'un piquet de force armée, il faisait promener des pièces de canon, et marchait avec l'escorte d'un général. S'il se croyait pressé, il faisait atteler, à une superbe voiture, quatre chevaux et même six, et M. Martin voyageait comme un petit souverain. Il ordonnait aux autorités constituées d'arrêter tels et tels, et sur-le-champ il était obéi; il faisait remplir de ces victimes les maisons d'arrêt. Cependant des plaintes, des réclamations, s'amoncelèrent, et Martin fut rappelé. Héron le protégea; ce serait, disait-il, donner une victoire aux gens détenus, que de punir Martin; et en conséquence il fut retenu, sans aller en voyage, comme chef du bureau d'exécution. Lorsque Bonjour fut arrêté, on trouva chez lui un arsenal complet, ce qui ne pouvait provenir que de ses réserves lors des arrestations.

Un nommé Longueville Nementière avait été placé comme agent au comité, par Héron. Lors de son arrestation on lui trouva une belle voiture, une quantité de ciboires, calices, patènes, soleils, burettes, chandeliers, encensoirs d'argent et autres pièces. Il n'a pas plus expliqué d'où cela provenait, qu'il n'a éclairci la perte d'une boîte de bijoux dont il s'était emparé. Ce même Longueville parcourait la campagne, entrait dans les cabarets : *Allons, qui me dénonce quelqu'un? allons, il y aura confiscation; qui vient dénoncer? nous partagerons le bénéfice.* Cet homme portait ses dénonciations à Héron qui faisait rendre des mandats d'arrêt.

Lorsque le représentant Frecine dénonça au comité de sû-

rete générale Baignoux, Bruley et Cartier de Tours, on envoya, pour les arrêter, deux héronistes que je crois être Chandellier et Péradon. Ils leur firent payer une somme de deux mille quatre cents livres pour le voyage qui ne devait jamais être à la charge des détenus; et le comité payait néanmoins pour l'exécution de l'ordre.

Aucun des porteurs d'ordres n'était si adroit ni si fourbe, qu'un nommé Morel d'Evreux; mais ses comptes furent si embrouillés, qu'ils déterminèrent son arrestation.

Je finis l'article des héronistes en rappelant ces derniers faits. Le comité m'avait chargé de l'interrogatoire de Gerle : Héron y arriva avec ses satellites; ils voulurent me faire adhérer à l'arrestation du nommé Fournier, fondeur en caractères. Je m'y opposai, parce que le comité n'avait pas ordonné l'arrestation. Même proposition contre un directeur de la poste, rue de Condé; même refus de ma part. Héron irrité fit de faux rapports au comité, et parvint à escroquer un mandat d'arrêt contre eux; mais malgré lui ils ont eu leur liberté.

Je fus envoyé par le comité de sûreté générale à un corps-de-garde près du Panthéon, section de l'Observatoire, au-dessus de la rue des Fossés-Saint-Jacques, à ce que l'on appelle l'Estrapade, où l'on avait entassé quatre-vingt-quinze personnes. par les ordres de MM. Héron et Martin. Je les interrogeai tous, et je n'en retins qu'un que j'envoyai au comité révolutionnaire parce qu'il n'avait point de passe-port; je mis tout le reste en liberté. On ne se fait pas d'idée de la fureur de Héron et de sa rage : enfin il proposa mon arrestation; mais je m'expliquai et je fus approuvé.

Parmi les membres du comité de sûreté générale, j'ai singulièrement distingué, pour avoir moins de torts, les représentants Moïse-Bayle, Élie Lacoste, La Viconterie, Dubarran; leur parti n'était pas le plus nombreux. A ma connaissance, ils donnaient avec trop de confiance leur signature.

Nul homme n'était plus dur, plus arrogant et plus rebutant que Jagot; c'était un fagot d'épines qui se déliait, et qu'on ne pouvait approcher d'aucun côté : il était d'une brutalité

effroyable. Si quelqu'un venait parler pour un détenu, il le menaçait aussitôt d'arrestation. Il traitait tout le monde de contre-révolutionnaire; il fit arrêter et guillotiner, dans le même jour, un secrétaire du comité, accusé par Héron d'un délit dont Héron était soupçonné lui-même. A peine il avait entendu une dénonciation ou une réclamation : *C'est assez*, disait-il, *c'est pour la guillotine*; ou bien : *C'est une pièce de réserve!* Son mot était : *En prison! à la guillotine! au réservoir!* Il avait adopté cette plaisanterie cruelle : *Habit de pierres de taille, parements d'ardoises, doublure de briques;* ce qui signifiait *prison*. Il était chargé de la correspondance avec Amar. La volonté de l'un d'eux, sur le papier d'usage du comité, était substituée à celle même du comité. Ils dirigeaient au loin la guillotine, comme auprès. Jagot disait brutalement tout ce qu'il pensait, mais Amar portait un extérieur plus faux, plus perfide. Amar était vindicatif, cruel, menteur, inexact dans ses rapports, se ployant, suivant les circonstances, pour mieux réussir. Il était spécialement chargé d'activer le tribunal révolutionnaire, et Vouland partageait avec lui ce travail : la voiture du comité était à ses ordres. Amar était insidieux dans ses questions, comme dans ses réponses; ses propositions étaient toujours compliquées. Pétri d'orgueil, il n'aimait pas que son opinion fût contrariée; ambitieux, despote, lorsqu'il donnait son avis, il affectait de la gravité. Si quelque chose militait pour la justification de l'accusé, et qu'il n'eût rien à opposer, il répondait : *Laissons juger cela par le tribunal.* S'il votait sans incertitude pour le tribunal, il disait alors : *Bonne déconfiture!* S'agissait-il d'arrêter ou de laisser en prison, son expression était : *Bonne prise*. S'agissait-il d'une liberté : *Faisons grâce*, disait-il.

Il mettait fort peu de temps à ses rapports, et n'apportait que très-rarement les pièces : quand il avait adopté un parti quelconque, il était fort entêté. Amar se formait une cour de belles femmes. Tous les matins son antichambre et son salon représentaient un sérail. Les préférées entraient dans sa chambre à coucher; celle-ci présentait son placet, celle-là offrait son bouquet. Il promettait à l'une, il remettait à l'au-

tre; et si quelque importun se présentait au sérail, il se fâchait et l'emmenait sur le carré pour le faire partir plus tôt. J'ai souvent ri de ces scènes. Tantôt mielleux, tantôt grave, tantôt sensible, tantôt badin, Amar était curieux dans son genre; il savait bien user de ses avantages et se les ménager Il se méfiait des hommes et se faisait suivre partout; il s'était comme approprié la voiture du comité : il craignait toujours d'être asssassiné. Quand il signait un ordre d'arrestation, et surtout une traduction au tribunal, il manifestait une grande joie; il tenait les propos les plus durs et les plus sanguinaires. Il est inoui le nombre de personnes que Jagot et Amar ont fait arrêter à l'insu du comité dans les départements, ainsi que par les comités révolutionnaires de Paris, au moyen de l'abus de la correspondance. Amar et Jagot étaient les ministres du comité, d'une rigueur étonnante, et menaçaient toujours de la guillotine.

Vadier est connu pour être orgueilleux, barbare et lâche : je ne parlerai pas de ce qu'on a dit de lui; mais je rapporterai les traits qui me l'ont fait connaître, et qu'on ne lui a pas encore reprochés. Une certaine séance de nuit du comité fut suspendue quelques instants pour manger un morceau : c'était l'habitude de mettre des provisions dans un cabinet à côté du lieu des séances. Il y avait eu dans la soirée une grande quantité de guillotinés; Louis du Bas-Rhin dit : *Cela va bien, les paniers s'emplissent.* — *Alors*, répondit Vouland, *faisons provision de gibier.* — *Mais*, dit Vadier à Vouland, *je vous ai vu sur la place de la Révolution, près de la guillotine.* — *J'ai été rire de la mine que ces gueux-là font à la fenêtre.* — *Ho!* dit Vadier, *le plaisant passage que le vasietas! Ils vont là éternuer habilement dans le sac. Je m'y amuse, j'y prends goût, j'y vais souvent.* — *Allez-y demain*, reprit Amar, *il y aura grande décoration, j'ai été aujourd'hui au tribunal.* — *Allons-y*, dit Vadier. — *J'irai pour sûr*, repartit Vouland.

Je demeurai transi comme si je m'étais trouvé entre un ours, un tigre et une panthère; je me tâtais moi-même pour m'assurer que ce n'était point un rêve. Je réfléchis ensuite sur les malheurs que nous éprouvions d'avoir ces anthropo-

phages pour gouvernants! A peine avait-on prononcé le nom d'un suspect, ou dénoncé, l'expression de Vadier était : *Tête à marquer*. Il n'aimait pas les explications, il affectait surtout un grand zèle révolutionnaire. *Les circonstances*, disait-il, *sont impérieuses ; il faut des exemples, coupons des têtes*. Il disait d'autres fois : *Nous avons besoin d'argent, ce sont des confiscations indispensables : en voilà assez, allons, mon avis est d'envoyer au vasistas*. Il était caustique, impérieux, colérique, rancuneux, soupçonneux. Il plaidait comme une partie intéressée contre l'admission des moyens justificatifs; il semblait l'adversaire né de tous les hommes. Il ne craignait que les jacobins : le moindre signe de leur désir devenait pour lui un objet du fanatisme dont il était aveuglé. Sa confiance dans Taschereau l'a précipité dans de grands écarts.

Vouland, homme colérique, méchant, cruel, ajournait toutes les demandes en liberté; il n'en signait pas le tiers. Orgueilleux, susceptible autant que féroce et barbare, il allait stimuler le tribunal révolutionnaire, et chicanait sur tout. Il se levait sur la pointe du pied, sautait en l'air, frappait à coups de poing sur la table quand il était contrarié. Il n'avait point d'autre avis que d'arrêter, ou traduire au tribunal. En votant dans les délibérations il s'exprimait ainsi : *Tête rasée, tête grippée*. Il avait l'air d'un pantin, il ne savait jamais se contenir.

Lebas suivait l'impulsion des autres. Je ne pourrais lui reprocher que son intimité avec Robespierre, qu'un caractère farouche, ajournant les mises en liberté, exigeant dans les faits justificatifs. Pour se débarrasser, il disait : *Renvoyons, renvoyons à la piscine des carmagnoles*. C'est ainsi qu'il désignait le tribunal révolutionnaire.

D.... était grossier, ordurier dans ses expressions, brusque dans l'émission de ses opinions; il menaçait toujours le comité de Robespierre, des jacobins, du comité de salut public. Son mot favori était : *Broyons, broyons du rouge*. Il était l'espion de Robespierre. Souvent on se cachait de lui lorsqu'il s'agissait du comité de salut public. Il était toujours de l'avis le plus dur. Lorsqu'il avait de la haine contre quelqu'un, il l'eût volontiers condamné à mort, exécuté lui-même.

Un nommé Rousselin fut arrêté aux Jacobins, quoiqu'il n'y eût point de mandat contre lui; D.... voulut que, sans l'entendre, on le traduisît au tribunal révolutionnaire. Son avis ne prévalut pas. Je fus chargé d'aller examiner ses papiers : je n'y trouvai que les preuves les plus certaines de sa justification, et je les insérai au procès-verbal. D.... se répandit en injures contre moi, et me menaça, parce que, disait-il, je voulais sauver un contre-révolutionnaire. Cependant je fus vengé par la justification que Rousselin obtint légalement. D.... soutenait que les délibérations des jacobins étaient inattaquables, qu'elles étaient la volonté du peuple. D.... arriva un soir, au moment où l'on délibérait sur la traduction d'un nommé Foust, au tribunal révolutionnaire. Il ne pouvait savoir les motifs de cette traduction; et cependant il fut le second qui la vota en disant : *Broyons du rouge*. Il ignorait complétement la discussion : *Passez-moi*, dit-il, *le mandat, que je le signe*. Alors on lui répondit : *Il n'est pas fait, on va envoyer le projet au secrétariat*. Le mandat fut apporté, il le signa.

Louis du Bas-Rhin était un hypocrite non moins cruel que les autres; il vous écoutait, vous répondait mielleusement, et vous déchirait lorsque vous étiez sorti. Ses signatures sur les mandats de traduction étaient toujours jointes à celles de Vadier, de Vouland et d'Amar. Il a plus participé que tous les autres à la tyrannie. Il enchérissait sur certaines expressions des arrêtés; loin d'être éloigné des mesures de rigueur, il en était le régulateur. Si une opinion juste ou sensée était manifestée, il se levait pour la combattre. Il employait des puérilités; les *si*, les *car*, les *mais*, les *pourtant*, exigeaient, selon lui, l'envoi au tribunal. Il affectait un certain raisonnement, un sérieux glacé, une gravité qui en imposaient, et ont nombre de fois trompé les autres et déterminé la traduction au tribunal. Il promettait beaucoup aux parents des détenus, mais ne tenait jamais parole. Il avait la causticité d'un plaideur; il soutenait, comme par besoin, l'application des peines. Son air simple n'était que de l'orgueil. Il rédigeait le plus d'arrêtés, il était le plus assidu, travaillait beaucoup, et se montrait fort sensible lorsqu'on révisait ses travaux. Quand

il avait promis à quelqu'un, surtout à des députés, il ne signait point, pour ne pas essuyer de reproches. Il préparait les arrêtés, les écrivait sur papier libre, les envoyait au secrétariat où ils étaient expédiés; il revenait ensuite à la signature, mais il savait s'en dispenser. J'ai souvent fait ces remarques.

Les deux tiers des arrêtés tyranniques étaient présentés par Louis du Bas-Rhin, Amar et Jagot; et certes les reproches que mérita ce comité appartenaient bien à ces trois despotes. Ils présentaient isolément, à chaque membre qui survenait, leurs arrêtés discutés ou non. Il ne fallait que trois signatures pour faire arrêter et renvoyer au tribunal révolutionnaire; Héron, Jagot, Amar et Louis avaient beau jeu. Héron surprenait aisément, et les autres, comme membres du comité, n'éprouvaient pas de difficultés. Chacun prononçait arbitrairement l'arrestation ou la traduction de celui qu'il voulait, sans discussion ni délibération; chacun s'entre-signait sans lecture, sans explication, les mandats qu'on lui présentait. Que de réflexions j'ai eu l'occasion de faire à ce sujet! Il n'y avait de discussion que sur des mesures locales, ou sur des affaires majeures, lorsqu'elles concernaient plusieurs individus; alors les arrêtés étaient projetés, et on les rédigeait au secrétariat. C'est là le signe auquel, en examinant les traductions au tribunal, on peut reconnaître ce qui a été discuté; c'est aolrs que l'on pourra distinguer ce qui était sorti du cabinet de Héron, et indiquer ses victimes.

On y trouvera surtout le mandat du malheureux Foloppe, propriétaire de la maison où demeurait Héron, à qui ce dernier n'a jamais pardonné de lui avoir demandé son loyer, et d'avoir osé déclarer que les meubles et le loyer de Héron étaient sous le nom de Taburet; celui de la malheureuse Crussol, sa voisine, qui n'avait d'autres torts que de se promener quelquefois sur une terrasse élevée qui donnait vue sur la cour par laquelle on passait pour aller chez Héron; celui de ce malheureux banquier, qui n'avait commis d'autre crime que de lui refuser de l'argent, et d'avoir, il y a quinze ans, épousé une Espagnole; enfin celui d'un malheureux tabletier dont l'épouse et la fille allèrent jeter des cris de douleur chez Héron. Ce monstre dégoûtant

entraina la fille dans une chambre à côté, sous prétexte de lui faire voir la chambre de Marat. La mère, suffoquée de larmes, entendit sa fille crier au secours; elle enfonça une porte vitrée, couverte d'un rideau, et aperçut le monstre prêt à consommer un viol. Sa fille se débattait et luttait contre ce brigand. Elle l'arracha de ses bras, elle sauva sa fille, et couvrit cette bête féroce d'imprécations. Mais le scélérat, vêtu d'une robe de chambre d'indienne pour tout vêtement, reparut, ayant l'air de vouloir les mettre dehors. Il leur répondait : *Vous êtes venues pour me tendre un piége de la part des aristocrates, je vous traiterai comme telles.* On leur conseilla de se cacher; elles fuirent heureusement, mais le malheureux père fut guillotiné le lendemain. Par cette expédition on peut avoir une juste idée des relations de Héron avec Fouquier-Tinville.

Je dois rapporter encore un trait qui ajoutera à l'opprobre dont Héron est couvert, si tant est que l'on puisse encore y ajouter. Un nommé Lormier avait été chargé, par le comité de sûreté générale, d'une mission pour Rouen; mais l'on crut, à Rouen, que c'était une des erreurs ou surprises de Héron. Lormier fut retenu à Rouen pendant dix-sept jours, et le comité me chargea d'analyser différents renseignements et de préparer un rapport. Les détails de ces renseignements ne me parurent être que des récriminations de plusieurs habitants de Rouen entre eux, sur des querelles qu'ils voulurent venger au nom de la chose publique. Cependant Lormier n'était pas coupable : l'agent national de Rouen intrigua; il craignit la suite de l'arrestation de Lormier, il voulut se faire un mérite de sa mise en liberté, et la lui procura. Mais cet infâme vint à Paris, il se décora du nom d'agent national de Rouen, et s'approcha de Héron. Ce fut avec lui qu'il forma le projet de faire égorger six cents personnes à Rouen. Je frémis au seul souvenir de ce noir complot. Il repartit, fit fermer les barrières de Rouen, et, en un seul jour, six cents personnes furent arrêtées dans cette commune comme étrangères, quoique ayant leur domicile dans les autres départements de la France. Ils étaient, en outre, arrêtés comme prêtres, comme nobles, comme gens du barreau : le prétexte

était que ceux qui auraient été prêtres, nobles, ou fonctionnaires publics, devaient se retirer des places maritimes, quoique des arrêtés des représentants du peuple, sur les lieux, eussent déclaré que Rouen n'était point place maritime, ni en état de guerre; ce qui avait déterminé et autorisé légalement la résidence d'un grand nombre de familles et de leur suite dans cette ville. Ils prétendaient donc qu'aux termes de la loi, ils devaient être tous mis hors la loi; et, comme ils étaient beaucoup, on avait décidé de les faire fusiller. Déjà Héron semblait au besoin diriger sa troupe. L'agent national revint, et présenta la chose sous des rapports astucieux et perfides. On me demanda pourquoi le travail sur l'affaire de Rouen n'était pas terminé? Je le présentai alors avec toutes les observations. Je combattis le complot de Héron et de l'agent national; j'opposai l'existence des arrêtés des représentants du peuple sur la situation politique de la place de Rouen, ainsi que la confiance publique due aux arrêtés des représentants qui avaient approuvé cette résidence. J'alléguai l'incapacité du comité de sûreté générale, et je fis valoir que, dans tous les cas, il fallait un décret. Mes observations furent saisies; je relevai les abominables surprises que l'on avait employées à Rouen, pour faire ces arrestations, et les supercheries dont on avait usé pour les passe-ports. Le résultat de la délibération fut de déclarer l'incapacité du comité, et le renvoi à un rapport entre les comités de salut public et de sûreté générale. C'est à ce retard, à ces entraves que j'opposai, que ces six cents victimes durent leur salut; car, sans la question d'incapacité, elles auraient péri.

C'est une erreur de croire que le comité de sûreté générale était d'accord avec le comité de salut public. Ces deux comités étaient opposés l'un à l'autre, et encore divisés entre eux; dans chaque comité il y avait trois partis. Les systèmes des différents partis s'amortissaient les uns par les autres, de même qu'ils devenaient aussi plus outrés et plus violents les uns par les autres. C'est en décrivant cette rivalité, cette désunion, que je dévoilerai ces secrets qui dès longtemps préparaient les événements du 9 thermidor dont Tallien ne fit

qu'usurper l'honneur. Dans le comité de salut public, Robespierre, Couthon, Saint-Just, formaient un parti; Barrère, Billaud, Collot-d'Herbois, formaient l'autre; Carnot, Prieur, Lindet, étaient le troisième parti. Dans le comité de sûreté générale, Vadier, Amar, Jagot, Louis (du Bas-Rhin), Vouland, étaient d'un parti; D...., Lebas, formaient l'autre; Moïse-Bayle, Lavicomterie, Élie Lacoste, Dubarran, étaient le troisième parti. Ils avaient chacun leur désignation : le parti Robespierre se nommait *les gens de la haute main;* le parti Billaud se désignait *les gens révolutionnaires;* le parti Lindet s'appelait *les gens d'examen.* Le parti Vadier était sous le nom de *gens d'expédition;* celui de D.... était connu sous celui des *écouteurs;* celui de Moïse-Bayle était *les gens de contre-poids.* Ces désignations, assez singulières, leur étaient familières.

Le comité de sûreté générale était espionné par Héron, D...., Lebas : Robespierre savait, par eux, mot pour mot, tout ce qui se passait au comité. Cet espionnage donna lieu à des rapprochements plus intimes entre Couthon, Saint-Just et Robespierre. Le caractère farouche et ambitieux de ce dernier lui donna l'idée de l'établissement du bureau de police générale, qui, à peine conçu, fut aussitôt décrété. Alors la section de police, du comité de salut public, mettait en liberté ceux que le comité de sûreté générale faisait arrêter; et ceux que le comité de sûreté générale mettait en liberté, elle les faisait arrêter. Ainsi commencèrent à se manifester et les rivalités et les partis d'opposition. Vadier employait, pour espionner Robespierre, un intrigant connu : c'était *Taschereau,* qui, par une double perfidie, espionnait aussi le comité de sûreté générale, affectant de l'exactitude vis-à-vis de l'un, comme vis-à-vis de l'autre. Mais ce Taschereau était plus attaché à Robespierre qu'à Vadier; il trompait plus aisément ce dernier, et savait plus directement les secrets du comité. Il existait entre les comités de sûreté générale et de salut public une rivalité telle, qu'elle détruisit toute espérance d'un accord entre eux. Il est certain que, du moment de l'établissement du bureau de police générale,

Robespierre a perdu l'influence dans les deux comités. Ce qui venait du comité de salut public n'obtenait pas souvent le suffrage du comité de sûreté générale ; et celui-ci taisait les connaissances qu'il avait, lorsqu'il s'agissait de quelqu'un poursuivi par le comité de salut public, surtout par le bureau de police générale, et principalement encore lorsqu'il s'agissait d'un représentant. Pour se faire une idée de cette vérité, il suffit de se rappeler que Vadier, dans sa défense imprimée, pages 8 et 9, disait : « Que le comité avait tout « fait en faveur de Tallien, Fouché et autres, pour détourner « l'effet des dénonciations portées contre eux, par la raison « qu'ils étaient poursuivis par Robespierre. »

A cette preuve littérale, je vais joindre un autre fait, qui, par ses conséquences, vous prouvera la vérité de mon assertion. Robespierre attaqua, à la Convention, Tallien, dans un discours qui renfermait plus que des soupçons. Le lendemain je vis Moïse-Bayle, et je lui dis : D'après les preuves que vous avez contre Tallien, vous laissez subsister une incertitude dont lui Tallien n'est pas dupe ; cependant aucun membre du comité de sûreté générale n'a achevé de confondre cet impudent conspirateur. Moïse-Bayle me répondit : *Tallien a commis tant de crimes, que de cinq cent mille têtes il n'en conserverait pas une ; ses vols, ses conspirations sont en si grand nombre, et les preuves en sont si certaines, que Tallien accusé autant de fois qu'une de ses têtes renaîtrait, n'en conserverait aucune. Le comité a plus de pièces qu'il n'en faut, tu le sais, tu nous en as remis toi-même : mais il suffit qu'il ait été attaqué par Robespierre, pour que nous ayons gardé le silence. Les circonstances exigent que, quels que soient les crimes de ceux qui paraissent montagnards, il n'en soit pas poursuivi un : c'est un mur dont nous ne voulons pas arracher un moellon, quelque SALPÊTRÉ qu'il soit, car à la moindre brèche le mur tomberait.* Je regardai cette réponse et ces comparaisons comme l'effet des projets du comité de sûreté générale, et de la crainte des peines dues aux forfaits de quelques-uns, dont j'avais une connaissance directe, et sur lesquels je vais donner des détails.

Alors on ne regardait pas comme des crimes les arrêtés sanguinaires et liberticides; la cruauté était le système du jour que le gouvernement admettait et protégeait. Le comité de sûreté générale ne faisait faire aucun travail sur ces crimes que l'on appelait vertu; mais il laissait encore impunis les délits de vols, et prétendait qu'il eût été inconséquent de les poursuivre : c'eût été, selon lui, faire rétrograder la révolution. Or, je vais vous prouver combien fut dangereuse cette impunité, par le discrédit qu'elle détermina chez les peuples voisins de notre révolution, et par les pertes de tout le numéraire qui fut détourné. Le comité, qui semblait menacé par le pire, du pire même, désirait s'attacher un parti, et, de droit, étaient joints à sa cause tous ces messieurs qui, dans le genre de la *représentocratie,* commettaient, à l'abri de pouvoirs illimités, tous ces attentats et ces excès qu'il est inutile de répéter, d'autant qu'ils sont assez divulgués. Le comité, selon ses projets, voulant donc un aperçu des inculpations de vols, et recueillir les reproches qu'on faisait au comité de salut public, sur la complicité des infidélités et soustractions du numéraire, me fit commencer un travail dont je dois compte à la nation, et que je ne veux pas omettre. J'ai promis la vérité sur tous les faits qui sont à ma connaissance, j'y tiens.

J'ai trouvé des renseignements sur ce que, dans le comité de salut public, des émigrés avaient été protégés par des commis et secrétaires; en ce qu'on leur avait donné des commissions avec du numéraire, pour des emplois, missions, entreprises ou achats, dans le pays étranger où ils sont restés, et ont gardé notre numéraire, notamment un certain..... (1), envoyé en Suisse pour des subsistances, qui a passé et gardé le numéraire. J'avais rédigé un aperçu sur l'intrigue de ceux qui négociaient ces missions auprès du comité de salut public et du pouvoir exécutif, et auxquels on remettait une partie du numéraire : parmi eux, j'ai singulièrement remarqué Richer-Serisy, M.... fils, Lhuillier,

(1) Le nom est resté en blanc dans le manuscrit.

Tallien, Desfieux, Daubigny, Danton. Un nomme Fontenay, mari de la *dona Thérésia*, de Bordeaux, actuellement femme Tallien, profita d'une mission pour émigrer.

Ici doit se trouver placé un trait impardonnable de Jean-Bon-Saint-André. Ce *représentocrate* était en mission à Toulon, avec des pouvoirs illimités. Il fut amené un vaisseau sous pavillon danois, armé cependant à Barcelone, capitaine génois, chargé pour le compte commercial d'une maison de Gênes. Il y eut réclamation contre la prise, il y eut même décision : mais on avait fait emprisonner le capitaine ; il fut ensuite transféré, et disparut. Le cargaison était partie en piastres, partie en soieries ; le nom du vaisseau fut changé ; et, lorsque, en exécution d'un jugement, il fallut constater la décharge du vaisseau, on ne put en trouver aucun vestige. L'honnête Augias, citoyen de Toulon, qui suivait l'effet de la réclamation, osa élever la voix contre cette infamie : mais Jean-Bon-Saint-André, pour le faire taire, le fit emprisonner et l'envoya au tribunal révolutionnaire de Paris. Des expéditions de jugement, pétitions, procès-verbaux, déposés au comité de sûreté générale, et dont les originaux existent invariablement, sont les preuves que j'opposerai en cas de déni, ou de recherche. Jean-Bon-Saint-André a-t-il pu sans complicité refuser justice ? Et le comité de salut public, qui n'a point fait réparer cette infidélité, peut-il éviter le reproche d'adhésion et de participation à ce vol énorme ?

Des députés en mission ont établi des taxes révolutionnaires, et n'en ont point rendu compte. Le comité de salut public pouvait-il, sans complicité, ne pas exiger ces comptes ? Parmi ces *taxateurs* j'ai remarqué singulièrement l'immoral et ivrogne Guimberteau, que des pièces matérielles peuvent convaincre du fait suivant. A Blois, ce Guimberteau y établit des taxes excessives, désastreuses et ridicules. Rouhierre, l'infâme Rouhierre, le honteux complice de Dumouriez, conspirateur fameux, escroc, convaincu du vol, chez le ministre Lebrun, d'une somme de dix mille livres, dont le nom seul enfin rappelle tous les genres d'infamie, était son secrétaire. L'usage que firent Rouhierre et Guimberteau de ces taxes, fut de les

distribuer à des p.... Il existe encore sur les lieux des mandats acquittés de cette nature, qui prouvent ce fait, et les copies certifiées en sont déposées au comité de sûreté générale : dans tous les cas, je les opposerais à des dénégations. J'aurai occasion, plus bas, de parler de ces êtres vils, et de leur prouver d'autres crimes, dans des détails sur la Vendée.

Isabeau et Tallien, en mission à Bordeaux, ayant épuisé, par leurs réquisitions et manœuvres, tout le numéraire du lieu et des environs, n'avaient pas encore assez satisfait leur cupidité; ils ordonnèrent au citoyen Descombelle, agent national à Toulouse, de faire recherche du numéraire et de le leur envoyer. Il en réunit pour deux millions qu'il leur envoya sous la garde d'une commission nommée par la société populaire de Toulouse, qui leur remit ce dépôt secret sous quittance. Les délibérations authentiques, la correspondance, les lettres, les procès-verbaux attestent ce fait et n'en permettent pas la dénégation. Pourquoi cet accaparement de numéraire? Qu'en ont-ils fait? qu'en font-ils? où est le compte de cette somme, et qu'est-elle devenue? où sont celles des autres départements où ils ont agi de même? Il résulte donc que le numéraire de la France a été distrait et que l'emploi n'en est pas connu. Tallien et Isabeau ne prétendront pas qu'ils en ont acheté des subsistances : cette allégation insuffisante serait démentie par les citoyens de l'endroit. Que, pour les détourner, ils aient allégué ce prétexte, cela se peut, et cela se dévoile même par les faits; car, que sont devenues les dépouilles de Bordeaux dont il sera question dans l'article relatif à la mission de Tallien dans cette ville?

Les pièces, dont extrait fut joint au bureau de police générale du comité de sûreté générale, sont des copies de réquisitions, délibérations, commissions, reçus, décharges et autres, qui indiquent des sommes immenses de numéraire, sur lesquelles le comité de sûreté générale avait demandé réponse à Tallien qui n'en a pas fourni : il n'y a pas de prescription, et ces Verrès ne peuvent jouir de l'impunité.

Je ne répéterai pas ce qui est connu du 9 thermidor, mais

je sais que le comité de sûreté générale travaillait en secret à la chute de Robespierre ; qu'il réunissait des matériaux et se préparait un parti dans la Convention. Que, si Tallien a pris les devants en anticipant les mesures arrêtées, c'était pour s'en appliquer le mérite et parvenir à l'impunité de ses crimes qui étaient connus : ainsi le 9 thermidor s'est opéré par le travail préparé des membres réunis et coalisés pour renverser le tyran et délivrer la nation ; la crainte les dirigeait. Le parti le plus sincère était formé du grand nombre de ceux dont les vues équitables et humaines, ne s'accordant pas avec celles des autres, étaient opposées aux mesures d'une rigueur outrée. Ces deux nombres réunis avaient formé une majorité suffisante : dès lors devenait inutile cette petite poignée de factieux, à la tête desquels était Tallien. Espérant obtenir l'impunité de leurs forfaits, cacher et faire disparaître dans le trouble les preuves qu'ils craignaient, ils devancèrent les instants, ils crièrent le plus fort, semblables à des forçats qui brisaient leurs fers. C'est cette poignée d'intrigants que l'on a pu désigner sous le nom de faction thermidorienne. On ne pouvait y comprendre ceux qui agissaient sincèrement ; une faction n'est qu'un parti criminel, quel que soit le nombre ou le but de ceux qui la composent. Qui dit faction, dit ce qui n'est pas dans le sens général. Aussi cette faction a-t-elle opprimé les patriotes, et le chef en second, Fréron, a-t-il excité au carnage, a-t-il provoqué à l'assassinat ! Il ne faut pas s'y tromper ; il y avait parmi les détenus des gens qui possédaient les secrets et les pièces de conviction des crimes de ces grands coupables. Ceux-ci, en faisant multiplier les arrestations, en suscitant, excitant, déterminant l'égorgement de ces détenus, amoncelaient les crimes sur leurs têtes ; mais ils assassinaient les témoins de leurs forfaits, les dépositaires des preuves de leurs scélératesses : ils marchaient sur leurs victimes pour arriver à l'impunité, tout en parlant justice, humanité, vertu ; et ils s'assuraient cette impunité, en refusant de les mettre en jugement, de crainte que la publicité des débats ne les démasquât. Voilà le sens de ce que j'ai dit au

tribunal révolutionnaire lors de ma déposition, comme témoin, dans l'affaire de Fouquier-Tinville; voilà ce que j'entendais par faction thermidorienne; voilà pourquoi j'ai déclaré publiquement que Tallien était un des plus fourbes et des plus adroits coupables; voilà pourquoi l'on a refusé pendant plus d'un an de me faire juger.

Appelé comme témoin pour déposer dans l'affaire de Fouquier-Tinville, j'ai rendu compte que j'avais été chargé par le comité de sûreté générale de l'examen des papiers de Santerre; que lors de cette opération, consignée dans un procès-verbal, qui a duré huit jours, et où, d'après l'ordre du comité de sûreté générale, devait être inséré son interrogatoire, j'avais pour collaborateur le citoyen Sandron, dit Romainville, juge de paix du canton *extra muros* de Versailles; que les pièces trouvées, reconnues, et les réponses écrites par Santerre, établissaient les faits de la conspiration les plus importants et des projets de massacres; que des partis coupables et des complices effrayés avaient cherché à me faire un mauvais parti. Alors Héron, dont je ne connaissais pas tous les rapports, me dit : Il faut en parler à Fouquier-Tinville qui s'en expliquera avec Robespierre. Nous allâmes, en effet, chez Fouquier qui me dit que Santerre était fortement protégé, et que ses partisans me feraient un mauvais parti; qu'il me ferait monter sur son gradin. Je lui répondis : Tu dois savoir que je suis patriote. — *N'importe,* répliqua-t-il, *patriote ou non; lorsque le comité de salut public et Robespierre ont décidé la mort de quelqu'un, je l'exécute; je ne suis qu'un être passif.* Je fus saisi de l'atrocité de ce propos, et je lui fis observer que mon procès-verbal avait effrayé les complices de Santerre. Il me demanda à le voir : je lui répondis que je ne l'avais pas; que le comité de sûreté générale s'en était emparé; que c'était Sandron-Romainville qui le lui avait remis mal à propos. Le journaliste a mis que Santerre avait été arrêté à Tours et que j'avais fait voir le procès-verbal d'arrestation à Fouquier : Santerre fut arrêté à Rennes où il était avec Dubois-Crancé, et non à Tours; je n'étais pas à Rennes, mais bien à Paris. Je ne portai pas à

Fouquier le procès-verbal, parce que Sandron l'avait gardé, et qu'il l'avait remis au comité de sûreté générale. Je citai sur ce fait la déclaration de Sandron-Romainville.

Fouquier, pour se venger de moi, prétendit que ma démarche avait eu pour but de faire traduire Santerre au tribunal, et qu'il s'y refusa, parce que Santerre, comme général, ne pouvait y être traduit que par un décret. Il fut démenti sur ce fait, parce que Santerre, à l'époque de son arrestation, n'était plus général, qu'il était agent de Dubois-Crancé pour l'embrigadement de la cavalerie à Rennes. En outre, je n'avais aucun intérêt à ce que Santerre fût traduit au tribunal révolutionnaire; et étant arrêté par le comité de sûreté générale, Fouquier ne pouvait l'y traduire sans l'ordre de ce comité. Si j'avais à craindre la haine de ses complices à cause de son interrogatoire, elle eût été bien plus terrible en cas de la mise en jugement de Santerre. Je ne pouvais, ni ne devais m'intéresser à sa mise en jugement, encore moins la solliciter. Fouquier alors voulut faire l'éloge de Santerre. Les murmures du public l'en empêchèrent. Il dit : Santerre a été mis en liberté. — Oui, répondis-je, après le 9 thermidor, par la faction thermidorienne. Un juré me demanda ce que j'entendais par le mot de *faction thermidorienne;* je lui répliquai : Je connais une loi qui autorise les jurés à faire expliquer les témoins sur les faits; je n'en connais pas qui leur donne le droit d'obliger les témoins à expliquer leur opinion politique; en tout cas, la police de l'audience n'appartient pas aux jurés, mais au président. Alors le président dit : Je fais observer au témoin qu'il n'y a plus de faction, nous sommes au retour de la justice; le règne des égorgeurs est passé. Je répondis au président : Je suis la victime des égorgeurs, et n'ai pas entendu parler d'eux : je vais expliquer ce que j'entends par faction thermidorienne. J'entends de grands coupables qui ont cru se sauver, le 9 thermidor, en couvrant leur crime, et qui, dans tous les cas, persécutent les patriotes et protégent les ennemis de la liberté. Le président me demanda : Où est donc cette faction? Je lui répondis : Elle est partout

où se trouvent les coupables dont je parle. Je continuai ma déposition, et je rendis compte que Fouquier et Héron se félicitaient sur les travaux de la guillotine, et les produits qui en résultaient. Telle fut la première partie de ma déposition que le rédacteur du Papier-Journal sur le procès de Fouquier, avait mal rendue, et que j'ai intérêt de mettre au jour avec exactitude.

La seconde partie de ma déposition portait que j'allai au tribunal révolutionnaire remettre des pièces, par ordre du comité de sûreté générale; que j'en voulais un reçu; que Fouquier dit qu'il n'avait pas l'usage de prendre tant de précautions; qu'il n'en fallait pas; que j'étais un formaliste. Le journaliste a omis cet article.

La troisième partie de ma déposition fut que je lui dis un jour, au nom du comité de sûreté générale, de ne pas poursuivre l'affaire des citoyens de Bourgueil (ce qui est bien différent du mot *Mareuil* que le journaliste avait mis), et qu'alors Fouquier me répondit : *Ils sont riches, ils y passeront;* qu'il ajouta : *Ils avaient de l'argent lorsqu'ils sont entrés à la Conciergerie;* que je lui remontrai qu'ils étaient des cultivateurs, innocents de l'inculpation qu'on leur faisait; que les secours qu'ils avaient pu réunir, en se précautionnant, n'étaient pas une richesse; qu'enfin Fouquier me promit de surseoir; que cependant le lendemain il avait commencé à dresser l'acte d'accusation; qu'un député me dit que Fouquier allait suivre l'affaire; que j'en fis à Fouquier de vifs reproches auxquels il objecta qu'il n'avait point donné d'écrit pour ne pas poursuivre, que sa parole ne suffisait pas, qu'il fallait un écrit. Voilà l'équivoque que le journaliste a laissée sur ces expressions : *Il faut des écrits, et non pas des mots avec moi.* Enfin j'obtins du comité de sûreté générale ce que je voulais, et Fouquier m'en fit des reproches.

L'inexactitude du journaliste établit une équivoque que je devais expliquer; c'est pourquoi je rétablis ici les faits. La quatrième partie de ma déposition était : Que sortant du secrétariat du tribunal révolutionnaire où j'avais remis des pièces que je fis détailler, j'avais essuyé le même reproche

de Fouquier, d'être un formaliste. Je rappelai qu'il était avec Héron; que nous étions allés ensemble jusque près la porte du comité de salut public; que Fouquier avait pris deux gendarmes qu'il avait fait marcher à quelques pas derrière lui; qu'il m'expliqua qu'il était réduit à se faire ainsi escorter; que, chemin faisant, sur le bas du Pont-Neuf, Fouquier avait dit: *Je ne vis pas tranquille, je suis tourmenté par les ombres de ceux que j'ai fait guillotiner: ils ont dû mourir, le système politique l'exigeait.* Je lui dis qu'il devait, avant de traduire en jugement, examiner, et alors remplir les formalités légales, faire des résumés impartiaux; que l'accusateur public était le premier juge. Oui! repartit Fouquier, c'était le moyen de me faire guillotiner. Je lui dis : Je quitterais ma place. Il me répondit : Ce serait le moyen de l'être plus tôt. Héron me traita de bavard et d'indulgent : Laisse-le dire, observa-t-il, nous le retrouverons. Ensuite nous passâmes sous le guichet du Louvre, où se trouvèrent deux hommes, et lorsque nous l'eûmes passé, il nous dit : Si j'eusse été seul, je l'aurais dansé. Je lui répondis : Quand on fait le bien, on ne craint rien. Alors Héron me molesta, et Fouquier me répliqua d'un ton de fureur : On me l'avait bien dit que c'était un de ces messieurs, amis des formes, l'un de ces hommes indulgents. Héron reprit: Nous le ramasserons au premier faux pas. Héron et Fouquier se félicitèrent ensuite sur les succès de la guillotine, et se séparèrent en convenant de les augmenter.

La cinquième partie de ma déposition fut : que je m'adressai à Fouquier pour faire exécuter l'ordre du comité de sûreté générale relativement à la mise en liberté du citoyen Mission; qu'il s'y refusa, sous le prétexte de la loi du 22 prairial; qu'en vain je lui prouvai que le jugement était exécuté; qu'il n'était retenu que comme comptable, sur la prétention de la commune d'Orléans et de celle de Nantes; que des délibérations des conseils généraux des communes de Nantes et d'Orléans qui abandonnaient toute prétention et attestaient sa libération, étaient les pièces sur lesquelles le comité de sûreté générale avait ordonné sa mise en liberté, motivée sur ce qu'il n'était

détenu que jusqu'à ce qu'il eût prouvé l'acquittement du compte dont il s'agit; et que le jugement du tribunal révolutionnaire l'avait justifié de l'autre inculpation. Fouquier me menaça du comité de salut public : je lui répondis que la réserve de la loi du 22 prairial n'était pas applicable, et je le lui démontrai; il retint néanmoins Mossion, et me le refusa. Je m'en plaignis au comité de sûreté générale, et Mossion sortit bientôt après malgré Fouquier.

La sixième et dernière partie de ma déposition fut : que j'étais allé au tribunal révolutionnaire pour retirer un reçu des pièces que je devais porter au comité. J'avais profité de la voiture du comité dans laquelle Amar, membre du comité, s'y rendait. J'y allai avec Amar, et, lorsque j'eus rempli l'objet de ma démarche, j'attendis Amar qui était allé dans la chambre du conseil. Je restai à l'attendre dans une antichambre où se tient un gendarme et par laquelle on passait pour aller au cabinet de Fouquier. Un des employés de l'exécuteur des jugements criminels vint, et alors parut Fouquier, auquel il dit : *Je suis venu, citoyen, vous demander combien il faut de voitures*. Fouquier calcula sur ses doigts, en disant : *huit, dix, douze, dix-huit, vingt-quatre, trente; il y a trente têtes pour aujourd'hui*. L'employé le salua et lui dit : *Cela suffit*. Je dis à Fouquier : Quoi! l'audience n'est pas commencée, et tu sais d'avance le nombre des têtes! Bah! bah! me répondit Fouquier, je sais à quoi m'en tenir : au surplus, cela ne vous regarde pas, Monsieur; je saurai faire taire les modérés. Il s'en alla dans son cabinet, en me disant : Au revoir, mon beau monsieur. Fouquier balbutia dans sa dénégation, et dit : Le témoin ne mérite pas la confiance; il a voulu faire une conspiration contre Tallien. Je lui répondis : J'ai dit, j'ai écrit et je répète que Tallien est un voleur, un assassin, un conspirateur, et, pour le prouver, j'ai demandé, et je demande d'être traduit au tribunal révolutionnaire; j'y ferai voir qu'en dénonçant Tallien, j'ai voulu sauver le peuple. Le journaliste n'a pas rendu ainsi ma déposition. Or je crois devoir éclairer le peuple sur ce qu'on a mal écrit, ou transmis en mon nom : voilà ce que je persiste à soutenir et à répéter. Lecteur, vous

n'aviez pas besoin de ma déposition pour juger Fouquier; mais si elle a produit quelque effet sur votre conviction, elle a dû aussi manifester mon opinion.

Je ne dois pas terminer cet article sans rappeler un autre fait. Fouquier, dans les débats, me reprocha d'avoir été l'agent du comité de tyrannie. Je lui répondis que j'avais, par obéissance, rempli des missions; que mon exactitude et ma sincérité n'avaient point été équivoques. Il me reprocha encore d'avoir travaillé dans l'affaire de l'étranger Batz. Je lui dis : J'ai fait quelques procès-verbaux; dites-moi si, sur leur contenu qui justifiait quelques accusés, vous n'avez pas été d'un avis plus cruel que le mien, puisque vous avez fait mourir ceux dont j'attestais l'innocence et que j'ai défendus dans mes extraits. J'ai même reproché au comité leur mise en jugement. Il ne se borna pas là. Naullin, son substitut, était sur les gradins. Le président me demanda si je connaissais quelqu'un des accusés. Je dis ce que je savais à l'avantage de Naullin, et je sortis. Fouquier souffla à Naullin de m'attaquer. Naullin, en mon absence, dit que j'avais rempli plusieurs postes dans la révolution; que j'étais un homme variant. On me rappela, Naullin recommença; je voulus répondre, et j'avais déjà dit que j'avais honoré mes places au lieu d'en être honoré; que mon cœur ne me reprochait rien. J'allais continuer, lorsque le président dit à Naullin : Vous voulez parlez contre le témoin, tandis qu'il fait votre éloge, c'est une ingratitude; ce que vous dites est insignifiant; passons à une autre chose, à une plus utile. Je me retirai.

Dans ma déposition, j'avais été obligé de dire que Héron était tellement d'accord avec Fouquier, qu'il me proposa de comprendre sa femme dont il voulait la mort, dans un rapport; que, quand un nom était *emmanché* dans une grande affaire, il s'arrangeait avec Fouquier, et puis, me dit-il, *les têtes tombent, pouf, pouf, ça va.* Cette déposition a pensé me coûter la vie, au 12 germinal, et au 1er prairial. Dans ces moments j'étais détenu, pour la révolution, d'abord à Port-Libre, ensuite au Plessis. J'ai failli d'être égorgé par les hommes ultra-révolutionnaires, à qui mes principes ne plai-

saient pas. Le nommé Cronier, fameux septembriseur, était celui qui, à Port-Libre, s'était chargé de m'expédier; et les célèbres Blondeau et Legros, de la section des Gravilliers, s'étaient promis mon *expédition*, au Plessis; mais j'existe encore, et je dirai la vérité au péril de mes jours.

Ce chapitre étant destiné à contenir les abus et tyrannies des anciens comités de gouvernement, je dois rapporter ici l'histoire de Dabigen qui mérite d'y trouver place, parce qu'il s'agit de numéraire. Un nommé Dabigen fit verbalement et déposa dans un écrit, encore existant dans les cartons du comité de sûreté générale, la proposition de découvrir au comité les personnes et les députés qui faisaient rechercher le numéraire, et le faisaient passer dans la Vendée; il offrait de les prendre sur le fait avec conviction réelle, et ajoutait que c'étaient les députés de la Vendée et environs qui se disaient montagnards. Le jour était pris, le rendez-vous indiqué pour le lieu et l'heure. Mais, par l'effet de la tyrannie la plus révoltante, et de la manœuvre la plus coupable, le comité ne laissa pas accomplir la proposition; et la veille du jour du rendez-vous, Dabigen fut arrêté sous d'autres prétextes; il a payé sa confidence. On ne peut nier que le fait était important et d'un intérêt assez majeur pour faire renoncer à une arrestation pour laquelle, d'ailleurs, il était possible de prendre des précautions qui étaient toutes au pouvoir du comité. L'impunité du crime que Dabigen indiquait était plus qu'une erreur; tout palliatif était une complicité, et la protection accordée à de si grands coupables un outrage à la nation dont on sacrifiait les intérêts les plus chers. Priver la nation d'une matière de première nécessité, la faire passer à ceux qui se déclarent les ennemis de la nation, c'est bien à la fois perfidie et injustice; favoriser ce crime, c'est s'en rendre complice: mais anéantir celui qui généreusement l'indique, c'est le comble de la scélératesse!

Il est inutile de répéter tout ce que l'on a dit des jacobins. Je me bornerai à parler de ce qui n'est pas écrit; tel est le but de mon travail. Je vais indiquer comment les jacobins exerçaient un despotisme absolu, et les moyens secrets qu'ils

employaient dans les comités de gouvernement. L'on sait que le club des jacobins était devenu le rendez-vous de tous les intrigants vomis par les pays étrangers, le point de ralliement de tous ceux qui faisaient de la révolution un métier, et comme le réceptacle des immondices de ces temps affreux : c'était le foyer de l'intrigue et des passions les plus dangereuses et l'arène où les gladiateurs s'entrégorgeaient. Le tyran dictateur, et les chefs des différentes factions lâchaient dans ce cirque les animaux destinés au combat, et il fallait ou périr ou triompher.

La tribune n'était pas le seul amphithéâtre où l'on comptait les têtes tombées ou désignées à tomber; la salle d'assemblée n'était pas le seul *échaudoir* de la boucherie; le bureau de cette assemblée, le seul comptoir des barbares; ce club n'était pas la seule synagogue des fripons et des voleurs; ce n'était pas encore là le seul antre où l'on partageait les dépouilles des victimes; ce n'était pas là le seul gîte du crocodile dévastateur; ce n'était pas la limite du théâtre de la guerre civile... Lecteur, vous le savez, les jacobins avaient des imitateurs, et les sociétés affiliées répandues dans les départements étaient comme les copies de ce hideux tableau. Cette secte était exclusive, et hors de là point de sûreté. Arrêtez-vous un instant pour réfléchir sur les événements qui ont fait connaître la horde jacobine; rappelez-vous combien furent coupables ces sociétés formées de tous les membres des autorités constituées; et vous avouerez que rien n'était plus monstrueux, plus dangereux, que ce corps despotiquement composé. Les individus formant les autorités constituées n'étaient dignes de la confiance du peuple qu'autant qu'ils étaient membres des sociétés populaires. Quel abus! quelle iniquité! quel fléau que cette coalition pour former des sociétés populaires! Ces sociétés pouvaient-elles diriger l'opinion publique? n'étaient-elles pas dangereuses dans tous les cas, même lorsqu'elles avaient l'air de vouloir diriger vers le bien? Les intrigants qui aspiraient à de nouvelles nominations voulaient être sociétaires; ils sentaient que d'une manière ou d'autre il faudrait être membre d'une société po-

pulaire pour participer aux suffrages. Enfin on sait quelle juridiction l'on exerçait sur les citoyens pour écarter les uns, se venger des autres; quel despotisme la société mère des jacobins exerçait sur toutes les autres sociétés affiliées. Voyons maintenant comme elles déchiraient le sein de la patrie; quels moyens secrets on y employait. Chaque société avait ses comités de surveillance et de correspondance : toutes les fois qu'un émissaire observateur de la société mère ou d'une autre affiliée, désignait quelqu'un pour les fers ou la mort; lorsqu'un intrigant indiquait sa victime aux comités des sociétés affiliées ou de la société mère; lorsque ces mêmes comités ou les intrigants avaient préparé dans l'ombre une délation quelconque qui était travaillée et décorée ensuite du suffrage de la société mère, par l'intermédiaire de ses comités, alors partait du comité de correspondance ou de surveillance des jacobins une députation vers le comité de sûreté générale ou de salut public, pour obtenir la mort ou les fers. Là, sans entendre les citoyens, on plongeait les uns dans les cachots et l'on envoyait les autres aux tribunaux égorgeurs, *au feu de file*. Ainsi s'exerçait le plus rigoureux et le plus injuste despotisme; souvent même Vadier et Louis du Bas-Rhin s'y rendaient comme membres du comité de sûreté générale, pour y traiter; dans l'ombre de ces comités, au milieu des jacobins, avec ces prétendus surveillants. Louis du Bas-Rhin avait même fait distribuer à ces comités des jacobins, des cartes d'entrée pour le comité de sûreté générale, afin qu'ils entrassent de préférence sans attendre. Je l'ai entendu faire cette proposition au comité et l'informer de son exécution. D'après l'influence qu'exerçait Robespierre aux Jacobins et par les jacobins, on se fait encore une idée des ressources que ces hommes sanguinaires avaient au bureau de police générale du comité de salut public.

Lecteur, je vous ai conduit dans les repaires de ces anthropophages, je vous en ai fait sortir pour vous mener ensuite dans l'arène des gladiateurs : vous pouvez maintenant les reconnaître aux portraits que j'en ai tracés. Je vous ai dé-

voilé leurs actes secrets, je vous ai indiqué de quelle manière ils exerçaient leurs cruautés; la lecture de chaque fait est plus expressive que l'éloquence la plus séduisante. J'ai rendu aussi publics les actes de tyrannie et de despotisme dont certaines particularités étaient inconnues. Votre sensibilité sur les outrages envers la nature n'a pas besoin d'être excitée : tous les traits de scélératesse et de perfidie que je vous ai présentés n'ont pas besoin non plus d'être suivis de réflexions de ma part : la douleur, l'indignation sont provoquées à chaque instant de cette lecture; il est inutile d'essayer moi-même de les faire naître.

CHAPITRE XIV.

Histoire de la *Mère de Dieu*, sous le nom de Catherine Théos. — Noms des prophètes de la Mère de Dieu. — Projets d'égorger tous ceux qui ne seraient pas de cette secte. — Signes de reconnaissance parmi les gens de la secte. — Forme de réception pour entrer dans la secte. — Explication des mystères de la Mère de Dieu. — Projets du prophète Élie pour égorger la Convention. — Mystères du prophète Élie. — Moyens employés par Robespierre pour établir une religion. — Propagation des principes de la Mère de Dieu. — Illusions des illuminés. — Lieu du trône de la Mère de Dieu. — Lieu du rendez-vous du prophète Élie. — Rapports entre la Mère de Dieu et le prophète Élie. — Principes cruels du prophète Élie. — Lettres de la Mère de Dieu à Robespierre. — Les *colombes* et les prophètes. — Cantiques pour la réunion des fidèles à la Mère de Dieu. — Explication des dons de Dieu que reçoivent les élus. — Fonction de l'*Éclaireuse*. — Fonctions des *prophètes*. — Fonction de la *Chanteuse*. — Fonction de la *Colombe*. — Soumission des prophètes. — Arrestation singulière de la Mère de Dieu. — Arrestation du prophète Élie. — Protection accordée à la Mère de Dieu et au prophète Élie par Robespierre. — Comparaison de Robespierre à Mahomet. — Nombre des élus de la Mère de Dieu. — Lieu de leur ralliement.

Parmi les pièces matérielles des crimes de Robespierre, les principales sont : le certificat de protection qu'il accorda à l'hypocrite Gerle et à la fabuleuse Mère de Dieu, et la lettre de la Mère de Dieu à Robespierre.

Le rapport qu'en a fait Vadier était gêné et insuffisant; la rapsodie de Villate n'a encore rien expliqué; je puis en parler plus exactement que tout autre : c'est moi qui fus le rédacteur des procès-verbaux, des interrogatoires, et qui préparai l'analyse des pièces et le rapport : Vadier n'osa pas dire toute la vérité, et le comité convint de supprimer beaucoup de faits, qu'il croyait alors indispensable de taire. Le détail que je vais donner sera d'autant plus exact qu'il ne comprendra que ce que j'ai fait, vu, lu, ou écrit moi-même.

Le comité de sûreté générale, instruit d'un rassemblement

fanatique dans la section de l'Observatoire, chez une femme se disant la *Mère de Dieu*, m'ordonna de m'assurer de ce rassemblement, d'en rechercher toutes les causes et les effets. Je fus chargé de surveiller et de diriger les opérations et spécialement d'interroger et d'examiner les personnes qui fréquentaient cette réunion. On ordonna à quelques *porteurs d'ordres* de m'assister : tel fut l'objet de ma mission.

On me donna l'indicateur du rassemblement, qui m'introduisit sous prétexte de me faire recevoir comme frère dans la synagogue.

Je laissai dans des cafés et cabarets voisins les porteurs d'ordres, qui y étaient mieux qu'ailleurs, par goût et par habitude.

Nous convînmes ensemble, l'indicateur et moi, d'affecter l'air dévot et de me dire de la campagne. Nous donnons ensuite le mot aux porteurs d'ordres. C'était rue Contrescarpe, près de l'Estrapade, section de l'Observatoire, à un troisième. L'indicateur sonna; une femme parut; ils s'entre-donnèrent des signes sur le front, et le frère fut reconnu; et elle dit : « Entrez, frères. » Nous entrâmes dans une espèce d'antichambre. Arriva un homme vêtu d'une robe blanche; les signes recommencèrent, et l'on nous dit : « Frères et amis, asseyez-vous. » Mon conducteur fut introduit seul dans une pièce à côté et revint peu après avec une femme qui me dit : « Venez, homme mortel, vers l'immortalité; la Mère de Dieu vous permet d'entrer. » Je riais intérieurement de ces singeries, et je gardais, extérieurement, un sérieux d'admiration. Je fus introduit dans l'appartement de la Mère de Dieu : une femme arriva; quoiqu'il fût huit heures et demie du matin, et que ce fût dans un appartement éclairé, elle alluma un réverbère à trois branches, plaça dessous une chaise, un fauteuil, et mit un livre sur ce fauteuil. On regarda à la pendule, et l'on dit : « L'heure s'avance, la Mère de Dieu va paraître pour recevoir ses enfants. » Survint un autre récipiendaire accompagné d'une femme, et qui avait un costume de volontaire. On mit une seconde chaise à côté du fauteuil et l'on nous fit asseoir. Arrive alors une autre femme,

que l'on désignait sous le nom d'*Éclaireuse;* elle nous dit : « Enfants de Dieu, préparez-vous à chanter la gloire de l'Être-Suprême; disposez les lieux en face de nous; » et aussitôt au fond de la salle on découvre un fauteuil blanc élevé au-dessus de trois petits gradins; à côté et à droite était un fauteuil bleu, sur un gradin, et à gauche un fauteuil cramoisi sur la même élévation. On sonna, et alors sortit de dessous une alcôve fermée par deux rideaux blancs, une vieille femme soutenue sous les bras, dont les mains et la tête étaient dans un perpétuel mouvement. On la monta dans le grand fauteuil blanc, on l'assit, et la Mère de Dieu étant assise, les deux femmes qui la conduisaient se mirent à genoux, baisèrent sa pantoufle, ses deux mains, et se relevèrent en disant : « Gloire à la Mère de Dieu! » On lui apporta une aiguière, elle se lava les mains, et se les essuya avec un linge fort blanc. Puis, on lui donna pour déjeuner une tasse de café au lait, avec des tartines. Pendant le déjeuner, qui fut assez court, vint une quantité de femmes, de filles, d'hommes de tout âge, qui se placèrent sur des siéges semblables à des chaises longues, en formant plusieurs cercles, au milieu desquels je me trouvai.

La Mère de Dieu demanda la piscine, et on lui lava le front, le nez, les yeux, les oreilles, le menton, les joues et les mains. Cela fait, elle dit : « Enfants de Dieu, votre mère est au milieu de vous ; je vais purifier les deux profanes. » Chacun prit place et vint s'agenouiller à son tour et baiser le front de la Mère de Dieu qui mettait la main sur la tête, en disant : « Amis de mon fils, je vous chéris tous ».

Pendant tout ce temps, j'étais spectateur immobile. Survint Gerle, le chartreux, ex-constituant. Aussitôt qu'il parut chacun s'inclina, resta courbé durant quelques instants, et l'on se releva.

Gerle s'agenouilla, baisa la joue de la Mère de Dieu, qui lui dit, sans lui mettre la main sur la tête : « Prophète de Dieu, prenez séance. » Il s'assit dans le fauteuil cramoisi, à gauche de la Mère de Dieu, et dit en levant la main droite : « Amis de Dieu, réunissons-nous. »

Une femme nommée Geoffroy remplissait le rôle d'*Eclaireuse;* elle prit le livre posé sur le fauteuil et se plaça dans le fauteuil au milieu de nous récipiendaires, près de Gerle. Plus bas, sur un autre siége, était une belle femme blonde que l'on nommait la *Chanteuse,* et de l'autre côté, près du fauteuil bleu et en face, une superbe femme brune, jeune, fraîche, désignée sous le nom de la *Colombe.* Gerle fit une inclination à l'Éclaireuse, celle-ci répondit par une autre, et dit : « Frères et sœurs, assistez ; » et se retournant vers nous récipiendaires, elle ajouta : « Et vous profanes, disposez-vous à la grâce de Dieu : levez la main droite, et répondez : Jurez-vous, promettez-vous de répandre jusqu'à la dernière goutte de votre sang, pour soutenir et défendre, soit l'arme à la main, soit par tous les genres de mort possibles, la cause et la gloire de l'Être-Suprême ? »

Je levai la main, en disant : « Oui, je le jure. »

« Jurez-vous, promettez-vous obéissance et respect à la Mère de Dieu ici présente ? »

Même réponse : « Je le jure. »

« Jurez-vous ; promettez-vous soumission aux prophètes de Dieu et à leurs ministres ? »

Même réponse : « Je le jure ».

Alors l'Éclaireuse ouvrit le livre et fit lecture de l'Apocalypse ; elle dit : « Les sept sceaux de Dieu sont mis sur l'Évangile de la vérité, cinq sont levés ; Dieu a promis de se révéler à notre mère, à la levée du sixième. Quand le septième se lèvera, prenez courage, en quelque lieu que vous soyez, quelque chose que vous voyiez, la terre sera purifiée, tous les mortels périront, mais les élus de la Mère de Dieu ne mourront pas, et ceux qui seront frappés d'un accident quelconque, ressusciteront pour ne jamais mourir.

« Le premier sceau de l'Évangile fut l'annonce du Verbe ; le second fut la séparation de tous les cultes ; le troisième fut la révolution ; le quatrième, la mort des rois ; le cinquième, la réunion des peuples ; le sixième, le grand combat de l'ange exterminateur ; le septième sera la résurrection de tous les élus de la Mère de Dieu, au-dessus de tous les peu-

ples de la terre, et le bonheur général surveillé par les prophètes et leurs ministres. »

J'écoutais toutes ces rapsodies dont elle n'était que l'écho, et tout ce long bavardage.

Gerle nous regardait, examinant notre maintien; il nous demanda nos noms, notre domicile, notre état, nous fit promettre de les écrire et de les laisser avant de sortir.

L'Éclaireuse nous lut l'Évangile de la messe de minuit, à Noël, et nous débita, pour nous convaincre, un sermon contenant : que Dieu avait pour mère Catherine Théos; que le Verbe de Dieu était son fils; qu'elle répandait la parole de Dieu; qu'elle avait des révélations de Dieu. Cela fini, Gerle leva les mains au ciel; alors on nous conduisit à la Mère de Dieu; et là, à genoux, sur un gradin, une femme me prit la tête; la Mère de Dieu se baissa, Gerle me mit la main sur la tête; et Catherine Théos me dit : « Mon fils, je vous reçois au nombre de mes élus; vous serez immortel; » puis elle me baisa le front, les oreilles, les joues, les yeux, le menton, et prononça les mots sacramentels : « *La grâce est infuse;* » ensuite elle me passa sur les lèvres un morceau de langue dégoûtant, et Gerle prononça ces mots : « *Diffusa est gratia in labiis tuis.* » Je rendis à la Mère de Dieu tous les mêmes signes. Alors elle me dit : « Fils de Dieu, élu de la mère de Dieu, tu as reçu les sept dons, tu es immortel » Elle me fit avec le pouce un signe en forme d'équerre, une barre au-dessus des sourcils, une autre se relevant du côté droit et se réunissant en pointe à celle du côté gauche. Pareils signes sur le front, pour les hommes, sur le cœur, pour les femmes, et du pied gauche, si l'on est examiné ou gêné, indiquaient les élus dans tous les coins de la terre.

Il devait y avoir des soulèvements et des guerres; les élus de la Mère de Dieu, qui seraient morts, ressuciteraient, pour ne plus jamais mourir.

En affectant la croyance la plus humble, je demandai où serait alors la Mère de Dieu? L'Éclaireuse me répondit qu'elle serait sur son trône dressé dans le Panthéon; qu'elle aurait auprès d'elle ses ministres et ses prophètes; que du trône par-

tirait l'envoi de ses ordres, et que là, on devait venir se prosterner; qu'il faudrait combattre ses ennemis et les profanes, en quelque lieu éloigné qu'on se trouvât, et qu'il fallait se réunir aux envoyés de la Mère de Dieu. Je me plaçai au milieu des frères, et l'autre récipiendaire fut reçu de la même manière. Nos siéges furent ôtés, je reçus le baiser fraternel de tous les frères et sœurs, et la Chanteuse entonna des cantiques avec la Colombe, que chacun répétait. Je ne me rappelle que les versets suivants.

Air : *Charmante Gabrielle.*

Au seul Être-Suprême
Élevons tous nos cœurs,
Pour qu'il daigne lui-même
Dissiper nos malheurs.
Pour son nom, pour sa gloire
Formons des vœux ;
Au champ de la victoire,
Courons heureux.

Marchons, frappons sans grâce
Tout profane insolent ;
Quiconque avec audace
Serait récalcitrant.
Mère de Dieu puissante,
Soutenez-nous ;
Phalange combattante,
Entendons-nous.

Tous élus, tous amis, tous frères,
Choisis par la Mère de Dieu,
Restons amis, constants, sincères
En tous pays comme en tout lieu.

Alors arriva une sœur qui annonça à l'assemblée que, dans des cabarets voisins, il y avait des gens armés qui buvaient à la santé de la Mère de Dieu; qu'une forte patrouille était

placée au fond d'une ruelle, près de la maison, et une autre en station dans le bas de la rue; que l'on avait remarqué un homme en observation chez la portière. Gerle s'écria : « Nous sommes trahis! » J'ouvris une fenêtre, je donnai le signal, et à l'instant accoururent tous les observateurs et la force armée. Dans l'intervalle je vis le moment où j'allais être poignardé à coups de couteau, mais une femme me garantit, en se mettant devant moi, et s'écriant : « Ne tuons personne, expliquons-nous. » La porte fut enfoncée et l'attroupement saisi. J'interrogeai à part chacun de ceux qui le composaient : la vieille me dit que son nom était Théot; elle soutint qu'elle était la Mère de Dieu; que Gerle était son second prophète; qu'elle avait des révélations de Dieu : elle disait avoir passé au travers des murs de la Bastille, et des portes de la Salpêtrière; qu'elle devait régner sur toute la terre; que son trône serait le Panthéon; qu'elle frapperait de mort ses ennemis; que ses élus ne mourraient point, ou que s'ils étaient atteints dans le combat pour elle, ils ressusciteraient pour ne jamais mourir; qu'elle allait purifier la terre par le fer et le feu; que le second déluge qui surviendrait bientôt serait un déluge de sang; que tout profane, soit roi, soit prince, soit sujet, que la Convention elle-même serait purifiée, et que tout serait soumis à elle. Je l'arrêtai, elle, l'Éclaireuse, la Colombe, la Chanteuse, le frère servant et celle qui faisait les préparatifs : je laissai la liberté aux autres. Ensuite je cherchai les papiers; il n'y en avait pas : je ne trouvai qu'une certaine lettre écrite à Robespierre au nom de la Mère de Dieu, et dans laquelle elle l'appelait son premier prophète, son ministre chéri, et le félicitait sur les honneurs qu'il rendait à l'Être-Suprême, son fils. Chez Gerle, je trouvai une lettre de la fille d'un concierge de l'un des châteaux de madame de Bourbon, dans laquelle on le remerciait de ses dernières visites. J'y saisis également une feuille écrite sur trois colonnes, intitulées, l'une *signa* qui veut dire, en français, signes; l'autre *verba prophetæ*, ce qui signifie paroles du prophète; la troisième, *eventus*, événements.

Je traduisis en français les versets latins qui étaient dans les colonnes, ainsi qu'il suit :

Colonne des signes.

1. Tu mettras la main sur la tête, en la regardant, comme le gage du serment.
2. L'autre sur le front sera le sceau.
3. Les yeux seront purifiés pour la lumière;
4. Son nez purifié pour la prévoyance;
5. Sa bouche purifiée pour le don de la parole;
6. Ses joues purifiées pour l'amitié;
7. Ses oreilles purifiées pour l'entendement;
8. Son menton purifié pour l'alliance.
9. Le signe en forme d'équerre est le signe de l'immortalité.

L'autre colonne, sous la désignation des *paroles du prophète*, contenait les versets suivants :

1. Que les profanes périssent.
2. Que le grand Dieu soit vengé.
3. Que tout s'humilie et s'abaisse.
4. Que le serpent soit écrasé.
5. Que les armes soient victorieuses.
6. Que les chefs se réunissent.
7. Parle au cœur des élus.
8. Que l'union soutienne la phalange.

La troisième colonne, sous la désignation d'*événements*, contenait les versets suivants :

1. A l'instant qu'ils s'élèveront ils seront abaissés.
2. Les élus seront rendus à la vie éternelle.
3. Le moment du grand coup sera l'instant d'une fête.
4. Ils seront entassés, exterminés au défaut de signes.
5. La Mère règnera.
6. Les prophètes gouverneront.
7. L'Être-Suprême dirigera tout.

Chez un nommé Lamothe, médecin, on trouva un écrit intitulé *Révélations de la Mère*, contenant différents passages ayant rapport aux rêveries de Catherine Théot : il a prétendu que c'était un recueil sur les somnambules.

Il ne faudra pas perdre de vue que Lamothe s'est dit le médecin de la princesse de Bourbon.

Quelques jours après, j'arrêtai le prophète Élie qui courait les campagnes et les quartiers isolés de Paris, à l'instant même où il prêchait la loi des prophètes; je saisis sur lui un livre de carton vert écrit à la main, contenant les secrets des prophètes. Uu de ces secrets était de se rendre invisible en tuant un de ses semblables, et surtout les profanes députés à la Convention nationale; un autre consistait à ressusciter les élus des prophètes par des prières et l'usage de simples apprêts. Ce fait particulier et important ne fut pas expliqué par Vadier.

Le comité crut devoir le tenir caché, ainsi que celui de la complicité de Robespierre désigné par la lettre en question, comme le prophète. Vadier n'eut à parler qu'après la mort de Robespierre; le mystère dont on a couvert cette lettre, les maximes et préceptes du prophète Élie ont fait traiter de fable ce qui était réel.

Ce qui ne fut pas expliqué c'était l'usage des signes, les projets du nouveau trône, l'extermination des profanes, les rapports des combats, les effusions de sang, les différents rapprochements des prophéties, signes, événements, etc.

On ne peut disconvenir qu'au travers de ce tissu de bêtises, de prophéties, de révélations, de mystères, de signes, de moyens de se rendre invisible, on n'aperçoive les ramifications de complots fanatiques et sanguinaires. On voit que cette secte d'illuminés eût pu faire beaucoup de mal.

La lettre désignant le premier prophète, et adressée à Robespierre comme tel, le présente comme un nouveau Mahomet qui voulait établir une loi religieusement et constitutionnellement dominante; s'élever un trône par les mains des illuminés; cimenter son trône par le sang des victimes ou des non croyants, et régner sur et par les fanatiques égarés. L'établissement de cette secte d'illuminés avait des vues perfides et atroces. L'histoire de la Mère de Dieu n'est point une fable. Comment en effet pourrait-on concevoir que Gerle, Lamothe, Robespierre eussent joué un rôle aussi niais, qu'ils eussent admis tant d'absurdités s'ils n'avaient été des charlatans intéressés, ayant des vues particulières?

Le nombre des disciples de cette secte est inconcevable; elle était répandue partout : souvent dans les rues, j'ai fait le signe des initiés, et l'on me répondait. Pourquoi le trône au Panthéon si ce n'eût été celui du dictateur? Pourquoi la mort des proscrits et celle des rebelles au dictateur, désignés sous le nom de profanes?

Lecteur, si je vous ai entretenu de cette risible histoire, c'était pour vous transmettre ce qu'on n'avait ni divulgué ni expliqué, et pour vous convaincre que le tyran Robespierre voulait élever son trône sur toutes sortes de débris, et s'asservir les ignorants, et les hommes égarés. Pourquoi ces prétendus secrets des prophètes, pour se rendre invisible en tuant un profane ou un député à la Convention nationale et ressusciter les élus des prophètes? Ces absurdités, ces atrocités sont si révoltantes qu'elles paraissent incroyables; hé bien! je vous assure que mon récit est exact; il a pu vous ennuyer, mais ce qui vous a paru puéril n'en porte pas moins le caractère de la vérité. Qu'entendait-on par les profanes si ce n'étaient les proscrits? Pourquoi Robespierre a-t-il donné un certificat de protection à Gerle? Quel autre que Gerle en a jamais pu produire? Voici encore ce qui détermine la conviction sur ce complot : pourquoi Gerle allait-il dans le château porter la parole du prophète?...

A ces différentes révélations il faut joindre les renseignements et les diverses pièces provenant de la découverte de la secte des illuminés, et des réunions de gens de tous états dans l'hôtel de la princesse de Bourbon, à Paris.

Il faut savoir aussi que Robespierre s'était emparé des pièces relatives à l'hôtel de la princesse de Bourbon; qu'il les demanda au comité de sûreté générale longtemps avant que le rassemblement chez la Mère de Dieu fût connu du comité; qu'il a depuis refusé de les remettre, mais que le comité s'en était procuré les originaux provenant des cartons du ministère de l'intérieur et de la municipalité de Paris; que Lamothe était médecin de la princesse de Bourbon; que ce fut dans son château que Gerle vint prêcher la parole du Seigneur. Parmi les pièces trouvées chez Gerle on remarquait, entre

autres lettres de plusieurs illuminés, des lettres signées des soi-disant colombes de Dieu et portant désignation de rendez-vous avec le bienheureux Gerle, le fils chéri de Dieu, Gerle le fils aimé de Dieu, Gerle le favori des colombes de Dieu. De bonne foi, ne fallait-il pas être aveugle pour croire à ces pasquinades, à ces absurdités? hé bien! j'ai interrogé un boiteux qui venait demander une jambe, un autre individu qui disait avoir recouvré la vue, d'autres qui assuraient avoir recouvré la parole, quantité d'autres qui me soutenaient, ainsi que je l'insérai dans mon procès-verbal qu'ils ont signé, que la Mère de Dieu les avait guéris de paralysie, de lèpres, de maux incurables, et qui disaient être venus pour la remercier; une femme qui prétendait et qui a signé avoir vu Dieu comme un homme vêtu d'une robe blanche parler à la Mère de Dieu; une autre qui avait aperçu luire un éclair et Dieu entrer chez Catherine Théot; une autre qui l'avait vu voltiger sur le tablier de cette femme? Pourquoi ces miracles, ces visions? Peut-on douter que cela n'ait été inventé, publié qu'à dessein d'égarer et dans des vues perfides? On conçoit aisément l'affiliation de Robespierre qui, comme premier prophète, devait occuper, sans doute, le fauteuil vacant à droite de la Mère de Dieu? Pourquoi la fête de l'Être-Suprême? pourquoi son système à cet égard? J'ai fait à l'occasion de cette fête une remarque que je puis rappeler ici. Robespierre avait proposé la fête à l'Être-Suprême : pour la célébrer il se fit nommer président de la Convention; une statue couverte d'un voile représentait l'athéisme, et le président devait faire brûler le voile sous lequel on aurait vu paraître la statue de la sagesse. Robespierre fit brûler le voile, mais la flamme noircit entièrement la statue, et la prétendue sagesse de Robespierre est restée terne, et lui-même est mort en prouvant qu'il avait manqué de sagesse. Cette noirceur qui s'attacha à la statue fut un mauvais présage : la fatalité sembla depuis poursuivre Robespierre qui vécut trop longtemps pour la honte de la Convention et le malheur des Français.

Le calendrier républicain donnait à chaque décade une

dénomination particulière; la première décade de thermidor de l'an II était dédiée au malheur et ce fut ce jour-là même que la chaîne du malheur fut rompue; que ceux qui étaient ou victimes du tyran, ou opprimés par lui, furent délivrés; la fête du malheur fut l'époque du triomphe des malheureux, et le jour où le glaive national vengea le malheureux et frappa le tyran. Il voulut établir une religion : il feignait de combattre l'athéisme, et il le propageait en bouleversant les cultes, c'était un culte à lui qu'il voulait. Il devait faire briller la sagesse, mais il ne resta qu'une statue noircie par la fumée, symbole de la propre noirceur de son cœur. La fête de l'Être-Suprême fut la première pierre des fondements du trône de Robespierre et le comble de l'illusion et de l'idolâtrie du peuple français qui s'enthousiasme de toutes les nouveautés. Ce peuple allait lui-même applaudir aux jugements de mort contre ceux qui avaient parlé mal de ce tyran; il criait contre les fanatiques, et il avait une idole exclusive, une secte intolérante; il immolait les hommes et les lui offrait en holocauste comme les payens sacrifiaient aux fausses divinités.

Le résident à Genève, digne émule de Robespierre, aussi cruel que Marat, a marché sur les traces de ces tyrans, il a aussi répandu le sang et allumé les torches de la discorde : ce qui sera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE XV.

Cruantés exercées par le résident de France à Genève. — Despotisme et barbarie de ce nouveau tyran. — Craintes de ce *maratiste*. — Anarchie, désordre excités par lui à Genève. — Projet de cet ambitieux pour s'emparer du gouvernement de Genève. — Remèdes de sang pour secourir le résident dans sa maladie. — Obscénités, immoralité de cet homme. — Réjouissances du peuple genevois à l'occasion de son arrestation. — Expulsion du territoire de Genève de ce monstre, muselé comme un ours.

S.....[1], mince vicaire de Saint-Sulpice de Paris, ancien balayeur des dortoirs des prétendus savants, homme d'un caractère bas et souple suivant les circonstances, mais hargneux comme le chien de cour, et ombrageux en même temps; S..... qui, par l'inspiration révolutionnaire, avait abjuré le sacerdoce et apostasié, faisant tout au monde pour se faire reconnaître prêtre fourbe et menteur, avait épousé la fille d'une domestique, réduit qu'il était au *torchon*, et ne pouvant trouver mieux tant il était dégoûtant. Il fut choisi pour être le résident de France à Genève, et y fut envoyé. Il fallait être dans une grande pénurie d'hommes pour en employer un de cette espèce. Au surplus, pour porter le désordre on ne se sert que de scélérats. Ce fut donc par cet être crapuleux et abject que l'on fit représenter le peuple français auprès du peuple de Genève. Cet homme, qui se croyait célèbre pour avoir écrit quelques compilations et usurpé le nom d'auteur, fut un des instruments de Robespierre.

Cet ancien dévot, ce nouvel époux, cet apostat, cet être amphibie, fut à Genève l'auteur d'autant de maux que pourrait en faire le crocodile jeté dans une assemblée publique. Fidèle observateur de Marat, il sema à Genève les germes de l'anarchie, y alluma les torches de la discorde, et arbora

1 Soulavie. (L).

l'étendard de la révolte. Ce fut alors que par lui l'on vit les clubs de Genève changer de position, s'armer, s'insurger et renverser, au nom du peuple, le gouvernement populaire; ce fut alors que par lui les clubistes et la propagande jacobine, arrivée là tout exprès, dirigèrent les armes du peuple contre le peuple lui-même et contre les magistrats du peuple; ce fut alors qu'au milieu de la fureur, du trouble et de l'anarchie, furent fusillés sur la place publique six magistrats de Genève dont la mémoire inspirera d'éternels regrets : ils furent massacrés par les gens égarés et enivrés du fanatisme révolutionnaire. Alors le désorganisateur S..... triomphait de ses crimes, croyait dans ce désordre faire réunir Genève à la France et escroquer une nomination pour représenter le peuple génevois comme député à la Convention nationale, ou obtenir du dictateur Robespierre une délégation qui eût satisfait son orgueil et ses passions.

Déjà le scélérat était connu, désigné sous le nom de *tyran de Genève*. Dans ses discours incendiaires et par ses manœuvres secrètes, il avait proposé deux plans, l'un de la réunion de Genève à la protection de la France, l'autre d'un gouvernement républicain, sous la France, et dirigé par un régulateur, place qu'il convoitait. Il n'était pas encore satisfait de ses désordres, il voulait mettre un sceau à sa grandeur : il marchait comme les gens que l'on qualifiait d'éminence; il souriait quand on l'appelait monseigneur, et vous gratifiait d'un regard de demi-attention quand on lui disait Votre Grandeur; il prenait l'air grave, et fermait les yeux à demi au nom de Votre Excellence.

Souvent il allait en Suisse pour y sonder les opinions.

L'exemple du résultat des troubles de Genève détruisit ses projets, mais il se donna comme un tyran le doux plaisir d'ordonner des supplices, pour maintenir à son égard le respect et la subordination qu'il croyait avoir mérités.

Un malheureux Génevois se trouva sous sa main dans un instant où il avait de l'humeur; S..... l'irrita et agit en souverain injuste, mêlant à ses expressions de l'ironie, des

duretés, et vomissant même quelques ordures : le Génevois fut assez vif pour exprimer son mécontentement. S..... redoubla, menaça, sortit de lui-même. L'infortuné crut que le résident, dans sa fureur, allait se jeter sur lui et fit un mouvement du bras, comme pour le repousser; le furieux S..... sentit la force du poignet sur lequel il s'était lancé, et craignant que ce bras ne fût trop expressif, il appela ses gens. Ce qui n'était qu'un mouvement innocent devint un crime; Sa Grandeur se plaignit; Son Excellence soupira; Son Eminence souffrait; monseigneur était suffoqué d'orgueil et de colère. Quel remède appliquer? comment l'apaiser? Son remède fut le sang du Génevois. Lecteur, vous frémissez! hé bien! cet homme déjà molesté par le tyran S....., fut sacrifié; il fut pendu. Sa mort apaisa-t-elle l'apostat?

Les torts, les excès, les vues perfides, machiavéliques et désorganisatrice de S....., furent connues, et il reçut enfin sa récompense. Les plaintes des Génevois sur les crimes du résident, leurs craintes sur les suites de ses manœuvres furent entendues, et la chute de Robespierre entraîna aussi celle de son disciple S..... qui fut conduit pieds et mains liés au milieu d'imprécations, et de marques d'opprobre, comme une bête féroce, et rejeté sur les frontières de France.

S....., quoique résident de France, n'était même pas abordable pour ses concitoyens, et lorsque son ministère leur était nécessaire, il les fatiguait autant que s'il eût été un souverain inaccessible ou inviolable : tantôt abstrait, tantôt ordurier, tantôt brutal, inexplicable dans ses expressions, S..... mettait en tout des entraves qui ont affligé le commerce de la France, et ont été préjudiciables à ceux dont il se croyait le représentant.

Il ne faut pas perdre de vue que le petit tyran affectait toutes les singeries du tyran Robespierre : il se disait poursuivi par des assassins, et ne voyait autour de lui que des poignards. S..... *maratisait* aussi, et craignait qu'une nouvelle libératrice, comme une autre Corday, ne purgeât le sol de cette république; il s'effaroucha d'une femme de Lyon

réfugiée dans Genève. Sa beauté, son caractère, son langage lui représentèrent une nouvelle Corday. Quel tyran avait-on à craindre à Genève? S..... Qui excitait tous les troubles de l'anarchie? S..... Qui prêchait les doctrines de Marat? S..... Par qui le sang innocent avait-il coulé? Par S..... Quel tyran avait-on jamais vu à Genève faire égorger les magistrats du peuple? S..... Quel despote avait-on jamais vu à Genève punir de mort, sous le nom de crime de lèse-majesté, le mouvement légal, répressif d'une injure, ou la légitime défense? S..... Il fallait les cris, les plaintes de S....., sa cruauté pour exiger cette injustice! Peut-on douter que cet événement ne serait pas arrivé, s'il n'eût égaré les Génevois, et s'il ne les eût menacés de l'invasion des sans-culottes français? Oui, c'est un acte de pure tyrannie et de despotisme! S....., non par remords, car il n'en fut pas susceptible, par la crainte qui suit le crime, le scélérat S..... voyait dans cette femme une nouvelle Corday, et il en demanda l'expulsion : mais comment l'opérer dans une république démocratique et sans aucun motif? Il employa la médiation du dictateur Robespierre, et l'on détermina cette femme à quitter Genève. Monseigneur ne dormait plus, Sa Grandeur était troublée, Son Eminence était affectée, Son Excellence était alarmée, Son Altesse était inquiète, le tyran était effarouché. S....., malgré l'absence de la belle Lyonnaise, ne paraît pas avoir longtemps goûté le repos; son extérieur l'annonçait et ses propos l'attestaient : il est encore semblable au scélérat que les poëtes nous peignent au regard farouche, au cri rauque pour tout langage; ses yeux indiquent son embarras. Il n'ignore pas à son égard mon opinion, car un jour, à l'instant qu'il vomissait des injures contre le peuple de Genève devant moi, je lui reprochai ses crimes *maratistes* et sa conduite de tyran. La discussion qui s'ensuivit ne put laisser de doute que celui qui traçait ce portrait de S..... était au comité de sûreté générale.

Dans les renseignements relatifs aux observations sur les pays voisins, une singulière remarque sur S....., c'est qu'à

l'imitation de saint Antoine qui vivait avec un cochon, il vit, lui, dans sa prison avec un chat. Que si les adoptions caractérisent, il suffit de définir le chat. Ah! monseigneur, votre chat est méchant, Votre Altesse a un chat à griffes; il fait patte de velours et égratigne au même instant; Votre Excellence a un chat, c'est le symbole de la trahison. Votre Grandeur n'a-t-elle d'autres amusements que les griffes et les dents de son chat? quittez, monseigneur, quittez le miaulement du chat qui fait souvent allusion à votre langage et ne paraissez plus au travers des grilles, avec votre chat; car vous entendrez souvent répéter : L'un mange les rats, et l'autre a détruit les hommes.

Il est assez curieux d'entendre S..... se plaindre d'être avec des hommes de sang, comme si l'on pouvait être plus cruel que lui; mais il est encore plus plaisant de le voir dans ses crises d'amour, ou de jalousie. Non content d'injurier sa femme et de la mal recevoir lorsqu'elle venait humblement auprès de lui, au parloir, il s'en allait dire, à qui voulait entendre, que sa femme était la cause de sa détention; que des députés, jouissant des faveurs de sa femme, avaient intérêt à le tenir sous les verroux. Il fallait l'entendre surtout dans ses propositions d'amour.

S..... était logé dans le quartier de l'infirmerie au Plessis; et les femmes étaient dans le quartier de la petite Force; mais on communiquait dans la cour. Parmi les femmes détenues, il en était une, belle, brune, que l'on nommait Nanette; elle s'était assise sur un banc de la cour près de la pompe; S..... vint s'asseoir à côté d'elle : au-dessus était une croisée d'une salle basse du quartier du bâtiment neuf, d'où l'on entendait la conversation. Nanette, belle Nanette; disait-il, en lui prenant la main et la lui baisant, je vous aime de tout cœur, recevez mon amour. Allons donc, Monsieur, lui disait Nanette, vous êtes marié, et je le suis aussi. Hélas oui! ajoutait-il, je suis las de ma femme et je veux de vous, je veux de vous. Cela ne se peut, continuait-elle, je suis mariée, vous dis-je. Vous ne m'aimez pas, reprenait S....., parce que je ne suis pas joli; mais je suis

sensible. Que je suis électrisé en vous touchant! Je ne suis pas d'une bonne santé; mais j'aime à badiner : je vous donnerai de belles robes, de belles choses, vous *serez ma chapelle*; quittez votre mari, je vous entretiendrai; nous vivrons tous deux, jusqu'à ce que je puisse vous épouser; vous serez contente de moi. Nanette éclata de rire; les auditeurs éclatèrent aussi.

Ainsi se termina la scène des amours de S..... et telle est la moralité de monseigneur.

CHAPITRE XVI.

Malheurs de Bordeaux. — Oppressions, horreurs, cruautés, barbarie, persécutions exercées contre les citoyens de Bordeaux. — Famine, désolation à Bordeaux. — Ramas de brigands égorgeant les citoyens de Bordeaux. — Désarmement, expoliation de la garde nationale de Bordeaux. — Armée et garde prétorienne du *représentocrate*, oppresseur de Bordeaux. — Dissolution de la réunion de la jeunesse de Bordeaux occupée aux travaux publics. — Sa punition pour avoir travaillé pour les besoins du peuple pendant la disette. — Le tyran représentocrate annonçant le produit des travaux de la guillotine. — Taxes révolutionnaires, exactions, concussions. — Bureau tenu par la prostituée Cabarrus pour vendre les mises en liberté et les lettres de grâce. — Barbarie du représentocrate qui fit placer, à Bordeaux, la guillotine sous ses fenêtres, comptant les têtes tombées et celles à tomber. — Prisons remplies de victimes entassées. — Détenus réduits à coucher sur du fumier. — Détenus privés des aliments et des secours de leur famille. — Détenus réduits à rester dans la boue. — Détenus privés de vêtements. — Détenus auxquels on refuse jusqu'au recueil de leurs pièces justificatives et moyens de défense. — Accaparement, séquestre du numéraire par le représentocrate, à Bordeaux et aux environs. — Commerce détruit à Bordeaux. — Arrestation en masse des négociants de Bordeaux. — Guillotine permanente à Bordeaux. — Suspension des suites d'affaires du commerce à Bordeaux par le représentocrate. — Proposition exécrable par le représentocrate, en harangue publique, d'arroser de sang les arbres de la liberté. — Loi agraire prêchée et propagée par le représentocrate. — Maximes abominables du représentocrate, affichées à Bordeaux, par lesquelles il prétend que les vertus républicaines sont étrangères aux vertus de l'humanité. — Familles désolées et menacées de la mort par le tyran pour avoir demandé justice. — Arrêt de mort prononcé par le tyran, sans autres motifs que parce que le détenu était homme de loi. — Inconcevables et odieuses approbations de la conduite du représentocrate à Bordeaux, félicité d'épurer militairement la génération de cette ville. — Char de triomphe traîné dans les rues de Bordeaux, et présentant à la vue du peuple le tyran représentocrate, et à côté de lui une femme prostituée costumée en déesse à bonnet rouge. — Le tyran représentocrate montant dans les tribunes des sociétés populaires le

sabre nu à la main, et prêchant la guerre du pauvre contre le riche. — Acharnement du représentocrate à poursuivre jusques à la mort des députés du peuple qu'il appelait girondins. — Sommes dépensées, à cet effet, contre eux. — Supplice et mort méritée des agents du tyran représentocrate. — Décision obscure et immorale du représentocrate, qui livre à des mains étrangères une jeune fille qu'il avait arrachée à ses parents. — Suite des malheurs de Bordeaux; succession au trône du tyran d'un régent commissaire à brevet illimité. — Ses opinions, ses expressions inhumaines et sanguinaires. — Ses déréglements. — Sa conduite; l'usage qu'il fait de ses pouvoirs. — Ses actes et ses fonctions.

C'est ici, à la suite du récit du despotisme de MM. les jacobins, de leurs émissaires extérieurs et des ultra-révolutionnaires, que l'on doit représenter Tallien sous différentes faces. Il est indispensable de faire connaître ce caméléon politique; il est temps de déjouer sa perfidie. Lecteur, rappelez-vous que Desfieux, qui avait trempé dans la conspiration de l'étranger Batz, disait le 2 frimaire an II aux jacobins : Que si Tallien s'était décidé d'aller à Bordeaux, c'était sur son invitation et sur les renseignements qu'il lui avait fournis.

Le système de l'étranger était d'allumer la guerre civile, de détruire le commerce, de dégoûter de la révolution. Eh bien! Tallien l'a suivi à la lettre. Rappelez-vous ce que disait Desfieux sur le courage qu'il avait montré en dénonçant la faction girondine; n'oubliez pas les preuves que Desfieux a fournies, de sa correspondance à Bordeaux avec Tallien et autres; la lecture des lettres qu'il avait reçues et qu'il donna à la séance du 7 brumaire aux jacobins. Une de ces lettres (du 19 octobre) porte : Que l'arrivée de Tallien à Bordeaux fut un jour de triomphe; que les prisons regorgeaient, mais que le tribunal qui s'établit fit bientôt faire de la place. La seconde (du 24 octobre) donnait le détail des chants, des fêtes et des réjouissances dirigées par Tallien, lorsque les têtes tombaient.

Une troisième et une quatrième lettres (même date) annonçaient des supplices multipliés : la mort de Biroteau et

d'autres nommés *fédéralistes*, les succès enfin et la permanence de la guillotine à Bordeaux. Rappelez-vous que ce Desfieux lisait avec emphase la proclamation de Tallien à Bordeaux, du 30 vendémiaire an II, portant l'établissement d'une commission militaire, et dont l'article 2 exprimait que la commission était spécialement chargée de reconnaître l'identité des personnes mises en arrestation, et les faire exécuter sur-le-champ; joignez à cela le grand discours de Baudot à la tribune des jacobins, le 13 brumaire de l'an II, dans lequel il rappelle de nouveau le triomphe de Tallien, en désignant les supplices et les morts. Je frémis au seul souvenir des éloges prodigués à Tallien, oui j'en frémis encore, quand je me rappelle que ce Baudot disait : Tallien va épurer la génération de Bordeaux, il me l'a promis : tout s'exerce militairement; le sabre toujours levé imprime la terreur, et tout se fait au cri de *vivent les jacobins!*

Il n'est pas encore temps de fixer votre opinion sur la différence de son langage actuel avec sa conduite d'alors; je vais vous transmettre les renseignements remis au comité de sûreté générale sur sa conduite à Bordeaux. Ils sont restés enfouis dans les cartons; mais j'ai promis de dévoiler ce que je savais et ce qu'on voulait taire.

Tallien a désolé le commerce de Bordeaux; il a, dans une seule nuit, fait arrêter tous les principaux négociants des grandes maisons; il a séquestré leurs livres, leurs effets, leurs correspondances; et pour entraver le commerce, jusque dans les plus petits détails, il a, par un arrêté, suspendu l'effet des condamnations pour fait de négoce : Pitt ne pouvait mieux anéantir le commerce, et en assurer la destruction.

Il a imposé une taxe révolutionnaire de cinq cent mille livres sur les détenus emprisonnés; il établissait des amendes excessives.

Envoyé en mission à Bordeaux par Danton, Delacroix et Robespierre, pour en épurer la population, il le promit, l'écrivit positivement; et, parti de Paris, se fixa à la Réole, à quinze lieues de Bordeaux : là il prononçait la destitution et l'emprisonnement de tous ceux qui lui étaient désignés.

Ainsi, il frappait arbitrairement sans rien entendre ni vérifier ; il jure d'exterminer Bordeaux ; et il le calomnie, l'accuse, le juge à la fois.

Il excita le peuple des environs à se soulever contre Bordeaux, et il favorisa les insurrections, en les légitimant ; sous prétexte des levées en masse, mais dans des vues iniques contre Bordeaux, il leva une nombreuse armée révolutionnaire qui lui servit et d'exécuteur de ses arrêts et édits, et de garde prétorienne.

Pour exciter la malveillance contre Bordeaux et des troubles dans cette commune, il publia que la ville était suffisamment et pour longtemps approvisionnée de subsistances, à l'instant même où les citoyens étaient réduits aux petites rations. Ils supportaient avec courage la privation cruelle des objets de première nécessité, et Tallien prétendait qu'ils en avaient en suffisance, et sous ce prétexte il détournait l'arrivage des subsistances à Bordeaux.

Déjà la guerre civile s'allumait ; les commissaires de la commune de Bordeaux, envoyés pour approvisionnement à Barbezieux, furent outragés et faillirent même être massacrés ; mais la commune de Bordeaux, souffrante, prouva la fausseté et la malveillance des prétextes dont il avait coloré l'arrestation des subsistances, et il fut convaincu de perfidie. Tallien ne s'arrêta pas là ; il donna comme bonnes denrées à Bordeaux des matières fétides, mêlées de paille, d'herbes ligneuses, et accusa comme séditieuses les représentations à cet égard : des commissaires furent nommés, et il fut encore convaincu d'oppression.

Des jeunes gens se réunissaient pour travailler à la réparation des moulins, et s'y occupaient utilement, et gratuitement ; il les traita pour cela de séditieux, et les dispersa. Il employait le ministère d'un certain boulanger pour diriger les subsistances, et il osa même établir le boulanger un des juges de la commission militaire. Ce boulanger a, d'après le rapport de Tallien, été guillotiné pour fait de vol.

Tandis qu'on réduisait le peuple de Bordeaux à la misère en ne faisant des distributions que deux fois par semaine, et

chaque distribution n'étant que de quatre onces de riz ou de châtaigne, lui, Tallien affectait la somptuosité d'un potentat : on fabriquait pour lui du pain aussi blanc que la neige que l'on appelait le *pain des représentants*.

C'était à côté des morts et même sur leurs cadavres ainsi que sur les corps des hommes souffrants et expirants de besoin, que roulait le char de Tallien dans lequel la Cabarrus, appelée dona Theresia, se faisait traîner avec son amant dans un pompeux étalage, courrier devant, courrier derrière : la Cabarrus était affublée d'un bonnet rouge sur la tête. Souvent il allait en voiture découverte, et la Cabarrus, connue pour prostituée, était promenée en déesse, tenant une pique d'une main, et mettant l'autre sur l'épaule du représentocrate Tallien. Ce despote avait levé une armée révolutionnaire de quinze mille hommes pris hors des murs de Bordeaux, et qui formait sa garde prétorienne. Il l'employait à protéger, à maintenir et même à augmenter les travaux de la guillotine, et par opposition il faisait désarmer Bordeaux. On ignore ce que sont devenues les armes en quantité, et d'une valeur immense, auxquelles il faut joindre des uniformes, des manteaux, des bottes et harnois donc il avait également ordonné le séquestre.

On ignore de même l'emploi des millions de taxe sur les détenus; des amendes multipliées, excessives, prononcées par la commission militaire; l'emploi des deux millions en numéraire que Descombelles, de Toulouse, lui avait cherchés et envoyés, d'après l'arrêté de Tallien, lequel portait peine de mort en cas de retard ou d'inexécution, même contre celui qui garderait du numéraire : moyens aussi employés par ce représentocrate tant à Bordeaux que dans d'autres départements. On ignore encore ce que sont devenues d'autres sommes énormes, et le comité de sûreté générale lui en a vainement demandé l'emploi. Tallien écrivait aux deux comités de salut public et de sûreté générale et aux jacobins que la guillotine produirait, en peu de temps, quarante millions. Les lettres de Tallien, que j'ai extraites des cartons du comité de sûreté générale, et analysées, non pas pour avoir raison de

ce fait, mais bien d'un autre, contiennent les expressions rapportées ci-dessus; je les ai lues. Il marquait qu'il en faisait également part aux jacobins et au comité de salut public : j'ai eu occasion de les lire tout entières. Les faits que j'ai analysés avaient rapport à ses recherches contre les individus mis hors de la loi, et aux sommes qu'il dépensait pour les faire prendre. Les espions qu'il employait et que je me rappelle, se nomment : Maraudon, Luverne, Chaperon de Cussy, qu'il dit ensuite avoir fait guillotiner par des raisons de suspicion, en avouant que Maraudon lui avait fait prendre Biroteau embarqué sur un vaisseau et déguisé en matelot.

Ces lettres contiennent des expressions bien singulières; il disait : Je ne regrette que de ne pouvoir les tuer de ma propre main, je trouverais du plaisir à frapper un girondin moi-même. Il disait en outre : Le père Guadet me trompe, il veut me persuader qu'il déteste son fils; je le tourne dans tous les sens, pour avoir son secret : je le ferai guillotiner. Hé ! voilà cet homme qui assure qu'il ne fut pas un fourbe; il ne pourra résister à cette accusation. Quant à l'intention du comité de sûreté générale, elle n'était pas de blâmer la haine de Tallien contre les girondins, mais bien d'activer les recherches, et de s'assurer de leur mort.

La Cabarrus avait chez elle un bureau dans lequel on vendait les grâces et les libertés, et où l'on traitait à des prix excessifs; pour racheter leur tête, les riches payaient avec empressement des cent mille livres; l'un d'eux ayant eu la faiblesse de s'en vanter, fut repris le lendemain et guillotiné tout de suite.

Tallien avait défendu de s'intéresser à aucun détenu, sous peine d'arrestation, mais il paraît que cette peine n'était exécutée qu'à l'égard de ceux qui ne pouvaient payer; car une femme et ses enfants étant venus demander justice pour un père et un époux : De quel état est-il, dit Tallien ? On lui répondit : homme de loi : c'est bon pour la guillotine, repartit Tallien. Il entra ensuite en fureur, fit chasser cette malheureuse famille, et vomit contre elle des menaces qui furent bientôt exécutées. La mère et les enfants furent révolution-

nairement atteints, et le père de famille, parce qu'il était homme de loi, fut guillotiné le lendemain.

Nul potentat n'était plus despote que lui dans ses assises. Il écrivait un jour au comité de sûreté générale que, lorsque Biroteau lui fut amené, il le reçut en souverain, le traita de même, et qu'il n'omit rien pour lui faire sentir ses expressions patriotiques en l'envoyant à la mort.

Tallien, par un genre de tyrannie qui lui était particulier, avait fait placer la guillotine en face de ses croisées : il y vit l'exécution de Biroteau; de là, il comptait les individus mis à mort, ceux à guillotiner, et indiquait ceux qu'on devait juger.

Pendant le règne de Tallien à Bordeaux, sous les yeux de ce souverain, et même de sa part, les malheureux détenus éprouvaient les plus grandes cruautés au donjon de Blaye. Ils étaient entassés dans des lieux malsains, les uns sur de la paille ou du fumier, les autres sur la terre, les autres dans des cachots remplis de boue. A Bordeaux ils étaient jetés dans des lieux infects, sans aucun secours, frustrés de la quantité nécessaire d'aliments, sans qu'ils pussent s'en procurer; on leur ôtait même les ressources nécessaires pour obtenir ou réunir des pièces justificatives; Tallien répondait aux réclamations : De quoi ont-ils besoin la veille de leur mort?

Pour juger ces malheureux, exécuter les arrêts de mort non rachetés et qu'il prononçait, Tallien avait organisé une commission militaire de fripons et d'égorgeurs. Le président était un nommé Lacombe, de Bordeaux, déjà banni de la ville, par jugement, pour crime de vol. Ses fonctions révoltaient tout être pensant : Tallien fit afficher une *lettre* pour le soutenir; et ne pouvant justifier le crime de Lacombe, il le palliait, et osait écrire que c'était un homme nécessaire à la révolution, et que les vertus républicaines étaient étrangères aux vertus de l'humanité. Les autres individus qu'il avait employés n'étaient qu'un ramas de valets, de banqueroutiers, de filous. Lors de la condamnation à mort de La Saige, maire, hautement improuvée, il commença à faire payer des spectateurs pour applaudir et crier, à raison de quarante sous par jour.

Tallien fermait les clubs qui ne faisaient pas des adresses à

sa guise; et les citoyens qui émettaient des opinions en faveur de l'humanité, étaient incarcérés, guillotinés, comme modérés nuisibles.

Il s'est permis de dire dans certaines sociétés populaires à Bordeaux : Il ne suffit pas de planter des arbres de la liberté; il faut, pour qu'ils reprennent et qu'ils vivent, les arroser de sang.

D'autres fois il prêchait les maximes de la loi agraire : Allons, soutenons-nous, exterminons, disait-il, c'est la guerre du pauvre contre le riche.

La favorite dona Theresia se plaignit amèrement que ses ordres étaient quelquefois méprisés; elle trouvait des entraves pour vendre les mises en liberté. Tallien enjoignit aux tribunaux et au comité révolutionnaire de ne rien faire sans son adhésion. Le comité se roidit contre cet ordre. Tallien le supprima et destitua les membres; mais il était trop tard, les crimes de Tallien étaient dénoncés par eux, et prouvés matériellement aux jacobins, et aux comités de salut public et de sûreté générale. Dès lors Tallien fut rappelé, et de là l'origine de la querelle au sujet de Tallien entre les jacobins et Robespierre, non pas pour punir ses atrocités, mais pour se venger de ce que Tallien vendait les libertés; car c'était là le seul fait qui pût leur déplaire.

Tallien s'érigeait aussi en tribunal de cassation : non-seulement il annulait les condamnations pour fait de commerce, il cassait même et révoquait les jugements en dernier ressort en matière civile; il a rendu, à cet égard, nombre d'arrêtés bien payés sans doute, sans quoi ils n'eussent pas été rendus. Par l'une de ces décisions, il porta la cruauté et poussa l'immoralité jusqu'à faire enlever à la tutelle paternelle et maternelle une jeune fille qu'il confia ensuite à des mains étrangères et peu délicates.

Tel est le tableau fidèle que j'ai vu, lu et tenu du dépouillement des cartons du comité de sûreté générale. Voilà cet homme qui affecte aujourd'hui de se dire l'ami des Bordelais, et qui en fut le tyran; cet homme qui, après le 9 thermidor, écrivait en faveur du commerce, et qui l'avait frappé, anéanti.

Il osait intituler son journal l'*Ami des arts;* et il avait dit à une femme que son mari serait guillotiné, parce qu'il était homme de loi; et il le fut. Ce journal portait encore le titre de l'*Ami du commerce*, et il en fut le destructeur. Tallien osait écrire sur les crimes de Carrier, de Fouquier-Tinville, de Robespierre, de Collot et de Billaud; il avait en cela raison, car il fut d'abord leur complice, et bientôt poussa jusqu'au raffinement les supplices et la barbarie, et se rendit au moins aussi exécrable qu'eux : et c'est cet homme qui, aujourd'hui et depuis le 9 thermidor, parle de vertu, de justice!..

Tallien est semblable au poisson qui noircit l'eau quand il fuit : il était l'agent confidentiel du comité de salut public, et n'a pas rougi de laisser établir la défense de M..... [1], qui, par honte du nom qu'il portait, a pris celui de F.....[2]

Tallien fut épouvanté par les jacobins. Il voulait assurer son existence et n'être ni pendu par les royalistes, ni guillotiné par les terroristes; cependant, il méritait un châtiment de la part des uns et des autres. Suspendons l'examen de ses crimes : je prouverai qu'il était le correspondant des ennemis intérieurs et extérieurs de la France qui l'eussent puni comme un traître après la réussite du complot.

Je ne dirai pas qu'il fut traître à l'égard des patriotes, car en examinant sa conduite révolutionnaire, on est aisément convaincu qu'il n'a rien pu faire de plus pour avilir la révolution, pour déchirer le sein de la patrie, et qu'il a en tout exécuté le système désorganisateur de Pitt. On ne doute pas que les ultra-révolutionnaires lui fussent affidés, et aussi indispensables que les conspirateurs secrets et les conspirateurs armés.

Tallien ne peut nier, et d'ailleurs il est notoire, qu'il a publiquement parlé en faveur de Pitt et de Cobourg; qu'il a défendu les ministres des ennemis coalisés; qu'il a excité à licencier nos troupes; qu'il a semé des germes d'insurrection. Il a prétendu et écrit que la cherté des denrées avait pour

[1] Méhée (L.).
[2] Fallemé (L.).

cause la guerre, insinuant des propositions honteuses, et accusant les comités de la disette, et de l'état de nos finances, quand il fut seul l'auteur et l'exécuteur de ces malheurs. Rappelons-nous, en passant, qu'il était intéressé à la mort de certains membres des Comités, et d'autres de ses collègues pour enfouir jusqu'à l'idée de la preuve de ses forfaits. Il ne faut pas oublier non plus l'affreux ridicule dont il s'est couvert, lorsqu'il a osé publiquement attaquer la dénonciation d'un représentant du peuple sur le complot de rétablir un roi en France. Il croyait, en renversant Robespierre et le comité de salut public, anéantir les preuves de ses crimes, mais il a découvert lui-même qu'il y en avait autant au comité de sûreté générale, et dès lors il intrigua pour en renverser les membres. Il a poussé plus loin les effets de la crainte, car non-seulement il a persécuté les membres du comité de sûreté générale, mais il a voulu arracher la vie aux secrétaires et aux commissaires de ce comité, parce qu'il croyait que les uns avaient des renseignements sur sa conduite, et qu'il savait les autres munis de pièces de conviction.

Je dois encore rendre compte d'un entretien que j'eus à son égard avec le représentant Moïse Bayle, membre du comité de sûreté générale, quelque temps avant le 9 thermidor. C'est, je crois, dans le courant de prairial, à l'époque d'une dénonciation que fit Robespierre contre Tallien à la Convention. Je sais bien, me dit Bayle, que Tallien est à la fois assassin, voleur, et conspirateur : si le comité de sûreté genérale n'a rien dit contre lui, lorsqu'il fut attaqué par Robespierre, c'était pour éviter que Robespierre ne l'abattît. Mais le comité se réservait la poursuite des crimes de Tallien en produisant un imprimé de Vadier, en justification, distribué au public et dans lequel il était dit, pages 8 et 9, que les membres du comité de sûreté générale avaient, pour contrarier Robespierre, détourné l'effet des dénonciations portées contre leurs collègues, l'un desquels désignés était Tallien.

A quels malheurs fut livrée la commune de Bordeaux! Quel despote, quel tyran plus sanguinaire, plus perfide, plus immoral que Tallien représentocrate à Bordeaux! Ce mot de

représentocrate est de son invention ; il s'en est servi dans son journal pour blâmer les excès des députés en mission, et il mérite bien qu'on lui applique ce qui est de lui. Combien furent donc coupables les comités de gouvernement d'alors de n'avoir pas réprimé tant de cruautés !

Bordeaux ne souffrit pas seulement des oppressions de Tallien : son successeur *** ne mérite pas à beaucoup près des éloges[1] *** l'un, des intrigants jacobins, qui démontrait en tout un zèle de feu, fut jugé par Robespierre digne et capable de servir ses projets tyranniques. Ce jeune homme, alors âgé de dix-neuf à vingt ans, d'un caractère altier, à l'air sombre et farouche, fut le nouveau consul envoyé à Bordeaux, avec des pouvoirs illimités, tels qu'on en donnait à des représentants. Ce ***, qui n'a pu rien apprendre de son père, homme sans talent et sans instruction, était cependant avancé pour son âge et même prématuré ; mais était-ce là un homme à qui l'on pouvait confier des pouvoirs de cette nature, et devait-on donner à un jeune homme, sans expérience et dans la fougue des passions, des pouvoirs illimités? Non, sans doute. Aussi il en est résulté grand nombre d'inconvénients. Une nommée Fontenelle, amie de la Cabarrus, digne compagne de cette femme sans mœurs, sa camarade de débauche, s'empara du cœur du consul *** : c'était dans ses bras qu'il allait se réfugier, lorsque le murmure public censurait ses actions : c'était là qu'il oubliait le remords dans l'ivresse des plaisirs.

Des vieillards septuagénaires, honnêtes citoyens, recommandables et recommandés par leurs vertus, leur âge et leur conduite, et que la confiance publique avait appelés à certains postes, étaient avilis, destitués et repoussés. Il était du dernier ridicule de voir un enfant gouverner un pays en consul, et soumettre à ses caprices ce qui aurait dû le régler. Il y avait à cet égard une quantité de réclamations qui étaient empilées dans les cartons du comité de sûreté générale. *** se créa aussi un tribunal sanguinaire qu'il activait

[1] Jullien (L.).

d'une manière non équivoque. Il n'a rien dérangé dans l'organisation du système destructeur, il n'a changé que d'acteurs : rien n'était stable avec lui; le lendemain, il détruisait les décisions de la veille ; tout était marqué du sceau de l'inexpérience et de la versatilité, d'une inconstance puérile et risible. Il s'amusait à des jeux publics pour lesquels il faisait d'énormes dépenses, brisait tout ce qui paraissait s'opposer à ses moindres désirs. Il s'était formé un conseil de jeunes étourdis et de ces intrigants, l'écume de la révolution, et leur avis était la règle du consul. Sa conduite était celle d'un jeune homme vif dans ses idées comme dans ses actions. Il serait superflu de détailler toutes ses fautes; je rappelle seulement qu'il y avait dans le carton de Bordeaux des plaintes et des réclamations sans nombre, où l'on comparait son règne à celui de Tallien. Non moins cruel, destituant, brisant tout, activant son tribunal révolutionnaire et comprimant par la terreur tout ce qui avait de l'humanité ou des talents, il propageait les principes les plus sanguinaires : orgueilleux, mais adroit et rusé, il faisait exercer ses actes d'injustice et de méchanceté par les autorités qu'il avait élues et qu'il brisait en cas de refus ou même lorsqu'elles se permettaient des observations. Il se mettait en colère, lorsqu'on allait lui demander une grâce, des secours, un examen; il s'emportait, beuglait et faisait chasser par ses gardes ceux qu'il appelait modérés. Ordinairement il était conduit en cortége au son de la musique. L'observateur du comité de sûreté générale à Bordeaux en avait fait le portrait et avait écrit au comité, demandant qu'on le jugeât pour ses actes *hébertistes,* et lui envoyant un imprimé d'un discours prononcé par *** au club national de Bordeaux et profusément distribué.

Ce ***, consul *hébertiste,* écrivait l'observateur, vient de proposer par cet écrit des mesures terribles qui mettent au pouvoir du club la proscription de tous les non-sociétaires, non affiliés ou non correspondants, et la perte de tout ce qui serait appelé modéré. Il propose la formation d'un comité dont les membres doivent se répandre dans les campagnes comme commissaires du club national de Bordeaux, y

prêcher pour la révolution et contre la modérantisme, et stimuler les dénonciations. Dans le même écrit sont contenues des expressions qu'il suffit de rapporter pour le caractériser : « Si votre père, votre mère, votre femme, vos enfants ne sont pas révolutionnaires, quittez-les, chassez-les, faites-les connaître; vous le devez à la république : qu'ils périssent ! » Dans un autre passage, on lit : « Un révolutionnaire ne doit ni voir, ni entretenir un modéré; le modérantisme est un poison qui se communique; on ne doit même pas faire d'affaires avec un modéré : il faut au surplus s'en défaire. » On lit encore : « La liberté ne doit avoir pour reposer que des matelas de cadavres. » *** osa prononcer et écrire, et il a pu penser *que l'on pouvait marcher dans le sang.* Il voulait même établir une démarcation telle qu'un citoyen infirme, vieillard, malade ou n'ayant pas un tempérament robuste, fût exclus de la société révolutionnaire, comme nuisible et plus enclin au modérantisme. Il excitait dans son écrit les dénonciations et bouleversait l'ordre social par ses affreuses maximes. Deux exemplaires de ce discours imprimé, contenant ces paroles abominables, sont déposés dans les cartons du comité de sûreté générale. Les extraits ci-dessus suffisent pour donner l'idée de ce qu'a dû souffrir Bordeaux, sous le règne du consul ***. Lecteur, reprochez leurs torts à ceux qui ont confié la destinée des citoyens aux mains d'un jeune homme souillé de débauches, à une tête sans expérience; et faites, au surplus, à l'égard de ***, toutes les réflexions que l'humanité peut dicter. S'il encourt votre haine ou votre mépris, qu'il ne m'accuse pas pour avoir publié ses torts; je le devais, je ne veux rien cacher de ce que je sais. S'il jouit du bénéfice de l'impunité, c'est qu'il tient à des fils que l'on n'ose pas démêler.

Une lettre écrite par lui au comité de sûreté générale, non pas pour se justifier, mais pour se faire applaudir, renferme ces atroces expressions : « Je les fais tomber, ces têtes indociles, et j'emploie tout pour aiguiser et faire valoir la hache nationale. Quel doux plaisir n'ai-je pas éprouvé en la faisant tomber sur les têtes des hors de la loi, des représentants,

des sectaires, des girondins : cela va, ça ira de mieux en mieux; j'ai dépensé de fortes sommes pour les faire espionner et les faire prendre; j'en ai, j'en aurai encore. Je crois Louvet à Paris, dans le faubourg Saint-Antoine; je vous enverrai des renseignements pour lui appliquer le *ça ira* révolutionnaire. »

Lecteur, jugez cet homme qui éprouve un doux plaisir en voyant mourir ses semblables! Les supplices ne peuvent causer de la joie qu'aux tyrans, et la haine de la modération annonce de la cruauté et de l'injustice. Quelle dut être la situation de Bordeaux et des autres pays soumis à sa domination!

Ce même *** avait, comme vous voyez, un singulier genre de patriotisme; il osa un jour me blâmer pour avoir déposé contre Fouquier-Tinville, et il prononça cette phrase : « Le mensonge n'est point un crime quand il sauve un révolutionnaire, coupable ou non; c'est un outrage à la révolution que de parler des torts des révolutionnaires, et vous vous en repentirez longtemps! » Ma réponse fut celle du mépris. Ce *** avait envoyé au comité de sûreté générale une copie de la lettre que la prostituée Cabarrus lui avait écrite, et dans laquelle elle l'invitait à passer dans l'Amérique septentrionale avec elle, parce qu'elle voulait fuir ce Tallien couvert de crimes et qui l'avait compromise : elle lui offrait de partager avec lui sa fortune qui serait plus que suffisante pour eux deux.

Je vais terminer ce chapitre par la correspondance de Taschereau l'intrigant avec Tallien et Isabeau à Bordeaux, et que Vadier présenta au comité de sûreté générale.

Vadier avait donné au comité ce Taschereau comme un révolutionnaire à l'épreuve : c'était lui qu'il employait pour espionner le comité de salut public ainsi que le comité de surveillance des jacobins, et ce même comité des jacobins l'employait pour moucharder les deux comités de salut public et de sûreté générale. Le comité des jacobins disposait des jurés et de tout ce qui composait le tribunal révolutionnaire; ce que les deux comités de gouvernement lui refusaient, ce-

lui ci l'obtenait par le tribunal révolutionnaire. Ce Taschereau était adroit, subtil; il était l'homme de tous et l'homme de chacun. Il a fallu pour le dévoiler l'événement du 9 thermidor. Sa nomination d'électeur eut lieu dans la tabagie ou la taverne Chrétien, et fut soutenue et exigée par la horde des coupe-jarrets *héronistes* et *maillardistes*; mais à l'assemblée électorale il fit des bassesses et ne put rien obtenir. Pour le juger, au surplus, il ne faut que lire son ouvrage : *Taschereau Fargues à Maximilien Robespierre, aux enfers.* Il y avoue son espionnage et y soulève le voile de ses bassesses. Il est inutile d'en parler parce que ce serait me répéter, et j'ai promis de ne pas le faire.

Revenons à sa correspondance avec Tallien à Bordeaux.

Une séance fut consacrée, au comité de sûreté générale, à vérifier des faits imputés à Tallien à Bordeaux, relativement à des entreprises et arrêtés concernant les spectacles, faits qui, au premier aperçu, laissaient soupçonner le vol et la spoliation. Il s'agissait aussi de statuer sur les réclamations des membres du comité révolutionnaire de Bordeaux qui, ayant disputé à la Cabarrus ses droits et son autorité, avaient été destitués et incarcérés : on y devait nécessairement parler de la commission militaire. Vadier apporta une liasse de lettres que ce Taschereau lui avait confiée, laquelle contenait les lettres de Tallien à Taschereau, et les copies des réponses de Taschereau; en voici des extraits. Tallien écrivait à Taschereau : « Camarade, la hache nationale ne marche pas, mais elle roule; ça va, et je la pousse. » Il lui écrivait comment il activait la commission militaire, comment les têtes tombaient, comment il épurait la génération, et ce que produisait la guillotine; comment il en imposait aux riches et aux gens de talent, si préjudiciables, disait-il, au système de la révolution; il lui exprimait l'effet de sa présence aux supplices des guillotinés lorsqu'il se mettait à sa croisée; il nommait ses actes les actes de la justice révolutionnaire et le triomphe de la liberté. Taschereau lui rendait compte de l'opinion et de l'approbation des jacobins et des comités de salut public et de sûreté générale. Je me

rappelle une de ses phrases : « Que le sang descendant des échafauds forme une nouvelle mer rouge sur laquelle nous puissions mettre à la voile pour aller conquérir la liberté et la porter au loin dans un autre endroit. » Il écrivait à Tallien : « Que les têtes tombées sous ton glaive s'élèvent et te forment un trône sur lequel nous puissions te maintenir ! » Vadier s'écriait : « Quel brave révolutionnaire que ce Taschereau ! c'est comme cela qu'il nous en faut ! » Jugez, lecteur, des correspondants comme de leurs partisans ; leurs expressions sont plus puissantes que toutes les réflexions que je vous présenterais. J'ai eu peine à les transcrire, ma main tremblait d'effroi ; mais je devais vous faire connaître cet intrigant. Je ne vous parlerai point de son immoralité, elle est notoire, et d'ailleurs ce n'est pas un homme remarquable dont on doive longtemps s'occuper ; continuons à parcourir les objets d'intérêt général.

CHAPITRE XVII.

Persécutions exercées et continuées par des représentants du peuple, coupables envers la nature et la justice, contre un agent de la trésorerie nationale et commissaire du comité de sûreté générale. — Injustices de sa détention. — Inimitiés contre lui des fabricateurs de faux assignats. — Vengeances exercées contre lui par les complices et protecteurs de ces fabricateurs.— Moyens détournés employés contre lui par le tribunal révolutionnaire, et notamment par Fouquier-Tinville et Coffinhal, intéressés dans les fabriques. — Menaces faites à son égard par les conspirateurs. — Sa loyauté. — Sa probité. — Son intégrité. — Son désintéressement. — Son courage pour empêcher et détourner les mesures injustes. — Son zèle, son intrépidité dans les événements des 9 et 10 thermidor. — Moyens employés par les grands coupables pour lui ôter et lui arracher les pièces de conviction de leurs délits. — Dangers auxquels il a été exposé tant avant qu'après le 9 thermidor. — Ridicule de son arrestation. — Injustice de sa détention. — Ingratitudes qu'il éprouve. — Trahison à son égard des espions des grands coupables. — Leurs dénonciations. — Leurs crimes. — Manœuvres de quelques intrigants.— Leur désignation.— Services importants rendus par lui à la chose publique. — Étendue de ses pouvoirs. — Causes des persécutions exercées à son égard. — Menaces et précautions risibles pour faire soulever le peuple contre lui. — Surveillance et manœuvres des fabricateurs de faux assignats pour empêcher sa mise en liberté. — Protection accordée aux malveillans et aux dilapidateurs qui voulaient le perdre. — Dénomination des députés qui les ont protégés, écoutés, et qui l'oppriment. — Grandes découvertes faites par lui contre des juges et jurés du tribunal révolutionnaire, relatives à leur complot de faire mourir des innocents. — Moyens que les comités ont été obligés de prendre pour le soustraire à ce tribunal.

Tallien, à son tour, a pris la place du dictateur, et s'est montré cruel envers ceux qui ne fléchissaient pas le genou devant lui. Il fit arrêter, en vendémiaire l'an III, la citoyenne Sanson, qui avait seulement manifesté des craintes à son égard.

Un agent de la trésorerie nationale et du comité de sûreté générale, nommé d'Ossonville, recommandable par la délicatesse qu'il a montrée dans ses missions, par les précautions qu'il a prises pour protéger la vertu et sauver l'innocence, et contre lequel il ne fut dans nul endroit présenté des réclamations sur aucun tort ou aucune vexation ; qui ne fut cité dans aucune plainte, depuis le 9 thermidor an III, et qu'aucuns rapports officiels ni actes publics n'ont désigné comme oppresseur ou injuste, gémit par le fait de Tallien en état d'arrestation depuis le 27 thermidor. Tallien pensait qu'il avait été donné des renseignements contre lui par d'Ossonville ; il craignait qu'on ne fournît des preuves, et qu'on ne conservât certaines pièces qui indiquaient les délits d'un nommé Richer Serizy, délits auxquels il n'était pas étranger. Il voulut donc assurer à leurs délits communs l'impunité, venger ses complices et ceux de Richer Serizy. C'étaient la femme Fontenelle, la femme Duval du faubourg Saint-Germain, dépositaire séquestre du nommé Danouin, fournisseur; le nommé Bezon, distributeur de faux passeports ; la femme Simon, épouse d'un Belge alors à Hambourg; Proly, Desfieux, la femme Saint-Ange de la rue du Mont-Blanc, un des émissaires du traître Chabot, un certain Ducos de Bordeaux, accapareur de numéraire, se cachant souvent à Saint-Calais ; un nommé Saint-Laurent, agent de l'ex-prince Condé ; un nommé Vidric, un nommé Saint-Romain, principaux acteurs du tripot de Tallien et Richer Serizy. Ce que Tallien craignait encore qu'on ne dévoilât c'était certains voyages pour les eaux de Luxeuil, une intrigue dans l'achat projeté de suffrages en faveur de Capet, par l'ambassadeur d'Espagne, au prix modéré de dix-huit cent mille livres; enfin le secret du portefeuille du tripot resté par hasard à Richer et commun à tous ; lequel portefeuille, Richer a menacé de faire connaître, si Tallien ne lui faisait avoir sa liberté : moyen qui lui a réussi.

Tallien se persuadant encore que ses crimes, dont le comité de sûreté générale avait la connaissance et la conviction, étaient connus de d'Ossonville, il croyait toujours voir

sur ses pas des observateurs ; et comme il soupçonna d'Ossonville de le faire suivre, il lui jura une haine implacable et le fit arrêter quinze jours après le 9 thermidor. Depuis ce temps, d'Ossonville est dans les fers où il a déjà passé plus d'une année, et ne voit point de terme à ses malheurs. Tallien a, par ses partisans, fait intercepter toutes les réclamations de d'Ossonville. Il a même recommencé ses pamphlets, et, dans son premier numéro du premier vendémiaire, il désigne d'Ossonville comme ayant fait conduire à l'échafaud beaucoup de victimes. Déjà l'on répandait que ceux nommés dans les écrits de Tallien n'échapperaient pas ; que l'on devait faire une fournée particulière ; mais l'intégrité du tribunal, le changement dans l'opinion publique, le rappel des formes et des principes ont déjoué ces vues barbares. En vain d'Ossonville a réclamé l'examen de sa conduite ; inutilement il a demandé la publicité d'un jugement ; il n'a rien obtenu, parce que les partisans de Tallien craignaient pour eux, comme pour lui, que le jugement de d'Ossonville ne démentît Tallien et ne dévoilât ce qu'ils avaient intérêt à cacher.

D'Ossonville était l'agent secret du comité de sûreté générale, et a comme tel rempli les missions les plus importantes, et cependant aucune réclamation n'a été encore élevée par qui que ce soit, et rien n'indique jusqu'à présent ni vexation, ni acte arbitraire, ni injustice, ni infidélité de sa part : aucun rapport, aucun acte public, ne le désignent même comme suspect ; ce silence, ce défaut d'inculpation font assez l'éloge de d'Ossonville, et sont plus expressifs que toutes les louanges et approbations. D'Ossonville a fait plus d'une année de détention. Qui l'a privé de sa liberté ? les ennemis de son exactitude et de sa véracité. D'Ossonville a pourtant renversé le tyran : le 9 thermidor, il haranguait le peuple dans les rues et luttait avec les partisans de Robespierre. Il alla dans les maisons d'arrêt empêcher que la Commune rebelle ne fît massacrer les détenus et ne mît en liberté les scélérats qu'elle voulait s'adjoindre ; lui-même fit élargir ceux que la Commune rebelle avait fait arrêter, et fit arrêter les agens de la rébellion qui exécutaient les ordres de la Commune, et

excitaient par leurs proclamations à ne plus reconnaître la Convention nationale. Il fit prendre et livra le traître Henriot en l'envoyant au comité de sûreté générale; il fit fermer les verroux sur Villate, Boulanger, Lavalette qui avaient déjà signé la soumission pour la Commune rebelle. Lavalette et Boulanger étaient d'autant plus à craindre que, comme chefs de la force armée de Paris, ils pouvaient, en remplaçant Henriot, faire beaucoup de mal. D'Ossonville disposa de la force armée, et, pour tout cela, il n'avait pourtant point de mission particulière ; il n'écouta que son zèle. C'était comme l'agent de confiance du comité de sûreté générale; il se fit un titre de son nom, et cela lui suffit pour braver les rebelles, leurs baïonnettes et leurs poignards. Sa conduite et tout ce qu'il avait fait fut approuvé par un arrêté des deux comités de salut public et de sûreté générale.

D'Ossonville avait donc aussi pour ennemis les complices de Robespierre : ayant sauvé sa patrie, sans doute il avait droit à la reconnaissance nationale, et sous tous les rapports, car il existe des preuves de son zèle et de son intégrité. Comme il surveillait particulièrement l'émission des faux assignats, il employait tous les moyens pour les déceler; plusieurs fois on crut l'avoir corrompu, en lui donnant des sommes considérables, des effets, des bijoux de grande valeur; mais à l'instant qu'ils lui étaient remis, il les apportait au comité de sûreté générale; nombre d'arrêtés de ce comité le constatent. Rien ne pouvait indiquer qu'il les eût reçus, le soupçon n'eût même pas été admis, la conviction était impossible; le secret de la remise eût été conservé par la crainte de l'indice du délit. Hé bien! d'Ossonville, voulant prévenir jusqu'au doute sur sa probité, agit, non pas comme un homme contraint à être probe, mais comme un homme probe par inclination et par goût.

Le comité de sûreté générale lui avait donné des pouvoirs très-étendus, et d'Ossonville n'a fait aucune victime; il a dans ses missions délivré des détenus, il a imposé à la calomnie, et, par son équité, conservé la vie à des gens plongés dans les fers. Il servait à la fois sa patrie et luttait con-

tre la tyrannie; c'est ainsi que j'ai vu et connu ses travaux. L'éloge de ses fonctions sera complet si je dis qu'il ne s'est présenté personne pour se plaindre de d'Ossonville. Sans doute, on n'opposera pas à la vérité de ce que j'écris une dénonciation du nommé Armand, impliqué comme conspirateur dans l'affaire de Batz sur la faction de l'étranger, lequel devait commander un détachement de conjurés et ne doit sa conservation qu'à d'Ossonville, qui proposa au comité de ne pas le comprendre dans l'affaire pour avoir de lui d'autres renseignements.

Cet Armand, impliqué dans la poursuite contre la fabrique de faux assignats découverte par d'Ossonville, en 1793, à Champigny près Vincennes, apprit par Dumonceau que d'Ossonville avait fait observer au comité que lui, Armand, soupçonné d'avoir tué un homme dans le bois de Boulogne et de lui avoir volé un portefeuille de soixante mille livres, était un escroc connu. Armand en voulait d'autant plus à d'Ossonville, que ce fut par l'effet des recherches de ce dernier que l'on avait poursuivi l'affaire d'Hoffmann, dans laquelle ce même Armand, agent de Poupart et de Burlandeux, officiers de paix, complices de la faction de l'étranger, fut condamné, sur une procédure particulière au tribunal du département de Paris, à vingt années de fers. Ce fut après cette condamnation que Dumonceau vint le trouver dans sa prison et qu'ils rédigèrent une dénonciation contre lui, d'Ossonville, en l'accusant d'être le persécuteur d'Armand et d'avoir, par injustice, empêché sa délivrance. D'Ossonville, à qui cette dénonciation fait honneur parce qu'il est beau d'être l'ennemi des scélérats, n'a pas dû s'attendre à ce que la délation d'Armand pût lui nuire; mais Dumonceau n'avait agi ainsi que pour préjudicier à d'Ossonville.

Ce Dumonceau, qui prend mal à propos le nom de Bruce, celui d'une famille anglaise, était au contraire fils d'un palefrenier chez le ci-devant duc de Penthièvre, aux dépens de qui ce Dumonceau fils fut placé au collége Louis-le-Grand où il étudia avec Robespierre jeune, son contemporain. Ce Dumonceau était un prêtre qui avait abjuré. D'Ossonville le

ramassa sur le pavé, pourri d'une gale vénérienne et couvert de haillons, le fit entrer chez un fripier, lui acheta tous les vêtements, depuis le chapeau jusqu'aux souliers, et fit jeter ses haillons au coin d'une borne, hors la chemise, car il n'en avait pas ; et Dumonceau, ainsi réparé, fut employé comme observateur par d'Ossonville d'après l'axiome connu : *Qu'au métier de surveillant on n'emploie que le plus rusé fripon.* D'Ossonville le fit traiter et guérir de sa maladie honteuse; mais Dumonceau ne put conserver plus longtemps son poste, soit qu'il fût trop connu de réputation, ou soit encore que des torts graves, dont plusieurs se sont plaints, l'aient fait renvoyer, ce que je croirais facilement, d'après un écrit d'excuse que lui, Dumonceau, adressa à d'Ossonville, et que j'ai vu entre les mains de ce dernier.

Il ne faut pas perdre de vue que ce Dumonceau qui, après le 9 thermidor, devint un des hommes de confiance du comité, avait aussi, lui, intérêt d'éloigner d'Ossonville dont il craignait la présence et les révélations. D'Ossonville m'a dit qu'il l'avait chassé d'auprès de lui pour cause de délits et d'infidélités, et notamment pour avoir dévoilé à Tallien les dénonciations qu'il savait être portées contre lui, Tallien, au comité de sûreté générale, ainsi que l'ordre de ce comité pour le surveiller; et pour être allé prévenir Robespierre, son camarade d'études, de ce qu'il savait se passer à son égard au comité de sûreté générale ; que cet homme était fourbe, perfide et dangereux !

Tallien était le protecteur de Dumonceau, et Tallien, qui avait juré la perte de d'Ossonville, n'a pas dédaigné les manœuvres de Dumonceau ; Tallien osa même encore employer un nommé Dulac. Ce Dulac, habitué des prisons de Paris, y ayant figuré comme complice dans des procédures pour émission de faux assignats, et qui ne doit son existence qu'à un brevet de folie que lui délivra le jury du tribunal, avait encore roulé les prisons à l'occasion d'un différend qu'il eut dans un café avec un certain fripier, lequel lui reprochait et l'avait convaincu de lui avoir escroqué une somme de trois mille livres ; événement remarquable par l'arbitraire de

l'officier de police qui envoya en prison avec Dulac le maître du café, qui avait apaisé la querelle. Dulac eut la bassesse d'escroquer, à la Force, une modique somme de six livres au citoyen Lainville, défenseur officieux qui s'employa pour lui rendre la liberté. Lainville, au lieu de recevoir des émoluments de la part de Dulac, n'a rien exigé pour ses démarches, et est resté créancier de six livres ; et Dulac son débiteur a eu l'infamie de devenir le calomniateur de Lainville. Dulac était détenu à la Conciergerie, non pas pour faits révolutionnaires, mais pour une autre accusation. Lainville soulageait quelques victimes de la tyrannie, et Lainville, sous le poids de cette dénonciation, fut incarcéré pendant quatorze mois. Dulac, après le 9 thermidor, a rempli le poste de mouchard dans les maisons d'arrêt, à celle dite des Orties, et à la maison de santé d'Esnos ou autrement Mont-Prin, rue Notre-Dame-des-Champs. C'est de cette dernière maison, surtout, qu'il correspondait avec Tallien ; ce que Tallien lui-même a déclaré, en avouant ses intelligences avec Dulac dans les maisons d'arrêt, et en cherchant à se disculper des faits qu'on lui imputait.

Tallien s'en servit pour commettre une scélératesse : comme il savait que ses crimes étaient connus de ***, envoyé en mission à Bordeaux, et en ce moment détenu dans cette maison d'Esnos, il plaça auprès de lui ce même Dulac pour l'espionner. La preuve de ce fait, c'est que ce Dulac devait être traité comme détenu, et que pourtant son mandat était particulier, conçu d'une manière différente, et portait, non pas l'ordre d'arrêt, mais ces mots : *Le gardien de la maison d'Esnos recevra le citoyen Dulac* ; sans aucune autre expression. Ce mandat n'est ni un mandat d'amener, ni un mandat d'arrêt, et Dulac ne fut amené ni conduit par personne, mais il remit lui-même le mandat. Dulac faisait entrer dans sa chambre, au centre de la maison, femmes, filles, hommes, étrangers, à différentes heures, et leur donnait des repas. On ne pouvait tolérer cela des détenus, la loi ne permettait pas cette introduction dans l'intérieur, il y avait contravention aux règlements. Un certain Lemaire, Suisse, surnommé Barbiche,

venait soir et matin, et colportait les rapports de Dulac; ce même Lemaire était aussi en observation dans les cafés. Dulac affecta du patriotisme, flatta ***, et profita d'un moment de distraction pour lui voler un papier contenant quelques réflexions sur l'arbitraire des détentions et sur les abus du gouvernement.

Il croyait avoir fait une bonne capture; Tallien espérait que avec cette pièce il ferait guillotiner ***, à la perte duquel il était intéressé. Il appela donc sur ce papier l'attention du comité de sûreté générale, mais vain espoir! il fut constaté et reconnu que cet écrit n'était point de ***, mais d'une autre écriture; que c'était l'expression de la pensée d'un autre détenu mis en liberté sur un fait particulier, et arrêté de nouveau pour le même sujet. Tallien employa au comité de sûreté générale ce Dulac dont le rôle était d'établir des équivoques contre d'Ossonville, et d'empêcher qu'il ne fût mis en liberté. Il est une remarque bien singulière, c'est que Tallien et Dulac craignirent également d'Ossonville. Dulac avait su, par intrigue, s'introduire auprès de d'Ossonville, et il était employé et payé par d'Ossonville pour être observateur; Tallien était, dans la force du terme, un mouchard, et avait plusieurs fois proposé à d'Ossonville de lui faire prendre des représentants qui étaient hors la loi, et notamment le représentant Kervelégan dont il lui avait indiqué la retraite, les relations, les habitudes et l'existence dans une forêt près de Dresde. D'Ossonville avait refusé. Cela n'est point dans ma mission, dit-il, je ne ferai jamais rien pour causer la perte de personne; je veillerai sur ceux que la loi n'ordonne pas de juger ni d'entendre, et encore mieux sur ceux mis hors la loi pour des opinions dont l'intérêt public exige la libre manifestation. Dulac menaça, sur ce refus, de dénoncer d'Ossonville, et en effet il le dénonça au comité de sûreté générale; mais il échoua parce que d'Ossonville répondit : « Je courais la poste, j'allais à une mission secrète; j'avais pris Dulac avec moi pour m'en servir comme d'un recors; je ne pouvais sans danger différer mon arrivée; déjà je m'étais repenti d'avoir employé Dulac, et je regardai sa

proposition comme une perfidie et un moyen de retard. » D'Ossonville conserve encore la lettre d'invitation de Dulac, portant indice de la retraite de Kervelégan, contenant l'offre d'aller trouver Kervelégan qu'il connaissait, dont il se disait l'ami, et de l'amener dans les mains de d'Ossonville sous le titre d'ami. Cette exécrable proposition est dans un écrit que conserve d'Ossonville, pour faire connaître Dulac : cette pièce que j'ai vue, lue et tenue, est une preuve de la perfidie de ce monstre qui offrait d'aller prendre un homme, sous le titre d'ami, et de l'égorger en l'appelant de ce nom. Et cependant aujourd'hui Dulac va voir Kervelégan, se dit son ami, et le prie de s'opposer à la mise en liberté de d'Ossonville. Voilà ce Dulac, digne ami de Tallien avec qui il est en relation, et dont il est l'homme aposté. Après le 9 thermidor, il ne parlait que par lui, ne jurait que par lui : craignant que d'Ossonville ne l'eût présenté tel qu'il était, il travaillait, dans ses intérêts et ceux de ces complices, à la perte de d'Ossonville. Un jour Dulac courut dire au comité « D'Ossonville a profité d'une erreur ; il est sorti, quel malheur ! cet homme-là est à craindre : » et déjà il était chargé d'un nouveau mandat, lorsqu'il fut attesté et reconnu que d'Ossonville était encore sous les verroux. Ce Dulac, qui avait été détenu pour cause d'immoralité et pour punition de certains délits avant la révolution, dans des prisons d'État, dut sa liberté à la révolution; mais il ne paraît pas qu'il en ait fait bon usage. Je dois placer ici un autre trait infâme de ce Dulac.

Un nommé Sélany, qui devait à plusieurs personnes, craignit qu'on ne vendît et saisît ses meubles. Dulac lui proposa de rédiger une vente simulée de ses meubles, au moyen de laquelle il éloignerait ses créanciers : cela fut accepté, et Dulac devait donner une contre-lettre. L'écrit portant : *Vente des meubles...* fut rédigé et signé. Dulac dit qu'il craignait de ne pas bien faire la contre-lettre, et proposa pour le lendemain, à Sélany qui y consentit, un rendez-vous sur le boulevard. Dans cet intervalle, Dulac surprit au comité de sûreté générale un mandat d'arrêt contre Sélany, le remit à

quelques coupe-jarrets qui furent au rendez-vous indiqué, y prirent Sélany, que Dulac ne vint pas rejoindre comme il l'avait promis, et Sélany fut incarcéré. Dulac, qui voulait jouir au plustôt en sécurité de la propriété des meubles, s'accorda avec les faiseurs de listes de conspirations de prison, pour y faire comprendre Sélany qui fut inscrit sur la liste fatale, et qui devait périr bientôt après; mais Dulac fut trompé dans son calcul. Le 9 thermidor ayant rendu les listes inutiles, Sélany obtint sa liberté, et ne recouvra ses meubles qu'avec peine. Dulac craignit une explication publique, et, plutôt par peur que par remords, il fut obligé de les rendre.

Ces mêmes Dulac et Dumonceau avaient été choisis pour surveiller le tribunal révolutionnaire et espionner les séances; c'est ce qui facilita ce Dulac dans l'abominable ouvrage intitulé : *Compte rendu par très-haute, très-puissante dame Guillotine,* contenant la nomenclature des morts. Cet homme, vil et méprisable à la fois, osa publier cet ouvrage, s'en avouer l'auteur : le titre suffit pour donner l'idée de l'ouvrage comme de l'auteur, et ce Dulac est l'ami de Tallien ! J'aurai occasion de parler de l'espionnage exercé par Dulac et Dumonceau sur le tribunal révolutionnaire, dans un autre instant; et à l'égard de Dumonceau j'ajouterai que d'Ossonville, chargé de chercher Louvet, alors mis hors la loi, et que l'on disait être dans le faubourg Saint-Antoine, répondit : Qu'il serait inutile d'y faire des recherches : son opinion étant favorable à Louvet comme elle l'avait été à Kervelégan; et il ne fit aucune perquisition. Il écrivit même au comité, qu'il jugeait toute poursuite inutile. Alors Dumonceau le dénonça secrètement comme protégeant Louvet. D'Ossonville sut se défendre, et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ce Dumonceau a depuis dénoncé d'Ossonville comme ayant voulu prendre Louvet; mais il est démenti par le fait même, et surtout par la lettre jointe aux pièces de d'Ossonville au comité de sûreté générale. Ainsi les fourbes sont souvent déjoués par des preuves auxquelles ils ne s'attendent pas, et par leur contradiction avec eux-mêmes. Tallien ne pardonnait pas à d'Ossonville, ce qui fait l'éloge de ce dernier qui avait encore

d'autres ennemis qui n'osaient pas avoir avec lui, comme Tallien, une explication publique et contradictoire. C'étaient les filles Bourgoin, prostituées à Ménil-Simon; Bélisa, prostituée à Delignaux; Brigant, prostituée à Paulmier, et Bertholomo, prostituée à Roussel. Ménil-Simon, Delignaux, Paulmier et Roussel avaient été atteints, ainsi que ces filles, par d'Ossonville, dans ses recherches pour les faux assignats, et avaient expié leur crime; mais ces filles étaient restées en prison, et ce ne fut que le 29 thermidor an II, après plusieurs débats, qu'elles furent condamnées à mort par jugement du tribunal criminel du département de Paris. Encore que ce jugement ne pût être accusé, sous prétexte de formes acerbes ou révolutionnaires, et que la déclaration du jury eût été précédée des formalités légales, elles disaient pendant quelques jours : *On brisera les formes, et le fond sera conservé.* Elles désignèrent d'Ossonville comme leur ennemi, et affectèrent même de le montrer au doigt à certains députés venus pour les faire sortir, et notamment à Pons de Verdun, membre du comité de législation, lequel avait concouru à surprendre un décret qui fut mal interprété, et d'après lequel il prit un prétexte pour les sauver en les désignant comme filles de joie. Ces femmes disaient tout haut en sortant : Nous voilà libres, mais aussi d'Ossonville y restera longtemps; et elles déterminèrent leur protecteur à persécuter d'Ossonville. C'était chose curieuse de voir, dans ces mêmes lieux où gémissaient tant de victimes entassées depuis deux ans, quinze mois, un an, sans être entendues ni jugées, et sacrifiées arbitrairement et par la violation des principes des droits de l'homme, de voir, dis-je, des représentants descendre aux fonctions de porteurs d'ordre du comité, ouvrir une porte spéciale de cette prison à des femmes prostituées et condamnées à mort pour crime d'émission de faux assignats, et la refermer sur les autres malheureux.

D'Ossonville avait, dans ses recherches, atteint un nommé Morel, l'avait convaincu d'un vol envers la Trésorerie nationale, d'une somme de six cent mille livres, et en avait saisi les pièces matérielles; Morel fut condamné aux fers, et d'abord l'intrigue

annula le jugement, mais le comité de législation fit un rapport, et la Convention ordonna que le jugement de condamnation serait exécuté. Les papiers publics citèrent l'opinion de B....., membre du comité de sûreté générale, en faveur de Morel, laquelle fut néanmoins écartée par le décret de la Convention. D'Ossonville ne pouvait pas douter qu'ayant fait cette poursuite, il ne dût être haï et desservi par Morel et ses partisans : l'explication de l'affaire de Morel en est la preuve : la protection que B..... accorda à Morel laisse entrevoir que s'il fut le soutien de cet homme, il a pu s'opposer à la liberté de d'Ossonville lui-même. D'Ossonville était arrêté sur un mandat ainsi motivé : *Le comité de sûreté générale, instruit que d'Ossonville a fait trois rapports contre des représentants du peuple, de manière à blesser leurs principes*, etc... Amar en fut le rédacteur, et Amar faisait la cour à Tallien; il avait peur, et recherchait sa protection. Si les rapports eussent été présentés au comité, le mandat n'eût pas porté que le comité était instruit; mais bien : *vu les rapports....* ; et cette différence de rédaction indique que le mandat a été surpris. Le prétexte donné que les rapports blessaient les principes des représentants sera toujours équivoque tant que les rapports ne seront pas exhibés; et l'équivoque vient de ce que le reproche n'est pas motivé. Ce défaut d'explication fait croire que l'on n'ose pas dire les faits par crainte de la vérité. Alors de deux cas l'un : ou le mandat a été surpris, ou il est arbitraire; j'admets qu'il soit surpris; il n'a pu l'être que par des coupables craignant la vérité, et que par la malveillance. Ce mandat ne pourrait que faire honneur à d'Ossonville, car on doit en conclure qu'il n'a pas partagé les principes d'Amar et comme Amar, est par décret de la Convention censuré dans ses principes, et détenu par l'effet du blâme, d'Ossonville n'a donc pas été le complice de la tyrannie.

Une remarque bien singulière, c'est que lors de son arrestation il était question de faire fermer les barrières pour le prendre, et de le faire dénoncer à l'opinion publique par une section; mais aucune section ne l'a dénoncé, et les coupables, les conspirateurs, les fabricateurs de faux assignats,

les assassins ennemis de d'Ossonville, n'ont trouvé d'appui ou d'organe que chez Tallien qui seul a écrit contre lui. Tallien avait donc en cela un intérêt particulier; il n'a donc pas été étranger aux cabales dirigées contre d'Ossonville. Mais pourquoi d'Ossonville ne trouvait-il de détracteur que Tallien dans ses écrits? Tallien commence un journal, et dans le premier numéro, du 1er vendémiaire, il désigne d'Ossonville comme le complice des égorgeurs judiciaires; mais il ne cite ni faits ni circonstances, et demande sa mort. Pourquoi cette indiscrète accusation de la part de Tallien? D'Ossonville n'est pas le complice de la tyrannie, puisqu'il a tout bravé, tout osé pour terrasser le tyran et ses complices, puisqu'il s'est refusé à le servir, et qu'il employait des prétextes pour se soustraire à ce qu'on désirait de lui. Comment l'accuser quand il existe des têtes qu'il a défendues, conservées malgré la tyrannie; quand il s'est refusé à arrêter des députés mis hors la loi; quand aucun parent ou ami des victimes de la tyrannie n'ont allégué ni prouvé contre lui aucun tort ni aucune injustice? Tallien se trouve donc démenti et confondu. Pourquoi Tallien s'élève-t-il contre lui sans citer aucun fait? Pourquoi le met-il au nombre des dilapidateurs sans citer aucun fait? Quoi! d'Ossonville eût été un dilapidateur, lui qui les poursuivait; lui dont la pureté, la probité sont attestées par des arrêtés du comité de sûreté générale, qui constatent des remises volontaires fréquentes de sommes considérables, d'effets de la plus haute valeur, dont un dixième aurait suffi pour faire sa fortune et celle de sa famille, surtout lorsque rien ne pouvait indiquer ni l'offre ni l'acceptation? Non sans doute! et d'Ossonville ne peut être accusé par Tallien. Si Tallien a cherché à le perdre, il a servi en cela les assassins, les fripons, les conspirateurs, leurs complices ou partisans. Tallien est intéressé à la perte de d'Ossonville pour se venger et rendre ses crimes impunis.

Les motifs de l'arrestation de d'Ossonville, les causes de la longueur de sa détention s'expliquent par le trait suivant. L'intention des grands coupables, secondée par Amar, étant d'arracher des mains de d'Ossonville, de ravir au peuple

et séquestrer à la justice les pièces de conviction de leurs délits, il était nécessaire d'abord d'arrêter d'Ossonville qui en avait réuni quelques-unes, et qui était à la poursuite d'émission de faux assignats : mais pour réussir il ne fallait pas que les scellés fussent mis sur le cabinet qu'il avait dans le comité, parce que nécessairement on aurait dû les lever en sa présence, faire avec lui le recensement des pièces qui y étaient contenues; et alors leur existence était constatée, et les coupables pouvaient être recherchés. Amar, rédacteur du mandat d'arrêt, eut l'adresse de ne pas mettre dedans ce que toujours l'on y insérait, l'ordre d'apposer les scellés sur les papiers; mais d'Ossonville, qui n'avait rien à craindre, crut que, par rapport à la confiance si nécessaire à ses fonctions, à la fidélité envers la chose publique et dans son intérêt, il devait lui-même faire apposer les scellés sur son cabinet, et il requit cette apposition ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal de son arrestation. Les scellés furent mis en sa présence sur son cabinet, et pour leur conservation il fut appliqué une plaque qui les garantissait; il garda la clef pour sa propre sûreté. Mais par l'œuvre de l'infidélité la plus inique, Amar et ses complices ont en son absence levé la plaque, brisé les scellés, forcé la serrure, enfoncé la porte et expolié les papiers qui y étaient, quoique d'Ossonville, alors détenu, dût être appelé et dût être présent. Qui pouvait donc commettre un acte si violent, si injuste? Ceux qui avaient intérêt à l'expoliation; ceux qui voulaient s'assurer des pièces de conviction de leurs délits. Quels étaient-ils? C'étaient Amar, Tallien et les intéressés aux fabriques des faux assignats : aussi ce sont ceux-là qui l'accusent. Mais Amar est coupable et Tallien aussi, ils doivent compte à la nation de cet acte criminel; c'est pourquoi je les dénonce, afin qu'ils soient jugés. Quel délit plus grave que cette expoliation? Quel forfait plus abominable? Quelle doit être la peine due à leur crime? La loi seule la détermine; mais l'opinion publique n'attendra pas le résultat des poursuites pour être convaincue, pour les proscrire et les couvrir d'opprobre. O Tallien! comment éviteras-tu le supplice? La

justice qui marche lentement, t'atteindra sur le trône que tu as usurpé, et tu en descendras pour monter sur l'échafaud avec ton complice d'Orléans. Rappelle-toi qu'il existait dans ce cabinet des preuves de tes scélératesses; rappelle-toi que parmi les pièces que j'ai portées moi-même au comité de sûreté générale, il y en avait une, attestant qu'au café Beaucaine, tu as dit à la Terroigne que tu te faisais honneur d'être de la faction d'Orléans. Tallien, il ne t'a pas suffi de priver d'Ossonville de sa liberté, tu l'as fait détenir pendant plus de quatorze mois; tu le compris parmi les victimes des massacres que ton collègue Fréron organisait et provoquait; toi-même tu l'avais désigné dans ton pamphlet du 1er vendémiaire.

Lecteur, ce n'est pas pour faire l'éloge de d'Ossonville que je vous ai longuement entretenu de lui; je n'engage ma plume à personne et pour aucun prix; vous avez reconnu que chaque trait de persécution exercé contre lui présente des caractères qui indiquent assez les délits de ceux qui trompent la nation, et font tout pour parvenir à l'impunité. Ces gens perfides et dangereux à la société, que je devais démasquer et vous nommer, ce Dulac, ce Bruce ou Dumonceau, sont sans doute couverts d'opprobre, mais on ne les connaissait pas encore sous les traits dont je les ai peints. Hé bien, le croirait-on! Ce Dulac est aujourd'hui un intrigant négociateur auprès du comité de sûreté générale, et ce Dumonceau ou Bruce tenait, après le 9 thermidor, bureau ouvert où il vendait des libertés, et c'est par le produit qu'il se réservait qu'il a renouvelé ses vêtements.

CHAPITRE XVIII.

Singulières observations sur le tribunal révolutionnaire par le comité de sûreté générale. — Diversité de ces observations ; leur étendue. — Projet du tribunal révolutionnaire de faire guillotiner, par forme d'amusement, quelques importuns. — Despotisme exercé contre les défenseurs officieux par le tribunal révolutionnaire. — Menaces et injustices envers les défenseurs officieux du comité de sûreté générale. — Le comité de sûreté générale se nommant jury politique et envoyant des membres à la chambre du conseil du tribunal révolutionnaire. — Places particulières pour les observateurs du comité de sûreté générale aux audiences du tribunal révolutionnaire. — Rixes, discussions entre le tribunal révolutionnaire et un comité révolutionnaire. — Embarras du gouvernement à cause de la quantité des supplices. — Remarques singulières sur certains suppliciés. — Opinion publique à leur égard.

Le comité de sûreté générale faisait observer le tribunal révolutionnaire, et les observateurs employés étaient chargés de rendre compte de la conduite du président, de l'accusateur public, des jurés, de la contenance des accusés, de leur nombre, de leurs réponses, de l'esprit public manifesté dans l'auditoire et aux environs, à l'intérieur et à l'extérieur. La surveillance s'exerçait, tant lors du jugement que lors du départ pour le supplice : les observateurs étaient distribués, les uns dans les salles d'audience, les autres aux environs, et un d'eux à la barre du tribunal. Tous les jours les rapports étaient remis par écrit au comité de sûreté générale; ils étaient conçus de cette manière : *Observations du tribunal révolutionnaire, pour le comité de sûreté générale le..... tel jour, tel mois, telle année, commencées, à telle heure du matin, salle de l'égalité, ou salle de la liberté, président un tel; accusateur public, un tel; greffier, un tel;* on y marquait s'il y avait peu ou beaucoup de militaires ou point; peu ou beaucoup de gens de campagne, ou point; peu ou beaucoup de muscadins ou point; peu ou beaucoup d'ouvriers, ou point; peu ou beaucoup de gens bien vêtus ou point; peu ou beau-

coup d'enfants ou point; peu ou beaucoup de gens médiocrement vêtus ou point; peu ou beaucoup de vieillards ou point; peu ou beaucoup de femmes ou point; peu ou beaucoup de femmes bien vêtues ou point; peu ou beaucoup de femmes médiocrement vêtues ou point; peu ou beaucoup de femmes assidues à leur ouvrage ou point; peu ou beaucoup de femmes des halles et des quais, ou point; peu ou beaucoup d'assistants. On y marquait le nombre des accusés, leurs noms, les questions qu'on leur faisait, les réponses de chacun d'eux; sa mine, son geste, s'il était ferme, sensible ou affecté; les observations du président, des jurés et accusateurs publics; les mouvements ou signes de l'opinion de l'auditoire, le genre ou les manières des approbateurs, le blâme ou les reproches adressés aux accusés, leurs réponses à ce sujet; les distinctions sensibles entre les marques d'approbation ou d'improbation des auditeurs; par quel genre de personnes, pourquoi, comment et pendant combien de temps avaient été données ces marques d'approbation ou d'improbation; ce qui se disait hors de l'audience, dans les salles et cours; ce qui se passait dans la salle des témoins; s'il s'y introduisait des curieux ou des suspects; si l'observateur avait fait suivre, arrêter ou non les suspects; si dans l'auditoire on avait distingué des suspects ou des improbateurs; s'ils y avaient été suivis ou s'ils avaient pu être arrêtés; la conduite du défenseur officieux, l'éloge ou le blâme des moyens qu'il employait; quelle sorte de personnes était affectée par les défenses, et comment; le nom et la désignation des témoins, des principaux faits; les impressions produites par les dépositions; sur quelles gens avaient opéré ces impressions; si c'était des spectateurs d'habitude, ou non. Chaque jour d'audience, on fournissait deux tableaux, un pour chaque salle, et le tableau se complétait ensuite des remarques sur le départ des patients, et leur supplice; sur l'effet de leur sortie, leur nombre, et l'impression produite par le nombre même; sur les noms ou qualités des patients; sur ce que l'on disait dans les groupes, dans les rues et sur les places d'exécution; sur le genre des discoureurs. Dulac et Dumonceau étaient souvent

occupés à ces observations. Plusieurs des tableaux portaient des remarques curieuses et intéressantes, celle-ci entre autres : qu'une députation du comité révolutionnaire de Paris s'était, à l'ouverture d'une séance, dans le mois de nivose an II, plainte injurieusement de l'acquittement et de la mise en liberté d'un cordonnier accusé d'infidélité dans des fournitures aux armées, et avait même menacé les jurés; que cet outrage fut approuvé de Fouquier qui dit qu'il en était bien aise; que l'avis de Fouquier fut applaudi des habitués de l'auditoire. En marge de cette note était écrit : *Point de recherches, afin d'assurer la punition des grands coupables.*

Un autre tableau indiquait que Naullin, faisant fonction d'accusateur public, et ayant cru s'apercevoir que deux témoins étaient évidemment faussaires, requit qu'ils restassent sous la garde des gendarmes. En marge de ce tableau était jointe une note où il était question du blâme que le comité de sûreté générale avait fait éprouver à Naullin; d'une lettre écrite par Élie Lacoste à Naullin; et il était en outre fait mention de la mise en liberté de ces deux témoins. L'impunité de l'injure faite par le comité révolutionnaire a produit de grands maux; les effets de cet outrage à la justice, à la vérité, non réprimés par le tribunal, approuvés par le fonctionnaire du ministère public, et tolérées par le comité de sûreté générale, ont été désastreux; l'impunité d'un faux témoignage, la censure du magistrat qui voulait le réprimer sont des torts réels envers la nature et l'équité; torts impardonnables et irréparables.

Souvent les tableaux portaient ces remarques importantes : la présence des membres du comité de sûreté générale était utile, le peuple les a reconnus; tantôt, leur présense a intimidé les accusés; tantôt, elle a fait plaisir au tribunal; tantôt, elle a paru inquiéter le tribunal; souvent, elle a imposé silence au défenseur; tantôt, leur présence était approuvée dans l'auditoire; tantôt et souvent, elle était improuvée des vieillards; des gens vêtus proprement manifestaient entre eux, mais secrètement, leur improbation, leur sensibilité; les femmes mal vêtues et les enfants les voyaient avec plai-

sir; tantôt et presque toujours, l'on applaudissait aux ironies envers les accusés, au grand nombre de ces accusés, aux sorties du président ou de l'accusateur public contre les accusés; les applaudissements venaient toujours des mêmes personnes, des femmes habituées du tribunal, et surtout de celles de ces femmes qui étaient mal vêtues; souvent, le défenseur a dit peu de chose et ne mettait pas grand intérêt à ce qu'il disait; quelquefois pourtant, les habituées ont hué les défenseurs, souvent elles ont hué les accusés. La dénomination des membres du comité était presque toujours la même et indiquait Vadier, Amar, Vouland, Moïse Bayle, mais le plus souvent Vadier et Vouland.

Les observations ont exprimé que quelques murmures avaient eu lieu dans l'auditoire et plus encore hors de l'auditoire au sujet de l'arrestation de certains défenseurs officieux, et surtout de ce que quelques-unes de ces arrestations avaient été ordonnées par le comité de sûreté générale. Ces mêmes observations rendaient compte que des défenseurs officieux s'entretenaient hors de l'auditoire des dangers qu'ils couraient, de l'impossibilité de défendre suffisamment les prévenus, des menaces, des reproches qu'on leur faisait au tribunal révolutionnaire, et de quelques traits odieux qu'ils rapportaient entre eux. L'on m'a dit au tribunal, observait l'un : « C'est inutile de défendre un tel; il sera guillotiné, quelque chose que vous disiez. » Un autre répliquait : On a osé me dire : « Un tel sera guillotiné; quelque chose que vous disiez, cette personne y passera. » Ces observations indiquaient aussi quelles étaient les sommes qu'ils se faisaient donner, et rapportaient une expression triviale : *la chemise du malade peut servir au médecin*. Les tableaux d'observations portaient souvent : les accusés bravaient la mort; souvent, ils avaient de la sécurité; souvent, ils ont plaint le peuple; souvent, ils ont conservé une fermeté étonnante. Cette fermeté des accusés était surtout remarquable lors des grandes fournées. Les observations faites dans les salles des témoins citaient l'acharnement de quelques témoins et les encouragements que leur donnaient ceux qui les entouraient. On rapportait les expressions infâmes et

cruelles de quelques gendarmes et huissiers du tribunal ; on montrait les habituées des audiences accourant, lors du départ des condamnés, pour crier bravo devant les voitures des patients ; des enfants, des polissons, des gens mal vêtus suivant et précédant les voitures. On rapportait des expressions barbares : « Allons, allons à la guillotine, cela en vaut la peine. » D'autres disaient : « Il n'y en a que douze, il n'y pas de plaisir, je n'y vas pas ; » avec cette différence cependant, que les vieillards et les gens bien vêtus, la majorité du peuple, ouvriers ou autres, manifestaient de la sensibilité, murmuraient même, quelques-uns de voir des députés, lors des exécutions, sur la place, des spectateurs hors des groupes grimper sur des pierres pour compter les têtes tombées. Les uns disaient : Pan ! coquin, à chaque chute du glaive ; d'autres s'écriaient : Bravo, et à chaque patient disaient : Ah ! c'est bon ! D'autres s'en allaient en disant : C'est le petit panier ; d'autres, lorsque c'était fini, disaient : C'est dommage, il n'y en a plus !

Une pièce importante trouvée dans les cartons, était un avertissement donné au comité de sûreté générale par d'Ossonville, commissaire secret du comité, portant que Fouquier, Dumas, Renaudin et quelques autres jurés, réunis à un certain dîner, s'entre-félicitaient sur le nombre des têtes qui tombaient. Au dessert Dumas avait dit : Ce Méot est plaisant à son fourneau ; il serait curieux de l'envoyer chercher un matin, avec son tablier, de le faire monter sur les gradins, et de le faire guillotiner tout de suite. Ce serait pour le coup, la fricassée du fricasseur. Renaudin ajouta : Il faut le mettre dans une fournée, le lendemain d'une décade ; n'étant pas de ses juges, je viendrai dîner chez lui pour rire. D'Ossonville observa que cet avertissement pressait : Dumas et Renaudin furent mandés au comité de sûreté générale, et ne purent pas nier, mais n'avouèrent pas ces propos. Le comité les prévint qu'il était à craindre que cela ne transpirât, et leur fit des représentations. Voilà, lecteur, un de ces traits qui caractérisent la férocité de ces monstres !

Je me rappelle quelques notes de ces tableaux d'obser-

vations, et je vais vous les transmettre. Il me souvient d'avoir remarqué que ce fut vers le mois de juillet 1793 que ces observations avaient été faites. Celle qui fixa la première mon attention était relative à Charlotte Corday; elle donnait des instructions au tribunal, et présentait la sévérité comme nécessaire; mais ce fut en vain qu'on l'employa pour arracher un signe de repentir à l'accusée qui semblait jouer un personnage, et avait l'air grave et majestueux. L'auditoire était comme en presse, son apparition flatta les uns et *sensibilisa* les autres; les premiers mots de l'auditoire roulèrent sur sa beauté: chacun discourait; plusieurs disaient: C'est grand dommage; les habitués et habituées criaient contre elle et la huaient. L'accusée soutenait fermement n'avoir pas de complice; elle retraça dans tous ses détails son projet d'assassiner Marat, et semblait encore en ressentir de la satisfaction; elle l'accusait de tyrannie, et s'élevait contre la révolution : elle ne varia dans aucune réponse. Son défenseur semblait être fort gêné par la présence de Legendre et de Chabot, qui étaient placés de manière à le suivre. L'opinion à son égard s'est soutenue, et l'on disait, avant comme après sa mort : Quel courage ! quelle beauté ! c'est dommage! Les habitués et habituées de l'auditoire criaient seuls contre elle; il semblait qu'elle obtînt des regrets. Les derniers mots qu'elle a prononcés comme on l'attachait sur la bascule, sont : Peuple aveugle, tu es assez lâche pour adorer tes tyrans.

J'ai encore particulièrement remarqué que l'observateur, lors du jugement des individus accusés d'attentat contre Léonard Bourdon, rapportait que les habitués et habituées de l'auditoire criaient et huaient, et que l'auditoire semblait, en majorité, plaindre les accusés, et donner tort à Léonard Bourdon; que les témoins balbutiaient; que la défense des accusés paraissant d'un certain poids, le président fit un signe, et que la défense fut restreinte; que leur mort n'a rien offert de remarquable, seulement des protestations d'innocence. Je ne rappellerai pas ce qu'on a souvent répété sur la lâcheté et le cagotisme de Custine. Un autre tableau sur le

jugement et la mort de la belle-mère de Pétion indique les murmures et l'improbation de l'auditoire à la condamnation, et que l'arrêt ne fut pas étouffé du reste par les huées des habitués et habituées. Le rapport des mêmes observateurs constatait que, lors de la mort de Gorsas, il y avait des paris qu'on ne le laisserait pas mourir, parce qu'il était député, par respect pour la représentation nationale. Les uns disaient : Il n'a pas commis de délit; d'autres disaient : Voilà une pierre ôtée, on démolira le mur.

A l'égard d'Antoinette, veuve Capet, le rapport ne contenait que ce qui a été transmis par les écrits publics, qu'Antoinette avait montré beaucoup de courage et de fermeté; mais le tableau indiquait la présence de Vadier, d'Amar, de Vouland, de Moïse Bayle au jugement, à côté de l'accusateur public; l'air de mépris d'Antoinette à l'imputation d'inceste que lui fit Hébert. Le tableau du lendemain rapportait les expressions de quelques défenseurs officieux hors l'auditoire, dans la salle des pas-perdus, sur l'incarcération de leurs confrères pour l'avoir défendue, et ce, par l'ordre de Vadier et Vouland, encore que ces défenseurs y eussent été contraints par le tribunal. Outre ce que les papiers publics ont raconté dans le jugement des vingt-un députés relativement à leur courage, et que je ne répéterai pas, parce que cela est connu, j'ajouterai que le tableau d'observations rapportait que la majorité de l'auditoire était pour eux : que l'on blâma la sévérité avec laquelle on les traitait; que lors de leur exécution beaucoup de personnes parlaient ouvertement pour eux, et que quelques-uns disaient : Mais ceux-là veulent aussi la république, ils ont peut-être raison; que l'un des vingt-deux dit, en montant à l'échafaud : *De mes persécuteurs le peuple fera justice.*

Une remarque importante sur le jugement de Marie-Olympe Degouges, femme de lettres, c'est que, si le tribunal n'eût rétréci sa défense, et ne l'eût comme obscurcie, elle avait disposé en sa faveur l'auditoire, et confondu le tribunal. Et sur le jugement d'Orléans et sa mort, outre ce que les papiers publics ont transmis, et peut-être différemment que la tradi-

tion, le tableau de l'observateur portait que le peuple unanimement prononçait, jusqu'après l'exécution, les imprécations les plus outrageantes contre d'Orléans. Je regrette que ma mémoire ne me rappelle pas suffisamment toutes les particularités du jugement et de la mort de Marie Phlippon, femme Roland; mais je n'ai pas oublié que le tableau d'observations indiquait que la sérénité et le calme régnaient sur sa figure; qu'elle montra de la gaieté, et parut regrettée et plainte; que jusqu'à la mort elle manifesta du courage. Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu contradiction entre les rapports des observations et la tradition des papiers publics sur le jugement de Bailly, si ce n'est que les papiers publics n'ont pas expliqué, comme les observateurs, les outrages et insultes qu'il éprouva. Quant au jugement de Manuel, le tableau d'observations rendait compte de l'acharnement d'un témoin nommé Guirault, et que certains habitués de l'auditoire avaient crié contre la permission que le président avait donnée à Manuel, conformément à la loi, de discuter la peine ou l'application de la loi; que Manuel fut alors interrompu, et couvert ensuite d'imprécations jusqu'au lieu du supplice, et même pendant la chute du glaive. J'ai remarqué encore que le rapport d'observations rendait compte de murmures excités par les outrages du président et de l'accusateur public dans l'affaire de Girey Dupré et de Boisguion, qui avait paru intéresser le peuple, mais qui furent étourdis par les huées des habitués; que Girey Dupré fut à la mort en riant.

Une anecdote bien singulière se trouve dans les feuilles d'observations sur la mort de Barnave, ex-constituant. Deux hommes d'un certain âge, assez bien vêtus, appuyés près d'une borne, entre un café et le corps-de-garde de gendarmerie, près la grille de la Conciergerie, dans la cour du Palais, vis-à-vis l'escalier, en face de la voiture, semblaient s'être mis là tout exprès pour apostropher Barnave; et profitant d'un instant de huées pour ne pas être reconnus, ils lui dirent : *Barnave, le sang qui coule est-il donc si pur?* Pour bien comprendre cette expression il faut se rappeler que

Barnave, député à l'Assemblée constituante, en parlant des troubles des Colonies et du sang qui y coulait, osa dire : « Le sang qui coule est-il donc si pur? » Ces feuilles racontaient encore que Duport-Dutertre, ex-ministre de la justice, jugé le même jour que Barnave, se défendit avec une telle éloquence, qu'il déconcerta les habitués et habituées de l'auditoire; qu'il embarrassa le tribunal, et qu'après son jugement, sans être troublé des tumultueux applaudissements de l'auditoire, il dit : « Je suis enveloppé du tourbillon de la révolution qui vous aveugle; la postérité me jugera mieux que vous, » et qu'il sourit deux ou trois fois en allant à la mort.

Des paroles bien étonnantes sont inscrites sur le tableau d'observations relatives au jugement des gens de Coulommiers, paroles adressées de la part du président aux jurés : *Cette affaire est recommandée par le comité de sûreté générale.* On y lit en outre que le jour de la mort de Kersaint et de Rabaud-Saint-Étienne, députés à la Convention et mis hors la loi, quelques muscadins montraient Rabaud-Saint-Étienne au doigt à cause de ses moustaches, en se moquant de lui; qu'ensuite les crieurs habitués les huèrent jusqu'à la chute du glaive. Le rapport sur la mort de Tondu, dit Lebrun, arrêté sous la qualité de brasseur liégeois, ex-ministre des affaires étrangères, et sur celle de Diétrich, atteste leur courage, leur sécurité. Le tableau relatif à Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, rappelait les signes de croix qu'il fit après avoir entendu son jugement. Mais les tableaux d'observations depuis le mois de pluviose an II ne présentaient que des fournées, des cris, des hurlements poussés dans l'auditoire par les habitués contre les accusés, et rien de remarquable que le silence des défenseurs officieux, le courage et la fermeté des patients. Un fait pourtant assez curieux fut recueilli par les tableaux d'observations, c'est que, lorsqu'Hébert et Vincent passèrent pour aller au supplice, et qu'ils furent vis-à-vis des Jacobins, Vincent dit à Hébert : « Père Duchesne, descends donc faire une motion aux Jacobins. » Hébert lui répondit : « Tu es partout amer et caustique. »

D'après ces tableaux et suivant ces rapports, Vadier, Amar,

Vouland allaient à la chambre du conseil du tribunal révolutionnaire et conféraient sur la conduite du tribunal, sur les moyens et le genre d'accusation; ils y portaient le vœu du comité de sûreté générale qui se qualifiait de jury d'accusation. J'ai souvent vu au comité Fouquier, Dumas, Dobsent, Coffinhal venir faire part des fournées d'accusés qu'ils traduisaient au tribunal; répondre sur les reproches du comité, convenir d'examiner le lendemain, à la chambre du conseil, avec les commissaires du jury politique, les moyens convenables pour la traduction de certains accusés; arrêter leur nombre et la manière de les traiter. Souvent il se passait au comité, entre les membres du tribunal et ceux du comité, des moments de vivacité, d'emportement qui indiquaient des rivalités réciproques; mais, ô comble d'horreur! ils ne se séparaient jamais, sans convenir du nombre des victimes, et sans se promettre qu'un arrêté de traduction au tribunal par le comité, serait un arrêt de mort, lorsqu'il y serait joint un tableau de notes, en reconnaissant le comité de sûreté générale comme jury politique. Souvent, dans ces assemblées, on désignait ceux qu'il fallait empêcher de parler; ceux qu'ils voulaient surprendre dans un instant de tranquillité, arrêter, accuser, juger, exécuter le même jour, par raison de politique, disaient-ils.

Je ne dois pas clore ce chapitre, sans rendre justice au peuple sous les yeux duquel on promenait dans différents quartiers de Paris de nombreuses voitures remplies de victimes, et surtout de ces gens dont les vêtements indiquaient la misère, et qu'il était ridicule de condamner comme des conspirateurs, car ils ne paraissaient pas d'une classe assez instruite pour distinguer les événements. Les observations ont rapporté que, dans ce temps, le peuple murmurait hautement; qu'une explosion était à craindre, que l'opinion s'échauffait : j'ai remarqué qu'alors le gouvernement commençait à craindre, et changeait avec inquiétude le lieu des exécutions.

Que de malheurs! Quels flots de sang ont coulé! Quelle monstruosité que cette cumulation de pouvoirs donnés à ce jury politique! Ne sait-on pas que la nature et la politique

ne peuvent être d'accord? Quelle intelligence abominable, entre ce corps politique et ce tribunal! Que d'injustices, que d'excès! Ni la plume, ni le langage ne peuvent peindre l'horreur que l'on en conçoit. Qui ne frémit pas à la seule idée d'arrêter, d'accuser, de juger, de tuer dans le même moment? Quelle atrocité raffinée de se divertir de ces supplices, et d'y comprendre des innocents! Lecteur, ma plume s'échappe d'effroi et l'indignation la retient; vos réflexions vous appartiennent, mais je ne devais pas laisser ces crimes ignorés.

CHAPITRE XIX.

Renseignements sur des vols considérables faits par la municipalité de Paris. — Poursuites de ces vols, lesquelles font découvrir les papiers importants d'ambassadeurs des puissances étrangères. — Infidélités des grands conspirateurs pour enfouir leurs secrets en trahissant la nation.

Je vous ai déjà entretenu des vols et infidélités commis à la suite des massacres de septembre, mais j'ai oublié un fait essentiel qui montre évidemment le dessein prémédité de certains individus et leur complicité dans ces expoliations; je vais rétablir cette omission.

Un des membres de la municipalité, parfaitement instruit du massacre, ennemi capital de Viguier de Curny, obtint qu'on l'arrêtât. On l'envoya chercher tout exprès aux armées, d'où il fut amené, sous l'escorte de douze hommes, et l'on fit accélérer la marche afin de le faire arriver pour les massacres. Une fois à Paris, il fut incarcéré et les massacres eurent lieu. Son ennemi fut satisfait, l'infortuné Viguier de Curny périt sans savoir ce qui avait donné lieu à son arrestation. Il avait sur lui un portefeuille contenant quatre mille livres; longtemps la veuve Viguier de Curny réclama, mais en vain, cette somme : elle ne l'a obtenue qu'avec peine.

Viguier de Curny avait aussi un grand portefeuille à fermoir contenant une somme de dix mille livres, lequel était dans la chambre de sa prison; la veuve Viguier de Curny en poursuivit la remise, fit reconnaître l'existence du portefeuille, ce qu'il contenait, et réclama sa propriété; mais un nommé Carvagnac, intrigant, ci-devant greffier de la chambre des bâtiments, lequel s'était introduit à la municipalité, était commis à la surveillance des dépouilles des massacres. Carvagnac, chargé de cet objet, a tellement intrigué et mis des retards que la veuve Viguier de Curny n'a pu obtenir de lui le portefeuille. Ces faits m'ont été transmis par un

officier municipal de la Commune du 10 août, ainsi que les faits suivants.

On se rappelle que tous les meubles que l'on enleva du château de Chantilly furent amenés à Paris; que ces meubles étaient beaux, riches, et qu'il y en avait en quantité. La municipalité de Paris les fit mettre dans son dépôt; mais, par une inconcevable infidélité, les meubles furent cédés à des particuliers sans qu'il y ait eu, à ce sujet, de délibération, ni qu'il ait pu même y en avoir.

Des recherches, ayant d'autres motifs que la recherche de ces meubles, en firent reconnaître une grande quantité dans les hôtels garnis de l'Europe et de Provence à Paris, appartenant à un nommé Lefèvre. Ce Lefèvre ne pouvait s'être procuré ces meubles que par des voies infidèles. Il existe sur ce fait une preuve non équivoque résultant des procès-verbaux du comité révolutionnaire, dont expéditions ont été remises au comité de sûreté générale. Voilà deux faits certains sur la mauvaise administration dans cette municipalité, et qui démontrent comment l'on y trahissait à la fois les intérêts généraux et particuliers.

Lorsque Rohan Chabot eut émigré, l'ambassadeur d'Espagne prétendit être son cessionnaire, son représentant ou même son héritier. Sur de certaines craintes, cet ambassadeur s'éloigna et se cacha à une distance d'environ douze à quinze lieues de Paris. Les scellés furent mis sur ses effets; ses cartons furent aussi scellés, surtout un qui contenait sa correspondance secrète. Des lettres lui arrivèrent, on les remit à un membre du comité de la section. Au lieu de les garder, ce dernier les lui faisait tenir : première infidélité qui caractérise la conspiration.

Un patriote s'aperçut qu'en vendant les meubles on vendait les cartons; il remarqua celui dont il s'agit, se récria contre cette vente, fit resserrer et clore de nouveau le carton, et informa le comité de cette inexactitude. Le comité de sûreté générale prit un arrêté qui l'autorisait à surveiller l'apport de ce carton, la conservation des papiers tant dans cet endroit que chez tous les autres ex-princes et seigneurs étran-

gers et émigrés. Certaines opérations furent convenues, et Amar donna rendez-vous au patriote pour un jour indiqué : celui-ci se trouva au comité suivant l'indication; mais, ô comble de perfidie, il y fut arrêté! et sans doute les auteurs et instigateurs de son arrestation étaient complices de ces hommes coupables d'infidélité. Ce sont les réclamations au comité et les écrits de ce patriote qui m'ont indiqué ce fait : leur vérification m'en a convaincu, mais il n'en est pas moins, depuis dix-neuf mois, en état d'arrestation. Cette oppression est une de celles que les anciens comités ont exercées et qui se continuent encore.

CHAPITRE XX.

Renseignements curieux sur le projet des ennemis extérieurs de la France.— Manœuvres intérieures des agents de l'étranger.— Moyens qu'ils employaient pour connaître le secret du gouvernement.

On me remit un carton pour en faire le dépouillement et pour présenter au comité l'analyse détaillée des actes, des manœuvres des ennemis intérieurs et extérieurs, et des coupables qui s'y trouvaient désignés. Ce carton était entre les mains d'Amar qui ne s'en dessaisit qu'avec peine. Ce carton contenait une quantité d'écrits anonymes et de pièces écrites en chiffres dont je n'avais pas la clef ni le secret. Il y avait des lettres anglaises, espagnoles, allemandes, italiennes, que je ne pouvais interpréter ni expliquer. Je n'y trouvai que trois pièces en français qui paraissaient avoir été bien conservées; elles étaient de trois styles différents. L'une semblait être une instruction donnée à un agent principal de la faction de la coalition étrangère; l'autre paraissait être une réponse d'un agent principal et secret dans l'intérieur, adressée à un agent principal à l'extérieur; la troisième était le résultat de quelques observations faites par un des spéculateurs politiques voyageant dans la France. Je regrette que ma mémoire ne me rappelle pas le contenu de différentes notes et adresses; mais tout cela était confus, diffus, vague, et ne présentait que des ambiguïtés qui furent pour moi de véritables énigmes. Je vais vous transmettre ce que l'importance des faits a laissé gravé dans mon souvenir, et que je ne dois pas omettre.

La première pièce était sans date; l'écriture était difficile à lire; mais, d'après le contenu, il me paraît qu'elle avait pour époque les premiers jours qui ont suivi la mort de Capet; elle contenait ces lignes :

« MONSIEUR,

« Votre prédécesseur a laissé échapper des occasions favo-

rables pour la conservation du roi de France et l'exécution des articles convenus. Son indiscrétion a failli bouleverser ou faire connaître nos projets : il ne savait pas distribuer à propos l'argent aux émissaires dans l'intérieur ; quelquefois il en versait indiscrètement ; il ne savait pas se ployer et se roidir, suivant les circonstances : ne tombez pas dans les mêmes fautes. Le roi de France est mort, peu nous importe ; nous n'avons dessein que de rétrécir la France sur des cercles convenus, la détruire, la bouleverser de manière à ce qu'elle ne soit pas un balancier imposant dans l'équilibre politique, et la réduire dans l'intérieur à cet état de détresse qui la fasse dépendre des puissances voisines. Que la France soit comme une place assiégée, privée de tout secours quelconque ; que le numéraire soit accaparé, exporté, sans y rentrer ; que les divisions intérieures la réduisent, et que les forces combinées s'en emparent, lorsqu'elles seront appelées de l'intérieur de la France ; de quelque manière qu'elle soit désolée, nous vous approuverons : tout est bon, l'intrigue, l'agiotage, l'émission des faux assignats, les déchirements, le discrédit, les excès et horreurs, tout ce qui pourra dégoûter de la révolution et la faire détester : il faut élever différents partis, les diriger tous, et connaître surtout l'intention de ceux qui ne seraient pas du parti, faire préférer le gouvernement monarchique, organiser l'anarchie, stimuler les passions des différents acteurs, laisser exister des partis d'opposition, en susciter s'il n'y en a pas, choquer les opinions religieuses et les faire soutenir, allumer des discordes, les alimenter, s'associer peu d'agents principaux, afin qu'ils ne se connaissent pas entre eux, profiter de tous les enthousiasmes pour creuser des abîmes, réduire et traiter la France comme une prison assiégée et dans laquelle les hommes affamés se portent à tous les excès ; où les gens au désespoir se livrent à la rage ; où les uns soient en proie à toutes les fureurs, où les autres cherchent leur existence dans les débris, les décombres, au milieu de l'incendie, du naufrage, et dans les convulsions d'un tremblement de terre, et finissent par s'entre-piller, s'entre-voler leurs dépouilles, s'entre-dévorer, s'entre-

égorger ; où ceux qui par hasard échapperaient soient obligés de demander un pardon humiliant aux assiégeants qui n'en conserveraient qu'une partie, comme esclaves qu'ils mèneraient enchaînés ; détruisant surtout et frappant sans pitié les traîtres, les coupables qui auraient été employés à commettre, à exciter et à accélérer le désordre, les brisant comme des instruments dangereux. Il faut, en un mot, effrayer tous les hommes et tous les peuples qui auraient la moindre volonté de révolutionner, et surtout diviser. Faites tout ce que les circonstances vous indiqueront : voilà nos vues, telle est notre intention. Faites, pour les exécuter, tout ce que vous pourrez, tranchez hardiment, et n'ayez point de confident, mais des observateurs sous différentes formes ; surtout pénétrez le secret des intrigants du gouvernement, afin de favoriser et d'activer tout ce qui se portera à des excès ; ne confiez aucunes lettres, quelque pressées qu'elles soient, qu'à ceux qui auront le signe de ralliement ; ne vous attachez pas à la cause des émigrés, qu'ils soient battus ; faites jouer deux ressorts puissants : l'ambition et le fanatisme. Il est impossible de vous prescrire des règles, parce que tout varie selon les circonstances ; sitôt que vous aurez fait un traître, faites-le périr pour empêcher des indiscrétions ; en un mot, mettez le feu à tous les coins de l'édifice, allumez la mine pour engloutir jusqu'aux décombres, et afin de n'être atteint par aucune explosion, tenez-vous à une certaine distance, changez souvent de place ; si vous ne pouvez, revenez plutôt que de laisser rien entrevoir ; voyez de loin l'incendie, jouez tous les rôles et soyez utilement un caméléon politique. »

Tels sont les passages que je me rappelle : ce qui a échappé à ma mémoire ne tient qu'à l'arrangement et à la distribution, et peut-être à quelques particularités nécessaires pour connaître le plan de la coalition : je vous ai raconté cependant ce qu'il y a d'essentiel.

La seconde pièce est un compte rendu par cet émissaire agent principal. En voici l'extrait :

« Les opinions sont aussi divisées qu'elles peuvent l'être.

et l'intrigue des ambitieux fait plus que tous les moyens qu'on emploierait : il suffit de présenter à chaque gouvernant un homme ambitieux pour établir une lutte, les faire détruire l'un par l'autre, et tous les deux à la fois. Il m'est essentiel de connaître l'opinion de chaque gouvernant, pour flatter sa passion et le conduire à un but quelconque : j'emploie les femmes, le vin, la flagornerie, le jeu, les assignats, le numéraire ; j'excite la colère de l'un, l'opposition de l'autre.

« La Convention est divisée en trois sections : la première est le parti montagnard, la seconde est le parti de la plaine ou le côté droit, la troisième est formée d'un nombre de spectateurs que les flots de l'agitation ou retiennent, ou épouvantent, ou font mouvoir; qui se laisse pousser, s'élève peu, ne se déploie jamais. Les deux partis s'accusent mutuellement, appellent l'un sur l'autre, le mépris, la fureur; bientôt ils seront détruits l'un par l'autre. J'ai soulevé les voiles dont ils croient se couvrir. Ce Taschereau est incompréhensible; rien ne lui échappe, sa communication par l'Espagne est assez prompte; Richemann est le confident des émigrés, je ne crois pas convenable qu'il soit pour cela employé en premier ordre. Je vous ai parlé de Marat dans ma dernière, j'espère qu'il fera plus de mal à la France, lui tout seul, que la coalition entière.

« Les éléments contraires des deux partis, et, des deux côtés, leur égale animosité les feront disparaître ; ils dorment sur le volcan. Oui, c'est un volcan d'où se précipiteront en torrent toutes les passions embrasées; les laves en couleront abondamment, et submergeront d'un côté, tandis que de l'autre éclatera l'incendie. Robespierre ne fait pas encore autant de mal qu'il paraît devoir en faire. Je crois qu'il n'en fera pas moins que Marat. Dans ce moment la colère est hors des bornes; bientôt le pillage sous le titre de nivellement, le carnage sous le nom de justice, auront désolé, détruit ce pays. »

Cette pièce ne paraissait pas finie, j'attendais la traduction des autres pièces en différentes langues pour terminer

mon travail; mais Amar a repris le carton, et je ne l'ai pas redemandé.

Je ne me rappelle pas suffisamment la troisième pour en donner le détail : il me souvient seulement qu'elle contenait l'aperçu de la situation politique de la France, tant à l'intérieur que sur les frontières, par un observateur voyageur : on y donnait l'opinion sur la révolution, des armées et des départements; on y disait que le peuple était las de la révolution, épuisé, dégoûté, etc.

CHAPITRE XXI.

Trahison, complicité d'un représentocrate avec les Vendéens. — Protection accordée aux chefs des rebelles. — Correspondance de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Angleterre, du Stathouder. — Approvisionnements de blé, poudre, boulets, fusils, argent pour les rebelles.— Infidélités des fonctionnaires publics.— Vols de pièces, conjuration. — Introduction des conjurés dans les bureaux des comités de la Convention. — Pièce matérielle et convaincante de la conjuration du représentocrate. — Conciliabule des conjurés. — Signe extérieur d'une fleur de lis pour ralliement et reconnaissance entre les rebelles et la soi-disant société populaire de Tours.

Je ne dois pas laisser couvertes du mystère les pièces que j'ai données concernant les délits de Tallien, de complicité avec la Vendée; je vais les classer, les analyser. L'histoire ne doit pas les perdre parce que la nation française a intérêt à les connaître, et qu'il importe de les rendre publiques. J'ai déjà écrit sur la Vendée un ouvrage intitulé : *Les brigands de la Vendée en évidence*; je ne me répéterai pas. Lors de l'impression de cet ouvrage, en brumaire an III, l'imprimeur supprima tout ce qui était relatif à Tallien, mais je vais réparer ce vide.

Tallien vint en mission à Tours avec des pouvoirs illimités, dans le mois de mars 1793, à l'époque de l'insurrection de la Vendée : il ne fit usage de ses pouvoirs que pour trahir la France et protéger les chefs et complices de l'insurrection. Suit le tableau de ses trahisons.

Déjà je vous ai entretenu de la protection qu'il accorda à l'ex-baron de la Baube, officier municipal de Nîmes, et à Ogier, ex-juge mage de Nîmes, quoique désignés comme complices et principaux auteurs et coupables des massacres de Nîmes, venus à Tours tout exprès au foyer de la conspiration, pour souffler le feu de la guerre civile. Ils étaient alors logés chez la femme Sein de Tours, belle-mère de Fleury, garde-du-corps de Capet, et l'un des chevaliers du 10 août.

La femme Sein avait une maison de campagne dans le district d'Amboise, près Tours; elle fut désignée comme recevant la correspondance des ennemis coalisés de l'extérieur. En effet on saisit chez elle cette même correspondance en langue allemande. Le district d'Amboise prit un arrêté pour faire passer ces mêmes pièces de conspiration au comité départemental de Tours, lequel comité, après l'examen, découvrit la preuve de la culpabilité du nommé Ubriot de Courbières, et, par un arrêté particulier du 26 mars 1793, chargea le nommé Clément de Ris, alors membre du comité défensif de Tours, et administrateur du département d'Indre-et-Loire séant à Tours, de dénoncer ces mêmes lettres avec un citoyen nommé Strab, officier des vétérans nationaux; mais le citoyen Strab ne revit plus ces pièces; Clément de Ris s'en empara seul et depuis elles ont disparu. Pourquoi Clément de Ris, dépositaire de ces pièces, a-t-il abusé de ce dépôt? C'est que Clément de Ris, dépositaire de ces pièces, était lui-même dans la conjuration, avait été attaché à la maison de Capet, et s'était retiré à la campagne près d'Amboise, après les événements de la cour : son crime, sa complicité s'expliquent par la non remise de ces pièces. Alors Tallien allait souvent passer ses jours de plaisir à la campagne de ce Clément de Ris; ils étaient intimement liés ensemble, et leur intimité imposa silence au district d'Amboise et au comité départemental de Tours, qui avaient, mais en vain, réclamé ces mêmes pièces. Tallien a-t-il pu, sans être de complicité, ne pas en exiger la remise? Et pourquoi a-t-il favorisé la femme Sein, Fleury, la Baube et Ogier? Pourquoi a-t-il donné à ces derniers des passe-ports dont ils ont fait usage pour passer dans la Vendée? Non, certes, Tallien n'était pas étranger à la conjuration, puisqu'il protégeait les conjurés.

La commission militaire de l'armée républicaine de Vihiers, et les officiers de police de Rouay-sous-Saumur, ayant fait arrêter et conduire à Tours le nommé Cazenac Breton, envoyèrent leurs procès-verbaux et pièces des 26 mars et 12 avril 1793, lesquels le désignaient comme suspect d'intelli-

gence avec les ennemis. Tallien le fit mettre en liberté, et par là ne fit que donner plus d'étendue à la correspondance des ennemis intérieurs et extérieurs. Bientôt après, le district de Chinon découvrit la correspondance de Cazenac Breton, correspondance suivie avec les émigrés, l'Empereur, l'Espagne, le Stathouder, l'Angleterre : les pièces furent cotées, paraphées par le district de Chinon, et adressées au comité départemental de Tours, qui en constata l'identité par un arrêté du 29 avril 1793. Le comité départemental le communiqua à Tallien, qui reconnut l'existence du fait et des pièces, et ne put refuser de signer l'ordre du même jour 29 avril 1793, d'arrêter de nouveau Cazenac Breton *sur le vu des pièces*, est-il dit par Tallien.

Mais, ô comble d'infamie! Tallien, au mépris de ces preuves matérielles, obéit à la conjuration et remet en liberté ce même Cazenac; toutefois il craignit que l'existence de ces pièces ne déposât contre sa complicité. Alors le secrétaire du département était un nommé Chalmel, autrefois secrétaire de l'infâme Foullon, et qui avait été obligé de fuir avec lui des Colonies pour échapper à la vengeance du peuple à cause de leur tyrannie. Ce Chalmel, d'accord avec Tallien, fit disparaître ces pièces de conspiration. Leur délit est assez expliqué par le fait même et par les procès-verbaux de réquisition. Pour se justifier de l'inculpation que j'articule, qu'ils représentent les pièces et qu'ils disent pourquoi, malgré toutes les recherches faites par ordre du comité de sûreté générale, elles ne se trouvent plus? Après le 9 thermidor, Chalmel, destitué, chassé par le peuple de son poste, fut placé au comité d'instruction publique par Tallien, qui protégea et y mit aussi ce même Clément de Ris. Tallien a de nouveau intrigué et surpris au comité de sûreté générale la mise en liberté de ce Cazenac Breton, de la femme Scin et de Fleury, arrêtés pour la troisième fois.

Qu'eût fait de plus le chef de la conjuration? et par cette conduite, que Tallien a-t-il fait de moins que n'eût fait un complice?

Aux pièces de Cazenac était joint un procès-verbal du

conseil général de la commune de Chinon, dans lequel figurait ce Cazenac refusant son adhésion à la mort de Capet : ce refus était rappelé par deux délibérations, l'une du 9 et l'autre du 19 février 1793. A ces pièces on avait encore joint des lettres de l'abbé Lebreton, prêtre réfractaire déporté en Espagne, et le procès-verbal de ses menaces contre la Convention.

Quel fut l'usage que fit ce même Cazenac Breton de ses intervalles de liberté ? Il aida les Vendéens à prendre Chinon ; il fut au-devant d'eux et les reçut chez lui, ainsi qu'il résulte des articles référés au numéro cent soixante-quatre du procès-verbal du 6 juillet 1793. Ce ne sont pas les seuls complices des Vendéens que Tallien a protégés.

Un nommé Léon Cazenac, frère de ce Cazenac Breton, convaincu d'espionnage et trouvé porteur de pièces de conviction à l'armée républicaine, pièces dont Tallien avait connaissance, fut envoyé à Tours. Tallien fit plus que de lui donner sa liberté, il ordonna que ces mêmes papiers, quoique preuves de délit, lui seraient rendus ; cet arrêté est signé de Tallien lui-même. Le pouvait-il ? Devait-il lui remettre les preuves de ses délits ? Il n'ignorait pas qu'il était déserteur de l'armée républicaine d'Italie ; qu'il était espion de la Vendée ; qu'il avait recruté pour le château de Capet avant le 10 août. Quel usage a-t-il fait de la liberté que Tallien lui donna ? Il obtint un poste de confiance dans la place de Perpignan, et ce fut à cette époque que Perpignan éprouva la trahison dont l'Espagne sut profiter. Remarquez bien que son frère Cazenac Breton entretenait, ainsi qu'il est constaté ci-dessus, correspondance avec l'Espagne et les autres coalisés.

Tallien a-t-il pu mieux servir les ennemis ? Que pouvait-il faire de plus ? Un nommé Malcombe, administrateur du département d'Indre-et-Loire, demeurant à Tours, correspondait avec les rebelles de la Vendée. Il avait son frère qui était officier chez les rebelles, et qui y fut tué. Malcombe, désigné comme complice des Vendéens, fut convaincu de ce crime par soixante pièces matérielles, preuves certaines et irréfragables. Ces pièces furent remises à la municipalité de

Tours, qui les transmit au district, lequel les fit parvenir au département. Alors Chalmel, qui était encore secrétaire, se trouva chargé de ces pièces. Tallien les vit et, fidèle au système de la conjuration, d'un côté il donna la liberté à Malcombe, tandis que de l'autre Chalmel supprima les pièces qu'en vain le comité de sûreté générale a réclamées. Malcombe continua ses relations avec les Vendéens, et fut, pour ce fait, arrêté de nouveau par le comité de sûreté générale. Tallien lui écrivit des lettres d'intime consolation dans sa prison, maison de l'Oratoire à Tours; ses lettres furent vues des autres prisonniers. Après le 9 thermidor, Tallien a surpris la liberté de Malcombe.

La veuve Capet avait été en correspondance à Chinon avec un nommé Poirier, ex-avocat, condamné depuis pour ce fait au tribunal révolutionnaire. Poirier fut amené de Chinon à Tours, et conduit de Tours à Paris. Tallien est allé le voir dans sa prison à Tours. Le fils aîné de ce Poirier, nommé Poirier-Beauvais, était chef des rebelles, et commandait une division d'infanterie. Ce fut lui qui, dans la suite des événements, marcha sur Chinon, lieu de sa naissance, et prit cette place. Ce Poirier, avocat, avait un autre fils, frère de ce dernier, nommé Poirier-Bournais, domicilié à Tours. Il fut constaté, le 20 mars 1793, que ce Poirier-Bournais tenait sa maison close, et recevait chez lui, pendant la nuit, des voitures de gens étrangers et suspects. Sa complicité, ses relations avec les Vendéens furent dénoncées, prouvées matériellement; il fut incarcéré, mais Tallien le fit mettre en liberté.

La femme de l'ex-général Quétineau, dont la conspiration est notoire, fut arrêtée à Tours, ayant sur elle des pièces qui prouvaient qu'elle était complice de son mari, crime dont elle fut convaincue par son interrogatoire connu de Tallien qui, par son arrêté du 8 juin 1793, la mit en liberté : mais cette protection ne resta pas longtemps impunie; les pièces de conviction parvinrent au comité de sûreté générale. Elle s'était réfugiée à Paris, et elle y subit, avec son mari, la peine due à leur crime; cette condamnation fut

prononcée sur les mêmes pièces par lesquelles sa complicité dans la conspiration avait été constatée.

Mais si sa mise en liberté fut un acte de partialité, et un délit contre la république, elle donna encore lieu aux orgies les plus obscènes, les plus dégoûtantes, les plus ordurières. L'arrêté de mise en liberté fut signé de Tallien et de Carra à la suite d'un souper. Lecteur, souvenez-vous surtout que ce fut le jour de la prise de Saumur par les rebelles. Si Tallien n'a pas oublié les scènes du souper qu'il fit avec le citoyen Carra, à la suite duquel l'arrêté de mise en liberté fut signé et rédigé, au milieu des bouteilles, dans la licence de la débauche, les républicains n'oublient pas non plus que la protection accordée aux chefs complices des rebelles de la Vendée, eut pour date et pour époque le succès des rebelles et la trahison envers les républicains.

Il ne faut pas perdre de vue que ce fut par des arrêtés des 15 et 16 mai 1793, à l'époque où la Vendée s'augmentait et où les républicains étaient trahis, que grâce à Tallien et sous ses yeux, et par le moyen de sommes considérables que les chefs, les complices, les correspondants des rebelles de la Vendée, nobles, conjurés, prêtres, fanatiques, furent mis en liberté. De cette impunité qu'est-il résulté ? Que les émigrés et les rebelles avaient à Tours, chez l'ex-marquise La Férière, un bureau de correspondance et de dépôt, ce qu'atteste le procès-verbal des commissaires du district du 12 germinal an II : correspondance dont Foreau, ex avocat, était le rédacteur. Il en est résulté que l'on a approvisionné les rebelles en blé, dans un temps où le peuple de Tours manquait de pain ; et que ces approvisionnements nocturnes étaient le fait de quelques membres des autorités constituées, ce qui fut constaté, par le premier comité révolutionnaire que je présidais, le 14 brumaire an II. Il en est résulté que les rebelles furent également approvisionnés de poudre à canon, et qu'alors, à l'époque de mai 1793, la poudre délivrée aux troupes républicaines était mêlée de poussière de charbon : fait consigné sur les registres de la première commission militaire que je présidais. Il en est résulté qu'ils

ont été approvisionnés de boulets de canon par Meunier-Badger en correspondance avec son beau-frère alors en Angleterre, ce qui fut constaté par les procès-verbaux des commissaires du comité de sûreté générale, l'an II. Il en est résulté que ce même Cazenac-Breton accaparait pour eux le numéraire, et qu'Ulriot-Courbières, qui tenait une caisse pour les émigrés, faisait passer le numéraire dans la Vendée, ce qu'on également constaté les mêmes agents du comité de sûreté générale, lesquels ont en outre démontré que la femme Boistenant et sa fille correspondaient avec Boistenant, émigré alors campé avec nos ennemis dans la forêt de Normalle, d'après cette correspondance saisie chez elles lors de leur arrestation. Il en est résulté que les torches du fanatisme n'en ont été que plus ardentes, et dès lors sont venus tous les malheurs qui ont désolé le pays; dès lors les rebelles de la Vendée devinrent plus téméraires, étant secondés par ceux mêmes qui étaient chargés de les combattre. Tallien, que tes crimes sont grands! que ta perfidie fut coupable! Encore un de ces traits qui doit achever de te caractériser. La femme de Gaston-Nogère, femme de Gaston, chef des rebelles, fut arrêtée à Tours, venant à cette époque d'Aix-la-Chapelle, et colportant des plans de conspiration qu'on saisit sur elle et qu'elle reconnut. Cette femme reçut de Tallien les mêmes secours et protection que les autres conjurés. Encore qu'il connût les pièces saisies sur elle et détaillées au procès-verbal signé de lui, il lui donna la liberté; il fit plus encore : il lui donna un passe-port à la faveur duquel elle passa dans la Vendée. Si le chef des Vendéens eût été à Tours, il n'en eût pas fait plus que Tallien : oui, Tallien fut plus utile aux rebelles qu'une armée tout entière. Un dernier trait suffira pour achever le tableau.

Tallien, c'est moi qui te parle, réponds; tu n'as pas dû oublier ce jour où j'étais allé chez toi : en attendant ton lever, mes yeux se portèrent, j'en frissonne encore, ils se portèrent sur une lettre que l'on t'adressait de Paris, timbrée de Paris, datée de Paris, des derniers jours de mai 1793;

et commençant par ces mots : *Nous avons fait*... etc. et finissant par ceux-ci : *Nous espérons dans peu te donner de meilleures nouvelles*. Cette lettre contenant le détail des projets de conspiration et des ramifications même de la conjuration, je m'en emparai, et te forçai de la déposer au comité départemental; je t'y conduisis, elle y fut déposée le 27 mai 1793, mais tu en gardas l'original, et n'y déposas qu'une copie, certifiée, signée de toi, enregistrée sur le registre du comité. Pourquoi cette correspondance, si tu n'es pas complice? Pourquoi cette précaution de garder l'original, si ce n'est pour sauver ton complice, cacher, dénaturer ou changer l'écriture? Et encore, pourquoi par les soins de ton affidé Chalmel, qui en était dépositaire, cette lettre a-t-elle disparu? Cette infidélité indique le crime et la complicité. Que peux-tu répondre au procès-verbal signé de toi, lequel reconnaît l'existence de cette lettre? Peux-tu justifier sa disparition? Voilà ce qui sans réplique constate ta conspiration et ton crime. Parle si tu peux. Que diras-tu contre ta propre signature? Tu es nécessairement convaincu. Je tiens, et voilà la preuve de ta trahison. O monstre! parle donc vertu, parle donc humanité; tu n'as pas lavé tes mains du sang des victimes que ta perfidie a immolées! Nie, si tu l'oses, que tu ne fus pas complice de la conjuration, le complice des ennemis coalisés, et l'agent en chef des Vendéens et des chouans : parle maintenant de les poursuivre; réponds au tribunal de l'opinion. Toujours fourbe, toujours cruel, toujours sanguinaire, toujours barbare, toujours faussaire, le châtiment t'atteindra; tes victimes seront vengées, tes crimes sont connus; protège les conspirateurs, vole leurs pièces; je t'attends, moi, tu n'as pu me corrompre, ni m'intimider, ni m'immoler : mon existence est ton tourment, comme la tienne est la honte de la nature. Ce serait un tort réel si tu n'étais pas jugé.

Dans les numéros de ton journal, tu as inséré des écrits de la société populaire de Tours : sans doute tu mérites bien son amitié, comme elle mérite ta protection; ce fut dans le sein de cette société même que fut formé le complot

de faire livrer et égorger la garde nationale de Tours. Les Rouhier, les Rose, les Clément-de-Ris qui en étaient membres, recevaient, payaient et cachaient les espions des rebelles. L'un d'eux avait publié et donné le moyen de prendre Tours. J'ai saisi les pièces de conviction : l'existence de ces faits, de ces pièces fut constatée par le procès-verbal des commissaires des districts, les 12 et 13 germinal an II. C'était dans cette société qu'allait s'étaler la fameuse Richard, femme Texier, prostituée des rebelles, et nièce d'un chef des rebelles, vendue à la seconde commission militaire qui savait si bien poursuivre les républicains, protéger les rebelles et leurs complices, et trahir ses devoirs ; c'était dans cette société que se réfugiaient les commissaires civils, les administrateurs de département qui ont fait dans leur mission des fortunes si rapides. Là se réfugiaient aussi les conspirateurs de tous genres : tiens, reconnais avec eux la preuve de ta perfidie.

Ces monstres étaient tellement vendus aux Vendéens, qu'ils convinrent d'un signe extérieur qui sauverait de la mort quiconque le présenterait ; c'était une carte portant pour inscription : *Société des amis de la constitution à Tours.* Une couronne de chêne était arrêtée au bas par une fleur de lis : J'en ai saisi une portant ces mots : *Trimestre de juillet* 1793. A cette époque les rebelles étaient aux portes de Tours ; à cette époque, Tallien, ils étaient victorieux grâce à toi. Pourquoi cette fleur de lis, si ce n'est un signe de reconnaissance ? L'écriture de l'inscription des mots *trimestre*, etc., comparée à celle du secrétaire de cette même société d'alors, est semblable. Tallien, affiche de plus en plus ta correspondance avec cette société ! Réponds, société *populicide*, qui usurpais le nom de populaire, quel signe plus évidemment meurtrier que le tien ? Voilà tes amis, Tallien, voilà leur repaire, je les attends ainsi que toi, et je vous brave les uns et les autres.

Jugez, lecteur, de la position où je devais me trouver entre ces perfides ; ce que j'ai eu à souffrir et à combattre ! Quelles doivent être leurs craintes ? Et moi, quel sera

le terme de ces persécutions, que j'éprouve ? Mais je ne veux point parler de moi : ma seule réponse à toute calomnie, est que je provoque et appelle sur ma tête la sévérité de la justice. J'ai passé sur beaucoup de faits essentiels et curieux ; si je les eusse mis, on eût dit que j'écrivais pour moi, et, pour en repousser jusqu'à l'idée, je les ai retranchés.

Je vois Tallien se retourner du côté des royalistes partisans des Vendéens, mais ils lui diront : « On se sert d'un traître et on le méprise ; votre conduite est connue. »

FIN DES MÉMOIRES DE SENART.

II

LES PRISONS EN 1793

PAR LA COMTESSE DE BOHM

NÉE DE GIRARDIN.

LES PRISONS EN 1793.

Échappée comme par miracle à la tourmente révolutionnaire, je veux sans animosité, sans désir de vengeance, sans aucune vue de récrimination, mais par amour pour la vérité, lorsque ma mémoire est récente, la plaie vive encore, publier les événements qui précédèrent les nombreuses arrestations qui eurent lieu en 1793 ; j'en fus victime et témoin ; j'y joindrai ceux que j'appris dans les diverses prisons d'État où je séjournai pendant quatorze mois.

La révolution qui éclata en France atteignit à tort et à travers hommes, femmes, enfants, vieillards, pauvres et riches. On pouvait, dès le 14 juillet 1789, prévoir une partie des calamités qu'elle déverserait sur l'Europe. Je disais souvent à ses plus zélés promoteurs : « Un mouvement si violent, si rapide, si étendu, produira indubitablement, chez une nation comme la nôtre, une multitude de désastres. » Ils y voyaient la gloire et le bonheur de la France, une œuvre philanthropique !

Il faut l'avouer, de grands changements dans les institutions étaient devenus inévitables, la fermentation des esprits s'accroissait journellement. Les nobles cherchaient, par le moyen des états généraux, à recouvrer d'utiles prérogatives et surtout l'immense influence qu'ils avaient perdue en quittant, pour ramper à la cour, les illustres manoirs de leurs ancêtres. La haute bourgeoisie, enrichie par le commerce, l'industrie et les grandes spéculations, aspirait aux emplois de l'État. Enfin l'universalité des Français, fatigués de l'arbitraire, voulait à tout prix s'y soustraire, et acquérir la certitude pleine et entière du redressement des abus.

Le déficit exigeait, sans aucun doute, des mesures adaptées au mal, un régime conforme aux progrès des lumières,

un système d'amortissement, et surtout de larges et sages économies ! Hélas ! à cette époque décisive, la France ne possédait aucun homme d'État. M. de Calonne, ministre dirigeant, déplaisait à la nation, au clergé, aux parlements; il acheva de les indisposer au dernier degré, en voulant asseoir de nouveaux impôts sur un pays qui se plaignait d'en être surchargé. Les cours souveraines refusèrent l'enregistrement. Un mécontentement général s'éleva contre Versailles. Des discussions publiques et privées s'établirent de toutes parts. La masse, en haine de l'établissement d'une cour plénière, prit parti pour la magistrature. L'agitation devint universelle, la résistance à l'autorité se qualifia de patriotisme, et à force de raisonner sur ces grands intérêts, les Français et l'Europe s'étonnèrent également qu'en temps de paix, quatre cent cinquante millions ne fussent pas suffisants pour solder les dépenses. « Nulle autre puissance continentale, disait-on, ne jouit d'un semblable revenu, toutes entretiennent de nombreuses armées, pourvoient régulièrement aux nécessités publiques. »

Necker, dont on attendait merveille, acheva d'enflammer les esprits en provoquant la publicité des opinions. Il brouilla, souleva, renversa tout; et s'appuyant du vote de la minorité des Notables, il organisa un mode de convocation d'Etats généraux qui amena de suite la révolution : en sorte que cet homme compléta et outrepassa même les entreprises les plus désastreuses de ses inhabiles devanciers.

Le bien public pouvait résulter de réclamations justes et modérées, de concessions équitables et nécessaires, les cahiers étaient rédigés avec sagesse et connaissance des localités, et sous un roi tel que Louis XVI, il était possible, sans secousses, sans troubles, enfin sans révolution, de réaliser les améliorations les plus utiles. Il en arriva tout autrement : l'État fut ébranlé, et les commotions populaires prirent dès l'abord un caractère de violence que les événements subséquents n'ont pas cessé de développer.

En 1789, j'avais vu dans les rues de Paris des cadavres mutilés, des têtes portées sur des piques, les meurtriers con-

duits en triomphe, la tourbe enivrée de carnage et disposée au crime! Ces scènes hideuses m'avaient tellement affectée que dans les premiers jours qui suivirent la terrible crise de juillet, la terre me paraissait prête à s'entr'ouvrir, tant je croyais impossible que Dieu pût laisser un moment de semblables forfaits impunis!

Ce fut donc le 15 août de la même année que je m'éloignai avec empressement de cette France livrée à l'anarchie et à tous les excès. Je la quittai comme on fuit une terre proscrite; je me réfugiai en Suisse, j'y trouvai la sécurité, le bien-être, et des âmes à l'unisson de la mienne.

Cependant mes devoirs de mère envers un fils que l'émigration de son père et ma longue absence rendaient comme orphelin, me ramenèrent à Paris en 1791, et depuis lors, les atroces lois sur les pères et les mères d'émigrés ne me permirent plus de m'éloigner des miens; cependant, ayant en horreur le séjour d'une ville, théâtre perpétuel des scènes les plus révoltantes, je la quittai au moment où les massacres de septembre venaient de révéler à l'univers toute la perversité du parti dominant. Je m'en éloignai après avoir été au 10 août assaillie dans ma demeure, dont j'avais fait fermer l'entrée à ces assassins gorgés des dépouilles du roi et du sang des Suisses : ils demandaient alors, de maison en maison, un salaire et des rafraîchissements. Mon valet de place, mêlé parmi eux, et portant encore les traces du meurtre auquel il avait participé, voulut, le soir même, reprendre près de moi son service accoutumé. Je le chassai avec horreur, et, chose étrange, il reçut son congé, son salaire, et s'éloigna sans proférer une parole.

La retraite, une profonde retraite, convenait à ma situation et à mes penchants; paisible par instinct, par habitude, par réflexion, j'ai toujours haï cordialement les dissensions publiques ou particulières. Je louai donc à Senlis un appartement confortable, dans un quartier isolé; ne fréquentant, ne recevant habituellement que la famille de mon hôte, le respectable M. Picot, officier général; je me croyais oubliée de tout l'univers.

Cependant, je passai l'hiver péniblement; le procès du roi me paraissait une iniquité nationale qui s'étendait sur tous les Français, et me rendait aussi comme solidaire d'un événement qui ne pourrait jamais s'effacer. Appelée précipitamment à Paris par l'incarcération de mon jeune frère et celle d'un capitaine de vaisseau notre parent, tous deux englobés dans le procès de M. de Blanche Lande, j'allai les voir à l'abbaye Saint-Germain, et, dans l'enceinte de ces murailles teintes de sang, je trouvai le jeune homme sans crainte et sans prévision; le marin calme comme au milieu d'une tempête; M. de Blanche Lande, pâle comme la mort. Une même voiture ramena M. de V., moi et mon fils. Le sort du roi avait été décidé la veille au milieu d'une orgie, et M. de V., dans le désordre d'esprit qui suit une telle débauche, ne craignit pas de me le révéler. Certes, la république n'y fut comptée pour rien; on y avait arrêté, comme s'exprima M. de V., le choix d'un maître.

Le lendemain, vers dix heures du matin, j'allai chez Vergniaud : il était prévenu; il me reçut en peignoir. « Il fallait la république, me dit-il; l'invasion du royaume, que le roi avait provoquée, ne laissait aucun autre moyen d'électriser la France, de maintenir son intégrité. — C'est possible, répondis-je, il y a eu des républiques, il en existe..... — Ce système, reprit-il vivement, brise le trône! — Celui qui l'occupait, ajoutai-je, est resté inviolable et sacré; vous n'avez pas le droit de le mettre en cause. — Madame, de tels événements suivent une marche funeste, forte et entraînante, dont l'homme ne saurait triompher; c'est le torrent débordé, on s'y jetterait sans en modifier les effets. Je vous donne ma parole, j'en répondrais sur ma tête, l'appel au peuple passera, nous avons la majorité. — Sera-t-elle stable, lui dis-je, en présence du parti qui dispose des septembriseurs ». Je le quittai. Président de la Convention, les destinées de la France et de l'Europe reposaient alors sur lui!

Mon frère sortit de l'Abbaye, je retournai à Senlis, et le 21 janvier, marchant au hasard et précipitamment, je vis sur le rempart des personnes des dernières classes du peuple,

pleurant, témoignant ouvertement leurs regrets sur l'attentat qui allait avoir lieu. « Ils sont trop nombreux à Paris, disaient-ils, ils l'empêcheront. » Le soleil perçait les nuages avec force; il éclairait un pareil crime. Cette honte nationale, qui se transmettrait d'âge en âge, dont le reproche devenait pour chaque Français une offense personnelle, pesait sur moi d'une manière funeste.

J'acquis, en mai 1793, un joli verger que je fis cultiver avec soin; en le voyant journellement prospérer, se parer de fleurs et de fruits, je bénissais la Providence qui, au rebours des humains, récompense au centuple nos travaux. J'y séjournais une partie de la journée; un banc de gazon me servait de lit de repos; là, m'appuyant contre des pruniers qui l'ombrageaient, je cherchais vainement à oublier le passé. L'avenir était menaçant, il n'existait plus de repos, plus de sécurité... Chaque soir je parcourais solitairement la vallée, je rentrais en ville à la nuit close.

Une sœur charmante et tendrement aimée vint partager ma solitude. Nous fixions avec effroi les nuages qui s'amoncelaient sur l'horizon politique, et nous annonçaient une nouvelle et affreuse tempête. La défection de Dumouriez, l'envahissement des frontières du nord, la prise de Valenciennes excitaient vivement les craintes de la Convention.

Les circonstances étaient si impérieuses, que des levées en masse, des mesures à la Danton, paraissaient nécessaires : cependant les forfaits inouïs commis antérieurement avaient effrayé la France et révolté l'Europe. Il s'agissait, sous des formes nouvelles, d'obtenir les mêmes résultats. Les comités de gouvernement, sur le rapport de Barrère, firent décréter une loi dite *des suspects*, qui enjoignait aux autorités constituées d'arrêter les nobles, les prêtres, les personnes de toute classe soupçonnées d'incivisme, et de les renfermer dans les maisons d'arrêt préparées à cet effet dans chaque département.

Collot d'Herbois, ex-comédien, Isoré, cultivateur, et Le Quinio, avocat breton, furent chargés par le comité de salut public d'exécuter ce funeste décret.

Exerçant d'abord leur rage dans le département de l'Aisne, ils placèrent dans toutes les administrations des hommes sanguinaires, et instituèrent dans les villes et même dans les villages des comités de surveillance. Ces sentines de délation étendirent la persécution sur les citoyens qui ne partageaient pas leurs fureurs. Les sociétés populaires s'emparèrent violemment des églises métropolitaines qui devinrent, par suite de cette profanation, le réceptacle de tous les excès. Collot d'Herbois y haranguait journellement la foule de curieux, de malveillants, d'égoïstes, que la nouveauté du spectacle attirait. Cet homme, d'une nature infernale, employait à outrager l'humanité les moyens qui lui avaient été départis pour un plus noble but.

Le département de l'Aisne éprouva donc dans toute son étendue les terribles résultats de la mission des trois conventionnels; un grand nombre d'individus furent dénoncés, appréhendés, incarcérés; et, tandis que le féroce Le Quinio achevait cette terrible besogne, ses collègues se rendirent de Soissons à Beauvais, chef-lieu du département de l'Oise, dans lequel j'habitais. Cette ville riche, industrielle, commerçante, vit forger les foudres qui atteignirent en peu de jours des milliers d'individus. Un ordre des deux proconsuls enjoignit aux districts d'arrêter les nobles et les prêtres, non fonctionnaires publics, ainsi que toute personne déclarée suspecte par les comités de surveillance. Ce fut un vrai drap mortuaire que les autorités se complurent à étendre, afin qu'il embrassât plus d'espace et ensevelît plus de victimes.

Après avoir présidé en personne aux arrestations faites à Beauvais, Collot d'Herbois s'établit à Senlis. Heureux de commettre impunément les forfaits qui souriaient à son infernal génie, satisfait de se faire craindre et de jouer enfin à son gré un grand rôle sur un vaste théâtre, il se montrait orgueilleusement en public, mais il tenait sa demeure fermée, éloignant ainsi toute réclamation.

Aussitôt que le redoutable arrêté de proscription fut connu dans la ville, le silence et l'épouvante y régnèrent; le morne effroi des honnêtes citoyens contrastait singulièrement avec

le tumulte, le désordre, les vociférations d'une soldatesque effrénée qui remplissait les rues, faisait retentir l'air de menaces et d'affreuses clameurs. Ces nouvelles levées marchaient alors aux frontières du nord, et portaient à la pointe de leurs baïonnettes les oreilles, les doigts de Francais massacrés précédemment. Néanmoins ces provocations au carnage ne produisirent à Senlis aucun effet immédiat, mais elles fomentèrent les délations, les arrestations, dont le pillage des biens appartenant aux prévenus était le véritable but.

Le marquis d'Hérouville, maire de la ville de Senlis, vint chez moi le 15 août 1793 : deux officiers et un notable l'accompagnaient. Il me lut à haute voix l'arrêté du conseil général du département de l'Oise. Les conventionnels, pour se mettre à l'abri de toute responsabilité, faisaient toujours intervenir dans l'exécution de leurs odieuses mesures, les autorités locales; ils rendaient ainsi leur crime national.

« Agissez-vous en vertu de cet arrêté? dis-je à M. d'Hérouville. Vous le savez, citoyen, nul Français ne peut être appréhendé qu'en vertu d'un jugement. — N'êtes-vous pas noble? reprit l'un deux : que fallait-il répondre à Collot d'Herbois? Si vous voulez donner acte de votre désaveu, nous le ferons valoir; nous sommes à plaindre, nous obéissons exactement, et nous sommes sans cesse dénoncés. — Celui qui facilite l'iniquité, la commet, répondis-je. Si vous prévoyez votre emprisonnement, vous êtes doublement blâmables, vous périrez avec l'exécration universelle; votre résistance eût peut-être empêché le crime, et dans tous les cas vous aurait illustrés. Je ne désavouerai pas ma famille, je l'honorerai en protestant contre votre attentat, et ne me soumettant qu'à la force. »

Ils se retirèrent. Ces gens-là vous laissaient dire tout ce que vous vouliez; ils écoutaient, mais un échafaud les vengeait. La turpitude qui signale cette époque fut telle que les parents, connaissances, clients des proscrits, prêtèrent leur appui au conventionnel. Pas un citoyen, j'en excepte le jeune Crételle, procureur de la commune de Senlis, n'éleva la

voix contre cette atroce mesure : cet homme distingué donna sa démission, et quelques mois plus tard paya de sa tête sa généreuse conduite.

Aussitôt que les nombreuses arrestations furent terminées, la municipalité donna ordre aux gardiens qu'elle avait placés dans l'intérieur de nos maisons, de river les portes bâtardes, de barricader les fenêtres extérieures. Ces geôliers, pris parmi les artisans et les domestiques, recevaient de nous trois francs par jour. Ce salaire, quoique gagné pour ces horribles soins, ne leur répugnait plus : ils remplissaient, de concert avec les sentinelles placées à l'extérieur, l'office d'espions, de délateurs, de provocateurs.

Une ancienne amie apprend mon arrestation, arrive à Senlis avec une voiture et un permis du comité de sûreté générale pour m'amener à Paris : je m'y refuse. Je voyais en tout lieu les cachots entr'ouverts; la persécution avait une marche régulière et acerbe qui démontrait qu'elle deviendrait générale. « Peut-être, disais-je à cette amie, me laisseront-ils chez moi. » Elle me quitta, déplorant avec raison mon aveuglement.

J'étais donc depuis trois semaines séparée de toute relation sociale au dehors, lorsqu'une première translation de prisonniers s'arrêta sur la place d'Armes, en face de mes fenêtres. Les impitoyables gendarmes avaient entassé pêle-mêle, dans dix mauvaises charrettes, les détenus et les effets. Ces voitures stationnèrent plus de trois heures en plein soleil, entourée d'une multitude excitée au désordre et sans cesse renforcée par un grand nombre de gardes nationaux marchant à l'ennemi; ces soldats ivres et grossiers vociféraient contre ceux qu'ils nommaient des suspects les imprécations les plus virulentes : mais les pervers, Dieu l'ordonne ainsi, n'accomplissent jamais en entier le mal qu'ils projettent.

Les prisonniers placés sur ces tombereaux paraissaient plutôt braver la mort que la craindre. Hélas! dans cette fatale occurrence, je ressentais vivement le danger de leur position; je me représentais l'abandon de leur domicile, ces

maisons désertes, peut-être déjà livrées au pillage, ces enfants en bas âge séparés de leurs parents et privés avec violence du toit paternel.

Enfin, soit impuissance de faire commettre par les Senlisiens les massacres espérés par Collot d'Herbois, soit par d'autres motifs, comme différer pour mieux réussir, le convoi se mit en marche, et les prisonniers, couverts de huées et de boue, prirent la route de Chantilly : les clameurs, les outrages les y accompagnèrent.

Deux jours s'étaient à peine écoulés depuis ce transfèrement, lorsqu'à trois heures du matin ma chambre fut bruyamment investie par deux gendarmes précédés par mon gardien, qui leur dit en ouvrant mes rideaux : « La voilà ! — Point de ménagement pour les suspects, s'écria le brigadier ; lève-toi, me dit-il, dans un quart d'heure nous te conduirons à Chantilly. » Il plaça une sentinelle au pied de mon lit. Je prévoyais mon sort, je ne me déshabillais plus. Mon Amédée, âgé de dix ans, devait le partager. Je lui avais peint la veille toutes les horreurs d'une prison : « Laisse-moi, me demanda-t-il, laisse-moi te suivre, ma mère. » Il embrassait mes genoux. « J'aime mieux te suivre que d'aller avec eux. » Age heureux, où la prévision n'éteint pas le sentiment.

Au moment même où je me disposais à dire à ma sœur un tendre et pénible adieu : « Je ne te quitterai pas, dit-elle en m'abordant, nous partirons ensemble. » Je la serrai dans mes bras, je reçus cette offre comme je l'eusse faite, mais ma reconnaissance et mon émotion furent sans bornes.

Cependant les gendarmes préposés à notre garde déclamaient violemment contre les aristocrates, leur attribuant les périls qui menaçaient alors la France. « Il était à regretter, disaient-ils, que cette mesure patriotique d'incarcérer les suspects n'eût pas été prise dès 1789. »

Les arrangements de notre translation dépendaient d'eux. Je leur fis donc servir, vers cinq heures du matin, un bon déjeuner qu'ils accueillirent avec plaisir. Nous apprîmes que tous les quatre jours ils étaient de garde au château de Chantilly. Nous pouvions, ajoutèrent-ils, compter dorénavant

sur leurs bons offices. Une fois gagnés, je dois avouer qu'ils mettaient de la bonne foi et même du zèle à remplir les commissions dont ils se chargeaient. Je n'en ai jamais fait usage que pour des objets de peu d'importance.

A neuf heures du matin nous montâmes en voiture : c'était la nôtre, les gendarmes l'avaient permis. Une foule prodigieuse et les nouvelles recrues nous entouraient, demandant à grands cris que les stores fussent levés. Nous baissâmes même les glaces; et ces furieux apercevant avec surprise deux femmes et deux enfants : « Est-ce donc là, disaient-ils, ces conspirateurs qui font tant de mal à la nation? »

Des oiseaux privés que ma sœur aimait beaucoup étaient aussi du voyage; l'un d'eux, *Goliath*, beau moineau franc, s'effraya, s'envola, et se posa sur le siége occupé par un gendarme; celui-ci saisit avec égards le fugitif, nous le rendit obligeamment. Nous cheminions cependant au milieu des vociférations, et blessées par des cailloux lancés contre nous; mais l'injustice des hommes nous inspirait un tel mépris, qu'oubliant en quelque sorte le fatal convoi dont nous faisions partie, nous nous occupions d'un oiseau.

ARRIVÉE A CHANTILLY.

La route de Senlis à Chantilly traverse un parc délicieux, la saison était brillante, notre marche avait un aspect extraordinaire; le grand air dont nous étions privées depuis longtemps, la vue d'une campagne charmante, les scènes champêtres qui s'offraient successivement à nos regards, adoucissaient la rigueur de notre situation. Ah! la Providence est une bonne mère qui nous prodigue ses dons, sans conditions et sans termes; ce sont les hommes qui sont méchants!

Ce bien-être passager s'évanouit complétement à notre arrivée au château. La garde formant la haie, sous les armes, s'empara de nous et nous conduisit dans l'intérieur de ce palais où nous devions éprouver mille douleurs, et n'entrevoir aucune espérance. Nos inquiétudes sur notre avenir oppressaient tumultueusement nos âmes. Nous ignorions tout à fait le sort des prisonniers qui nous avaient précédés. Quelques-uns d'entre eux se firent voir sur les plates-formes, et nous nous dîmes mutuellement: « On n'est pas massacré en arrivant. »

Le commissaire et le concierge, chargés par le département de l'Oise de la direction de la prison de Chantilly, nous reçurent en compte comme un vil troupeau, donnèrent un reçu, et nous renfermèrent dans la chapelle dégradée et spoliée, conservant le nom d'un lieu sanctifié sans en offrir aucun attribut.

Le soir même ils nous firent subir un appel nominal qui ne put être achevé. Nos noms écrits au crayon sur un chiffon de papier étaient presque illisibles; ils y renoncèrent pour le moment et nous laissèrent enfin chercher nos effets livrés à l'abandon, à la rapine, confondus, brisés, jetés au hasard. « Rien ne sort d'ici, disait le concierge, rien ne « peut donc se perdre; il y a déplacement. »

Vers dix heures du soir, le commissaire nous poussa dans une salle basse, dit au vénérable M. Picot, à sa famille, à ma sœur et à moi : « Arrangez-vous, voilà votre gîte. » C'est ainsi qu'il nous installa dans une chambre dévastée, où l'espoir de découvrir quelque trésor avait décidé le district de Senlis à ordonner, comme dans plusieurs autres salles, de percer d'outre en outre les épaisses murailles; en sorte que par ces ouvertures larges et multipliées, le vent, l'humidité et les exhalaisons fétides des fossés mis en partie à sec, pénétraient jusqu'à nous, et rendaient notre position insupportable. Les portefaix nous remirent nos malles et nos meubles; un gendarme se présenta pour les visiter, je lui en payai la rançon.

Exténués de besoin et de fatigues, nous dûmes cependant nettoyer le logement, arranger les lits, pourvoir à notre nourriture, et pour suffire à ces nombreux soins, nous étions cinq femmes et trois enfants; le général Picot était impotent.

Un espace à peine suffisant pour cinq personnes nous fut donc assigné; les enfants couchèrent à terre sur nos matelas amoncelés; et, sans lumière, assises sur un tapis, souffrantes, inquiètes, nous ne dormîmes point. Vers minuit un grand fracas se fit entendre et nous glaça d'effroi : on frappait à coups redoublés à la porte d'entrée, on allait, on venait, on gémissait, on jurait, on criait, on menaçait. Ce vacarme réveilla les enfants; ils nous appelèrent, et l'obscurité ajoutant encore à leur terreur; ils demandaient en sanglotant grâce pour eux, grâce pour nous, à ces hommes vêtus de bleu; ils croyaient voir les gendarmes dont en route ils avaient eu tant de peur; nous les calmâmes. Les sensations douloureuses sont heureusement de courte durée dans l'enfance, ces êtres faibles ne devinent pas.

Le jour vint enfin éclairer notre réduit; nous y attendîmes le commissaire. Celui-ci entra vers sept heures, fit le recolement de nos noms, nous écroua, et présumant qu'il serait impossible de nous conserver vivants si nous séjournions longtemps dans une aussi étroite enceinte, il nous

abandonna, à son très-grand regret, deux petites chambres contiguës.

Ma sœur, moi et les enfants nous en prîmes possession, et dès que nous pûmes en sortir, nous apprîmes que l'effroyable tapage nocturne qui nous avait alarmés provenait d'un convoi amené de Noyon à Chantilly. Les prisonniers qui le composaient avaient passé quarante-huit heures sans repos, sans nourriture, exposés aux menaces, aux insultes, aux provocations de leur escorte. Les voitures s'étant brisées en route, plusieurs d'entre eux étaient grièvement blessés.

Les Senlisiens qui nous avaient précédés à Chantilly nous aidèrent à emménager, nous donnèrent gracieusement des fruits et des vivres. Il nous était permis, les premiers jours de notre détention, de recevoir du dehors des lettres et des provisions; mais vers la fin de la seconde semaine la communication verbale avec nos domestiques venant journellement de Senlis pour prendre nos ordres, nous fut impitoyablement interdite, les ponts de dégagement furent abattus, les portes bâtardes rivées. Ces précautions étaient dérisoires. Un projet d'évasion aurait-il pu naître parmi ces individus qui venaient de se laisser paisiblement désarmer, puis arrêter et incarcérer?

Les prisonniers s'amoncelaient à Chantilly, il en arrivait de chaque district du département; on vociférait alors *aristocrate* sur son ennemi, comme jadis on criait *haro*.

Pour caser ces nombreux détenus, l'administration fit construire à la hâte un nombre considérable de casemates; les galeries du château y furent toutes employées. Le commissaire entassa dans ces étroits réduits, dix à dix, pêle-mêle, sans distinction ni d'âge ni de sexe, tous les prisonniers pauvres qui arrivaient à Chantilly. La misère et la faim les consumaient; le concierge se fit enfin adjuger par le commissaire le droit de les nourrir à raison de cinquante sous par tête. Ces frais devaient être prélevés sur les détenus réputés riches.

Outre son exécrable gargote, le concierge seul était autorisé à nous vendre du vin, du bois, du charbon, de la poterie,

louait 20 francs par mois, à ceux qui n'en avaient pas, et pouvaient payer, les matelas, les draps, les couvertures qu'il enlevait journellement aux détenus qui en étaient pourvus. Il fallait subir tranquillement ses exactions, s'en exempter à grands frais, ou éprouver de sa part des tracasseries continuelles.

Il est très-probable que les agents du gouvernement espéraient, voulaient peut-être que, dans les prisons, la destruction fût opérée en masse par des aliments malfaisants, puisque les députés de la Convention envoyés en mission pour inspecter les maisons d'arrêt commençaient tous par visiter les cuisines. Le Vasseur de la Sarthe entretint longuement l'assemblée des morceaux exquis qu'il affirmait que nous mangions, tandis que la majeure partie des prisonniers avaient à peine de quoi se substanter.

Cette réunion si nombreuse vicia l'air; le chagrin, le malêtre, la douleur présente, un avenir menaçant, causèrent parmi nous des maladies contagieuses. La rougeole se propagea avec une rapidité effrayante; une jeune dame remplie de grâces et de talents en fut la première victime. Elle périt sans avoir reçu aucun secours médical, et le concierge, pour toutes funérailles, enveloppa le corps dans un mauvais drap, puis, en plein jour, passant au milieu de nous, il porta son fardeau mortuaire à l'entrée du bois, en face de mes fenêtres; le jetant dans les ruines d'une chapelle, il ne l'enterra même pas.

A peu près vers ce temps, ma sœur fut atteinte de cette cruelle maladie. L'humidité qui régnait dans notre logement aggravait journellement le mal. Les quatre filles de M. Picot la gagnèrent. Le jeune M. Picot, qui logeait au petit château, prit mon fils sous sa garde; dès lors, libre de toute inquiétude maternelle, je me dévouai entièrement à soigner les cinq malades; aucune crainte personnelle ne vint me saisir; qui que ce soit ne s'offrit, pour me seconder, qui que ce soit ne voulait même approcher de nous.

J'obtins du commissaire, qui d'abord s'y refusa fort durement, la permission de mander de Paris le docteur Ruffin,

méritant à plus d'un titre confiance et estime; mais afin que pareille demande ne pût dorénavant se reproduire, le commissaire installa comme officier de santé de la prison un chirurgien nommé Achard, assez bon homme, serviable, croyant que ces 900 francs de traitement seraient une rente viagère, tant il se flattait, comme il l'a dit souvent « que cette bienfaisante mesure d'incarcérer les suspects se prolongerait longtemps. »

Ma sœur dépérissait à vue d'œil; néanmoins l'idée de la perdre ne se présentait pas à moi; les quatre jeunes filles auxquelles pour tout spécifique j'avais administré de l'eau panée ou rougie recouvraient la santé; j'espérais donc, en dépit même des cruelles angoisses qui m'assiégeaient journellement.

L'excellent docteur Ruffin resta vingt-quatre heures à Chantilly et nous prodigua les soins les plus empressés. J'étais tombée malade le jour même qu'il nous visita. Il avait apporté les médicaments qu'il jugeait nous être utiles; nous ne pouvions nous en procurer aucun du dehors. Achard nous les préparait; Ruffin et lui nous firent transporter dans une vaste chambre à feu, et placèrent près de nous deux servantes, l'une depuis longtemps à mon service, l'autre attachée à la prison. Dès lors, ma sœur se trouva mieux, mes inquiétudes diminuèrent, et les tourments du cœur n'ajoutant plus à ma maladie, elle aurait probablement suivi son cours accoutumé sans un événement imprévu qui m'accabla.

Privée en partie de la vue, luttant contre ma destruction, atteinte depuis cinq jours d'une fièvre éruptive, j'apprends que mon fils vient d'être attaqué de la rougeole. Je me rappelle seulement que sans murmure, sans effroi, j'ordonnai que l'on dressât à l'instant son lit près du mien. Étendue sur mon grabat, ma mort semblait inévitable; un certain pressentiment, une vague espérance me persuadaient néanmoins que nous guéririons tous.

Amédée me disait : « Je suis content d'être avec toi et avec ma tante, je m'ennuyais avec M. Picot. » Le malheur à cet âge est accepté comme une nécessité.

Au moment même où nous étions pour ainsi dire mourants, le commissaire entra dans la chambre, et tenant sous ses narines un mouchoir imprégné de vinaigre, il dit à ma sœur : Ne te nommes-tu pas femme Puget? tu es entrée ici volontairement, tu n'en sortiras pas de même; ton mari te réclame, mais..... » Elle répondit avec ce calme qui la caractérise : « Je suis venue à Chantilly pour consoler ma sœur, je ne demande pas à sortir. » Il nous quitta en murmurant.

Il se montra de nouveau la semaine suivante et s'arrêta près de mon lit. « Je cherche, me dit-il, si tu es, comme je crois, portée sur la liste de translation de Chantilly à Saint-Paul; je te ferai partir à l'instant. — Laissez-moi, répondis-je, m'éteindre en paix. — Tu es dans un état dangereux, j'en conviens; j'en ai cependant embarqué en pire situation. » Je n'étais pas sur la liste, c'était faire le mal pour le plaisir de mal agir.

LES FÊTES DE LA RAISON.

La Terreur s'établissait universellement en France; ceux qui avaient échappé à l'emprisonnement évitaient avec soin de communiquer avec les détenus. L'argent seul pouvait, en le prodiguant, nous procurer les objets de première nécessité. Nous étions pour la plupart oubliés de l'univers : un abîme semblait nous séparer à jamais de nos compatriotes.

En octobre 1793, époque à laquelle les fêtes de la Raison eurent lieu dans le département de l'Oise, les armées dites *révolutionnaires* parcouraient les campagnes, pillaient, dévastaient, incendiaient les habitations, traînaient en prison tout individu qui s'opposait aux déprédations ou qui s'en plaignait!

La Commune de Paris, alors toute-puissante, donnant de sa propre autorité des pouvoirs illimités à quiconque pouvait ou voulait nuire, en revêtit deux de ses affidés, Clémence et Marchand, les chargeant de diriger dans le département de l'Oise la pompe des fêtes de la Raison, et les expéditions de ces armées révolutionnaires, organisées pour agir dans l'intérieur et porter en tout lieu le brigandage et l'effroi.

Marchand fit célébrer ces fêtes à Senlis, en ordonna le rit, nomma les femmes qui devaient y figurer, fit enlever de l'église métropolitaine, où il entra à cheval, les vases sacrés, les ornements du culte catholique, et poussa l'impudence, en présence de nombreux spectateurs, jusqu'à se permettre, sur le maître-autel, les actions les plus indécentes avec une prostituée!

Les villages imitèrent avec empressement ces indignes représentations; Chantilly eut aussi sa déesse de la Raison. Nous vîmes de nos fenêtres passer sur la pelouse le char triomphal. Une foule de paysans formaient le cortége; de jeunes filles, vêtues de blanc, parées de rubans tricolores, entouraient cette Raison, dont le costume et l'attitude dénotaient la bacchante la plus déhontée!

Ce même jour, les deux agents de la commune de Paris ame-

nèrent dans la prison un grand nombre de captifs qu'ils avaient dépouillés, et qu'ils traînaient à leur suite depuis quinze jours.

Le district de Senlis administrant la maison d'arrêt de Chantilly, avait ordonné au concierge, de préparer aux frais des détenus un somptueux repas qui serait servi sur la pelouse, et offert à l'armée révolutionnaire.

Des tables d'une étendue démesurée et de nombreuses banquettes furent préparées; nous vîmes avec horreur des femmes de la haute bourgeoisie, venues des villes voisines s'y placer avec empressement, mangeant, chantant, dansant avec les soldats de l'armée révolutionnaire et tous les figurants du cortége.

Vers le soir, ce même jour, 15 octobre 1793, douze charrettes encombrées de femmes, d'enfants, de vieillards, de religieuses, entrèrent dans la cour du château. Les saintes filles, enveloppées dans leurs sombres manteaux, attendant avec résignation le coup funeste qu'elles croyaient prêt à les frapper, étaient calmes et silencieuses. Une joyeuse musique militaire précédait ce convoi. Les soldats, les curieux, la foule parée de feuillages formaient des rondes autour des voitures; il les accompagnèrent jusque dans l'enceinte même de la prison, dont les portes restèrent ouvertes.

Des canons furent braqués contre nos murailles, l'air retentissait au-dehors et dans la cour, des plus exécrables vociférations, des plus effrayantes menaces!

Lorsque ces cannibales eurent incarcéré leurs victimes, ils revinrent sur la pelouse, burent, mangèrent, dansèrent de nouveau aux cris mille fois répétés de *vive la nation! périssent les suspects!*

Des salves d'artillerie à poudre brisèrent, firent voler en éclats les vitres qui s'y trouvaient exposées. Les prisonniers, consignés dans leurs chambres, cherchaient à se préserver de ce danger inattendu en mettant des matelas contre les fenêtres. Un capitaine de l'armée révolutionnaire ayant aperçu à l'entresol une prisonnière qui, effrayée d'un tel vacarme, ne savait où fuir, tira sur elle deux coups de pistolet chargé à balle, la blessa dangereusement, et en outre fracassa l'épaule d'un détenu qui se trouvait dans la même chambre.

Ce funeste événement se passa au-dessus de mon logement; la nouvelle s'en répandit à l'instant parmi nous; chacun la publiait à haute voix par les croisées, d'étage en étage. Nous nous attendions à voir se renouveler de suite le trop fameux 2 *septembre*.

Des soldats de ligne, des gardes nationaux forcèrent la consigne d'entrée, ouvrirent les chambres, s'y présentèrent inopinément. Deux d'entre eux pénétrèrent ainsi dans la nôtre, et nous demandèrent avec assez de douceur comment nous nous trouvions du séjour de Chantilly? «Comme on se plaît, lui répondis-je, sur une mine où l'on est tué sans pouvoir se défendre. — Nous ne sommes pas, reprit le garde national, des soldats de l'infernale armée révolutionnaire! » A quoi le dragon ajouta vivement : «J'aimerais mieux être le dernier fantassin de ligne que général en chef de cette troupe de bandits! »

Cette exclamation, bien qu'elle me parût sincère, ne m'inspira, je l'avouerai, aucune confiance; tout uniforme, depuis 1789, me faisait frissonner; ils ont joué tant de rôles ces soldats! ils ont été si complaisamment les satellites de tous les pouvoirs! Néanmoins, je dissimulai mon effroi; je les remerciai même de l'intérêt qu'ils paraissaient prendre aux détenus. « Ils voulaient, disaient-ils, que les prisonniers fussent jugés et non massacrés, et sous ce rapport, nous vous défendrons au péril de nos jours, nous ne quitterons Chantilly qu'après le départ de l'armée révolutionnaire. »

Tout à coup, apercevant dans l'embrasure de la fenêtre un jeune homme assis, malade et couvert, ils l'apostrophèrent rudement en disant : « Lève-toi, ôte-nous ton bonnet; les dames peuvent dire ce qu'elles veulent, les hommes, à tout âge, doivent respect à l'uniforme! » Je tremblais pour ce garçon; je voyais en eux, dans cet instant, de perfides meurtriers!

Leur silence, le nôtre, effrayant et complet, dura quelques minutes. Ils nous considéraient attentivement; nous étions, sans doute, pâles comme la mort. « N'épouvantons pas ces dames, » dirent-ils en s'éloignant; et de là, portant l'épou-

vante de chambre en chambre, ils entrèrent dans toutes sans adresser la parole à aucun prisonnier.

L'état-major de l'armée révolutionnaire, craignant, on ne sait pourquoi, d'indisposer la multitude, n'osa passer sous silence l'attentat commis par un officier de cette arme, se fit conduire chez la prisonnière blessée, fermière des environs de Chantilly, et l'assura, au nom du corps, que les coups de pistolet avaient été tirés étourdiment, sans intention : on offrit de l'argent; mais cette femme courageuse répondit : « Ni or ni excuses n'effacent un pareil forfait; Dieu le punira ! »

Lorsque, fort avant dans la nuit, le bacchanal tant intérieur qu'extérieur cessa, le détachement qui avait amené le dernier convoi demanda vingt détenus au choix du commissaire « pour montrer, disaient-ils, leur savoir-faire, et ne pas revenir à Paris les mains vides. » Celui-ci leur en livra vingt-six; les soldats s'en emparèrent violemment, puis les jetèrent sur des charrettes, ne les égorgèrent pas en route, mais les rançonnèrent, les maltraitèrent outre mesure, les déposèrent dans la maison d'arrêt d'Écouen, d'où conduits deux mois après à Paris, ils y périrent sur l'échafaud.

Ce jour, à ce que j'appris ensuite de manière à n'en pouvoir douter, devait amener pour nous la plus funeste catastrophe. Nous ne mourûmes pas; mais notre situation empira; l'armée révolutionnaire cantonna au petit château d'Enghien, et prit seule la garde intérieure et extérieure de la prison.

ÉTABLISSEMENT.

Le régime de 1793 traitait tout en grand, sur une échelle immense; tout ployait, l'effroi était universel; des milliers de Français incarcérés dans les maisons d'arrêt se trouvaient plus sévèrement surveillés, mais en réalité, l'épée de Damoclès pendait sur toutes les têtes !

Il fallut donc s'installer en prison, prévoir que nous y passerions l'hiver, s'y meubler, s'y considérer comme dans un domicile, entrevoir que nous pourrions y séjourner des années..... peut-être la vie entière..... Les mesures prises par le gouvernement d'alors avaient un caractère de violence, de ténacité qui atterrait les victimes.

Les prisonniers pauvres manquaient de tout, couchaient sur un amas de paille pourrie, souvent sur le parquet, huit ou dix pêle-mêle dans des casemates dont les croisées ne s'ouvraient pas. Les riches réglèrent leur petit ménage, distribuèrent leur temps, leurs occupations, sortirent peu à peu de leurs gîtes; des visites furent rendues, reçues, exigées régulièrement. On joua aux barres, aux cartes, au ballon, aux échecs; on dîna en pique nique, on prit du thé, on fit de la musique; enfin, les mœurs, les habitudes, les usages, les exigences, les ridicules de la haute société se montrèrent ouvertement. Les toilettes furent recherchées. On vit même flotter sur certaines têtes des fleurs, des plumes, des rubans; les toupets frisés, bouclés, poudrés à blanc, parurent au grand jour. La nécessité de prendre l'air, de faire de l'exercice, engagea les jeunes gens à se réunir dans la grande cour; des concerts eurent lieu, on joua des proverbes; il arriva même que des liaisons dignes d'un meilleur séjour charmèrent les ennuis de la captivité. Je me suis souvent demandé : la mort en permanence ne plane-t-elle plus sur le seuil de cette de-

meure? Oubliant, supportant tout, ni souvenir ni avenir ne troublent la plupart des Français !

Là comme ailleurs, les gens riches se tourmentaient pour des puérilités, des tracasseries de société; les médisances, les calomnies y renaissaient chaque jour, occupaient les esprits suscitaient des haines.

Huit cents individus arrachés à leur domicile, à leurs intérêts, à leurs familles, presque totalement privés des jouissances que procure la fortune, pouvant ajouter à l'horreur de leur position le souvenir du bien-être passé, la crainte d'un avenir rigoureux, vécurent cependant sans tenter de changer leur sort. Ce phénomène, que l'imagination n'aurait pu concevoir, explique les retoutables et funestes résultats d'un pouvoir sans frein, agissant sur une multitude impassible.

Cet état dura peu; cette apathie déplaisait aux puissants d'alors. Plus cruels envers les humains que nous le sommes envers les animaux, ils ne souffrirent point que leurs victimes vécussent en repos; ils les tourmentaient sans cesse, leur présentaient continuellement des images funèbres, les livraient enfin à une agonie perpétuelle. Ils voulaient que les maisons d'arrêt devinssent des réceptacles de moribonds qui devaient tôt ou tard y trouver leur tombeau.

L'armée révolutionnaire du département de l'Oise (chaque département avait la sienne) recevait toutes les semaines de nouveaux détachements équipés, formés, armés à Paris; ils relevaient les postes ou les renforçaient. Ces soldats, pour la plupart ci-devant laquais, ou nés dans une plus basse classe, promenaient journellement des canons dans l'enceinte du château, montaient des patrouilles dans les escaliers, dans les corridors, entraient en force dans nos chambres, à toute heure de jour ou de nuit, nous injuriaient, nous menaçaient du dernier supplice. Les traits acerbes d'une persécution sans exemple blessèrent les détenus dans toutes leurs affections. Les souffrances du corps se joignirent à celles de l'âme; le pain nous manqua plusieurs fois, et celui que nous pouvions nous procurer au risque de la vie nous était délivré dans la chapelle. La vente au comptant s'en faisait à heure fixe; quatre

soldats, la baïonnette au bout du fusil, barraient l'entrée, n'y laissaient pénétrer que deux prisonniers à la fois; cette enceinte n'ayant qu'une issue, ils rudoyaient également les détenus qui se retiraient avec leur modique ration, et ceux qui se pressaient à leur tour pour l'obtenir.

Je vis un jour mon Amédée saisi au collet par deux fusiliers, tandis qu'un troisième lui appuyait une baïonnette sur la poitrine. Il pouvait périr sous mes yeux, si la foule qui le suivait l'eût poussé en avant. « Reviens, reviens, m'écriai-je; je ne veux pas d'une nourriture obtenue à ce prix. » Il ne m'entendit pas, prit le pain sans malencontre, le paya, et me l'apporta en riant.

Marchand, agent de la Commune de Paris, chargé, comme il le disait, de *mettre au pas* le département de l'Oise, voulut avant de le quitter visiter Chantilly, accompagné de l'état-major de l'armée révolutionnaire; il parcourut en courant l'intérieur de la prison, et trouvant encore çà et là des prisonniers vêtus élégamment, des hommes habillés avec soin, il en témoigna son mécontentement, se permit les expressions les plus grossières, tançant vivement le commissaire, blâmant le régime de la prison : « Je veux, dit Marchand, que les sans-culottes partagent la table et le logement des *muscadins;* c'est la volonté expresse de la nation, exécutez-la, ou bien j'en rendrai compte à la Commune. »

Commune de Paris! Cette superfétation dans le gouvernement paraissait alors un pouvoir absolu; c'était la tête de Méduse. Le commissaire se serait volontiers jeté aux pieds de Marchand comme les Indiens se prosternent devant le grand lama; combien de lamas n'avons-nous pas eus depuis 1789? Tous, sans exception, ont trouvé des spectateurs, des séïdes, des victimes résignées.

Un convoi de prisonniers, arrivant de Beauvais, entrait au château au moment même où Marchand faisait retentir l'air de ses vociférations. La duchesse de Duras, née de Mouchy, en faisait partie; Marchand se fit conduire chez elle, la regarda, la quitta sans proférer une parole, tant la dignité de cette femme incomparable lui imposa.

Cet infâme agent renouvela l'ordre de faire coiffer de nuit toutes les prisonnières, interdisant de plus la poudre et la frisure; le commissaire nous signifia le soir même ce singulier arrêt. Les hommes, grâce à la protection des perruquiers Ducros père et fils, qui en écrivirent sur-le-champ à Robespierre, se coiffèrent comme ils l'entendirent; il révoqua même entièrement l'arrêté de Marchand, et dès lors chaque tête de détenu s'orna et végéta à son gré.

Il n'en fut pas ainsi des logements; le commissaire déploya, sous ce rapport, la force de ses infatigables poumons. Il convoqua dans la cour les prisonniers les plus pauvres, les plus infirmes, et leur distribuant des billets de logement, il les envoya dans les chambres des riches. Ces infortunés montrèrent à la vérité des sentiments aussi élevés que leur fortune était mauvaise; mais il fallut obéir : les hommes logèrent avec des femmes, et de vieilles femmes furent placées chez des hommes. Le commissaire voulait joindre à cette atrocité de grossiers quolibets; mais il existe dans l'excès même de l'adversité une dignité qui impose, et l'individu qui supporte courageusement la misère se fait respecter!

Nous pûmes nous convaincre, dans cette triste ciconstance, que les indigents qui ne voulant pas participer aux excès de la révolution en devinrent la proie, avaient conservé, en dépit des séductions employées pour les entraîner, une pureté de mœurs, de principes, de conduite, digne d'un meilleur temps, d'un sort plus heureux, car ils se montraient journellement probes, modestes, bien intentionnés.

Nous fûmes donc obligés de donner à nos hôtes du linge, des vêtements, des matelas, des couvertures, puisque la plupart d'entre eux se trouvaient dans un dénûment total. Ils se conduisirent avec une modération admirable, et arrivèrent avec la défense du concierge de nous rendre le plus léger service sous peine du cachot..

Les domestiques étrangers au service du château reçurent ordre de se retirer; nous fûmes obligés de nous livrer de nouveau aux travaux les plus fatigants.

Un maçon assez ivrogne, mais galant homme, un petit

aubergiste de Chantilly, vinrent partager notre logement; nous leur donnâmes un déjeuner frugal; c'étaient les saturnales. Je leur dis fraternellement : « Citoyens, un cabinet inhabité tient à cette chambre, nous y logerons si vous voulez occuper celle où nous sommes maintenant. » Ils s'accommodèrent obligeamment de la plus petite, elle avait un dégagement particulier; ayant obtenu peu de jours après leur liberté, nous ne les revîmes plus.

Tel était le régime de la prison lorsqu'un décret de la Convention enjoignit aux autorités supérieures des départements de rappeler les commissaires que les conseils généraux entretenaient dans les maisons d'arrêt; le nôtre nous quitta donc après avoir exigé des propriétaires qui se trouvaient parmi nous une déclaration de leurs revenus sur lesquels il fut établi, au marc le franc, une contribution pour subvenir à l'entretien de la prison, à celui des prisonniers pauvres, frais de garde, etc., etc. Ces diverses dépenses s'élevèrent à plus de 100,000 francs par mois.

Le district de Senlis installa un ci-devant peintre de M. le prince de Condé pour régir la maison d'arrêt de Chantilly. Ce misérable barbouilleur était, sous tous les rapports, apte à cet emploi.

Ma sœur fut enfin sommée de retourner chez elle; je l'en sollicitais depuis longtemps; mais cette cruelle séparation déchira mon cœur, et baignée de larmes, en proie au désespoir, je dus quitter à l'instant un logement devenu trop vaste.

J'achetai du concierge la jouissance d'un petit local au premier, ainsi que les divers objets de mobilier dont j'avais journellement besoin; car il venait de confisquer tout ce qui m'appartenait.

Ma nouvelle demeure de douze pieds de long sur six de large m'aurait suffi; néanmoins, à peine convalescente, je me trouvais encore si faible qu'il me fallait un aide pour subvenir à mes besoins et à ceux de mon jeune fils. J'y admis en troisième Thérèse Cléret dont la résignation, la piété, la modération m'édifiaient sans cesse; sa dévotion était, comme elle, douce et constante. Cette bonne fille et deux de ses frères

avaient été incarcérés par suite de ces mille et mille injustices commises sans nécessité, au hasard, toutefois avec cette atrocité qui caractérisa le gouvernement révolutionnaire.

Les parents de ma Thérèse, quoique pauvres, vivaient honorablement du petit produit d'un misérable cabaret qu'ils tenaient au village de la Chapelle-en-Serval. Le décret sur les pères et les mères d'émigrés désola les palais, les chaumières, et atteignit aussi les Cléret. Deux de leurs fils avaient, comme valets de pied, suivi M. le prince de Condé en Allemagne. Les infortunés vieillards furent expulsés de leur demeure mise à l'encan et portant sur la façade ces terribles mots en couleur rouge : *Bien national à vendre*. Des amis les cautionnèrent, mais l'âge avancé de ces bonnes gens, le chagrin, les souffrances, les précipitèrent en peu de mois au tombeau. Ils expirèrent sans avoir revu aucun de leurs cinq enfants ; Thérèse et ses frères étaient alors prisonniers, et celle-ci même ne sortit de Chantilly, par mes soins, que quelques mois après le 9 thermidor.

Vers les premiers jours de janvier 1794 parut un règlement rédigé, imprimé, publié sous le bon vouloir du district de Senlis, qui le fit placarder, dans tous les corridors de la prison. Il interdisait aux détenus « toute communication d'étage à étage, l'usage des lampes la nuit, la pommade, la poudre à poudrer, le feu dans les cheminées, les repas particuliers. Chaque prisonnier, y était-il dit, trouvera désormais sa nourriture à des tables communes. On ne devait plus apporter du dehors, ni vivres, ni médicaments, ni journaux, ni vêtements, ni aiguilles, ni épingles, ni couteaux, ni ciseaux, ni canifs, ni plumes, ni chanvre pour filer. »

Le concierge dut nous fournir à raison de 3 francs par tête notre nourriture journalière. Il murmura d'abord de cette faible rétribution ; mais il lui fut permis de circonscrire la quantité, d'altérer la qualité, permission dont il usa largement.

Plus de six semaines furent employées à organiser ces *banquets civiques*, comme les appelait le nouveau commissaire. Dans cet intervalle les nommés Martin et Maisoncelle,

agents du comité de sûreté générale, arrivèrent à Chantilly, et se firent précéder au château par l'agréable annonce qu'ils venaient tempérer la rigidité du règlement et examiner les motifs d'arrestation de chaque détenu, afin de mettre en liberté ceux qui n'étaient pas notoirement connus pour leur *incivisme*.

Ces agents entrèrent dans la prison vers midi; l'état-major de l'armée révolutionnaire et quelques patrouilles les escortaient. Ils saluèrent les détenus qui inconsidérément se pressaient sur leur passage, se firent apporter des tables et les registres d'écrou dans l'appartement de M le prince de Condé où ils s'établirent. Là, en présence de plusieurs membres du comité de surveillance et du président de la société populaire de Chantilly, il procédèrent à l'appel nominal des prisonniers. Deux jeunes gens de Beauvais comparurent les premiers, furent interrogés brusquement, péremptoirement sur leur nom, profession, lieu de naissance. On leur demanda s'ils étaient nobles, quels étaient les motifs de leur arrestation. Ils répondirent brièvement, nettement, positivement, qu'ils étaient bourgeois, qu'ils ignoraient les griefs qui motivaient leur emprisonnement. Ils demandèrent à rejoindre les armées. Pour toute réponse, ils reçurent l'ordre de s'éloigner.

Le détail de cet interrogatoire se répandit à l'instant dans le château, il fit naître mille conjectures; on croyait entrevoir des enrôlements forcés pour les jeunes gens; la plupart des détenus espéraient le terme d'une odieuse captivité. Quelques-uns de nous redoutaient le renouvellement du 2 septembre. Cette prévision paraissait vraisemblable.

Il fallut donc passer un à un dans cet appartement fatal, entendre les grossières plaisanteries que ces hommes incivils adressaient aux jeunes filles et aux femmes d'émigrés. Cet appel dura cinq jours. Un secrétaire de Martin transcrivait nos réponses, traçait une croix avec de l'encre rouge en avant de la plupart des noms. Ce signe, dans la pensée de telles gens, n'était certes pas celui de la rédemption. Martin paraissait au fait de toutes les circonstances relatives à la cour;

il épargnait aux prisonniers qui en avaient fait partie le soin de décliner leur nom, le dictait même en ricanant à son scribe, brigand de quinze ans, digne en tout point d'un tel patron!

Lorsque ces hommes sanguinaires se furent assurés qu'aucun prisonnier ne manquait au recolement, ils firent publier au son du tambour qu'ils recevraient le lendemain les pétitions, les plaintes, les réclamations des détenus. Les perruquiers Ducros prévinrent leurs pratiques de se défier de ce piége; un grand nombre d'entre nous profita de cet avis. Ceux qui le négligèrent furent tout à la fois dupes et victimes.

Cependant, plusieurs jours s'écoulèrent sans que les agents reparussent, on les disait même partis pour Paris; mais ils revinrent au château. Un nombreux détachement de l'armée révolutionnaire les suivait. Ils déclarèrent que le désarmement des prisonniers allait s'effectuer, et placèrent à cet effet de fortes patrouilles dans les corridors et sur les escaliers.

Martin et Maisoncelle entrèrent dans les chambres, demandèrent avec un regard farouche le nom de chaque prisonnier, et s'adressant avec une sorte de fureur à tous indistinctement, ils leur criaient : « Rendez à l'instant vos armes, couteaux, ciseaux, pistolets, épées, barres de fer. » Les détenus répondirent unanimement qu'ils étaient dépourvus de toutes armes meurtrières. Les deux agents fouillèrent à la hâte les coffres, les armoires, sans rien écouter, passant rapidement d'un lieu à un autre.

Martin se présenta seul chez moi, mon fils s'éloigna. « As-tu peur? » lui demanda-t-il; puis m'adressant la parole : « J'ai ton nom, tu m'es particulièrement recommandée; » il ouvrit quelques livres posés sur ma cheminée et me quitta.

Continuant précipitamment sa revue, il trouva dans une chambre un ciseau de menuisier dont un détenu faisait usage; il s'en saisit avec rage, le montra à ses acolytes réunis dans la cour : « Voyez, leur dit-il, de telles armes entre les mains de ces malveillants! »

Ce n'est pas de ce pitoyable outil que naissait leur mécontentement; il provenait de la contenance menaçante de quelques prisonniers, elle leur prouvait qu'un massacre général était inexécutable. Maisoncelle s'exprima de manière à être entendu, en disant : « Le coup est manqué, je pars pour Paris! »

Martin nous resta, et de concert avec le commissaire, il recevait tous les matins les dénonciations des valets, des fournisseurs du château, et dressait des listes de proscription pour des transférements à Paris.

De triples guichets au travers desquels les prisonniers ne pouvaient passer qu'un à un précédaient le réduit où se tenait ledit Perdrix, il ne se laissait entrevoir que derrière d'épais grillages placés en avant de son repaire; il ne parlait aux femmes qu'avec terreur : les Charlotte Corday, si rares à rencontrer, lui troublaient constamment la cervelle; il se croyait digne d'un tel poignard : Amédée l'appelait le *Nain jaune;* et véritablement, avec sa carmagnole d'étoffe tigrée, son bonnet de poil et sa taille exiguë, il en avait le costume et l'encolure. Lorsque les enfants riaient à son aspect il disait : « J'enverrai à l'hôpital cette maudite engeance aristocratique. »

Le premier concierge, bandit reconnu, et ayant été chassé de Beauvais pour vol, fut renvoyé du château, son second le remplaça. Les employés, les valets, les fournisseurs de cette prison étaient tels que les galères devaient seules y fournir des recrues!

Le premier repas pris en commun fut présidé par Martin; les tables longues, étroites, grossières, étaient dressées à demeure dans la galerie des Conquêtes. Deux cents convives s'y plaçaient à la fois; des numéros nous furent distribués d'avance, comme s'il importait qu'un prisonnier mourût de faim ou de dégoût à telle ou telle place.

Le commissaire Perdrix avait composé, pour cette circonstance, un chant patriotique : « La liberté veut, pour l'égalité, qu'ils mangent à la gamelle. » Il en miaulait sans cesse le refrain; cependant il n'osa pas le faire chanter.

Les familles mangeaient à midi et à six heures ; les célibataires, à deux heures et à sept heures du soir; les prêtres et les religieuses, à trois heures et à neuf. Par cette disposition, les habitudes des détenus se trouvèrent contrariées. L'activité humaine, dirigée vers le mal, déploie une force, une ténacité incalculables.

Trois mauvais plats pouvant à peine suffire pour sustenter six personnes, étaient servis pour en nourrir douze. Il fallait apporter linge, couteau, sel, gobelets, ou s'en passer. Le pain, le cidre étaient avariés, les légumes gâtés; du cheval mort nous était servi tous les vendredis.

Martin, suivi du commissaire et de quelques officiers de l'armée révolutionnaire, se promenait constamment le long des tables aux repas du matin. Les factionnaires, placés à l'entrée de la salle, et dans l'embrasure de chaque croisée, donnaient à ces banquets l'aspect fraternel de Caïn et d'Abel. Un soir, tant en dehors que dans l'intérieur des galeries, nous trouvâmes la troupe sabre nu.

Les détenus ne touchaient à aucun mets; nous avions constamment les yeux fixés sur Martin ce soir-là, il se montra seul; nous présumions à chaque instant qu'en se retirant, il allait donner aux soldats l'ordre de nous massacrer! Tout à coup, un ancien militaire assis près de moi dit à l'agent : « Si vous avez contre nous un projet funeste, exécutez-le. » Martin se retira précipitamment; les soldats désarmèrent, et depuis ils n'entrèrent même plus dans le réfectoire. La plupart d'entre eux, grands vauriens, refusèrent néanmoins de commettre un semblable attentat.

Les dénonciations, les vengeances particulières exercées par le digne Perdrix opérèrent à la vérité plus lentement, aussi sûrement et sans l'exposer à aucun péril.

Saint-Souplet, écuyer du roi Louis XVI, fut enlevé de Chantilly, conduit à Paris, mené à la Conciergerie, de là au tribunal révolutionnaire où il périt avec son père, vieillard de quatre-vingts ans. Le courage, le dévoûment qui animèrent les Saint-Souplet, méritaient un autre sort.

Gouï, ex-constituant, fut emmené de Chantilly à Paris par

l'armée révolutionnaire; elle se conduisit envers lui d'une manière atroce, le rançonna, le jeta dans un cachot fétide. Il avait vécu fort retiré pendant son séjour parmi nous, écrivant toute la journée, faisant des plans politiques, car ces constituants ne sauraient demeurer en repos. Jamais aucun d'eux ne se dira : « Nous avons fait une mauvaise besogne, nous avons gâté d'heureuses circonstances. »

Sur toute l'étendue de la France les agents du gouvernement incarcéraient pendant le cours de leur mission, et à l'envi les uns des autres, les individus qui les offusquaient. En sorte qu'à chaque heure du jour et de la nuit de nouvelles victimes augmentaient notre nombre. On enfermait dans cette prison des voleurs, même des fabricateurs de faux assignats, des bandits, des escrocs, peut-être des meurtriers. L'infâme calcul de la Convention, en emprisonnant pêle-mêle les criminels et les suspects, avait pour but d'accoutumer la nation à confondre sous la dénomination d'*aristocrates* les êtres que la société doit à tout prix rejeter de son sein.

L'hiver se passa ainsi; des jours amers et douloureux s'accumulèrent sans nous amener la mort.

LE PRINTEMPS.

Le printemps de l'année 1794 fut hâtif, sec et brillant. De ma fenêtre, donnant sur la forêt de Chantilly, j'en contemplais le développement successif; et pour jouir encore mieux du charme de cette belle saison, je passais la plus grande partie de la soirée sur les terrasses du château. Lorsque les prisonniers s'y portaient en foule, ils étaient contraints de suivre un ordre processionnel; mais de cette promenade on planait sur une vaste étendue, sur des sites enchanteurs : nous la préférions à toute autre. Quelquefois, m'y trouvant seule, j'oubliais qu'une prison était ma demeure, un échafaud mon avenir. Je considérais avec un charme inexprimable ce beau parc dans lequel erraient à leur gré une multitude d'êtres libres.

Les jardins de Chantilly, ces délicieux bosquets, ces fabriques élégantes ne présentaient encore aucune dégradation extérieure, en sorte que la disposition des plate-formes me laissait apercevoir successivement les berceaux fleuris de l'île d'Amour; le voluptueux pavillon de Vénus; puis le hameau soigneusement entretenu par ses anciens gardiens; le grand canal alimenté par des eaux limpides; les acacias, les tilleuls, les arbustes fleuris exhalaient leurs doux parfums; les zéphyrs du soir nous les apportaient complaisamment, nous les respirions avec ivresse; le chant des oiseaux, leurs occupations, leur voltigement nous distrayaient : les objets inoffensifs adoucissent les rigueurs de la captivité, et procurent aux prisonniers une satisfaction indicible.

Ces innocentes jouissances allégeaient nos douleurs; elles furent précaires : à peine les avions-nous savourées que, tout à coup, nous vîmes détruire ce brillant séjour chanté par Delille, ces jardins enchanteurs,

De héros en héros, d'âge en âge embellis.

Le parterre abandonné produisait çà et là quelques plantes rares qui croissaient à la vérité sans être ni cultivées ni cueillies; leurs tiges délaissées commençaient à se parer de fleurs, lorsque de vils animaux, lâchés à dessein, les dévorèrent sous nos yeux. La futaie, dont les tiges séculaires excitaient l'étonnement, tomba sous les coups redoublés de la cognée dévastatrice. Les routes, déjà solitaires, devinrent impraticables, des feuillages flétris souillèrent le cristal des eaux, et les firent déborder. Les oiseaux effrayés s'envolèrent rapidement, abandonnant à jamais l'asile ombragé où ils étaient nés. Les fleurs printanières furent étouffées, les arbrisseaux mutilés; enfin ce bouleversement que je considérais avec affliction, cette dévastation sur laquelle, comme malgré moi, j'arrêtais mes regards attristés, m'inspiraient un mélange d'attendrissement et d'indignation que je ne saurais exprimer.

Le lierre étroitement enlacé à l'arbre qui le supportait périssait avec lui : « C'est ainsi, me disais-je, que succombent, que succomberont un grand nombre d'entre nous, des parents, des amis, des époux unis jusqu'au trépas! nos enfants, nos neveux, s'ils sont épargnés, languiront-ils donc honteusement comme les rejetons de ces lierres; ramperont-ils désormais sur ce sol inhospitalier qui semble s'entr'ouvrir sous nos pas? »

La vaste pelouse était alors morne et solitaire. « Chantilly! Chantilly! pensais-je souvent, ta splendeur passée s'est-elle donc évanouie sans retour? Tes murailles en ruine servent de prison, ton château, ton majestueux château « est journellement insulté par les nombreuses milices qui défilent à tes pieds; hélas! par ces mêmes soldats qui naguère passaient avec orgueil devant ton prince et s'inclinaient respectueusement à la vue de cette demeure où se trouvaient réunis les talents, la loyauté, les vertus et la valeur? »

Chantilly, séjour délicieux dont j'avais admiré si souvent les sites ravissants, la limpidité des eaux, leur étendue, leur rapidité; où j'avais suivi avec curiosité, intérêt, constance, les roses que je jetais à plaisir dans les ondes! Je les y voyais

surnager, tourbillonner, résister d'abord à l'impétuosité du courant, puis, entraînées, s'éloignant, disparaissant à jamais; là tout était féerie, et c'était dans ce lieu rempli d'illustres, de gracieux souvenirs, que j'étais souffrante, prisonnière, menacée d'une mort violente et prochaine. Une statue décollée s'offrait journellement à mes regards et présageait mon sort; enfin dans l'enceinte de ce palais, qui renfermait, il y a peu d'années, tous les délices de la vie, j'éprouvais des calamités sans nombre.

J'ai quelquefois aperçu au loin des êtres sensibles parcourant le parc, un branchage ou un mouchoir flottant à la main, indiquant ainsi à quelques prisonniers que du moins tout souvenir, tout intérêt n'étaient pas éteints. Ces incidents, fort rares à la vérité, me furent toujours étrangers.

JE VOYAGE.

La conspiration d'Hébert venait d'éclater, nous en eûmes connaissance par un crieur de journaux; il passait à dessein près du château, les soldats le maltraitèrent, le chassèrent rudement. Nous crûmes dès lors notre sort attaché à celui de ce journaliste grossier, connu sous le nom *du Pere Duchesne*. Ceux qui ont séjourné en prison savent qu'un mot, un geste, un coup d'œil sont recueillis, commentés, amplifiés par les infortunés qui croient y lire leur arrêt!

Cet événement occupait aussi fort sérieusement nos persécuteurs; comme aux jours du danger de la patrie, le commissaire avait endossé l'uniforme de garde national, et, dans son effroi, Martin laissa même échapper quelques mots qui renversèrent cruellement nos espérances insensées. Il entra un matin au petit château au moment où madame du P** disait à ses petits enfants : « Il est pris! il est pris! — Oui, pris et guillotiné, reprit vivement Martin; n'est-ce pas Hébert? — Non, répondit-elle, nous parlions d'un insecte. »

Cependant cette prétendue conspiration, comme celles du même genre qui l'avaient précédée, fut une de ces *carmagnoles* qu'inventait Barrère, afin de donner au comité de salut public un prétexte d'exercer les actes arbitraires les plus révoltants.

Après quelques jours passés dans l'effroi et les alarmes, tout reprit au château son allure accoutumée. Perdrix, de concert avec l'agent du comité de sûreté générale, dressa de nouvelles listes pour transférer à Paris un grand nombre d'entre nous.

Je fus appelée chez le commissaire : il était assis dans son antre grillé; Martin lisait, deux soldats faisaient faction. Après une assez longue attente, l'agent dit à Perdrix en lui rendant des papiers : « Ce sont des bêtises. — Il ne faut rien négliger, reprit le dernier, et mettant ses lunettes, il lut

à haute voix : Marie, blanchisseuse, dépose que la femme ici présente lui a dit : « Si les Parisiens avaient une soupe à l'eau pour toute nourriture ils ne seraient pas contents. — Eh bien! me dit-il, qu'avez-vous à répondre? — Rien, » répliquai-je. Il interpella Martin en ces termes : « C'est un fait très-grave, majeur; il compromet la république, prouve le mécontentement, cherche à l'exciter, c'est une tendance..... » Un des soldats l'interrompit avec fureur : « Les prisonniers, dit-il en jurant, croient que notre armée veut les massacrer; nous ne l'avons jamais demandé, tu le sais, si nos supérieurs donnaient l'ordre..... — La force armée, répliqua Martin, doit, suivant la loi, être essentiellement obéissante... — Oui, ajouta le soldat, la dépouille nous reviendrait de droit; on nous la promet tous les jours..... — Assez, assez, » dit l'agent, et par un geste animé il imposa silence; ensuite, après avoir estropié mon nom, si facile à prononcer, il ajouta : « Tu partiras demain pour Paris. — Pourrai-je emmener mon fils? lui demandai-je. — Non, reprit Perdrix, je le ferai conduire chez son grand-père ou à l'hôpital. » Je tombai évanouie, et quelques heures après cette scène, recouvrant l'usage de mes sens, j'appris de ma bonne Thérèse que, m'ayant trouvée sur le pavé de la cour, un détenu et elle me transportèrent dans ma chambre; le soldat de l'armée révolutionnaire m'avait jetée contre la muraille; j'étais baignée de sang!

Néanmoins, en reprenant la vie, je sentis la nécessité de m'occuper de suite du sort d'Amédée; voulant à tout prix le soustraire à l'affreuse menace de l'hôpital, je retrouvai pour ainsi dire des forces nouvelles, je disposai toutes choses pour notre séparation immédiate. Je le confiai à Julienne Morand, jeune et brave fille que je tenais à mes gages dans la petite ville de Chantilly; elle nous avait soignés avec zèle pendant plusieurs mois. Elle me promit de le conduire au village de Thiers, chez ses parents. J'engageai Amédée à prendre le costume, les habitudes de cette bonne famille qui allait le recueillir; il me quitta, et de ma fenêtre je le vis suivant à pas lents sa conductrice, regardant douloureusement

le château d'où je lui envoyais mille et mille bénédictions.

Je coupai mes long cheveux, je les jetai au feu. « Que faites-vous donc? dit M**. — Vous le voyez, je les dérobe au bourreau. »

Nous rendant au réfectoire, nous trouvâmes placardée à la porte une liste de cinquante-six prisonnières qui devaient, moi comprise, se tenir prêtes à partir le lendemain pour Paris.

J'aime à changer de place, non pas précisément dans l'espoir d'être mieux, mais pour le seul plaisir d'être autrement. Dans le cours de ma vie je ne suis pas restée six mois stationnaire dans le même lieu; je ne désirais certainement pas, dans les circonstances où je me trouvais, retourner à Paris; cependant il fallait partir.

Ce fut à l'occasion de ce départ que Perdrix et Martin proposèrent aux jeunes prisonnières et aux femmes d'émigrés d'épouser des soldats, mettant à ce prix leur mise en liberté. Toutes refusèrent sans hésiter. Ils avaient tant à cœur ces sortes d'unions qu'une fille de mauvaise vie étant accouchée publiquement dans la prison, elle devint dès lors l'objet de leurs soins; elle épousa son amant, sortit en triomphe du château. Martin lui disait : « Tu es bien heureuse, tu as choisi pour mari un bon patriote, tes compagnes en recevront un forcément! »

La veille de mon départ, vers le soir, on amena dans la cour de la prison un tombereau chargé d'armes. Elles avaient été réunies après le licenciement d'une section de l'armée révolutionnaire. Chose étrange! les soldats de ces corps, gens sans aveu, sans frein, sans ressources, accoutumés depuis quelques mois à un pillage lucratif et quotidien, déposèrent paisiblement leur uniforme, leur équipement, et sans mot dire, reçurent de Martin l'ordre de se dissoudre, de s'éloigner séparément. Tous obéirent, et reprirent probablement leurs anciennes allures; car, sous un tel régime, des talents du genre des leurs trouvaient facilement emploi et impunité [1]!

[1] Tous les détachements de l'armée révolutionnaire prenaient le nom d'ar-

Cependant, d'anciens militaires, nos compagnons d'infortune, craignant que les jeunes prisonniers, exaspérés des rigueurs de leur captivité, ne fussent enfin tentés d'employer ces armes pour mettre violemment un terme aux maux dont nous étions accablés, demandèrent à un membre du district de Senlis, alors de service au château, de faire éloigner le tombereau; ce qui eut lieu.

Le lendemain au point du jour, trois mauvaises charrettes arrivèrent dans la cour de notre prison; la garde nationale les escortait; la ville les avait fournies. Martin fit monter sur la plus élevée, comme en triomphe, toutes les jeunes pesonnes du convoi. La duchesse de Duras, femme sans égale par son noble caractère, ses vertus, sa dignité, s'y plaça, sans que Martin osât s'y opposer. Les malheureuses mères, auxquelles on enlevait ainsi leurs filles, fondaient en larmes; c'étaient des cris, des gémissements tels que l'on dut en entendre au massacre des innocents. Tous les détenus se pressaient auprès des voitures, nous prodiguaient les soins les plus recherchés. Le commandant du détachement s'en indigua, les fit consigner. Que craignait-il? Hélas! à cette funeste époque, lorsque les armées françaises portaient au loin l'épouvante et la destruction, d'autres Français, dans l'intérieur, se laissaient timidement enchaîner, opprimer, égorger comme de vils esclaves. La postérité pourra-t-elle croire qu'il ait existé, en même temps, dans une même nation, tant de bravoure et tant d'inertie!

Martin, ayant achevé l'appel nominal des partants, nous fit jeter, pour ainsi dire, dans les autres voitures destinées aux femmes, tandis que lui-même, accompagné de son scribe, montait dans une antique berline dorée, attelée de quatre chevaux de luxe, équipage somptueux enlevé, à cet effet, au château de Liancourt. Il nous précédait, vingt hommes de la garde nationale de Chantilly nous escortaient; nous

mée, marchant sous un même chef, dans un but déterminé, et sous la direction suprême du comité de sûreté générale.

traversâmes ainsi la ville, où nous recueillîmes autant d'injures que l'on y comptait d'habitants.

Amédée, placé sur le seuil d'une porte, m'attendait: il s'élança vers moi; un soldat l'en éloigna à coups de baïonnette. Je voilai ma tête avec mon manteau; mon corps et mes facultés s'engourdirent. Un brouillard, formé par mes larmes, isola de moi tous les objets. Dans cet état d'anxiété qui rend impassibles, les cahots multipliés de cette charrette, traînée péniblement sur un pavé raboteux et faisant retomber continuellement nos malles sur nos corps meurtris, ne m'affectaient nullement: mes compagnes en gémissaient. Placées à la hâte dans la même voiture, ne nous connaissant que de nom, nous partagions une semblable infortune; le vent, la pluie, nous tourmentèrent pendant toute la route, qui dura dix-huit heures.

Martin nous compta de nouveau à Vauderlan, nous poussa, et nous fit entrer dans une misérable auberge, où l'on nous servit de la soupe grasse, des légumes, de la viande fraîche, du pain blanc: il arriva que les prisonnières, privées depuis plus de six mois de bonne nourriture, mangèrent pour la plupart avec avidité; car en toute circonstance l'appétit et le désir maîtrisent l'homme!

Le repas était à peine terminé, lorsque le commandant de l'escorte nous exhiba le décompte des frais de conduite, se montant à 3,000 francs; les assignats dans la dépense courante étaient encore au pair. Plusieurs d'entre nous qui, à défaut des non-payantes, devaient solder le tout, se récrièrent vivement. Le commandant jura qu'il ne lui en revenait pas un denier pour sa part; que les gardes nationaux s'acquittaient de cette corvée par patriotisme: ma quote part fut de 600 francs, nous fûmes taxées *ad libitum!*

Un des cousins de ma bonne Thérèse avait voulu nous escorter, espérant, grâce à son uniforme, être en état de nous rendre quelque service; il me le dit lorsque j'entrais à l'auberge. « Non, non, lui répondis-je, je ne vous compromettrai pas; puissent mes parents ignorer où vous me conduisez; puissent-ils, pour leur repos, oublier que j'ai existé! »

Martin prenait l'avance à chaque village que nous traver-

sions; son secrétaire mettait pied à terre, ameutait les habitants, venait à leur tête nous insulter, nous couvrir de boue, nous jeter des pierres : c'était, suivant eux, remplir un vrai devoir civique !

Nous entrâmes à Paris vers dix heures du soir, nous arrêtâmes à la maison d'arrêt de Saint-Lazare. Le concierge, tant nous étions en piteux état, refusa de nous y recevoir. Les passants disaient en nous voyant : « Ce sont de pauvres paysannes ; » d'autres, moins compatissants, s'amoncelaient autour des charrettes, nous donnant en jurant le nom d'*aristocrates :* ces sortes de scènes étaient alors fort recherchées par les oisifs de la capitale. Ce mode de persécution contre les nobles et les gens distingués prévalait tellement que, les jours d'exécution, la place était encombrée; car, cette multitude avide de se repaître de ces atroces sensations, épiait curieusement comment tant d'illustres personnages, figurant ci-devant avec succès sur la brillante scène du monde, supportaient ce triste passage de l'existence au trépas, une mort violente saturée d'amertume !

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud, mais tout le sang d'un honnête homme se fige en y pensant !

Sans avoir donné aucune instruction sur notre destination, Martin nous avait quittées à la barrière. Ce fut alors que, repoussées de Saint-Lazare, l'impitoyable commandant de notre escorte nous conduisit successivement à Sainte-Pélagie, aux Madelonnettes, à la Conciergerie, enfin au guichet extérieur de toutes les geôles de Paris; nous y fûmes constamment injuriées et refusées. Ici la maison regorgeait de prisonniers; là des femmes n'étaient point admissibles; ailleurs nous n'étions pas annoncées..... Ces cupides concierges ne nous estimaient pas assez riches pour payer des geôliers et des bourreaux. Lorsque le commandant eut enfin deviné ou présumé la vraie cause des refus obstinés qu'il essuyait, il s'efforça de les désabuser, et, en dépit de notre chétive apparence, il répondit de nous sur sa tête : « Ce sont, leur disait-il, des nobles, des duchesses, des comtesses, toutes fort riches. » On ne le croyait point.

Enfin, ce méchant homme, voulant à toute force se débarrasser de nous, leur disait en jurant : « Si le salut de la nation n'en dépendait pas, je les laisserais s'enfuir ». Il demandait à tous les concierges qui nous éconduisaient de vouloir bien, au nom du repos public, lui indiquer un lieu sûr où il pût nous déposer!

Tel était l'excès de nos souffrances qu'un cachot nous paraissait un asile sortable; on y mourrait peut-être de suite et moins douloureusement. Le commandant parlait déjà de nous reconduire à Chantilly : « Il ne prétendait pas risquer sa tête pour de semblables pécores! » Les charretiers s'y refusaient; mais, en dernier lieu, à la prison de la Force, où nous fûmes présentées, le concierge le Beau, ayant indiqué le Plessis comme une maison d'arrêt nouvellement ouverte, nous y allâmes.

Parvenues au haut de la rue Saint-Jacques, un soldat de notre escorte frappa violemment à la porte extérieure de cette maison; le portier répondit que la demeure n'était pas encore habitable : « Ouvrez, ouvrez, criait le commandant, ce sont des dames de haut parage, une aubaine infiniment meilleure qu'elle ne le paraît! »

A ces mots de dames, d'aubaine, à la menace que firent les gardes nationaux et les charretiers de nous abandonner au hasard dans la rue, faisant ainsi retomber sur le portier tous les dangers dont notre évasion menaçait la république, la porte tourna bruyamment sur ses gonds; nous entrâmes dans une vaste cour, encombrée de pierres et de charpentes. La nuit était profonde, l'enceinte obscure; les conducteurs accrochèrent plusieurs fois, faillirent nous verser, nous mirent à terre, ainsi que nos effets, nous accablèrent d'injures, nous demandèrent pour boire, plaignirent leurs chevaux, nous envoyèrent mille fois au diable, et se battirent avec le portier pour sortir.

Le parent de Thérèse dit au commandant : « Ce lieu-ci ressemble plus à un coupe-gorge qu'à une prison. — Tant pis pour elles, » répondit le commandant. Il nous quitta.

Cependant à droite, à peu de distance de nous, une porte

bâtarde s'ouvre avec fracas ; un nègre bien vêtu descend lestement, s'avance, nous éclaire, nous aide à monter un escalier extérieur roide, sans rampe, à moitié achevé, et nous fait asseoir dans un vestibule nouvellement peint. Notre épuisement était tel que nous discernions à peine les objets; mille pensées diverses, sinistres, sans liaison, sans vraisemblance, se succédaient rapidement dans nos esprits; nous étions en proie aux plus affreux pressentiments!

Le nègre nous quitta; nous entendîmes des jurements exécrables; le silence, la consternation régnèrent parmi nous. Puis, un grand bruit de clefs, de verroux, nous frappa, et précéda l'ouverture d'une porte masquée, d'où nous vîmes s'élancer trois hommes en carmagnole [1], portant chacun un flambeau à la main. Ils nous les passèrent près de la figure, entremêlant de blasphèmes les propos indécents qu'ils tenaient entre eux. Deux soldats de notre escorte, le cousin de Thérèse et un de ses amis, leur ayant donné la liste de nos noms, s'éloignaient à regret; mais nous voyant si pâles, si effrayées, Cléret dit aux guichetiers : « Nous ne les remettrons qu'au directeur de la prison, nous répondons d'elles. »

Les geôliers s'écrièrent grossièrement : « Restez, si vous voulez; ne sont-elles donc pas aussi bien avec nous qu'avec vous? Ah! le directeur, il se dérangera, n'est-ce pas, pour de semblables péronnelles? »

Ils ouvrirent alors une grande salle contiguë, nous y firent entrer deux à deux, demi-mortes, harassées de fatigue, nous nous jetâmes dans les stalles adossées contre les murailles.

Heureusement pour nous toutes, je reconnus que le nègre était un certain Théodore ayant servi comme valet de chambre une créole de ma connaissance; je l'appelai par son nom, il y répondit avec empressement; je lui donnai quelque argent, lui demandant à voix basse : « Dans quelle maison sommes-nous? » Il mit son doigt sur sa bouche, m'engagea seulement à cacher mon argent, mon portefeuille : « Ils voleront tout, » ajouta-t-il. Voler, pensai-je, massacrer ensuite!

[1] Sorte de vêtement, dit *patriotique* et alors à la mode.

Pendant assez longtemps nous essuyâmes les mauvais propos de ces hommes ivres, grossiers, avides; mais ils se tinrent constamment loin de nous; Cléret et son camarade étaient en faction à l'entrée de la salle.

Vers deux heures du matin, le concierge, en robe de chambre de piqué blanc, un madras artistement arrangé sur la tête, arriva dans la salle, nous regarda fort attentivement l'une après l'autre, nous passant une lanterne sous le nez, et disant d'un air patelin : « Allons, soyez tranquilles, mes belles; vous achèverez la nuit ici, on m'a trompé, je le vois; vous paraissez, pour la plupart, des femmes bien nées, je m'y connais! »

Il nous quitta; les geôliers nous apportèrent en jurant deux seaux; l'un, rempli d'eau, s'épancha presque entièrement sur le carreau, et le guichetier nous dit dédaigneusement : « Buvez, puisque vous avez soif; on ne refuse ici de l'eau à qui que ce soit. Mais ces maudites femmes, ça ne boit que de l'eau; ces bons lurons d'hier, c'étaient aussi des prisonniers buvant des liqueurs, nous en donnant; il n'y a rien à faire aujourd'hui, car ces duchesses, ces comtesses, comme notre Haly les nomme, elles font pitié! »

Ils fermèrent la porte, nous laissèrent dans l'obscurité; les fenêtres n'étaient pas vitrées; le vent était froid et impétueux, nous avions passé trois nuits sans dormir; nos vêtements, trempés par la pluie, contribuaient encore à rendre notre malaise plus insupportable. Nous nous occupâmes néanmoins de dérober à l'œil de nos cupides gardiens les effets précieux que nous possédions; et, lorsque le jour vint à poindre, l'aspect hideux des objets qui frappèrent nos regards nous prouva que nous étions renfermées dans la prison la plus vaste et la plus rigoureuse.

Dès six heures du matin; les geôliers nous demandèrent la bien venue; nous les priâmes en vain de nous apporter un journal; ils répondirent : « Tout cela ne vous regarde plus. »

Les deux gardes nationaux de Chantilly prirent congé de nous; je les remerciai de leurs bons offices. Oui, certainement par leur noble caractère, ils étaient fort au-dessus d'une ré-

compense pécuniaire : ils la refusèrent. Une conduite comme la leur n'a pas la cupidité pour mobile.

Immédiatement après leur départ, deux guichetiers s'établirent à poste fixe dans la salle que nous occupions, ce fut seulement à midi que nous en obtînmes des aliments à notre choix; nous leur payâmes largement du vin et des liqueurs, cette générosité les rendit fort traitables.

Un jeune homme de très-mauvaise mine vint à son tour nous surveiller; les deux chiens énormes qui l'accompagnaient nous effrayèrent : « Mettez ces animaux dehors, lui dit mademoiselle de Pons. — Je les mène partout avec moi, reprit-il brusquement, pour mettre à la raison les agitateurs. Hier nous avons guillotiné Camille Desmoulins, Danton et sa clique. Il faut que la nation se défasse de tous les aristocrates. »

Ainsi dans l'état civilisé, il existe des êtres dont le métier est de verser le sang humain !

Nous apprîmes par le garçon bourreau, qui resta près de deux heures avec nous, que ce Danton, génie infernal, créateur du gouvernement révolutionnaire, et Camille Desmoulins, que les prisonniers de notre sorte regardaient comme leur avocat, avaient, par le plus étrange hasard, succombé en même temps. Robespierre et Collot d'Herbois triomphaient !

Le nègre reparut m'apportant en secret d'anciens journaux, où je lus sur les évènements qui avaient eu lieu des détails que j'ignorais.

Martin arriva vers deux heures, nous regarda d'un air sombre, tandis que le commandant de notre escorte, qui était présent, rayonnait de joie de nous voir enfin si étroitement claquemurées : « Nous sommes donc dans la prison spéciale du tribunal révolutionnaire? dit à Martin une jeune fille de notre convoi. — Pourquoi pas? » lui répondit-il brusquement. Et, m'arrachant de dessus les épaules un grand manteau de drap qui me couvrait, il s'éloigna précipitamment en disant qu'il allait rendre compte au comité de sûreté générale. Nous ne le revîmes plus.

Grandpré, inspecteur des prisons, entra vers six heures

du soir dans la salle où nous étions, demanda avec humeur le concierge, et nous dit mielleusement « qu'il ignorait pourquoi l'on nous avait amenées au Plessis, prison exclusivement réservée au tribunal révolutionnaire, où l'on ne pouvait même être renfermé que par un ordre exprès de Fouquier-Tinville, accusateur public. Si vous êtes, ajouta-t-il gaîment, prévenues de vols ou d'autres légers délits, je vous ferai conduire de suite à Bicêtre ou au Luxembourg?

« Au Luxembourg! au Luxembourg! » s'écrièrent naïvement la plupart d'entre nous, s'imaginant qu'une prison, pour la vie sauve, était alors préférable à telle autre : parmi les prisonniers il y avait, sous ce rapport, une foule de préjugés absurdes, tant la captivité altère et rétrécit les idées.

Le concierge Haly survint tout essoufflé. Grandpré le tança vertement, lui reprocha de s'absenter continuellement d'un poste d'où dépendait la sécurité de la république, lui demanda, de la manière la plus impérieuse, « de quel droit, par quelle autorisation il nous avait reçues? » Haly balbutia une sorte d'excuse, disant « qu'un nommé Martin de Chantilly lui en avait intimé l'ordre. — Quel est ce Martin? reprit sèchement Grandpré; à quel titre s'ingère-t-il de prononcer sur la destination de ces femmes? Je n'ai même jamais ouï prononcer ce nom, ni dans le comité de sûreté générale, ni même au tribunal révolutionnaire. — Je ne le connais pas non plus, » dit timidement Haly.

Touché de l'état d'anxiété dans lequel il nous trouvait, et choqué que nous fussions placées, sans sa permission, sous la main de Fouquier-Tinville, cet inspecteur, à peine âgé de trente ans, d'une figure distinguée, paraissant spirituel, bien élevé, s'énonçant avec douceur et facilité, nous assura qu'il se rendrait de suite au comité de sûreté générale, toujours en permanence, et qu'il en obtiendrait notre transférement.

Mais Haly sortant tout-à-coup de sa profonde rêverie, s'écria : « Ces femmes-là, m'a-t-on dit, ont été amenées de Chantilly au Plessis, comme ayant excité des troubles; ce ne sont pas des voleuses ainsi que tu le crois, Grandpré, ce sont

de grandes dames de l'ancien régime, des duchesses, des nobles, des *agitatrices!* »

La tête de Méduse ne produisit jamais un effet aussi terrible, aussi subit, que ce mot *agitatrices*, répété par Grandpré, répété par nous toutes! Nous restâmes anéanties, sans mouvement, sans couleur, sans pulsation, et l'inspecteur oubliant à l'instant la promesse qu'il avait faite, tout ce qu'il avait dit d'obligeant à ces jeunes personnes lorsqu'il les croyait de vulgaires criminelles, s'éloigna de nous avec horreur, ordonnant au concierge de régulariser l'écrou, et de nous faire préparer des chambres et des lits.

A onze heures du soir, le lendemain de notre arrivée, un geôlier nous annonça qu'Haly nous attendait dans le vestibule; le nègre me prit par le bras m'entraîna précipitamment, ainsi qu'une jeune fille d'émigré qui par hasard se trouvait près de moi, et nous conduisit toutes deux vers Haly, en me disant tout bas : « Ne répondez pas aux questions qu'il vous fera. Soyez généreuse pour moi et mes camarades; je réponds de tout. »

Nous trouvâmes le concierge debout, s'appuyant négligemment sur la table; un jeune garde national, faisant l'office de greffier, inscrivait nos noms sur un registre.

Haly nous lut à haute voix le document remis par Martin; il consistait en une simple nomenclature écrite au crayon sur un carré de papier, et se terminait par ce mot : *agitatrices*. Il nous requit ensuite de lui livrer notre argent, nos diamants, nos ciseaux, nos couteaux, aiguilles, épingles, ajoutant d'un ton emphatique que, sous peine de mort nous ne devions garder ni miroir ni aucun objet métallique.

Le nègre s'était emparé de mon nécessaire, de mes effets, et, sans me laisser même le temps d'écouter Haly, il nous fit monter rapidement l'escalier, d'où j'entendis le concierge qui disait: « Mes belles, vous n'abuserez pas de ma confiance; je vous laisse la jouissance des objets de toilette qui vous sont utiles. »

Les geôliers, impatients de voir terminer un interrogatoire qui, par suite de notre franchise, pouvait amener un dépouil-

lement complet, et les priver ainsi des profits journaliers qu'ils espéraient nous extorquer, s'empressèrent de nous conduire dans les chambres qui nous étaient destinées.

Il fallait, pour y atteindre, monter six étages séparés les uns des autres par des guichets que surveillaient nuit et jour des gardiens et d'énormes chiens; tous, chiens et hommes, également disposés à happer le prisonnier qui tenterait de s'évader. Ces fermetures multipliées étaient si basses, si étroites qu'on devait presque ramper en les franchissant.

Parvenues rapidement sous les toits, le gardien préposé à la surveillance de cet étage nous reçut avec rudesse, me poussa au hasard avec ma jeune compagne dans le réduit sombre le plus proche, et nous enferma sans lumière, sans eau, sans nourriture. Nous y restâmes assez longtemps, n'imaginant même pas qu'il y eût moyen d'alléger ce nouveau surcroît de misère. Mademoiselle Gaverolles, ma compagne, était à moitié morte; la fatigue, l'effroi, l'inanition l'accablaient sans mesure; elle se trouvait, par suite de l'émigration de ses parents, dénuée, à seize ans, de ressources et d'espérance. Je pris d'elle un soin maternel dont elle me témoigna constamment sa gratitude.

Le nègre vint à passer dans le corridor; il enfermait à côté de nous deux femmes de notre connaissance. Je l'appelai : il ouvrit aussitôt les verroux, nous apporta une lampe allumée, promit de nous monter de l'eau et des aliments.

Le gardien de notre étage, ancien cocher du duc de Nivernais, accourut en jurant, et réclama vingt sols pour l'huile, Tiens, ami, lui dit Théodore, en lui mettant une pièce de cinq francs dans la main; ne te fâche pas, ces dames sont « très-généreuses, apporte-leur ce qu'elles demanderont; ne les tourmente pas, ce sont des parentes de ton vieux maître. — Que ne le disais-tu plus tôt? » répondit le cocher.

J'étais à peine étendue, tout habillée, sur mon lit lorsqu'un geôlier ouvrit inopinément ma porte. « Lève-toi, me dit-il, une de tes camarades te demande. » Il ajouta en grognant : « Tous les caprices de trente femmes, ce maudit noir... demain elles n'auront plus d'argent. »

Je le suivis : je trouvai dans un galetas la pauvre comtesse de Gamache-Rohan, née Choiseul, seule, baignée de larmes, tristement assise, manquant de courage et de force pour apprêter son lit. Depuis vingt-quatre heures elle était à jeun, ne connaissant particulièrement aucune de nous; elle m'avait fait appeler parce que, me dit-elle, ma physionomie lui avait inspiré l'idée que je répondrais à sa confiance. Une imagination ardente, des manières absolues et bizarres l'isolaient habituellement de toute relation; elle adorait ses filles, le chagrin d'en être séparée la rendait insensée. Je lui reprochai doucement son inertie qui la privait des objets les plus nécessaires; elle me répondit romanesquement : « Puis-je par de tels soins gâter mon malheur, m'en distraire un instant ? « Une cruche remplie se trouvant à côté d'elle, je la vis puiser dans le creux de sa main quelques gouttes d'eau dont elle étanchait sa soif. J'arrangeai son lit, je lui donnai un verre, des draps, des aliments, et lorsqu'elle fut couchée, le guichetier me ramena dans ma chambre et m'y verrouilla.

LE CORRIDOR DES GRACES.

Nos réduits nouvellement blanchis, les fenêtres à demi murées, les vitrages couverts de plâtre ainsi que les planchers, les couchettes, les chaises grossières, les matelas de coton provenant des maisons royales; enfin l'ensemble et les détails donnaient à cette prison l'aspect le plus bizarre. Le ci-devant collége du Plessis, réuni à celui de Louis-le-Grand, formait, sous le nom du premier, la plus vaste prison de l'Europe.

Pendant les trois premières semaines nous n'eûmes nulle communication avec les prisonnières qui habitaient l'étage inférieur; aucun guichet ne nous en séparait, mais la plupart d'entre nous se flattant encore d'être d'un moment à l'autre transférées au Luxembourg ou ailleurs, savaient un gré infini à Grandpré de nous tenir éloignées des prévenues de conspiration, et même quelques-unes nous parlaient avec effroi, éloignement, de ce genre de prisonniers. Cette idée absurde soutint assez longtemps le courage de notre petite troupe, dont le plus grand nombre rédigeait, signait, envoyait journellement des pétitions, soit à Fouquier-Tinville, soit au comité de sûreté générale. J'en redoutais le résultat; mais heureusement les geôliers auxquels ces dames les confiaient en furent si ennuyés qu'ils les brûlaient, même en notre présence, et l'un d'eux m'ayant souvent vue chez la duchesse de Narbonne, son ancienne maîtresse, me dit confidentiellement : « Si vous continuez à pétitionner, vous ne passerez pas la semaine, car l'accusateur public, Haly et nous, en sommes fatigués. »

En effet, déclinant sans cesse la juridiction du tribunal révolutionnaire, nous devions irriter Fouquier-Tinville, qui débarrassait promptement, et lui et les concierges et les gardiens, de tout prisonnier devenu importun.

Nous cessâmes donc cette écrivaillerie, et bien nous en

prit; d'ailleurs, les communications clandestines au dehors étaient plus faciles qu'à Chantilly. Les geôliers se prêtaient volontiers à porter des lettres, à faire de petits achats; s'arrangeaient de telle sorte avec leurs camarades des autres maisons d'arrêts, que plusieurs d'entre nous, ayant leurs maris ou leurs frères, soit au Luxembourg, soit aux Madelonnettes, en recevaient journellement des nouvelles.

Peu à peu nous perdîmes la faculté de nous faire apporter à manger du dehors. Le *maximum* rendait les vivres chers, rares et mauvais. Les gardiens s'ennuyaient de ces allées et venues continuelles; et bien que chaque cruche d'eau qu'ils nous apportaient leur fût très-largement payée, ils refusaient assez souvent de nous en monter.

Les aliments que nous pouvions obtenir du traiteur de la maison étaient à peine suffisants pour les payantes; nous devions encore les partager avec huit femmes pauvres, venues avec nous de Chantilly. Comment pourrait-on refuser un morceau de viande, un verre d'eau à une compagne d'infortune...., en prison !

Je me nourrissais avec une soupe à l'eau et du chocolat que je préparais moi-même.

Cependant, malgré notre bonne volonté et les privations personnelles que nous nous imposions, nos ressources pécuniaires diminuaient journellement. Les huit femmes indigentes furent réduites à demander au concierge la pitance allouée gratuitement aux prisonniers; elle consistait, pour vingt-quatre heures, en une demi-livre de pain noir, et une dégoûtante galimafrée, que des marmitons crasseux versaient dans nos écuelles de bois; Haly ajouta pour chacun de nous un gobelet et un couvert de la même matière. Cette quantité d'aliments était véritablement insuffisante; les prisonniers indigents habitant le rez-de-chaussée se jetaient avidement sur les débris de vivres que les geôliers descendaient de nos chambres, et ceux-ci les leur abandonnaient par pitié.

Haly avait donné aux nombreux corridors de la prison les dénominations les plus bizarres : ceux qu'habitaient les femmes se nommaient corridors des *Grâces*, corridors des *Par-*

ques; ceux des hommes portaient les noms de *Brutus*, de *Scévola*, etc.

Ce corridor des Grâces, qui servait de dégagement à nos réduits, avait trente-cinq pieds de long sur trois et demi de large; logées deux à deux dans chaque cellule, nos lits se touchaient; l'espace vacant était si borné que, pour placer une chaise, il fallait tenir la porte ouverte. Cependant, durant six semaines, il fut notre seule promenade; nous le parcourions successivement à heure fixe, pendant un certain laps de temps; et, malgré les soins multipliés que nous prenions, soit en y jetant du vinaigre, soit en y brûlant du genièvre, il devint bientôt infect et putride. Les maçons travaillaient sans cesse dans nos chambres; ils muraient ou démuraient nos fenêtres, renversaient par malice ou maladrese du plâtre sur nos meubles, et nous assourdissaient par d'atroces chansons.

Lorsque je les entendais hurler, je me disais : La cruauté et la démoralisation deviennent donc extrêmes en France, puisqu'elles sont parvenues à étouffer toute pitié, dans les êtres où l'ambition, le luxe, l'intrigue sont pour ainsi dire ignorés; mais alors la multitude était convaincue qu'il fallait, à tout prix, par tous les moyens possibles, conquérir la liberté, l'égalité; et sans examiner si les voies qui pouvaient les lui procurer étaient licites ou non, elle suivait aveuglément la direction que les terroristes lui imprimaient. Elle était sans prévoyance et sans humanité. Les hommes influents pouvaient tout entreprendre avec la certitude du succès; car depuis la condamnation inique et violente de Camille Desmoulins, aucun écrivain n'avait élevé la voix en faveur de la justice outragée. La cessation d'un tel régime, pensai-je, ne naîtra jamais d'un noble mouvement d'indignation nationale!

Grandpré, bien qu'il inspectât tous les jours la plus grande partie des bâtiments de la prison, n'était pas encore monté à notre étage. Il y vint un jour, et parut surpris de nous voir gardées si étroitement; les geôliers alléguèrent de mauvaises raisons; il les tança, leur enjoignit expressément de nous

laisser communiquer, si nous le voulions, avec les prisonnières du corridor des Parques. Espérant y trouver quelques femmes de notre connaissance, nous profitâmes aussitôt de cette permission. Hélas! ces pauvres prisonnières, nées dans les dernières classes, étaient couvertes de haillons, et ramassées au hasard dans les départements, elles parlaient divers patois, se querellaient perpétuellement, sans pouvoir mutuellement se comprendre ou s'accorder. Toutes attendaient avec résignation l'acte qui devait les mettre en jugement; car, quoique le régime de la Terreur fût en pleine activité pour les hautes classes, il n'avait point encore atteint, à l'égard des autres, le degré d'audace et d'injustice auquel il parvint quelques mois plus tard.

Fouquier-Tinville n'osait pas encore livrer publiquement à ses sicaires, ensuite aux bourreaux, les individus pauvres, isolés, inconnus, ne pouvant certainement être ni complices ni promoteurs du privilége. L'accusateur public demandait seulement aux proconsuls en mission l'arrestation des prêtres, des nobles, des riches, des gens à talents; mais dans ces temps d'horrible mémoire tout Français était complice ou victime; heureusement, pour l'honneur de la nation, il se trouva des citoyens de tous rangs qui aimèrent mieux souffrir que proscrire. La persécution s'étendit sur eux : elle fut atroce, sans terme et sans choix.

L'enceinte que Grandpré nous avait désignée pour promenade était couverte le matin d'une foule de prisonniers de tout âge, de toute profession, de soldats de toute arme. Vers six heures du soir, ils étaient consignés et verrouillés dans leurs chambres. Les gardiens nous sommaient alors de descendre dans la cour; nous franchissions péniblement, pour nous y rendre, cinq étages séparés par des guichets; nous traversions les corridors de Brutus, de Scévola. Les prisonniers qui, à prix d'argent, obtenaient des gardiens de ne pas être renfermés, se pressaient sur notre passage, nous saluaient respectueusement, demandaient en vain nos noms à leurs guichetiers, qui ne répondaient jamais à de semblables questions.

Cette partie de la cour servant de promenade avait à peu près deux cents pieds de long sur cinquante de large; exposée une partie du jour à l'ardeur du soleil, elle était, de plus, toujours couverte de plâtre, de poussière et d'immondices. Nous y passions deux heures exposées à la vue d'hommes à moitié vêtus, et pour la plupart d'une saleté extrême; ces prisonniers nous adressaient quelquefois la parole à travers les barreaux. Cet aspect douloureux, ces êtres humains qui, dans cette horrible situation, ressemblaient à des animaux, cet état complet d'abaissement si contraire à la dignité de notre espèce, m'effrayaient tellement que j'en détournais constamment les yeux. Les prisons, la mendicité, les supplices sont les côtés hideux de la civilisation!

Des maladies contagieuses s'étant manifestées à la Conciergerie, Fouquier-Tinville ordonna que les prisonniers seraient transférés soit à Bicêtre, soit au Plessis. Il nous en arrivait à chaque heure; en sorte que les réduits vacants à notre étage furent tous occupés. Nous distinguâmes parmi ces nouvelles-venues mesdames de Bussy et de Grimaldi. La générosité, la franchise, les belles qualités de la plus âgée nous la rendirent chère. Madame de Grimaldi était si inquiète, si alarmée sur sa position, qu'elle se livrait peu à la société.

Madame de Bussy avait été jetée, pour ainsi dire, de prison en prison; elle nous donna les détails les plus curieux sur les diverses geôles; elle nous raconta, avec effroi, avec indignation, les excès, les crimes inouïs commis dans la Vendée; les femmes, les enfants, les vieillards, immolés par le vainqueur. Ces contrées malheureuses, si impitoyablement dévastées, sont cependant les seules, dans ces temps funestes, qui aient constamment maintenu l'honneur français, résistant courageusement au système terroriste, et conservant ainsi dans toute leur énergie les sentiments qui honorent l'humanité.

Nous pûmes nous convaincre par ces tristes récits, que la destruction d'une multitude de Français entrait dans les projets des comités du gouvernement; qu'ils y marchaient par le fer, le poison et l'échafaud. Leurs attentats envers la famille royale semblaient assurer que tout était permis à qui avait frappé si

haut. Qu'étions-nous? Comment nous flatter d'échapper à leurs coups!

Madame de Bussy nous fit connaître aussi les particularités qui accompagnaient les jugements à mort du tribunal; nous l'écoutions avec avidité, avec émotion. Nous savions que l'échafaud nous attendait, mais comment mourrait-on? Les femmes, à la Conciergerie, d'où venait notre amie, habitaient un corps de logis tout à fait distinct de celui des prisonniers; ils pouvaient tous se parler à travers la grille qui séparait les deux cours.

Madame de Bussy avait vu dans cette prison la duchesse de Choiseul et celle de Grammont; cette dernière, appelée au tribunal, ne descendait pas; la duchesse de Choiseul, sa belle-sœur, cherchait à la hâter : « Qu'ils attendent, répondit madame de Grammont, ils iront toujours trop vite. »

Une madame de Chary parut au tribunal dans tout l'éclat de la jeunesse, de la beauté, rehaussé encore par la parure la plus élégante; elle disait : « Ils n'oseront jamais faire tomber une aussi jolie tête. » Ils la condamnèrent à l'unanimité, et le féroce Fouquier-Tinville se plaça sur le balcon en face même du tombereau qui la conduisit au supplice.

Madame Roland paraissait si calme en sortant du tribunal, que les prisonnières, la croyant acquittée, l'en félicitèrent : « Je suis condamnée, leur dit-elle; je m'y attendais. »

Elle passa la nuit qui précéda son exécution à écrire à ses amis; prit avec dignité et douceur congé de ses compagnes d'infortune, et, arrivée en face de la gigantesque statue de la Liberté, au pied de laquelle le supplice avait lieu : « O liberté! s'écria-t-elle, que de forfaits se commettent en ton nom. » Ce courage admirable ne se démentit pas. Des êtres dénaturés purent seuls trancher les jours d'une femme si favorablement organisée.

C'était dans ce redoutable sejour, dans cette prison de la Conciergerie, que madame de Bussy se trouvait à l'époque même de la mise en jugement de Danton et de Camille Desmoulins. L'accusateur public, dans le cours des débats, demanda compte à Danton des 50 millions qui lui avaient été

confiés pour soutenir l'esprit public. Danton convint les avoir reçus, mais il ne voulut pas en nommer le donateur; au reste les deux conventionnels se défendirent si éloquemment que l'auditoire était disposé à les délivrer, lorsque le président Dumas fit intervenir à temps un décret de la Convention qui les mit hors la loi. Les huissiers, les gendarmes les enlevèrent du banc des accusés, les ramenèrent dans l'intérieur de la Conciergerie, où ils passèrent la nuit en orgie, noyant ainsi dans le vin leurs remords et leurs craintes, si toutefois pareilles gens connaissent le repentir.

Les charrettes qui conduisaient les condamnés au supplice pouvaient être facilement aperçues par les prisonniers de la Conciergerie. Madame de Bussy y vit jeter l'ex-capucin Chabot, promoteur du 10 août. Il parlait encore pour sa défense, lorsque l'exécuteur public lui coupa les cheveux et l'entraîna violemment à la mort. La sonnette du tribunal retentissait sans cesse à la Conciergerie, et formait un contraste effrayant avec le silence et la stupeur qui y régnaient habituellement. Les logements sales, humides, fétides, de ce séjour mortuaire étaient payés d'avance 15 fr. par mois; et pour un lit que les prisonniers, jugés de suite ou transférés, occupaient à peine quelques heures.

La reine de France, Marie-Antoinette, y subit pendant trois mois, les traitements les plus inhumains : gardée à vue dans une chambre basse et malsaine, elle obtint, mais avec peine, d'être servie par une femme. Le choix tomba sur la fille de Le Beau, concierge de la Force. A quinze ans ! chargée d'un tel emploi ! Cette jeune personne, devenue depuis la femme d'Haly, se faisait remarquer par la finesse de ses traits, la délicatesse de sa complexion. Que les physionomies sont trompeuses ! Jamais, je le crois, âme aussi insensible ne fut revêtue d'une enveloppe plus gracieuse. Elle avait aussi, conjointement avec son père, surveillé M. le duc d'Orléans, qui, nous disait-elle, avait conservé jusqu'au dernier moment une présence d'esprit, une dignité extraordinaires.

Madame Haly racontait que l'infortunée reine de France, aussi longtemps qu'il lui fut permis de se servir d'aiguilles et

de ciseaux, raccommodait elle-même les grossiers vêtements dont elle était couverte; et, lorsque tout moyen de lire et de travailler lui fut enlevé, elle arrachait les fils d'une tapisserie en lambeaux qui recouvrait la muraille de son cachot, et les tressait artistement sous diverses formes. Elle prépara avec soin la robe blanche et la coiffure qu'elle portait en allant au supplice. O honte éternelle pour la France ! l'épouse d'un roi périr sur l'échafaud ! Sa bonté, sa piété, sa résignation durant sa captivité, furent telles que la femme d'Haly, qui assurément sous ce rapport est au moins digne de foi, nous assura que son père en avait été étonné.

Par suite, les prisonniers mis en jugement ne rentrèrent plus dans l'intérieur de la Conciergerie; conduits par des gendarmes dans la salle dite *des accusés* où se trouvaient les défenseurs officieux, ils étaient de là emmenés sur les gradins des délinquants, en face des jurés. Ils entendaient Fouquier-Tinville lire leur acte d'accusation; un bref interrogatoire avait lieu, des témoins apostés déposaient à charge, quelques débats s'effectuaient pour la forme, les jurés se retiraient pour délibérer, puis allaient aux voix. Le président, assisté de deux juges, ayant posé les questions, proclamait la solution, appliquait la loi, le greffier rédigeait la sentence et la lisait à haute voix; les gendarmes, lorsque la peine de mort devait être encourue, ramenaient les victimes dans une salle dite *des condamnés*, où les bourreaux, leur ayant coupé les cheveux, s'éloignaient jusqu'au lendemain. Les infortunés destinés au supplice restaient quelquefois plus de vingt-quatre heures dans ce funeste lieu. Un jour ! plus d'un jour dans une agonie morale qui rend le trépas si pénible ! Lorsqu'un d'entre eux demandait à manger, on servait un splendide repas, dont tous pouvaient désigner à leur gré les mets, les vins, fussent-ils des plus exquis. Mais, à leur sortie de table, retombant immédiatement au pouvoir des exécuteurs, ceux-ci leur liaient les mains derrière le dos, déchiraient ou coupaient le col des chemises, attachaient aux patients l'habit sur les épaules; et, ces cruels préliminaires achevés, les soldats d'escorte contraignaient ces infortunés à descendre rapide-

ment le grand escalier du Palais de justice. La multitude agglomérée les injuriait, les voyait avec joie placés dans les tombereaux et partir pour jamais..... Les rues que ce convoi funeste traversait étaient toujours encombrées de spectateurs, gens oisifs ou malveillants, qui tous à l'envi insultaient au malheur, et se portaient spontanément sur la place de la Révolution. Là, des garçons bourreaux bien vêtus, coiffés avec recherche, sautaient lestement des charrettes, faisaient mettre, par les gendarmes, les hommes à terre, prenaient les femmes dans leurs bras, les descendaient, les aidaient à monter à l'échafaud; et, lorsque l'exécution, qui ne durait pas une minute par patient, était achevée, les innombrables assistants remplissaient l'air des cris mille et mille fois répétés : *Vive la nation!*

Les valets de bourreau portant pêle-mêle au cimetière de la Madeleine les cadavres mutilés, s'asseyaient sur les grands paniers pour les clore, et dérobaient ainsi aux regards les sanglants résultats de ces indignes boucheries. On versait de l'eau à torrents sur la place où elles avaient eu lieu, espérant aussi en faire disparaître les traces; mais la terre saturée de sang, ne pouvant plus en absorber, on fut obligé par la suite de transférer au faubourg Saint-Antoine l'exécrable théâtre de ces scènes infernales.

Quelques mois après son arrivée parmi nous, la respectable madame de Bussy nous fut enlevée. « Il faut à ce tribunal, nous disait-elle, des victimes et non des coupables; ce sont des tigres, non des magistrats; lorsqu'un hasard quelconque met un individu en contact avec ces hommes redoutables, cet infortuné doit périr! » Elle nous dit adieu avec résignation et affection, donna son argent, ses effets précieux, aux jeunes filles d'émigrés venues de Chantilly avec nous, et se déroba à nos soins empressés « qui, ajouta-t-elle, affaiblissent mon courage, au moment suprême où je dois en donner la dernière et la plus forte preuve. »

Les guichetiers pillèrent sa chambre, se partagèrent ce qu'elle contenait, et poussèrent l'audace jusqu'à nous proposer d'acheter ses vêtements. Leurs yeux, miroir de leur âme,

ne révélaient jamais aucune sensation honorable. Voir perpétuellement commettre les attentats les plus inouïs, les seconder, en profiter, étaient devenus pour eux des habitudes féroces auxquelles ils se livraient machinalement.

Le 1er messidor, un gardien vint d'un air empressé, dans la cour où j'étais, me sommer de comparaître de suite au greffe. L'heure, la manière dont il s'énonçait, la pâleur mortelle qui se répandit sur le visage des femmes qui m'entouraient, me firent présumer que mon heure dernière était arrivée. Je leur serrai la main; je suivis le greffier, il me présenta un papier. Je m'assieds près d'une table; j'ouvre cette lettre remise avec tant d'apparat, j'y vois, à ma très-grande surprise, la modique réclamation d'un fournisseur. Le nègre Théodore, constamment de garde au guichet où je me trouvais alors, dit au greffier : « Tu sais, citoyen, que les prisonniers ne possèdent ni or ni argent. Ton cousin, qui revendique une créance, est maintenant en compte ouvert avec la nation; que veux-tu de mieux? » Le greffier s'éloigna honteusement : c'était un piége odieux!

Mon prompt retour causa une vive satisfaction parmi mes compagnes; notre commun malheur nous rendait, pour ainsi dire, solidaires. L'arrêt prononcé contre une femme venue de Chantilly semblait les atteindre toutes. « C'est un essai, leur dis-je; ce moment, je vous le jure, n'est pas aussi pénible que nous l'imaginons. »

Peu de jours après cet incident, nous apprîmes la condamnation de Madame Élisabeth, et nous aperçûmes, parmi un grand nombre de prisonniers arrivant de la Conciergerie, l'abbé de la Trémoille, beau, jeune, généreux. Il fut, en traversant la cour, entouré des pauvres prisonnières qu'il avait assistées à la Conciergerie. Son transférement au Plessis était l'effet du ressentiment qu'avait conçu Richard en voyant l'abbé de la Trémoille exprimer respectueusement sa douleur à l'aspect de l'infortunée princesse jugée, condamnée, allant au supplice! Le prince de Talmont et l'abbé de la Trémoille étaient jumeaux; ce fut leur extrême ressemblance qui motiva l'arrestation de l'abbé, car on n'en voulait qu'au prince. Le

premier ne désavoua pas la méprise; néanmoins cet héroïque dévoûment fut infructueux. Moissonnés tous deux dans la force de l'âge, tous deux dignes d'un sort prospère, l'un par son brillant courage, l'autre par la noblesse et douceur de son caractère, ils périrent violemment : conformité aussi frappante dans leur destinée, que celle de leur naissance et de leurs traits.

Le désespoir, l'ennui, les mauvais traitements, inspiraient aux prisonniers, et particulièrement aux jeunes gens, un tel dégoût de la vie que plusieurs se suicidèrent. L'un d'eux l'ayant en vain tenté plusieurs fois, choisit l'instant où, seul dans sa chambre, il pouvait, sans nuire à ses camarades, crier *vive le roi !* Cette exclamation inaccoutumée attira les geôliers : le jeune prisonnier redoubla le vivat proscrit, lançant à la tête des survenants des barres de bois arrachées de son lit. Les gendarmes accoururent sans être requis. Il les maltraita, s'empara même d'un de leurs sabres; et prêt à s'en frapper, les soldats l'assaillirent, le terrassèrent, le conduisirent sur-le-champ au tribunal. Le gardien assigné comme accusateur et témoin, déposa seul, et au moment d'être supplicié, le jeune homme donna sa montre à son délateur en disant : « Tu m'as rendu le plus grand service.»

L'état-major du régiment ci-devant Berry, accusé d'avoir favorisé la trahison de Dumouriez, périt sur l'échafaud; ces officiers furent les seuls détenus auxquels nos gardiens témoignassent quelque intérêt : « Tais-toi, dit l'un d'eux à une prisonnière qui chantait : *Berry est condamné.* »

OPINIONS, CROYANCES.

Le galetas qui précédait celui que j'habitais nous servait de lieu de réunion; il fut tout à coup encombré par six pauvres femmes amenées de la Conciergerie. Elles parlaient divers patois, et parmi elles une fermière berrichonne, fort âgée, avait une terreur extrême de la mort. Comme je m'en étonnais : « Les jours qui sont passés, me dit-elle, sont nuls pour vous comme pour moi; l'avenir, à votre égard et au mien, est fort incertain; le présent seul nous appartient à toutes deux, j'en jouis comme vous. » La plus jeune, née en Lorraine, accoucha peu d'heures après son arrivée au Plessis. L'enfant mort-né resta quarante-huit heures sur le lit de douleur de sa mère; aucun officier de santé ne la visita. Mesdames de Duras et de la Fayette la soignèrent, et, déployant en cette circonstance cette charité et ce courage actif qui les caractérisaient, elles obtinrent de madame Haly le transférement de la malade à l'hospice, où elle mourut en arrivant.

Les nombreux mois que j'ai passés en prison ont plus avancé mon étude favorite, la connaissance du cœur humain, que ne l'aurait pu faire la plus longue vie, car, dans cette demeure, je voyais moralement les individus comme la nature les créa, ou tels que les distinctions sociales les avaient modifiés. Vices, vertus, bons ou mauvais penchants, préjugés, mœurs, coutumes, croyances, opinions, s'y montraient sans contrainte, sans restriction. J'habitais familièrement avec les femmes les plus distinguées; je logeais porte à porte avec cinq crieuses des rues, et, soit que j'entrasse dans mon réduit, soit que j'en sortisse, elles m'arrêtaient, me débitaient leurs grossières apostrophes; et pour leur échapper si je leur donnais quelque argent, elles achetaient à l'instant même du cognac, et devenaient d'autant plus bruyantes. Ces créatures déhontées, que produit seul ce Paris si renommé par l'élégance de ses

mœurs, offrant dans toute leur personne les traces de la dégradation la plus hideuse, celles-là cependant portaient le royalisme à l'excès. Grand Dieu, où allait-il se nicher? Leurs chansons, leurs toasts étaient constamment entremêlés des cris de *Vive le Roi!*

Ces sonores exclamations désolaient les geôliers; et, sans réussir à leur imposer silence, ils menaçaient ou frappaient journellement ces ivrognesses. Cette manière libre, exaltée, téméraire de révéler ses sentiments au risque de périr sur l'heure, préférant ainsi la mort à la contrainte, indique une sorte de grandeur d'âme, une indépendance sauvage, qui contrastaient étrangement avec la bassesse, la grossièreté, les habitudes obscènes de mes voisines. Cette énergie qui m'étonnait, qui me plaisait, était, hélas! le résultat journalier d'un excès de boisson joint à la coutume vulgaire de manifester sans retenue toutes leurs sensations. Je leur représentais quelquefois les dangers qu'elles couraient: « Eh bien! ma fille, nous serons guillotinées; on ne meurt qu'une fois. »

Les guichetiers, ennuyés de ces vociférations, les dénoncèrent; jugées et condamnées, elles montèrent sur l'échafaud, criant à tue-tête : *Vive le Roi!*

La dénonciation de Vadier contre Dom Gerle causa un étrange vacarme au Plessis. Nous entendîmes pendant la nuit des geôliers qui traînaient dans notre corridor de malheureuses prisonnières; ils les forcèrent à se coucher sur des couvertures jetées sur le carreau; ces femmes avaient été horriblement maltraitées. Les verroux ouverts, le matin suivant, nous cherchâmes avec empressement ces nouvelles arrivées, espérant leur porter secours. Nous les trouvâmes tranquillement assises dans la chambre des gardiens, et groupées autour d'une vieille fille, sèche, pâle, silencieuse, meurtrie de la tête aux pieds; les geôliers l'avaient traînée de la cour jusqu'à notre sixième étage, sans que la moindre pitié ni la résignation de leur victime les eût émus. Un tremblement involontaire et de nombreuses plaies attestaient ses souffrances; elle ne se plaignait pas, elle encourageait ses compagnes en leur serrant affectueusement la main; celles-ci la regardaient

avec attendrissement et respect. Nous leur offrîmes, suivant notre usage, un repas frugal qu'elles acceptèrent d'autant plus volontiers que depuis trente heures elles étaient à jeun.

Elles nous répondaient par oui ou par non, et nous témoignaient en toute rencontre la plus parfaite indifférence. Cependant une grosse paysanne de leur troupe, moins bien stylée, ou plus communicative, s'exprima en notre présence avec une telle vivacité, une irrévérence si choquante, sur le culte, sur les couvents, sur les prêtres, que nous nous en étonnâmes. « Elle ne croit pas à ces momeries, dit la paysanne en nous désignant la vieille fille; mais elle connaît le passé, le présent et l'avenir. » Toutes, et même une jeune et jolie personne, fraîche comme la rose, dont elle portait le nom, paraissaient haïr également et les révolutionnaires et les royalistes; les opinions politiques et religieuses de ces femmes étaient d'une nature particulière, et constamment enveloppées de formes mystérieuses.

Haly traita cette Catherine Théos, si connue alors sous le nom de la *Mère de Dieu*, avec plus d'égards que n'en montrèrent les geôliers. Il plaça ces sectaires dans le bâtiment dit de la *Police*; elles y vécurent isolées, mais à leur gré, pratiquant en commun une sorte de culte, parlant comme des sibylles, en termes concis, ambigus et prophétiques. En prairial, une d'elles me dit : « Dans deux mois, nous ne serons pas ici! — Je le crois, répondis-je. Fouquier-Tinville abrégera notre captivité. » Elle me prit la main, ajoutant : « Lui, son tribunal, les jurés, les juges n'existeront plus! Tout changera en France! — Le trône sera donc rétabli? — Non. — Les étrangers s'empareront du royaume? — Ni l'un ni l'autre. »

Lorsque ce mot *roi* venait à être prononcé, on apercevait dans leurs traits une sorte de contraction. Le culte catholique romain excitait en elles la même répugnance; cependant, trois fois par jour ces femmes priaient en commun; et prophétiser était une manie tellement inhérente en Catherine Théos, que, d'un ton sentencieux et exalté, elle débitait journellement à Haly, au cuisinier, au marchand de vin, et même aux guichetiers, ses innombrables prédictions. Ils la maltrai-

taient, se moquaient d'elle ; sa patience, à toute épreuve, ne pouvait être vaincue, ni sa fureur prophétique restreinte. « Je ne périrai pas sur un échafaud, comme vous l'espérez sans doute; un événement qui jettera l'épouvante dans Paris annoncera ma mort ! » Et ceux-ci riaient. « Voilà une belle péronnelle, répliquèrent-ils, pour faire tant de bruit en disparaissant ! »

Le chartreux Dom Gerle et un grand nombre de ses affidés, hommes et femmes, furent arrêtés et amenés de suite au Plessis. Vadier, membre du Comité de sûreté générale, les dénonça à la Convention comme une société fanatique et liberticide, présidée par un moine et une vieille folle se faisant appeler : *La Mère de Dieu*, tous deux travaillant de concert à renverser la républiqne. Le nombre et le fanatisme de ces soi-disant illuminés m'étonnèrent. Une de ces femmes-là, ci-devant servante, me dit un jour : « Si Catherine Théos m'ordonnait de vous tuer ou de me tuer, j'obéirais à l'instant. » Je souriais. Elle s'empara vivement d'un couteau oublié sur ma table et me poursuivit. Je fus heureusement plus leste qu'elle.

Ces sectaires, démocrates à l'excès, étaient ennemis jurés de Robespierre. Ils haïssaient les rois, les prêtres, les nobles, et se disaient républicains et chrétiens purs.

La crédulité, hélas ! est une faiblesse inhérente à la presque totalité des humains. Le sauvage ne s'égare point, il est vrai, dans les obscurs dédales de la métaphysique ; les objets pour lui sont matériels et absolus ; néanmoins, il a ses fétiches, ses jongleurs. L'homme civilisé troque son indépendance primitive contre les prétendus avantages de la civilisation, et devient alors subordonné d'absolu qu'il était ; abandonnant les rapports des sens, qui trompent rarement, il adopte ceux du *raisonnement* qui égarent sans cesse ; il est alors dupe ou suppôt, victime ou apôtre du charlatanisme : c'est ainsi que les doctrines les plus absurdes, les plus révoltantes sont perpétuées de siècle en siècle ; l'âge mûr les transmet à la génération qui s'élève ; celle-ci les lègue à la postérité.

Ne vous tourmentez pas dans l'espoir d'extirper les funestes

produits de l'imposture, de l'erreur, du fanatisme; ne vous flattez point, impuissants philosophes, de porter le flambeau de la raison dans le vaste champ de l'ignorance et de la routine : l'erreur renaît sous mille formes diverses; la terre abonde en médiocrités, en perversités de toute espèce. La religion, la morale, la conscience nous donneraient sans aucun doute la connaissance des vertus dont la pratique nous est nécessaire, si toutes trois nous servaient uniquement de guides.

Au reste, les erreurs en tout genre n'interrompent pas cet ordre sublime imprimé par le Créateur, puisqu'en ce bas monde il ne les réprime même point : les actions seules, non les pensées, sont du ressort des lois!

Mais il est bizarre, me disais-je, que dans ce siècle de lumières, de perfectibilité, qu'en France où, depuis 1789, les secrets politiques et religieux ont été divulgués, la plupart des églises pillées et démolies, des milliers de prêtres bannis ou même égorgés, on rencontre à côté du culte des théophilanthropes, sous les yeux des zélés promoteurs de la déesse Raison, les croyances les plus absurdes, les sottises les plus grossières!

Le vulgaire a cessé de croire à la suprématie du christianisme; il oublie sans cesse qu'il existe un Dieu, un jugement, une vie future. Il se rit de la vertu, de la persévérance, de la miséricorde; mais il a recours aux sorciers, veut connaître l'avenir; il sacrifie son pain quotidien à une mégère, à un sycophante pour qu'ils lui révèlent, au moyen de cartes ou autres ingrédients, la destinée qui l'attend, la conduite qu'il doit tenir. Cette manie de tirer les cartes, manie fatale des esprits faibles, était, au Plessis, l'occupation journalière de la plupart des prisonnières, la seule qui les intéressât. On ne voyait que cartes en main; la comtesse de *** en devint folle.

Une vieille porteuse d'eau, native d'Orléans, profitant, comme de raison, de la sottise publique, usurpa dans ce genre une sorte de réputation dont elle jouissait, chose rare, sans brigues et sans envieuses, mais non sans orgueil; le sien était sans bornes. Un babil intarissable l'avait aussi accré-

ditée au Plessis ; une sorte d'éloquence populaire, une assurance imperturbable, l'habitude de son métier la faisaient rechercher.

Un jour, je la trouvai seule dans le corridor obscur servant de promenade aux prisonnières qui n'aimaient pas plus que moi à descendre dans la cour ; la devineresse y tenait ses assises ; une planche appuyée sur deux chaises lui servait de tréteau. Survint inopinément une jeune dame, belle, altière, femme d'un accusateur public en Lorraine : « Voyons, dit-elle à l'Orléanaise, si tu es aussi habile que moi : point d'amour, de mariage, d'argent : les ci-devant rois seront des accusateurs publics ; les reines, de bonnes républicaines ; le neuf de pique l'échafaud ! Tire les cartes pour toi ; je les expliquerai, » ajouta-t-elle, jetant sur la table une pièce de 5 francs.

Cette jactance terrifia la vieille prophétesse ; elle hésita, puis trembla. « Fouquier-Tinville, » disait-elle tout bas. Il fallut passer outre, la chance fut affreuse : la belle provinciale la commentait malicieusement. Le fameux *à quoi vous ne vous attendez pas* découvrit le neuf et l'as de pique. « Eh bien ! que dis-tu de cette accolade ? Tu pâlis, dit en riant la femme de l'accusateur public. Ce soir au tribunal, demain guillotinée. »

La malheureuse Orléanaise pleurait amèrement ; j'étais révoltée de la méchanceté de la jeune Lorraine. Je cherchais à consoler la porteuse d'eau ; elle aurait dû, elle aurait pu mieux que personne apprécier l'extravagance d'un tel jeu. Mais sa tristesse, sa préoccupation, ses craintes parvinrent à leur comble ; et l'événement ayant confirmé subitement la prédiction, l'art divinatoire acquit au Plessis un immense crédit.

Qu'importe, diront ces mortels dédaigneux qui planent si complaisamment sur les misères humaines ; qu'importe que des êtres faibles, puérils, inconsidérés, trouvent un passe-temps dans une occupation absurde ? Il importe beaucoup : ce que vous appelez délassement était un travail moral, pénible, perfide ; c'est une plaie qui, parmi toutes les nations, frappe sans pitié les âmes faibles.

Graves observateurs, censeurs impitoyables des extravagances humaines, mettez en évidence les contradictions dont fourmille l'esprit de l'homme. Nous autres femmes, pour la plupart élevées sans soin, nous prenons le temps comme il vient et le monde comme il est.

CHANGEMENT DE CACHOT.

Une après-dînée, à l'heure où nous nous promenions dans la cour, survinrent inopinément Fouquier-Tinville, Hermann, président du tribunal révolutionnaire, et l'inspecteur des prisons, Grandpré; ils nous observèrent avec attention, et en examinant les bâtiments, ils s'aperçurent que nos fenêtres étaient murées presque en entier. « Je n'entends pas, dit l'accusateur public, que ces aristocrates étouffent ici; ils seraient, parbleu, trop contents; il faut aérer leurs chambres, y brûler du genièvre; ils crèveraient comme à la Conciergerie : car leurs opinions et leurs personnes propagent subitement la contagion. »

La mort des prisonniers remplissait à la vérité les vues de ces hommes féroces, mais si elle était naturelle, ils perdaient le plaisir de la donner. Fouquier-Tinville, en particulier, éprouvait une telle satisfaction à voir périr des femmes, que la jeunesse, la beauté, stimulaient presque constamment ses arrêts de mort. La condamnation à peine prononcée, il se précipitait à une fenêtre du Palais-de-Justice, d'où il pouvait les voir monter dans le fatal tombereau. Son rire, à cet aspect, paraissait infernal; il les insultait par des discours déshonnêtes, par des gestes menaçants. Ce mortel dénaturé etait époux et père. Les tigres ont aussi une famille, ils la nourrissent de débris palpitants.

Le local que nous occupions depuis notre arrivée au Plessis devenait impraticable. Notre nombre s'étant prodigieusement accru, la chaleur extrême, le manque d'espace et d'air, multipliaient les maladies, les rendaient contagieuses; Haly craignait d'en être atteint.

Il décida donc que nous serions *provisoirement* transférées dans le bâtiment en face, nommé *Police correctionnelle*. *Provisoirement* était le mot suprême dans les prisons; jamais expression ne fut plus souvent employée, jamais dénomination

ne se trouva si exacte. Les geôliers nous la répétaient du matin au soir. C'était *provisoirement* que nous mangions, buvions, marchions, dormions, vivions. C'était aussi *provisoirement* qu'ils nous laissaient des jours entiers dans le dénûment absolu des objets de première nécessité. A peine avions-nous acheté une cruche d'eau, qu'il fallait la partager avec les détenues pauvres qui en manquaient. Comment dans une prison refuser un verre d'eau?

Ceux qui n'ont point éprouvé, dans le cours de la vie, ces cruelles privations, en concevront difficilement la rigueur : dix pieds carrés pour se mouvoir; être contraint, pour respirer, d'appuyer ses lèvres desséchées sur des barreaux de fer qui tout à la fois interceptaient la libre circulation de l'air et le bienfait de la lumière; tenir sans cesse à la main un mouchoir trempé de vinaigre afin d'échapper aux dangereuses exhalaisons qui s'élevaient des cachots infects où les vivants, les mourants, les morts restaient souvent oubliés. Chaque jour, à diverses reprises, nous brûlions des herbes dont l'épaisse vapeur nous portait à la tête et excitait les larmes. Ces pénibles soins prolongaient à la vérité notre existence. Quelle existence! ils absorbaient une partie de notre temps, mais ils activaient à un degré inexprimable les tristes sensations qui nous dominaient.

Le déménagement fut effectué avec une promptitude inconcevable; une demi-heure nous avait été assignée pour y procéder. Il se fit sous d'horribles auspices, car durant son cours on enleva sous nos yeux l'intéressante mademoiselle de Blair. Elle reçut son acte d'accusation avec un calme, une dignité admirable, et distribua aux jeunes filles qui l'entouraient l'argent, les bijoux qu'elle possédait. La lettre de comparution devant le tribunal ne désignait pas laquelle des deux de Blair était appelée; la seconde se trouvait détenue à Saint-Lazare. Nous en fîmes la remarque comme moyen de défense. « Je réclame, dit la jeune victime, le droit d'aînesse; les délits royalistes reprochés à ma famille retomberont en entier sur ma tête, je sauverai ainsi un frère bien aimé. » Elle accueillit avec sensibilité nos regrets et nos hommages. Pieuse

et résignée, on la vit subir avec courage son jugement et sa condamnation.

Les administrateurs venaient chaque semaine inspecter la prison et enlevaient aux prisonniers argent, billets, bijoux; à la vérité, au moyen d'une assez légère rétribution, nos geôliers s'en chargeaient pendant la visite, et, il faut l'avouer, nous les rendaient exactement après le départ de nos spoliateurs. Ne voulant pas néanmoins renouveler trop souvent cette épreuve, je couvris de laine cent pièces d'or, et, au moyen du plâtre qui abondait dans nos chambres, j'imaginai follement de maçonner ces deux pelotons contre l'embrasure extérieure de ma croisée. J'avais soin d'y entretenir de l'humidité. Cependant mon trésor avait tellement adhéré à la muraille, qu'à l'aide même d'un couteau il me devint impossible de l'en détacher. L'heure donnée s'écoulait; les gardiens, comme de nouveaux *Barbe-Bleue*, nous sommaient sans cesse de descendre. J'éprouvais une anxiété extrême. La jeune G. me prêta obligeamment un compas de toilette; il se rompit deux fois, mais à force de persévérance et d'efforts nous parvînmes à notre but. J'enlevai en hâte cet or, seule ressource qui me restât.

A peine échappée à cette contrariété, je retombai dans un danger plus réel. Il s'agissait immédiatement de la vie.

J'avais entrepris, dans ma prison, la traduction de l'*Essai sur l'Histoire*, par Bolingbroke, et de plus un journal en chiffres de mon séjour à Chantilly et au Plessis. Afin d'accélérer mon déménagement, qui se trouvait fort en retard, j'avais vite roulé pêle-mêle dans un couvre-pied, linge, plumes, papiers, livres. Les gardiens, en jetant du haut en bas nos effets dans la cour (car c'est ainsi qu'ils traitaient et brisaient nos misérables effets), aperçurent mes livres, mes papiers, les apportèrent soigneusement dans ma nouvelle demeure. L'un d'eux, ce fut le cocher, ferma la porte avec rudesse, s'appuya contre, et me parla ainsi : « Nous ne voulons pas te dénoncer, car ce soir tu n'existerais plus; mais pourquoi diable écris-tu, lis-tu? les patriotes n'ont pas besoin d'être savants : *Vive la nation!* c'est assez pour eux. »

Sans tenter aucune explication je leur donnai 200 francs; ils me remercièrent, sourirent et me quittèrent. Je n'ai jamais eu lieu de les soupçonner de m'avoir trahie; la conscience d'un geôlier est un étrange ingrédient!

Je fus donc installée dans un même local avec madame d'Hécourt, femme suivant mon cœur. L'habitation dans ce corps de logis, uniquement réservé aux femmes, était meilleure; les étages ne se trouvaient pas séparés par des guichets, mais les fenêtres des salles basses donnant sur la cour furent revêtues d'abat-jour garnis de grillages; ils interceptaient le soleil et l'air courant, en sorte que les mauvais effets produits par l'humidité n'étaient pas neutralisés. Les détenues qui les habitaient s'en plaignirent : Haly leur permit d'y entretenir du feu de cheminée.

LA COUR D'ENTRÉE.

Les croisées de notre demeure donnaient sur la vaste cour d'entrée. Comment dépeindre l'effrayant aspect qu'elle offrait à toute heure, de jour et de nuit? comment retracer les scènes tragiques dont elle devenait sans cesse le théâtre? Aucune expression ne peut rendre les sentiments pénibles et divers qui tourmentaient les infortunés prisonniers, dont les regards se fixaient continuellement sur cette triste enceinte.

Nous étions subjuguées par cette impérieuse loi de salut qui, surmontant dans les âmes même les plus élevées, la pitié, l'affection, la charité, fait prévaloir en premier lieu le soin de notre propre conservation; nous contemplions avec une sorte d'avidité les scènes terribles qui se passaient sous nos yeux : cette sensation ne tenait pas, du moins dans mon cœur, à l'endurcissement ou à l'égoïsme. Je l'atteste, la moindre injustice faite au prochain m'a toujours paru comme personnelle. Jamais l'abus de la force n'a trouvé en moi d'appui ni d'excuse. Mais au Plessis, la destinée offrait à tout instant une loterie fatale où chacun redoutait d'obtenir un lot.

Lorsque le roulement de la voiture du tribunal révolutionnaire se faisait entendre au loin sur le pavé de la rue Saint-Jacques, nous montions sur des malles, sur des chaises, et, le corps penché sur la barre de fer des croisées, le regard dirigé sur la cour, nous attendions avec anxiété la sinistre issue des événements. Le portier, dès qu'il apercevait le carrosse, ouvrait, avec la célérité de l'éclair, les triples serrures des grilles qui à l'instant roulaient brusquement sur leurs gonds. Un coupé fond blanc, portant sur ses portières un énorme bonnet rouge, et traîné ventre à terre par deux chevaux dépareillés, s'arrêtait en face du greffe. Le cocher, poudré à blanc, vêtu d'une carmagnole bleue, le bonnet de laine rouge sur la tête, et, ceint d'une large écharpe de

même couleur, sautait à bas de son siége, ouvrait la voiture, l'huissier du tribunal, accompagné de deux gendarmes, descendait, se portait précipitamment au greffe. A peine en avait-il atteint le seuil, que le greffier de la prison, l'infatigable d'Enghein, recevait la liste, et, aidé de son substitut, cherchait avec un égal empressement les victimes désignées.

Ces ministres de la mort iront-ils à droite, à gauche, au bâtiment des hommes ou à celui des femmes? à quel étage? dans quelle chambre? quel individu atteindront-ils? sera-ce moi? une amie? une famille entière? tout arrêt capital tombe ici sur un innocent! Échapper au péril présent ne donnait aucune garantie, aucun espoir raisonnable de n'être pas atteint prochainement. Quelle suite de pénibles instants! quelle continuité de crainte, de désespoir! quel avenir désastreux, et lorsqu'un jour, composé de quatre-vingt-six mille quatre cent quarante secondes, s'écoule ainsi, que des mois entiers se forment de semblables jours, que des années renferment douze pareils mois, on peut s'étonner que les forces, soit morales, soit physiques, puissent soutenir de telles souffrances et y survivre.

Ces observations formaient constamment la série de questions que les détenus s'adressaient entre eux. Les fenêtres étaient en pareilles circonstances et dans toute leur capacité, garnies de prisonniers stimulés par le même motif, épiant avec une terreur égale la marche précipitée des greffiers. Le temps qu'ils employaient à chercher leur proie, celui qu'ils passaient dans l'intérieur des bâtiments, chose inouïe! paraissait toujours long. Il semblait, tout allait si vite dans ces temps de persécution et d'alarmes, que la mort ne frappait point encore assez promptement. Hélas! la plupart des infortunés réclamés par le tribunal se montraient résignés à leur sort. Quelques-uns même, satisfaits de toucher enfin au terme de leurs maux, accéléraient le pas. Deux ou trois accusés montaient dans la voiture avec l'huissier; le surplus des prévenus était lié sous nos yeux, et avec une telle violence, que des hommes courageux poussaient involontairement d'affreux gémissements; les gendarmes escortaient ces enlèvements.

Les courts intervalles qui avaient lieu entre ces funestes appels étaient employés, soit à conduire des agonisants du Plessis à l'hospice, soit à réintégrer au Plessis les convalescents qui venaient reprendre un rang actif sur les fatales listes de Fouquier-Tinville. Les partants et les arrivants n'offraient aucune autre différence que celle qui existe entre l'homme qui meurt et celui qui va mourir. Également décolorés, ils éprouvaient un semblable mal-être.

La funeste curiosité qui nous aiguillonnait se trouvait encore vivement excitée par l'arrivée continuelle de nouveaux prévenus, conduits un à un, ou en plus grand nombre; ils étaient incarcérés par ordre, soit du comité révolutionnaire, soit du tribunal ou du comité de sûreté générale, voire même par le bon plaisir des postes de la garde nationale : toute force avait alors droit de *capture*. Des convois de quatre-vingts, de cent cinquante prisonniers étaient amenés chaque matin de la Conciergerie, prison qui servait d'entrepôt à Fouquier-Tinville. Les suspects, conduits là, de tous les départements, y passaient une nuit sur le pavé, payaient au poids de l'or le loyer d'un lit qu'ils n'occupaient pas. Quelques-uns dès le lendemain comparaissaient devant le tribunal, périssaient, ou étaient dans les vingt-quatre heures conduits au Plessis. Une vingtaine de gendarmes (les gens de cette arme se prêtent à tout, ne répugnent à aucun acte violent), ces soldats à cœur d'airain posaient à terre les prisonniers enchaînés sur les tombereaux. Les malheureux provinciaux, chargés de hardes et de quelques aliments, se traînaient jusqu'au greffe, on les délivrait en compte à Haly, celui-ci les faisait enfermer de suite dans les salles basses, nommées en style de prison *souricières;* il séparait les hommes des femmes, et laissait les uns et les autres un jour ou deux sans feu, sans lumière, quelquefois sans eau, sans nourriture. Leur séjour dans ces chambres obscures et humides dépendait, quant à la durée, du caprice ou du loisir d'Haly; mais communément trois ou quatre fois par semaine, vers minuit, le concierge, accompagné ou précédé de dix à douze geôliers, s'acheminait vers ces réduits, qui, jonchés de paille infecte, étaient de vrais

cloaques; lui, s'arrêtant à l'entrée, appelait tour à tour chaque détenu, les livrait un à un aux guichetiers. Ceux-ci les terrassaient, pour ainsi dire, car ces infortunés devaient à l'instant livrer argent, billets, effets précieux, ou se les voir arracher violemment, indécemment, à moins que l'idée propice d'en livrer une partie pour sauver l'autre ne s'offrît à eux. Il fallait, pour la mettre à exécution, subtilité, promptitude, hardiesse. Les provinciaux s'en avisaient rarement; ils croyaient les guichetiers incorruptibles, tandis que ceux-ci, sans oser le suggérer, connivaient d'autant plus volontiers, qu'obligés de déposer au greffe les captures faites ostensiblement, ils n'y trouvaient aucun profit. Aussi traitaient-ils avec une rudesse extrême les malheureux qui se laissaient dépouiller; ils les méprisaient, les injuriaient. On peut toujours présumer qu'en tout temps la corruption trouvera facilement accès chez de tels hommes.

Les *rapiotages* achevés, les captifs, conduits dans les divers bâtiments, trouvaient un lit pour se reposer et des camarades compatissants qui les assistaient ou les consolaient.

Les femmes se promenaient chaque jour une ou deux heures dans cette cour exécrable, se tenaient constamment à l'opposite des corps de logis des prisonniers; elles pouvaient même s'y asseoir sur un amas de pierres et le concierge leur disait journellement : « Ceci ressemble au Palais-Royal; je vous permets, mes belles, d'envoyer chercher des glaces. »

Les fenêtres de son vaste logement, ornées des plus belles fleurs, étaient perpétuellement encombrées de curieux, tantôt Fouquier-Tinville, tantôt les Samsons. Je suis convaincue que tous ces indignes personnages, soit en se rendant à la place de la Révolution, soit en revenant, venaient chez Haly ou pour prendre un avant-goût des exécutions dont ils seraient témoins, ou pour en prolonger le souvenir.

Parmi les assidus se trouvaient force concierges, greffiers, huissiers, recors; et lorsque, après un somptueux repas, Haly voulait leur donner fête complète, il les menait dans nos réduits; nous étions pour eux une véritable ménagerie. La vue

d'une duchesse, d'une marquise, d'une comtesse, d'un prêtre, d'une religieuse, les réjouissait comme s'ils eussent regardé un animal rare. C'étaient leurs pièces capitales! Il s'éleva en notre présence une dispute assez bizarre. « Sur mon honneur, disait Haly, le Plessis est la plus vaste, la meilleure prison de l'univers! elle est distribuée à souhait; chaque détenu a gratuitement l'usage de deux bons matelas de coton, draps, couvertures, provenant des maisons royales. J'ai du logement pour sept ou huit mille prisonniers, et du linge de corps en proportion. — Très-bien, reprit Richard de la Conciergerie; mais chez moi les voleurs sont à gauche, les suspects à droite, sans communication entre eux, tandis qu'ici les détenus sont pêle-mêle. — C'est qu'au Plessis, répliqua vivement Haly, je n'ai en garde que des suspects, des conspirateurs, des royalistes, des gens comme il faut, ressortissant plus tôt ou plus tard du seul tribunal révolutionnaire. » Les concierges ne répliquèrent pas.

Un soir, la jeune madame Haly appela indistinctement les prisonnières, et d'un air riant leur dit : « Vos vêtements sont usés; Fouquier-Tinville ordonne que vous les renouveliez; » puis, accompagnée d'une trentaine de pauvres détenues qui s'étaient rendues à cette sommation, elle entra dans une des salles du greffe où se trouvaient amoncelés des habillements d'hommes et de femmes. Le nécessité la plus urgente incita quelques prisonnières à s'approprier plusieurs de ces dépouilles; elles les choisirent à leur gré; mais la salle était obscure, et à leur sortie, le jour venant éclairer ces dons exécrables, elles aperçurent le sang dont ils étaient imprégnés : alors, les rejetant au loin, elles s'éloignèrent en tremblant.

Cette horrible distribution achevée, l'insensible petite créature revint gaîment vers nous : « Pourquoi donc, nous dit-elle, ne prenez-vous pas votre part? ces vêtements sont meilleurs que les vôtres. »

FÊTE DE L'ÊTRE-SUPRÊME.

Ce fut à peu près à cette époque que la Convention, croyant repousser victorieusement les reproches que l'Europe faisait à la France de n'avoir plus ni foi ni loi, rendit ce fameux décret : « Les Français reconnaissent l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. » Ennemie déclarée du sacerdoce, elle omit d'énoncer les rapports qui existaient entre les hommes et la Divinité, entre elle et nous. Elle voulait un Dieu sans culte et sans prêtres !

La théophilanthropie, les déesses de la Raison livrées au ridicule, firent place à une doctrine dégagée de toutes cérémonies mystiques : la promulgation en eut lieu avec solennité dans toutes les communes de France. Les Tuileries servirent de temple aux Parisiens.

Robespierre, président de la Convention, fit établir un vaste escalier prenant de la fenêtre au milieu de la façade du palais et aboutissant aux parterres; les députés, en grand costume, en descendirent deux à deux apportant ainsi d'une manière presque aérienne le consolant spécifique de cette stérile croyance.

La foule accourue dans les jardins était immense; Robespierre, un bouquet à la main, prononça un discours analogue à la circonstance, et réduisit en cendres sur un bûcher dressé à cet effet un amas d'ornements sacerdotaux.

Il était enjoint aux habitants de Paris d'orner de verdure et de fleurs l'extérieur des maisons; toutes à l'envi en furent parées. On dressa des tables au milieu, des rues en face de chaque logis; les citoyens prirent place indistinctement à ces banquets civiques, et y portèrent, en raison de leur fortune, chacun leur contigent !

Commander et contraindre étaient dans ces temps rigoureux deux actions simultanées. On pouvait présumer, vu notre position, que pareils soins nous seraient épargnés;

non-seulement Haly nous les prescrivit, mais il voulut même nous faire tresser ses guirlandes : il fut en partie obéi.

Cette maison d'arrêt du Plessis s'était peuplée de nombreux détenus qui différaient de conditions, de croyances et d'opinions. Le moindre murmure contre la loi du maximum y faisait enfermer ceux qui résistaient; il en résulta les scènes les plus étranges. Les patriotes opprimés, comme se désignaient entre eux les révolutionnaires prisonniers, dansèrent autour d'un arbre de la liberté qu'ils avaient planté dans la cour, et firent une partie du jour retentir dans les airs le fameux *Ça ira*, *Madame Véto*, *la Carmagnole*, et force cris de *vive la nation! vive la liberté !*

Les cannibales se réjouissent aussi en immolant leurs proies; néanmoins je n'ai jamais ouï dire que celles-ci fussent chargées des apprêts du supplice. Joindre l'ironie à la férocité caractérisait cette époque. Un coup de poignard est moins pénible qu'un coup de ces langues injurieuses; supporter tout à la fois la cruauté et la dérision surpasse les bornes de la résignation humaine.

Dumas, président du tribunal révolutionnaire, l'emportait à cet égard sur ses collègues. C'est lui qui dit impudemment à mesdames de Noailles, toutes deux affligées de surdité : « Cette famille a conspiré *sourdement*; » et lorsque le jeune Corberon alléguait pour défense ses seize ans à peine révolus : « Greffier, sur l'arrêt portez-en dix-huit ! »

Les séances de ce terrible tribunal étaient, comme au 2 septembre, publiques et suivies. Les curieux, les égoïstes, les mauvais plaisants qui appelaient, à l'exemple de Barrère, la guillotine un lit mal fait, ou avec Hébert persiflaient sur l'instrument même du supplice, tous ces êtres légers et insensibles dont notre France abonde affluaient au palais, prêtant constamment main-forte aux attentats de la révolution.

Le tribunal révolutionnaire, composé d'un jury nommé par Fouquier-Tinville, d'un président, de deux juges et de l'accusateur public, poursuivait impunément le cours de ses iniquités. Son activité semblait acquérir journellement une nouvelle force. Deux cents accusés pouvaient comparaître dans

la même séance, être jugés, condamnés, et périr ensemble, le même jour, à la même heure. Le passage de la vie à la mort ne durait qu'une seconde.

La rapidité, l'étendue, la ténacité de la persécution, soit à Paris, soit dans les départements, semblaient outre-passer les forces humaines. La capitale en était le point central. Là, jurés, juges, accusateurs, témoins, soldats, peut-être même les bourreaux, tous gens étrangers aux remords et à la pitié, succombaient de fatigue, quoiqu'en général les scélérats soient plus fortement organisés que les hommes de bien.

Haly nous disait un jour : « Je sors de chez Fouquier-Tinville; je l'ai trouvé étendu sur le tapis, pâle, anéanti; ses enfants le caressaient, essuyaient la sueur de son front. Il me répondit, lorsque je lui demandai ses ordres pour la liste du lendemain : — Laissez-moi, Haly, je n'y suffis pas! Quel métier...! Puis comme par instinct, il ajouta : Voyez mon secrétaire; il m'en faut soixante, n'importe lesquels; qu'il les assortisse. »

Dans ce nombre immense d'exécutions, les gouvernants, pourra-t-on le croire! mettaient une grande importance à ce que le choix des victimes attirât un plus grand concours de spectateurs. Il faut l'avouer à la honte de l'humanité, de la civilisation, de la charité chrétienne, la multitude, chez toutes les nations, se porte avec empressement vers ces sanglantes scènes; alors, plus que jamais elles furent recherchées, et contemplées avidement!

LES ROSES.

Un jour, en entrant dans ma chambre, j'aperçus un bouquet de roses posé avec soin sur ma table. Je m'assieds en face, charmée à la fois de leur aspect et de leur parfum. Leur vue excite dans mon cœur des souvenirs doux et pénibles. Ces roses enchantaient mes regards, j'aime tant les fleurs! elles me transportaient en imagination hors de l'affreuse enceinte où elles et moi nous étions condamnées à languir. « Dieu, me disais-je, me devait, en me donnant la vie, ce qui est nécessaire à ma conservation; mais les fleurs, ces brillantes superfluités, sont de sa part un don exquis, une preuve incontestable que son but en nous créant fut de nous rendre heureux. La bonté du Très-Haut éclate visiblement à mes yeux dans ces charmantes créations : les majestueux effets qui attestent sa puissance, l'ordre suprême qui régit l'univers, me commandent l'admiration, l'obéissance, le respect; mais, en regardant les fleurs, je me sens animée d'un sentiment pieux, mes paupières s'humectent de douces larmes; l'attendrissement, la reconnaissance, l'espoir d'une vie plus heureuse me pénètrent. »

Telles furent mes premières sensations en contemplant ces roses charmantes; puis par suite de cette misanthropie qui, depuis 1789, s'est emparée de moi, je les aurais voulues sauvages, épineuses, couvertes de rosée; enfin toutes semblables à celles qui croissent à leur gré dans les lieux incultes.

En me livrant à mes rêveries, je me rappelai avec délices qu'un été, voyageant en Suisse, errant à l'aventure sur le sommet des Alpes, n'apercevant aucun sentier, je me disais avec transport : nul pied n'a foulé ces plantes balsamiques produites spontanément par cette terre vierge, forte, indépendante. Quelle variété, quel brillant coloris, quel parfum! Le bloc d'ardoise sur lequel je m'étais reposée dans cette incursion devenait aussi par la vivacité de mes souvenirs présent à ma pensée. Du glacier en face de moi, tombaient

avec fracas d'énormes amas de neige; ils roulaient, se brisaient, se précipitaient dans un torrent. L'atmosphère de cet heureux séjour n'est jamais chargée ni de miasmes humains ni des humides vapeurs qui s'élèvent des vallées. Le son vibre au loin dans cet air pur, léger et transparent!

Ce désert qui peu d'années auparavant m'avait rendue à mon essence primitive et m'avait fait oublier dans la solitude les maux sans nombre qu'enfantent et propagent les sociétés humaines; ce tableau séduisant se retraça pour ainsi dire à mes yeux, car en ce genre un cachot peut produire par la pensée des effets surprenants. Elle a tant de force, une telle magie! J'avais désiré en 1790, comme je le souhaitais maintenant, passer ma vie dans un lieu si conforme à mon goût; ma main avait serré avec force les formes aiguës de ces roches sur lesquelles, afin de n'y laisser aucun vestige, je ne traçai point mon nom.

Je me voyais dans les Alpes, séparée de fait, comme je l'étais de volonté, de tout rapport social. Je planais sur les passions, sur les préjugés qui du berceau jusqu'au tombeau asservissent les humains, comme de cette sommité je dominais en réalité les nuées qui obscurcissent ou troublent les vallées; alors, presque en extase, sans souvenir, sans regret, sans avenir, absorbée tout entière dans le présent, j'étais heureuse!

Hélas! pour mon malheur, un soi-disant ami me trouvant dans ce lieu inhabité, s'écria : « Voulez vous donc mourir ici? — Non, lui répondis-je, j'y vivrais avec délices! ».

Mais il avait déjà, par sa seule présence, détruit tout le charme que j'y goûtais; cet asile était accessible. Un homme totalement étranger aux sentiments exquis dont j'étais animée ne voyait que folie dans mon ravissement. Il me croyait épuisée de fatigue et de faim, je n'éprouvais ni appétit ni lassitude; je redescendis péniblement, je quittai avec un regret indicible le roc qui m'avait abritée. Ceux qui ont traversé les Alpes, les hautes montagnes, savent combien l'air pur et salubre que l'on y respire diffère de celui des vallées. Là, un bien-être moral et physique, ici chagrins, mala-

dies, contrainte continuelle. Je disais mentalement en quittant ce lieu enchanteur : je te regretterai plus d'une fois, séjour heureux! et en effet je me suis rappelé maintes et maintes fois, et surtout au Plessis, les Alpes, la roche, et le pressentiment.

Ayant épuisé dans ma mémoire tous les détails de ce précieux épisode, je me retrouvai en prison... mes regards tombèrent de nouveau sur ces roses cultivées. D'où venaient-elles? qui pouvait les avoir si complaisamment apportées dans ce lugubre lieu? indiquent-elles un souvenir, un espoir, ou un adieu? Existe-t-il encore en France un individu qui pense à moi? En est-il un seul, dans ces temps de carnage, de souffrance, de persécution, qui croie qu'un tel don me parvenant dans mon cachot sera d'un prix inestimable pour mon cœur? Qui que ce soit ne pouvait avoir pour moi une attention si délicate; je me comptais, comme probablement je l'étais déjà aux yeux de mes amis, de mes parents, au nombre de ces êtres proscrits pour lesquels il n'existe plus ni espoir ni salut. C'est donc le hasard qui vous a placées près de moi, brillantes fleurs; vous avez, en me procurant une douce rêverie, suspendu un moment mes souffrances; une autre plus heureuse vous attend peut-être?

Le gardien chargé de la surveillance de notre corridor les avait apportées; dès lors, cruellement déçue de mes idées romantiques, je ressentis une douleur amère. Je récompensai le geôlier, j'éloignai les fleurs : la main qui les présentait les avait profanées. Les voyant ainsi rebutées, il les reprit, et mon amie survenant, il osa les lui offrir. A peine les eut-elle aperçues, qu'une vive et douloureuse sensation la saisit, ses traits s'obscurcirent, et rejetant avec une sorte d'épouvante cet hommage vénal : « La nature, dit-elle, produit des roses, suit son cours annuel, et des milliers d'innocents périssent sur l'échafaud, languissent en prison. »

Cette exclamation surpassait l'intelligence d'un tel homme; ce temps que nous maudissions, il le regardait comme l'âge d'or; je le vis avec une vive satisfaction emporter ces fleurs dont je ne pouvais plus supporter la vue.

AGONIE.

Je me sentais mourir; mon sang altéré par le chagrin se calcinait dans mes veines : les sources de ma vie s'épuisaient journellement; cette destruction lente, successive, sans douleur aiguë, et mettant enfin un terme à la plus affreuse situation, n'était pas dépourvue d'un certain bien-être. J'entrevoyais avec satisfaction ma prochaine délivrance; je passais la plus grande partie de la journée dans un engourdissement qui enchaînait mes facultés, et lorsqu'il gagnait ma tête, je végétais des heures entières dans une inertie absolue : je ne sentais ni ne souffrais.

Tel était, dans mon cachot, l'état complet d'insensibilité qui me menaçait, lorsque je fus rappelée à la plénitude de la vie par un événement déchirant et tout à fait imprévu.

Le bruit d'un grand nombre de chariots tournant dans la cour était à la vérité parvenu jusqu'à moi, mais totalement désintéressée de tout incident qui pouvait survenir, que m'importait de les connaître? Madame d'Hécourt s'écria avec une sorte d'effroi : « La cour est remplie de nouveaux arrivants : de femmes, de jeunes gens élégamment vêtus, d'où viennent ils? » Le sort, le triste sort de ces infortunés oppressa encore mon cœur!

Mon amie me quitta, recueillit quelques informations, revint près de moi, et me dit : « Ces prisonniers sont des nobles enlevés à Neuilly. —A Neuilly! » repris-je en tressaillant, et je ne sais pourquoi, je croyais ne connaître qui que ce soit à Neuilly. « Il faut, ajouta-t-elle, que vous quittiez cette chambre; l'air y est malsain, brûlant, concentré. — On ne meurt cependant pas de mal-être, répliquai-je, allons jusqu'au palier voisin. » Elle m'y entraîna; ma tête défaillante s'appuyait contre les barreaux de la fenêtre lorsqu'une prisonnière me désignant une femme, me serra la main avec affection. « C'est votre sœur, dit-elle, qui entre au greffe; la

jeune fille qui l'accompagne, est Aglaé de Baye, votre cousine. » Mes regards se dirigeaient en vain vers ces deux femmes; je ne les reconnaissais pas. « Ma sœur, repris-je, serait parmi ces prisonniers ? elle, constamment étrangère de fait et de volonté à tout débat politique ! »

Étant restée, depuis notre séparation à Chantilly, sans nulle communication avec ma famille, j'ignorais le lieu où ma sœur habitait; mais rassurée par les opinions bien connues du général Barbantane, son mari, je la croyais à l'abri de toute malencontre; mes incertitudes cessèrent lorsqu'un billet ainsi conçu me fut remis : « Votre sœur est ici, je lui a parlé; préparez-lui un lit, elle est fort souffrante. »

A cette lecture, la langueur qui depuis plusieurs mois minait mes jours se changea tout à coup en une fièvre ardente; je repris mon activité habituelle, je retrouvai du courage et des forces; j'éprouvai, dans toute son étendue, que les souffrances personnelles sont faibles et supportables en les comparant à celles que nous font ressentir les dangers, les chagrins des êtres qui nous sont chers. Mes mouvements étaient convulsifs, je courus précipitamment vers un pan de muraille d'où, par un effort dont je ne me serais pas crue capable, je parvins à établir entre moi et ma sœur, enfermée dans une salle basse, une communication véritablement périlleuse; je lui descendis un mouchoir lié à un long ruban, elle y déposa son portefeuille et quelque argent en me disant : « Je suis heureuse de me trouver près de toi. »

Un gardien nous surprit; nous payâmes chèrement son silence : ma sœur, n'étant pas encore écrouée, il y avait peine de mort pour toute communication entre les anciens prisonniers et les arrivants.

En rentrant précipitamment dans ma chambre, je trouvai mon incomparable amie se disposant à la quitter; j'essayai vainement de décliner cette généreuse résolution, car dans l'enfer que nous habitions, c'était donner le seul bien qu'on possédât. Elle s'établit dans un galetas en face qui lui répugnait d'autant plus qu'il avait été successivement occupé par trois femmes qui avaient péri sur l'échafaud; sa tendre

affection pour moi et son noble caractère le lui firent néanmoins habiter avec sa fille, ange de neuf ans, dont la gentillesse et la douceur avaient tant de fois adouci nos peines. J'en aurais agi de même, j'en ai la conviction, mais cette preuve d'amitié excita vivement ma reconnaissance et m'attacha pour la vie à celle qui me la donna.

Le soleil commençait à baisser; six mortelles heures s'écoulèrent dans l'attente d'une réunion funeste et néanmoins ardemment désirée.

Le guichetier qui devait s'enquérir de la cause de ce retard me rapporta, tout effrayé, que le concierge ne permettait plus à qui que ce soit d'approcher des salles basses. Une vive altercation avait eu lieu entre Haly et un gendarme de l'escorte : il s'agissait d'un riche bracelet confié au soldat; les gardes de la prison voulurent le lui enlever; il se battit avec eux, et sortit vainqueur de cette lutte.

Haly ne donna aucune suite à ce démêlé; il s'en vengea sur les arrivants en les faisant étroitement surveiller. « Ces prisonniers-là, ajouta mon envoyé, sont dans de mauvais draps; ils ont jeté dans le Champ-de-Mars [1] des libelles contre-révolutionnaires; ils seront placés dans le bâtiment du tribunal pour y comparaître demain ou après-demain. » Au moment même où ce récit me glaçait d'effroi, mon amie m'amenait ma sœur.

Je me jetai au cou de cette sœur chérie, et, pour la première fois, en la tenant dans mes bras j'éprouvai un sentiment pénible : la revoir en de telles circonstances, la retrouver dans un cachot, sous le poids d'une accusation de conspiration, malheur indicible, et sans aucun doute celui sur lequel j'avais le moins compté!

L'arrivée inattendue de cent cinquante prévenus qu'il fallait installer dans un local presque encombré aurait paru difficile à tout autre qu'à notre Haly; son génie inventif en vint à bout : des greniers sans portes, sans fenêtres, devinrent

[1] Mille jeunes gens réunis de tous les départements étaient élevés militairement dans cette enceinte.

la demeure de vingt femmes distinguées. Elles les auraient habités avec des créatures atteintes de maladies contagieuses, avec des êtres dont les habitudes et les mœurs dissolues sont la honte de leur sexe et de l'humanité, si, à notre réclamation, Haly n'eût fait à la hâte former en planches une espèce de retranchement dans lequel ces filles publiques étaient pour ainsi dire gardées à vue.

Ainsi donc, par le plus étrange assemblage, la même aire supporta des religieuses et d'infâmes prostituées; cet odieux mélange qui, à la vérité, mettait fort en évidence les vertus des premières, ne put jamais adoucir la rudesse et la grossièreté des secondes; elles passaient à boire et à blasphémer le temps que les pieuses filles employaient en prières.

Les événements, dès le lendemain, devinrent encore plus menaçants; des greffiers de toute espèce parurent tout à coup parmi nous. Ils firent l'appel nominal des détenus arrivés la veille, en prirent les noms, prénoms, titres et âge; et si quelque jeune fille de quatorze ou quinze ans leur répondait, ils souriaient d'une façon infernale : « Grandes et belles comme vous êtes, leur disaient-ils, nous écrirons dix-huit ou dix-neuf ans. » Cette insinuation me frappa d'autant plus que la loi en exigeait dix-huit pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire. Les scribes qui plaisantaient si cruellement ne les avaient pas atteints.

Ma sœur se trouvait si souffrante que je n'osais pas l'interroger sur les motifs de son arrestation. J'appris par ma cousine que la loi du 22 prairial enjoignant aux nobles de quitter Paris sous peine de mort, ma sœur et son mari s'étaient alors réfugiés à Neuilly, où les exilés vivaient assez paisiblement, sauf l'obligation de se présenter tous les soirs à la mairie pour signer leur nom dans les registres. Remplissant donc, comme de coutume, cette humiliante corvée, cent cinquante d'entre eux furent arrêtés et conduits dans l'église paroissiale. Ils passèrent la nuit sur le pavé, éprouvant, comme de coutume, les mauvais traitements des autorités et les insultes grossières de la multitude. Enfin, après avoir été contraints de stationner plus de trois heures sur la place dite *de la Révolu-*

tion, le commandant du Champ-de-Mars, chef de l'escorte, ne les quitta qu'après s'être positivement assuré que le résultat de ses délations serait fatal à ces prévenus.

Trois jours s'étaient donc écoulés sans qu'il eût été permis à ces infortunés de goûter le moindre repos; et le sommeil commençait à peine à calmer leurs souffrances et leurs alarmes, lorsque, la quatrième nuit qui suivit leur arrestation, nous fûmes stupéfiées par un vacarme épouvantable qui se propagea dans la vaste étendue de la prison. Je m'approchai de la croisée pour en connaître la cause, et, à la lueur de vingt flambeaux, j'aperçus les huissiers du tribunal, les nôtres, Haly, les guichetiers, précipitant sur le pavé de nombreux prisonniers, que trois vastes tombereaux amenaient de la Conciergerie et excédés de fatigue, de besoins, de crainte; ils s'étendirent sur la terre comme de vils troupeaux; je vis les chiens préposés à leur garde rôder autour de ces arrivants, tandis que les geôliers, par un raffinement de cruauté, passaient continuellement des torches enflammées sur ces pauvres captifs, qui, éblouis par la clarté, couverts de flammèches, suffoqués par la fumée, ne pouvaient, dans leur triste situation, jouir d'un instant de tranquillité. Ce manége dura quelques heures durant lesquelles les voitures funéraires, au lieu de sortir du Plessis, stationnèrent au fond de la cour en attendant un nouveau chargement.

Minuit sonnait lorsque Haly, une foule de greffiers, de geôliers, d'énormes chiens, entrèrent bruyamment dans l'intérieur des bâtiments; parcourant à la hâte les longs corridors, les divers étages, pénétrant dans chaque chambre, visitant les galetas, les plus sombres cachots, et criant à tue-tête : « Les prisonniers de Neuilly, au greffe ! »

Cette foudroyante sommation éveilla ma sœur, me remplit d'épouvante. « Où nous menez-vous donc? » s'écria ma cousine; une voix répondit : « Au Luxembourg. » Cette assertion ne me fit aucune illusion, cependant je la répétai, ma sœur l'adopta et me dit avec attendrissement : « Demande à Haly qu'il me garde ici, je ne veux plus te quitter. »

Je ne répondis pas. Sa funeste toilette achevée, épuisée de

fatigue, ainsi qu'Aglaé, elles se jetèrent toutes deux sur leurs lits, ma sœur s'endormit et je me mis à genoux. Ma tête soutenue par mon bras portait sur le bord de sa couchette, je pressais fortement ma poitrine pour comprimer les violents battements de mon cœur. Dans cette agonie, toujours renaissante, mon heure suprême me semblait arrivée; mes pulsations accélérées m'en faisaient ressentir toutes les angoisses. La rapidité de mes pensées, de mes réflexions ne peut se décrire. Les unes et les autres ne se présentaient plus comme auparavant, seules, languissantes, arides; elles se pressaient en foule quoique distinctes, suivies, complètes. La vivacité de mes sensations détachait mon âme de son enveloppe terrestre. La vie sur laquelle je planais s'offrait à moi comme un enchaînement de souffrances... Je me rappelais ma méditation sur la mort... j'aurais trouvé, je le sentais, le courage nécessaire pour monter avec dignité à l'échafaud... mais prévoir, calculer qu'un tel sort atteindrait dans peu ma sœur égarait mes esprits... La lune projetait sa clarté dans notre cachot; sa lumière frappait en entier sur le visage de cette tendre sœur; ce séjour ténébreux, tous les objets qui m'entouraient, augmentaient encore ma douleur. Je contemplais cette tête charmante offrant, même dans ces pénibles instants, les grâces de la jeunesse et de la beauté; puis tout à coup je me la représentais avec terreur, abattue violemment, puis des torrents de sang coulaient entre ma sœur et moi... entre moi et ma sœur. Ah! si la pensée de lui survivre était jamais entrée dans mon cœur, ces images funestes qui, durant cinq heures consécutives, frappèrent mon imagination exaltée m'eussent privée en peu de temps de la raison ou de la vie.

Aucun espoir ne luisait pour moi; nul événement consolant ne me semblait présumable, ne me paraissait possible... Cent cinquante victimes, la plupart à la fleur de l'âge, seront immolées...! Grand Dieu! les bourreaux désuniront nos bras enlacés, me repousseront loin de ma sœur! je serai le jouet de leur férocité, le but de leurs insultes. L'idée seule d'être exposée à cette épreuve échauffait mon sang prêt à se

glacer... ces méchants pouvaient ressentir quelque satisfaction à me séparer vivante d'un objet si cher.

La quitter, me la laisser enlever, ne pas partager son supplice, me paraissait un tort impardonnable... elle avait, à Chantilly, partagé volontairement ma prison. Ne pas savoir mourir avec une telle amie! La colombe sans fiel, sans défense, emploie ses faibles ailes pour voler au secours de sa compagne... un même coup en atteint deux! Je m'arrêtai à cette consolante résolution. Je crus en la formant remplir un devoir sacré d'amitié.

Les moyens de lier de suite mon sort à celui de ma sœur étaient à ma disposition : un mot, une exclamation, la manifestation d'une opinion royaliste suffisaient pour constater un délit que la mort la plus prompte pouvait seule expier. Il était certain que ma sœur la trouverait moins pénible si son cœur, au moment de la subir, pouvait battre sur le mien.

Telle était la série d'idées qui tourmentait mon âme oppressée. Ma cousine l'interrompit tout à coup par d'effrayantes exclamations. Elle s'écriait avec effroi : « Ils vont nous conduire à l'échafaud. Pourquoi ne nous ont-ils pas massacrées avant-hier ? » Elle retomba douloureusement sur son lit. Ma sœur, pour la calmer, lui dit avec une résignation touchante : « Ils abrégent nos souffrances, recueillons nos forces, espérons en Dieu. »

Plusieurs heures se passèrent ainsi, elles me parurent un siècle. Ma sœur se leva; je craignais les informations qu'elle voulait prendre, néanmoins je n'osai pas la retenir. Les prisonnières venues de Neuilly croyaient fermement à un transfèrement au Luxembourg. Cet espoir était pour ma sœur une diversion, une distraction; car il faut quelquefois, si la réflexion affaiblit le courage, donner tête baissée dans l'abîme. Je la suivis de loin; les dames venues de Neuilly, se flattant d'une translation prochaine, jouissaient d'une telle sécurité qu'elles s'étaient endormies sur les marches du grand escalier, à côté d'un amas de vêtements qu'elles croyaient leur être nécessaires. Toutes, à leur réveil, parlaient du Luxembourg. Je respectai cette ineptie; la croyant même utile à ma sœur,

je la laissai avec ces prisonnières, tout à la fois si malheureuses et si crédules.

Je remontai dans ma chambre, où entrèrent deux religieuses du convoi de Neuilly. Je ne les avais pas encore rencontrées; elles logeaient dans les combles; je les reconnus à l'instant comme ayant été maîtresses des pensionnaires à Saint-Thomas et à Sainte-Marie, deux couvents où j'ai passé successivement ma première jeunesse : « Ayant appris, me dirent-elles, que j'étais prisonnière au Plessis, elles venaient, amicalement, me demander à déjeunner. » Leur présence, en me rappelant un âge heureux, contrastait singulièrement avec les pensées qui occupaient mes derniers moments. Je les accueillis cependant avec affection, espérant que leur léger repas, et les apprêts qu'il exigeait, en trompant les rigueurs de l'attente, entretiendraient mes forces morales. La Bance leur apporta du café; ces saintes filles mangèrent avec appétit; leur calme différait du mien, il était réel; elles s'applaudissaient d'être transférées au Luxembourg, en parlaient comme d'une amélioration. Manquant totalement de jugement, de prévision, de connaissance du monde, elles étaient, comme je les avais jugées depuis longtemps, des femmes simples et insipides, de pieux enfants dénués d'esprit.

En les observant attentivement, je me convainquis néanmoins que, dans ces grandes catastrophes, qui ne peuvent être évitées, l'absence de tout moyen intellectuel laissait aux êtres irréfléchis plus de force physique que n'en conservent ceux qui, connaissant l'étendue du mal, en prévoient les résultats. Elles priaient encore avec espoir, voyaient les événements qui les concernaient sans y rien comprendre, et devaient enfin mourir comme les moutons, sans prévoir et sans se plaindre.

Lorsqu'elles m'eurent quittée, je parcourus rapidement notre bâtiment, mais en vain : je ne rencontrai ni le concierge ni les geôliers; ce n'étaient assurément pas les premières victimes qu'ils avaient livrées ! Mais il est certain que par leur nombre, leur âge, leur choix, elles inspiraient un tel intérêt que tous les détenus prirent part à cet événement, et pro-

diguèrent à ces infortunées les soins les plus attentifs. Parmi ces prisonnières se trouvait madame Hippolyte de Choiseul, femme d'un esprit et d'un caractère remarquables. Ma cousine, franchissant vingt fois en un quart d'heure tous les étages de la prison, recueillait de côté et d'autre les moindres détails. Hélas! comment en pareilles circonstances songer à la contrarier? Je lui voyais un pied dans la tombe : mes appréhensions ne se réalisèrent que trop tôt, car elle apprit d'avance le sort qui l'attendait. Pâle, effrayée, elle nous aborde en s'écriant : « Ils vont nous conduire à la Conciergerie; l'huissier du tribunal l'a dit. »

Je la pris par le bras, et pressant ma sœur contre mon sein, je m'écriai : « Nous périrons toutes trois ensemble. »

La voix d'Haly retentissait dans le corridor, je courus vers lui. « Nous sommes prêtes, » lui dis-je. Son air ouvert et riant me frappa; un doute consolateur s'éleva dans mon âme. « Les tombereaux partent, répondit-il, une erreur de liste a causé tout ce mouvement; rassurez-vous, rassurez vos amies, vous avez gagné du temps. »

J'annonçai, à l'instant même, à ma sœur et à ma cousine ce changement imprévu. Elles ne voulaient pas le croire, tant il paraissait miraculeux. « Conduisez-nous, conduisez-nous, disaient-elles; nous mourrons courageusement, je vous l'atteste. — Vous ne me quitterez pas, » répondis-je en les embrassant. L'heureuse nouvelle se répandit avec la rapidité de l'éclair; et fit naître dans ce funeste lieu quelques lueurs de satisfaction inconnues jusqu'alors!

Deux jours après nous apprîmes avec douleur que les mêmes voitures avaient transféré du Luxembourg à la Conciergerie, de là à l'échafaud, cent cinquante prisonniers dont la fortune, l'âge, l'éducation, les talents, semblaient leur promettre une toute autre destinée.

INCIDENTS.

Le nombre des malades s'augmentait journellement, ces malheureux périssaient sans être soignés, sans être secourus; on ne l'essayait même pas. Les gardiens les jetaient dans une salle basse, plaçant près de ces moribonds une cruche d'eau froide; la nature en disposait.

Haly avait toléré jusqu'alors que nous gardassions, le soir et même la nuit, de la lumière dans nos chambres; mais, lorsque les prisonniers furent entassés sans mesure dans cette vaste prison, chandelles, bougies, huile, furent totalement prohibées, d'abord à huit heures, puis à sept, enfin à six en été : on nous claquemurait impitoyablement. Alors endormies avant la nuit, nous nous éveillons au point du jour. L'obscurité d'un cachot enfante la mort. Des femmes sans éducation prirent bientôt la désastreuse habitude de boire immodérément de l'eau-de-vie; cette liqueur prise à fortes doses produisait en elles des accès de mélancolie qui leur donnaient un désir effréné de se détruire.

Ni la raison ni la religion ne pouvaient, dans ces âmes communes, triompher de ce vil penchant; il atteignit même des classes élevées; car en face de mon réduit, dans un pitoyable galetas, sous le toit, habitait la femme d'un médecin devenu très riche en vendant un remède secret pour des maladies occultes. Lié avec les puissants d'alors, il avait, on ne sait pourquoi, fait enfermer sa moitié au Plessis. Petite, faible, à peine âgée de trente ans, elle consommait journellement une demi-bouteille de cognac; plus elle en buvait, plus elle s'affaiblissait. Cette dame n'était pas dépourvue de savoir-vivre ni de ces bonnes manières que donnent les richesses; elle venait nous voir dans ses moments lucides, nous apportait complaisamment des fruits que son mari lui envoyait en lui promettant qu'elle obtiendrait prochainement sa liberté; assurance qui ne se réalisait pas. Je hasardais de temps à

autre quelques conseils, les tristes exemples que nous avions sous les yeux en fournissaient le texte; elle écoutait patiemment, elle nommait cet excès un remède sûr. Je ne le croyais pas chez elle un penchant vicieux, mais une fausse manière de voir; au reste sur trois points capitaux, la croyance, l'opinion, le régime, les humains ne peuvent souffrir d'être contredits, et sont terriblement sujets à errer.

Une après-dînée sa compagne de chambrée poussa des cris d'alarme. Madame *** se précipitait dehors par une étroite lucarne donnant sur la rue Saint-Jacques; nous vîmes encore l'extrémité de ses jupes. Elle tomba du troisième étage sur le pavé, vivante, mais brisée. Les guichetiers, peu d'instants après cette chute, la rapportèrent dans la prison, la jetèrent sur un lit, ne lui donnèrent nul secours : meurtrie de la tête aux pieds elle ne jouissait d'aucune de ses facultés, un mouvement involontaire et convulsif l'entraînait encore vers la fatale issue, les gardiens nous éloignèrent; restée seule, elle expira.

Quarante Anglaises amenées au Plessis furent entassées dans une salle si peu spacieuse que leurs lits se touchaient. Ces étrangères passaient la journée sur les marches du grand escalier; calmes et froides, elle ne témoignaient aucun intérêt, nulle curiosité ni pour les personnes ni pour les objets. Je suis persuadée que des consciences anglaises n'ont jamais pu concevoir l'ordre de choses dans lequel nous vivions.

La jeune et belle princesse de **, qui, à la scélératesse près, fut un don Juan femelle, avec ses volages amours, et même la liste de ses conquêtes, qu'elle montrait volontiers, fut aussi mise en prison. Elle avait suivi toutes les phases de la révolution, connu intimement les coryphées des divers partis; passant des bras du duc de **, dans ceux des Girondins, elle paya de sa tête ses imprudentes liaisons.

Il existait aussi au Plessis une certaine Allemande, la baronne de Trenck, qui prenait ce titre par suite de ses relations avec le fameux baron de ce nom. Elle ne rougissait pas d'être fille publique. Chez elle, un assez beau corps servait d'enveloppe à une âme audacieuse, ardente, fortement trempée. Elle faisait son métier avec une dignité que nulle autre

de même sorte n'eût peut-être jamais. Les femmes de cette espèce abondaient au Plessis, elle seule s'y fit remarquer. Ce n'était pas ce Trenck devenu vieux, triste, infirme, qui excitait son enthousiasme. « C'était, disait-elle, l'idéal d'un Trenck jeune, beau, brillant de valeur, brûlant d'amour, volant, au milieu de mille périls aux genoux d'une grande princesse » ! Hélas ! le baron chargé de fers expia pendant vingt ans un tel honneur.

La baronne adorait ce Trenck, que la haine du despotisme conduisit dès 1789 en France, où il se précipita dans les entreprises les plus téméraires. Républicain sincère, mais accusé par la faction Danton d'être un agent de l'étranger, il périt sur l'échafaud. La baronne exaltait la mémoire de Trenck, ne croyant jamais, quoi qu'elle dît, se trouver de niveau avec la haute renommée de son amant.

Chaque jour, au réfectoire, elle se plaçait à la même table, en faisait les honneurs, blâmait la mauvaise qualité des mets, et lorsque madame Haly, suivie par les animaux immondes de sa basse-cour, nous honorait de sa présence, la baronne les faisait chasser. Les gardiens, la jeune concierge s'en moquèrent d'abord, puis finirent par lui céder. Existe-t-il donc parmi les hommes une race suprême destinée au commandement ? S'il en est ainsi, comment un rejeton d'une souche si illustre habitait-il la rue Saint-Honoré ? La pauvre Trenck tomba malade; madame Haly la fit à l'instant transférer à l'hospice ; nous ne la revîmes plus.

Ce fut mademoiselle Montansier qui remplaça près de nous la femme du médecin. Elle nous prodigua, à titre de voisine, les soins les plus empressés. Je n'en démêlai pas d'abord le véritable motif; mais un jour, prenant avec nous son café : « Vous avez, me dit-elle, débuté avec succès au Théâtre-Français; je l'ai ouï dire à mademoiselle ***; je vous ferai obtenir votre sortie de prison, sous la condition toutefois de contracter un engagement dans la troupe que je forme. » L'assertion et la proposition nous étonnèrent; j'assurai la directrice que je n'étais jamais montée sur aucun théâtre. La Montansier n'ayant en tête qu'intrigues, recrues, spectacles,

s'appuyait opiniâtrément sur le dire de mademoiselle ***, et ne voulait pas admettre notre dénégation.

Nous ne connaissions pas autrement mademoiselle ***, sinon que, fréquentant journellement la chambre de la Bance, soit pour de l'eau chaude, soit pour du café, elle avait appris que Madame Dh. et moi achetions chèrement ce bois et ce charbon que nous laissions gracieusement à la disposition de toutes les prisonnières. Elle s'était fait un devoir de nous en remercier; nous lui rendîmes sa visite dans son grenier, où elle se parait aussi régulièrement, aussi élégamment qu'elle s'attifait jadis aux petits soupers de M. de Soubise; elle était bien certainement au nombre de ces femmes qui regardent la parure comme partie intégrante de leur existence; ces machines à intrigue devenues vieilles sont d'étranges pécores.

Mademoiselle Montansier passait la journée à écrire des lettres à ses protecteurs. Son existence lui semblait journellement menacée; Collot d'Herbois, lorsqu'il faisait encore partie de la troupe qu'elle dirigeait, avait eu à se plaindre d'elle, comme elle de lui: « Ce coquin, disait-elle, est vindicatif, cruel, et tout-puissant. » Cependant Haly et les gardiens avaient pour elle les égards les plus empressés.

Une tante de Cécile Regnaut, de cette jeune fille que Robespierre accusa d'avoir voulu l'assassiner, fut amenée au Plessis; je la voyais souvent. Elle nous raconta que sa nièce s'étant présentée au Comité de salut public, et demandant à parler à Robespierre, celui-ci la fit arrêter et conduire de suite à la Conciergerie où elle attendait son jugement.

Ma nièce me parla ainsi, nous dit-elle, la veille même du jour où elle parut aux Tuileries : « Je me sens comme inspirée, ma tante. Je dois m'adresser à Robespierre; il est moins cruel que ses collègues; je lui peindrai si vivement les malheurs de la France, les crimes qui se commettent chaque jour, qu'il les fera cesser. Dieu m'inspirera. — Que sa volonté soit faite, reprit la bonne religieuse; mais si tu échoues nous en serons tous victimes. — Je n'ai point d'armes : je veux lui parler. » Et Cécile, ajouta la tante, était véritablement inspirée.

La jeune et belle fille répéta mot pour mot ces mêmes paroles, et dans les nombreux interrogatoires qu'elle eut à subir, et devant le tribunal, lorsqu'elle y fut traduite; sa famille entière, le père excepté, ayant été condamnée, ils périrent revêtus de robes rouges, vêtements affectés aux assassins.

M. de Sartines, le vicomte de Pons, le prince de Rohan-Rochefort, madame de Sainte-Amaranthe, même sa fille, âgée de quinze ans, se trouvèrent inopinément impliquées dans ce même procès, qualifié de grande conspiration contre l'incorruptible Robespierre. Ils n'en apprirent les détails qu'au tribunal même. Cécile ne connaissait aucun d'eux; ceux-ci ne l'avaient jamais vue ni ouï nommer.

Le vicomte de Pons fut, on ne sait pourquoi, amené dans le logement d'Haly, et en obtint la permission d'embrasser la jeune de Pons, sa fille, venue avec nous de Chantilly. Cette entrevue déchirante se termina violemment; les gendarmes arrachèrent le père des bras de sa fille évanouie, le conduisirent au tribunal et de là au supplice.

Vers le même temps, le fameux Osselin, ci-devant officier municipal de la toute-puissante commune de Paris, fut conduit de Bicêtre au Plessis avec un grand nombre de prisonniers. Parmi eux se faisait remarquer un jeune homme d'une taille et d'une figure superbes, et que l'on disait être fils naturel du marquis de Genlis. Il était déjà sur la fatale charrette et ses camarades d'infortune et lui devaient être transportés à la Conciergerie, lorsqu'il aperçut Osselin, baigné de sang, rendant l'âme, traîné violemment hors d'un cachot où il s'était suicidé, et Haly l'ayant fait enchaîner mourant sur un tombereau; cet excès de barbarie révolta tellement le jeune Genlis, que, jetant sur Osselin une poignée de cheveux qu'il s'arracha, il dévoua à la malédiction divine, à l'exécration des humains les suppôts de la terreur, épuisant ses forces dans ses véhéments reproches; il les proférait encore lorsque les portes d'entrée se fermèrent derrière lui. Ce courageux jeune homme paya de sa vie, le jour même, ses téméraires imprécations.

L'abbé de Bourbon, enlevé d'une maison de santé où il

avait été mis en arrestation, semblait placé au Plessis sous l'égide tutélaire de Robespierre, avec lequel il entretenait une correspondance assez suivie. Il laissait volontiers entrevoir que son illégitimité pourrait le faire parvenir au rang suprême; sa ressemblance avec Louis XV était frappante. Beau de visage, d'un caractère facile, affable, généreux, il se faisait aimer de ceux qui l'approchaient ou le courtisaient; car on rêva aussi dans cette geôle, couronne, faveur et emplois.

Le fameux Gonchon, l'orateur du faubourg Saint-Antoine, se promenait journellement dans la cour, même, lorsque nous y étions. Haly le laissait jouir de cette insigne faveur, si impitoyablement refusée à des pères, à des frères, à des maris. Nous lui parlions volontiers. Ce tribun de la multitude avait une voix forte, sonore, des expressions positives et originales, la résolution prompte, l'exécution rapide. Ses traits hideux se démêlaient à peine dans sa peau rouge et bourgeonnée.

Les Parisiens lui avaient obéi aveuglément. Il nous raconta qu'en 1789 chaque émeute lui était payée 30 ou 40,000 francs. Le faubourg Saint-Antoine se levait en masse; les ouvriers, soit qu'ils se portassent à Versailles ou dans l'intérieur de Paris, recevaient le prix accoutumé de leur journée. « Leur patriotisme, disait Gonchon, leur suggérait sans aucun autre intérêt pécuniaire ce qui pouvait contribuer au bien public, puis il ajoutait tristement : Les moyens dont je pouvais disposer venant à décroître, les principes constitutionnels sages et modérés sont tombés en oubli; le gouvernement révolutionnaire a prévalu, la terreur règne ! »

Gonchon se montrait en toute occasion ennemi déclaré du régime de 1793. Il le trouvait arbitraire, subversif, atroce; il racontait que, mandé au Comité de salut public, Billaud Varennes, Collot d'Herbois et autres lui enjoignirent d'employer son influence pour populariser la Convention, le système des prisons, le tribunal révolutionnaire. Il avait refusé tout net, les assurant que « lui, Gonchon, et les siens (il parlait toujours de lui à la tierce personne) professaient des opinions constitutionnelles conformes aux droits de l'homme,

à la liberté, à l'égalité; qu'ils ne sauraient agir dans un autre sens; qu'ils désapprouvaient hautement et que la nation avait en horreur le système qui prévalait; que Gonchon devait, pour le bien de la patrie, conserver son crédit afin de l'employer utilement si les armées étrangères osaient marcher sur Paris.

« Les comités, ajouta-t-il, se garderont de me traduire à leur infernal tribunal, car mon faubourg tout entier viendrait me réclamer! »

Orateur sans étude, sans art, sans retenue, il recélait cependant en lui une de ces vives étincelles qui brillent pour le bien ou le mal de l'état social, sans pouvoir jamais être méconnues ni étouffées.

Apercevant un jour le marquis de Saint-Huruge, conduit avec égard dans le corps de logis dit du tribunal révolutionnaire, Gonchon s'éloigna précipitamment. « Gardez-vous de ce malheureux, nous dit-il, *c'est un mouton.* »

On nommait ainsi dans les prisons les suppôts de la police qui venaient y exercer, comme Saint-Huruge, et tant de ses pareils, le métier d'espions, de délateurs, et de faux témoins.

On devait à tout prix se débarrasser de ces milliers de détenus dont le nombre croissait sans mesure. Des massacres partiels avaient été infructueusement tentés dans les départements : les armées révolutionnaires et les gendarmes, malgré le puissant attrait du pillage, avaient refusé d'y coopérer. Que faire de ces amas de prisonniers? l'échafaud même ne pouvait plus les consommer, il fallait des conspirations, il fallait que l'enfer intervînt, ou que cet affreux régime fût détruit.

Une multitude d'événements funestes se succédaient sans cesse dans cette prison; j'affaiblirais mon courage en les narrant, et je mettrais aussi à trop rude épreuve la sensibilité des lecteurs.

ÉVÉNEMENTS DÉCISIFS.

Le gardien qui, en cachette, nous apportait chaque jour les journaux, entra un matin dans notre chambre; il paraissait mortellement effrayé en nous apprenant à mots entrecoupés que la veille un geôlier de la Conciergerie avait été guillotiné pour avoir procuré les feuilles publiques à un prisonnier. « Quant à lui, il avait eu trop longtemps cette complaisance pour nous; 20 francs par jour étaient bien peu pour s'exposer volontairement à un tel péril; au reste, dût-il gagner le double, il ne s'en chargerait même plus. »

En se perdant il nous aurait infailliblement trahies, nous lui continuâmes la fourniture du bois et du charbon; il nous la faisait payer au poids de l'or, quoiqu'il prît l'un et l'autre aux cuisines publiques dont le gouvernement faisait les frais.

Cependant notre désappointement fut extrême, les journaux étaient pour nous un objet de première nécessité. L'importance des événements qui s'annonçaient, la lutte engagée entre les divers membres du Comité de salut public devait produire en notre faveur d'immenses résultats. Je ne partageais pas, il s'en faut, les vœux que faisaient un grand nombre de prisonniers pour le triomphe de tel ou tel chef de parti; j'espérais de la force des événements un changement total de régime; mais je ne l'attendais ni de la bienveillance d'un Robespierre, ni de la moralité de ses antagonistes. Cependant la presque totalité des détenus s'imaginait que tout marchait en France et au dehors pour le bien ou le mal des prisonniers. Les journaux nous paraissaient donc d'un intérêt majeur : ils étaient le seul point de contact qui nous restât avec les humains. Nous étions six qui les lisions exactement; je les rendais le lendemain au gardien : la tradition en ébruitait quelques articles, car les nouvelles apportées par les arrivants étaient tronquées, souvent absurdes; la circulation les défigurait encore.

Les corridors de la prison et toutes les communications intérieures se trouvaient parfaitement éclairés au moyen d'un grand nombre de lampes qu'entretenait avec soin un homme âgé, silencieux et fort attentif. Je le déterminai, moyennant une bonne récompense, à nous apporter tous les jours une feuille publique quelconque.

Il fallait, outre 10 francs, lui donner chaque matin un verre d'eau-de-vie, don fort dangereux pour nous. Il est certain, quoique singulier, que la basse classe est moins corruptible par l'argent qu'elle ne l'est en réalité par l'appât du vin, des liqueurs, des vêtements et autres bagatelles. Cet homme eut un jour fantaisie d'un grand rideau de tissu vert qui me garantissait du vent et du froid, il fallut en découdre chaque lai; et ainsi séparés nous les roulions autour de son corps; il remettait par-dessus sa vieille veste, paraissait gros comme un tonneau; nous en avons ri aux larmes.

Je lui confiai par la suite des diamants qu'il me rendit, et 25 louis qu'il garda. J'avais tort, en fait de confiance on doit connaître les convenances et le degré.

Il ne se douta jamais du danger qu'il courait, quoique souvent nous ayons eu des remords de l'y exposer; mais nos minutieuses précautions furent heureusement couronnées par le succès. Il avait l'apparence si stupide qu'il n'inspira aucune défiance; il gagna beaucoup d'argent sans se croire en rien répréhensible, et nous le lui donnâmes avec plaisir, car il nous servit avec un zèle, une régularité dignes d'éloges.

Toutes les grandes catastrophes politiques et physiques s'annoncent par des signes avant-coureurs, qui impriment à ceux qu'elles menacent une certaine appréhension, une attention quelles préoccupent entièrement; leur silence effrayant décèle une attente désagréable, ou le désir inquiet d'être délivré d'une position pénible. Telle était notre situation; nous observions avec intérêt, curiosité, anxiété, chaque objet qui frappait nos regards. Haly nous paraissait rêveur, sa femme moins revêche que de coutume, les geôliers allaient, venaient sans aucun motif apparent : la surveillance se ralentissait.

Les papiers publics annonçaient aussi de sérieux dissentiments dans les Comités de gouvernement; nous raisonnions sur l'avenir à peu près comme les aveugles des couleurs. Beaucoup de prisonniers s'imaginaient que les reproches de royalisme faits à Robespierre étaient fondés, mais cette étrange prévention en faveur d'un tel homme tenait surtout à la haine que les geôliers lui témoignaient ouvertement. Son triomphe, suivant les détenus, devait amener l'heureux terme d'une captivité que ce coryphée désapprouvait hautement.

Les débats élevés entre les membres des divers Comités de gouvernement ne présentaient, en réalité, aucun rapport avec les prisonniers. Ils prenaient probablement leur source, comme jadis ceux des triumvirs, non dans le nombre, mais dans le choix des proscrits. On militait pour le pouvoir sans se soucier d'établir un régime équitable. Robespierre voulait un Français sur le trône, ses collègues un gouvernement à leur guise, ou tel ou tel souverain étranger. La machine détraquée ne pouvant se maintenir, on en vendait les débris!

Depuis quelques jours nous partagions, sans trop en savoir la cause, l'inquiétude générale. Enfin le *neuf thermidor*, jour à jamais mémorable pour la France et pour les détenus, vint heureusement à luire. Nos gardiens, dès la veille, avaient négligé la fermeture de nos chambres, déserté presque continuellement leurs postes; leurs vociférations contre Robespierre s'exhalaient plus librement; M. et madame Haly ne se montraient pas, la générale battait dans Paris. Nous nous précipitâmes, au point du jour, vers une lucarne qui dominait la rue Saint-Jacques. Nous vîmes dans un logement en face de nous au cinquième étage deux personnes se disputant vivement; la jeune femme présentait à un homme que nous supposâmes être son mari l'équipage complet d'un garde national. Il s'en revêtit, s'arma, puis tout à coup, en dépit des instances réitérées de son épouse, il jeta loin de lui l'uniforme et tout l'attirail militaire. Ce manège se prolongea plus d'une heure, la femme regardait de temps à autre à la

fenêtre pour découvrir sans doute si la garde nationale se formait.

Vers huit heures, un de nos gardiens survint inopinément, nous quittâmes à regret notre observatoire et le questionnâmes avec prudence. « Tout va au mieux, dit-il, Robespierre est hors la loi; on le conduisait prisonnier au Luxembourg lorsqu'il a fui pour aller rejoindre à l'hôtel-de-ville Couthon, Saint-Just et autres. Ils espèrent, à l'aide d'Henriot, commandant de Paris et des départements environnants, devenir maîtres de la Convention, ou la détruire. Collot d'Herbois et les bons patriotes y mettront ordre. »

Cette nouvelle nous consterna, le combat à peine engagé semblait déjà perdu. La journée nous parut d'une longueur mortelle, chaque instant pouvait amener pour nous, si les vainqueurs réalisaient enfin le massacre général des prisons, un nouveau 2 septembre. Quoi! le triomphe d'un Le Bas, d'un Billaud-Varennes, d'un Collot d'Herbois! la Montansier, notre voisine, en devenait folle, les prisonnières le redoutaient également.

Vers cinq heures après-midi, madame d'Hécourt, à l'aide d'une longue vue, jeta par hasard les yeux sur un grenier où habitait un jeune homme qu'en plaisantant nous nommions Vert-Vert : Haly le tenait depuis quinze jours au secret; mais les geôliers le servaient à souhait tant il était, disaient-ils, bon et généreux. Nous vîmes que pour attirer notre attention il faisait flotter en dehors de sa fenêtre un mouchoir blanc; ensuite présentant à nos regards des feuilles de papier chargées de grandes lettres, nous apprîmes par ce moyen que Robespierre, attaqué, mutilé, mourant, venait d'être rapporté aux Tuileries. Vert-Vert paraissait au comble de la joie.

Ces alternatives nous faisaient passer sans cesse de l'espoir à la crainte.

Ainsi donc cet avocat artésien, dictant des lois, prescrivant un culte, dressant journellement des listes de proscriptions, cet homme devant lequel la France et la Convention se taisaient, qui, le 8 encore, disposait d'un immense pouvoir, le droit de guerre et de paix au dehors, celui de vie et

de mort à l'intérieur! quelques heures s'écoulent, et ce Robespierre est rapporté violemment dans l'enceinte de ce même Comité de salut public, théâtre sanglant de sa puissance abusive, là, jeté sans pitié sur une table de marbre, la foule se précipite vers lui, l'abreuve d'insultes, lui refuse même l'eau qu'il demande pour étancher sa soif dévorante... Un bourreau termine cette longue agonie... Leçon terrible, mais toujours infructueuse pour les ambitieux!

Notre situation était indéfinissable, cependant le 10 thermidor, vers sept heures du soir, un gardien, l'ex-valet de chambre de la duchesse de Narbonne, me dit avec une sorte d'importance : « Employez-moi pour sortir promptement d'ici; je suis l'intime d'un membre du Comité de sûreté générale. »

Quel langage inaccoutumé! On spéculait déjà dans la ville, dans les prisons, partout enfin, sur l'obtention de mises en liberté, comme on avait trafiqué sur les mandats d'arrêt. Il existe de nos jours tant de personnages qui mangent à deux râteliers, tant d'hommes à double visage et à quadruple main!

Pour la première fois, et à compter de cet instant, nous entrevîmes quelque espoir, quelque sécurité. Nos idées dans cette prison changèrent même du noir au blanc : force pétitions furent envoyées çà et là pour solliciter des délivrances. Cette engeance qui, à Paris, ne vit que d'intrigues, affluait au Plessis : Haly ne s'y opposait pas. On offrait des services, on les marchandait, on cherchait des clients, on trafiquait directement ou par intermédiaire; les geôliers employaient plus volontiers leur crédit en faveur des prisonniers, les gens d'affaires s'adressaient aux femmes. A chaque heure, depuis la mort de Robespierre, des détenus quittaient la prison.

Ma sœur et les cent cinquante prisonniers venus de Neuilly avec elle sortirent des premiers; mon amie les suivit de près; je restai seule dans mon réduit, et désormais sans inquiétude sur mon existence, je consacrais la plus grande partie de la journée à l'étude. Je n'étais ni distraite ni interrompue, et vers le soir je rendais visite aux prisonnières de ma connaissance qui attendaient comme moi leur sortie.

Sur ces entrefaites, la poudrière de Grenelle sauta; un grand nombre d'ouvriers périrent, des maisons à Paris s'ébranlèrent, la détonation fut effrayante.

Collot d'Herbois et ses adhérents, mécontents du nouveau système d'indulgence qui prévalait, courroucés d'entendre dire à Legendre, député de Paris, et ayant cependant voté la mort de Louis XVI : « J'ouvrirais mes entrailles, si elles recélaient des prisonniers, » accusèrent hautement les *détenus libérés* d'être auteurs, fauteurs, instigateurs ou complices du crime qui avait occasionné cette catastrophe. En conséquence, le Comité de sûreté générale suspendit la délivrance des mandats de mise en liberté. Haly réorganisa en quelque sorte la prison, je mis en ordre fixe ma demeure, mes livres, mes notes. Je perdis tout espoir d'obtenir prochainement ma délivrance, de voir même terminer ma captivité.

Catherine Théos mourut au moment même de l'explosion; les geôliers s'en effrayèrent tellement qu'ils la portèrent avec égard dans une salle basse, la placèrent sur un espèce de lit de parade, allumèrent autour d'elle un grand nombre de bougies, la veillèrent en commun, attendant ainsi une résurrection qu'elle avait annoncée, mais qui n'arriva pas.

Ce jour même, où par suite des débats survenus dans la Convention, je me croyais rivée en prison, le 14 fructidor au matin, le greffier m'apporta un mandat de sortie, signé de trois membres du Comité de sûreté générale. Quel fut l'être obligeant qui me le fit obtenir, jamais, malgré toutes mes recherches, je n'ai pu le connaître; qu'il reçoive ici l'hommage de ma reconnaissance.

Le détestable greffier refusa d'abord de me laisser communiquer avec aucune prisonnière; il voulait véritablement me jeter dehors. J'obtins enfin à prix d'argent un quart d'heure de répit, je l'employai à faire mes adieux à mesdames de Duras et de Lafayette, qui me confièrent des lettres pour remettre à des amis. Ensuite, emportant mes notes, laissant mon chétif mobilier aux gardiens, je fus pour dernier service poussée par eux dans la rue.

Mes vêtements plus que mesquins n'attiraient pas l'atten-

tion; je me rendis rue Sainte-Anne, où logeait mon père; le suisse me refusa tout net l'entrée de la maison; mes opinions lui déplaisaient; il ne lui était parvenu aucun ordre pour me recevoir. Le cœur brisé je m'éloignai précipitamment. Où devais-je porter mes pas? sans répondant, sans autres papiers qu'un extrait d'écrou, *détenue libérée*, comment me procurer un asile quelconque? Il y avait de quoi perdre la tête. Se trouver au milieu du jour prise au dépourvu dans une ville telle que Paris, rôdant ainsi, je devais éveiller les soupçons de la police.

Je revins donc sur les quais: la vue de cette rivière coulant à son gré, les coteaux qui la dominent charmaient mes regards, et malgré ma détresse, je les considérais avec complaisance.

Vaguant au hasard, je me trouvai en face des bains de Poitevin, j'y descendis, je me baignai, et chaque quart d'heure de plus que sonnait l'horloge me faisait frissonner. Les femmes de service se présentaient de temps à autre, je me fis apporter des articles de toilette pour avoir seulement occasion de montrer quelque argent. Je demandai ensuite à déjeuner. Deux heures s'écoulèrent ainsi, mais il fallait sortir. Je montai sur le quai; je me procurai rue du Bac des vêtements convenables. Jamais le temps ne s'écoula pour moi aussi péniblement.

La foule se dirigeait vers les Tuileries, je m'y mêlai; nous entrâmes au château, et une femme me fit obligeamment admettre dans la tribune du *Logographe*; mes regards plongeaient sur la tribune, la séance n'était pas commencée.

Le journaliste, témoin oculaire des événements arrivés dans cette enceinte, le 9 thermidor, voulut bien m'en montrer avec détail le théâtre. Au côté gauche, les bancs s'élevant en gradins sur lesquels siégeaient les députés, furent nommés la *Montagne*; elle se terminait par une seule stalle rembourrée: Robespierre s'y plaçait et dominait ainsi l'assemblée. Je me fis aussi indiquer l'endroit d'où Tallien se précipita au-devant de Robespierre qui, de son côté s'acheminait audacieusement à la tribune. Ce fut par cette attaque imprévue, violente,

adroite, que Tallien donna le signal de la lutte terrible qui se termina par la défaite totale des Robespierristes.

La séance s'ouvrit, et les Collot d'Herbois, Billaud-Varennes et autres, énoncèrent hautement qu'il était avantageux pour la France d'être régie, jusqu'à la paix, par un système révolutionnaire.

Déjà entre ceux-là et les Thermidoriens, ayant pour chefs Tallien, Barras, Fréron, Merlin de Thionville, Rovère, Legendre et Bourdon de l'Oise, une guerre à mort s'engageait. Tous avaient voté la mort du roi, tous avaient mille et mille fois juré haine à la royauté. Mais comme tous agissaient alors dans un sens contraire au système républicain, en un mot dans un sens anarchique, ils furent accusés et avec assez de vraisemblance, d'être agents de l'étranger.

Les divers partis, mus par des vues personnelles, des passions haineuses, des habitudes féroces, se déchiraient ouvertement; leurs débats, comme avant le 9 thermidor, annonçaient des efforts redoublés pour porter au trône tel ou tel prince, soit français, soit allemand, car dans cette Convention, on trouvait sur le choix d'un maître, les opinions les plus opposées, les plus bizarres, mais en réalité point de républicains sincères et vertueux.

Comme les discussions publiques décidaient alors du sort de la France, influaient sur la fortune et l'existence de chacun de ses habitants, elles acquéraient une importance extrême et un puissant attrait.

Sortant de la Convention, je bénissais Dieu d'être hors de prison, mais je ne savais où aller dîner et coucher! Je me promenais au hasard sur la terrasse des Feuillants; Martin osa m'y aborder, me félicitant sur ma sortie du Plessis, me demandant audacieusement pourquoi je ne m'étais pas adressée à lui. « J'ignorais, répliquai-je, que vous y prissiez intérêt. »

A quelques pas plus loin, je rencontrai M. et madame de ***, que j'avais vus au Plessis. Ils me proposèrent de dîner chez le suisse; j'acceptai avec empressement, et vers le soir, mon fils m'ayant rejoint, nous nous rendîmes à pied à leur

jolie maison de campagne, à l'entrée de la plaine des Sablons, près Neuilly; j'y soupai et j'y couchai.

Le lendemain, dès l'aurore, je quittai mes gracieux hôtes. Ma sœur était à Neuilly; mais il me fallait un gîte à Paris.

Enfin M. de *** me conduisit vers six heures du soir dans une maison garnie dont il connaissait l'hôte, tailleur de profession, tenant l'*Hôtel de la Marine*, rue Vivienne. Ce singulier personnage, vêtu en carmagnole, portait le bonnet rouge, la ceinture, enfin le costume complet d'un jacobin suprême. « Eh bien! me dit il, tu ne me plais pas, je te l'avoue, car tu es une échappée des prisons, suspecte, et pouvant me compromettre; en conséquence je te logerai au troisième. Vois si les chambres te conviennent. »

Elles étaient étroites, mal meublées, tristes et sales; j'en payai d'avance le loyer pour trois mois. Cette maison, habitée par des gens de toute condition, de nations diverses, ressemblait à la tour de Babel. Nous nous y installâmes à l'instant, moi, Amédée et notre servante. Nous allions dîner au Palais-Royal, chez les *Frères Provençaux*.

La rigoureuse loi du 22 prairial m'interdisait, sous peine d'être de nouveau et indéfiniment incarcérée, de rester plus d'une semaine à Paris après ma sortie de prison. Quinze jours étaient déjà écoulés, mon hôte ne les comptait pas. Il fallut cependant, pour éviter d'être happée par la police révolutionnaire, obtenir ce qu'on appelait alors *une réquisition*.

Ma famille tout entière était encore prisonnière; l'existence, la fortune, la sécurité de chacun de ses membres pouvaient se trouver compromises. Je dus m'occuper activement de leur mise en liberté. Nulle démarche pour un tel but ne me répugnait; je n'en négligeai aucune.

Il m'arriva, par suite des tragiques et bizarres événements de la révolution, d'être en relation particulière avec mademoiselle Joli, célèbre actrice du Théâtre-Français; son admiration pour Jean-Jacques Rousseau, son zèle républicain, la portèrent, sans connaître personnellement mon père, à solliciter sa délivrance; ne pouvant souffrir, disait-elle

vivement, « qu'un ami de Jean-Jacques fût atteint par la révolution ».

Le Comité d'instruction publique m'avait mise en réquisition, sous le vain prétexte de composer des livres élémentaires propres à l'éducation des jeunes filles, travail dont j'étais incapable, et qui ne fut pas exigé, mais il me permit de séjourner indéfiniment à Paris. Enfin, grâce à mademoiselle Joli, les esprits, dans ce Comité, furent si bien disposés, que L*** obtint du Comité de sûreté générale l'envoi d'un agent à Ermenonville; l'arrestation de mon père fut levée, et la municipalité du lieu, qui s'était permis envers mes parents les actes les plus arbitraires, les plus répréhensibles, reçut même une verte semonce.

Alors comme toujours les courtisanes avaient plus de moyens de succès que les Cornelie. Mademoiselle Joli dîna chez moi, je dînai chez elle : rien de mieux ordonné, de plus élégant que son établissement; le repas fut exquis, les convives bien choisis et spirituels. Franche républicaine, quoique ayant épousé un noble, piquante, affable, exaltée, elle fut toujours envers moi d'une prévenance extrême.

Mademoiselle Contat ayant obtenu de son côté la mise en liberté de trois de mes frères, ce procédé généreux me mit en rapport avec elle, je n'eus qu'à m'en louer; elle se montra en cette occasion d'un empressement, d'un dévouement dignes d'éloges.

Le hasard me fit encore rencontrer deux hommes excellents: MM. d'Armance et Arnaud, chefs de division aux Comités de gouvernement. Ils me firent délivrer gratis, dans un temps où l'on en trafiquait ouvertement, un grand nombre de mises en liberté; l'affabilité de ces messieurs égale leur désintéressement.

Je puis croire aussi que je dus la plupart des grâces qui me furent accordées à une persévérance qu'aucun obstacle ne rebuta, à un zèle, à une activité qui ne faiblirent jamais. Je passai quelquefois, avant d'être admise, trois ou quatre heures consécutives sur l'escalier du Comité de sûreté générale. Dans quels termes, grand Dieu, s'exhalait journellement

la mauvaise humeur de tels ou tels députés! Ma patience, un sourire, et parfois une heureuse repartie, car les puissants d'alors les souffraient, firent naître un peu de honte ou de remords. « Il est de fait, leur dis-je, que vous nous avez opprimés outrageusement; si vous le réparez, nous l'oublierons. » Je dois dire qu'en pareille occurrence, il en résulta constamment l'expédition immédiate que je sollicitais.

La tâche sacrée que je m'étais imposée étant remplie, fatiguée de sollicitations, de dîners, de rebuffades, je me réfugiai dans une maison de campagne solitaire : la jardinière m'apportait des légumes, du lait et des fruits, mes seuls aliments; son vieux mari gardait tant bien que mal notre demeure écartée. Là, sans autre communication avec les humains, je retrouvai la santé, je repris force et courage pour achever, comme il plaira à Dieu, le drame de la vie.

III

CONSOLATIONS

DE MA CAPTIVITÉ

OU

CORRESPONDANCE DE ROUCHER

MORT VICTIME DE LA TYRANNIE DÉCEMVIRALE

LE 7 THERMIDOR AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS.

En publiant cette correspondance, nous remplissons un devoir sacré; nous exécutons les dernières volontés d'un homme malheureux, regretté des amis des lettres autant que de sa famille. C'est lui-même qui donna, à cette correspondance, le titre de Consolations de ma captivité. *Persécuté pendant sa vie, il n'opposa jamais à ses ennemis que le silence, et le sentiment de ses talents. Nous imitons son exemple, en laissant à ses ouvrages le soin de son éloge.*

M. F. G.....s, éditeur. (1).

1 Guillois, gendre de Roucher, mari d'Eulalie. Mme Roucher la mère, veuve du poëte, était née Hachette et prétendait descendre de l'héroïne de Beauvais. Elle a survécu à son malheureux mari jusqu'en 1822.

CONSOLATIONS

DE MA CAPTIVITÉ

OU

CORRESPONDANCE DE ROUCHER

LETTRE PREMIÈRE.

ROUCHER A MADAME L****

Sainte-Pélagie, ce 20 vendémiaire an 2.

Voilà huit jours bien comptés de captivité, et je n'ai pas donné encore de mes nouvelles; pas un mot d'écrit de ma main à votre amitié qui se désole, j'en suis bien sûr; il faut que je répare autant qu'il est en moi, non pas mon oubli, mais un délai venu des circonstances.

Sans doute on n'est pas neureux, lorsqu'on est privé du droit naturel d'aller et de venir. Habiter un espace de neuf pieds justes carrés, avoir pour tout meuble un lit de sangle, un matelas, un traversin, des draps, une sale couverture de laine, une chaise et une table, être deux à deux sur un étroit espace, entendre à huit heures du soir les gros verroux, les grosses serrures se fermer sur vous, ne les entendre s'ouvrir que le lendemain matin après huit heures; le reste du jour, n'avoir pour exercer ses jambes qu'un corridor de cent pieds de long sur quatre de large, n'y respirer que par une demi-fenêtre placée à l'une des extrémités et garnie de gros barreaux, s'y heurter, s'y croiser contre cinquante compagnons d'infortune de tous les âges, qui n'ont pas tous le même cou-

rage, ni peut-être aussi les mêmes raisons d'en avoir : tel est en deux mots, Madame, le sort des citoyens qui, comme moi, ont voulu un gouvernement libre et le règne seul de la loi; mais n'allez pas croire que je sois malheureux. Oh! il ne dépend pas ainsi des autres de tourmenter mon âme. Mon corps peut bien leur appartenir, quand il leur plaît de s'en saisir; mais mon âme leur échappe. Je l'ai sauvée de la persécution en la plaçant dans la philosophie; elle y vit retranchée contre le trouble, les craintes et la terreur. Si mes amis pouvaient me voir, et suivre tous mes sentiments et toutes mes pensées, j'ose croire qu'ils seraient contents de moi, je n'en ai pas un seul qui soit amer, j'ai presque dit *pénible*. Je me suis arrangé de mon mieux dans ma demi-portion de cellule; j'y dors, j'y mange, j'y travaille ni plus ni moins qu'à mon ordinaire. Je me trompe quand je vous dis qu'il n'y a rien ici pour moi de *pénible*. Oh! oui, je me trompais. J'ai pour compagnon de chambre un homme qui n'a pas ma propreté; et ce mélange incompatible de deux excès contraires me fait un petit supplice de tous les moments, qui à tous les moments m'avertit que je ne suis pas sur mon palier.

Mais la philosophie vient encore ici à mon secours, elle me prêche son sermon accoutumé sur le respect et la soumission dus au vouloir de l'inflexible nécessité. Je l'écoute ce sermon, et j'en réduis les plus belles maximes en pratique. Je me figure quelquefois J.-J. Rousseau, me disant ici ce qu'il me disait dans son humble logement, rue Plâtrière. *Nous nous faisons plus de mal que les autres ne peuvent nous en faire; le lâche est son propre bourreau.* Grand merci! bon et vertueux J.-J.; cette maxime ne sera point perdue; je la conserverai précieusement dans mon cœur, je la retrouverai au besoin. Les gens économes ramassent tout, parce que, disent-ils, tout sert dans l'occasion; c'est très-bien dit, l'occasion est venue de tirer de mon garde-meuble tout ce que j'y avais serré depuis environ vingt-quatre ans. Je vous assure, Madame, que je suis fier à mes yeux de cette sage prévoyance.

Ma prison me fait voir les hommes, je veux dire le commun des hommes, bien plus plats encore que je ne les imaginais.

Bon Dieu ! que de faiblesse et de pusillanimité ! avec un peu de courage, ils ôteraient au malheur les trois quarts de sa force. Point du tout, ils lui prêtent, et puis ils s'étonnent de se sentir terrassés ! Allons ! mes frères, allons ! roidissez-vous; osez regarder l'infortune en face, et ce ne sera pour vous qu'un animal tout au plus importun par ses aboiements, qui rôdera à l'entour pour vous mordre et n'y parviendra pas.

Mon petit Émile est auprès de vous dans ce moment, je n'ai pas besoin de vous le recommander, je sais tout ce que vous faites pour lui. Parlez-lui souvent, je vous en prie, de son petit papa ; dites-lui, qu'en partant pour la prison, j'allai furtivement lui donner un baiser dans son lit ; il ne l'a pas senti, mais il n'en a pas été de même de moi. Ce baiser pensa m'être funeste, il allait paralyser mon courage, et je m'échappai comme si j'eusse fait une mauvaise action.

LETTRE II.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 24 vendémiaire an 2.

Une petite cellule de religieuse, ayant deux lits et deux tables, et ne pouvant renfermer que deux chaises, est l'espace étroit où il faut vivre ; cependant mes livres, mes habits, et tout ce qu'il faut pour manger, je ne sais où les mettre. Envoie-moi donc deux planches, débris de mon ancienne bibliothèque ; joins-y quatre tasseaux percés de trous et tout prêts à être mis en place, à l'aide de quelques clous que tu y joindras aussi ; si tu as un petit porte-manteau de reste, je le demande encore, et mon gros ameublement sera complet alors.

Je vois ici des hommes bien peu hommes ; ils s'affligent ; pour moi je ne m'afflige point ; je parle, étudie, mange et dors comme à mon ordinaire ; la nécessité est là d'un côté qui nous tient esclaves, et de l'autre la philosophie qui apprend à se soumettre ; heureux encore qu'il sorte enfin de tout ceci

un bon gouvernement, je le veux encore et le voudrai toujours, même sous la hache. Si cela arrivait, je dirais en pensant à la prison que j'endure : *Elle m'a servi à quelque chose ; cela aide à mourir.*

Je te répéterai sans cesse : du courage ! de la patience ! voilà les seules armes défensives qu'il soit permis d'opposer à la persécution du malheur : et puis ce malheur ne dure pas toujours ; il faudra bien finir par la justice.

Bonjour aussi, ma chère fille ! tu trouves sans doute dans ton âme assez de force pour t'occuper ? Ne néglige rien ; vois, aujourd'hui, en moi le bon effet de mes travaux antérieurs. J'ai cultivé mon âme, et cette culture fait ma force et ma tranquillité. Je vous ouvre à tous mes bras ; vous y voilà tous les trois ; je vous sens, et vous me sentez de même.

LETTRE III.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 7 brumaire an 2.

Il est huit heures du soir ; les verroux sont fermés sur moi : mon lit de camp est dressé ; mais je ne m'y placerai qu'après avoir causé avec toi, ma chère fille. C'est un bon moyen pour me procurer un paisible sommeil. Il faut, autant qu'il est possible, en tous lieux, mais surtout en prison, ne s'endormir que sur de douces pensées.

Nous vivons séparés, il est vrai, et cette séparation est d'autant plus cruelle, que la cause en est injuste. Nous sommes même aussi loin l'un de l'autre, comme tu le dis fort bien, que s'il y avait entre nous mille lieues de distance ; et nous n'avons pour communiquer que l'aide du papier et de la plume. Cependant nous pourrions être encore plus malheureux ; et c'est un sujet d'actions de grâce à rendre au sort qui nous laisse dans l'enceinte de la même ville, avec la permission d'écrire aussi souvent qu'il nous duit.

Ta maman chante tes louanges, et je fais chorus avec elle.

Voilà, voilà ma véritable consolation; que dis-je ? une grande jouissance pour ton père. Tu me ressembleras donc, tu as besoin de circonstances extraordinaires pour te montrer telle que tu es. Mais, ma chère Minette, il faut, puisque tu es encore dans l'âge où l'on s'améliore, quand on le veut, il faut faire mieux que moi; le bonheur ne se compose que du tissu de tous les jours, et de tous les moments bien remplis. Il est trop vrai que j'ai souvent mérité ce mot si connu : *il fut brave un tel jour*. Quoique je me sois travaillé longtemps, j'ai cessé trop tôt mon ouvrage, surtout après ne l'avoir commencé que bien tard. Toi, tu es encore au matin de la vie, et c'est un avantage inappréciable : tu peux t'en promettre les plus heureux succès. D'ailleurs j'étais seul pour me réformer; et toi, tu as, au contraire, des aides et des soutiens dans tes parents et dans toutes les personnes qui t'environnent. Tous nos amis te voient avec le plus tendre intérêt. Tu sais bien de quel œil nous avons vu l'aloës, lorsqu'il a poussé sa belle tige, et qu'il a promis de fleurir cette année; nous allions épier chaque jour sa croissance, et nous nous disions : qu'il sera beau ! Quel spectacle charmant, lorsqu'il se montrera chargé de plus de mille fleurs ! Je n'ai pas besoin de te montrer l'autre terme de ma comparaison, tu le devines et tu entends mon silence.

Je ne laisserai point tes soins pour tes prisonniers sans récompense. Il y aurait de ma part injustice et ingratitude. Tu nous nourris à la brochette.

Mademoiselle est excellente cuisinière; elle a beau dire qu'elle n'est qu'un faible lieutenant, je lui réponds, comme Pompée à Sertorius :

> De pareils lieutenants n'ont des chefs qu'en idée.

Ce que c'est que l'érudition ! la belle chose !

> On ne s'attendait guère
> A voir Ulysse en cette affaire.

Mais, qu'on s'y attendît ou non, il n'en est pas moins vrai que tes potages gras ou maigres, tes ragoûts et tes légumes,

sont bons, très-bons, et que j'ai grand plaisir à les manger, soit pour moi-même, soit pour la main qui pense à moi en les assaisonnant. Les poëtes, dit-on, ont la manie de vouloir tout ennoblir : en conséquence, en mangeant, hier dimanche, la soupe que tu nous avais envoyée, et dont nous faisions un grand éloge, ne me suis-je pas fourvoyé jusqu'à me rappeler la tragédie de Caliste, où une fille en prenant une coupe empoisonnée que son père lui a apportée, s'écrie pour s'encourager : à la boire.

Que sais-je ! en préparant ces poisons destructeurs,
Peut-être que mon père y mêla quelques pleurs.

Mon imagination a parodié ces vers, et, contre l'ordinaire, la parodie a fait naître des larmes. Adieu, ma fille, ma fille bien-aimée ! jette-toi dans mes bras, et presse-toi sur mon cœur : c'est-là que tu trouveras toujours ton père. Embrasse le bon Émile et sa mère.

LETTRE IV.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 8 brumaire an 2.

Les malheureux ont donc quelquefois des instants de bonheur pour faire trêve à leurs maux? J'en ai eu la preuve hier [1], et j'en rends mille actions de grâces à celui qui me l'a donnée. Que ce moment a été doux! mais que la suite en a été pénible! Les douces larmes qu'il m'a fait répandre sont bien payées par les regrets de n'avoir pu les prolonger. Quelle est donc cette force invisible qui fait qu'on cède, qu'on abandonne comme des insensibles tout ce qu'on a de plus cher? On se désole, on pleure, on gémit, et on est là immobile : une main puissante et cachée vous retient. Vous voulez vous soulever, vous ne le pouvez pas; vous redoublez d'efforts, c'est

1 Elle avait vu un instant son père.

en vain. Je reconnais bien là la main de la cruelle nécessité. Elle commande, et vous obéissez. Voilà le sort de nous tous, pauvres humains! Rien ne brisera jamais les chaînes dont elle nous tient accablés. Venez, la *philosophie de papa*; venez vous placer entre Minette et sa maman; ne les quittez pas, soyez notre soutien contre les événements et les assauts de notre vie agitée. Vous n'étouffez pas sa sensibilité, sa tendresse pour sa femme, pour ses enfants; vous la rendez seulement plus ferme, plus courageuse. Vous ne lui défendez pas de regretter ces chers objets, ni même de verser des larmes sur leur absence; car vous êtes douce et amie de l'humanité. Mais vous nous montrerez, comme à lui, des motifs de consolation; vous nous apprendrez à souffrir en silence, et à attendre la justice. Oui, mon cher papa, votre exemple nous servira. Malheur à celui qui ne profite pas, lorsqu'il le peut, des leçons d'un si bon maître, dont la conduite appuie les conseils!

Voilà un bien beau jour! J'ai trouvé celui d'hier encore plus beau : si nous étions ensemble, n'irions-nous point au Jardin des Plantes? Oh! oui, sûrement, et nous en aurions rapporté quelques fleurs. Eh bien! supposez, s'il est possible, que vous vous êtes promené avec Minette ce matin, que vous arrangez les plantes que vous avez cueillies avec elle, et qu'elle ne vous aide point à les arranger. Oubliez un instant Sainte-Pélagie; venez dans votre cabinet; asseyez-vous à votre bureau, et jouissez du plaisir que donne l'agréable occupation de la botanique. Est-ce fait? Il faut donc, me direz-vous, faire tous les frais de l'illusion? Non, mon cher papa, je veux vous en épargner une partie, et raccourcir un peu du chemin. Je vous envoie, en conséquence, une petite boîte botanique, bien remplie; du papier, des épingles, etc.; que ne puis-je réaliser le reste? Vous savez assez que la plupart des hommes se paient soit en or, soit en flatteries, ou même, le plus souvent, avec tous les deux. Ces deux monnaies ont une valeur à peu près égale pour certains êtres; elles en ont seulement plus ou moins, selon le caractère et l'espèce de ces êtres. Voici le fait. J'ai écrit un mot à Valois, ne pouvant

aller moi-même au jardin des Plantes : une petite honnêteté par-ci, quelques caresses pour l'amour-propre par-là, ont fait l'affaire. La monnaie dont j'ai fait usage, a satisfait mon *galant jardinier*, comme je m'en suis aperçu par les beaux échantillons qu'il m'a envoyés. J'en ai arrangé plusieurs, et j'ai voulu qu'au moins un petit bouquet du parterre de Flore allât charmer et récréer une vue fatiguée de grilles et de verroux. Elles seront bien précieuses ces fleurs desséchées dans la cellule. Je ne les regarderai pas sans verser des larmes, et sans me dire : *papa les arrangea dans sa prison*. Ce souvenir alors n'aura plus d'amertume ; il ajoutera à la jouissance présente. Un jour, un jour viendra, il faut l'espérer, où tant de *couches* de malheur seront recouvertes par des *couches* multipliées de bonheur.

LETTRE V.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 10 brumaire an 2.

Voilà, ma chère Minette, l'expression de ma reconnaissance pour les soins aimables que tu prends de moi. Si j'habitais seul une cellule, le lendemain même de ton envoi, tu eusses reçu le mien; mais logé où et avec qui je le suis, la journée n'est point à moi. Je n'ai de liberté d'esprit et de manoir que la nuit. Je souhaite que mon petit bouquet te fasse un plaisir égal au bonheur qui m'est arrivé avec ta corbeille de Flore. Il faut espérer qu'un jour nous aurons la douce satisfaction de verser des larmes de joie en songeant au malheur qui nous sépare aujourd'hui et qui n'existera plus alors.

Bonjour, ma chère fille, bonjour! je t'embrasse de toute mon âme. Te souviens-tu de ces beaux vers que Ducis met dans la bouche d'Œdipe remerciant sa fille Antigone?

Oui, tu seras toujours chez la race nouvelle
De l'amour filial le plus parfait modèle,

Tant qu'il existera des pères malheureux,
Ton nom consolateur sera sacré pour eux.

Tu vois que je m'en souviens, moi; je les répète souvent et je trouve un grand charme à les répéter.

N'oublie pas, je t'en prie, de m'acquitter en partie de ce que je dois de reconnaissance aux témoignages d'intérêt dont vous comble, ce me semble, notre voisin du troisième. Comme tous les gens de bien, il fait le bien sans retour sur lui-même, et il a en lui-même sa propre récompense; mais, parce que la vertu ne demande rien, ce n'est pas une raison pour ne lui rien donner.

(*La pièce suivante était jointe à la lettre.*)

A MA FILLE.

De Sainte-Pélagie, le 1er *novembre* 1793.

O vous ! en qui la nature déploie,
Le jeu brillant des plus riches couleurs;
Dans les ennuis où mon âme est en proie,
A mon secours quelle main vous envoie,
Êtres charmants, fraîches et tendres fleurs?

Tant que Zéphir de sa féconde haleine
A varié les grâces du printemps,
Tant que l'épi s'est joué sur la plaine,
Et que des fruits dont sa corbeille est pleine,
Pomone encore a mûri les présents :

Libre d'errer dans l'empire de Flore,
D'en observer et les mœurs et les lois,
Vous m'avez vu, quand l'aube allait éclore,
Jusqu'à l'instant où tout se décolore,
Linnée en main, vous poursuivre à mon choix.

Quel charme pur ! quelles pures délices,
Vous répandiez sur mes rapides jours !
J'étais heureux d'admirer vos caprices,

Et la corolle unie à vos calices,
Lit nuptial dressé pour vos amours.

J'étais heureux dans les bois solitaires,
Au bord des eaux, sur la croupe des monts ;
J'étudiais vos traits, vos caractères,
De vos vertus je sondais les mystères,
Et pénétrais l'énigme de vos noms.

Que sais-je encore ? à l'aspect des prodiges,
Dont vous frappez les regards studieux,
L'âme livrée à d'innocents prestiges,
Je projetais, amoureux de vos tiges,
De vous chanter dans la langue des dieux.

Mais qui dira l'intime jouissance
D'un cœur ouvert au plus doux des plaisirs,
Quand cette enfant qui me doit la naissance,
Ma fille encor dans l'âge d'innocence,
Par ses progrès devançait mes désirs ?

Elle était là, m'accompagnant sans cesse,
Cherchant, comptant vos pistils maternels,
Les séparant, par une heureuse adresse,
De l'étamine où mûrit la richesse,
L'amas doré des germes paternels.

Elle était là, poursuivant la science
De ses regards plus perçants que les miens,
Puis racontant, mais avec défiance,
Ce qu'avait vu sa jeune expérience,
Elle en semait nos doctes entretiens.

Ivre d'orgueil, ensemble et de tendresse,
Comme j'aimais à la suivre des yeux !
Dans mon délire, excusable faiblesse,
Je croyais voir, un jour, dans ma vieillesse,
De mon bonheur plus d'un père envieux.

Ah ! désormais sortez de ma mémoire,
Tableaux riants dont je ne jouis plus !

Tableaux cruels, vous m'invitiez à croire
Que mes plaisirs feraient un jour ma gloire ;
Gloire, plaisirs, tous mes vœux sont déçus !

Voilà qu'aux goûts d'une innocente vie,
Un sort barbare a succédé pour moi.
Dans un donjon l'injustice me lie,
Et l'avenir sur mon âme flétrie,
Pèse chargé d'un immobile effroi.

Quand du soleil la brillante lumière
Me luit obscure à travers des barreaux,
Je vois pleurer la Vertu prisonnière ;
Sous des verroux j'entends la nuit entière
Des malheureux s'irriter de leurs maux.

Adieu ! jardins dont j'espérais encore
Cueillir les dons ; charmants jardins, adieu !
L'automne en vain de nouveau vous décore ;
Loin des beautés que ses pas font éclore,
Il faut gémir dans cet horrible lieu.

Non, je renais à la vie, à l'étude.
L'aimable aspect des branchages fleuris
Vient éclaircir ma noire solitude ;
Ma fille a eu dans sa sollicitude
M'environner de ces rameaux chéris.

Sa piété naïve, ingénieuse,
A trouvé l'art de corriger mon sort.
Ces beaux *asters* à tête radieuse,
Et cette *inule* à taille ambitieuse
Vont sous mes doigts triompher de la mort.

Oh ! quand ces fleurs orneront le parterre
Que la science ouvre aux plants desséchés,
Oh ! puisse alors ma fille solitaire,
Sur ces rameaux bienfaiteurs de son père,
Tenir par fois ses regards attachés !

Puis les baignant de ses pieuses larmes,
Leur dire : « Vous qu'en ma jeune saison

« J'osai cueillir dans nos grands jours d'alarmes,
« Je vous salue, ô fleurs de qui les charmes
« Ont de mon père adouci la prison. »

LETTRE VI.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 12 brumaire an 2.

Les voilà donc ces fleurs attendues avec tant d'impatience et reçues avec tant de joie! Ah! mon cher papa, quelles douces larmes elles m'ont fait répandre! que n'étiez-vous là pour les voir et les sentir inonder votre visage, et jouir de tout le bonheur que vous avez fait entrer dans mon âme! C'était un mélange de tous les sentiments, une confusion inexplicable de joie, de regrets, de plaisir, d'amour, d'étonnement, d'admiration, de reconnaissance et d'attendrissement. Que vous me payez bien d'une petite attention que je n'ai point cherchée; il est vrai, mon cœur l'avait trouvée tout-d'abord. Que pourrais-je donc faire pour montrer à papa que je sens tout ce qu'il a mis de tendresse pour moi dans son envoi délicieux? Que veut-il de sa Minette? Ah! je le devine : sa bonté paternelle ne demande que ce qu'il a déjà, tout l'amour de sa fille. Oui, le meilleur des pères, vous aurez aussi la meilleure des filles!

LETTRE VII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 16 brumaire an 2.

Mon petit envoi t'a donc fait plaisir, ma chère fille? c'est surcroît de joie pour moi, c'est-à-dire que je suis également heureux et de ce que je reçois et de ce que je donne. J'étais

présent à l'ouverture de mon paquet; mon corps seul était resté à Sainte-Pélagie; car pour mon âme, elle errait autour de vous, voyait vos larmes, les recueillait, y mêlait les siennes, et vous murmurait tout bas : je ne suis pas si malheureux, puisque je suis aimé. Oui, ma chère Minette, je reçois tes protestations, et les tiens aussi vraies que mon amour pour toi. Le malheur qui nous sépare, nous rejoint plus étroitement. C'est donc bien le cas de dire : le malheur est bon, non pas à quelque chose, mais à une grande et douce chose.

Ta maman me demande si je te permets de donner des copies de ces vers à nos amis qui en désirent : Minette bien aimée, ces vers sont bien de moi, mais puisqu'ils te plaisent, ils ne sont plus à moi. Tu les as faits tiens; je n'ai plus rien à y prétendre.

Maintenant te voilà libre de disposer de ton petit bien à ta volonté. Si l'oncle d'amitié en veut sa part, il faut le prier de n'en être pas avare pour nos amis de Cernai : à la campagne, on n'est pas difficile, et on a pour ses amis l'indulgence des enfants pour leurs pères.

Je suis vivement touché du tendre intérêt qu'ils nous témoignent. Le malheur éloigne les âmes communes; mais c'est l'aimant qui attire les âmes honnêtes et sensibles; et quand l'attachement a subi cette épreuve, ma foi! dis-le lui : c'en est fait pour la vie.

Il faut prendre dans le corps de ma bibliothèque qui ferme ta chambre le *Voyage en Égypte*, de Savary. Un artiste célèbre dans un art que tu aimes, le citoyen Robert, est ici. Il s'ennuie complètement; car un peintre ne peut pas travailler partout comme un homme de lettres. Il faut au premier de l'espace et du jour, deux petites nécessités de la vie dont nous n'avons pas ici notre suffisance. Il veut lire, ne pouvant peindre; et comme son imagination se plaît à errer à travers les ruines, à travers l'antiquité qu'il a si bien l'art d'animer et d'éterniser, envoie-lui cette fameuse Égypte dont la vie passée se retrouve dans Savary. Il faut, ma bonne amie, consoler le génie attristé. Les Goths et les Vandales ne connaissaient pas cette maxime de goût et de philosophie; mais

nous, mais toi, qui as appris à respecter la fleur de l'espèce humaine, fais, par ta promptitude, hommage de ton admiration. Je serais même d'avis que tu ajoutasses un mot de ta main sur un papier adressé à cet honnête et grand artiste. Point d'effort pour cela; laisse-toi aller, et tu iras bien.

Bonjour! bonjour, ma chère Minette! tu dois être aussi heureuse que notre position le comporte, puisque tous nos amis se louent si bien de toi. Continue, mon aimable enfant, continue ; l'amitié appelle l'amitié; c'est un concert enchanteur quand chacun y fait bien sa partie.

LETTRE VIII

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 16 brumaire an 2.

Bonjour, ma bonne amie! je n'étais pas bien hier, je n'étais pas bien avant-hier; mais j'ai dormi et sué cette nuit, et je me trouve tout autre.

Tu as cru voir de la mélancolie en moi; tu n'as pas bien jugé. Je crois que j'étais à mon ordinaire, même *en parlant d'automne, d'hiver et de plus encore*. En te quittant, j'ai pensé ainsi, je pense aujourd'hui de même; car il me semble que, personne ne sortant de prison, l'intention du gouvernement est de nous retenir jusqu'à la paix. Je me suis arrangé en conséquence c'est-à-dire, que j'ai appelé à moi tout mon courage pour ne point m'indigner de ce sort, si tel doit être le mien. En fait de malheur, il faut toujours caver au plus fort; ce qui arrive de moins, paraît alors venir de Dieu et de grâce. Cette philosophie me paraît bonne; elle écarte le désespoir et ne nuit pas pourtant aux efforts raisonnables qu'il est permis de faire pour sortir de mal.

L'*helianthemum indicum* et l'*aster grandi florus* sont ils bien conservés? je les recommande à Minette comme venus de sa main, et m'étant plus chers que le reste de notre herbier.

Adieu, mes bonnes amies! je m'occupe de vous toute la journée; je ne vous quitte pas plus que vous ne me quittez. Quand la maison sera-t-elle remplie? Je n'aime pas votre solitude.

Voilà qu'on appelle dans le corridor, à haute voix, le citoyen Roucher. Je te quitte, et je cours pour recevoir, plus que ma subsistance, tes lettres et celles de ma chère fille.

LETTRE IX.

ROUCHER A Mme L^****.

Ce 17 brumaire an 2.

J'ai devancé vos conseils, ma bonne amie: l'ameublement chétif et sale de Sainte-Pélagie ne m'environne plus, ni le jour ni la nuit; je dors dans un lit tout entier à moi. Quant à la bergère de crin dont vous me parlez, elle me serait agréable; mais outre que je ne saurais où la placer pendant la nuit, elle me donnerait une très-mauvaise réputation de délicatesse et de luxe. Cet air est très-bon à éviter. C'est sagesse que de savoir s'abstenir. Je me suis procuré toutes les aisances qu'il est possible de se donner impunément, c'est-à-dire sans offenser les yeux de personne. Il ne faut pas être si recherché, quand on est esclave et sous la main de la nécessité.

Vous vous trompez étrangement lorsque vous croyez que le calme de mes pensées et de mon maintien influe sur les âmes des prisonniers qui m'environnent: la tourbe des hommes est si loin de ce genre de vertu; elle a si peu appris à se travailler pour le malheur à venir, que lorsque le malheur arrive, chacun se jette la face contre terre, et ne voit pas ceux qui restent debout; ou si on ose, de temps en temps, lever la tête et regarder, soyez sûre que l'attitude droite et ferme ne paraît qu'une folie, c'est-à-dire dans la langue des sots: de la philosophie; et malheureusement, à la honte de notre pauvre espèce, il faut ranger dans le vulgaire des hommes, des

hommes qui s'en croient bien éloignés. Croyez-moi, ma bonne amie, le courage d'esprit est infiniment rare. J'en ai la preuve cent fois répétée par jour. Donnez-moi tel homme qui dans la société a le verbe haut, la tête haute : je l'enferme à Sainte-Pélagie, et ce ne sera plus qu'une poule mouillée, ne trouvant pas dans son gosier assez d'air même pour glapir.

LETTRE X.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 17 brumaire an 2.

Voici, mon cher papa, le petit mot que vous m'avez demandé hier pour le citoyen Robert. Vous êtes la cause que je n'ai pas eu le plaisir de jaser avec vous. Vous voyez : vous n'avez qu'à commander. Il en sera toujours de même tant que je le pourrai. Vous allez, dans peu, je le prévois, me mettre en correspondance avec Sainte-Pélagie toute entière. Écrire à papa le matin, le soir, toujours. Oh ! volontiers ! c'est là un de mes plus grands plaisirs ; mais à gens que je connais pas, je m'en passerais, si vous vouliez. Adieu, papa, adieu ! à demain ! du moins, je l'espère. Il ne faudra pas tous les jours écrire au citoyen Robert ; je dis cela gaîment au moins, car sa lettre ne m'a pas coûté. J'avais trop d'envie de vous montrer mon exacte obéissance pour qu'il en fût autrement ; d'ailleurs le sujet prêtait.

(*La lettre suivante était renfermée dans celle-ci.*)

AU CITOYEN ROBERT.

Vos pinceaux, Monsieur, ont excité souvent ma sentimentale, mais ignorante admiration. Combien de fois ai-je envié ce degré de savoir qui m'aurait mise à portée de les apprécier à leur juste valeur ! un peu de goût, peut-être aussi quelques

dispositions pour cet art charmant que vous professez, ont été mes seuls guides. Le vrai talent trompe l'ignorance, je m'en suis aperçue. En contemplant l'ouvrage du génie, on croit savoir quelque chose; mais bientôt on reconnaît l'illusion flatteuse, et la sotte vanité peut seule s'y méprendre.

Mon papa m'a appris hier que vous étiez son compagnon d'infortune; il faut tenir compte à la destinée du peu de bien qu'elle nous fait, au milieu des maux dont elle nous comble. Je lui sais donc gré de vous avoir donné Sainte-Pélagie pour prison, au lieu de toute autre. En tous lieux, dans tous les temps, le génie s'entend avec le génie; ils parlent une même langue, et quoique leur carrière soit différente, ils arrivent au même but. Vous me pardonnerez sans doute aisément, Monsieur, l'éloge que je fais ici de mon père, si vous avez une fille. Je joins à cette lettre, faible témoignage du plaisir que j'ai éprouvé en regardant vos ouvrages, les *Lettre sur l'Égypte* de M. Savary, que mon papa m'a demandées pour vous. Tandis que votre imagination accoutumée à réaliser si bien les objets, vous transportera dans ce pays, aujourd'hui le vaste tombeau de tant et tant de merveilles, au pied de ces masses, orgueilleuses rivales du temps, de ces pyramides, vieux ossements de l'antiquité; tandis que vous suivrez, pas à pas, l'auteur dans ses aimables et riantes excursions à Rosette, et dans les environs du Caire, vous oublierez un moment les verroux et les grilles de Sainte-Pélagie.

LETTRE XI.

ROUCHER A SA FILLE.

Du 18 brumaire an 2.

Bene, optime! bravo, bravissimo! well, very well! bien, tres-bien! voilà, ma bonne et chère Minette, ce qu'en latin, italien, anglais, français, et dans toutes les langues, il faut dire de ta lettre au citoyen Robert. Il ne sera pas toujours ici,

on le rendra sans doute un jour à son atelier, on rendra sans doute les pères à leurs filles; alors nous recueillerons les fruits d'un mot adressé à propos, d'un mot qui serait flatteur dans toutes les positions, mais qui, dans une prison, a un charme de plus, celui de consoler. Souviens-toi, dans tous les instants de ta vie, que l'homme de génie, l'homme à talent trouve la récompense la plus douce de ses travaux dans l'accueil distingué que lui font les âmes placées au-dessus de la foule. On ne cultive les arts que pour se tirer du milieu de cette foule. L'argent d'abord, disent les hommes communs; l'argent après l'honneur, disent les vrais élus de ce monde; et les grands hommes dans tous les genres, sont ces élus.

Quand je te prie de faire quelque chose, sois sûre qu'elle n'est jamais au-dessus de tes forces; tu feras même tout ce que tu voudras, quand tu voudras bien. Ce n'est point pour te nourrir d'un sot orgueil que ton père te parle ainsi. Oh, non! je sais trop que les bonnes qualités, pour se montrer dans leur beau jour, doivent se montrer dans le cadre de la modestie; et j'ai vu avec plaisir que nos amis remarquaient que les tiennes n'en sortaient pas. Mais je cherche à te guérir d'une défiance, qui dans d'autres, naît de la paresse, et qui, dans toi, pourrait bien venir de ce que tu n'as pas encore essayé ton esprit. Il y a, dans Virgile une belle maxime, qui est une révélation du cœur humain :

Possunt, quia posse videntur.

Ces quatre mots signifient :

Ils peuvent, parce qu'ils croient pouvoir.

Tu reconnaîtras souvent cette vérité par toi même, sur les autres et sur toi; oui, sur toi. Tu n'as besoin que de te laisser aller à la vérité, en continuant à travailler, à réfléchir, à comparer, à meubler ton esprit de pensées de grands hommes, et à nourrir ton cœur des principes de la vraie morale.

Madame D***** m'écrit que mon malheur t'a grandement profité; me voilà donc obligé de dire : sois béni, ô bienheureux malheur! quel père n'achèterait point à ce prix le perfectionnement de ses enfants?

Toute ma petite indisposition est passée; me voilà tel que j'étais il y a cinq jours : plus de malaise, plus d'ennui, ou de de mélancolie; peu de personnes ici jouissent d'une égale tranquillité d'esprit.

Dis, je t'en prie, à la nourrice des prisonniers qu'il en est deux, et je ne suis pas de ce nombre, qui mangent fort, et ont toujours envie de manger. Quand arrivent deux heures, il est plaisant de les voir aller, venir, puis se placer aux grilles en vedette, pour épier la bienheureuse vision du panier. Tu ne peux pas faire l'impossible, je le sais, aussi je n'en parle point pour t'aiguillonner; je rapporte un fait qui sert à te mettre plus en communication avec ceux que tu nourris.

LETTRE XII.

EULALIE A SON PÈRE.

Du 19 brumaire an 2.

Je ne m'y reconnais plus; quelle est donc, mon cher papa, cette Sainte-Pélagie où l'on trouve des fleurs et des fruits tels qu'on n'en voit point dans nos champs? Je vois bien le parterre, mais la treille, je ne la vois point. N'importe! les muscats sont très-bons; tout amour, toute reconnaissance à la main excellente qui les a envoyés! je laisse la treille et je reviens au parterre. J'étais si étourdie, si enchantée, si étonnée, si transportée de mon bouquet [1], que je n'ai pu d'abord que le sentir et respirer ses esprits bienfaiteurs, sans admirer, pour ainsi dire, toutes ses beautés. C'était une confusion dans mon pauvre cœur, dans ma cervelle, dans toute ma personne

[1] Allusion à la pièce de vers.

enfin! j'avais tout senti, sans rien voir. Maintenant que me voilà un peu plus tranquille, je contemple, j'examine, j'admire, je me récrie à mon aise, je détaille avec plaisir, je jouis paisiblement de la fraîcheur de ces belles fleurs; plus je les vois, plus je leur trouve de charme, de ce charme doux et pénétrant dont leur auteur les a imprégnées en les formant, et qui en s'insinuant dans l'âme, y laisse *un non so chè di soavissimo, di grato, di molle, del quale l'effetto e di trovarsi bene e felici.*

Vous me demandez les raisons qui vous ont déterminé à des changements. Savez-vous que je suis fière de cette demande? Pour y répondre, j'ai recours à la réflexion et à mon pauvre esprit; car mon cœur est nul dans cette affaire. D'après lui, tout était bien, plus que bien. Avec ma réflexion donc, je vois, etc.

Comme nous avons présenté au lecteur la pièce avec les corrections, nous supprimons la suite de cette lettre, qui devient sans intérêt.

LETTRE XIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 20 brumaire an 2.

Ton goût devine à merveille le mien, ma chère fille; tu me l'as prouvé par le compte que tu m'as rendu des vers corrigés, que je t'ai adressés. Il est impossible d'entrer plus avant dans les pensées, et surtout dans le faire d'un auteur.

Mademoiselle parle harmonie, élégance; mademoiselle distribue en souverain juge les qualifications de prosaïque, de poétique; mademoiselle va même jusqu'à sentir la coupe savante des vers; et quand elle a mis le doigt sur toutes les plaies, mademoiselle, avec un petit ton doux et modeste, vous demande si elle a bien vu, si elle a atteint juste. Oh! oui, sans doute, il faut en passer par votre jugement, etc.

Aujourd'hui c'est peu de faire bien, tu dois arriver au mieux, et cela pour moi, ton père. Je me pare de tes bonnes qualités. *Quandò ciascun ti vedrà ornata di tutte le cose ch'abbeliscono le donne, io diro, chetamente, in me stesso : O me padre felice! che posso io più bramar !*

Je te charge, ma chère Minette de distribuer à tous nos amis et connaisances les expressions de mes sentiments. Tu sais ce qui se passe dans mon intérieur pour eux, et il ne te sera pas difficile de le leur traduire. Souvent le traducteur embellit son original; et c'est, Mademoiselle, le petit service que j'attends de vous. En attendant, cent embrassements partent d'ici, et vont chercher maman et sa fille, c'est bien la mienne aussi, et le bambin.

P. S. Demain point de comestibles nouveaux; demain jour de fête pour moi; demain *je dîne en ville : oui, en ville;* du n° 31 où je loge, j'irai au n° 28, où habite le citoyen Lamothe, à six pas, dans le même corridor.

LETTRE XIV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 21 brumaire an 2.

Me voilà pleinement refait; j'ai dormi neuf heures de suite. Je te prie, ma bonne amie, de ne point t'inquiéter de l'inaction à laquelle je te condamne. Quant au mémoire, ne te tourmente pas; rien ne presse... j'ai de grandes raisons pour le faire lentement, à tête reposée. Je ne veux rien dire de trop, je ne veux rien oublier. Toute démarche aujourd'hui serait précoce. Crois-moi, je sais ce que je fais. Que les autres s'agitent comme ils l'entendent, à eux permis; je souhaite même qu'ils réussissent; mais leur position et la mienne ne se ressemblent pas. Les obstacles qu'ils ont à franchir peuvent n'être rien; mais, moi, j'en ai bien d'autres; et puis il est des âmes qui n'ont pas la même manière de sentir. Lâcheté,

platitude ou bassesse, tout leur est égal, pourvu qu'elles arrivent. J'ai tenu jusqu'ici le sentier de l'honneur, et je ne dévierai pas; c'est ton avis aussi; souffrons donc avec courage;

> Toujours la mer n'est pas en butte
> Au ravage des aquilons.

Adieu, mes infortunées, mes bonnes amies! adieu! Il ne me reste pas la moindre trace de l'indisposition qui vous avait si fort alarmées, et sur laquelle vous bâtissiez déjà, ou le désespoir, ou la maladie; ni l'un ni l'autre ne m'ont approché. Du reste, en pensant à vous, il est impossible qu'il ne me survienne point quelquefois de pénibles regrets.

Bonjour, ma bonne amie! bonjour, ma chère Minette! Aimez-moi bien, et dites-vous: « notre ami est aussi tranquille qu'il est donné de l'être à la créature humaine, loin d'une femme et d'enfants bien aimés. »

LETTRE XV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 22 brumaire, an 2.

Un, deux, trois siècles écoulés, ma chère fille, depuis que je te dois une lettre. Il est donc bien temps que j'acquitte ma dette. Toi, as-tu satisfait à celle que tu avais contractée? Je sais à la vérité que le nouvel emploi que tu fais de tes moments en faveur de tes prisonniers, te consomme beaucoup de temps, depuis huit jours surtout, que tu t'es efforcée de tenir leur nourriture prête pour deux heures. Je t'aiguillonnais bien malgré moi, assuré que ton amitié pour moi te tenait sans cesse en haleine; mais je souffrais tant de voir un malheureux estomac crier sans cesse la faim, que tu ne dois pas être étonnée de mes demandes réitérées; te voilà dès ce jour rendue à plus de liberté. Quand les envois arriveront, ils seront

bien reçus à quelque heure qu'ils arrivent. J'espère que tes soins ne te fatiguent pas trop. Maman, aujourd'hui mieux portante, te soulagera si tu as besoin de quelque repos.

J'ai dit hier que je ne voulais rien de nouveau pour aujourd'hui; j'en dis autant aujourd'hui pour demain. Demain je dîne seul, et mes provisions seront bien au-delà de mes besoins. Ainsi voilà deux jours de loisir pour ma chère Minette. Papa lui donne *campos*, mais on m'écrira; nul jour de grâce, pour les nouvelles de ma famille.

Dans quelques jours vous pourrez m'amener le bon Émile. On ne nous refuse pas de nous laisser voir nos enfants en bas âge, je le garderai jusqu'à quatre heures de l'après-midi; attendu que rien ne sort plus d'ici après quatre heures et demie. Je voudrais bien aussi, mais pour un seul jour, que ma Minette fût au même âge. J'aurais le plaisir de les serrer tous les deux dans mes bras. C'est une rude et douloureuse privation que celle dont je suis ici grevé. J'y pense plus que je ne le voudrais pour alléger le poids des verroux, et éclaicir la noirceur des grilles.

Ta maman paraît vouloir te suivre comme tu as suivi ton oncle [1], il faut, ma chère fille, vous bien armer pour cela l'une et l'autre de courage et de fermeté. C'est à toi que je recommande de tempérer l'excès de sa sensibilité. Jette-moi à la journée de l'eau sur son imagination qui la dévore. Elle a bien assez de la vivacité de son cœur, sans qu'encore elle aille accroître notre malheur en se figurant plus insupportable pour moi, qu'il ne l'est dans la réalité; puisque te voilà perfectionnée, je te donne occasion d'en faire preuve. Sois la bienfaitrice de maman ainsi que de papa. Bonjour, ma chère fille! je n'ai pas besoin de te dire comme je t'aime. Je défie tous les cœurs de pères; mais aussi tous les pères n'ont point une Minette.

[1] La femme de Roucher voulait alors, pour entrevoir un moment son mari, tenter les mêmes moyens qui peu de temps auparavant avaient réussi à sa fille. Elle et son oncle, à force d'argent, étaient parvenus jusqu'à la chambre du prisonnier de Sainte-Pélagie.

LETTRE XVI.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 24 brumaire, an 2.

Ma translation du premier au second n'a rien dérangé [1]; ce qui était, est encore. Ainsi te voilà satisfaite, ma bonne amie, et Minette peut en conséquence diriger sa mère. Mais prends y garde; as-tu l'âme asez forte? car il serait cruel de succomber. Je t'exhorte au courage.

Je viens d'adresser mes stances sur les fleurs à la citoyenne de Bonneuil qui me les a demandées.

Tu sauras au premier jour toutes mes raisons pour te condamner à l'inactivité dont tu gémis; tu les sauras déduites par le menu, et tu consentiras alors plus volontiers à rester inactive.

J'ai un projet de quelques vers au citoyen Robert. Minette et son intérêt me poussent, et ce motif ne me nuira pas lors de la composition. Vous serez les premiers dans ma confidence. Je ne suis pas fâché de marquer ma carrière littéraire par l'époque de mon emprisonnement. Quand mes enfants jouiront du spectacle de la liberté consolidée, et que je ne serai plus avec eux, ils liront mes vers et s'attendriront encore sur leur père injustement détenu.

LETTRE XVII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 25 brumaire an 2.

Vous savez qu'Émile n'est plus avec nous. J'aurais mieux

[1] Roucher, depuis son arrivée à Sainte-Pélagie, logeait au premier étage, n° 31; mais il venait alors de recevoir l'ordre de demeurer au second. Sa femme craignait que ce déménagement ne nuisît aux mesures qu'elle avait prises pour le voir.

aimé qu'il restât ici; mais la campagne est belle, et il faut aimer les gens plutôt pour eux que pour soi. Maman a donc mis le bambin en possession de tout le bonheur dont un enfant puisse jouir. Le voilà lâché au milieu des champs, bien content, je vous assure, d'être avec *tous ses amis*. Je le vois courir et s'en donner dans le jardin. Peut-être que si les poires et les raisins pendaient encore aux branches, notre petit citoyen n'aurait pas gardé tout *le respect dû aux propriétés*, mais, grâces à la saison, je ne vois rien qui l'empêche d'être honnête homme. Ainsi point de soucis, point de grondes, point de tentations, point de remords, point de chagrins; tout bonheur, toute joie, toute santé, voilà le sort de notre petit drôle.

Parlons de nos affaires particulières. Je suis au désespoir d'avoir été prévenue. Maudite langue! toi, qui parle si souvent mal-à-propos, d'être restée muette quand il ne le fallait pas! Imaginez-vous, mon papa, quelque chose de plus contrariant que de s'entendre demander une chose qu'on allait offrir [1]? Vous êtes au fait sans doute. Dans tout ceci mon amour-propre est bien coupable; il m'a fermé la bouche et présenté M. Robert en épouvantail. La sotte chose, quand j'y réfléchis, que cet amour-propre; il est la cause de bien des sottises; témoin celle-ci. Tout est dit maintenant, je vais chercher à la réparer. Peut-être se trouvera-t-il une occasion d'être friponne à mon tour et de prévenir *l'escroqueur d'idées*.

Adieu, papa! quand serons-nous réunis? Je ne vois pas partir le dîner que je n'aie envie de le suivre, d'entrer avec lui et de le manger avec vous. Du courage! de la patience surtout! Je me dis cela, je me le répète et, *poco à poco*, je me sens devenir plus raisonnable.

[1] Boucher venait de demander à sa fille un de ses dessins pour en orner sa cellule.

LETTRE XVIII.

ROUCHER A M. DES ********.

Ce 27 brumaire an 2.

J'apprends, mon ami, que vous n'êtes pas à la campagne. Des affaires indispensables vous retiennent à Paris ? Je vous plains. Paris et des affaires ! en voilà plus qu'il n'en faut pour celui qui aime l'humanité et l'étude. Il se pourrait même que vous fussiez presqu'aussi à plaindre que moi. Je ne veux pas dire cependant que je m'accoutume volontiers à l'injustice : oh ! non, c'est un poids qui n'est pas fait pour mes épaules. Je parviens sans doute à le soulever quelquefois; mais bientôt après il retombe. C'est le rocher de Sisyphe, le tonneau des Danaïdes, il faut sans cesse recommencer, sans pourtant avoir jamais fini. Je trouverais bien du soulagement dans les travaux littéraires, si j'avais la facilité locale de m'y livrer tout entier. Mais que puis-je faire sur un étroit espace de huit pieds carré, forcé de l'habiter avec un individu, malheureux compagnon d'infortune? Nous n'avons l'un avec l'autre d'autre ressemblance que le malheur; dans tout le reste, aussi éloignés que les pôles le sont de l'équateur; lui, croyant à Jésus, à Marie, aux benoîts saints du paradis, et à tous les *GAUDÉ* dont on avait farci à Nevers la tête de Vert-Vert, et par une suite nécessaire proscrivant tout, maudissant tout, depuis Alpha jusqu'à Oméga; croyant de plus à l'alchimie, au grand œuvre, à la pierre philosophale, dont il me paraît en effet que son gousset aurait besoin, pour l'y substituer au diable de Rabelais. Enfin, et c'est là mon supplice de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants, enfin, dis-je, ressemblant, dans toute sa personne, à un vieux *antiphonaire* de village.

Mon ami, si jamais pour vous venger d'un grand outrage, vous invoquez contre un méchant un supplice au-dessus des forces humaines, faites d'abord que votre ennemi me ressemble; et puis, sans vous creuser la tête, obtenez seulement de quelque comité révolutionnaire, que votre homme prenne

ma place; le mien fera votre affaire, de manière que vous n'aurez plus à vous inquiéter de rien. Ah! Sainte-Pélagie! Sainte-Pélagie! vous êtes une sale demoiselle. Toutes les sortes de préjugés sont insupportables à l'ombre; mais à la crasse, c'est pis encore. Je terminerai, mon ami, ma longue complainte par vous rappeler ce vers de Virgile :

Je vous embrasse et vous remercie; non, je ne vous remercie pas; n'est-il pas tout simple que vous me regrettiez? l'amitié n'est pas là pour rien. Le mot de Montaigne, mon ami, le mot de Montaigne :

C'est que c'était lui, c'est que c'était moi.

LETTRE XIX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 4 frimaire an 2, à huit heures du soir.

Mais il fallait m'avertir quelque jours d'avance de ne pas te deviner, ma chère fille, et j'aurais retenu ma pensée et ma plume; *j'avais bien quelque velléité de croire qu'il serait possible qu'un jour il m'arrivât quelque chose de ta façon.* Tu vois dans quel lointain j'apercevais, ou plutôt j'entrevoyais tes présents. Il n'est donc pas étonnant que j'aie cessé de les regarder, et que tout bonnement je me sois mis à te les demander sans détour. Aujourd'hui que tu me les as promis, je les attends, et même dans un prochain délai. Tu sais le sonnet ridicule de la comédie :

Belle Philis, on désespère,
Alors qu'on espère toujours.

Les *Lettre sur l'Égypte* sont lues, et je crois qu'elles ont fait travailler l'imagination et le crayon du citoyen Robert. S'il pouvait obtenir ici une petite place où il pût être seul, il poindrait, et ferait encore de belles et grandes choses. Bon-

soir, ma bien aimée Minette! bonsoir, ma fille! Je viens de prendre mon baume de sommeil. Je finis ici et vais me coucher.

P. S. Ne m'écris plus, je t'en prie, sur de vilain papier; tes lettres ressemblent à des chiffons, et elles en sont bien loin.

Bonjour, ma bonne et tendre Minette! embrasse ta maman et Émile de bon cœur pour nous deux; je te rendrai toutes ces avances. Voilà un jour qui n'est pas beau, c'est juste comme il le faut à des prisonniers pour qu'il y ait unité de ton dans les couleurs.

LETTRE XX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 7 frimaire an 2.

Tu ne peux voir ma cellule, et tu veux la connaître[1]. Je vais essayer de te la montrer. Sept pieds de large sur huit de longueur, encore ces sept pieds sont-ils échancrés du côté de la porte, ce qui rend impossible le placement d'un second lit. Ainsi me voilà seul et satisfait d'être seul. Je t'écris; il y a bien longtemps que je n'ai joui de mes pensées solitaires. Toujours interrompu quand je ne voulais pas parler, toujours interpellé quand je ne voulais pas répondre. Mon Dieu! que c'est une pénible chose que d'être à côté d'un galant homme qui ne veut pas se taire! Je guettais depuis plus de cinq semaines la chambre que j'ai. Elle m'est échue, et je m'y trouve aussi bien qu'on peut se trouver en prison. Je craignais un peu de fraîcheur, car je suis au rez-de-chaussée; mais j'avais tort. Je n'aurai pas même besoin de mon roulant. Je suis pavé en pierres de dalles; mes murs sont blancs comme la neige; nul insecte, nulle ordure, ma chambre ressemble à

[1] C'était une nouvelle cellule à un seul lit, au rez-de-chaussée.

mon lit. J'y dormirai bien, proprement et sainement. Tu vois, j'entre dans tes pensées. Je te place dans mon étroit manoir et t'en montre toutes les richesses, les magnificences. Je t'ai demandé une chaise de paille; je t'en demande deux; j'ai place pour elles, et mon lit est trop haut aujourd'hui pour que j'en fasse, comme auparavant, un canapé aux visitants. Je t'ai dit que j'allais manger seul, mais je crains un peu cette solitude de table, parce qu'alors on mange ou trop, ou trop peu. J'ai proposé, en conséquence, à M. Chabroud de faire table avec moi, et il l'a accepté volontiers.

Voilà ton envoi; bonjour, ma bonne amie! Je t'embrasse, j'embrasse mes chers enfants.

LETTRE XXII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 9 frimaire an 2, à neuf heures du soir.

J'ai donc eu le plaisir de te voir ce matin, ma chère fille; j'ai été assez content de ton air de santé. As-tu senti mes embrassements qui passaient à travers ces vilains barreaux, et qui sont allés te chercher? Ma tendre Minette, oh ! j'ai bien senti les tiens. Mais que vous vous êtes retirées vite ! Je voulais vous voir encore, vous dire ce que vous savez, mais ce que l'on se fait un bonheur d'entendre et de répéter. J'ai trouvé à ta maman un air un peu défait. Minette, je te la recommande; je la livre à tes soins. Tu es là pour me remplacer, et je suis bien sûr que tu remplis religieusement ce devoir. Toutes les lettres que j'ai reçues m'ont rendu un compte si satisfaisant, si doux, qu'en pensant à toi, je ne t'appelle plus que mon Antigone. Mes yeux s'humectent de larmes à ce nom, et je ne céderais pour rien le charme que j'y trouve attaché. Aimable enfant, qui me fais aimer l'injustice qui m'emprisonne, puisqu'elle m'a valu un développement rapide de vertus et de de qualités en toi, fortifie-toi de jour en jour, par l'exercice,

dans l'habitude des perfections. Tu seras une femme dont les personnes d'esprit aimeront l'esprit; mais ce qui vaut cent fois mieux encore, les âmes honnêtes, bonnes et sensibles se trouveront bien de commercer avec la tienne; parce que ces âmes là aiment leurs semblables. Avoue qu'il y a à cette existence morale des jouissances dont aucune autre n'approche. Tu sens aujourd'hui la vérité de ces beaux vers du bonhomme, dans la fable de Philémon et de Baucis.

Ni l'or ni la grandeur ne nous rendent heureux,
Ces deux divinités n'accordent à nos vœux, etc.

C'est en nous qu'est la source des plus pures délices, c'est dans le témoignage que nous rend la conscience que nous ne sommes ni au dessus, ni au-dessous des événements, et que notre âme n'a pas été prise par eux au dépouvu. Ce *bel Aster à tête radieuse*, est donc bien conservé? Je ne puis assez te dire combien je souhaite qu'il soit l'une de nos plantes les mieux colorées. Émile m'a demandé avant de partir : n'as-tu pas dans ton porte-feuille, *la Femme personnelle* de ma sœur [1]? — Non, mon fils.— Elle l'a cherchée partout et ne l'a pas trouvée. — Mon fils, ta sœur la trouvera là où elle l'avait trouvée, et l'en tirera en meilleur état. Je ne pouvais mieux répondre, et je suis bien sûr que je n'ai pas menti. Mentir à un enfant! oh Dieu! c'est un crime; ma chère fille l'écartera de moi.

Bonsoir ma chère, bonne et tendre fille! bonsoir! tu vas te coucher sans doute; voilà dix heures. Pense à moi en t'endormant et en t'éveillant, ce ne sera que me répondre.

LETTRE XXII.

ROUCHER A SA FEMME

Ce 9 frimaire an 2, à dix heures du soir.

Ne crains pour moi ni froid ni humidité, ma bonne amie;

[1] Portrait dans le genre de ceux de Labruyère.

bien vêtu des pieds à la tête, toujours dans un réduit peu grand, mais assez élevé, et dans un air que mon *roulant* tient à une douce température, je suis encore à m'apercevoir qu'il fasse un temps froid et neigeux. Je te remercie de la promptitude de tes envois; je n'ai que le temps de désirer, et sitôt que j'ai dit, je suis satisfait. Me voilà maintenant aussi bien qu'il soit permis de l'être, lorsque ne l'ayant pas mérité, on regrette la présence journalière de sa femme, de ses enfants et de ses amis.

Émile est toujours charmant; il plaît à tout le monde. Hier, il a été salué, caressé, baisé par le ci-devant comte d'Estaing, le vainqueur de la Grenade. C'est un homme de grande taille, plutôt élancé que gros, âgé de soixante-quatre ans; il a bien l'air simple à la fois et noble d'un héros. Il faut que mon Emile se souvienne, pour le redire un jour à nos petits-enfants, qu'à l'âge de quatre ans et demi, il a vu, à Sainte-Pélagie, prisonniers avec papa Roucher, d'Estaing, Biron et Robert. Je voudrais que Minette, dans sa première lettre, me dît quelque chose sur cette association fortuite; mais principalement sur cet ex-vice-amiral de France, aujourd'hui, malgré ses brillants lauriers qu'a pleurés l'Angleterre, frappé de la foudre populaire, et peut-être aussi grand dans son calme modeste à Sainte-Pélagie, qu'il l'était sur son bord amiral et devant la Grenade, dans son audace guerrière, et dans sa soif de gloire. Engage l'oncle d'amitié à parler des exploits militaires de d'Estaing devant Minette. Ce vieillard, avec une grâce vraiment touchante, m'a demandé la permission d'aller me visiter dans ma cellule. Je lui ai répondu que c'était à moi à lui porter mon hommage chez lui, car c'est d'un œil religieux qu'on regarde un grand chêne frappé de la foudre. Bonjour à tous !

LETTRE XXIII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 10 frimaire an 2.

Le pauvre heureux! il a embrassé son papa; il a dîné avec lui, il a pu lui prodiguer de consolantes caresses, lui parler, l'écouter, le voir à son aise, le posséder tout entier! et moi, on m'a laissé à peine le temps de l'entrevoir, et d'entendre cette voix qui est toujours là au fond de mon cœur! Elle y retentit sans cesse. Oh! combien j'ai envié sa journée et le bonheur qu'elle contenait. Ma jalousie, il m'est bien ici permis d'en avoir, m'a fait regarder ce bonheur dont était en possession notre petit Émile, comme du bien perdu, pour lui s'entend, car tous deux, nous sommes vos bien aimés et si je ne pensais qu'à vous, je ne porterais nulle envie à mon *heureux cadet*. Quoi qu'il en soit, je céderais bien mon droit d'aînesse, d'âge seulement, pour celui de la raison, non. Je voudrais, petite comme lui, sentir, grande comme je suis, et pouvoir connaître tout le prix de l'enfance et des priviléges qui y sont attachés. Il est inappréciable celui qui permet exclusivement d'aller trouver un père au fond d'une prison, de franchir le seuil de cette porte, fermée à une femme, à une fille, et de voler dans les bras de celui qui les tend, mais en vain, aux êtres malheureux dont il est séparé. Je me trompe quand je dis qu'il est inappréciable ce privilège; je l'apprécie bien, moi, et toutes les filles tendres et sensibles l'apprécieront de même.

LETTRE XXIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 12 frimaire l'an 2, neuf heures du soir

Tes lettres me donnent d'heureux moments, ma chère et

tendre Minette. Je jouis des sentiments nouveaux de ton cœur, du développement de tes pensées, et de l'habit qu'elles reçoivent de ton style. Si je ne connaissais pas ton laisser-aller, je te dirais de t'abandonner à une certaine négligence qui embellit d'autant plus qu'elle ne cherche pas à embellir. Ce vers charmant du Tasse, que tu as si ingénieusement appliqué à l'Arioste :

Le negligenzie sue sono artifici.

Et cet autre de Gresset, dans *le Méchant*

L'esprit qu'on veut avoir, gâte celui qu'on a.

Ces deux vers valent, à eux seuls, une rhétorique entière.

Tu sembles te l'être dit à toi-même, et j'en trouve souvent, comme la preuve, dans tes lettres, dans ces expressions heureuses qui tombent sans effort de ta plume: *je me creuse le cœur; le pauvre heureux! vous êtes tout mon savoir*, etc. Madame de Sévigné ne dit pas d'un ton plus original; à la vérité, tu n'es pas toujours de la même force; elle-même ne l'est pas non plus, j'en conviens, mais sa manière est toujours naturelle, facile, coulante; nulle recherche, nulle contrainte, rarement de la métaphysique, ou si elle en fait, c'est sans cesser d'être claire, simple; et comme elle ne s'y perd pas, on l'y suit sans peine.

Ainsi pour te fortifier dans le talent épistolaire, je te conseille de ne plus passer un seul jour sans lire une ou deux lettres de cette femme charmante. Tu n'oublieras pas sans doute d'observer par quel art naturel, par quelles formes neuves et naïves, elle donne un charme inexprimable à ses pensées, aux mouvements de son âme, à ses récits de commérage, à la nouvelle du quartier, quelquefois à des riens.

C'est-là son caractère distinctif, *peculiar tincture of his mind, his ruling passion.* Il est impossible qu'elle se soit présentée sous d'autres traits à ma Minette. Eh! bien, tu me feras part de tes apercevances dans la première que tu me répondras. Je suis bien aise ou d'ajouter à mes idées, ou de réformer les tiennes. Tout est commun aujourd'hui entre ma chère fille

et moi, et l'un par l'autre nous devons faire merveille. Je te recommanderais bien encore de lire tous les jours quelques pages de Labruyère. Il y a un an que tu ne te lassais pas d'admirer la savante originalité du style de ce maître. Aujourd'hui que ta tête est plus riche d'idées et de réflexions, tu sentirais plus vivement le mérite de ce scrutateur de l'homme. Mais Labruyère abonde en *portraits*, et je craindrais que mademoiselle ne regardât ce conseil comme une demande indirecte du portrait que tant je désire. Non, je n'en ferai rien; point d'indiscrétion. Ami Roucher, il faut du temps pour les chefs-d'œuvre. Vous, qui relisez le voyage de Dupaty, vous y voyez que Saint-Pierre de Rome n'a pas été l'œuvre de quelques mois; il y a, dans Saint-Pierre de Rome, deux années de la vie de Michel-Ange.

En attendant, envoie-moi ton cahier d'Histoire universelle; en attendant je t'embrasse; toujours en attendant regarde-toi passer; c'est le plus sûr moyen de réformer son allure dans ses défauts. Adieu, ma chère Minette! je te souhaite un long et doux sommeil.

LETTRE XXV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 13 frimaire an 2, à neuf heures du soir.

Tu as bien raison, ma bonne amie; on me calomnie. Non, je ne suis ni auteur ni colporteur des pétitions des vingt et huit mille. Je ne suis point fondateur des clubs de la Sainte-Chapelle et de Montaigu. J'autorise tous mes amis à donner à ce sujet, tous les démentis les plus formels. Ils peuvent ajouter même de ma part, que, si tout cela était vrai, je ne le nierais point, parce qu'il n'est ni dans mon caractère, ni dans mes principes de dire non pour oui, ni oui pour non. Je porterais ma tête à l'échafaud, plûtôt que de trahir la

vérité et me déshonorer par un mensonge. Mais, ma bonne amie, ne nous occupons point de ces calomnies en ce moment. Le jour viendra de les détruire, s'il faut les combattre. Jusque-là, sachons, toi et moi, souffrir avec courage l'injustice de ma détention. Il y aurait de quoi rire de pitié de me voir, moi, au rang des gens suspects, si le rire était décent en une matière aussi grave. Ah! comme la haine tantôt, et tantôt l'ignorance, et souvent l'une et l'autre, appliquent les qualifications! Laissons toutes ces réflexions de côté. Bonsoir, ma bonne amie! j'ai causé avec toi, j'en dormirai plus doucement.

LETTRE XXVI.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 14 frimaire an 2, à onze heures du matin.

J'ai bien dormi, je souhaite que tu m'en dises autant, ma bonne amie; notre séjour se remplit de jour en jour. Le ci-devant duc du Châtelet nous est arrivé cette nuit, et puis encore quatre Picards. Ce n'est pas le cas du proverbe : *plus on est de fous, plus on rit*. On rit peu à Sainte-Pélagie; j'y vois au contraire des larmes dans des yeux où je m'attendais à trouver le regard de la constance. Etienne est dans la consternation; Lavigne pleurait, hier, en dînant. Pour moi, je me dois cette justice, que je n'ai versé ici que des larmes d'attendrissement sur tes lettres, celles de Minette et de mes amis.

Fais part, je t'en prie, à *belle maman* de toute ma joie, en apprenant l'heureux retour de son mari; faut-il au moins que tous les gens de bien ne soient pas frappés? c'est assez de moi dans la maison. Je salue cordialement le délivré. Il jouit du spectacle de sa famille, heureuse de sa présence, heureux lui-même.

LETTRE XXVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 17 frimaire an 2

Je ne suis pas heureux, ma chère fille, je ne pourrrai pas t'embrasser demain à sept heures du soir. S'il y avait une providence favorable aux pères qui aiment leurs enfants, est-ce que l'anniversaire de ta naissance ne serait pas l'époque de ma libération? Encore si j'avais cette fortune qui, de loin, comme de près, donne la faculté de faire pour ses enfants tout ce qu'on pense pouvoir leur être agréable, j'aurais déjà fait parvenir à ma fille, du fond même de Sainte-Pélagie, quelque chose de nouveau et de piquant; mais avec les désirs d'un riche, je n'ai que les moyens d'un pauvre, c'est-à-dire que je me consume en regrets. Des regrets! oh! je suis opulent en ce genre d'avoir; j'ai plus que je ne puis porter, quand je me livre à ce sentiment. Je le repousse, aujourd'hui surtout que je célèbre, du fond du cœur, l'instant où pour la première fois j'ai dit : ma fille.

Je croyais que l'oncle de Montfort avait emporté les stances avec lui; il paraît qu'elles sont neuves pour ses oreilles.

Nous verrons comment il les jugera. Plaire à son goût n'est pas chose facile. Mais ce n'est pas là l'essentiel; qu'il sente, qu'il avoue, que je n'ai pas perdu mon temps à donner à sa nièce une éducation différente de celle qu'on donne aux femmes! voilà l'appprobation qu'il me doit, et que Minette, par le développement de ses bonnes qualités, et même de ses talents, le forcera à nous donner à l'un et à l'autre. C'est là où doivent tendre tous tes efforts. A toi particulièrement appartient de justifier l'éducation que je t'ai donnée. J'ai souvent entendu dire tout bas, ou indirectement autour de moi: « à quoi tout cela mène-t-il une femme? à en faire un être pédant, insupportable à la société; et puis les lumières de l'esprit sont si loin des bonnes qualités du cœur! » Loin, dites vous! et non, Messieurs, vous vous trompez! les unes et les autres se servent mutuellement de soutien et de parure. Lais-

sez-la croître; se développer complètement au terme de sa vingtième année; et vous nous jugerez alors tous les deux. J'en conviens, son âme a été un plus tardive que son esprit; mais le temps différé n'est pas un temps perdu. Il y a des germes qui ont besoin, pour lever, de rester longtemps enfouis dans la terre; mais ce sont aussi les germes qui poussent ensuite le plus vigoureusement. Démandez-le à Minette; elle a étudié la botanique, et elle vous dira que cette vérité physique trouve fort bien son application au moral, ce qu'elle se chargera de vous montrer encore.

Tu vois, ma chère fille, que je ne te donne plus que deux ans pour devenir ce que tu seras durant ta vie entière. Pense-donc à exprimer de ces deux années le plus de suc et de substance possible. Tu n'as pas besoin de moi; toi seule suffis aujourd'hui à ton éducation. Je te recommande ce soin. Adieu, ma chère fille! adieu! Je te serre dans mes bras et sur mon cœur.

LETTRE XXVIII.

EULALIE A SON PÈRE.

Du 21 frimaire an 2.

Comment je me trouve de la scène d'hier, mon cher papa? je ne pourrais guère en rendre un compte net. Je ne suis point encore revenue à moi. Être renvoyée ainsi, tout de suite, brusquement, du bien au mal. Ce moment-ci si doux, ce moment d'après si cruel! Cette jouissance intime, cette privation cruelle, cet aller vers un grand bonheur, puis ce rentrer subit dans le malheur! Ce mélange sourd et confus de sensations différentes! tout cela a fait dans moi une telle révolution, un tel bouleversement, que je ne puis me remettre. Parfois, il me semble que c'est un rêve, mais l'illusion n'est pas longue. J'ai senti trop profondément pour m'y méprendre longtemps. Vous ne serez point étonné sans doute, mon cher

papa, si je vous dis que je n'ai vu, ni votre mouvement bienfaiteur, ni les personnes qui étaient autour de vous. Je n'ai rien vu, rien entendu; tout ce que je sais, c'est que je vous ai embrassé, que je me suis senti dans vos bras, dans ces bras qui me sont ouverts depuis longtemps, et où il ne m'était pas permis de voler. Oh! c'est trop peu de temps, on ne sent pas à l'aise. Plus on a, plus on voudrait avoir, c'est bien vrai; j'en donne la preuve depuis hier. N'y a-t-il pas des ambitions permises? ..... Oh! voilà une visite! qui est-ce? pour quoi vient-on? vous le saurez demain.

Le 22, à onze heures du matin.

Pourquoi vient-on! oh! c'est pour une affaire, pour une grande affaire; il ne s'agit de rien moins que d'un mariage. —Qui est-ce? — Voilà précisément ce que je veux que vous deviniez. Devinez-donc, mon cher papa? je vous le donne en cent; mais pourquoi pas en mille et par-delà? Prenez toutes les demoiselles que vous connaissez, grandes, petites, n'importe! rangez-les sur une file et passez votre revue. Ce n'est déjà ni celle-ci, ni celle-là, ni cette autre. — C'est peut-être là elle! — Bah! vous en êtes encore bien loin. — La voici donc? — Point du tout. — Eh! pour le coup je devine, c'est Amélie. —Amélie! vous approchez, ce n'est pas elle tout-à-fait, mais bien quelqu'un des siens. Est-ce que dans votre recensement, vous n'avez point compris la demoiselle du rez-de-chaussée, ici dessous? — Elise? — Elise elle-même. Les bans seront publiés demain, ou peut-être aujourd'hui, et dans huit jours je vous la donne *madame*. Je vous laisse à penser quel plaisir! Parures, bijoux, compliments pleuvent de toutes parts; c'est une averse de bénédictions, de joie, etc. Vous voyez d'ici mon accordée; son air rayonnant et satisfait, l'étonnement de bien des gens, et toutes les différentes figures que cet événement fait faire. Mais il manque quelque chose d'assez important à ma nouvelle, et le mari donc? j'allais l'oublier. Il ne joue pourtant pas un petit rôle. C'est un jeune citoyen, habitant de la rue de l'Éperon, avec le-

quel vous avez dîné plusieurs fois; un bon enfant, intelligent en affaires, etc.

LETTRE XXIX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 22 frimaire an 2, à neuf heures du soir.

Mais il n'y a pas le moindre mot à dire sans doute; c'est un mariage très-bien imaginé; jamais avantages ne furent mieux compensés. Je sais bien qu'on pourrait demander deux années de plus du côté de la future; mais enfin il n'y a qu'à attendre, et ce petit défaut disparaîtra. Je vois en effet en face de mon cabinet, et au-dessus de la chambre de maman, des figures qui doivent être plaisantes, les unes de contrainte, les autres de je ne sais quoi; en somme, la maison tout entière doit faire un tableau piquant, où le rez-de-chaussée doit avoir quelque chose de drôle sur un certain petit visage. Tu me le donnais en cent, en mille, et par de-là à deviner; tu aurais, ma chère Minette, pu mettre l'éternité de la partie, tu ne te serais pas compromise. Le Sphinx sur le Cythéron ne proposait pas aux passants d'énigme plus indéchiffrable que la tienne. Heureusement qu'il t'a plu de mettre au bas du tableau : *c'est un coq*. Sans cette précaution, jamais ma pensée n'aurait voyagé du côté où la voilà maintenant fixée.

Du reste, ta lettre sur cet événement de quartier, de maison, de famille est à merveille. Oh! pour le coup madame de Sévigné se lèverait, faisant la révérence, et disant : voilà des personnes de ma connaissance. J'ai cru lire sa lettre sur la grande Mademoiselle épousant M. de Lauzun. Avec quelques petits retranchements on en ferait un petit chef-d'œuvre. Il ne faudrait pas en effacer : *c'est une averse de bénédictions!* Qu'en penses-tu, Minette? oh! tu demanderais grâce pour ce mot! mais tu nous ferais bonne composition de certaines répétitions de formes et de tournure, qu'un goût sévère proscrit

comme des redondances. Je t'ai engagée à répandre librement tes pensées et tes sentiments dans tes lettres, sans chercher à y mettre trop de correction ou de méthode, de peur de gâter ton allure native. Aujourd'hui que ce conseil mis en pratique t'a complètement réussi, il faut commencer à te surveiller, pour donner à ta phrase une certaine précision qui rend l'originalité plus piquante. Toutes les fois que l'abondance n'est que dans les mots, c'est une abondance stérile. Malgré la grande et juste réputation de Cicéron, comme écrivain et comme philosophe, tu as vu dans son *Traité des devoirs*, qu'on appelle communément, *des offices*, tu as vu qu'il y a là trop de paroles pour si peu de pensées. Quelle différence de lui à notre Labruyère, et même à notre vieux Montaigne! Voilà des hommes substantiels, et qui pourtant donnent à leur pensée un habit qui en fait ressortir davantage le mérite.

Je t'ai invitée, et je t'invite encore à me faire part des idées que les miennes font naître dans ta tête; tu conçois que cette communication intime me fera presque oublier Sainte-Pélagie, et qu'il me sera doux de me dire : Ce grand bien, je le dois à ma fille chérie. Bonsoir, ma Minette! je te charge de la distribution de mes embrassements et de mes amitiés.

LETTRE XXX.

A MONSIEUR DES ********.

Ce 25 frimaire an 2, à neuf heures du soir.

Eh bien, mon ami! y a-t-il assez longtemps que nous ne nous sommes dit ni bonjour, ni bonsoir? Je ne dirai pas que ce genre de vie commence à me déplaire, car il m'a constamment déplu; mais j'avoue que j'ai besoin de remonter, de temps en temps, les ressorts de mon âme pour la tenir à ce point de hauteur où elle se possède et lutte avec avantage contre la tristesse où la mélancolie. Votre Sénèque m'est ici

d'un merveilleux secours. Que de leçons faites pour étayer, pendant le malheur, dans ses Traités *de tranquillitate animi, de constantiâ sapientis, de brevitate vitæ !* C'est un bon cordial que vous m'avez envoyé là. Plus j'en examine l'action sur moi, et plus je touche, pour ainsi dire, au doigt les raisons que Montaigne avait de le préférer à Cicéron. Nous avons lu, l'été dernier, les vôtres, ma fille et moi, le Traité *de Officiis*, et il ne faut pas tergiverser pour l'avouer, à quelques paragraphes près, cet ouvrage est bien mince de choses; sa morale n'en est pas vigoureuse. Il m'a semblé même qu'en certains endroits le sage de Cicéron ne serait honnête homme, juste, que ce qu'il faut pour n'être pas pendu.

D'ailleurs, les temps où Sénèque a vécu ont quelque chose de plus attirant pour moi que ceux où vécut Cicéron; et ces temps, on les retrouve, sans cesse, dans les ouvrages dont je vous parle. Ici, par exemple, j'entends tantôt d'une bouche, tantôt d'une autre, des faits, des anecdotes de tout genre. Oh ! si l'on avait tout ce qu'il faut pour recueillir cette multitude de petites causes qui ont produit de grands événements ! quelle ample moisson pour l'histoire de France, et surtout de l'homme ! Mais c'est ici qu'il faut dire avec Sénèque:

Multarum rerum scientia quæ nec tutô narrantur, nec tutô audiuntur.

Parlons un peu, mon bon ami, de notre grand garçon. Son âme prend-elle de l'activité? Sent-il la nécessité de donner à son esprit une occupation réglée, qui lui donne ce goût de l'ordre avec lequel on marche sûrement, et l'on va plus loin quelquefois que ceux qui s'avançent par boutades? Voilà trois mois que nous avons cessé de lire et de traduire ensemble Virgile. Mais s'il l'a voulu, il a pu aller, *piano, piano*, tout seul; et trois mois d'un travail constant font voir du pays. Embrassez-le tendrement pour moi.

Appelez aussi dans vos bras, en mon nom, votre grande fille et son espiègle de sœur. Je vois là déjà quatre personnes groupées pour moi. Il en est une cinquième que je salue d'une amitié respectueuse, et que je prie de vouloir bien se

réunir au quatuor. Puis donc que vous voilà tous, je vous embrasse tous.

J'entends ce que vous me dites; je surprends vos vœux, à fur et mesure que votre cœur les forme. Grand merci, mes amis! Il n'est pas temps de nous revoir encore, mais il est toujours l'heure de nous aimer.

LETTRE XXXI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 27 frimaire an 2, à neuf heures du soir.

Tu étais, ma chère Minette, dans le secret du mariage d'Élise, depuis longtemps, et tu as gardé le tacet; voilà qui est digne d'éloge. Le secret d'autrui est un bien qui ne nous appartient pas, nous devons nous en taire par le même principe qui nous oblige à respecter la propriété d'autrui. Cette fidélité à l'un des devoirs sociaux les plus sacrés, est une vertu rare à ton âge et même à ton sexe, dit-on.

Vous êtes fille, Eudoxe, et vous avez parlé.

C'est un vers que Corneille n'aurait pas placé dans son Héraclius, s'il n'eût jamais connu que des Minette. Te souvient-il de cet endroit où Télémaque, dans l'ouvrage de Fénelon, raconte comment Mentor l'instruisait à la discrétion sur tout ce qu'il voyait et entendait dans le palais de son père absent, au milieu des poursuivants de sa mère? Le jeune homme convient que cette habitude de silence lui valut, de très-bonne heure, l'honneur de n'être craint d'aucun des grands personnages qu'il fréquentait. Tel sera toujours l'effet nécessaire de la prudence et de la discrétion. Reçois pour ta récompense, ma chère fille, les félicitations et les embrassements de ton père. Je connais ton cœur, et je suis assuré que tu mets aux uns et aux autres leur véritable prix.

Tu lis madame de Sévigné, je m'en applaudis; mais tu la

lis pour la connaître et non pour l'imiter; je te loue de cette excellente vue, et surtout de la raison pleine de goût et de finesse que tu nous donnes. *Elle est trop naturelle pour servir de modèle.* On ne peut ni mieux s'exprimer ni penser plus juste; il faut être soi, c'est là le premier mérite. Notre air sur notre visage sied bien; l'air d'autrui y est toujours déplacé. J'imagine, ma chère Minette, un caractère d'esprit, une manière de voir, et un genre de style qui seraient bien piquants, et qui réuniraient l'originalité et le bon goût à la fois; ce serait un écrivain qui se composerait *naturellement* de Labruyère, de Sterne et de Sévigné. Ces trois génies qui d'abord paraissent très-éloignés les uns des autres, ne le sont pas néanmoins au point que la nature, aidée de l'étude, n'en puisse faire un heureux mélange. Je crois de plus que si ce prodige existe, ce sera une femme qui en enrichira l'histoire de l'esprit humain. Aussi pour t'en faire approcher, un jour, le plus possible, je t'exhorte à feuilleter sans cesse *les Caractères, le Voyage sentimental,* et les *Lettres de madame de Sévigné.* Je crois, mon aimable et tendre fille, que tu te trouveras bien de ce conseil; je te le donne, d'autant plus volontiers, que ces trois ouvrages ont déjà mordu sur ton esprit, et même d'une manière très-sensible. Tu peux m'en croire, la paternité ne m'aveugle pas. Je t'indique la route où tu peux entrer en sûreté. Ah! si, à ton âge, j'eusse trouvé un guide, comme je m'offre à être le tien, je serais arrivé bien plus vite et me fusse avancé bien plus avant!

Maintenant, venons à maman, elle paraît sur le point de perdre courage. Dis-lui qu'elle n'ajoute pas ce mal à nos maux; dis-lui : papa ne veut pas que dans son absence on broie du noir; il est ennemi de cette couleur; il en trouve assez sur les murs de Sainte-Pélagie, et quand son imagination le porte au milieu des siens, il a besoin d'y trouver le courage à côté de la résignation. Je ne puis, ma chère fille, étayer, tout le jour, l'âme de ta maman. Mais toi le supplément-né de ton père, remplis donc ma place, parle en mon nom. Je t'embrasse et pour ta maman et pour ton frère et pour toi. Sois ma dispensatrice de tendresses.

LETTRE XXXII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 1er nivôse an 2, à dix heures du soir.

Je voulais ne t'écrire que demain, ma chère Minette, mais il est encore de bonne heure, et je puis ajouter quelques gouttes de baume à mon sommeil, en causant avec toi, avant de m'y livrer; et puis je pense qu'il y a déjà longtemps que je ne t'ai donné directement de mes nouvelles. Ma dernière lettre, à toi, est du 27, et je ne veux jamais laisser passer plus de cinq jours, sans augmenter ton portefeuille d'un nouveau témoignage de ma tendresse.

Ta maman s'attriste et se désole, ma chère fille; tu es pourtant à côté d'elle : comment se fait-il que tu ne parviennes pas à modérer son chagrin? Je l'ai confiée à tes soins tendres et affectueux. Tu me dois raison de l'état de son âme. Ma Minette a tout ce qu'il faut, du moins pour en guérir les blessures. Je sais bien que tu es toi-même blessée; je sais bien que tu aurais besoin, comme elle, de consolation, car je ne suis pas avec toi. Mais la pensée que je t'aime autant ou plus que jamais père aima ses enfants, a sûrement pour toi quelque chose d'adoucissant. J'en juge d'après moi-même; ton attachement, ta tendresse, l'expression de tes regrets environnent d'adoucissements ma captivité. Je me dis que mon malheur a développé, dans ton âme, un germe que tu y retenais à demi caché; j'en parle à tous mes compagnons d'infortune qui veulent m'entendre; les citoyens Robert, Chabroud, B*** m'écoutent avec intérêt; ma voix se fait entendre à leur âme, et je jouis des émotions que je leur donne par les sentiments que je leur exprime.

Eh bien! ma chère bonne et tendre Minette, c'est dans des entretiens semblables avec ton excellente mère, qu'il faut épancher ton âme et la confondre avec la sienne. C'est ce que tu fais, sans doute, avec ce ton de douceur, d'abandon aimable auquel ne résiste point le chagrin le plus sombre, la douleur la plus invétérée. Les soins d'une fille tendre vont

droit au cœur d'une tendre mère, et il n'est point de chagrin qu'ils ne puissent tempérer en elle.

Notre mésaventure d'hier vous a consternées l'une et l'autre; et moi, quel penses-tu que je me sois trouvé, lorsque j'ai su que nous n'aurions pas la triste satisfaction de nous tendre les mains à travers ces noirs barreaux? Le cœur m'a défailli, mon imagination a renforcé le sentiment de ma triste situation. Mais j'ai pensé à toi, à ta maman, à notre Émile, car il est aussi le tien, ce pauvre enfant; et l'idée que je vous étais nécessaire à tous les trois, m'a rendu une partie de mon courage. Pour ce coup, je n'ai rien dû à ma résignation philosophique, je n'ai été que père, et ce titre qui m'est si cher, m'a relevé de mon abattement. Je t'indique, ma bonne Minette, les cordiaux dont je fais usage; il faut en faire ton profit et pour toi et pour maman.

Viendras-tu demain avec elle? je le désire. Dans la supposition où il ne me serait pas permis de la voir, elle s'en retournerait seule avec sa douleur, et je ne la voudrais pas en aussi mauvaise compagnie. J'espère que cette réflexion vous sera venue aussi, et que vous aurez pensé à mettre en commun ou votre joie ou votre tristesse.

Un mot sur Élise. Est-elle bien radieuse, bien triomphante? Les dentelles, les bijoux, les parures enfin ont-elles produit tout leur effet? Son âme en est-elle comblée? Tu m'initieras dans le secret de ses pensées; elles auront passé au moins devant toi, et tu n'es pas spectatrice pour les laisser passer devant toi, sans en saisir toutes les nuances. Il faut m'ouvrir une loge d'où je puisse aussi les voir jouer. Bonsoir! Le papier me manque.

LETTRE XXXVIII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 2 nivôse an 2, neuf heures et demie du soir.

Mais non, ma bonne amie, tu n'es pas raisonnable. Ta tris-

tesse, au lieu d'alléger nos maux, les augmente. A quoi bon ces longues et interminables plaintes? Ne faut-il pas que toute maladie politique, aussi bien que physique, parcoure tous ses périodes? L'Etat est malade; ses membres souffrent; mais ils cesseront, un jour, de souffrir; la santé renaîtra, quand sa dernière crise, la crise décisive aura eu lieu. Ne perdons point courage. L'Assemblée nationale saura bien saisir, dans sa sagesse, le moment où pourront cesser, sans danger pour la patrie, et la purgation, et la saignée, et les cautères brûlants..... Tu n'as point augmenté le nombre des pétitionnaires, j'en suis bien aise. Sans doute, le plus grand nombre des suppliantes a marché de bonne foi; le plus grand nombre a cédé au besoin de demander la délivrance de ce que la nature a de plus cher, des pères, des époux, des enfants; mais les premières qui se sont agitées pour provoquer ce rassemblement, oh! sois-en bien sûre, elles avaient l'intention de produire une espèce de soulèvement. La véritable douleur souffre et se tait. Taisons-nous, ma bonne amie; la plainte s'irrite en allant. Je te le demande en grâce, rends ton âme à la résignation. Tu ne prétends pas, sans doute, être plus malheureuse que moi. Eh bien! moi, je supporte le malheur. Je ne suis pas assez ennemi de toi et de moi-même pour me livrer à l'abattement. Sans doute, de temps en temps, le chagrin se réveille, et menace de me saisir au collet, mais c'est alors que je renouvelle ma force; je te vois, je vois nos chers enfants devenus plus à plaindre par mon désespoir, et cette image me donne un ressort nouveau.

Verrai-je Emile demain? Si vous arrivez de bonne heure, il est possible que je vous entrevoie toi et Minette; vous au guichet, et moi à la fenêtre. Je viens encore de parler au chef de la maison; c'est un homme né doux et humain. Il fait son devoir; mais il en tempère la rigueur par la manière honnête dont il parle et agit.

LETTRE XXXIII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 3 nivôse an 2, à neuf heures du soir.

Me voilà, ma bonne amie, rendu au silence et à moi-même; car j'habite un corridor si fréquenté et si bruyant, que la journée entière ne me fournit pas un quart d'heure de tranquillité. Ce grand poêle est le rendez-vous des frileux et des parleurs; et comme le règne de la liberté a rendu à chacun le plein exercice de ses facultés, chacun use ou abuse de ses poumons à sa volonté. Je doute qu'il y ait nulle part une semblable concurrence de langues et de voix; c'est un tintamarre à rendre sourds tous ceux qui, comme moi, ont plus habité leurs cabinets qu'ils n'ont fréquenté les lieux de rassemblements. Il fallait que je vinsse habiter Sainte-Pélagie pour savoir, au juste, ce qu'une condition commune à tous, leur donne de loquacité. Ce n'est pas que, par instants, il ne soit curieux d'entendre cette foule de raisonnements bons ou mauvais, se mêler, se croiser et se confondre en un déraisonnement général; mais ce spectacle trop prolongé fatigue, étourdit et dérange la pensée. On soupire malgré soi après l'heure des verroux, et grâce au bruit du jour, on entend sans frémir le bruit des gonds, qui assurent le silence de la nuit.

Tu me parles du bonheur que tu as eu. Je puis parler aussi du mien; mais il eût été bien plus grand, si te voyant de près, j'eusse trouvé sur ton visage les signes d'une meilleure santé. Prends-y garde, ton âme use ton corps; si tu continues à la laisser faire, elle se consumera avant le temps. Éteins ou calme du moins cet incendie qui te dévore. Je te voudrais moins sensible, moins disposée surtout à irriter, sans cesse, les tristes pensées qui naissent de notre situation malheureuse. Il faut bien te prêcher toujours la même morale, puisque toujours tu as besoin d'être prêchée.

LETTRE XXXIV.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 4 nivôse an 2.

Parlons de la noce, oui, parlons-en, papa, puisque vous y avez été, que vous y avez joué le rôle le plus intéressant, le plus touchant. Je n'oublierai de ma vie ce trait d'amitié de la grande tante. Comme elle a bien su faire trouver là, au milieu de nous, celui qui, de façon ou d'autre, devait y faire si bien. J'entre dans le salon; un cercle nombreux attendait avec impatience *la jeune madame*, lorsqu'on voit arriver une grande femme vêtue de blanc. Elle n'est pas de la première jeunesse, mais cependant elle est encore très-bien. Sur son visage brille un air de satisfaction et de bonheur même. Ses yeux sont ranimés par des sentiments maternels et laissent deviner qu'elle a encore plus de plaisir qu'elle n'en montre, c'est son cœur qu'il faudrait voir. On l'entoure, on l'embrasse, on la félicite, et l'air de son silence répond à merveille. Elle est suivie d'une jeune personne de quatorze ans, jolie, remplie de grâces. Sa parure est magnifique; l'amour-propre d'un oncle s'étale dans la garniture de sa robe et dans les barbes de son bonnet; rien n'est plus beau. Son maintien est décent; point d'embarras, point de timidite. Elle fait sa ronde et va recueillir tous les *madame* qui lui sont dus. Le mari est là, il attend son tour, ne dit rien, mais n'en pense pas moins. Sa manière d'admirer est neuve. Compliments finis, étonnements apaisés, questions satisfaites, esprits réunis, la musique commence ; en voilà pour quelques heures. C'est Nanine, c'est Amélie qui chantent, c'est encore le maître de chant; le fils du maître de piano y est aussi, il est arrivé depuis peu. Il chante des airs de sa composition et joue un charmant pot-pourri pour la clôture. C'est assez du concert. Qu'aurais-je besoin de parler des applaudissements mérités qu'ont obtenus tous les musiciens et les musiciennes? La mariée était en tête. Jetez les yeux sur la tante; quelle contenance fait-elle? Et si je vous disais que l'oncle aussi a l'air content!

Mais il s'agit maintenant d'ôter le chapeau de la mariée. C'est la plus grande de toutes les grandes; mademoiselle Ho *****, qui plane sur toutes les têtes, s'en empare la première, en dispense un morceau à chacun, vient à moi; je veux tout prendre, un seul grain est mon lot. N'importe! dis-je, je le ferai valoir plusieurs. . . . . .

Le bal commence. Madame l'ouvre par le menuet de la cour; son cousin la conduit, elle a dansé. C'est le tour des autres; on se met en train, on s'échauffe, tandis qu'elle va changer d'habit et quitter, avec sa grand robe, une partie de cet ensemble cérémonieux que refuse la gaîté d'une contre-danse. L'heure du souper arrive. Les jeunes mariés sont au bout de la table, à côté l'un de l'autre. Je suis en face, et je puis saisir à mon aise tout ce qui passe sur les visages. Le souper fini, on se lève, on se mêle, on se presse, on s'agite. De quoi s'agit-il? d'une lettre écrite à la mariée. De qui? comment! voyons! silence! paix donc! *On parle d'eau, du Tibre, et l'on se tait du reste.* Enfin nous saurons ce que c'est. Les femmes sont assises, les hommes forment un groupe où sont confondus les deux amis. L'oncle d'amitié commence; un silence religieux lui est accordé. Il lit. Quelle scène touchante! Tous les yeux se remplissent de larmes. Différentes émotions changent les visages. Un jeune homme prend la main de celle à qui la lettre est adressée, la mène à sa tante; tante et nièce s'embrassent, et le jeune homme les embrasse à son tour. Et maman et moi que faisions-nous alors? oh! nous jouissions non d'un bonheur sans mélange, mais il avait bien des charmes. Je l'ai entendue trois fois cette lettre, et elle m'a apporté la même dose d'attendrissement et d'un *non so che* que je ne puis rendre, mais qui n'était point ordinaire. Tous se sont écriés d'une voix : elle est bien plus précieuse, cette lettre, que tous les bijoux! Il la faut garder toute la vie! Oui, oui, toute la vie! Le marié est venu à moi pour me prier de vous rendre combien il sentait ce que vous faisiez, pour lui, dans sa petite femme. L'oncle était presque transporté. Que vous dirai-je! De l'or valait-il cette lettre? Oh! pour le coup, je ne le

crois pas. La tante, les parents, les amis, vous nommaient tous attendris. Enfin, vous saurez que je ne suis remontée qu'à trois heures du matin. Je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, tant j'étais agitée, et du mouvement et de la scène dont votre lettre était la cause. Une autre fois je vous dirai tout ce que j'ai éprouvé et senti. Vous répéter que je vous aime, vous dire combien je voudrais vous voir au milieu de vos onfants, c'est vous ennuyer de ce que vous savez aussi bien que moi. Adieu !

LETTRE XXXV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 4 nivôse an 2.

Puisque toi et mon frère, ma bonne amie, vous applaudissez aux motifs présents, passés et futurs, vrais, possibles ou vraisemblables, qui me dirigent, me meuvent, ou plutôt me rendent immobile, grâces vous soient rendues! Il est doux d'avoir pour approbateurs les siens, lorsque surtout ils ont autant de raison, d'esprit et de vertu que vous en avez. Si vous étiez moins éclairés, vous penseriez autrement; vous ne verriez que votre ami dans les fers, et vous iriez multipliant, portant partout vos sollicitations qui tourneraient peut-être enfin, à force d'importunité, contre moi et contre ceux des détenus qui sont loin, bien loin de l'aristocratie. On les confondrait tous dans la même catégorie, et Dieu sait quand ma prison s'ouvrirait! Ainsi, du courage! de la patience! avec ces provisions, on n'est pas tout à fait malheureux.

Je ne tiens pas à cette loi cruelle, qui fait lire nos lettres par tout le monde. Mon Dieu! quelle tyrannie! ne pouvoir pas parler de ses enfants d'une manière ouverte et dégagée. Des circonlocutions, des métaphores, pour dire : je veux, ou ne veux pas de telle proposition. C'est, je te l'avoue,

ma bonne amie, ma plus grande peine. Quoi! les domestiques, les commissionnaires entreront dans le secret des familles!

Ce matin, oh! oui, ce matin, j'ai été bien heureux. Je l'ai vue, je lui ai parlé, je lui ai tendu les bras; elle m'a tendu les siens. Sa voix est là, qui résonne encore à mon oreille, et se prolonge, en remplissant ce cœur paternel. Elle a vu mes larmes, j'ai vu les siennes. J'ai entendu tout ce que me disait son silence. Elle a voulu avoir du courage; j'étais dans la même volonté. Mais peut-on en avoir, quand on ne fait qu'entrevoir un enfant aussi cher, à travers des barreaux? J'ai montré le premier ma faiblesse, et bien m'en a pris pour ma Minette. Je lui aurais fait trop de mal de contraindre sa sensibilité. Je la remercie cependant de sa première fermeté. Elle a vu, sans doute, que je me portais bien, et ce témoin oculaire t'aura sans doute rassurée. Ils étaient trois. J'ai reconnu à la hauteur de deux pieds de robe blanche, la personne qui, sans doute, devait ramener cette chère enfant, après que mon frère l'aura quittée, pour se rendre au Marais. Une fois ne tire pas à conséquence. Par la suite, quand tu seras guérie, tu me donneras la satisfaction complète. Tu m'entends?

LETTRE XXXVI.

ROUCHER A MADAME DEN***.

Ce 5 nivôse an 2, à huit heures sonnantes du matin.

Je me suis levé de bonne heure, Madame, pressé par le besoin de marier ma joie à la vôtre. Oui, marier puisque *mariage* il y a. Me voici, non pas, triple messe de Noël entendue, mais mon petit ménage de prisonnier arrangé. Il faut que je cause de vous, de votre mari, de votre nièce, de tous les vôtres et des miens. Vous voyez que je n'ai pas envie de m'ennuyer; tous les plus doux sentiments de mon

cœur veulent se montrer, et ne craignent pas de le montrer devant vous. Vous m'avez écrit, ce que j'avais vu, votre bonheur de mère en faisant celui d'Elise. Oui, ce que j'avais vu; je vous sais, car vous êtes excellente à savoir, et ce qu'on m'a dit, n'a fait que me confirmer dans chacune de mes pensées. Que vous méritez bien ce que vous avez senti! Les éloges donnés à l'amabilité, à la grâce, au maintien noble et décent, aux talents de la nièce, vous appartiennent; car tout cela est votre ouvrage. Comme il est doux de se dire : ce charme, je l'ai fait naître! ce talent, je l'ai fait éclore! Et puis, couronner tous ces biens par celui qui les assure tous, par un mariage qui promet le bonheur d'une longue vie entière! Tenez je vous l'avoue, je fais un grand acte de vertu, en empêchant la jalousie d'entrer dans mon âme. Car je crois les parents susceptibles de cette honteuse maladie, tout aussi bien que les amants. Il m'en a passé quelques-uns de ce genre sous les yeux, et peut-être ne vous dis-je, ici, rien de nouveau?

L'oncle, j'en suis bien sûr, jouit de votre joie; il sent que que ce que vous avez fait l'un et l'autre, est bien, et c'est là le plus pur de tous les sentiments qui appartiennent à notre pauvre nature humaine. Dites-lui, je vous en prie, combien moi aussi, je suis sensible à ses procédés en ma faveur. Ma femme ne m'a rien laissé ignorer de la scène du souper. Il a voulu que j'en fusse participant. J'ai reçu tous les bonbons qu'il m'a destinés; je leur ai trouvé une douceur qu'il n'avaient pas en paraissant sur la table. C'est en passant par ses mains, qu'ils en ont été imprégnés.

Élise aussi doit être un doux objet à regarder; on dit que depuis que je ne l'ai vue, elle a pris un grand développement d'âme, d'esprit et de figure; je la félicite de tout mon cœur de cette croissance que je n'ai pas de peine à croire. Je vois même plus loin; *Madame* donnera beaucoup plus encore que ne promettait *Mademoiselle*. Oui, pour peu que ma détention se prolonge, votre nièce sera telle, que tout autre que moi en serait dans l'étonnement, tandis que je dirai simplement : je sais d'où tout cela vient.

Convenez, Madame, que le cœur d'une tante-mère se remplit d'une foule d'émotions délicieuses, le jour des noces de sa fille. Vous ne nous direz pas votre secret, c'est à nous à le deviner; mais tout ne se devine pas. J'ai grand regret à ma captivité. Elle me prive de beaucoup de révélations que vous auriez du moins laissé surprendre, s'il est vrai que vous ne les eussiez pas faites à l'amitié.

Vous avez vu, sans doute, toute votre famille dans la jubilation, comme vous. Tout est en commun chez les quatre sœurs, et pour tout ce qui tient à elles directement; je saute à pieds joints sur tous les intermédiaires, et j'en viens à ma femme et à Minette. Vous devez être contente de la première, car elle est bien contente de vous. Elle a une excellente qualité, c'est que le oui et le non dans sa bouche ont toute leur valeur. Point de réticences, point de demi-sens. Si le bonheur que vous avez procuré à votre nièce arrive jamais à sa fille, je doute qu'elle ait une joie plus vraie et plus pure.

Quant à Minette, elle est, malgré la pensée de ses dix-huit ans, telle qu'elle peut se laisser pénétrer, sans risque d'être connue. Elle voit le sort de son amie sans le moindre retour honteux sur elle-même. Nulle trace de ces vilaines petites maladies qui salissent le cœur des hommes, et même des femmes, dit-on. La longue lettre qu'elle m'a écrite, hier au courant de la plume, à ce sujet, dépose en sa faveur. Vous avez de l'amitié pour elle; c'est un trésor dont elle sent tout le prix, et que je voudrais augmenter, s'il est possible. Pour cela, permettez que je détache de sa lettre tout ce qui concerne la noce.

(*Nous supprimons cette répétition.*)

Voilà, ma bonne amie, tout ce qui dans la lettre de ma fille concerne la soirée de dimanche. N'est-il pas vrai que vous n'êtes pas étonnée du plaisir que j'ai eu à la lire, et que même vous me pardonnerez de vous en faire part? S'il ne s'agissait pas d'un être qui me touche d'aussi près, je dirais qu'il est peu ordinaire, même à des plumes exercées, de raconter avec tant de vivacité, de rapidité et de charme. Je me suis endormi

tard, je me suis éveillé de bonne heure, et ce récit et le ton de ce récit en ont été la cause. Ce qui m'y plaît surtout, est cette espèce d'amour avec lequel cet enfant rend à chacun ce qui lui appartient. Je le lui dirai, demain, à elle-même; nulle crainte que son amour-propre s'exalte. Je me suis aperçu qu'elle en avait, mais d'une bonne espèce. Il la fait aller en avant, mais jamais contre les autres. Je puis donc le caresser, elle en vaudra mieux.

Bonjour, ma bonne amie! on m'appelle; c'est le dîner.

LETTRE XXXVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 5 nivôse an 2, à neuf heures du soir.

Voilà quintidi, je tiens parole. Oui, ma chère Minette, si mes lettres te donnent de bons jours, je les multiplierai le plus qu'il me sera possible. Tu m'as devîné, et j'en suis bien aise, si en te jetant ainsi dans l'avenir, tu échappes aux chagrins du présent. Ce n'est pas que celui-ci n'ait quelquefois son charme; par exemple, ta lettre d'hier, me l'a bien fait sentir. Tout le reste de la journée, mes ennuis ont disparu totalement à la lecture que j'en ai faite plusieurs fois. Et comment n'aurais-je pas oublié que j'étais prisonnier, quand il n'a plus été en moi de penser à autre chose qu'à tes sentiments et aux expressions dont tu les as habillés?

Tu lis madame de Sévigné, et tu la juges avec beaucoup de goût, et même avec une certaine profondeur de vue, qui n'est pas toujours donnée à ton âge. Qu'il est bien vrai que le temps *tue le vif des plus grandes douleurs!* mais cette puissance de l'ancien Saturne qui dévore ses enfants n'est pas à maudire. Bénissons-la plutôt, c'est un des plus grands bienfaits de la nature envers *la pauvre humanité*. Notre vie est bien courte, soixante, soixante-dix ans au plus; mais elle serait bien plus vîte et bien cruellement terminée, si les

grandes douleurs étaient durables; nul homme n'achèverait sa carrière que martyr de sa propre sensibilité. Quand à la perte des grands hommes, les regrets qu'ils nous donnent sont et doivent être adoucis par le sentiment consolateur que fait naître le souvenir des services qu'ils ont rendus. Ne vois-tu pas qu'ils sont, comme vivants, dans leur renommée? Pure illusion! diras-tu; c'en est une, sans doute. Mais tout, hormis le bien qu'on fait, n'est il pas illusion? D'ailleurs, le temps vient échouer contre la gloire des grands hommes, ou plutôt, loin d'éteindre leurs rayons, il les coiffe d'une auréole, d'*immortali stelle aurea corona.*

L'admiration remplace la douleur, on ne les pleure plus, on les préconise, on en fait l'apothéose, et le désir de les imiter est là, qui fait battre le cœur même à ceux qui ne peuvent atteindre jusqu'à eux. Ne l'as-tu pas éprouvé à ce magnifique et vraiment sublime éloge de Turenne par Sévigné? dis, si tu n'as pas senti l'envie d'en mériter autant? Tu as oublié, un temps, ton sexe et ta faiblesse; et lorsque revenue à toi de ces hauteurs où le panégyriste t'avait emportée, tu as reconnu que ton âme rentrait dans sa sphère, tu as pu te dire du moins, que tu pouvais y honorer encore ton existence, en sentant et honorant dans autrui, par des vertus qui te conviennent, celles qui ne t'appartiennent pas.

Après avoir très-bien raisonné, tu as raconté peut-être encore mieux, et ce qui ajoute à mon plaisir, c'est la certitude que tu as écrit au courant de la plume. Ce n'est pas un récit que tu m'as envoyé. Tu t'es emparée de moi à ta volonté, et les différentes scènes de la noce m'ont environné. Il faut, ma chère fille, me pardonner d'avoir mis autrui en partage de mon plaisir. La tante grande a de l'amitié pour toi, et mon indiscrétion, je crois, n'en diminuera rien; il faut que nos vrais amis connaissent surtout ton âme; dans cette circonstance elle s'est produite sous les couleurs les plus favorables. Il est beau de ne sentir rien qu'on ne puisse montrer. Je ne veux point t'enfler d'un sot orgueil, loin de moi cette perfide sottise! mais pourquoi ne te ferais-je pas remarquer la bonne route que tu as prise, pour que tu la tiennes toujours.

Tu m'as promis un supplément, je dois voir ce que tu as éprouvé et senti; eh bien! c'est là surtout ce que je désire connaître, j'attendais ce plaisir aujourd'hui; j'avais tort, il fallait te donner le temps de te ravoir. Si l'on veut se mirer dans l'eau, il ne faut pas qu'elle soit agitée. Bonsoir, ma chère Minette! je t'embrasse en désir; peut-être d'ici à quinze jours sera-ce en réalité.

LETTRE XXXVIII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 5 nivôse an 2, dix heures du matin.

Ta fille a sa part, ma bonne amie, voici la tienne; d'abord tu as dû être surprise, et même un peu fâchée, de voir retourner à toi notre courrier, les mains presque vides pour vous deux. Mais bientôt, à l'énorme et gigantesque longueur de ma lettre pour la grande tante, et surtout au sujet dont je l'ai entretenue, tu as vu la raison de ce vide. Je ne sais pas, en vérité, comment j'ai pu l'écrire. Ce serait merveille, prodige, miracle, qu'elle valût quelque chose. La nouvelle de la prise de Toulon a mis en mouvement toutes les verves poétiques qui bouillonnent dans Sainte-Pélagie. Cinq ou six chansons que bonnes, que mauvaises, à l'ouverture des corridors, ont inondé le mien. Toutes les voix chantaient, glapissaient, détonnaient; c'était à qui mieux mieux. George, Pitt, Cobourg, Beaulieu, Anglais, Espagnols, Napolitains et Piémontais, ont été salués à l'envi l'un de l'autre. Le grand poêle était le point de ralliement d'où partaient, par éclats de musique et de rire, la joie chantante qui saluait la patrie. J'étais au bord de cette *île sonnante*, partageant l'allégresse commune au fond du cœur, mais n'y prenant aucune part active, par la raison que tu connais. J'ai besoin du calme pour épancher mon âme. Le grand bruit la ferme. J'aime à m'entendre, j'aime à être entendu, et dans ce vacarme universel, on n'eût point entendu

Dieu tonner. D'ailleurs, je voulais que ma lettre arrivât par Joséphine. Je l'ai donc continuée couci, couci; couci, couci, je l'ai achevée. J'espère cependant que remise, elle aura un autre sort.

Bonsoir, ma chère amie ! l'heure du sommeil est arrivée. Je le sens là, près de ma paupière. Il y a deux heures que j'écris à ce qui m'est cher.

LETTRE XXXIX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 8 nivôse an 2, à dix heures du soir.

Grand merci, ma bonne amie, de tes soins assidus et de ta promptitude à satisfaire toutes mes demandes pour moi! Je ne puis rien dans ma position que sentir et dire que je sens. Toute ma vie n'est qu'intuitive; la tienne est mêlée d'action, et je t'en félicite, et je t'en porte envie; car ici, on la consume de ne rien faire, et surtout de l'impossibilité de faire autre chose que d'errer d'un corridor à l'autre, au milieu du brouhaha de deux cents voix discordantes, organes d'opinions diverses. Le sage se tait, écoute en passant, observe d'un œil détourné, et fait son profit de cette étude qui l'introduit bien avant dans les profondeurs du cœur humain.

Pour la première fois, depuis ma détention, je n'ai rien à te demander ma bonne amie; mais je te charge d'embrasser nos enfants.

Il est bien difficile ce frère Montfortois, de ne trouver bons que deux ou trois couplets de la chanson de C******! Il me semble qu'il n'y en a pas un seul qui ne soit piquant; je n'en excepte pas même le premier. *Londres y réfléchira,* est de la plus grande finesse. En tout, c'est l'ouvrage d'un homme d'esprit et de fort bonne compagnie. Je doute qu'il se fasse dans toute la République des couplets qui vaillent ceux-là.

Sans doute, je ferais aussi, sur la prise de Toulon, non pas un vaudeville, je n'ai pas ce genre de talent; non pas un hymne, cet ouvrage est trop court pour un si beau sujet, mais une ode dans le grand genre, si je n'avais pas la tête toute hérissée des calculs et des formes géométriques de Smith. Il faudrait de plus, que mon imagination ne fût pas resserrée et presqu'éteinte par les noires grilles et les noirs verroux de Sainte-Pélagie; il faudrait enfin que je trouvasse ici le silence de la campagne, ou du moins celui de mon cabinet. Le beau trépied qu'un maudit corridor où l'on croit entendre toute la journée les cris, le tintamarre, les bagarres des rues et des halles! Voltaire commença, dit-on, sa *Henriade* à la Bastille; mais la Bastille était un cloître de Chartreux, et Sainte-Pélagie est une tabagie anglaise, où, à l'odeur des baquets d'urine, de la bière, du cidre et de la fumée des pipes, se mêlent les cris discordants de la déraison en délire, de l'ignorance à prétentions et de la politique des rues. Le beau lieu, ma foi, pour chanter les succès de la patrie, en homme inspiré par eux et par le désir de s'associer à la gloire de nos armes! C'est bien là ce qui fait mes regrets. Il m'eût été si doux d'attacher mon nom, dans la postérité, à ce mémorable événement! Les nouveaux puissants de la terre ne l'ont pas voulu. Je dis : *que leur volonté soit faite!*

Bonsoir, ma bonne amie! bonsoir, ma Minette! Pourquoi craindre mes lettres? Tu prétends qu'*elles sont pleines de rouge;* cette couleur, dit-on, ne gâte pas tes yeux. Adieu! je vous embrasse toutes deux et vous remercie de vos soins.

LETTRE XLI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 10 nivôse an 2, à onze heure du soir.

Je me trompe, il est près de minuit. Je viens de corriger, ou plutôt de retraduire une feuille entière de Smith. Ma tête

est grosse de calculs, d'expressions et de formes géométriques; il faut que je la soulage un peu de ce fardeau; il faut que je rajeunisse mon imagination et que je ravive mon âme. Je viens donc, ma chère Minette causer avec toi. Je suis encore dans les termes de ma promesse; décadi n'est pas passé. Il ne sera plus, il est vrai, quand ma lettre sera finie; mais aussi j'aurai eu le plaisir de commencer avec toi la deuxième décade. Ton sort est d'embellir, pour moi, toutes les portions de l'année.

Tu cours donc ainsi dans les quartiers les plus éloignés? J'aime à savoir que tu donnes de l'exercice à tes jambes. L'hiver rend trop casanier, il faut lui échapper toutes les fois que l'occasion s'en présente. Mais sais-tu bien aussi, si tu n'y prends garde, qu'en allant lire ainsi mes vers, non pas, s'il vous plaît, les tiens, tu ressembles à nos anciens troubadours, qui, admis à la table des princes, payaient leur écot en chansons? On me dit que tu débites ta marchandise à merveille. Je voudrais bien t'entendre, placé dans un coin; j'aurais grand plaisir à me regarder passer embelli, sans doute, par la sensibilité de ma Minette. Je te dois d'être trouvé bien; il faut te remercier, et je m'en acquitte en disant : merci, Minette!

Je voudrais bien avoir d'autres baisements de main à te faire. Ne vas pas me comprendre? si ton esprit le veut, moi, je le lui défends. Paris n'a pas été fait en un jour; les beaux ouvrages sont les enfants du temps, et le Misanthrope a tort de dire :

> Le temps ne fait rien à l'affaire.

Pardonnez-moi, monsieur l'homme à humeur, moi, qui n'en ai pas, je dis l'inverse de vous.

Mon dieu! que nous avons eu de peine à nous entendre! Je disais *conquistata*, et toi, toujours *liberata*. *Liberata* est beau, sublime, touchant, bien varié, bien ordonné, grandissant toujours de force, de grâce et d'intérêt; mais je n'en avais pas besoin. Un autre que moi, mon jeune voisin, plein d'amour, et d'enthousiasme, et d'admiration, et de respect

pour ce tant beau et tant malheureux génie, voulait le retrouver, s'il était possible, ou du moins le connaître sous de nouvelles formes, et il demandait *conquistata*. Enfin, nous nous sommes, toi et moi, entendus. Tu t'es rappelée sans doute que ce grand homme, ce digne rival d'Homère, si même il n'est pas son vainqueur, fut réduit, par l'injustice de ses contemporains, à croire qu'il avait fait, dans son *Goffredo*, un mauvais ouvrage, et qu'à trente ans, créateur du plus bel édifice épique que le génie de la poésie ait donné aux hommes, il essaya de le renverser de ses mains, pour en construire un autre qu'il crut faire plus beau dans son *Ricardo*. Malheureux Tasse! et comment se fait il que les ennemis de ta gloire aient pu faire taire, à ce point, le cri de ta conscience littéraire? Que cette docilité, cette soumission de ta part est touchante! L'homme ordinaire a un amour-propre bien plus robuste. Les traits d'une juste critique sifflent à son oreille, le bienheureux ne les entend pas; il est, comme le dieu d'un hymne de Santeuil, *il se béatifie de son propre regard; se proprio contuitu beat*. La bonne nature, qui ne déshérite jamais, tout-à-fait, ses enfants, lui donne en vanité ce qu'elle lui refuse en talent. Le génie au contraire est défiant de lui-même; il a la bonhommie de s'abdiquer, pour ainsi dire. Rends au Tasse ce qu'on lui doit, ma bonne amie, remplis-toi de son ouvrage, pleure sur sa personne. Il fut banni, exilé, captif, et ce qui est bien plus humiliant pour l'humanité, et fut plus douloureux pour lui, méconnu pendant trente ou quarante ans. Heureusement encore, il vit, la veille de sa mort, son immortalité. Pour moi, je ne pense jamais sans attendrissement à cette capricieuse destinée du Tasse, et toujours je me demande : y aurait-il donc une alliance nécessaire entre le génie et le malheur?

Prépare ta figure, ma bonne amie, voici encore du rouge.

Je veux te prendre pour juge d'une discussion littéraire qui a eu lieu ici. Il s'agit de quelques vers; il sont beaux, et je ne rougirais pas de les avoir faits. Quel en est l'auteur? tu le sauras dans une autre lettre. Qu'il te suffise aujourd'hui d'apprendre que je les ai décomposés, dépecés, dissé-

qués; et, comme ils ne sont qu'une traduction de Cicéron, je me suis permis de les confronter sérieusement avec l'original. Je vais d'abord t'offrir celui-ci, en y ajoutant la traduction en prose interlinéaire; ensuite je t offrirai la traduction en vers, et tu me rendras compte, je t'en prie, des impressions que tu auras reçues et de tes motifs d'approbation et de reproche.

Ut Jovis altisoni subito pennata satelles
Comme de Jupiter haut tonnant soudain l'ailé satellite
Arboris è trunco, serpentis saucia morsu,
D'un arbre du tronc, d'un serpent blessé par morsure,
Ipsa feris subigit, transfigens, unguibus anguem
Lui même par cruelles saisit, perçant, ongles le reptile
Semanimum et vanâ graviter cervice micantem
Demi-vivant et son incertaine pesamment tête débattant
Quem se intorquentem lanians rostroque cruentans,
Lequel l'entrelaçant il déchire et du bec ensanglantant,
Jam satiata animos, jam duros ulta dolores,
Déjà rassasié ses fureurs, déjà de ses cruelles vengé douleurs,
Abjicit efflantem, et laceratum affligit in undas,
Il le rejette essouffié, et déchiré le précipite dans les ondes,
Seque obitu à solis nitidos convertit ad ortus.
Et se du coucher du soleil, brillant tourne à l'orient.

Voici la traduction :

Tel on voit cet oiseau qui porte le tonnerre,
Blessé par un serpent élancé de la terre;
Il s'envole, il entraîne au séjour azuré
L'ennemi tortueux dont il est entouré.
Le sang tombe des airs; il déchire, il dévore
Le reptile acharné qui le combat encore;
Il le perce, il le tient sous ses ongles vainqueurs.
Par cent coups redoublés, il venge ses douleurs.
Le monstre, en expirant, se débat, se replie;
Il exhale en poisons les restes de sa vie,
Et l'aigle tout sanglant, fier et victorieux,
Le rejette en fureur, et plane au haut des cieux.

Je sais bien, ma Minette, que tu n'es pas en état de juger les beautés du latin; cette harmonie pleine, retentissante, imitative, n'existe pas pour ton oreille; mais tu peux entrevoir quelque chose de l'heureux placement des mots, de la marche progressive des idées et des images, de la précision serrée de la phrase, de la variété des formes et de la nécessité même des incidents; en un mot, de l'ensemble et de l'effet de ce grand tableau. Tu peux surtout juger l'imitation, en la suivant, pas à pas, dans ses beautés ou ses défauts. Donne-toi carrière dans tes observations, après les avoir pesées, et fais-les passer par la filière de ton goût. Je te demande cet agréable travail pour mes étrennes.

Ce 11 nivôse an 2, à deux heures de l'après-midi.

J'ai jasé, hier, un peu longuement avec toi, ma Minette, la nuit a été bonne; je reprends la plume pour te dire à toi, à maman et à Émile : bonjour, bon an.

LETTRE XLII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 10 nivôse an 2.

J'ai passé la nuit entière à écrire mes moyens justificatifs; mais la rédaction ne me satisfait pas. Il me faut, à mon ordinaire, du temps pour mieux faire; d'ailleurs rien ne presse. Ne soyez pas plus impatients que moi. Je suis privé de tout, puisque je ne vous vois pas; mais pour hâter le jour désiré, il ne faut pas le reculer à un terme indéfini.

1° Demandez seulement, en vertu du dernier décret, le nom de celui qui m'a accusé *d'avoir fait un voyage à Rouen, peu avant le* 10 *août* 1792, *pour me réunir au parti royaliste qui était en force dans ce pays.*

2° Demandez le nom de celui ou de ceux qui m'ont dénoncé, comme *ayant toujours été connu par mes principes anti-*

civiques, et notamment par la rédaction contre-révolutionnaire du Journal de Paris, dont j'étais coopérateur.

3° Envoyez-moi ensuite le second volume de ma traduction de Smith. Il y a une note de ma main qui doit me servir.

4° Demandez en outre qu'on ôte mes scellés, parce qu'il y a dans mes tiroirs un cahier de lettres dont je puis faire un grand usage. Pressez cette levée; c'est là l'important, l'essentiel. J'y serai présent, nous nous verrons du moins, quelques instants, pour nous embrasser tous les trois, à moins qu'on ne veuille retarder jusqu'au retour d'Émile pour me donner le bonheur d'embrasser toute ma famille réunie..... Toutes réflexions faites, ne parlez pas encore de levée de scellés; mais demandez fortement, et à voix haute, les deux premiers articles, et puis laissez-moi faire. Nous aviserons aux scellés quand tout le monde sera revenu de la campagne.

Je n'ai pas fermé l'œil, parce que je ne suis pas accoutumé au travail de la nuit, et que ce travail m'échauffe prodigieusement.

Bonjour, mes bons amis! vous devez sentir autour de votre cœur l'étreinte de mes bras.

Le pain de la prison s'est trouvé excellent pendant quelques jours, on en donne ici à tout le monde. Nous l'avons préféré au tien, ne m'en envoie plus que lorsque je t'en demanderai.

LETTRE XLIII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 12 nivôse an 2.

Nous dînons aujourd'hui, ci-dessus, en famille. Les enfants de la maison tiennent à l'ancien style, et n'ont point perdu de dire, le premier de janvier : *Je vous souhaite une bonne année.* C'est une grande fête pour eux. Oh! oui, bien grande. Leurs pères ne sont point à Sainte-Pélagie. Pour moi, le commencement d'une année, la fin d'une autre, sont tout un. Mes jours s'écoulent dans une uniformité de malheur. Aucune

nuance plus gaie ne vient les varier; le noir ne prend point d'autre couleur, il reste noir. C'est en vain, que dans un salon rempli de monde, de musiciens, de musiciennes, je voudrais me distraire; celui, sans lequel il n'est point de plaisir, ne nous manque-t-il pas! je le cherche, et je le trouve, où? au fond d'une prison, sous des grilles, des verroux. Et puis, la possibilité de prendre part à quelque distration. Quand ces images et ces pensées cesseront-elles de fatiguer mon cœur et mon esprit? Le remède à cette lassitude insoutenable est pourtant si facile! quand on a les clefs, pourquoi tarder à ouvrir les portes? Qu'on les ouvre donc à ceux qui méritent tant de respirer l'air pur de la liberté!

LETTRE XLVI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 14 nivôse an 2, à neuf heures et demie du soir.

Hé bien! ma tendre et chère Minette, comment as-tu supporté le bonheur de la journée? Je te plains et te félicite tout à la fois, si ton âme est mélancoliquement affaissée comme la mienne. Quel doux souvenir cette entrevue si courte m'a laissé pour la vie! Je le chéris sans doute aujourd'hui, mais je le chérirai davantage un jour, lorsque rendu à la paix de notre intérieur, nous parlerons de Sainte-Pélagie, de ce longs corridor au fond duquel j'habite, sur un espace de quelques pieds; passant mes journées à m'occuper de ta maman, de toi, ma fille, de ton frère, de nos amis et de tous ceux qui nous donnent des consolations; car il faut que j'associe tous ces êtres aimants qui nous environnent des soins les plus assidus et les plus empressés, dans ma triste captivité, et dans votre liberté peut-être encore plus triste. Que le témoignage de leur conscience, le sentiment du bien qu'il nous font, même par leurs larmes, leur servent de récompenses. Je sais bien raidir mon âme contre l'injustice des hommes, et peut-être qu'alors,

je ne suis pas très-loin de cette inaltérable tranquillité que les Stoïciens demandaient à leurs sages; mais la bonté amicale, les touchantes sollicitudes, les soins qui tiennent quelque chose de la religion du malheur, me surmontent, et je redeviens faible, à force d'attendrissement.

Crois-tu, ma tant bonne Minette, que ta maman et toi vous n'ayez pas éclairci, pour moi, la hideur de mon donjon? Ah! s'il m'était permis de vous y voir quelquefois, il y aurait encore des jours sereins pour ton père. Grand merci, mille fois, du bien que ta vue lui a fait! J'ai passé dans l'attente douteuse de ce bien, la seule mauvaise nuit que m'ait donnée Sainte-Pélagie. Celle où je fus arraché de vos bras et à vos larmes, au milieu de mon sommeil interrompu, il est très-vrai que je vins ici, sur un mauvais grabat, la continuer et l'achever en paix. Je m'éveillai à sept heures, au soleil naissant, et je me demandai, avec une espèce de honte, comment j'avais pu renouer le fil de mon sommeil. La raison s'en offrit à moi dans le courage que je m'étais fait, en vous quittant, pour vous en laisser un peu à vous-mêmes, et ce fut alors que je me rappelai, avec quelque complaisance, la vérité de ce vers de La Harpe :

L'homme a plus qu'il ne croit la force de souffrir.

Mais, hier, j'éprouvai plus vivement encore que ce même homme, si fort pour le malheur auquel sa vie est destinée, n'est plus aussi bien armé contre le seul espoir du bonheur. Le bien triomphe de nous bien plus aisément que le mal; la nuit dernière en est la preuve. Il m'a été impossible de clore les yeux avant quatre heures du matin; cet intervalle de temps s'allongeait, à chaque minute, de manière à ne point finir. Saurin a dit dans un vers magnifique :

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille!

Il s'est trompé, il fallait dire à *l'attente;* et puis, dès sept heures j'étais debout, vous appelant, maman et toi, ma chère fille, et craignant que mon espoir ne fût encore trompé. Pauvres infortunées! vous vous êtes levées avant le jour. Le froid

du matin et du solstice ne vous a point retenues. Vous l'avez vu, il vous a pressé sur son cœur, celui que vous aimez et qui vous le rend bien. Mon sommeil sera paisible sans doute; il naîtra du bonheur de la journée.

Est-ce que je ne m'attendais pas à recevoir un mot avec le panier? J'étais riche de bien-être, et comme tous les riches, j'étais insatiable. Adieu, ma chère Minette! demain au soir, je causerai encore avec toi. C'est mon quintidi; grand jour de fête pour mon cœur! Bonne nuit! embrasse maman, embrasse Émile, embrasse tout le monde.

Je veux que tous les cœurs soient heureux de ma joie.

LETTRE XLV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 15 nivôse an 2, à neuf heures du soir.

Tu le vois, ma chère Minette, je suis exact au rendez-vous. M'y voilà, plume en main, puisque c'est la seule manière qu'on laisse à un père de communiquer avec sa fille. Ma lettre de ce matin à ta maman t'aura prouvé que j'avais bien su hier au soir ce que je faisais, quand, pour me procurer un bon sommeil, j'avais commencé par t'écrire. La recette m'a réussi au delà de mon espérance. Il y a longtemps que je n'avais dormi d'un sommeil aussi long et aussi restaurant. Oh! pour aujourd'hui, je m'attendais bien à quelque mot de ta part. Mais, sans doute que tu n'as pas trouvé un seul instant à dérober aux soins et aux mille distractions de la matinée. Nous avons ici trop de vingt-quatre heures d'un soleil à l'autre, et toi, pour le train ordinaire, et extraordinaire des choses, pas assez. D'ailleurs, c'est toujours de moi que tu es occupée de façon ou d'autre. Demain, peut-être, le seras-tu de causer avec moi? Car une lettre est une causerie, et elle n'est bien, que quand elle est cela.

Je me trompe, ma chère fille; le génie épistolaire com-

porte tous les tons, depuis le plus simple jusqu'au plus sublime. Il s'agit de se bien pénétrer du caractère des objets dont on parle. Ainsi, je parie d'avance que, dans le jugement littéraire que je t'ai demandé, ton bon esprit t'aura indiqué la bonne voie, pour arriver à la bonne manière de présenter tes observations critiques.

Du reste, sois tranquille ; si, contre mon espérance, ta lettre n'était pas digne d'être communiquée, c'est-à-dire, si elle ne montrait pas l'enfant de mes soins, quoique j'aie parié que ta critique porterait quelques traits de ressemblance avec celle que j'ai faite de la copie (je me trompe, de la paraphrase française), je me tiendrais coi. Il ne sera question de ton jugement qu'entre nous. Je ne veux pas qu'on descende de la bonne opinion que j'ai donnée, en faisant part des lettres que tu m'as écrites. Il faut conserver l'honneur des siens. Les pères et les enfants sont solidaires.

Tu n'oses point, m'as-tu dit précédemment, lire aux autres mes lettres tout haut. Et pourquoi donc ? Ne vois-tu pas que, si dans la société habituelle, tu te montres modeste, simple, ne blessant jamais l'amour-propre d'autrui, ne cherchant pas à paraître, à faire étalage, ou à te piquer d'intelligence, d'esprit et de goût ; cédant, par une honnête déférence, lors même que tu as la conviction que la raison est pour toi ; en un mot, préférant les qualités du cœur qui nous font estimer, aux talents qui n'inspirent trop souvent que de l'envie, talents qu'il faut se faire pardonner, en les voilant d'un demi-jour ; ne vois-tu pas que tu n'as rien à craindre de la comparaison qu'on pourra faire de mes paroles avec ta personne ? Tu n'as pas oublié nos conversations sur ce chapitre important de l'éducation d'une femme. Dans quelque position que le sort te place, ton amour pour moi te répètera tout bas à l'oreille ceux de tes vers qui doivent le plus te rendre intéressante :

Puis racontant, mais avec défiance,
Ce qu'avait vu sa jeune expérience,
Elle en semait nos doctes entretiens.

La modestie et le talent, quelle charmante association! Crois-moi; elle est bien vite saisie dans le monde, et celui qui est toujours prêt à refuser ce qu'on a l'air de lui demander avec empire, accorde sans peine ce qu'on ne lui demande pas. C'est donc même un amour-propre bien entendu qui nous enseigne à ménager dans les autres cette maladie de tous.

Je ne sais ni comment, ni pourquoi, je me suis jeté tout au travers de cette morale. Tu pourrais me dire, comme dans Plutarque : *tu tiens là, hors de propos, de fort bons propos.* Hé bien, soit! j'aime assez à trouver besogne toute faite, et je serais bien fâché qu'elle fût à faire.

LETTRE XLVI.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 22 nivôse an 2.

Maman a dîné hier en ville. Je suis donc restée pour veiller au ménage, garder notre Émile, et recevoir mon oncle qui avait promis de venir dîner. Il vient en effet à une heure et demie; mais le voilà qui prétend ne point dîner, en tête à tête, avec une demoiselle. Il lui faut au moins une dame. *La Donna apportatrice* était là; il ne fut pas nécessaire d'aller loin. Bientôt me voici transformée en maîtresse de maison, en que sais-je encore? Je fais mes petits, mes grands honneurs, comme voudrez, le mieux qu'il m'est possible. J'y mets tout ce que j'ai, amitié, attention, soins, bonne humeur, enfin toute ma médiocre fortune de moyens; celle des désirs est bien plus considérable. De celle-là il en était, il en est, il en sera toujours de même; c'est encore un parti à prendre. Pendant *le festin,* le voisin du troisième, mon bon ami; car savez-vous, papa, que j'ai une grande amitié pour lui? c'est un si excellent homme! Je l'appellerais volontiers, comme madame de Sévigné appelait un de ses amis, le *bien bon;* j'aime mieux dire le

tout bon. Le *tout bon,* dis-je, causait, les pincettes à la main, je lui avais laissé le soin du feu. N'allez pas croire au moins, que c'est ici, comme à Sainte-Pélagie; ni liqueur, ni eau-de-vie; par extraordinaire seulement du café. A cela près, le repas de Baucis, pour les dieux, n'était pas plus frugal.

La table où l'on servit le champêtre repas
Fut d'ais non façonnés à l'aide du compas;
Encore assure-t-on, si l'histoire en est crue,
Qu'en un de ses supports le temps l'avait rompue.
.....
.....
C'est le cœur qui fait tout. Que la terre et que l'onde
Apprêtent un repas pour les maîtres du monde,
Ils lui préféreront les seuls plaisirs du cœur.

LETTRE XLVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 23 nivôse an 2, à neuf heures du matin.

Je viens d'écrire à ton oncle, ma chère Minette, et il te dira, sans doute, que tu es l'une de mes pensées habituelles. Mais qu'est-il besoin que je te le dise? ne le sais-tu pas? Sans doute! mais, comme je juge de toi d'après moi-même, tu auras du plaisir à entendre répéter ce qu'on ne peut entendre jamais avec indifférence.

Je t'ai fait là une rude méchanceté; conviens-en, ma chère Minette? Laisser passer un décadi, sans l'accompagner d'un pauvre petit mot, pour se venger! ce silence t'a donc fait de la peine, ma chère fille; j'en suis fâché, et peut-être aussi un peu bien aise. Juge à présent si, moi qui, dans mon triste manoir, soupire après les lettres, comme les malheureux damnés, dit-on, après une goutte d'eau, juge comme je trouve consolant de voir reculer ma pitance de jour en jour. Je me suis habitué à ce commerce d'amitié, je ne saurais plus me passer d'en jouir, au jour et à l'heure dite. Maintenant que tu

as eu ton tour de peine, tu tâcheras de me garder toujours, de manière ou d'autre, environ trois heures par décade, c'est-à-dire, une heure et demie tous les cinq jours. Tu diras comme la malheureuse Didon :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.
J'ai connu le malheur et j'y sais compatir.

Je ne réponds pas encore à ta lettre d'hier; M. le journaliste, j'attends votre numéro prochain. En attendant, vous saurez que je suis très-satisfait de votre jugement, et ce qui met le comble à ma joie, parce qu'on me prouve que mon cœur ne fausse point ici mon esprit, c'est que d'autres surtout en sont satisfaits. Promets-moi que la vanité n'entendra pas ce que je vais te dire, et tu sauras, en confidence, que le citoyen Chabroud est presque tombé de son haut. Mais chut! ne faisons pas la sottise, moi d'insister, toi de savourer. D'ailleurs, voyons si la suite m'arrivera et ne démentira point le commencement.

Voici une diversion à cette trop douce musique. Le citoyen Robert a fait un dessin charmant de Sainte-Pélagie. On lui avait envoyé d'autre part quelques détails historiques qui représentent cette sainte aimant à se promener et à rêver sur la fragilité des choses humaines, au milieu des monuments en débris de l'antique Asie. Ces détails la disent mère d'un enfant qu'elle élevait dans ces mémorables déserts. L'artiste s'est vite emparé de ce sujet. Il l'a consacré dans un dessin colorié qu'il avait, je crois, manqué d'abord. La sainte était assise sur un débris de colonnes, devant un tombeau; une urne, un sarcophoge renversés. Près d'elle était son fils, mais détaché de sa mère, et faisant une seconde action dans le tableau. J'ai modestement observé à l'artiste ce que je sentais. — J'ai voulu peindre la sainte, m'a-t-il dit, et non la mère. — Mais s'il était possible d'associer l'une à l'autre, ai-je répondu? — Hé! comment?,— Je placerais l'enfant grandelet, près de sa mère qui lui montrerait les preuves de la fragilité des choses, et peut-être qu'avec un tombeau d'une jeune fille que je placerais là, je produirais un sentiment aussi

mélancolique que celui qu'inspire le *in Arcadia ego* de Poussin. Robert m'a entendu, et ses crayons ont réalisé ma pensée, en l'embellissant. Il a placé, devant les deux personnages, le tombeau d'une jeune fille, avec des vers mutilés et dont il ne reste que ces mots entiers :

Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Tu as grandement raison de vouloir *frotter ta cervelle à la cervelle de Montaigne*. Sa morale est usuelle ; à tous les moments de la vie, on trouve occasion de la mettre en pratique. C'est, je crois, de tous les moralistes, celui qui, sans le chercher, est descendu plus avant dans l'homme. Ce n'est que lui qu'il met en scène ; et cependant, à chaque instant, on ôte son chapeau, et l'on fait la révérence, pour saluer des personnes de sa connaissance. Et puis ce style original, pittoresque, sublime et naïf ! cette foule d'expressions neuves, trouvées, qui font de la langue de Montaigne une langue nouvelle, dans le Français ! J. Jacques en faisait une de ses lectures chéries, et il est assez vraisemblable qu'il a ajouté, par ce commerce, à sa fortune native. Tu trouveras les *Essais*, petit format in-12, dans la première armoire à gauche, à côté de la porte de mon cabinet, sur le premier rang du rayon le plus élevé.

Quant aux pièces d'Ossian que ton oncle demande, cherche-les dans la grande armoire, du côté du buste de Crébillon, sur l'un des rangs du milieu. Ces poésies sont en deux volumes in-8°. Tu ne connais pas ces productions supposées des siècles barbares, dans les montagnes d'Écosse. Il est rare le talent qui contrefait à ce point le génie brut ! Macpherson à qui on doit ces poésies, et qui trouva, dans les parties les plus reculées de l'Écosse, quelques morceaux conservés par une tradition orale, parvint à tromper, dès l'abord, tout le monde littéraire. Il chante une nature, des temps, des mœurs, une religion, qui ont une physionomie extraordinaire. En un mot, il a réalisé Ossian, l'Homère des anciens Bardes,

à un tel point, que le vrai Ossian ne paraît pas avoir été autre chose.

Tu vois, ma chère fille, que je répare un peu le mal que t'a fait ma petite malice. J'ai causé pour deux décades. Allons! c'est bien fait! tu me le payeras au centuple. Bonjour, ma Minette! embrasse ta maman et ton frère. Quand viendra le temps où je n'aurai plus de semblable commission à te donner, c'est-à-dire, où je ferai moi-même mes affaires?

LETTRE XLVIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 23 nivôse an 2, à huit heures du soir.

Eh bien! ma chère Minette, voilà encore mon espoir d'aujourd'hui trompé. J'ai attendu, de moment en moment, que ta promesse se réalisât, mais le temps est passé; les guichets sont irrévocablement fermés, excepté pour les infortunés qu'on peut amener pendant la nuit. On parcourt déjà les corridors; j'entends, au-dessus de ma tête, le bruit du fer dont on frappe longuement sur les barreaux de chaque fenêtre, pour s'assurer si on ne les a ni ébranlés de leur place, ni limés. On va descendre au rez-de-chaussée. Ma porte est sur le point d'être fermée et scellée par de monstrueux verroux. C'est fait! me voilà reclus et véritablement prisonnier; libre à moi de m'agiter, à volonté, sur quelques pied de terrain, mais j'aime mieux me fixer à cette table d'où je t'ai écrit ce matin et de laquelle je t'écrit encore.

Après la suite de ta lettre d'hier sur laquelle je comptais aujourd'hui, n'oublie pas que tu m'en dois une autre à celle où tu m'as fait le récit de la noce. C'était un tableau des sentiments que tu avais éprouvés, c'est-à-dire, de ce qui pour moi est la partie la plus intéressante de cette scène. Je t'ai dit souvent que c'était en *se regardant passer*, qu'on se faisait meilleur; soit, parce qu'on se corrige des imperfections qu'on

surprend en soi, soit, parce qu'on se raffermit dans le bien dont on a à se louer. Mais il ne faut pas donner aux impressions le temps de s'effacer; mille petits détails se perdent dans le lointain; on ne se sait plus qu'à moitié. Pour se voir tout entier, il faut se surprendre sur le fait. Embellir son esprit de connaissances, le former au goût du bien, se donner, en un mot, un sixième sens, ce tact intellectuel qui distingue l'homme de l'homme, bien plus noblement que toutes les institutions sociales; c'est une occupation flatteuse, satisfaisante, et qui a, plus d'une fois, son utilité dans la vie. Mais améliorer son âme, la perfectionner, lui imprimer cette beauté morale qui fait le véritable homme de bien, c'est un emploi de nos jours, encore plus utile et plus indispensable.

L'étude de nous-même est la première étude,

a dit Pope. C'est là du moins le sens d'un de ses vers, dans son *Essai sur l'homme*. On me donne de toi des nouvelles si douces à lire, que j'en conçois l'avenir le plus honorable pour toi, et pour moi le plus agréable. Un père, homme de mérite, disait à sa fille : *vos talents m'effrayent*. Ce mot ne sera jamais dans ma bouche, ma chère fille, parce que le sentiment n'en sera jamais dans mon cœur. Les lumières que tu acquerras, tu en feras des vertus. Attendez cette âme que j'ai cultivée, vous tous qui redoutez, pour elle, que je n'en aie fait ni un homme ni une femme; je vous dis moi, que ce sera la femme fortifiée par l'homme, et l'homme adouci par la femme. Bonsoir! je t'embrasse.

LETTRE XLIX.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 24 nivôse an 2.

Je le vois bien, il faut me défendre toute promesse; je les fais indéfinies, et vous, mon cher papa, *définies*. Vous ne cal-

culez pas d'après votre Minette, d'après le temps qu'elle a de bon, mais d'après votre désir, d'après votre tendre amitié. C'est elle qui vous presse, qui vous impatiente.

Vous n'avez donc pas été mécontent de mon petit travail de l'autre jour. C'est là ma récompense. Que ne suis-je, je le répète, dans une position qui me mît à portée d'en recueillir souvent de pareilles, et de me livrer, sans presse, sans gêne, à notre commerce de pensées et de sentiments. J'y trouverais sûrement des charmes qu'on ne pourrait même bien analyser, qu'après les avoir éprouvés. Ne craignez rien, je vous en prie, de ma vanité pour l'approbation souvent flatteuse et rarement vraie des autres; craignez plutôt la vôtre, mon cher papa; celle-là glisse et je m'en défie; celle-ci, oh! quelle différence! elle s'attache, s'insinue, j'y souris. Elle fait effet; je vous en avertis. Ma modestie tient doucement rigueur à votre goût et à votre jugement. Je les connais bien tous deux. Je sais, comme vous, qu'ils peuvent être, et ils le sont, altérés par un amour de père, qui se trouve là toujours; mais, cette altération à part, je ne crois pas qu'il existe de goût ni de jugement meilleurs. Aussi, je les prends pour guides. Je ne m'écarterai pas des traces qu'ils m'ont indiquées; elles seront toujours fraîches à ma mémoire, à mon esprit. Sur ce grand chemin, je frayerai quelques petits sentiers à mon allure, et y trotterai, sans m'écarter pour cela de l'œil du maître.

LETTRE L.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 25 nivôse an 2, à dix heures et demie du soir.

Eh vite! eh vite! si je n'y prends garde, quintidi va s'enfuir; je ferais là une belle chose! N'ai-je pas promis? et ma promesse n'est-elle pas *définie*, comme le dit un *grave auteur?* Je le sais par cœur celui-là, c'est ma lecture favorite; et, comme je ne lis que pour profiter, je me conforme à son *vouloir*. Ce

mot, s'il le connaissait, blesserait peut-être son oreille, car il est modeste, il sait aussi les convenances du style et la mesure des expressions. Eh bien! à *vouloir*, substituons *désir;* celui-ci même est plus impérieux que l'autre. Me voilà donc fidèle à ma parole; peut-être, on ne s'y attend pas. N'importe! une heure de bonheur n'est point à négliger à Sainte-Pélagie. Et puis, n'ai-je pas à remercier cette enfant si chérie du travail qu'elle fait sur elle-même? Elle est attentive à améliorer son âme. Elle sent tout le charme attaché à la beauté intérieure, encore plus qu'elle ne prise les charmes extérieurs. Déjà même, m'a dit un grand connaisseur, ce travail est couronné d'un succès qui se rend sensible à des yeux attentifs, à certains amis qui l'observent et l'épient. On ajoute que l'année républicaine ne passera pas, sans lui avoir donné, en vertus, une riche compensation de ces biens qui font tant de sottement orgueilleuses, et qu'un certain père est fâché pourtant, mais très-fâché de ne pouvoir lui donner. A ce témoignage, qui n'est point à dédaigner, s'en joint un autre qui l'est bien moins encore, celui de l'héroïne de toute cette belle histoire future et déjà commencée. Oh! pour celui-là, je m'y livre avec un abandon qui me rend heureux, en dépit de Sainte-Pélagie; je le suis et du présent et de l'avenir. Ces deux tableaux ne quittent jamais ma pensée; ils sont là présents, comme on dit que Dieu l'est pour les dévots.

Eh! le moyen, ma chère Minette, que je ne repose pas sur cet oreiller? Il n'en peut jamais être de plus doux pour un père. C'est jouir, de deux manières, de la paternité. Ma fille et mon élève! tu me dois le jour et tu me devras encore les qualités de ton âme et de ton esprit. Le fonds de ce terrrain était bon, sans doute; il eût toujours produit quelque chose; mais enfin, je l'ai cultivé, et il donne déjà, et il promet de donner plus encore.

Je suis en ce moment tel que j'ai vu, dans les environs de Montfort, le père Piquet, au mois de mai, devant une belle pièce de blé, qu'il avait ensemencée, et qui, ayant déjà heureusement levé, lui promettait un riche mois d'août. — Monsieur, me disait-il, que la nielle et la grêle ne passent point par

ici, et avec quelques pluies et quelques jours de bonne chaleur, je n'aurai pas perdu mes peines. — En me parlant ainsi, il ne savait pas, ce brave homme, que moi, sans être fermier, je devais dire un jour comme lui :

Oui, le froment que j'ai semé,
S'il est épargné par l'orage,
Ce grain si cher, déjà formé,
Il nourrira mon dernier âge.
Voilà le fruit de mes leçons !
Avec amour, dès sa naissance,
J'en ai surveillé la croissance ;
De la plus riche des moissons
Le sort me doit la jouissance.
Il n'en est pas, je le sens bien,
Qui soit plus aimable et plus pure.
On dit tout bas à la nature :
Le plus grand travail fut le tien ;
Mais j'y mêlai parfois le mien,
Tu me le rends avec usure.

Bonsoir, ma chère Minette ! Minuit vient de sonner ; tu dors sans doute. Je vais en faire autant, si je puis, car mon âme est trop pleine pour me laisser espérer du repos, sans un intervalle entre ma lettre et le sommeil.

LETTRE LI.

ROUCHER A M. DES********.

Ce 30 nivôse an 2, à cinq heures du matin.

« Mais on me conte là des sornettes ; on me fait des ré-
« cits à dormir debout. La mère et la fille me trompent, à
« qui mieux mieux. Il est toujours, disent-elles, à Sainte-Pé-
« lagie. Je suis bien sûr qu'il est sorti ; il court librement
« les champs. S'il était encore reclus, dans cette cellule dont
« j'ai vu le plan sur le papier, sous ces grilles, sous ces

« verroux dont on a tant battu mes oreilles, il me donnerait « signe de prison. Un mot de sa main m'aurait appelé du nom « *de frère d'amitié*. Non ! il n'est plus à Sainte-Pélagie. »

Voilà, à peu de chose près, mon bon ami, votre monologue de tous les jours. N'est-ce pas ? convenez-en. Le fripon a écouté aux portes. Hé bien ! je vous jure que vous êtes dans l'erreur; je vous en donne ma parole, vous devez m'en croire. Oui, je suis à Sainte-Pélagie; je n'en suis pas sorti, un seul moment, depuis plus de trois mois; et j'en passerai bien d'autres encore, ceux du reste de l'hiver, ceux du printemps, ceux de l'été, et

Nati natorum et qui nascentur ab illis.

Je ne verrai point reverdir
Les marronniers au riche ombrage ;
Ces fleurs amantes du bocage,
Je ne pourrai point les cueillir ;
Pour moi les ailes du zéphir
Ne sèmeront point, je le gage,
L'or et la pourpre et le saphir
Sur les frais gazons du rivage
Que l'onde se plaît à nourrir ;
L'oiseau caché sous le feuillage,
Dans son doux et brillant ramage,
Ne me dira pas son plaisir ;
Et, ce qui me point davantage,
C'est de songer que chaque image,
S'irritant dans mon souvenir,
De plus en plus viendra noircir
Les ombres de mon esclavage.
Hélas ! oui, quand de son ramage
Le rossignol attendrira
L'amant rêveur qui l'entendra,
Quand cet orphée animera
La forêt, le désert sauvage,
D'un chant d'amour que redira
L'écho parlant du voisinage,
Moi, poète, moi, de ces airs
Disciple, imitateur peut-être,

Moi, dans le long ennui des fers,
Je me tairai, loin des concerts
De mon modèle et de mon maître.
Me voilà bien loin, cher ami,
Du ton dont j'ouvrais ma missive;
Mon allure était un peu vive,
Vos bons mots, tout ce que parmi
Vous mêlez de gaîté naïve
S'offraient à moi; mon cœur s'avive,
Et je vais d'un pas affermi;
Mais hélas ! le sort ennemi,
Des verroux dont il me captive,
Réveille le bruit endormi,
Et ma prose folle à demi
N'est plus qu'une muse plaintive.

Ami, pardonnez aux couleurs
De mes tableaux mélancoliques :
Non ! ne me donnez pas des pleurs,
Eh ! que sont-ils donc mes malheurs,
Près des infortunes publiques ?
Vous l'aimez cette liberté
De nos bords si longtemps bannie;
Vous l'aimez cette égalité,
Présent que l'Essence infinie,
Dans les conseils de sa bonté,
Fit à la triste humanité.
Mais, las ! nos guerres intestines
Changent pour nous ces biens en maux.
L'arbre sacré dont les rameaux,
Déjà débarrassés d'épines,
Couvraient de leurs feuilles divines
Une moisson de fruits nouveaux,
Est ébranlé dans ses racines;
Les brigands aux mains assassines
Courent se répandre à grands flots.
Sortis des gouffres infernaux,
Les trahisons et les rapines,
Tous les monstres, tous les fléaux,
Ramènent la nuit du chaos;
La France est un monde en ruines.

Et lorsqu'ainsi tant de pervers,
Artisans de crimes, d'alarmes,
Irritent la fureur des armes,
Et vont dépeuplant l'univers,
Vous penseriez à mes revers !
Vous me donneriez quelques larmes !
Non ; d'un citoyen tel que vous,
L'âme aux grandes vertus nourrie,
Ne voit, n'entend que la patrie
Victime du sort en courroux,
Et se débattant sous les coups
Dont les scélérats l'ont meurtrie.
Voilà d'un vrai républicain,
Et la grandeur et la noblesse.
Que votre amitié, sans faiblesse,
Me regarde en paix sous la main
De l'homme égaré qui me blesse !
Je veux être seul ; qu'on me laisse
Lutter seul contre le destin !
Peut-être saurai-je en moi-même
Trouver cette force suprême
Qui ne lutte jamais en vain.
Disciple du sage romain
Qui d'un regard ferme, héroïque
Prévoyant une mort tragique,
Contre un Néron, vil assassin,
Armait sa morale stoïque ;
Je la goûte, je me l'applique,
Et je me prépare à ma fin.
De ce maître que j'aime à suivre
L'exemple vient me secourir.
Chez moi j'apprenais à bien vivre,
Ici j'apprends à bien mourir.

LETTRE LII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 30 nivôse an 2, à neuf heures du soir.

Il ferait beau voir que je manquasse à ma promesse ! Oh,

je ne donnerai point ce mauvais exemple et je ne ferai ce mal ni à ma Minette ni à moi! le soleil a beau me tirer vers mon lit, qu'il attende! Quelques lignes, pour commencer, ce soir, une lettre que j'achèverai demain matin, de très-bonne-heure, ne sont pas un grand sacrifice; et quand cela en serait un, ma Minette qui en fait tant chaque jour, sur elle-même, pour moi, ne mérite-t-elle pas quelque chose? Allons! décadi ne passera point, sans avoir donné son produit ordinaire. *Dût ce produit être en petite quantité, de peu de valeur.* Ce que c'est, ma chère Minette, que d'être depuis trois mois en commerce assidu et journalier avec Smith! Son style favori se présente, lorsque moins on y pense; il se glisse furtivement, même dans une lettre où il se trouve un peu déplacé. C'est bien la millième et une preuve, que du langage de nos amis, (et les bons livres sont rangés dans cette classe), que de leurs mœurs, de leurs manières, il passe toujours quelque chose en nous. Les impressions qu'ils y laissent sont plus ou moins profondes; mais enfin ils y marquent d'une manière quelconque, et il ne ment pas le proverbe populaire qui dit : *dis moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.*

Je vois avec plaisir, ma chère fille, que tu recherches le sage Montaigne. Bonne société! bonne accointance que celle-là! Quand tu auras un peu usé de ce philosophe pratique, tu te connaîtras meilleure toi-même à l'user. Plus de douceur, de souplesse, d'aménité seront bientôt une nouvelle parure de ta jeunesse. Tu verras se développer, avec vitesse, tous les heureux germes du bien que la nature a mis dans ton cœur; et ce qui te promet la plus pure des jouissances accordées à notre malheureuse nature humaine, par la raison que cette jouissance est la plus intimement sentie, tu reconnaîtras en toi l'ouvrage de tes propres réflexions. Moi-même, je n'aurai rien à y prétendre, moi pourtant qui ne puis me défendre d'un petit ou grand mouvement d'orgueil, quand il m'arrive quelques-uns de ces mots si doux à l'oreille d'un père dont on loue la fille. Dans l'entrevue de l'oncle, dans les billets des amis, dans les lettres de maman, j'ai déjà goûté de ces joies paternelles, mais je puis en avoir de

plus grandes encore. Je les vois qui m'attendent au terme du perfectionnement de ton intérieur. Je m'arrête ; plus de paroles sur ce sujet seraient au moins une inutilité. Bonsoir, ma Minette ! à demain matin, de bonne heure !

Ce 1er pluviôse an 2, à cinq heures et demie du matin.

Je me lève avant le soleil
Nulle voix ne gémit, nul cri ne m'importune ;
De mes compagnons d'infortune
La foule goûte en paix les douceurs du sommeil.
Infortunés, dormez encore,
Dormez, et puissiez-vous, au-delà de l'aurore,
De l'oubli des chagrins longtemps vous abreuver !
Vous n'avez pas, pour vous sauver
Des maux dont, en veillant, votre âme est consumée,
Comme moi, d'une fille aimée
La douce image à retrouver.

Oui, ma chère Minette, cette pensée suffit seule pour écarter de moi toutes celles dont les grilles, les barreaux et les verroux de Sainte-Pélagie remplissent l'âme des deux cents et plus malheureux emprisonnés dans cette bastille *du règne de la liberté.* Il m'est arrivé même, plus d'une fois, d'oublier ce que tu appelles *nid à chagrins ;* et cet oubli serait, il faut que je l'avoue, passé bien loin de ma cellule, sans l'image de ma fille, mais de ma fille se travaillant, s'améliorant, par amour pour son père.

Maman m'a promis hier que tu m'écrirais aujourd'hui ; j'aurai donc une bonne journée. Dieu merci ! elle ne commence pas mal, c'est toi qui l'ouvres, tu en tiens la clef.

Salut ! mademoiselle Janus, ou mademoiselle Saint-Pierre ; car l'un et l'autre, ici, c'est tout un. Ces deux êtres allégoriques furent le symbole du temps, qui n'est que la succession des jours. Janus a deux visages ; ne fallait-il pas lui donner le moyen de regarder le passé et l'avenir ? Saint-Pierre tient deux clefs ; ne doit-il pas fermer l'un et ouvrir l'autre. Mais ce Pierre a la face couverte de larmes ; ah !

c'est qu'il est bien peu d'hommes, même parmi les sages, qui n'aient quelques pleurs à donner à leur vie antérieure, et pour lesquels leur vie future ne soit pas un sujet de craintes et d'alarmes. *N'appelle aucun homme heureux avant sa mort*, dit un proverbe grec. Je dirais moi, *vertueux*, et ma version aurait bien aussi sa vérité. Mais je vois, auprès de ce Pierre grand pleureur, un coq, le héraut du jour, le symbole de la vigilance. Ma chère Minette, ce nouvel emblême nous crie d'une voix forte et perçante : *assurez-vous par un bon usage du présent qui fuit, un avenir sans trouble et un passé sans regret.*

Quel trésor divers, que le temps !
Que d'objets opposés à la fois il rassemble !
Là, pour nous, se trouvent ensemble
Vices, vertus, erreurs, ignorance et talents.
Dans ce fleuve qui va sans cesse
Minant, sans bruit, le sol qu'il prend soin d'arroser,
Mise en dépôt par la sagesse,
Roule la future richesse ;
Mais il faut savoir l'y puiser.

Je m'aperçois, ma chère Minette, et je m'en aperçois un peu tard, que j'abuse du droit qu'a tout prédicateur de parler et de moraliser longuement, sans craindre d'être interrompu. Pauvre fille ! je t'assomme, mais ne t'en prends qu'à toi-même. Pourquoi m'as-tu donné si bonne opinion de ta personne ? Après tout, si mes sermons t'ennuient, vite ! souviens-toi du conseil d'un poëte :

Faisons-les courts en ne les lisant pas.

Sans doute je saurai quelque chose aujourd'hui du jugement que vous aurez porté pour ou contre ma traduction des vers de Cicéron. J'avais promis, si elle n'avait pas votre suffrage, d'aller me pendre ; mais toute réflexion faite, je n'irai pas. Quand on est mort, on ne fait plus de poésie, et je veux en faire encore, ne fût-ce que pour lutter, par votre arrêt, contre ce magnifique *ut jovis altisoni*, etc. Par Dieu !

je suis piqué au jeu ; il ne sera pas dit que les Latins tiennent bon contre les Français. Il doit y avoir moyen de les faire passer en France, et ce moyen je suis intéressé, plus que personne, à le trouver, moi qui ai prêché sur les toits à tout *Israël*, et qui prêche encore que *la langue française peut tout dire, aussi vivement, brièvement et poétiquement, que toutes les langues, anciennes et étrangères.* Oui, en dépit de tout avis contraire, notre français est un bel instrument de la pensée humaine; ce n'est pas lui qui manque aux ouvriers, ce sont es ouvriers qui lui manquent. En attendant que tu prononces sur ma traduction, voici un nouvel exercice pour ton esprit.

Il s'agit d'une strophe d'Horace, dans laquelle se trouve un mot *brevem, court,* qu'on a toujours regardé comme intraduisible.

Linquenda tellus et domus et placens
Il faudra quitter terre et maison et agréable
Uxor, neque harum quas colis arborum,
Épouse, et de ces que tu cultives arbres
Te præter invisas cupressus,
Toi, hormis d'odieux cyprès,
Ulla brevem dominum sequetur.
Aucun court maître ne suivra.

C'est-à-dire, en bon français :

« Il faudra quitter ta terre, ta maison, ton épouse chérie; « et des arbres que tu cultives, aucun, hors l'odieux cyprès, « ne suivra son maître, ou *passager* ou *réduit à peu de* « *chose.* »

Le citoyen M***** m'a donné, de ces beaux vers d'Horace, une traduction qu'il estime beaucoup, dont j'ignore l'auteur, et de laquelle je ne me permettrai ici ni blâme ni éloge; j'attendrai, pour prononcer arrêt définitif, qu'un certain grand avocat général, nommé *Minette,* ait donné ses conclusions.

Il te faudra quitter tous les biens de la vie,
Ce sol, cette maison, cette épouse chérie.
Hors l'odieux cyprès, de tous les arbrisseaux
Dont tes soins assidus cultivent les rameaux,

Aucun ne te suivra jusqu'à la rive sombre,
Toi, qu'ils ont vu passer comme passe leur ombre.

A vous maintenant, citoyen Roucher! voyons un peu si vous êtes ou plus près, ou plus loin de l'original, en brièveté, en harmonie, en simplicité, et surtout en mélancolie. Voyons; les témoins, les juges, les grands jurés sont là.

Il faudra quitter cette terre,
Ce toit, cette épouse si chère
Qui t'anime d'un si doux feu :
Et des arbres que tu fis naître,
Les cyprès seuls suivront leur maître,
Ce maître qui dura si peu.

Je ne me suis pas contenté de traduire cette belle strophe; j'ai cherché à l'imiter encore, en m'emparant, à ma manière, de quelques-unes de celles qui la précèdent. Horace, dans cette ode, parle à son ami *Posthumus*, de la nécessité de la mort; et en faux disciple d'Épicure, que nous-mêmes nous calomnions encore, il lui fait de cette nécessité un motif de se livrer aux plaisirs de la vie.

Nous sommes attendus dans la barque fatale;
Le rocher de Sisyphe et l'onde de Tantale
S'enfuira devant nous, roulera sous nos yeux
Éternels spectateurs réservés par les dieux
Aux scènes que l'enfer étale.
Il faudra le quitter ce palais éclatant,
Cet immense domaine où ton orgueil s'étend,
Et de ces vastes bois que ton or a fait naître,
Hors l'odieux cyprès, dans l'éternelle nuit,
Nul arbre ne suivra son maître,
A si peu d'espace réduit.

Tu vois, ma chère Minette, que dans mes deux copies, je n'ai pas pas donné à ce mot, *brevem*, le même sens. Dans le premier ce maître *dure peu*, dans la deuxième *il est réduit à peu*. Dis-moi lequel des deux sens te paraît celui de l'original, et auquel tu donnerais la préférence.

Pour m'autoriser à faire usage du dernier, je me suis dit

que j'avais vu à la Falaise, dans les jardins de feu madame de Tourni, l'urne funèbre d'un héros romain, mort en Auvergne, lieutenant de Jules-César. Le tombeau de ce capitaine avait été découvert depuis peu, et madame de Tourni, avait en sa possession, il ne me souvient plus par quel moyen, tout ce que ce tombeau renfermait encore, quand il fut ouvert. J'ai tenu dix, trente et cent fois dans mes mains la lampe lacrymatoire, le petit pain qu'on plaçait auprès des morts, comme viatique de leur passage aux enfers; ce pain était pétrifié, mais très-reconnaissable encore. J'ai tenu surtout et examiné, d'un regard triste et mélancolique, les restes du guerrier réduit, par la combustion, en une espèce de pierre noirâtre de la grosseur d'à peu près deux fois ma tabatière. *Oh! que l'homme ainsi fait, est court!*

P. S. Tu vas être bien heureuse; demain t'arrive du Plessis, non pas la *violette*, mais la *rose*. Je parie, si l'on veut, qu'elle amène tout le mois de mai en personne. C'est une bien jolie chose qu'un joli visage, et puis une jolie taille, une jolie voix, un joli caractère et puis tout ce qu'il y a de joli au monde. Il y a là de quoi jaunir de jalousie toute autre amie que Minette; mais après tout, mon voisin peut être très-bien, et moi n'être pas mal [1].

LETTRE LIII.

ROUCHER A MADAME L****.

Ce 1er pluviôse an 2.

. . . . . .

Il y a deux heures environ que, près de ma cellule, devant le poêle, s'est établie une espèce de taverne anglaise où, grand verre à la main, longue pipe à la bouche, une tren-

1 Il sera souvent parlé de cette jeune amie désignée, presque toujours, dans le cours de cette correspondance, sous le nom de l'*archange Raphaël*.

taine de patriotes boivent, fument, chantent et détonnent en chorus des hymnes, des couplets, des vaudevilles francs républicains et vrais *sans-culottes*.

Jamais à cette tabagie,
Votre ami n'aurait assisté,
Si pour lui la captivité,
Aux murs de Sainte-Pélagie,
N'eût remplacé la liberté ;
Murs bruyants, où l'égalité,
Par une soudaine magie,
Donne aux pauvres de l'énergie,
Rend à l'homme sa dignité,
Et met l'infortune en orgie ;
Murs, où du roi Georges hébêté,
Et de Louis décapité,
On a consumé l'effigie
En haine de la royauté.
Vous savez qu'épris de l'étude,
Au culte des neuf sœurs voué,
Votre ami, de la solitude
A le besoin et l'habitude,
Et que d'Apollon avoué,
Si, parfois, j'ai vu mes cantiques
Agréables aux dieux rustiques ;
Que si même je fus loué
De mes vers aux tons prophétiques,
C'est qu'à l'ombre des bois antiques
Inspirateurs de tous mes chants,
J'exhalais en accords touchants
Et mes extases poétiques
Et mon pur amour pour les champs.

A des cris joyeux de guinguette,
A des transports en brouhahas,
Qu'accompagne une aigre musette
Et qu'un long corridor répète,
Sans doute j'applaudis tout bas ;
Mais que pourrait à tant d'ébats
Ajouter ma muse discrète ?
Je la connais ; triste interprète

D'une gaîté folle aux éclats,
Ma muse grimace en goguette,
Le rire fou ne lui sied pas;
Qu'on la laisse comme elle est faite
Ainsi donc, moi qui par mes goûts
Trop peu, sans doute, vous ressemble,
Je vous laisse, ô mes heureux fous,
A la table qui vous rassemble
Fumer épais, boire à grands coups,
Et du nez vous renvoyer tous
Bière et tabac mêlés ensemble
Quand la tête ainsi tourne et tremble,
Adieux guichets, barreaux, verroux !
On voit un peu moins cet ensemble
Dont on ne perd rien, ce me semble,
Quand la tête reste avec nous.
C'en est fait, me voilà transfuge
D'une cohue ivre à moitié.
Qu'ils m'assourdissent sans pitié !
Contre eux n'ai je pas pour refuge
Et l'étude et votre amitié ?
L'étude, qui de ma pensée
Sans cesse étendant l'horizon,
Me montre au jour de la raison
Notre fausse grandeur passée,
Et dans mon arrière-saison,
Des coups dont la France est blessée
Me découvre la guérison.
Oh ! lui dois bien plus encore.
C'est par elle que j'affermis,
Dans l'état où le sort m'a mis,
Le courage dont je m'honore.
J'attendrai tout d'un cœur soumis ;
Je pardonne à mes ennemis,
Et s'ils souffrent,..... que je l'ignore !
Mais comment la remercier,
Votre amitié consolatrice
Qui, toujours douce et bienfaitrice,
D'un cœur qui sait l'apprécier,
Guérit la longue cicatrice ?
Non, la sagesse protectrice

Du Dieu créateur des humains,
Sur moi ne pouvait de ses mains
Épancher un bienfait plus rare.
J'y consens ; qu'il me soit avare
De dignité, de gloire, d'or ;
Il m'a trouvé dans son trésor
Un bien par qui tout se répare,
Dont avec fierté je me pare ;
Qu'ai-je besoin de plus encor ?

LETTRE LIV.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 2 pluviôse an 2.

Je voudrais bien savoir quel satan se mêle de nos affaires! Il remue, il secoue depuis trois jours un sac où sont renfermées de ces contrariétés qui, si elles ne font pas le malheur de la vie, tout au moins ne la rendent pas agréable. C'est de ce maudit sac qu'il a tiré celle d'hier. Elle est pour moi d'un genre nouveau. A coup sûr il choisit, et choisit en esprit infernal. Il y a là dedans de la magie noire. Point de lettre..... Mais à quoi bon aller chercher si loin? rien de plus simple. C'est la femme [1] qui l'aura perdue. — A la bonne heure! mais tout cela ne m'empêchera pas de dire que c'est le diable, le diable sous la figure d'une femme. Ce n'est pas chose si nouvelle. Pareille métamorphose s'est vue plus d'une fois. Ceci tout bas, car j'aurais l'air de trahir le secret du corps et, en bon champion, cela est fort mal. — Point de chagrin, me direz-vous, une autre lettre..... Une autre apportera son plaisir, mais de dédommagement, pas une obole. Ici chacun donne le sien. Ces jouissances-là ne sont pas solidaires. Entre les mains de qui est tombée ma pauvre lettre? sait-il lire seulement! oh! ce n'est pas comme moi, toujours. Allons! Je vais tâcher de

[1] La commissionnaire.

n'y plus penser, c'est trop d'affliction. Épreuves de tout genre, quel lot! est-ce que le bonheur nous irait si mal?

Enfin on a décidé maman à prendre quelques distractions. Elle a été hier aux Italiens; on donnait *Guillaume Tell*, le libérateur de la Suisse. Où pourrais-je trouver au long les détails historiques sur les fameux événements dont il a été le moteur? La pièce n'est pas décidément mauvaise; mais en tout, c'est un faible ouvrage, et l'on pouvait, je crois, tirer un meilleur parti du sujet.

Vous ai-je dit que votre Émile saura bientôt par cœur la fable du *pauvre Nicolas*, pour la répéter à son petit papa? Je mets toute mon intelligence à développer la sienne. Le petit espiègle n'en manque pas, je vous jure. Vous seriez étonné, si je vous disais que sa prononciation fait une de mes occupations. Quand il répète, *je me regarde passer*. Il est, comme sa chère sœur, le petit frère; il mange toutes les finales. Grand gourmand d'*e* muets surtout; mais j'y veille de toute mes oreilles. Souvent il me fait des raisonnements à perte de vue. Les pourquoi roulent sans fin. Il me demanda hier au soir, à propos du mariage d'Élise qui fait un grand événement dans sa tête, car ce *madame*, à une de ses compagnes de jeu, lui a paru très-extraordinaire; il me demanda donc pourquoi, moi qui suis plus grande, je n'étais pas mariée. — C'est, mon ami, lui répondis-je, que je n'ai encore trouvé personne *que j'aimasse bien et qui me plût*. — *Hé bien! épouse papa?* Mot touchant, conséquence charmante et plus juste encore! Il revient du jardin. Il voudrait dîner avec vous; il ajoute de lui-même qu'il ne dira plus de *mots vilains*, c'est son expression.

LETTRE LV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 2 pluviôse an 2, à neuf heures du soir.

Je viens de faire, pour ma chère Minette, un effort, un prodige de mémoire. Ma lettre du 30 nivôse et du 1er pluviôse a été perdue; tu la regrettais, la voilà [1]; je te la rends, tu

(1) Nous l'avons mise à sa date.

peux en être sûre, non-seulement dans toutes ses pensées, mais encore dans chacune de ses phrases, et même avec ses mots; je parierais que la différence des deux versions serait à peine sensible à l'œil le plus exercé. Cependant la lettre avait été écrite au courant de la plume et relue une seconde fois, selon ma coutume, pour voir si quelqu'impropriété de termes ne s'y était pas glissée. Il est vrai qu'il a fallu, comme dit Montaigne, me *ramentevoir*. J'ai réussi au delà de toute expression. Comment tout cela s'est-il retrouvé au besoin dans les cases de ma mémoire? Je le donne à deviner au plus habile, à moins qu'il ne la place dans le cœur d'un père. A la vérité, il a existé un temps dans ma vie, où je pouvais réciter le soir toutes les lettres que j'avais écrites le matin. Mais ce temps est passé; d'ailleurs, je travaillais alors à me faire un style, et ce travail burinait mes phrases sur le papier et dans mon esprit à la fois. Mais ici, nul retour sur ma lettre, et de plus, l'espace de trente heures écoulées. Je ne suis pas assez confiant en moi-même pour croire que chaque jour, et pour tout autre que ma fille bien-aimée, je trouvasse pareille facilité. Mais te faire un plaisir que tu demandes d'un ton si aimable! Oh! se dit-on alors, voyons! tentons l'impossibilité! et l'on voit que l'impossibilité ne l'est plus. Ainsi donc, ma chère fille, ton *satan*, le voilà bien attrapé; le cœur de papa a détourné toute sa *magie noire*. Qu'il y vienne encore avec sa chère *métamorphose en femme!* Qu'il cherche au fond de *son sac!* ce ne sera ni toi, ni moi qui serons *penauds*. Ah! si, pour m'arracher à toi, il n'eût pas mis en œuvre plus de diablerie, Sainte-Pélagie ne serait point mon enfer. C'est de paradis qu'il serait question; tu en serais l'ange et aujourd'hui ta bonne amie, du Plessis, l'Archange. Ma foi, oui, il est assez agréable, le rôle de Dieu dans sa gloire; il a, dit-on, autour de lui des légions angéliques; moi, je me trouverais heureux à moins. Je charge maman de vous tâter tous les matins aux épaules, s'il ne vous a point poussé des ailes. Mille embrassements à l'ange Gabriel et à l'archange Raphaël.

LETTRE LVI.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 4 pluviôse an 2.

Salut, actions de grâce à la déesse appelée Mémoire, et plus que tout cela, à l'amour paternel! C'est lui qui m'a rendu ma lettre, qui l'a retrouvée dans cette mine inépuisable de belles pensées, de morale douce, dont le charme opérera selon le désir de l'ouvrier; c'est lui qui secoue, agite, ébranle avec force tous ces ressorts, toutes ces cordes de la machine sentimentale. C'est une harmonie parfaite d'aimables émotions. On s'y livre, ou plutôt on s'y laisse aller avec un plaisir qui est lui, il n'a rien des autres plaisirs; tout en est pur et bienfaisant. Voilà, mon cher papa, ce que vos lettres produisent sur l'âme de votre chère Minette. Oui, s'il se trouve quelque chose à appeler *bonheur*, séparée de vous, c'est le moment où je vous lis.

La grande tante nous a menées hier au théâtre de la République. On donnait un chef-d'œuvre en comédie, *la Métromane*. Quoique je l'eusse vue deux ou trois fois, j'ai eu autant de plaisir qu'à la première. Se lasse-t-on de belles choses en ce genre? Molière sera toujours Molière, et Piron, toujours Piron, en fait de *Métromanie*.

A demain ma réponse à la lettre *retrouvée*, elle mérite attention et réflexion. Je ne puis lui donner tout cela aujourd'hui, c'est-à-dire, avec profusion et sans retenue aucune. J'aime mieux différer d'un jour mon plaisir, et faire bien les choses. Adieu, mon cher papa! pardonnez à cette dissipation momentanée. Mon esprit quoiqu'à la *Métromanie*. ou ailleurs, il n'importe, n'a point quitté pour cela Sainte-Pélagie. Il est à poste fixe dans la petite cellule, et suit le long de ce corrido, un tendre père, un père chéri. On se reproche tout ce qui n'est point à lui ou pour lui.

LETTRE LVII.

J. A. ROUCHER,

A la mère d'un homme, d'un ange, d'un lutin.

Ce 5 pluviôse an 2, à huit heures du matin.

Il m'arrive hier un oiseau,
Au bec, aux jambes d'écarlate.
Je le vois, ma bouche est en eau;
Ses esprits jusqu'à mon cerveau
Portent un parfum qui me flatte.
D'où me vient-il ce don si beau ?
Hélas ? dans cet état nouveau,
Où m'a mis la fortune ingrate,
Des miens ce n'est point un cadeau.
Presque réduit à l'indigence,
Je suis, dans ma frêle existence,
Et poëte et républicain,
Double titre qui n'est pas vain
Pour faire cesser la bombance,
Et qui, dit-on, doit à la fin,
M'en priver même en souvenance.
Mais au fond de l'humble panier,
Où, chaque jour, en diligence,
De moi reclus et prisonnier
Arrive ici la subsistance
Suspendue au bras d'un courrier,
Je cherche, je fouille ; un papier
Instruit ainsi mon ignorance.

« C'est de la tante d'amitié
« Une preuve d'amitié vive ;
« Elle te voulait pour convive,
« Mais un sort, hélas ! sans pitié,
« De ce bien, elle et moi nous prive.
« Pauvre mari que l'on captive,
« Hé bien ! sois encor de moitié
« Du triste plaisir qui m'arrive.
« Autour d'une table où jadis

« Tu buvais cette aimable joie
« Qui sans contrainte se déploie,
« Non, tu ne seras point assis.
« A cette table ta famille
« L'œil pleurant, le cœur en émoi,
« Ta femme, ton fils et ta fille
« Ne s'asseoiront pas avec toi.
« A ta place seront sans cesse
« Les fers dont tu vis garrotté ;
« Mais nous salûrons ta santé.
« Hélas ! c'est dans notre détresse
« Le seul bien qui nous soit resté !
« Qu'ami de notre adversité,
« Le ciel protecteur me le laisse ! »

Vous concevez qu'à ce discours
Qu'ici je traduis mal encore,
Chez moi des larmes ont cu cours.
Douces pourtant, et qu'en secou
Donne au chagrin qui me dévore,
Le ciel qui veille sur mes jours.
Vous devez aussi vous attendre,
Vous à qui mon cœur est connu,
Que me voir ainsi prévenu
Des soins d'une amitié si tendre,
Ce fut pour moi, triste captif,
Nouvelle source, autre motif
De larmes encore à répandre.
Grand merci pour vos soins touchants !
Vous dire ma reconnaissance
N'est pas en ma faible puissance ;
Ils m'émeuvent trop, je le sens.
Mais si je reste sans accents,
Votre cœur entend mon silence.
Cependant lorsqu'à tous les miens
Vous versez en douce parole,
L'amitié, ce bien qui console
De la perte de tous les biens,
Puissiez-vous ouïr, en vous-même
Cette voix que l'être suprême
A mise au fond de notre cœur ;

Voix pure, voix inaltérable,
Voix à toute autre préférable,
Qu'on n'entend qu'auprès du malheur.

LETTRE LVIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 5 pluviôse an 2, à neuf heures du soir.

Oh! l'heureux consolateur des peines de la vie que le travail! Que d'actions de grâces je lui dois! Si jamais, par un coup inattendu de bonne fortune, nous devenons propriétaires d'un petit jardin, je promets d'avance d'élever, dans le coin le plus riant et tout-à-la-fois le plus retiré, une modeste colonne, avec cette inscription :

AU TRAVAIL.

Il charmait mes ennuis à Sainte-Pélagie,
Par lui je retrouvai ma première énergie.

Souviens-toi de ce vœu que je fais dans tes mains, ma chère Minette; et s'il ne m'est pas donné de l'accomplir, et que toi-même pourtant, quand je n'y serai plus, tu sois en état d'acquitter ma promesse, je m'en rapporte à ta piété filiale.

Je suis levé depuis sept heures du matin, et à sept heures du soir je n'avais point encore quitté ma cellule; il faut te dire plus, ce n'est qu'après en être sorti, que je me suis aperçu de ce long séjour chez moi, tant mon esprit avait été loin de retomber tristement sur lui-même. Sans doute, j'ai pensé à ma prison, mais avec cette douce mélancolie que l'étude favorise, et qui émousse les pointes trop aiguës du chagrin. Aujourd'hui, plus que jamais, je suis disposé à sentir la vérité du mot du bonhomme Richard : *ménageons le temps, car la vie en est faite.* Or, la seule manière de le

ménager, c'est de l'employer. Tout autre le perd, j'ai presque dit : le *gaspille*.

Ce qui me donne surtout plus d'activité, c'est la pensée que ta maman et toi vous lisez tout ce qui sort de ma plume. Je sais que mes lettres sont autant de consolations que je vous adresse; c'est votre plus douce nourriture. Quant à la mienne, celle que je savoure le mieux se trouve dans vos réponses.

Ma chère fille, tu ne peux concevoir mes jouissances, quand ton esprit et ton goût se montrent à moi, dans tes jugements critiques; j'en bats les oreilles de tous ceux que je crois dignes de les entendre. Les pères surtout, les pères sont mes confidents de prédilection. Je vois qu'on voudrait ma place; mais, Messieurs, j'y tiens ferme, et pour tous les trésors du monde, je ne la céderais pas. Que n'ont-ils pris la route que j'ai tenue? Ici, tous les chemins ne mènent pas à Rome. Ma Rome, à moi, respire le goût antique. Voyez comme elle apprécie Cicéron, Horace! Allons, ma chère Minette, poursuis! jette-toi à corps perdu dans l'amour du beau! Tu sens que ce beau tient à une grande simplicité. Point d'efforts, point de dépense d'esprit chez les anciens; ils sont bien, comme l'est une belle femme, tout naturellement. Un mot leur suffit pour produire un grand effet. A nous Français, il nous faut des combinaisons recherchées de mots. *Toi qu'ils ont vu passer, comme passe leur ombre*, et tout cela pour gâter ce mot si touchant et presque naïf, *brevem dominum*. Oh! que de modernes auxquels on peut appliquer le mot qui échappa à Racine, lorsqu'il entendit, à l'académie, la lecture d'une traduction du grec de Démosthènes par Tourreil : *le bourreau! il fera tant, qu'il donnera de l'esprit à Démosthènes*. Je sais très-bien que ces fautes, loin de déplaire à nos chers compatriotes, n'en sont pas même aperçues; mais souviens-toi que tous les hommes regardent et que tous ne voient pas. On apprend à voir, comme à marcher; mais c'est toujours de très-bonne heure. Après un certain temps on voit gauche et on marche de travers. Bonsoir! Nous nous verrons au point du jour.

Ce 6 pluviôse an 2, à six heures du matin.

Je l'ai promis, je suis debout.
Déjà l'aube a donné l'essor à ma pensée,
Je vais continuer ma route commencée.
Quel prix à mes regards en signale le bout !
C'est ma fille ; oui, je cède au besoin qui me presse
De grossir pour toi la richesse,
La seule qui nous suive et toujours et partout !
La vertu, l'esprit et le goût
Sont l'ornement de la jeunesse,
Font le charme de la vieillesse
Il n'est point dans les fers d'autre consolateur ;
L'heureux calme des champs, l'éclat pompeux des villes,
Les jours de paix, les jours de discordes civiles,
Leur doivent à l'envi plus ou moins de douceur.
Ces trois divinités autour de nous présentes,
Portent, dans leurs mains bienfaisantes,
Le trésor de notre bonheur.

C'était-là, hier au soir entre Robert et moi, le sujet de notre conversation ; nous nous félicitions mutuellement du bien que nous fait ici la culture des arts. Il n'y a guère d'heureux que nous, à Sainte-Pélagie, disions-nous, car nous travaillons ; et comme l'esprit humain est humainement trop peu libre pour être à la fois aux pensées du bonheur et du malheur, dans le même instant, il se trouve qu'en multipliant les heures laborieuses, nous avons encore, en sus de l'oubli de nos maux, des jouissances d'autant plus pures qu'elles sont intellectuelles. Nous aurions pu ajouter, en surcroît de bonne fortune, que nous avions la faculté de nous rendre compte de nos jouissances et de leur donner ainsi une plus grande intensité de saveur.

C'est une excellente trouvaille partout, mais plus encore à Sainte-Pélagie, qu'un homme de l'esprit et du talent du citoyen Robert. Il va semant la conversation de pensées, d'anecdotes, de sentiments qui réveillent, amusent et attachent. Il me racontait, qu'ami intime de Vernet, ils allaient ensemble deux fois tous les ans, comme en pélerinage vers la

belle nature, dans les jardins de Sceaux et de Saint-Cloud, les deux jours de fêtes de ces beaux lieux, au milieu de tout Paris qu'ils y voyaient rassemblé dans les atours les plus aimables de l'élégance. Ils erraient, saluant leurs nombreuses connaissances, mais n'en abordant aucune; observant d'un œil studieux ce tableau mouvant et si varié, ce mélange magnifique de tous les objets de la nature parée, embellie et perfectionnée par la société. La verdure des gazons, le feuillage des bois, l'éclat, le bruit, le jeu des eaux qui serpentaient, s'étendaient, tombaient, s'élançaient, montaient en jets, roulaient en cascades, bondissaient, écumaient; les coups de lumière qui souvent perçaient le touffu du feuillage, épaississaient par le contraste les ombres éloignées et les projetaient des hauteurs sur les fonds; et tout cela embelli encore par l'âme que donne à la campagne l'esprit de l'homme, sous les habits du bonheur; voilà ce que Robert me peignait, car il peint toujours. Vernet et lui, à ces deux époques de l'année, dans la belle saison, remontaient les ressorts de leur génie; c'étaient deux jours de récolte, de riches moissons.

> L'âme est un feu qu'il faut nourrir,
> Et qui s'éteint, s'il ne s'augmente.

Ils le savaient, nos deux artistes, aussi bien que Voltaire, et poëtes comme lui, ils l'eussent dit de même. Ceci me rappelle un conseil que je me suis permis de donner à un jeune homme ici en prison avec moi et que j'appelle *mon aide de Smith*. Je venais de lui lire ma lettre sur la taverne anglaise. Tu sais, sans doute, ce que je veux dire. Ces vers lui plurent beaucoup; il me le dit et ajouta : *vous n'aimez donc pas ce genre de scènes? pour moi, je l'avoue, elles me plaisent.* « J'en suis fâché, lui répondis-je; à votre âge, il faut ne s'environner que des images du beau, il faut en peupler sa pensée. L'imagination se gâte et se salit de la présence des objets communs et bas. Recherchez l'homme dans sa dignité, tandis que votre goût n'est point encore à sa perfection; quand vous serez tout ce que vous devez être, alors

vous pourrez regarder tout, sans risque. » Je suis bien sûr que ma Minette est de mon avis ; sa lettre d'hier m'a prouvé qu'elle sent vivement le beau et qu'elle le savoure.

Voilà une page nue qui voudrait bien ne pas paraître ainsi; elle me demande que je la remplisse, mais je n'en ferai rien, Maman attend son tour il n'est pas décent, il n'est pas juste qu'elle attende davantage. Bonjour, Minette ! J'ai reçu tes embrassements, tu recevras les miens; c'est un échange de la plus tendre amitié.

LETTRE LIX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 6 pluviôse an 2, à dix heures du matin.

Tu m'écriras sans doute aujourd'hui, ma bonne amie ; le travail et la lecture de vos lettres endorment le sentiment pénible de ma captivité. Je me mets aisément à ta place, quand tu ne reçois pas un mot de ma main.

N'est-il pas vrai qu'alors tu dis :

« Eh ! se peut-il qu'il me néglige,
Que de son silence il m'afflige,
Celui-là pour qui seul je vis ?
Quoi ! n'ai-je pas assez des larmes
Qui dans mes yeux roulent sans fin ?
N'ai-je pas assez des alarmes
Que me garde encor le destin ?
A deux enfants, couple orphelin,
D'un père qui loin d'eux respire,
Quand vers le soir le jour expire,
Quand il ressuscite au matin,
Que je voudrais avoir à lire
Un nouvel écrit de sa main !
Un écrit qui vienne me dire,
Non pas sa tendresse pour eux ;
Par des témoignages nombreux,
Il prend soin de nous en instruire ;

Mais ces sentiments d'un époux
Dont l'expression dédommage
De tant de maux pleuvants sur nous,
Et qui donnent l'heureux courage
De voir d'un œil ferme l'orage,
Et d'attendre des jours plus doux. »
Tu le dis, et mon cœur sans peine
Se met du parti de tes pleurs.
Je n'ai point une âme inhumaine;
Ta plainte ne sera point vaine,
Je consolerai tes malheurs.
Je t'offre la plus douce image
Que puisse t'offrir mon amour;
Vois Émile, vois son jeune âge,
Regarde sa sœur tour à tour,
Et cherche aux traits de leur visage
Celui qui leur donna le jour.
Si ces traits te parlent, sans cesse,
De gratitude, de tendresse,
Du désir de vivre pour toi,
Cette voix n'est pas mensongère;
Mon organe auprès de leur mère,
Mes enfans sentent comme moi.

Je te quitte, en t'embrassant de toute mon âme.

LETTRE LX.

J. A. ROUCHER,

A l'archange Raphaël.

Ce 7 pluviôse an 2, à six heures du matin.

Angelo di dio, à l'heure où je vous écris, vos ailes de lys et de rose sont doucement repliées autour de vous;

Vous dormez, et ce teint vermeil
Qui fleurit votre adolescence,

Peint d'une plus fraîche nuance,
Va briller à votre réveil;
Vous dormez, et votre sommeil
Est aussi pur que l'innocence.
Oh ! que votre aimable présence
Doit orner la couche où jadis,
Pendant le règne du silence,
La compagne de votre enfance
Reposait ses sens assoupis !
Vous en faites un paradis.
Qu'on le demande à l'assistance !
Je ne crains pas les démentis.
On vous bénit, et moi, tandis
Qu'ici d'une longue souffrance,
On torture mon existence,
Moi, dans un infernal taudis,
Et honni soit qui mal y pense,
En vrai damné, moi, je maudis
Ce hideux cachot où m'a mis
Je ne sais quelle providence
Que je ne puis, en conscience,
Mettre au nombre de mes amis,
Puisque de mes foyers chéris
Elle m'ôte la jouissance,
Juste, au moment où mon logis,
De votre angélique substance,
Voit tous ses recoins embellis.
J'ignore quels crimes commis
Par faiblesse ou par ignorance,
Me valent cette circonstance,
Grand surcroît de peine et d'ennuis;
Mais le Dieu qui, sans allégeance,
Me retient aux lieux où je suis,
Est bien le vrai Dieu de vengeance.

Quoi ! je blasphême en franc vaurien
Je me rétracte. Oh ! ce grand maître
Qui, sans sagesse, onc ne fit rien,
Est aussi le vrai Dieu du bien.
Hé ! ne vous-a-t-il pas fait naître ?
On peut en vous le reconnaître.

En vous il a mis sa beauté,
Et sa douceur et sa bonté,
Tout ce qui fait aimer son être.
Ingrat ! n'ai-je pas dû sentir
Qu'associée à ma famille,
Les maux dont on entend gémir
Et ma triste femme et ma fille,
Vous alliez tous les adoucir ;
Que vous la sauriez éclaircir
De votre présence opportune
Cette sombre nuit d'infortune
Que chaque instant vient épaissir,
Et qui pourrait enfin noircir
Des cœurs à trempe peu commune?
Continuez, ange du ciel,
Sur ma famille casanière
A répandre votre lumière;
Et dans ce vase plein de fiel,
Boisson, hélas ! par trop amère,
Versez à ma fille, à sa mère,
Quelques gouttes de votre miel.

LETTRE LXI.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 10 pluviôse an 2, à deux heures après-midi.

Mon jeune ami m'a occupé jusqu'en ce moment. Le temps presse, le panier va m'arriver. Je ne puis que te dire deux mots. Je me porte bien; on a transféré ce matin vingt-six détenus d'ici à Saint-Lazare. Sainte-Pélagie est destinée uniquement, dit-on, à faire une maison de justice. En conséquence j'écrirai, ce soir, à l'administration de police pour demander ma translation soit aux Anglaises, soit aux Écossais, soit au Luxembourg, pour n'être pas trop loin de vous. Par ce moyen, je m'en rapprocherai même. L'on dit qu'au Luxembourg on jouit de l'air extérieur, en promenade dans la

grande cour. Je ne sais pas comment j'ai eu assez de tranquillité de tête pour faire des vers. Ma cellule où j'étais seul, que j'avais disposée à ma taille, et où je travaillais, je la quitterai avec regret. Ce n'est pas assez d'être prisonnier, il faut changer de fers quand on s'est accoutumé aux premiers.... Mais que m'importe! pourvu que je ne sois pas trop loin de ma famille, de vous mes bons et vrais amis.

LETTRE LXII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 10 pluviôse an 2, à onze heures du soir.

J'ai encore le plaisir de t'écrire de Sainte-Pélagie, ma chère Minette. Quand l'ordre de transporter d'ici à Saint-Lazare, vingt-six détenus est arrivé ce matin, le bruit était dans les corridors que j'allais être de ce nombre; c'est quelque génie ami du père et de la fille, qui aura détourné de moi cet événement. A Saint-Lazare, au milieu du tumulte d'un si grand nombre d'arrivants, il m'eût été impossible de fêter décadi. Me voici encore, heureusement pour nous deux. J'ai besoin de causer avec toi; je consumerais mes jours et mes nuits dans cette agréable occupation.

Mes deux anges veulent donc bien se prêter à mes désirs. Ils ont entendu la voix *del grand padre*, et voilà qu'elles mettent à l'air leurs plume *ad esseguir l'imposte cose*. J'ai pensé qu'il était juste qu'Émile eût sa part des consolations que reçoit son père dans la prison qui m'enlève à vous, et qu'un jour ce recueil de mes lettres à nos amis, pourrait contribuer à son éducation; il faut qu'il voie que les méchants n'ont pas le pouvoir de rendre malheureux l'homme de bien, et que nous dépendons de nous-mêmes bien plus que d'autrui.

Le nouveau gouvernement qu'a voulu la France nous rendra véritablement libres, parce que la vraie liberté n'existe que dans les républiques constituées en sages démocraties;

mais lors même que ce gouvernement sera solidement établi *l'horizon sera troublé, de temps en temps, par des orages*. Malheur aux républiques qui n'en connaissent pas? L'esclavage est tout prêt d'entrer chez elles! les tempêtes politiques donnent de la vigueur, de l'énergie à toutes les âmes. Cependant quelques hommes en sont toujours plus ou moins battus; on a beau faire pour cacher sa vie à tous les dangers, les dangers vous trouvent partout. Notre Émile ne s'y dérobera pas plus que les autres; il faut donc lui apprendre, de bonne heure, comment on fait tête à la persécution, au malheur. Mes lettres pourront être, pour lui, un cours de morale pratique en infortune, et le désir de me continuer pourra entrer *nel giovinetto cuore*. Bonsoir! je succombe sous le besoin de dormir. Mais demain, frais et dispos, je me lève de très-bonne heure et je commence par toi ma journée.

Ce 11 pluviôse, à sept heures trois quarts du matin.

J'avais promis que mon réveil
Devancerait la faible aurore
Qui sur un char que ne colore
Ni la pourpre, ni l'or vermeil,
Paresseuse, annonce un soleil
Dont la lumière craint d'éclore.
Je ne connaissais pas encore
Cette ivresse d'un long sommeil
Né de l'ennui qui nous dévore;
Mais enfin, me voilà rendu
Au sentiment de l'existence.
Ces ressorts d'une âme qui pense,
J'en reprends l'usage perdu,
Et cultivateur assidu,
Rempli d'espoir, je recommence
A favoriser la semence
Du froment par moi répandu
Et d'où, s'il rend ce qui m'est dû,
Va naître une récolte immense.

Je ne me flatte pas en vain;

Déjà sans erreur, sans prestige,
Chaque épi ferme sur sa tige
Laisse entrevoir un riche grain.

Poursuis de progrès en progrès ;
Que ta jeunesse, au bien formée,
Développe plus animée
Poursuis, ô fille bien-aimée,
Tout ce que l'étude a d'attraits !
Le temps fuit et ne laisse après,
Sur sa route de pleurs semée,
A l'âme d'ennuis consumée,
Que l'amertume des regrets.

Mais, tandis que d'un esprit libre,
Je jouis en paix avec toi,
Un grand bruit vient autour de moi
Rompre cet heureux équilibre.
Quel tumulte j'entends ! je voi
Chacun parler, gémir sur soi.
L'ordre est arrivé qui sépare
Les amis, et vers Saint-Lazare
Traîne vingt captifs en émoi.
Grâce encore à ma destinée !
Prisonnier du même réduit,
Je puis tranquille, au sein du bruit
Dont ma case est environnée,
Des heures de la matinée
Tirer pour toi quelque doux fruit.
Demain le sort moins favorable
Viendra, sans doute, m'arracher
Au manoir encor désirable
Où, dans un calme inaltérable,
L'étude avait su m'attacher.
Je regretterai la cellule
Qui non loin de vous m'enchaînait,
Où chaque jour me parvenait
Un mot, consolante cédule,
Que votre amitié me donnait.
Mais, quoi! j'apprends à l'heure même
Qu'arrivés au nouveau manoir,

Finira la rigueur extrême
Qui défend la douceur de voir
Les objets sacrés que l'on aime.
Mars, où je n'avais qu'à pleurer,
Sans regret à vous je renonce !
Qu'il vienne, sans plus différer,
L'ordre bienfaiteur qu'on m'annonce !
Le magistrat qui le prononce,
Mon cœur est prêt à l'adorer.
Dans mes bras je pourrai serrer
Mon Émile, mon Eulalie,
Et la compagne de ma vie.
Oh ! de leur présence chérie
Comme mon cœur va s'enivrer !
Je le sens ; les poignantes gênes
N'ont plus de piquants douloureux.
Adieu, les fers ! adieu, les chaînes !
Je vous verrai, je suis heureux.

P. S. Tout ce qui est dans ma cellule m'appartient, hors le bois de lit et la paillasse. Avant de partir pour Saint-Lazare, j'écrirai tout de suite à maman ; vous voudrez bien vous rendre ici, à l'instant même, pour tout enlever et m'envoyer le même avoir. Il faudrait aussi dès ce soir, m'envoyer un peu d'argent.

LETTRE LXIII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 11 pluviôse an 2.

Dans le malheur les objets rarement offrent deux aspects, ou pour mieux dire, on n'en voit presque toujours qu'un seul ; le plus affligeant. C'est la réflexion et la raison qui pèsent ensuite avec une sorte d'égalité, le bon et le mauvais. C'est ce qui nous est arrivé, hier, à maman et à moi. Nous avons

vu d'abord, avec peine, cette translation de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare. Vous avez paru en être affecté, et nous ne l'avons pas été moins de l'idée que toutes vos habitudes, votre train de vie, votre société, votre solitude de chambre, votre bien-être (si je ne puis m'exprimer ainsi), de chaleur, de propreté, d'égards même, allaient être renversés. Il faudra donc se replacer, se réinstaller dans le mal, s'y refaire un cercle de commodités, d'adoucissements, de consolations, de dédommagements, d'aisances. Eh quoi! lorsqu'on a eu tant d'efforts à faire, qu'on a travaillé sans relâche pour se routiner au malheur, il faut tout recommencer de nouveau C'est ici-bas la tonne des Danaïdes. Cependant, avec la réflexion, nous nous sommes dit que vous auriez peut-être plus de liberté; qu'il serait possible que dans un changement.... Qui sait! Les démarches peuvent..... Mais là-dessus, vous nous conduirez. Obéissance aveugle. Grand Dieu! quand verrons-vous la fin de nos malheurs?

LETTRE LXIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 11 pluviôse an 2, à sept heures du soir.

Et moi aussi, ma chère fille, il m'est arrivé de faire ma lettre autre que je ne voulais. Je me suis livré aux impressions du moment, et tout ce que j'avais à te dire hier, m'a fui ce matin. Je reviens donc sur mes pas; mon âme est plus calme et plus disposée à m'obéir.

Tu as vu, aux Italiens, le drame de *Guillaume Tell*. Cette représentation t'a donné l'envie de connaître à fond l'histoire du libérateur de la Suisse. Il m'est impossible de te désigner, au juste, les ouvrages qui racontent les détails de ce singulier événement; mais je puis te dire au moins ce qui m'en est resté en le mémoire [1].

[1] Nous supprimons cette digression sans intérêt. (L.)

Ce 12 pluviôse an 2, à trois heures du matin.

Il y a une heure que j'ai été réveillé en sursaut. Grand bruit dans les corridors, grand heurt à toutes les portes. *Citoyen un tel! citoyen, par-ci; citoyen, par là. Hé, vite! hé, vite! levez-vous; à Saint-Lazare! levez-vous; tenez, par les guichets; voilà de la lumière!* Je me lève; j'arrange d'abord mon portefeuille, mon trésor où sont tes lettres, ma chère fille; je case mes livres dans ma petite malle, j'écris quatre lignes à maman pour l'informer de l'événement, me voilà prêt enfin. On ouvre. *Trois magistrats du peuple,* en écharpe, précédés de deux flambeaux résineux et brillants noir, entrent. — *Comment t'appelles-tu?* — *Roucher.* — *Es-tu ici depuis longtemps? Encore neuf jours, il y aura quatre mois.* Ils cherchent sur trois listes. — *Bon! Jean-Antoine Roucher, homme de lettres.* — *C'est moi.* — *On va te transférer, prépare-toi.* — *Je suis prêt.* Ils sortent, vont aux autres cellules; la mienne se referme sur moi, et je puis m'occuper encore agréablement, en attendant cette nocturne translation générale. Je rouvre mon portefeuille, reprends ma lettre et te fais ce récit qui te rend compte de tous mes instants. On dit que des chariots nous attendent; nous verrons. Arrivés au lieu de notre détention définitive, je reprendrai l'histoire de ma journée.

Le moment du départ approche; les citoyens Robert, Chabroud, M*****, B**** sont des nôtres. Ils sortent de ma cellule, je leur ai touché la main. C'est un tintamarre à ne pas s'entendre; les voix fortes ont beau jeu.

L'appel commence, je te quitte; il ne faut pas se faire attendre. Adieu! adieu! adieu!

De Saint-Lazare, corridor Germinal, n° 14, 9 h. du matin.

Nous sommes arrivés à sept heures et demie; les chambres ici sont nues. Envoyez-moi un lit de sangle, deux matelas, couvertures, etc., une table, une chaise, un balai. Nous serons trois dans la même chambre, M*****, Chabroud et moi.

LETTRE LXV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 12 pluviôse an 2 à deux heures du matin.

Grand bruit! qui m'éveille?... il faut partir et tout de suite; l'ordre est arrivé. Me voilà prêt. Je t'embrasse, ma bonne amie. Hâte-toi de retirer d'ici mon petit avoir, et ne m'envoie rien jusqu'à ce que j'aie pris l'air du bureau à Saint-Lazare. Tout dans ma cellule m'appartient, oui tout, excepté le bois de lit et la paillasse. Mais les tablettes sont à moi. Bonjour! mille fois bonjour à toi, à ma famille, à mes enfants!

LETTRE LXVI.

ROUCHER A SA FILLE.

Saint-Lazare, ce 15 pluviôse an 2, à sept heures du soir.

Me voici, ma chère Minette, dans une nouvelle prison où règne encore la confusion et le désordre; dans une chambre où l'on a jeté, sans feu, sans eau, sans paille, ton malheureux père avec deux autres compagnons de son infortune. Ta maman, toi et notre *archange* vous m'apportâtes, le soir même de notre translation, de quoi reposer ma tête et nourrir mon corps, grand merci, pour toutes vos peines, vos courses et vos tendres soins! un jour viendra sans doute, ma chère fille, où il me sera permis de donner à ma reconnaissance tout l'épanchement dont mon âme a besoin pour se soulager. Aujourd'hui, le sens-dessus-dessous dont je suis environné m'ôte la liberté d'esprit nécessaire pour reprendre avec toi notre tant doux commerce épistolaire. Que de choses j'ai à te dire! quelles scènes j'ai vues! quels sentiments m'ont affecté depuis le moment où je sortis de ma chétive cellule de Sainte-Pélagie! mais encore une fois, il faut avoir pris ici une place, rangé mon tiers de chambre, réglé mes heures, ordonné enfin ma

vie de prisonnier, pour me redonner à toi. Il faut maintenant que je m'accoutume à travailler seul, quoiqu'entouré de deux personnes; j'espère bien y parvenir. C'est en nous-même que se trouve la véritable retraite; je m'y enfermerai le plus avant que je pourrai, et peut-être que Saint-Lazare ne me sera pas plus ennemi que Sainte-Pélagie.

En voilà assez pour aujourd'hui; ma plume ne court pas comme à l'ordinaire, je suis trop importuné de l'aspect de notre taudis. C'en est un bien véritablement. Le ménage de trois personnes répandu, entassé, confondu, jeté au hasard sur le plancher dans un pied d'épaisseur de poussière, forme un tableau qui dégoûte et met l'esprit plus mal à l'aise encore que le corps. Oh! bienheureuses tablettes, qui devez mettre l'ordre et la propreté autour de moi, arrivez donc, arrivez vite, que je sorte d'un chaos de saleté; Bonsoir, ma chère Minette! embrasse pour moi ton excellente mère; sois, auprès d'elle, l'interprète de ma tendre reconnaissance. Console-la; soutiens son courage; ne laisse pas le temps à son âme de s'abattre. Que les paroles douces, les doux empressements, tous les témoignages de la piété filiale, lui donnent la force dont elle a besoin!

LETTRE LXXVII.

EULALIE A SON PÈRE.

Du 16 pluviôse an 2, midi.

Toujours, toujours en presse! Depuis le déménagement de Sainte-Pélagie, je n'ai pas trouvé une seule minute pour vous écrire, mon cher papa; le seul peu de temps que j'ai eu à moi, a été employé à faire de l'anglais. J'en traduirai quelques morceaux que je vous enverrai. Quand votre emménagement sera parfait, que nous aurons repris un ordre quelconque, la petite correspondance, j'espère, ira comme de coutume. Il est tard, très-tard, plus que temps de partir. Adieu! adieu!

j'aurai bien des choses à vous dire. Ma tête ressemble à votre chambre où tout est sens-dessus-dessous; nous rangerons tout cela. Une lettre fera l'affaire. Quelques détails, je vous en prie, sur votre manière d'être. Je suis femme et, qui mieux est, fille tendre. Je veux voir là, juste à la place où vous serez, et savoir les tenants et les aboutissants. Une semblable description sera pour moi une vice-présence.

LETTRE LXVIII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 17 pluviôse an 2, à une heure après-midi.

L'air, ici, est aussi pur que celui des champs. Nous avons devant nous un immense horizon, et du côté de la salubrité résultant de l'espace et de l'air, point de comparaison avec Sainte-Pélagie! Oh! si la même proximité existait, tout serait au mieux pour une prison. S'il est possible, d'une manière ou d'autre, de recevoir la subsistance de ta main, je ne balance point; laisse-moi ici. Nulle part, je ne serais moins mal qu'à Saint-Lazare.

J'ai commencé à approprier notre chambre qui serait au mieux, si un seul l'occupait. Nous voilà sortis de la première ordure. Je pourrai ce soir écrire un peu plus tranquille, et Minette aura demain son quintidi de la même manière et par la boîte ordinaire. Quand je serai posé tout à fait, tu sauras l'histoire de notre translation. *O droits sacrés de l'homme, quand pourra-t-on vous mettre en activité?*

Salue, embrasse tous nos amis. Je t'ai vue, j'ai vu la citoyenne L***, et vous m'avez paru toutes les deux bien, oh! bien défaites. Mon Dieu! et c'est moi qui en suis la cause, c'est pour moi que tu as tant de mal, que mes amis souffrent! mais, hélas! *je n'en puis mais.* Je vous en demande pardon. Allons! du courage! et toujours du courage! l'abattement ne sert à rien. Encore une fois, je t'embrasse de toute mon âme.

LETTRE LXIX.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 19 pluviôse an 2.

Vous voilà donc emménagé, approprié, rangé, mon cher papa? et les bienheureuses tablettes! elles remplissent la place qui leur était assignée à la première entrée de chambre. Je les vois d'ici et leur grand effet d'utilité. Cependant il me prend parfois envie de regretter la petite cellule de Sainte-Pélagie, ce bijou d'ordre, de propreté et d'arrangement; ce petit *contenant* où il y avait tant de *contenu*. Peu s'en est fallu que je n'aie crié miracle, en voyant la voiture chargée de tous ces petits meubles qui, portés à Sainte-Pélagie en détail ne paraissaient rien, mais qui enlevés en masse paraissaient beaucoup. A chaque apport qu'on faisait à la charrette, les guichetiers disaient : *Encore! mais où plaçait-il donc tout cela?* et moi j'en disais tout autant, admirant cette industrie ordonnatrice qui, sans contredit, vous avait rendu de cette *véritable tabagie* le moins malheureux. Dieu! quelle odeur! quel air étouffé! quelle atmosphère chargée de tabac, de vin, de..... que sais-je encore? cette chaleur pesante d'un poêle dans un corridor privé d'air! oh, vraiment! si j'avais su aussi bien, que je le sais à présent, quel antre infect vous habitiez, je n'eusse pas eu de repos sur votre santé. En sortant de là, madame L**** et moi, nous avons éprouvé absolument la même chose. Nous respirions comme ceux qui ont retenu leur haleine pendant longtemps. Si nous sommes éloignés, au moins avons-nous la satisfaction de pouvoir dire : il respire un air pur, sain et bienfaisant. Et puis ces gros, noirs, vilains verroux dont le bruit nocturne affectait douloureusement, soir et matin, les oreilles de mon père, ont disparu. A Saint-Lazare, point de grilles, dit-on; liberté d'aller en haut, en bas, le jour, la nuit. C'est bien quelque chose. Plus on est loin de l'esclavage, moins le tableau est horrible. Adieu, papa!

LETTRE LXX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 19 pluviôse an 2.

Après sept jours de trouble, de désordre, qui ont dû nécessairement suivre une translation aussi brusque, je puis donc, ma chère fille, reprendre notre tant doux commerce épistolaire. D'abord, la nudité absolue de notre prison où nous avons manqué, même d'eau, pendant près d'une demi-journée; ensuite le chaos inconcevable que formaient, autour de trois malheureux, tous les objets d'ameublement, de vêtement et de comestibles qui leur arrivaient de Sainte-Pélagie et de chez eux, sur un espace de treize pieds de long et de neuf de large, ne laissaient à l'esprit aucune place pour se retrouver. Il a bien fallu prendre le temps de caser notre chétive *provende*, de trouver à chaque objet le lieu le moins incommode; en un mot, d'épargner le terrain de toutes les manières, pour en donner, le plus possible, au mouvement journalier de trois individus. C'est fait! l'ordre et la propreté habitent avec nous. Je ne crois pas qu'il y ait ici beaucoup de chambres aussi nettement rangées que la nôtre, et puis, n'ai-je pas mon cabinet à muraille de papier[1]? Là, je suis seul, ne voyant pas mes co-chambristes, n'en étant pas vu, recevant sur mon bureau, par un espace libre de deux pieds, la lumière de la fenêtre, les pieds posés sur mon tapis mis en double, et les jambes enveloppées du couvre-pied d'indienne mouchetée. J'ai presque l'air d'un Sybarite, et je ne suis pourtant qu'un pauvre républicain, ami de l'étude et grand ennemi du froid. Ovide a dit, je crois : *ingenium sæpe mala movent.*

Oh! il a grandement raison, à mon sens, pour le génie de l'arrangement. L'aisance aime à s'étendre et ne se trouve jamais assez au large; l'infortune a l'art de se resserrer et sait encore parfois trouver un peu d'espace de reste. Si les

1 Un paravent.

leçons du passé n'étaient pas ordinairement perdues pour notre avenir, les grands terriens qui sont ici se feraient pour les jours de leur liberté un riche fonds de pensées, qui ajouterait à leurs jouissances futures. Quand on a vu combien peu il faut pour les vrais besoins de la vie, on peut, on doit reconnaître la vérité de ce mot : *oh ! que de nécessités inutiles !* Quoi qu'il en soit, je veux reprendre l'histoire de notre translation, au point où je l'avais laissée. Cet événement de ma vie me sera éternellement présent, s'il est vrai qu'après la mort, il y ait pour nous une existence continuée.

L'appel va commencer, s'écrie l'officier municipal. A ce mot, je prends mon porte-feuille sous le bras, je jette sur ma tête embéguinée de ma coiffe de nuit, ce vieux chapeau dont la poussière, la crasse et les trous sont à l'ordre du jour, et enveloppé de ma houppelande, je sors de ma cellule dont je ferme les verroux. Ce ne fut pas sans lui donner un regret. *Je sais ce que je quitte*, me disais-je, *et j'ignore ce que je vais chercher*. Cet excellent voisin était seul et tristement debout, auprès du poêle, sur sa porte. Je l'embrasse, lui remets le petit billet par lequel j'annonçais à maman notre translation; et après avoir reçu l'assurance de ce brave homme que mon petit mot serait envoyé, de très-bonne heure, à son adresse, je vais me réunir aux soixante-dix-neuf détenus qu'on allait transférer. Ils étaient tous en tumulte, mêlés, confondus, empilés dans la partie de ce long et étroit corridor qu'éclairaient, d'une lumière lugubre, la lampe attachée au-dessus de la porte et deux flambeaux de résine allumés qu'on voyait brûler au-delà des barreaux du premier guichet, d'où l'œil enfile la longueur du corridor. *Citoyens*, reprend le magistrat du peuple, décoré de son écharpe, *que chacun de vous, au fur et à mesure que je l'appellerai, aille se ranger, les uns d'un côté, les autres de l'autre, le long des murailles du corridor, les deux premiers près de la porte et ainsi de suite. Silence ! silence !* On se tait, l'appel commence ! vingt individus sont à leur place. J. A. Roucher est appelé le vingt-unième et le voilà déjà plaqué contre le mur. M***** me suit; il était triste, rêveur. Je cherche à

l'égayer. *Voilà*, lui dis-je, *le bon pasteur qui compte son bétail.* Le bétail reconnu, on nous ordonne de filer, de deux en deux, par huitaine, du corridor entre les deux guichets où l'on nous compte encore. *En voilà huit pour le sûr*, disent les guichetiers-numérateurs, et l'on nous ouvre le deuxième guichet donnant sur la cour. Là, j'aperçois le citoyen Bouchotte debout, triste et nous regardant passer. *Adieu, citoyen concierge! Grand merci du ton honnête et doux que vous avez toujours eu avec moi!* En lui parlant ainsi, je lui tends la main, il me tend la sienne que je presse et je suis mes compagnons. Nous voilà arrivés au dernier guichet donnant sur la rue. On nous compte encore, et nous franchissons le seuil de notre premier enfer, pour en aller chercher un second.

Ici, je ne saurais peindre le genre de pensées et de sentiments que produisit en moi la vue de la scène qui, à la lueur de deux ou trois flambeaux ténébreux (il était cinq heures environ du matin), se déployait devant nous jusqu'aux deux bouts de la rue de la Clé. C'était une espèce de charrette ou de chariot vide auquel étaient attachés quatre chevaux, précédé de deux autres qui avaient déjà leur charge et suivis de sept autres qui attendaient la leur. Une chaise branlante nous sert de marchepied, pour monter sur ce char de sinistre augure. M***** me suit. B**** suit M*****. J'aide à B****, chargé de soixante années et plus, à monter sans danger. Nulle chaise, nulle planche pour nous asseoir. Quelques brins de paille mouillée et salie par l'épais brouillard qui tombait, jonchent cette infâme voiture. Il faut s'asseoir sur les ridelles et prendre soin de se plier en deux, l'un vers l'autre, de peur que le moindre choc ne nous jette à la renverse. Un garde, *brave sans-culotte*, monte en neuvième et l'on crie aux conducteurs : *Avancez*. Les deux premiers chariots s'ébranlent ; le nôtre roule aussi. Nous laissons la place libre au quatrième, et au bout de dix pas, tout le cortége supérieur s'arrête. Nous voilà en face d'une rue qui donne dans celle de la Clé, exposés au froid du matin, au brouillard et au vent qui souffle. Je me tourne vers Sainte-Pélagie, pour

connaître l'extérieur du manoir que je laisse; car je n'avais pas pu l'examiner dans la triste nuit où l'on m'avait incarcéré, il y a aujourd'hui quatre mois. Je vois à loisir cette masse énorme de murailles exhaussées que percent à peine quelques ouvertures rares, basses et étroites, enfoncées encore au-dessous du pavé. *Tel serait*, me dis-je, *le frontispice de l'enfer; voilà bien qui l'annonce.* Cependant, quelques gendarmes à cheval tenaient à la main des flambeaux, allaient, venaient et nous donnaient sur le terrain incliné de cette rue étroite, la facilité de découvrir toute l'étendue de la procession affreuse qui se préparait. Après que chaque chariot est rempli, nous avançons de quelques pas, pour nous arrêter encore, jusqu'à ce qu'enfin nous voilà tous hors de Sainte-Pélagie sur nos voitures rangées à la file. Elles roulent ensemble. Nous tournons dans la rue Copeau, à droite, pour aller prendre la rue Saint-Victor. Arrivés devant la rue Neuve-Saint-Etienne, je me rappelle les jours de la belle saison où, tous les matins, ma chère Minette et moi, nous nous rendions avec tant de plaisir, par ce même chemin, à nos agréables leçons de botanique. J'étais libre alors, j'étais heureux; ma fille était avec moi et nous respirions ensemble l'air pur et bienfaisant du Jardin des Plantes. Aujourd'hui, je suis captif, je ne vois plus ma fille et je sors de l'air infect d'une prison de quatre mois, pour aller respirer à une lieue des miens une atmosphère peut-être non moins infecte. J'avoue, ma chère Minette, que cette pensée me donna un sentiment pénible, déchirant; mes yeux s'humectèrent de quelques larmes. Je m'affaiblissais,... je m'en aperçois; à l'instant, j'appelle toute ma philosophie, pour te chasser de ma pensée. Mais, arrivé dans la rue Saint-Victor, mon esprit, avec une rapidité inconcevable, me présenta toutes les circonstances de ma vie qui ont laissé dans ma mémoire l'image de cette rue. Devant la maison de Perrin : *c'est là*, me disais-je, *que pendant deux jours d'alarmes publiques, mes enfants, ma femme et moi, nous sommes venus chercher un asile.* Un peu plus bas, je me dis : *ici dans les premiers jours de mon arrivée à Paris, il y a trente années, je me laissai conduire à la pro-*

messe d'une foire amusante, et je ne trouvai que des barraques à pain d'épice. Plus bas, encore : *j'étais là, dans le cabriolet de* Laigner, *pour aller ensemble au* Coudrai *voir les miens, et le heurt d'une voiture brisa la nôtre.* En face de la rue des Noyers, je porte les yeux vers l'endroit où est située notre maison : *elles dorment peut-être en ce moment; si près d'elles et ne pouvoir les embrasser!* Cependant les ridelles m'incommodaient autant que la posture gênante que j'avais et qui me brisait en deux; je prends le parti de me tenir debout. D'abord, je m'attache d'une main au collet de M***** et de l'autre à celui de B****. Bientôt après, je me tiens ferme sur mes jambes et ne quitte plus cette attitude.

Nous avançons; la nuit s'éclaircissait insensiblement. Les rues sont déjà fréquentées; les yeux des passants s'attachent sur nous. Je les observe à mon tour et je ne découvre rien que de la curiosité. En effet, n'est-ce pas une chose curieuse que quatre-vingts prisonniers détenus comme suspects, conduits par cinq ou six gendarmes seulement, qui sans fers, sans liens, se laissent ainsi mener, comme des agneaux, où l'on veut et comme l'on veut, sans se plaindre, sans nulle intention de s'échapper, dociles à la loi parce qu'elle est la loi, et la respectant dans ses rigueurs. Si jamais l'histoire se charge de tracer ce tableau, on aura peine à croire la vérité de ce récit, ou plutôt on dira : non! ils ne méritaient pas, ces infortunés, la qualification dont on les a flétris!

Dans la rue Saint-Martin (il était déjà jour), une vieille revendeuse de fruits, accroupie contre une borne, nous a salués d'un mot que le genre de nos voitures lui a dû inspirer, aussi bien que la vue de nos gendarmes à cheval et tenant toujours leurs flambeaux allumés. « *Qu'on les f.... tous à la guillotine, tous à la guillotine!* » Grand merci, ma bonne, il serait possible d'être patriote, républicaine, et pourtant moins féroce.

Enfin voilà le grand jour; sept heures et un quart sonnent. Nous arrivons à Saint-Lazare. Le premier guichet s'ouvre pour nous recevoir. Au-delà du second, le même officier municipal, un grand papier à la main, fait un der-

nier appel. Nulle tête ne manque. Nous défilons sous ses yeux, l'un après l'autre. Enfin voilà le bétail parqué, et la claie d'entrée déjà fermée bien et duement sur nous. Une immense pièce servant jadis de réfectoire et ayant au moins soixante à soixante-dix pas de longueur, nous reçoit tous. Là, nous restons l'espace d'une heure, nous parlant les uns aux autres, en tumulte, du nouveau genre de triomphe qu'on nous a fait savourer longuement, durant toute la traversée de Paris. On nous annonce enfin qu'il faut quitter le rez-de-chaussée et monter au troisième où nos logements nous attendent. Un premier guichet s'ouvre; nous voilà dans un grand escalier. Au-dessus de trente marches, au premier étage, trois guichets; au second étage, trois guichets; au troisième étage, encore trois guichets. Tu vois, ma chère Minette, que l'art a épuisé son génie, pour espacer sur notre route les instruments de l'esclavage, de peur, sans doute, que nous oubliassions la captivité. Il est bon, en effet, de frapper toujours par les yeux l'imagination des malheureux, ne fût-ce que pour la tenir sans cesse en haleine. Il ne faut pas que l'infortune chôme. Jamais artiste n'atteignit mieux son but.

Parvenus au troisième étage, un long, large et lugubre corridor, bien éclairé, nouvellement blanchi, se présente à nous. Toutes les chambres sont ouvertes, et un chiffre tracé à la craie sur toutes les portes, indique le nombre des détenus que chaque logement doit contenir. Le chiffre 1 n'est écrit nulle part; 2 est très-rare; celui de 3 est le plus souvent répété; 4, 6, 7 se voient par-ci, par-là. *Aucun de ces derniers,* me dis-je, *ne sera le mien.* Je vais, je reviens, je cherche; mais Chabroud s'était déjà emparé d'une chambre à 3, à grand air, à belle vue, donnant sur la cour intérieure, le jardin, la ville et la campagne. Je m'attache à lui, M***** s'attache à nous; notre demeure est fixée. C'est celle, ma chère Minette, d'où je t'écris et que je ne quitterai jamais que pour sortir de Saint-Lazare.

On t'a bien informée, ma chère Minette; point de barreaux aux fenêtres, mais de belles et grandes croisées. Point

de verroux aux portes, mais des serrures intérieures dont on a la libre disposition. Point d'heures fixes de retraite, mais liberté de voisiner, toute la nuit, dans le même corridor; durant tout le jour, communication permise entre tous les étages et, dans peu, jouissance d'une grande et vaste cour qu'on bat, en ce moment, et qu'on sable. Je m'arrête ici; ma lettre est déjà bien longue. Mais je n'ai voulu négliger aucune circonstance, persuadé que ta tendresse pour moi trouverait à toutes le même intérêt. Adieu! Bonjour! je t'embrasse.

LETTRE LXXI.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 19 pluviôse an 2, à midi et demi.

Je croyais, ma bonne amie, que les détenus à Saint-Lazare auraient la satisfaction de voir leur famille. On m'avait flatté de cette espérance, et je l'avais embrassée avidement; mais on m'a trompé, du moins jusqu'à présent. Tout le régime de la maison n'est pas encore établi; peut-être lorsqu'il sera en pleine vigueur, y aura-t-il à notre séparation quelque adoucissement qu'il est impossible d'obtenir aujourd'hui. Tu souffres; tu m'affliges, ma bonne amie, ah! je partage bien véritablement tes peines et ta douleur. C'est pour toi que mon âme est troublée; c'est sur toi, et non sur elle-même qu'elle se replie; ma force alors diminue, et je me sens bien prisonnier. Cependant je ne cesserai de te répéter qu'en se livrant pieds et poings liés au chagrin, on ne fait que l'irriter. Allons ma bonne amie! il faut encore me faire ce sacrifice, sans doute le plus pénible de tous. Mais tu m'en fais tant d'autres, que je puis compter sur ce dernier. Que notre communication journalière, par lettres, puisse exister ici comme elle existait à Sainte-Pélagie! et j'attendrai patiemment les jours, les beaux jours de la liberté.

Mais qui m'interrompt? on frappe à ma porte, on entre. — *Où est le citoyen Roucher?* — *Le voici.* — J'ouvre la feuille mouvante de mon paravent et je vois..... devine qui, ma bonne amie? je te le donne en dix, en cent, en mille. — Qui! vous, mon ami? vous ici! est-ce pour y donner quelque secours? — Non; j'arrive à l'instant même, suspect, arrêté ce matin, comme tel, par le comité de ma section. — J'ai cru qu'il plaisantait. Mais il n'en avait pas envie; son ardent patriotisme ne va point jusqu'à la jubilation de se voir récompensé..... à Saint-Lazare. Cependant, point trop de tristesse; quelques traits du visage sont bien altérés, mais pour mes yeux seuls. Qui ne les a point vus encore, n'y peut surprendre rien qui trahisse les peines de l'âme. Après un quart d'heure de conversation, il me quitte pour aller voir d'autres amis ou connaissances; mais il reviendra, je l'ai retenu à dîner. Reste maintenant à te dire le nom de ce nouveau compagnon de malheur; tu ne voudras pas m'en croire. Je ne mens point cependant, ma bonne amie; c'est *Tap*, oui, le bon *Tap, l'excellent patriote et républicain Tap;* il est au rang des hommes suspects. Qui aurait pu le prévoir, que ce titre odieux lui serait donné? On le lui a imprimé pourtant. Nul Français ne pourra donc l'éviter, puisque notre ami gémit sous cette inculpation. Je te quitte; bonjour! nous boirons, *Tap* et moi, à toutes vos santés. Minette saura demain que je sais quand arrive décadi.

LETTRE LXXII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 21 pluviôse an 2.

Est-il bien vrai que vous allez manger à table commune, et qu'il va être défendu de porter aux prisonniers leur nourriture? Ainsi, il ne nous sera plus permis, il ne sera plus permis à une mère, à une fille de communiquer simplement avec l'objet de leur tendresse et de leur sollicitude. A quoi bon toutes ces entraves? Je ne puis m'empêcher de trouver toutes ces mesures bien rigoureuses. Je voudrais pouvoir vous imiter dans cette résignation et dans cette soumission vraiment sublime et touchante. Qu'elle part bien d'une âme grande et digne de la liberté! Quelle autre pourrait s'égaler à elle! Que de courage! que de force! Pour moi, pour maman, qui retrouvions, dans ces soins amis du malheur, un grand adoucissement à la privation de l'objet qui nous est le plus cher, nous nous plaignons et nous gémissons d'avance de ce repos tuant qui va faire place à une activité que nous chérissions par mille et mille raisons. C'est par elle qu'il nous restait peu de temps pour nous enfoncer bien avant dans l'excès du malheur. C'est dans cette occupation quotidienne de vous, de votre santé, que nous retrouvions, je puis le dire, des consolations. Vous remplissiez tous nos moments; eh bien! vous les remplirez encore. Quoi qu'on fasse, ils vous appartiendront, et au lieu de vous en apercevoir dans une soupe, dans une daube, vous vous en apercevrez dans des lettres (elles deviendront plus fréquentes), et par de petits travaux dont vous serez toujours le but. Je suis inquiète de savoir quelle nourriture vous aurez. Qu'elle soit frugale, rien de mieux, mais du moins, qu'elle soit saine et non faisant mal! Vous nous en écrirez, n'est-ce pas, dès que vous le saurez? La vie est bien peu de chose, mais il y a peu et peu. Notre peu vaudra-t-il le beaucoup?

Il fait aujourd'hui bien beau temps. Combien de fois il m'a déjà fait dire : papa et moi, nous irions nous promener;

il causerait avec sa fille bien-aimée, bien aimante. Les beaux jours enlaidissent le malheur; c'est un contraste qui choque.

Adieu, papa! votre fille vous embrasse malgré les triples guichets qui la séparent de vous; elle vous presse sur son cœur.

LETTRE LXXIII.

ROUCHER A MADAME L****.

Ce 24 pluviôse an 2, à huit heures du soir.

Si j'étais ici, ma bonne amie, aussi près de vous et des miens que je l'étais à Sainte-Pélagie, loin de me plaindre de ma translation, je m'en louerais hautement. Une situation aussi avantageuse que celle de Saint-Lazare, et pour l'étendue, et pour l'air, et pour la perspective, n'est nullement comparable à celle d'une prison obscure, étroite, privée d'air et entourée de toutes parts de hautes murailles. J'avais, à la vérité, une cellule où je ne dépendais que de moi seul, pour mon sommeil et mon travail, et ce motif, joint à celui de la proximité, m'avait accoutumé aux grilles, aux verroux et au peu d'air respirable. Aussi ai-je regretté bien sincèrement cette espèce de cachot que vous avez vu et dont votre poitrine s'est sentie oppressée. A Saint-Lazare, au contraire, on ne rencontre rien de ce qui importune ou fatigue les yeux et les poumons. Ma chambre placée au troisième donne par une très-grande fenêtre, juste, sur le milieu d'une bien belle cour intérieure, au-delà de laquelle s'étend un immense parc, auquel s'associe la vue des faubourgs et de la campagne, que termine au bout de l'horizon le mont Valérien.

Quant aux jouissances intérieures, ce sont à chaque étage, quatre larges et longs corridors qui communiquent librement entr'eux, et la faculté pleine et entière de se promener au grand air, dans la vaste cour dont je vous ai parlé.

La petite poste se charge de nos lettres cachetées, après que nous les avons fait viser chez le concierge. Elle nous

apporte les réponses cachetées de même, et nous les recevons à l'instant de leur arrivée, quand elles ont passé par le même examen. Dans tout cela, il y a, vous le voyez, de très-bons motifs pour se trouver mieux ici que dans la rue de la Clé. La subsistance journalière ne peut pas m'arriver, il est vrai, aussi commodément; mais ce n'est pas là un grand inconvénient, quand d'un autre côté on n'est pas assez Sybarite pour vouloir chaque jour des provisions fraîches; et qu'importe la nouveauté, pourvu qu'elles soient saines! Je vous assure qu'avec de l'appétit (et le grand air ici l'augmente), on trouverait notre nourriture excellente, quand même elle serait moins bonne que celle qui m'arrive.

Déjà le soleil nous visite vers midi et demi, pour ne nous quitter qu'à son dernier moment; cet avantage n'est nulle part à dédaigner, surtout quand on a vécu quatre mois entiers sans jouir de la pleine lumière de cet astre.

Vous avez vu, sans doute, la longue lettre que j'ai écrite à ma fille pour la mettre en confidence de tout ce que j'ai pensé, senti, et vu dans la journée du 12 pluviôse. Je crois que tous ces détails ne sont point sans intérêt, en eux-mêmes. Peut-être aussi devais-je les fixer, de peur que le temps n'en diminuât chez moi l'impression. Mais ce dont je suis bien sûr, c'est de la part que votre amitié pour moi aura prise à cette lecture. Je désire que vous n'ignoriez pas ce que mes lettres prochaines doivent contenir. Nous allons au spectacle chercher le plaisir de la terreur, de la pitié, souvent pour des faits supposés, et toujours pour des actions qui se sont passées loin de nous; l'époque des révolutions sociales est bien plus féconde et plus riche en événements faits pour intéresser les contemporains, surtout quand ils voient la liberté publique s'élever au milieu des ruines du malheur.

LETTRE LXXIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 25 pluviôse an 2, à huit heures du soir.

Comme je crois qu'un jour tu seras bien aise d'avoir en main des mémoires authentiques du temps qui court, je vais continuer le récit que je t'ai commencé.

Tandis que nous étions ici, dans notre corridor Germinal, à crier la faim, la soif, le froid et la fatigue, nous entendons le bruit d'un grand nombre de chariots à la suite les uns des autres dans cette même cour, où nous étions descendus nous-mêmes quelques jours auparavant. On court aux fenêtres, on regarde et l'on voit un renfort de malheureux destinés à gémir avec nous. D'où viennent-ils? des Magdelonnettes. Ils ont traversé tout Paris le long des anciens boulevards; ils ont vu, comme nous, sur leur route, des visages immobiles. Était-ce d'indifférence? était-ce d'effroi? Vaste champ ouvert aux conjectures. Les voilà ces hommes suspects, répandus parmi nous et choisissant leur demeure dans les chambres dont les *Pélagiens* n'avaient pas voulu.

Ils étaient à peines casés, qu'un nouveau cortége arrive. Oh! pour ceux-là, ils présentent un spectacle bien plus affligeant. Liés, deux à deux, par le corps et par les bras, aux ridelles de leurs chariots, ils ont tous l'apparence de grands criminels. C'est ainsi qu'on traite les voleurs, les assassins, les incendiaires. Le sont-ils? d'où sortent-ils? De Bicêtre. Ils descendent; on en fait le triage. Les uns, fléau de la société par leurs forfaits, sont jetés pêle-mêle sur la paille, au rez-de-chaussée; les autres, ci-devant nobles, ci-devant prêtres, viennent se joindre à nous. J'en reconnais plusieurs qui avaient précédemment habité à Sainte-Pélagie, je leur serre la main, je les embrasse, je leur demande l'histoire de leur translation; la voici telle que je l'ai recueillie de leur bouche.

On les a d'abord réunis tous dans le vaisseau qui servait autrefois d'église. Là, ils attendirent ce qu'on allait ordonner d'eux, car on ne leur avait pas dit qu'ils dussent être trans-

férés. Tandis qu'ils se livraient ainsi au cours de leur imagination remplie du souvenir du fameux 2 septembre, des gendarmes à cheval, le sabre à la main, entrent; l'officier tire de sa ceinture deux pistolets qu'il arme. Bientôt, soit d'autres gendarmes, soit des guichetiers, apparient les malheureux par le moyen d'une corde. Au fur et à mesure que les détenus sont ainsi accouplés, on les emmène dans la cour, on les place sur des chariots où d'autres cordes les attachent. Voilà tous les chariots chargés qui traversent toutes les cours. Arrivés à la grande porte extérieure, le *convoi* aperçoit une vingtaine d'hommes à figure peu rassurante. Sont-ils là à dessein? sont-ils là par hasard? chacun se le demande, et libre à chacun de répondre, suivant le tour de son imagination. Ces *curieux* ou vrais ou prétendus suivent, accompagnent le cortége qui marche vers Paris. Ils ne seraient pas autrement, s'il y avait un projet à mettre à exécution, et qu'ils attendissent le signal convenu. Heureusement point de signal. S'il devait y en avoir un, qui donc l'a fait manquer? Devine qui pourra, ou parle qui saura. Mais enfin, à la barrière, ces beaux suivants cessent de faire suite. Un instant après on ne les voit plus. Mais c'est en plein jour qu'on montre à tout Paris, dans la plus longue traversée, des prisonniers dont un très-grand nombre est souillé des crimes que la société, dans tous les gouvernements, dévoue à la mort. Tout Paris saura donc que Saint-Lazare est une des grandes sentines de la République.

Quoi qu'il en soit, le jour s'écoule, la nuit arrive, et un grand nombre d'entre nous la passe dans un dénuement absolu de matelas, de lits, de couvertures.

Cependant au rez-de-chaussée, ces hommes qu'en terme de prison on appelle *pailleux*, parce que, selon une autre expression du même genre, on les *gerbe*, ces hommes travaillent des pieds, des mains à percer les murs, à mettre le feu aux boiseries de la grande pièce où ils sont déposés. Ils s'ouvrent une issue, et quelques-uns parviennent à s'échapper à la barbe des sentinelles qu'ils trompent. On s'aperçoit enfin de leur évasion; grand bruit! grand tumulte! On court après

eux; on parvient à les arrêter presque tous; on éteint d'autre part l'incendie, et le lendemain, on répand parmi le peuple, à la commune, que Saint-Lazare est entré en insurrection. Nulle distinction n'est faite des personnes, dans ce beau narré. Midi sonne, la garde montante arrive; le commandant général est dans la cour aussi. Les deux gardes s'y rangent en bataille. *Henriot* les harangue, et son éloquence s'applique à nous désigner tous comme des hommes ennemis de sa patrie. *Ils tenteront*, dit-il, *de s'échapper encore, eh bien! je vais vous faire distribuer des cartouches, des balles; au moindre mouvement, tirez! donnez-leur la mort, car la mort les attend.* Nous étions aux fenêtres, nous entendions distinctement la voix du général, et tu peux aisément, ma chère fille, te figurer l'effet de ce discours sur les auditeurs prisonniers. Le plus profond silence régnait. Peut-être *Henriot* en fut-il effrayé, car amendant tout-à-coup la généralité de sa proposition, il ajouta qu'il pouvait y avoir parmi tous ces scélérats quelques patriotes victimes de l'erreur ou de la haine, mais que ces vrais républicains savaient endurer, sans se plaindre, des rigueurs passagères et faire à l'affermissement de la liberté publique le sacrifice de leur liberté individuelle. Oh! il avait grandement raison, le commandant général. Oui, il y en a parmi nous de ces hommes de bien, et même en grand nombre. Je m'honore d'être de cette classe; la loi le veut, je courbe la tête et je te déclare que les portes de Saint-Lazare s'ouvriraient à l'instant devant nous, contre le vœu du législateur, que je n'en profiterais pas. L'autorité me captive; il faut que l'autorité me délivre, sinon j'achève ma vie loin de toi.

Voilà, ma chère fille, le récit fidèle de ce que j'ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles. Je me trompe; une circonstance essentielle y manque, je l'avais totalement oubliée; mais on vient de me la rappeler et je répare mon omission.

N'oublie jamais qu'on sembla prendre à tâche de faire arrêter longtemps les transférés de Bicêtre dans tous les lieux de leur route où se trouve la plus grande affluence du peu-

ple; environ une demi-heure à la place Maubert; autant devant la rue qui mène droit au marché des Innocents; autant encore dans la rue Saint-Martin, près du marché de ce nom. Si ce fût là un effet du hasard, avoue que le génie du mal, ne combine pas plus savamment ses projets infernaux, quand il veut s'assurer du succès.

P. S. Ta maman et toi, rendez-vous après-demain, 28 pluviôse, entre dix et onze heures du matin, à l'adresse ci-jointe. Peut-être aurai-je le plaisir de passer, ce jour-là, quelques heures avec vous; au moins je verrai l'une de vous deux, c'est un arrangement pris ici. Si vous ne pouvez pas entrer l'une et l'autre, ta maman voudra bien t'accompagner, avec la citoyenne que je te vais indiquer, jusqu'à la porte de Saint-Lazare, et convenir avec ta conductrice de l'heure à laquelle vous ressortirez, afin que de ses mains tu passes à l'instant dans celles de ta bonne mère.

Que cette lettre ne quitte point tes mains, ma chère fille! c'est ton père qui t'en prie.

LETTRE LXXV.

ROUCHER A SA FILLE.

Décadi 30 pluviôse an 2, à neuf heures et demie du soir.

Tu me demandes, ma chère fille, une définition claire et précise du bonheur et tu ajoutes : *ce n'est guère le moment de vous la demander*. Il me semble, au contraire, que tu ne pouvais mieux prendre ton temps. Je n'ai jamais été aussi bien placé qu'aujourd'hui, pour reconnaître la nature et les sources du vrai bonheur, c'est-à-dire, de la *jouissance intime de nous-mêmes*. C'est là, en effet, le souverain bien de l'homme sur cette terre où des objets extérieurs aucun ne dépend de lui; lui dépend de tous. Si tu consultes sur cette question la foule de nos semblables, je sais très-bien que tu n'en obtiendras pas la même réponse. La fortune, les honneurs, la liberté, les plaisirs, les dissipations et tout le cortége de la

folie, entreront dans la composition du bonheur. Mais la foule est un mauvais juge, un ignorant interprète des lois de la nature. Le commun des hommes ne rentre jamais en soi. Ils vivent tous dehors; ce n'est donc pas merveille qu'ils prennent pour bonheur ce qui, tout au plus, n'en est que la livrée. Mais voyons où se trouvent les vrais malheurs. N'est-ce pas dans le mécontentement de soi-même? Or les biens, les plaisirs et tout ce que la foule recherche avec tant d'empressement, sauvent-ils une âme qui veut se fuir et se retrouve toujours? Voyons ensuite où sont placés les vrais biens? n'est-ce pas dans la tranquille possession de son âme, dans ce témoignage secret d'une conscience pure? Or les chagrins de la vie, les douleurs, les chaînes, l'exil et tout ce qui épouvante jusqu'à la pensée du vulgaire, nous dépouillent-ils de ce calme délicieux d'un cœur qui se complaît dans la revue qu'il fait de tous ses mouvements? Je crois donc, ma chère fille, t'avoir donné la véritable définition du bonheur. Oui, je le répète : *le bonheur est la jouissance intime de nous-même.* Comment ton âme droite ne t'avait-elle pas menée à cette vérité? Il me semble qu'elle est d'autant plus facile à trouver, qu'elle est de sentiment, plutôt que d'intelligence. Il faut, à la vérité, de la réflexion pour se replier sur soi et pour se saisir au passage. Mais ton esprit est déjà fait à ce mouvement. Tu sens depuis longtemps, et tu mets en pratique ma maxime chérie : *regarde-toi passer.*

Maintenant, il faut, ma chère amie, que je te fasse entrer, pour t'égayer, dans les petits incidents de notre vie à Saint-Lazare. C'est une fenêtre qui s'ouvrira pour toi sur les honteuses faiblesses du cœur humain.

Il nous est arrivé pour commensale de notre corridor Germinal, une femme danseuse autrefois à l'Opéra, et riche aujourd'hui d'une fortune qui ne sera jamais celle d'une beauté innocente. *D. Dervieux*, c'est le nom de la nymphe, a des restes de charmes, de beaux yeux, une taille élégante, de la vivacité, de l'enjouement et même de la décence. Elle passait la soirée dans la chambre, en face de la mienne, et dans laquelle j'étais le soir où tu m'entendis te parler. Robert et moi nous

nous réunissons là à un certain nombre d'amis qui vivent ensemble; la curiosité nous conduisait. Bel et gracieux accueil nous est fait. La conversation s'engage sur des objets qui nous frappent désagréablement tous les matins, sur la soupe ou plutôt sur la pâtée qu'on promène dans les corridors, au fond d'une sale marmite, et qu'on distribue à ceux qui n'ont que la charité nationale pour vivre. Je raconte alors ce que j'ai vu. L'ex-bénédictin *Malitourne*, homme respectable, âgé de soixante-sept ou soixante-huit ans, ci-devant procureur général de la riche congrégation de Saint-Maur, c'est-à-dire, administrateur d'une immense fortune, je l'avais vu sortir de sa chambre, à pas de vieillard, portant entre ses deux mains sur sa poitrine une mauvaise assiette, comme un diacre porte une patène, et aller à la marmite recevoir sa subsistance que j'appelle son *viatique*. Je fais passer dans toutes les âmes, plus sans doute par ma physionomie que par mes paroles, le sentiment pénible dont j'étais affecté encore, quand *Dervieux* s'écrie : *Eh bien! allons au secours de ce brave homme; qu'on passe dans la chambre voisine, qu'on revienne ici l'un après l'autre; chacun m'apportera son offrande. J'ajouterai ensuite ce qu'il faudra pour compléter un assignat de cent livres.* Et zeste, elle éteint les lumières qui sont devant elle. On se retire dans la chambre voisine, pour fouiller dans les portefeuilles. Chacun apporte son tribut dans l'obscurité; ce qu'il donne n'est pas connu, l'amour-propre est à l'aise. On rallume, on compte, et il se trouve, dans le giron de la belle, cinquante-cinq livres; elle ajoute à l'instant quarante-cinq livres. Il n'est plus question que de faire porter cette somme à son adresse, sans blesser d'aucune manière la délicatesse du vieillard. Dervieux s'en charge encore; elle dit son projet. C'est le génie de la bienfaisance qui l'inspire; voilà qui est dit. L'un des assistants qui, par parenthèse, en va faire sa femme, me regarde et dit : Ceci ne se passera pas sans un quatrain, j'en suis sûr. Je fais semblant de ne pas entendre. Le lendemain, pendant que je me coiffe, ce mot me revient; mais je suis marié, père de famille, j'ai quarante-neuf ans. Dans cette position faire des vers à une actrice! il y a là, peut-être, quelque discon-

venance, pour moi surtout qui fus toujours très-réservé dans le choix de mes vers. N'importe! une bonne action est digne d'éloge, et puis, un quatrain ne tire pas à conséquence; le voilà donc fait.

A mes compagnons d'infortune, sur la citoyenne Dervieux.

Vous aimez son sourire et sa grâce et ses yeux;
Moi, je les aime aussi; mais ce qui plus me touche,
C'est d'entendre son cœur, alors que par sa bouche
Il plaide pour les malheureux.

Je le communique à Chabroud; le sage l'approuve et les vers sont partis, mais signés *Malitourne*. M***** les avait vus aussi et même approuvés; surtout, il avait souri à l'idée de la signature du vieux prêtre devinant sa bienfaitrice qui se cache. Mais le pauvre M**** a toujours eu, je crois, Dieu me le pardonne! au fond du cœur, un petit vilain je ne sais quoi, qu'en bonne conscience, je ne puis nommer jalousie. Il est impossible, ou du moins il est contre la nature ordinaire de l'homme, qu'inconnu et condamné à vivre et à mourir inconnu, non pas à défaut d'intelligence, mais de talent; que bavard comme un vieux avocat de sept heures, et presqu'aussi ignorant qu'un vieux prédicateur capucin, M***** se soit avisé, un beau matin, de se croire quelque chose. Cependant le petit homme s'est *piété*, quelquefois, pour essayer de se donner un demi-pouce de plus. Alors il a fait, quelquefois, comme Émile quand d'en bas il me regarde, se mesure à moi des yeux et n'ose me dire : *Papa, j'ai ta taille*. Dans cette disposition habituelle d'esprit, mon pauvre chambrier a trouvé sur son chemin des malins qui ont surpris son secret, ont voulu se faire un jeu de le mettre en évidence, et cela fondé sur ce principe que

Les sots sont ici bas pour nos menus plaisirs.

Ils l'ont donc poussé vers son penchant favori, et pour s'en amuser, pièce en main, lui ont conseillé d'écrire une longue lettre, moitié prose, moitié vers, sur Dervieux. Le nigaud

balle au bond, et le voilà lancé. Je le vois griffonner deux jours entiers, assidûment soir et matin, lui, l'être le plus inoccupé des hommes qui savent lire. J'ignorais le grand objet de ses longues méditations.

Vendredi dernier, vers les cinq heures du soir, avant de me remettre à l'ouvrage, je vais passer un quart d'heure chez Dervieux. Nombreuse compagnie, que grossissait M*****. — *Vous venez bien tard*, me dit-on. — Ce mot m'étonne; nulle de mes habitudes ne l'autorise. Quelques instants après l'un des embaucheurs de M***** tire un papier qu'il remet à Dervieux; Dervieux le lui rend et dit : *lisez vous-même*. J'écoute. Ce sont des phrases mesurées et non assurées sur les charmes de la belle, et surtout sur son esprit; le tout entremêlé de critiques sur le quatrain, ce fameux quatrain. A la vérité, elles sont comme honteuses de paraître; il n'y a que le bout de l'oreille qui perce. Tous les visages étaient sereins; la face de M***** était seule soucieuse, assez même pour que je le remarquasse. Je vois défiler des vers qui m'ont l'air d'arriver tout droit de la rue des Lombards, juste, de chez *le Fidèle berger*. Je remarque surtout *les plaisirs et les ris*. La lecture achevée, je conviens bonnement qu'il m'eût été possible de faire de jolis vers sur l'esprit de Dervieux, même en n'empruntant qu'une portion de cet esprit, et nous en restons là. Les malins s'imaginaient, sans doute, que je défendrais mon quatrain; mais le riche ne court pas après un denier. M***** se retire et, quelque temps après, je me retire aussi et rentre sous mon paravent. Je range à mon ordinaire mon bureau pour travailler. Parmi les papiers qui l'embarrassent, je trouve un chiffon écrit d'une main qui n'est pas la mienne; c'est celle de M*****. Je lis trois vers griffonnés, raturés, et je retrouve précisément *les plaisirs et les ris du Fidèle berger*. Oh! je l'avoue, ma chère Minette, j'éprouvai alors un sentiment de vive indignation. Quoi! nous vivons ensemble; je lui montre toute la journée mon estime pour ses bonnes qualités, je vais même la montrant aux autres; il n'a qu'à se louer de mes procédés; il est mon débiteur, et je le mets sans cesse à l'aise sur ce point; tout ce qu'il est en moi de faire pour

mettre quelqu'agrément dans notre situation, je l'ai toujours fait et même avec empressement; et j'en reçois ce beau loyer. Allons! point de grâce; il a cherché le ridicule, hé bien, qu'il le trouve! Et trois minutes après me voilà portant un petit papier de ma façon aux malins chez lesquels M***** jouait alors et se croyait bien sûr de l'incognito. Je donne mon papier à lire. A mon ton leste et gai, je vois qu'on pressent ce qui va arriver. On regarde M*****. M***** seul ne rit pas; il attend d'un œil ouvert, inquiet. On m'invite moi-même à lire et je lis :

A la citoyenne Dervieux.

Tanomy se tuant à louer votre esprit,
Vers ce terme en forçat rame et ne peut l'atteindre;
Le malheureux! il est moins à blâmer qu'à plaindre.
Né pour verbaliser, en verbal il décrit
Ce que d'un mot le goût sait peindre.

On avait deviné tout d'un coup l'énigme de l'anagramme. Un rire fou part de tous les côtés. L'un des malins s'écrie : *Tire t'en, M****** et le rire! redouble. L'œil de M***** ne sait plus où se reposer. Pour sortir d'embarras, il se met à louer l'épigramme. — Ce sont les meilleurs vers que vous ayez faits de votre vie, me dit-il — Non pas, mon ami, lui répliquai-je; les meilleurs, les voici.

A la citoyenne Dervieux.

Vous plaire, c'est le but par M***** envié,
L'atteindra-t-il? non, c'est Moyse
Qui, fou de la Terre promise,
Mourut sans y mettre le pié.

Le rire alors devient convulsion. Je m'échappe et retourne gaîment à mes livres.

Mais le lendemain matin, je m'en vais trouver les deux coryphées de la société maligne. Je leur dis qu'ils doivent, par pitié pour M*****, laisser les choses au point où elles

sont; que j'estime mon co-chambrier; qu'il n'y aurait pas de générosité de ma part à me battre, à armes aussi inégales, contre un malheureux étourdi qui n'a ni bec ni ongles. J'ajoute que moi, je veux vivre en paix, et qu'il est indigne d'eux de porter ainsi le glaive entre deux êtres qui vivent en paix; que du reste si M***** grouille encore, à ma connaissance, je mettrai sur leurs comptes l'écorché que j'en ferai, une dernière fois pour toutes. Je ne sais si mon sermon a converti, mais M***** me paraît amendé et vit tranquille, et je ne le troublerai dans ce bienheureux repos.

LETTRE LXXVI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 2 ventôse an 2, à huit heures trois quarts du matin.

Ma chère fille, un mois a suffi au citoyen Chabroud pour se mettre en possession de tous les principes de l'anglais; il s'est fait une méthode d'étude, persuadé que dans l'étude des langues, comme en botanique *la méthode est le fil d'Ariane.* A la vérité, il faut à présent qu'il loge dans sa mémoire la nomenclature et, à son âge, ce placement devient difficile; mais il tient l'essentiel, puisqu'il tient les principes. Je voudrais bien que tu fisses aujourd'hui quelque chose de semblable, et tu y seras forcée, si tu veux te distinguer dans le commerce épistolaire qu'il désire d'établir entre toi et lui, en anglais, deux fois par semaine. Il m'en a fait la proposition, et comme je n'ai vu là qu'un très-grand avantage pour ma bien-aimée, je n'ai pas balancé à donner mon consentement; ce n'est pas là le mot propre, j'ai embrassé avidement ce beau projet. Vous vous perfectionnerez, l'un par l'autre, dans la langue d'un peuple penseur, et comme ni lui ni toi-même, vous n'êtes faits pour en rester aux mots, son esprit fécondera le tien; ton imagination plaira à la sienne.

Je sais bien que pour te montrer ici, avec les avantages qui t'appartiennent, il faudra du travail et un travail réglé; mais avec de l'ordre, on va loin. N'oublie jamais ce mot de Linnée : *filum ariadnæum*. Avec ce fil, on se retrouve toujours dans le plus tortueux labyrinthe. Fais-en l'essai; et tu seras étonnée du bien rapide que te feront deux heures données constamment par jour, ou à jour fixe, au perfectionnement de ton moral.

A quintidi, ma chère Minette, à quintidi! j'aurai le plaisir de te voir et de t'embrasser.

Devine, si tu peux, la force et la tendresse de mes embrassements; je parie que tu resteras toujours en deça de la vérité.

LETTRE LXXVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 6 ventôse an 2, à onze heures du matin.

Comment te trouves-tu du jour d'hier, ma chère Minette? Les cinq ou six heures dont il a été composé, car je ne compte pas les autres, elles ont passé bien vite. Chacune d'elles ne m'a paru avoir que quelques minutes. Bon Dieu! comme notre pauvre nature est singulièrement arrangée! La douleur est longue et le plaisir est court. L'inverse aurait fait un ordre de choses plus supportable. Mais enfin, tel quel, celui où nous vivons a bien son charme encore, et pour mon compte, je l'ai mis à profit hier. S'il y avait eu moins de tumulte, moins de loquacité autour de nous, j'en eusse oui bien davantage.

Je vous ai pressés dans mes bras.
Objets sacrés de ma tendresse,
Vous que je ne céderais pas
Pour le Potose et ses richesses;
Vous de qui je me peins sans cesse,
Au sein de ma longue détresse,

Et les vertus et les appas ;
Vous dont l'image enchanteresse
Doit me suivre jusqu'au trépas ;
Objets sacrés de ma tendresse,
Je vous ai pressés dans mes bras
Que cette douce jouissance
Se renouvelle quelquefois !
Et des maux dont je sens le poids
Je trouve l'entière allégeance
Au charme de votre présence,
Aux sons amis de votre voix.
Que dis-je ! un jour la souvenance
De l'injuste captivité
Qui pèse sur mon innocence,
Grâce à la tendre piété
Dont vous soulagez ma souffrance,
Me fera, j'en ai l'espérance,
Une sorte de volupté,
Quand pour moi la reconnaissance
Embellira la liberté.
Je me dirai : « Leurs cœurs fidèles
Rêvaient sans cesse à mes besoins.
Le jour, la nuit, je fus pour elles
L'objet qu'environnaient leurs soins.
Mère et fille, aux races nouvelles
Dignes de servir de modèles !
Toutes deux surent à l'envi
Emousser les pointes cruelles
Des fers où j'étais asservi.
Elles dénoircissaient les ombres
Des tristes murs qui m'enfermaient ;
Je les revoyais, et moins sombres
Les jours pour moi se rallumaient ;
Mes premiers goûts se ranimaient,
Et la divine poésie,
Dont mon âme autrefois saisie,
Déjà ne suivait plus la voix ;
Dans les ennuis de l'esclavage
J'en faisais le plus noble usage ;
Ma femme et ma fille à la fois,
Recevaient mes vers en hommage. »

LETTRE LXXVIII.

ROUCHER A L'ARCHANGE RAPHAEL.

Ce 8 ventôse an 2, à onze heures du soir.

Je ne vous verrai donc plus, aimable fille d'un excellent père! Ils m'enlèvent, les cruels, ce tant doux plaisir. Quand je serais coupable, on ne pourrait m'infliger une peine plus sensible. Jugez donc quel je suis, n'ayant rien à me reprocher. Votre esprit éclairé, votre raison, votre voix charmante, cet ensemble délicieux qui relève les grâce d'un joli visage, tout cela n'existe point pour un malheureux prisonnier. Mon imagination me les représente sans doute;

Mais comment espérer que son prisme colore,
Ainsi que la nature, un bouton près d'éclore?
Les vers humiliés s'arrêtent devant lui.

C'est d'une jeune rose qu'il est question dans ces vers; convenez qu'en les composant, j'avais devant les yeux un objet qui ne vous est pas de beaucoup inférieur.

Minette ira vous voir. Je ne lui envie pas ce bonheur; elle le mérite par la tendre amitié qu'elle vous porte; mais je voudrais le partager. Cependant si elle ne vous dit pas, avec toute l'effusion d'une âme qui vous admire, de ces choses qui vous embarrassent un peu, parce que vous les méritez, tenez, Mademoiselle, vous pouvez l'assurer qu'elle me supplée mal. Il est vrai que la friponne voudrait tout attirer sur elle; mais, je vous en prie, réservez-moi quelque chose dans vos sentiments. Sa part sera toujours meilleure que la mienne. On ne donne pas à l'automne ce qui appartient au printemps. Mais enfin, on met quelque justice dans ses distributions même les plus charitables. Hé bien! me voyez-vous là, tendant la main et vous demandant la charité.

Quelque grain pour subsister
Jusqu'à la saison nouvelle.

Quoique laborieuse, vous ne me serez point fourmi. Grand merci, aimable Syrène! j'entends votre voix; elle chante une romance, une complainte qui attendrit en ma faveur ceux qui vous écoutent, et me rend plus cher, s'il est possible, à leur cœur. Je sens tout le prix de l'intérêt que vous me portez, vous et monsieur votre père. J'envie votre sort commun; vous êtes heureuse d'être avec lui; qu'il dise s'il est malheureux d'être avec vous! Ah! le ciel vous conserve l'un à l'autre! Après ce vœu, que je fais aussi pour moi, quand je songe à Minette, le froid hommage du respect est, je crois, bien inutile. On doit, sans doute, du respect à votre sexe, à votre jeunesse; mais l'amitié est un peu gênée dans les bornes étroites qu'il prescrit; elle le mène à sa suite et l'oblige à se voiler un peu, pour n'en être pas trop effacé.

N'est-il pas vrai que votre père est là? Oui, il me voit, il vous regarde; je vais donc vous embrasser.

LETTRE LXXIX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 9 ventôse an 2, à midi et demi.

Voilà un très-grand chagrin pour moi, ma chère Minette: tu auras fait une grande lieue pour voir papa, et tu ne le verras point, et il ne t'embrassera point. Toute communication nous est défendue aujourd'hui; nous sommes ici véritablement prisonniers. Nul adoucissement aux ennuis de la détention; le concierge a reçu les ordres les plus sévères. Tu vas refaire tristement ce long, si long chemin que l'espérance de me revoir avait abrégé pour toi. Plains-moi, ma chère fille, autant que je te plains. Il faut l'avouer, nous sommes nés, toi et moi, sous une étoile bien peu propice. Ce n'est pas la première fois que nous avons eu à souffrir d'un pareil contre-temps. Il s'était déjà présenté plusieurs fois sur notre chemin à Sainte-Pélagie. Bon Dieu! quand verrons-nous la fin de nos tourments? Et si par malheur tu étais partie à jeun, il y aurait encore pour toi

un long espace de temps à dévorer, avant que tu pusses prendre ta réfection.

Allons, ma bien-aimée, de la patience! du courage! Va te réunir à maman, elle ne s'attend pas à te revoir de sitôt. Embrasse-la bien tendrement pour moi; embrasse de même notre Emile, et quand tu seras un peu refaite de ton inutile et pénible course, donne-moi du moins le reste de ta journée; j'en aurai grandement besoin. Demain sans doute, en te lisant, mon chagrin s'adoucira. Tes lettres sont un baume versé sur des plaies. Adieu, ma fille, ma bien-aimée! Tu ne sors jamais de ma pensée, parce que tu vis toujours dans mon cœur.

Si j'avais pu prévoir, hier, ce qui arrive aujourd'hui, j'aurais tenté d'obtenir un laisser-passer quand vous êtes venues, toi et maman, m'apporter la provision d'aujourd'hui. Il était tard, je ne vous savais pas dans la cour, et c'est un hasard que je vous aie aperçues; je n'allais que pour voir quel était le commissionnaire que vous m'envoyiez. Quand mes yeux vous ont vues si loin de moi, j'ai été fâché que vous ayez pris tant de peine. Nous avions dîné, et l'envoi pouvait sans inconvénient être différé jusqu'à ce matin. Mais vous ne savez vous épargner aucune peine pour moi. Je suis toujours là, présent, pour agiter votre vie au-delà des forces humaines. Grand merci de tant de preuves d'amitié!

LETTRE LXXX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 10 ventôse an 2, à neuf heures et demie du soir.

Je n'ai pas joui hier du bonheur que je me promettais depuis quatre jours. Avec quel regret, ma chère Minette, j'ai appris vers les onze heures que tout accès était défendu! Avec quel chagrin, je me suis vu privé de tes embrassements! Ils ne savent pas, ceux qui donnent ces ordres, combien ils font de mal! non, ils ne le savent pas. S'ils pouvaient seulement le soupçonner, j'augure assez bien de l'humanité, pour croire qu'ils

défendraient ces actes de rigueur. La même sévérité a marqué encore cette journée. Nous ignorons quand il plaira à ceux qui l'ont commandée, de se montrer plus doux.

Et puis notre archange[1] qui venait pour la première fois, avec l'espoir de charmer *di sua bella sembianza* les ennuis de ma prison, il s'est retiré tout honteux, repliant tristement ses ailes qui n'ont pu l'élever jusqu'à la mansarde où je suis caserné. Les anges des ténèbres sont les ennemis nés des anges de lumière. Satan aura vu les apprêts du voyage que faisait Raphaël, et il aura pris les devants, exprès pour lui fermer la porte au nez. Il n'a, le malheureux, que trop bien réussi. Gabriel dira donc de ma part à Raphaël qu'il n'y a point eu hier de paradis à Saint-Lazare. Enfer tout pur, des pleurs et des grincements de dents. On m'écrit que cet enfant du ciel m'a adressé plusieurs fois la parole et qu'il a été péniblement affecté de mon silence. En vérité, je suis bien innocent de tout crime. J'ai vu cette substance angélique et j'ai eu un triste plaisir à la regarder de loin. J'aurais voulu qu'elle fût près de moi, chétif humain. Si ma voix n'a pas répondu à la sienne, c'est que celle-ci n'est pas venue à mon oreille. Vous autres, créatures célestes, vous avez une voix de zéphir qui souffle et murmure à peine; et de plus, comme elle n'est point faite pour la terre, les vents prennent soin de l'emporter aux cieux.

J'ai oublié, dans mes deux dernières lettres, de te louer du ton vraiment digne avec lequel tu as accueilli, dimanche dernier, lors de son entrée, l'auteur confus des vers faits, sans esprit, en l'honneur de l'esprit. Rien de trop; c'est là garder la juste mesure. J'ignore s'il a été averti, par sa conscience, de la parcimonie de tes paroles et de ta politesse; mais il n'y a pas eu de ta part de quoi le gâter, comme il n'y a pas eu non plus de quoi lui donner droit de se plaindre.

En parlant de M*****, je me souviens que la citoyenne Dervieux nous a raconté hier une anecdote, ou plutôt un

[1] L'amie d'Eulalie était venue avec elle.

trait d'esprit, de la part de *Sophie Arnould*, jadis grande actrice de l'Opéra, célèbre par son jeu théâtral, mais peut-être moins encore que par ses bons mots. *Sophie*, depuis la révolution, a acheté un bien national, une maison de campagne qui avait appartenu à des moines. Là, elle s'est arrangée de son mieux pour vivre heureuse dans la retraite, avec les débris de son ancienne fortune. Elle a conservé l'église qu'elle a convertie à son usage, et sur le fronton elle a placé une inscription que son esprit plaisant a trouvée. Là, on lit en gros caractères: *ITE, MISSA EST*. Conçois-tu rien d'aussi plaisant? *Allez-vous-en; la messe est dite*. Bon soir! il est près d'onze heures.

LETTRE LXXXI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 20 ventôse an 2, à deux heures et demie du soir.

Notre cher Esculape a beau trouver mauvais que je fatigue ma main à écrire! le mouvement des doigts, dit-il, ajoute à l'irritation des nerfs qui partent précisément du point où la suppuration s'est établie non sans douleur. Il me dit cent autres belles choses semblables, toutes plus scientifiques que les livres les plus savants. Rien n'y fait, mon bel ami; vous parlez d'or, mais vous ne savez pas mes engagements; il faut que je les remplisse coûte qu'il coûte. Je ne sais qu'un moyen pour m'empêcher de les remplir, c'est une bénigne amputation du poignet. Encore me resterait-il la main gauche que je dresserais bientôt au service *of my dear Minette*, et si cette main encore à son tour devait sauter le pas, je mettrais *le pied à la plume*. Nécessité l'ingénieuse a fait de ces prodiges d'adresse; la tendresse paternelle ne resterait pas en arrière, elle a aussi ses miracles et je lui en demanderais un que j'obtiendrais.

J'ai passé, hier, la journée à vide. Pas le moindre petit mot du dehors. Silence absolu de femme, d'enfant, d'amis. Il est vrai qu'il pourrait bien m'être arrivé au greffe quelque

marque de souvenir, et moi n'en avoir pas joui encore.

Il vient de s'établir ici, et tout cela pour le plus grand charme de notre vie, un petit train d'attentions fines, en vertu duquel on ne visera plus rien au greffe les jours de décade. Ne faut-il pas que nos bénévoles gardiens aient tout entier à eux *le repos national?* et comment le sanctifier autrement que par une addition de mal-aise aux ennuis de leurs chers prisonniers? Voilà sans doute une œuvre pie. J'ai grand'peur que piété n'aille encore croissant. Qui sait s'ils ne trouveront pas quelque chose de trop profane encore dans le soin que prennent nos femmes et nos enfants de nous envoyer à manger ces jours-là. Les envois passent par la censure; la censure ne s'exerce que par des censeurs, et pour ces censeurs, il n'est point de décadis chômés. Allons, ma chère Minette! ne désespérons de rien, le temps qui altère tout, améliore tout aussi; et puis les prisonniers eux-mêmes ne se trouveraient-ils pas mieux de ce régime? Un jour passé sans manger fait l'appétit du lendemain. Gare à nous, si l'on s'avise de cette maxime. Tous les premiers, les onze et les vingt et un de chaque mois, nous aurons un appétit qui fera de nous les hommes les mieux endentés de toute la République.

Cependant, j'avais fait très-sagement de prendre bonne dose de satisfaction le 19, puisque le 20 devait en être totalement dépourvu. Cette salle commune, à la vérité, ce bruit, cette confusion était de trop pour moi et sans doute pour vous. On n'a presque rien à se dire de cœur au milieu d'un tel brouhaha; le sentiment reste étourdi et les paroles n'arrivent pas. Les voies sont préparées pour un meilleur jour. Dis à maman que le citoyen Robert dînera avec elle chez lui, en présence de son grand tableau. Cela s'entend; musique, peinture, poésie se trouveront ensemble. On dit que ces trois sœurs sont bonnes à rencontrer. Tu es, ma chère Minette, très-proche parente de cette famille, et si tu faisais bien, tu ne paraîtrais à dîner que tes titres à la main, anciens d'abord et modernes ensuite, si tu en as ou si tu peux t'en donner un d'ici là.

Bonjour, ma bien-aimée! bonjour, mes anges, *e tutti quanti! qui taccio; manca la carta.*

LETTRE LXXXII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 15 ventôse an 2.

Rassure-toi, mon amie; la loi qui suspend toute communication avec l'extérieur ne frappe que sur les détenus prévenus de conspiration [1]; et grâce à mes principes, jamais la calomnie elle-même ne pourrait me faire comprendre dans cette catégorie. C'est bien assez et même trop qu'on soit venu à bout de me défigurer du nom d'*homme suspect.* Ainsi donc j'écrirai comme à l'ordinaire, et vos réponses me parviendront comme ci-devant. Je vis ici avec mes livres, ne me mêlant de rien, ne fréquentant personne habituellement, presque toujours dans ma chambre, bien peu dans celle du citoyen B****, et très-rarement même dans la cour.

Les heures passent, non pas agréablement, car je suis loin de vous, mais du moins sans trop d'ennuis, parce que l'étude m'aide à les tuer.

LETTRE LXXXIII.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 9 germinal an 2.

Enfin la liberté de communiquer avec nos amis et nos parents nous est rendue, ma bonne amie; j'en avais grand be-

1 Cette loi s'est étendue à *tous* les détenus, et la correspondance de Roucher avec sa fille a été interrompue quinze jours.

soin. C'était sur ma tête un ciel d'ennui que je n'avais pas même connu sous les barreaux et les gros verroux de Sainte-Pélagie. Ne pouvant plus écrire aux miens, je n'avais plus rien à faire.

La dernière lettre de Minette dont tu me parles n'a jamais existé pour moi. Ainsi toute demande de ma part au greffe est inutile. Elle est devenue ce qu'on a voulu; ainsi il n'y faut plus penser. Prie Minette d'en faire une copie, de mémoire, et de n'y mettre que du français, car l'italien et l'anglais, il faut renoncer au plaisir de l'écrire. On craint que ce ne soit un moyen de conspiration. Mais je lui recommande de ne pas négliger ces deux langues. On oublie bientôt ce qu'on ne cultive pas tous les jours. Je vais lui écrire. Adieu!

LETTRE CIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 9 germinal an 2, à neuf heures du soir.

Eh bien, ma bonne et chère Minette! s'est-il écoulé assez de siècles depuis quinze jours que notre correspondance a été interrompue! que Saint-Lazare m'a donné de tristes pensées! que j'ai bu longuement à la coupe de l'ennui! Ne pouvoir plus t'écrire! ne pouvoir plus recevoir de tes lettres! J'aurais maudit cent fois cette rigueur, *si je n'eusse pensé à l'utilité générale de la patrie, à la conservation de l'assemblée nationale, au salut même des prisons que menaçaient les grands coupables dont on a fait justice.* Trois d'entr'eux [1] avaient été enfermés à Sainte-Pélagie dans le corridor d'en bas, dans le même temps que j'y étais renfermé moi-même; mais guidé par un sentiment qui est en moi, dans moi, et qui tient, pour ainsi dire, de l'instinct, je ne m'en étais jamais approché, persuadé qu'eux et moi nous n'étions pas faits pour res-

[1] Défieux, Pereyra et Rossin.

pirer le même air. Ils faisaient sonner haut leur patriotisme, comme s'ils eussent pressenti qu'on les convaincrait bientôt d'en manquer; et moi, retiré dans cette cellule que tu as vue, je me taisais, je les jugeais et rendais grâces à la nature et à l'étude qui m'ont donné le véritable amour du bien, ce désir pur de voir s'établir, par les moyens qu'indiquent la raison et l'humanité réduites en lois, le règne de la liberté et de l'égalité. *Ah! puissent aujourd'hui toutes les opinions les plus opposées s'anéantir et se confondre dans une seule pensée, dans un seul désir, le salut de la France!*

Pendant que je laisse courir ainsi ma plume pour toi, ma chère fille, notre Émile est là, à ma gauche, dormant profondément sur son matelas mis en double, entre les six feuilles de mon paravent disposées sur trois rangs.

Comme le sommeil va bien à l'air de son visage! L'Albane qui a rempli ses charmants tableaux de belles femmes et de jolis enfants, s'il était vivant aujourd'hui et prisonnier avec nous à Saint-Lazare, l'Albane aurait déjà copié la couche, l'attitude, les alentours de ton frère. Mon sage et moi, hier, avant de nous coucher, nous sommes restés, la lumière à la main, debout longtemps devant lui, et regrettant l'un et l'autre d'ignorer l'art de peindre ou de dessiner. L'enfant dormait étendu sur le dos, ayant une main hors du lit, et l'autre sous sa joue gauche. Il est impossible d'avoir plus de roses et de lys ensemble. Si Robert était un homme auprès duquel je pusse risquer une demande, je me hasarderais à lui demander une heure de son talent; mais il faut savoir ne pas désirer ce qu'on ne peut avoir. Émile dort bien, parce qu'il se porte bien; voilà où je m'arrête et je fais sagement.

Tu sais, ma chère Minette, que j'ai repris notre traduction de Thompson. Je ne vais point vite, à la vérité; rarement je dépasse quarante, cinquante vers. Cette mesure de travail me suffit pour remplir deux heures tous les jours; mais elles sont bien employées. J'interroge chaque expression, chaque mot et le force de me révéler son sens le plus intime. *Mon aide de Smith* me sert beaucoup pour arriver à cette connaissance intérieure; il a déjà confronté la copie à l'original, dans

le chant du *Printemps;* et son avis est qu'il est impossible de faire une traduction plus rigoureusement fidèle *que la nôtre.* Les événements journaliers, les sentiments ordinaires qui naissent de l'idée pénible de la captivité, ne laissent pas assez de liberté d'esprit pour que j'ose me risquer à travailler de mon propre fonds. Je suis trop heureux de pouvoir donner ce qui me reste de facultés intellectuelles à une occupation agréable et moins pénible que la composition. Toi, de ton côté, ma bonne Minette, tu es aux trousses de *Prior*. Allons! pourchasse-le moi un peu vivement! Je suis impatient de voir de ta besogne. Si tu m'en crois, tu ne passeras pas un seul jour sans lire et traduire de l'anglais, ne fût-ce que dix ou douze vers. On ne peut se conserver dans la connaissance des langues étrangères que par un commerce habituel, journalier; je viens d'en faire l'expérience. J'avais laissé là Thompson, depuis plus de trois mois, et quand j'ai voulu revenir à lui, il m'a semblé que monsieur me boudait. Il ne me disait rien, j'avais de la peine à l'entendre; mais le moment de la brouillerie est passé, nous voilà redevenus bons amis. Tous les jours, je t'enverrai, sur un papier à deux colonnes, ma traduction de la veillé pour que tu la passes au scrutin épuratoire, et que tu jettes rapidement à côté tes observations critiques. Ce genre de travail n'aura rien de pénible pour toi, il te sera profitable cependant, et ta traduction d'un autre côté s'en améliorera. Quant à notre *Wise-man,*

C'est à pas de géant qu'il fournit sa carrière.

Il a coulé à fond les deux volumes de *Lyttleton,* un gros volume de fables en prose, et le voilà maintenant aux prises avec *Robertson,* dans l'histoire d'Écosse; encore quelques décades, et il saura la langue d'Albion, tout aussi bien que le *Spokesman* de la chambre des communes à *Westminster*.

Bonjour, ma chère Minette! tu sais comme je t'aime, tu sais donc comme je t'embrasse. Dis à maman, pour Émile et pour moi, tout ce que nous sentons pour elle, et puis tu n'oublieras pas de parler de moi à l'archange.

LETTRE CVI.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 14 germinal an 2.

Mais, ma bonne amie, tout ce découragement, tout ce désespoir que tu me montres, loin d'adoucir nos maux, ne fait que les aggraver. Il n'y a pour toi et pour moi dans ce moment rien de plus essentiel que de vivre pour nos enfants. Ils ont besoin de leurs parents; pourquoi, par le chagrin, par la déraison vouloir les en priver? Il faudra bien que les jours de bonheur arrivent. Que deviendraient-ils ces pauvres et chers enfants, si tu leur manquais? Ils ont plus besoin de toi que de leur père. Tout roule, tout repose sur toi. N'est-ce pas une chose bien étrange, que la consolation sorte de la prison où je languis depuis six mois, quand elle devrait m'arriver de ta part? Quel bien espères-tu donc, de me livrer ainsi à des noires pensées? Sachons souffrir. Il y a encore dans la République des hommes plus malheureux que nous.

LETTRE LXXXVI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 15 germinal an 2, à neuf heures du soir.

Ta maman perd courage, ma chère fille; elle que j'avais trouvée depuis longtemps telle que je la désirais pour se mesurer avec l'infortune, la voilà maintenant à la veille de descendre au-dessous d'elle-même et en danger de tomber pour ne plus se relever. Prends-y garde, ma bonne Minette; combats de tous les soins de ta tendresse ce fatal découragement. Moi, je ne puis que bien peu de choses contre ce malheur. Des paroles qu'on ne peut qu'écrire sont d'un bien mince effet. D'ailleurs, que dirai-je que ta maman n'ait lu vingt et cent fois dans mes lettres précédentes? Le papier est un si faible con-

solateur! Mais les soins assidus, empressés d'une fille tendre; mais les entretiens intimes de tous les jours, de tous les instants; mais tout ce que l'on peut recueillir d'espoir, soit dans les circonstances dont on se trouve environné, soit dans une raison éclairée et dans le désir bien senti d'éloigner les idées chagrines et quelquefois exagérées par un excès de sensibilité; oh! tous ces remèdes sont à ta disposition; tu es placée pour les appliquer heureusement. Allons, ma bien-aimée Minette; entreprends cette cure : je suis sûr pour toi du succès. Dis, répète et persuade bien à maman qu'il ne s'agit que d'aller encore avec le temps; que ce temps sera le réparateur de lui-même; que devenu libre, car il faudra bien que je le devienne, nous trouverons immanquablement des ressources qui répareront nos maux d'aujourd'hui. *Il faut,* dit mon ami Sénèque, *il faut s'accoutumer à son sort, l'endurer sans se plaindre, et s'il laisse entrevoir quelqu'avantage, tâcher de se l'approprier par l'espérance.*

Une visite est venue m'interrompre; elle m'a volé plus d'une heure de bonheur, car j'oublie mes peines quand je t'écris. Voilà onze heures et un quart; je te quitte, ma chère fille, mais demain, au lever du soleil, je reviendrai à toi avec la certitude de n'être distrait, par personne, de la plus douce des occupations.

Ce 16 germinal an 2, à 5 heures et demie du matin.

Voilà l'heure à laquelle nous partions ordinairement l'année dernière, pour aller, toi et moi, comme *Jeannot Lapin,*

Faire à l'aurore notre cour
Parmi le thym et la rosée.

Aurore, thym et *rosée,* signifient ici *botanique.* Comme nous étions heureux alors! Combien peu nous le sommes aujourd'hui! Le voilà ce printemps que je m'étais promis de mettre si bien à profit pour ton instruction et la mienne. Le voilà ce beau soleil que nous avions tant de plaisir à saluer à son réveil, et devant lequel nous répétions, en marchant, ces magnifiques vers de Thompson :

The first fresh dawn then wak'd the gladdened race
Of uncorrupted man, nor blush'd to see
The stuggard sleep beneath its sacred beam :
For their light slumbers gently fum'd away;
And up they rose as vigorous as the sun.

A la vérité, ce n'était pas pour la culture des champs ou pour les soins de la bergerie que nous nous levions. Ces deux occupations sont douces et aimables, sans doute; mais la nôtre avait bien son charme. L'étude de la nature végétale est d'autant plus attrayante qu'elle rapproche l'homme de sa destination primitive.

Il naquit dans les champs, c'est aux champs qu'il doit vivre.

Et lorsque des circonstances impérieuses le retiennent au milieu de la fange physique et morale des villes, il doit, s'il le peut, y échapper par l'imagination, en appliquant son esprit aux études qui conviennent le mieux à des mœurs pures, des goûts innocents.

Dis-moi, ma chère fille, as-tu déjà songé à enrichir notre herbier des premières fleurs *of gentle spring?* Je t'en prie, ne laisse point passer ce beau moment de l'année, sans le forcer à nous payer son tribut. La violette, la jonquille, le narcisse, et la tulipe, et le lilas, et

The yellow wall-flower, stain'd with iron brown,
And lavish stock that scents the garden round,

doivent entrer dans nos coffres. Ces trésors amassés n'appauvriront pas la République. Tu peux sans crainte les enlever à la circulation, et lorsqu'on viendra, au nom sacré de la loi, te demander l'état de notre fortune, tu répondras, en montrant notre collection botanique : « La révolution nous a tout enlevé; mais nous lui devons toutes ces plantes que sans elle peut-être nous n'eussions jamais étudiées. »

Te prépares-tu à suivre le cours du bon citoyen *Desfontaines?* Il devait s'ouvrir de très bonne heure, cette année. C'est bien véritablement l'un de mes plus vifs chagrins de ne pouvoir en profiter. Je crains que le travail de l'année dernière

ne soit totalement perdu pour moi. J'ai voulu, deux ou trois fois, parler la langue de la science, et j'ai trouvé, à mon grand regret, ma mémoire très-mal disposée à me fournir les mots propres. Toi, ma chère fille, arrange avec ta maman les choses de manière que cette année te vienne en accroissement *d'hoirie;* rends-moi compte de ce que vous aurez décidé. Je te suivrai des yeux de mon cœur, chaque matin, en sorte qu'à chaque démonstration que tu entendras, tu pourras te dire : « papa cherche à lire dans mes yeux si ces idées se logent bien dans ma tête et paraissent s'y loger à demeure. » N'oublie pas de m'informer, le plutôt possible, du jour précis de l'ouverture. Je veux écrire, pour toi, au professeur; il faut qu'il te continue ses soins de prédilection. Tu les mériteras sans doute par toi-même; mais quelques mots aimables et flatteurs, en vers tels que je sens mon âme prête à les faire, ne gâteront rien.

LETTRE LXXXVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 26 germinal an 2, à sept heures du matin.

Sans doute, il est dur de se voir emprisonné comme suspect et même *anticivique*, quand on a appelé de tous ses vœux et servi de toutes ses facultés la régénération de son pays par la liberté. Il est dur de voir l'injustice de cet emprisonnement se prolonger au-delà de six mois, dans un âge où six mois sont une portion considérable de la vie. Il est dur de voir se reculer sans cesse, même pour l'espérance, le terme d'une pareille captivité. Mais il est horrible d'éprouver, presque tous les dix jours, des alternatives de rigueur, un resserrement fiévreux et, pour ainsi dire, intermittent de chaînes, sans savoir jamais, à la fin d'un jour, quel sera le régime de sévérité du lendemain.

Telle est, ma chère Minette, notre condition à Saint-Lazare

depuis que les prisons ont été accusées et *convaincues* de conspiration contre l'existence de *l'Assemblée nationale*. Les hommes nés scélérats, le sont partout, dans les fers, comme en liberté, et une fois qu'ils sont entrés dans la voie du crime, il faut qu'ils aillent toujours devant eux, jusqu'au moment où ils rencontrent l'échafaud.

Il paraît que ce fut à Sainte-Pélagie, dans le corridor que j'habitais, la deuxième porte au-dessus de la mienne, que fut ourdie la première trame de ce projet entre Ronsin, Pereyra et Défieux. Ils complotaient à côté de nous, et nous l'ignorions. S'ils eussent réussi, Minette n'aurait plus de père aujourd'hui. Les deux premiers ne m'avaient point oublié dans leur table de proscription. Je n'avais jamais parlé à ces garnements; peut-être même, le son de ma voix leur était inconnu, et toutefois ils m'avaient accablé, à deux reprises, de grosses et sales injures, si toutefois l'homme de bien, l'homme vertueux peut se croire injurié par d'aussi viles créatures. Cependant, comme ils travaillaient dans le mystère et dans les ténèbres, le régime de Sainte-Pélagie resta toujours le même, à peu de choses près. Les communications des maris et des pères avec leurs femmes et leurs enfants ne cessèrent jamais pour ceux qui, comme moi, n'écrivaient et ne recevaient que les expressions d'une douleur prudente et d'une tendresse toujours respectable. Nous arrivâmes à Saint-Lazare, et le complot ayant pris alors plus de vie, et s'approchant de l'action, fut connu du comité de salut public. Dès lors la surveillance, la sévérité et la rigueur nous environnèrent tous, et pesèrent indistinctement sur les coupables et les innocents. On avait accordé aux nôtres quelques permissions pour nous voir ; on les a supprimées. On vous laissait approcher dans la cour, jusque sous nos fenêtres; ces approches ont été défendues. Vous pouviez encore nous apercevoir de loin, en vous plaçant sur le seuil de la deuxième grande porte qui restait ouverte; la deuxième grande porte a été fermée, on n'en ouvre plus qu'à moitié une espèce de guichet qu'on rejette à l'instant que les commissionnaires intérieurs sont passés. Ces com-

missionnaires nous apportaient eux-mêmes dans nos corridors, jusque dans nos chambres, les paniers qu'on leur avait remis pour nous; on leur a ordonné de les déposer au guichet du premier où nous sommes obligés d'aller les attendre pour les porter nous-mêmes. Nous pouvions du moins écrire à nos amis, à nos parents, tout ce que nous sentions pour eux d'attachement, de tendresse, de reconnaissance; la reconnaissance est défendue, la tendresse est proscrite comme inutile, et l'attachement ne peut se manifester que d'une manière vague, et dans l'espace de quelques mots. Ma dernière décadienne n'a pu obtenir le timbre du greffe auquel je l'avais présentée. Le concierge a été effrayé de ces huit pages mêlées de prose et de vers, qui sont bien loin de tout projet, de toute pensée de conspiration. Quand Virgile écrivait le début de ses *Géorgiques*, il était bien loin de penser qu'il existerait un jour un pays, dans les Gaules, où la traduction de ses vers, en vers bons ou mauvais, n'auraient pas la permission de passer d'un père à sa fille.

Cet excès de rigueur paraissait, il y a deux jours, sur le point de s'adoucir. Mais voilà qu'un de nos co-détenus a écrit, hier, une longue lettre sur les événements du jour, à l'un des détenus au Luxembourg. Cette lettre, qui porte, *sans doute*, avec elle ou quelque preuve ou quelqu'indice qui rend deux personnes à la fois à craindre, a été arrêtée au passage, et les rigueurs contre toute communication recommencent de plus belle. On nous a annoncé que nous ne pouvions plus envoyer et recevoir que des chiffons de papier, chargés uniquement de la demande et de l'envoi de nos besoins.

Il faut donc, ma chère Minette, aviser à quelque moyen sûr et secret de continuer, sans embargo, notre tant douce correspondance morale et littéraire. Pour cela, achetez deux boîtes ou d'écaille, ou de corne, ou de bois, les plus plates possibles, fermant bien, sans couleur ni vernis, et d'une capacité suffisante pour contenir trois ou quatre feuilles de papier, pliées du format de mes lettres. Toutes les fois que vous m'enverrez des provisions, vous placerez l'une de ces

boîtes au fond de l'un des vases qui contiendront ou lentilles, ou épinards, ou pommes de terres, en un mot ce qui ne sera pas liquide. Nous continuerons à ne nous parler qu'amitié, morale, science et littérature. Quand la seconde de ces boîtes m'arrivera, je te renverrai la première remplie de ma façon et arrangée, sans qu'on s'en doute, parmi toutes les poteries qui encombrent mon panier de renvoi.

Maintenant que nous voilà arrangés, reprenons le courant de nos entretiens accoutumés.

J'ai appris par la dernière lettre de la *Donna apportatrice* que tu n'es pas fâchée de me voir avec l'abbé Delille comparaître à ton tribunal; que tu ne veux pas, pour juger avec impartialité, chercher à qui des deux appartient l'une et l'autre manière, et que tu t'apprêtes à prononcer, comme il faut toujours le faire quand on veut être juste, abstraction faite des sentiments étrangers à la chose. J'approuve beaucoup ces dispositions où tu te places. Ne nous laissons jamais influer par nos affections, dans les matières d'esprit et de goût.

On peut être bon père, et faire mal des vers.

Il s'agit ici de toi et non de moi. Que tes facultés intellectuelles se développent, se perfectionnent, se consolident; que tu acquières ce tact sûr qui saisit d'abord le vrai, le naturel, le beau, cet amour de l'antique simplicité, dont notre manière moderne est si éloignée, et de quelque part, de quelque plume que ces avantages t'arrivent, je trouverai encore dans mon cœur de quoi sentir quelqu'orgueil, si l'orgueil me plaît tant à sentir.

Depuis le projet que j'ai formé de soumettre à ta censure la traduction *of the Seasons*, je t'avertis que je la travaille avec plus de soin, plus de goût. Vous jugerez, Mademoiselle, si elle mérite qu'on en dise ce que les Italiens prononcent comme le plus grand éloge d'un ouvrage : *fatto con amore*. C'est un très-grand poëte que Thompson! quelle richesse d'images! quelle vivacité! quel éclat de couleur! quel heureux mélange de sensibilité et de mélancolie, d'esprit philoso-

phique, d'amour pour son pays et pour l'humanité, d'observations fines, ingénieuses et de connaissances savantes! comme il peint bien tout ce qu'il voit, et comme il a bien vu tout ce qu'il peint! C'est grand dommage qu'il ait trop multiplié des détails qui, à nous Français, formés plus que les Anglais à l'école des anciens, paraissent un peu trop minutieux. Je sais qu'il est possible de l'excuser. Les personnes instruites, éclairées qui, dans tous les pays, forment seules la classe des lecteurs juges, vivent beaucoup à la campagne en Angleterre; et ce séjour habituel est pour elles une occasion journalière de saisir et d'amasser dans leurs pensées une foule d'objets qui les charment et qui ne nous disent rien, parce qu'ils n'existent pas pour nous Français, amateurs de la ville, et qui la portons encore avec nous, quand nous allons à la campagne. Cependant le temps viendra où nous serons, peut-être plus que les Anglais, citoyens des champs. La république établie sur la base des mœurs et des vertus, purgée de la gangrène financière, de l'excessive opulence qui ronge et corrode toutes les âmes sous les monarchies toujours dépensières et prodigues, les campagnes seront plus habitées. Les orages même de la liberté repousseront vers la vie champêtre le plus grand nombre des hommes toujours faibles et pusillanimes, et les charmes du repos seront pour eux un lien qu'ils n'auront plus envie de briser. Alors devenus plus pensifs, plus observateurs, ce qui nous déplaît aujourd'hui, nous plaira, et Thompson et ses disciples seront lus avec intérêt. Ils auront même des imitateurs.

Dis-moi si je pourrai bientôt charger notre petit vaisseau d'écaille, de corne ou de bois, d'une pacotille de prose française interprète des vers anglais.

J'avais encore bien des choses que je te destinais pour compléter ton quintidi, mais,

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

Ne disons donc pas tout. D'ailleurs, décadi est bien d'une autre importance, il faut le traiter avec plus d'égard, plus

libéralement; ainsi ferai-je; c'est lui qui aura l'excédant d'aujourd'hui.

Bonjour, ma chère Minette! si tu crois que je t'aime, tu ne te trompes pas. Si tu sens que je t'embrasse, tu sais aussi que c'est avec toute l'effusion de mon âme de père.

LETTRE LXXXVIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 30 germinal an 2, à dix heures du matin.

Quel beau jour de printemps que celui d'hier, ma chère fille! Tout le ciel de la rue des Noyers en a profité. Mes deux anges *e la madre ed il bambino* ont pris leur essor vers le Muséum d'histoire naturelle, en sorte que c'était un paradis dans un autre; car vous saurez, soit dit en passant, Mademoiselle, que, dans le langage des orientaux, paradis et jardin, c'est la même chose. Mais tandis que vous étiez ainsi, faisant le métier d'abeille, butinant ici une fleur, là une autre,

And strays diligent with th'extracted butin;

moi, j'étais ici, jetant les yeux de temps en temps au loin, sur la campagne, sur ce mont Valérien qui n'avait pas le plus léger brouillard à sa cime et je me disais : « Quand pourrai-je courir en liberté partout où la botanique appelle ses fidèles suivants! Les cruels! ils m'empêchent de me livrer avec ma fille à la science la plus aimable et la plus innocente. Un botaniste passionné n'est pas un conspirateur. Que de progrès j'eusse faits, nous eussions faits, cette année! Les voies étaient aplanies; nous étions familiarisés avec les premiers éléments; en un mot, nous étions sortis du chaos des principes; nous n'avions plus qu'à aller devant nous. Mais non, ce printemps sera tout à fait perdu pour moi; et cependant, à mon âge, un printemps est bien quelque chose. *Combien de mes contemporains ne verront pas le suivant! Et moi-même, le*

verrai-je? » C'est avec toutes ces pensées teintes en noir que je me suis rendu en imagination auprès de toi, dans le jardin du Muséum. Est-ce que tu ne m'y as pas vu, ma chère Minette? Je te suivais pourtant, et je te murmurais tout bas : demande celle-ci, prends toi-même celle-là. Toutes ces espèces manquent à notre herbier. Le printemps n'y voit rien qui soit à lui ; l'été seul y figure.

Tu ne connais pas tous les élans de mon âme vers la liberté, depuis le rajeunissement de la nature. J'ai supporté, avec le courage d'un stoïcien, la captivité pendant les six mois brumeux, neigeux et pluvieux qui ont passé sur ma tête en prison. Ce même courage ne m'a point abandonné ; mais, à mon insu et malgré moi, ma pensée me quitte à tout moment, et quand je la retrouve, c'est au milieu des jardins et des campagnes dont je ne jouis pas, moi qui m'étais tant promis d'en jouir ; et pour m'entretenir encore dans cette disposition d'âme, moitié pénible, moitié agréable, le hasard a fait que ce moment de l'année se rencontre avec la traduction de cette partie de l'été où Thompson, avec un charme inexprimable, une mélancolie philosophique, peint les délices de la promenade. Qu'on a bien raison de dire que les couleurs, ou du moins les nuances des objets, varient selon la position de celui qui les regarde ! J'avais lu plusieurs fois ce morceau, et il ne m'avait laissé qu'une impression ordinaire. Hier matin, je le traduisais et je ne pouvais me rassasier de le lire, de m'en pénétrer, et je regrettais de ne pouvoir pas réaliser, avec toi, cette tant douce vie, dans des courses botaniques, soit autour de Paris, soit à Montfort où nous nous étions promis d'aller herboriser cette année. J'avais bien fait d'autres projets. Tout en ramassant des plantes, nous aurions poussé jusqu'à la Falaise-Tourny autrefois. Il y a là, dans cette longue vallée qu'arrose la Maudre, et qui est digne d'être visitée par les botanistes autant que chantée par les poëtes, il y a là une riche moisson à faire. Je suis sûr que nous n'en serions pas revenus les mains vides. Deux ou trois jours d'absence de chez ton oncle, nous auraient suffi pour cette riche herborisation. Et puis, je t'aurais montré, dans cette excursion,

les lieux, les sites divers qui font de la Falaise une Arcadie en France. Peut-être que tu y aurais retrouvé encore les inscriptions que le propriétaire y avait placées dans les endroits les plus piquants, et qui toutes étaient sorties de ma plume. Moi-même, je les aurais revues avec plaisir ; car je les ai oubliées, du moins en partie, et je n'en ai point gardé de copie, à mon ordinaire, toutes les fois qu'il est question de fugitives. Cependant, j'en veux placer ici trois dont il me souvient. Tu ne seras peut-être pas fâchée de les conserver.

Sur le plus bel arbre d'une saussaie où la Maudre entre et forme à droite, à gauche, de tous côtés, une foule de petits ruisseaux qui, murmurant à la fois, firent dire si joliment un jour à ta maman : *On ne sait auquel entendre*, on lisait ces vers :

Amis de la vertu, venez sous cet ombrage,
Venez et suivez dans son cours
L'onde qui fuit, revient toujours,
Fuit encore, et de son rivage
Avec un doux murmure embrasse les détours ;
Votre âme ici plus reposée,
Oubliant des humains le profane séjour,
Croira voir se lever l'aurore du beau jour
Qui vous attend dans l'Élysée.

Dans un autre endroit où la Maudre, déjà près de son embouchure dans la Seine, ramasse toutes ses eaux et fait une chute en cascade bruyante; sur un grand aulne que le hasard a fait naître, juste au milieu de la rivière, précisément à l'endroit où elle retombe, ces quatre vers animaient encore la scène :

Quand le sort vous oppose un obstacle jaloux,
Mortels, n'imitez pas cette bruyante source;
Sans murmure soumettez-vous,
Et suivez en paix votre course.

Enfin, dans un autre site, le plus beau de toute la vallée

et où un véritable moulin tourne et moud pour les villages voisins, je faisais parler la rivière en ce quatrain :

Le beau sans l'utile n'est rien.
Riche, qui viens jouir de son charmant rivage,
Imite-moi ; sur ton passage,
Comme moi, fais un peu de bien.

Je ne sais, ma chère Minette, comment je me suis égaré dans toutes les idées dont ma lettre est composée. Ce n'était pas pour elles que j'avais pris la plume; mais elles m'ont entraîné. Voilà qui est fait. Tu recevras les effusions de mon âme telles quelles. Embrasse-moi, comme je t'embrasse. Adieu !

TTRE LXXXIX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 1er floréal an 2, à midi.

Bientôt quarante-huit heures, ma bonne amie, que je n'ai reçu signe de vie de toi ou de nos enfants. Les jours de décade sont bien longs. Je leur trouve une étendue que les heures passées ne diminuent pas, au contraire elles l'augmentent; et puis j'en viens à mes sentiments habituels depuis que le printemps est de retour. Le passer en prison ! ne pouvoir pas aller courir les champs, étudier, recueillir et dessécher les plantes ! si on a eu l'intention de me réduire à me dévorer moi-même, oh ! le coup n'a pas été manqué. Cependant je tâche d'endormir de mon mieux l'inquiétude qui me travaille. Je fais de l'anglais et du français, et même de l'italien à la journée. Je suis toujours au lit avant onze heures du soir, et toujours à mon bureau à six heures du matin. C'est tout ce que je puis pour tromper l'ennuyeuse longueur de la journée.

LETTRE XC.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 5 floréal an 2, à dix heures du matin.

Nos quintidiennes, nos décadiennes me sont plus nécessaires qu'à toi-même, ma chère fille. T'écrire, parler morale, botanique, littérature à ton cœur, à ton esprit, à ton goût, c'est un de mes besoins et le premier de mes plaisirs. Il en serait ainsi si j'étais libre; captif, le besoin est plus pressant, et le plaisir mieux senti.

Nous l'avons lue ta lettre, en société intime; c'est-à-dire que tu as eu pour juges de tes jugements cinq personnes qui s'occupent de penser et d'écrire; et si Minette eût été cachée dans un coin d'où elle eût pu entendre, je parie qu'elle n'aurait pas été tentée d'en sortir pour leur égratigner la figure et leur arracher les yeux. Il pouvait bien y avoir dans tout cela un peu d'exagération; mais mon âme de père leur disait tout bas : allons, mes bons amis ! je sens bien que vous dépassez la mesure, n'importe ! continuez, vous me faites plaisir.

Je n'ai pas encore vidé tout mon sac; demain un supplément à quintidi. En attendant cherche dans Thompson, page 120, depuis *may my song* jusqu'à *conscious eye*, c'est-à-dire quinze vers, et traduis-les-moi tout de suite et de ton mieux. Nous sommes ici quatre Anglicans qui ne nous accordons pas sur le sens de ces vers. Les trois derniers surtout sont singulièrement difficiles. Allons, vite, à l'ouvrage ! Je t'embrasse, ma fille.

LETTRE XCI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 6 floréal an 2, à onze heures du matin.

J'ai grand'peur que mon supplément d'aujourd'hui n'ait

à son tour un supplément demain. Je commence un peu tard à remplir ma promesse d'hier, et cependant j'étais debout à cinq heures du matin. Ce sont ces treize ou quinze vers de Thompson dont je t'ai parlé, ma chère fille, qui m'ont mis la puce à l'oreille. Chabroud, *Cezeron* et Saint-Pierre en ont fait une traduction; j'en ai fait une aussi, et comme j'ai voulu me signaler en fidélité scrupuleuse autant qu'en grâce, en harmonie et en élégance, j'ai travaillé cette prose comme on travaille des vers quand on veut les faire beaux. Ils m'ont consumé plus de six heures d'un travail obstiné; mais ces six heures ne sont pas perdues. J'attends encore ta traduction. Je voudrais bien qu'elle l'emportât sur la mienne; j'irais la chantant à tout le voisinage, fier de dire : « Voyez, chez nous les enfants valent mieux que les pères. » Mais de quelque mérite qu'elle soit, j'y trouverai toujours, j'en suis sûr, quelque heureuse importation à faire dans la mienne. Tout est commun entre nous, j'espère; et comme je n'ai rien qui ne t'appartienne, tout ce qui t'appartient est en retour à moi.

Le départ de notre archange tombe bien mal. Pourquoi n'a-t-elle pas attendu des jours de pluie ? vous auriez profité ensemble de ces beaux soleils pour des moissons journalières au Muséum, au lieu qu'hier et aujourd'hui n'existeront pas dans ton herbier. Chauvet t'attendra bien, mais les fleurs ne t'attendront pas. Un soleil aussi ardent, par un vent aussi sec, doit hâter le dernier moment de ces belles qui ne sont déjà que trop passagères.

Comment fais-tu donc, ma bonne Minette, pour charger nos plantes autant qu'elles doivent l'être? Cinquante à soixante livres pesant sont un fardeau à remuer pour toi. Prends-y garde, vas-y sagement? Point d'effort! Il vaudrait mieux renoncer pour jamais à la tant douce et tant aimable botanique. Cent plantes nouvelles déjà sous presse ! Bravo ! bravissimo ! Et elles seront bien desséchées, bien étendues, bien vivantes dans leur feuillage et dans leurs pétales colorés ! Est-ce que maman ne t'a point aidée ? Maman a dans les doigts une recherche de soins, d'attentions fines, qui convient à merveille à un botaniste dessiccateur.

Tu veux lire *Annibal Caro*. Eh bien! ma Minette, tu le trouveras dans la grande armoire de ma bibliothèque.

Je ne veux point prévenir ton esprit pour ou contre ce célèbre traducteur de Virgile. Pour en parler ensemble, j'attendrai que tu aies lu au moins les quatre premiers livres de l'*Énéide*. Nous verrons alors ou d'appuyer ou d'infirmer la haute estime dont l'ouvrage jouit en Italie. Jusque-là, *motus* entre nous sur ce sujet.

Je m'arrête, il faut que je dise un mot d'amitié et de ménage à maman. Reçois mes tendres embrassements, ma chère fille? Tu sais comme je t'aime.

LETTRE XCII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 7 floréal an 2, à quatre heures de l'après-midi.

Parlons un peu de la journée d'hier. Oh! combien elle a pesé d'ennui pour votre Minette! Sans la botanique que j'ai nommée depuis mon *sauvenoir*, je me serais trouvée profondément malheureuse de cette *départie*. C'est à dix heures et demie que nous avons été conduire cette bonne amie au maudit coche qui l'a emportée loin de moi; et malgré le mal que cela me faisait, j'ai voulu le suivre des yeux tant qu'il a été possible. C'est lorsque je l'ai eu perdu de vue, que la douleur a pris le dessus, et m'a ôté jusqu'à la faculté de penser. Je ne saurais même vous dire si je songeais à elle dans ce moment-là; il me semble que non. J'étais anéantie et hors d'état de mettre au net aucune des sensations qui me bouleversaient. C'est son départ, c'est parce qu'elle ne sera plus là, près de moi, toute la journée; c'est parce que je ne lui communiquerai plus tout ce que j'éprouvais, tout ce que je sentais, que me voilà si affectée.

A sept heures et demie je suis entrée au Jardin des Plantes; autre chagrin. Mon âme était prompte à saisir les impressions

pénibles; elle n'en rejetait aucune; et nul désir de lutter contre sa volonté. Je n'étais épargnée en rien. L'heure, la saison, le lieu, tout m'offrait une part de souvenir amer; tout jouait un grand rôle dans ma mémoire, jusqu'à un morceau de pain que le besoin m'a forcée de manger. C'était la première fois précisément que je déjeunais au jardin. Votre cœur vous a déjà dit tout ce qui a pu se passer en moi. Une boîte, un seul morceau de pain, en malheur tout compte; la plus petite circonstance emporte souvent la balance. Harassée d'ennui, de malaise, je n'ai trouvé de soulagement qu'à pleurer. Il y avait là plus de six jours de contrainte; car depuis qu'il avait été question de départ tout de bon, j'avais bien senti qu'il viendrait un moment où je payerais les efforts répétés que je faisais sans cesse pour ne pas m'affliger d'avance. J'avais le dessein d'étudier des plantes à l'aide du second volume de la Botanique de Lyon, mais je me contentai de prier *Chauvet* de me donner des fleurs, afin que je pusse m'en aller le plus tôt possible. J'ai entassé Pélion sur Ossa, et je suis rentrée avec ma charge floréenne. Combien je dois à cette science aimable! Elle a rempli un vide affreux qui m'attendait infailliblement à la maison. Je me suis aperçue, l'après-midi, en arrangeant mes plantes, que je m'occupais d'elles. Malgré moi, il a fallu les admirer, respirer leur odeur suave. Imaginez le plaisir qu'il y aura cet hiver à les contempler bien conservées!

Les jardiniers au Muséum ne savent plus où ils en sont. Thouin sème, sème en grande hâte; la saison lui a joué un tour, il court après. *Chauvet*, hier, m'a bien avertie de me dépêcher de vider ma boîte, car les arbres se défleurissent à pleines branches; aussi je travaille de tous doigts. J'ai encore là pour aujourd'hui quelques Iris, quelques Fusins, ou, pour parler plus scientifiquement, des *Evonimus*. J'aurai bien des choses à vous dire la première fois; réponse à des vers français, anglais, etc.

LETTRE XCIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Deuxième supplément à ma lettre du quintidi.

Ce 8 floréal an 2, à six heures du matin.

Et puis, ma chère fille, qu'on dise de ne pas croire aux menaces d'un père! je t'avais menacée d'un deuxième supplément à ma *quintidienne*, et ne voilà-t-il pas que ce deuxième supplément te tombe sur le corps, au jour préfix, à l'heure dite, *voire à la minute?* ainsi serai-je toujours pour Minette. Il fallait bien d'ailleurs te divertir par quelque chose d'extraordinaire du chagrin que te fait le départ de Raphaël. On chasse quelquefois une douleur par une autre. Je savais ce remède et je l'emploie pour ta guérison. Tu me rendras compte sans doute de ces tristes adieux; je veux les voir, je veux les entendre. Gage qu'il y a eu des pleurs de versés! oh oui! tu en as encore les yeux rouges. Pauvre Minette! ainsi les peines, ici-bas, sont toujours les fidèles suivantes des plaisirs. Mais celles-là du moins ont aussi leurs charmes. On n'est pas fâché de les sentir; elles nous mettent en possession de ce que la sensibilité a de plus aimable et tout à la fois de plus noble. C'est bien alors que l'homme est une belle créature.

J'étais d'abord inquiet pour toi des suites de cette séparation. Elles seront douloureuses, me disais-je, et troubleront pour longtemps toutes les heures de ma fille. J'en parlais à mon *wise-man*, il ne s'est pas trouvé de mon avis. Selon lui, tu auras le bon esprit d'appeler à toi les ressources du travail, et d'arranger si bien tes instants qu'il n'y aura point de place dans la journée pour un chagrin trop cuisant.

Il l'a dit. Impossible qu'un sage mente! donc, ma Minette va se livrer de plus belle et de toute son amitié pour moi à la culture des talents, dont je me suis fait un si doux plaisir d'embellir sa vie; ce qui ne l'empêchera point de penser à son amie, de lui écrire quelquefois et d'*italianiser* avec elle.

A propos d'italien, parlons un peu d'anglais. Cette tran-

sition ne te choquera pas, j'espère; je ne fais que la renvoyer à son auteur. On m'a prêté le petit ouvrage : *Avis de Chesterfield à son fils*. Ce lord, grand philosophe, homme du monde, charmant, et bon père, avait eu d'une française un enfant naturel qu'il chérissait tendrement, et dont il soignait lui-même l'éducation. L'ouvrage dont je te parle, est le fruit de ses soins; il est court, très-court; mais plein d'idées et de choses bien observées dans le monde. J'ai distingué surtout un chapitre sur les *grâces*, qui est charmant et que je désirerais te pouvoir envoyer; mais des pages d'anglais épouvanteraient le greffe, m'y donneraient un air de grimoire qui me rendrait suspect, et elles ne te parviendraient pas. Je les ai copiées pourtant et dans des jours plus heureux, tu les liras. En attendant, voici en français une de ses pensées très-vraie et très-aimable. « Appliquez-vous à mettre de la grâce dans « votre langage; la même chose qui choque et déplaît dans « une bouche qui ne sait que marmoter, dans une personne « à l'air chagrin, au maintien gauche, soyez sûr qu'elle va « plaire dans une bouche qui sait prononcer distinctement, « dans une personne à l'air aimable, au maintien gracieux. « Les poëtes représentent Vénus toujours accompagnée des « trois Grâces, pour signifier que pour plaire, la beauté « même a besoin des grâces. On aurait dû donner le même « cortége à Minerve, car le savoir, l'esprit, sans les grâces, « ont peu d'attraits. » Demande au citoyen de la rue de la Harpe si, dans sa bibliothèque anglaise, il n'a pas le *lord Chesterfield's advice to his son*. Tu trouveras dans ce petit ouvrage des choses qui te plairont et dont tu profiteras pour t'améliorer.

On m'a prêté aussi l'original de *la Prière universelle* de Pope; c'est un morceau de poésie célèbre dans le monde philosophique. Il a tout au plus soixante vers, mais serrés, mais pleins, et peut-être intraduisibles en français, dans le même nombre de vers. Je veux l'essayer cependant et j'ai déjà commencé. Quand j'aurai traduit la pièce entière, je te l'enverrai, ma chère Minette, et tu compareras la copie avec l'original que tu trouveras dans les *œuvres de Pope*, ou chez l'oncle d'amitié, ou chez le citoyen de la rue de la Harpe. C'est pour toi, uni-

quement pour toi, que je m'occupe ainsi dans la captivité que je souffre depuis sept mois. Sans cet utile emploi du temps, je tomberais écrasé sous le poids de mes journées. Toute ma philosophie et celle de Sénèque amalgamées, m'auraient laissé là, à mi-chemin. Il faut même que je l'avoue ; ce beau printemps dont je ne jouis point en liberté, toute cette belle nature rajeunissante qui devait donner tant de charmes à nos courses botaniques, ces plantes que tu étudies et dessèches sans moi, ces échantillons d'espèces rares que tu m'envoies, et cette continuité de conversations tristes avec des hommes, auxquelles ne se mêle jamais la voix d'une femme aimable, tout cet ensemble jette dans mon âme un vague, un mal aise qui se répand sur toutes mes heures. Je ne pleure pas, mais je sens toujours les pleurs voisins de mes yeux. Que veux-tu, ma chère Minette ? toi, ton frère, ta maman vous me manquez. Il y a sans doute ici des personnes dignes qu'on les recherche, et qui sont faites pour verser du baume dans les âmes. Mais je suis si gauche pour m'approcher d'autrui. J'ai entendu un jour, en passant dans un corridor, la voix d'une femme, de l'âge à peu près de ta maman. Le son de cette voix douce et sensible et qui ne peut partir que d'une âme douce et belle m'a donné le désir d'être admis dans la société de cette femme. Pour cela, j'ai risqué de lui adresser des vers que je t'envoie. Je ne sais s'ils ont eu le malheur de l'offenser, mais ils sont restés sans réponse.

L'aiguille est sous vos doigts un pinceau créateur ;
Rival de la nature, il colore comme elle ;
Et le regard, ami de la rose nouvelle,
Rend grâce au talent enchanteur
Qui la montre à la fois plus durable et plus belle.
D'autres fois un livre à la main,
Tandis qu'en jeux d'enfants se perd la foule oisive,
Vous mettez à profit, solitaire et pensive,
Ces jours d'épreuve où le destin
Du secret de sa force instruit une âme active.
Ainsi par deux moyens consolateurs des maux
Dont notre vie est oppressée,
Par le travail, par la pensée,

Vous trompez les chagrins, vous échappez aux sots.
Il est pourtant ici, mais je n'ose prétendre
Au sort que leur fait votre choix,
Il est quelques mortels heureux du moins d'entendre
Cet accent adouci, cette touchante voix
Qui part d'une âme pure et tendre
Et qu'on cherche toujours, quand l'oreille une fois
Au passage a pu la surprendre.
Je l'ai surprise, et j'ai senti
Je ne sais quel aimant, doux et puissant empire,
Ce charme qui plaît tant au malheur qu'il attire ;
Et j'ai besoin de vous le dire.
Nul travail studieux ne m'en a diverti.
Pour aller jusqu'à vous, ma voix, je le sais bien,
De la société blesse la loi commune,
Mais il n'est point d'hommage aussi pur que le mien.
Vous pleurez ; je gémis. On peut dans l'infortune
Chercher, pour l'adoucir, un sort semblable au sien.
Peut-être ainsi que moi, d'une fille chérie,
Durant les longues nuits de la captivité,
Pleurez-vous la beauté par les chagrins flétrie,
La jeunesse aux vertus par vous-même nourrie,
Et les talents plus chers encor que la beauté.
Peut-être ainsi que moi, de votre âme attendrie,
Appelez-vous un fils qui commence la vie
Sous l'astre de l'adversité.
Oh non ! puisse la destinée
Vous avoir épargné ce comble des revers !
Vous seriez trop infortunée,
Et nul charme connu n'allégerait vos fers.

Il y a sans doute des incorrections dans cette épître ; mais je l'ai jetée presque au courant de la plume. Tu me diras ce que tu en penses, soit quant au fond, soit quant au style. Femme mariée, à l'âge de ta maman, si tu la recevais, la délicatesse des sentiments qui est dans ton âme s'en trouverait-elle blessée ?

Bonjour, ma chère Minette ! bonjour ! je n'ai pas besoin de te dire combien tu m'es chère. Aimable enfant, continue à nourrir ton esprit de tout ce que le goût et les connaissances

ont de plus attrayant, et ton âme de ce qu'il y a de pur et de doux dans les vertus.

Il est cinq heures de l'après-midi. J'ai reçu de la femme en question [1] une lettre honnête et même très-aimable, mais portant l'expression d'une profonde mélancolie. Elle est mère d'une fille jeune dont elle est séparée et n'espère plus revoir le père. Elle se dit : *vivante, morte à la vie.* Je t'en parlerai une autre fois plus au long.

LETTRE XCIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 12 floréal an 2, à cinq heures du matin.

Oh! je le savais bien que le départ de l'archange laisserait des larmes dans certains yeux. C'est une si douce chose que de vivre avec un charmant caractère habillé d'une charmante figure, et comme dirait la poésie italienne : *fregiato di celeste beltade.* Si cette aimable enfant, si cette enfant du Ciel, ainsi que je me suis plu à la nommer, avait un peu plus de cette tournure, de cette grâce des manières qui ne s'apprennent que dans un certain monde, ma Minette serait obligée de s'incliner respectueusement devant elle et de lui dire : *passez, ma sœur aînée, qui déshéritez votre cadette.* Mais il n'en est pas ainsi; et chacun son bien, ce n'est pas trop. Je me trompe. Non! ma Minette ne parlerait pas ainsi. Je lui suppose là un retour sur elle-même, qui n'est dans les âmes ordinaires

1 Madame Maillet, morte victime de la tyrannie decemvirale, le 8 thermidor. Cette femme intéressante périt par erreur de nom. Elle fut arrachée de la prison de Saint-Lazare, et conduite au tribunal révolutionnaire à la place de madame *Maillé.* Quoique la méprise fût reconnue, ce tribunal de sang la condamna néanmoins à la peine de mort, sous prétexte que *cette conspiratrice ne devant pas échapper au sort qui l'attendait, il était indifférent qu'elle périt un peu plus tôt ou un peu plus tard.*

qu'une envie bien ou mal déguisée. Grâce à l'excellence des principes dont je l'ai nourrie, et plus encore à la bonté de son heureux naturel, cette honteuse faiblesse du cœur humain lui fut toujours étrangère; je gagerais même qu'elle ne la connaîtra jamais. Qu'elle n'oublie pas comment fut punie de ce petit mouvement d'envie féminine une femme de beaucoup, oui de beaucoup d'esprit. *Vous m'assurez*, disait un jour celle-ci, à un de ses amis très-intime, *que vous me trouvez aimable, que vous m'aimez; mais vous donnez sur moi la préférence à Madame de....* Cet ami, homme aussi de beaucoup d'esprit, mais de cet esprit qui circule en petite monnaie de bon aloi, se défendait gaîment et de son mieux. La dame insiste, le presse de tout son amour-propre, et le mettant au pied du mur : *Avouez*, ajouta-t-elle, *que si vous, elle et moi, nous étions seuls dans un bateau, et que le bateau chavirât, je ne serais pas la première que vous songeriez à sauver.* L'ami un peu embarrassé, d'abord reste muet; puis tout à coup, d'un ton qui se devine : *Mais, Madame, vous avez l'air de savoir mieux nager.* On rit, mais la dame qui avait provoqué la plaisanterie ne fut pas la première à rire.

. . . . . .

. . . . . .

Je sais qu'en plusieurs circonstances, nos amis ont remarqué à ta louange, ma chère fille, que tu aimais à rendre justice au bien que tu vois dans les autres, et que même tu jouissais des succès qu'obtenaient chaque jour les talents de l'archange. Plusieurs des lettres que j'ai reçues à Sainte-Pélagie m'ont donné cette tant douce nouvelle, et mon cœur de père en a bien joui. Il faut même que je te l'avoue, je me suis vu passer en toi. Jamais nulle émotion, même de jalousie ou d'envie, ne s'est fait sentir à mon cœur. Comme je suis accoutumé à m'interroger, j'ai voulu surprendre la cause de cette disposition peu commune dans les fols qui, comme papa, courent la carrière de la célébrité, et toutes mes recherches ne m'ont conduit qu'à ce résultat douteux : ou que je n'avais pas dans les veines le sang qui fait les envieux, ou, ce qui me paraît plus probable, que je m'estimais trop intérieure-

ment pour me juger inférieur à personne. J'en faisais un jour la confidence à l'auteur du *Jaloux sans amour*, et lui qui était grand épieur du cœur humain, et qui me connaissait depuis notre jeunesse par l'amitié la plus intime, ne fut pas plus en état que moi de me donner le mot de cette énigme morale. Et cependant tu n'entendras jamais dire que ce profond sentiment de moi-même m'ait rendu injuste envers personne. J'avais deviné ce mot que me dit un jour le bon J.-J. Rousseau. Deleyre lui disait devant moi, en 1777, je ne sais trop à quelle occasion, que j'étais modeste. J.-Jacques, me frappant sur le bras, me dit d'un ton brusque de vérité : *Modestie ! fausse vertu. Quand on a du talent, on le sent, mais on n'en écrase pas les autres.* — *Monsieur*, lui répondis-je, *je suis disciple né de votre morale.*

Mais, mon dieu! je m'aperçois un peu tard que me voilà transformé en prédicateur. Pardon, ma chère Minette ! Je t'aurai ennuyée, ce n'était pas mon intention. J'ai laissé courir ma plume, et elle m'a mené à sa fantaisie. Je reviens.

Ta dernière lettre m'a fait un vrai plaisir. Il y a de ces choses qui t'appartiennent. *En malheur tout compte*, ce mot a produit son effet ; il commandait les larmes, et il s'est fait obéir. Oh! oui, je devrais être là, dans ce jardin, parcourant avec toi toutes ces nombreuses familles de plantes, et renouvelant connaissance avec elles ; mais je ne les vois pas. Ma bien-aimée Minette leur rend visite sans moi. Comme ils ont trouvé l'art de m'affliger, ceux qui m'ont claquemuré ! Je ne leur souhaite pas le même sort. Mais si j'étais né pour goûter le plaisir de la vengeance avec le pouvoir de le satisfaire, je leur donnerais un enfant qui valût ma Minette, et puis mon cœur, et puis encore les murs de Saint-Lazare. Nous verrions comment ils se trouveraient de cette association. Mais je dis faux encore ; ils jouiraient dans leur enfant d'un bonheur que l'injustice et la calomnie ne méritent pas. C'est aux belles âmes sur la terre que ces plaisirs de la nature sont réservés ; c'est leur paradis ; malgré les méchants, il entre dans l'enfer des prisons.

Recevrai-je aujourd'hui quelques mots de toi? S'il m'en

arrive, reconnaissance de ma part, et puis demain supplément à cette décadienne, je te le promets.

LETTRE XCV.

ROUCHER A SA FILLE.

Supplément à ma lettre de ce matin.

Ce 12 floréal an 2, à neuf heures du soir.

N'importe que je me sois engagé un peu légèrement ! j'ai promis, il faut que je tienne, sauf une autre fois à mieux prendre mes dimensions, et à ne donner qu'après avoir reçu.

Ce 13 floréal an 2, à six heures du matin.

J'en étais là de ma lettre, hier au soir, lorsque je fus interrompu par la visite d'un homme assez aimable, ami de mon *wise-man*, mais importun pour moi. Il a pris depuis quelques jours l'habitude de nous saluer, après la retraite, d'une ou deux heures de conversation qui m'enlèvent les instants de la journée où j'ai le plus de plaisir à causer avec les absents. Il a beau me trouver toujours, quand il arrive, devant un papier, la plume à la main; ma contenance ne lui dit rien, du moins il ne l'entend pas, et il faut malgré moi que j'entende tristement discourir de choses dont j'évite de m'occuper, aujourd'hui qu'il a plu à certains hommes de me rendre nul. Comme il était près de onze heures, quand il a jugé à propos de nous quitter, il a fallu renvoyer à ce matin la continuation de ma lettre. A cinq heures j'étais debout. J'ai commencé, à mon ordinaire, par rétablir l'ordre et la propreté dans le ménage des prisonniers. Tout est arrangé. Émile dort dans son cabinet à six feuilles. Le silence règne encore dans la maison; la fenêtre de la chambre est ouverte, je respire l'air et la lumière du matin, et maman et Minette me sont présentes.

Je te remercie, ma chère fille, de ton envoi des *Mémoires* de Mme de Staal. Je m'étais toujours promis de les lire, et je ne sais trop comment je différais de jour en jour, car leur réputation m'était bien connue; je vois qu'ils la méritent. C'est l'ouvrage d'un excellent esprit et d'une plume élégante. Elle a un singulier talent, cette femme singulière, pour attacher son lecteur à de petits détails, à des riens qui par eux-mêmes sont sans intérêt. Il n'est pas jusqu'aux objets domestiques qui composent l'emploi d'une femme de chambre, qui ne me plaisent dans ces mémoires, tant et si naturellement on les y voit en opposition avec le caractère, l'esprit et la vie antérieure de la narratrice; et puis il y a, de temps en temps, des aperçus du cœur humain qui montrent une femme accoutumée à regarder de près et les autres et elle-même. C'est un cours de morale pratique qu'on fait en la lisant: *Les femmes tiennent à leurs agréments, encore plus qu'à leurs passions*; Staal a trahi là le secret du corps. *Les femmes qui comptent le moins sur leurs agréments et qui semblent n'y être point attachées, y tiennent pourtant beaucoup plus qu'elles ne pensent*; je n'ai vu encore qu'une seule femme que cette réflexion n'atteigne pas. Devine; elle a une fille de ton âge. *Le mal s'augmente par l'attention qu'on y donne*; demande à maman si elle osera combattre cette maxime. *Dans la solitude, les objets se boursouflent, comme ce qu'on met dans la machine du vide*; Madame de Staal, on voit là que vous connaissez la solitude. Vivant toujours dans le tourbillon du monde, vous n'eussiez pas même soupçonné cette vérité.

Cependant je fais à ces mémoires un reproche qui paraîtra peut-être singulier à ma Minette. Je les trouve trop correctement écrits. On les dirait l'œuvre d'un homme. Je leur demande en vain ce je ne sais quel abandon de style qui est à mes yeux d'un si grand prix :

Le negligenzie sue sono artifizi.

Ce vers charmant de l'Arioste, je l'aurais toujours devant les yeux si j'étais femme. C'est là tout le secret de leurs agréments en langage aussi bien qu'en manières. Il me semble

que si madame de Sévigné eût écrit les mémoires de sa vie, ceux de Staal pâliraient devant eux. Le plus grand charme de la femme, c'est d'être femme. Pour peu que dans son moral, il y ait quelque chose de l'homme, je suis toujours tenté de chanter : *adieu panier, vendanges sont faites*. En un mot, je la veux femme en tout, jusque dans le son de sa voix.

Je me souviens à ce propos d'une anecdote que m'a racontée, il y a environ seize ans, l'auteur de l'*Analyse de la philosophie du chancelier Bacon*. Il était à Rome, un jour, dans une société où il était arrivé une de ces belles femmes qui réunissent, comme par miracle, les diverses perfections dont les anciens composèrent leur beau idéal. *Je la vis*, me disait Deleyre, *et je me sentis soudainement frappé comme d'un coup de foudre; mon âme se détacha de moi. Cette femme parla, j'entendis comme la voix d'un homme, et mon âme à l'instant me fut rendue*. Ce fut le son de sa voix qui m'inspira le désir de rechercher ta maman. Triste avantage pour elle, puisqu'il l'a associée à mon malheureux sort! Ce qui me plaît dans le style de ma Minette, c'est qu'en même temps qu'il est pensé et correct assez, il ne manque pas de ces traits jetés négligemment et qui disent en passant : *Voilà la femme*.

Cinquante plantes arrangées dans l'espace de six heures! mais comment donc ce miracle s'est-il opéré? Tu as donc acquis par l'habitude, comme dit Smith, la dextérité et la promptitude de la main? Il me semble que l'été dernier nous n'allions pas si vite en besogne. Une corolle à déplisser, à étendre, à couvrir de petits morceaux de papier, consumait quelquefois une demi-heure.

Je te renverrai au premier jour un modèle de feuilles et d'étiquette, qui donne une grâce infinie à chaque plante. Je le dois à la complaisance d'un botaniste qui est ici détenu avec nous. Un exemplaire de l'*hiacinthus monstruosus* que tu m'as envoyé, ainsi arrangé forme un charmant tableau. Bonjour, ma bien-aimée! aurai-je une lettre de toi? Oh! pour aujourd'hui, j'y compte. Compte, si tu le peux, le nombre de mes embrassements.

LETTRE XCVI.

ROUCHER A MADAME L***.

Ce 15 floréal an 2, à cinq heures du matin.

Je fus interrompu, hier au soir, par une visite qui nous tombe régulièrement sur les épaules depuis quelques jours. Il a fallu causer, et causer affaires publiques, ce qui, depuis ma captivité, n'a plus d'attraits pour moi. Autant mon esprit et mon âme ont pris part autrefois à notre régénération sociale, autant aujourd'hui j'attends en silence que le chaos soit débrouillé, et que je sois fait homme et citoyen à son insu; jusque-là je me défends bien de mêler aux ennuis de la captivité, l'ennui plus grand encore de prévoir, de calculer et de prédire. Je m'en tiens tout bonnement à mes livres et à une correspondance de père de famille et d'amis. Que la République s'affermisse et prospère ! je le désire, mon cœur y prend part; mais nous sommes ici si obscurément et si dangereusement placés pour en parler, que le plus sage est de garder le *tacet*.

Faisons notre devoir, et laissons faire aux dieux.

Vous ne saisissez pas la vérité, ma bonne amie, et vous êtes loin de me rendre justice, lorsque vous croyez que ma situation habituelle m'est plus pénible qu'à tous ceux qui tiennent à moi. Oh ! non, certainement; moitié nature, moitié philosophie, je suis ici, comme ailleurs, calme, paisible, étranger au chagrin, aux réflexions tristes; excepté quelques instants où j'ai senti la privation de la jouissance des beaux jours renaissants, et où, comme l'oiseau mis en cage, j'ai regardé, au delà de ma clôture, ces champs et ces jardins dont je ne jouis pas. Je vous assure que vous êtes plus affectée que moi, pour moi; comptez là-dessus. Je sens enfin la vérité de ce mot de J.-J. Rousseau à un magistrat célèbre de son temps : *j'ai cent fois pensé que je ne me trouverais point mal à la Bastille, n'étant tenu à autre chose que de rester là*. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est que les jours s'écoulent, ici, dans le travail et les petits soins d'un petit ménage, avec une rapidité incrovable. Ils

sont courts, passant comme l'oiseau, et me font vieillir sans que je m'aperçoive des pas que je fais dans la vie. Je parierais bien que les heures pour vous sont doublées au moins.

LETTRE XCVII.

ROUCHER,

A l'archange Raphaël, au Plessis-Chenet.

Ce 15 floréal an 2.

Je suis bien aise, aimable archange, de vous voir un peu de ces regrets dont votre charmante lettre est pleine. Il m'est doux de penser que Minette et son excellente mère vous sont devenues des objets d'un tendre attachement; c'est la preuve pour moi que vous avez à vous louer de leur amitié. Cette pauvre Minette n'est pas moins à plaindre que vous; elle m'a écrit sur votre séparation une lettre touchante, et où se montre bien tout son cœur pour sa charmante et douce amie. Je conçois votre chagrin mutuel. Je recule sur mon âge, et je trouve dans ma jeunesse une situation semblable à la vôtre. Je fus chagrin, oh ! oui, bien chagrin de me séparer d'un bon ami dans la société duquel j'avais passé quelques mois. Il partit, et je me souviens que mon pauvre cœur fut navré de tristesse; je n'avais plus de goût à rien. Ma fille me semble aujourd'hui dans la même disposition de cœur; elle s'éveille, cherche sa sœur et ne la trouve plus à ses côtés. Vous avez beau n'être séparées que par sept lieues de distance; sept lieues ! mais c'est pis que le tour du monde. Quand on a besoin de se voir, de se parler, de se communiquer l'un à l'autre, l'épaisseur d'un mur prend une étendue sans mesure.

Je vous remercie de m'avoir mêlé à vos regrets. Hélas ! tout le temps que vous avez passé chez moi, moi, je l'ai tristement consumé loin de vous. A la vérité, j'ai pu deux fois vous voir et vous entendre. Le ciel, dans mon enfer, s'est ouvert deux fois aux sons de votre voix angélique, et si, jusqu'au moment

de votre arrivée, je m'étais cru mort au monde, vous avez su bien me faire sentir que j'avais encore l'âme et l'oreille d'un homme qui vit passionné pour les arts et pour l'amitié.

Non, je ne veux pas conserver dans votre lettre la phrase où vous me dites que vous ne faites plus partie de ma famille.

Enfant du ciel, aimable archange,
Vous en qui l'être illimité,
Pour embellir l'humanité,
A mis un si rare mélange
Et de talents et de beauté ;
Vous, qui dans ma captivité
Où j'ai pu vous voir, vous entendre,
Par deux fois avez fait descendre
Un regard de sérénité.
Vous dites que de ma famille
Vous n'êtes plus dès ce jourd'hui.
Ce mot m'apporte plus d'ennui
Que ne font et verroux et grille.
Non ! c'est par le cœur qu'on se tient,
C'est par le cœur qu'on s'appartient ;
Oh ! vous serez toujours ma fille :

Je salue amicalement l'heureux père de *Raphaël*. Dites-lui, s'il vous plaît, que sous son bon plaisir ! je baise respectueusement le bout de vos ailes de lis et de roses. Ma foi ! c'est fait ; et honni soit qui mal y pense.

P. S. Je viens d'embrasser tristement le citoyen *Ginguené*. Il est notre compagnon d'infortune depuis quelques heures. Nous avons parlé de *l'archange ;* et parler de vous, c'est partout un bien.

LETTRE XCVIII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 17 floréal an 2.

Votre lettre à mon amie est charmante. Il y aurait là pour

moi, et je suis sûre qu'il y aura aussi pour elle, de quoi charmer pour plus de quinze jours l'ennui et la solitude du *Plessis*. Pauvres amies ! nous étions si bien ensemble. Il est des choses pourtant qui, malgré mes volontés consolatrices, ne m'offrent de bien d'aucun côté. Je lis partout, autour de moi, *mal gratis*. A quoi cela sert-il que je ne vive plus avec *ma sœur*, si ce n'est à m'affliger bien gratuitement? Mais laissons ces idées que ma petite indisposition n'a pas peu contribué à rafraîchir. Disons que, dès que je tiendrai ma plume en honnête femme et non plus en voleur, car ma main tremble encore, je vous écrirai, mon cher papa. J'ai bien des choses à débrouiller. Nous tâcherons de parvenir à quelque clarté. En attendant, s'il ne vous déplaît pas d'embrasser deux joues couleur de rose, car il y en a de toutes les espèces et de toutes les couleurs, je vous les tends, et me garde bien de vous répéter combien je vous aime, de peur que vous ne disiez : c'est apparemment pendant sa maladie qu'elle a appris à rabâcher des choses aussi inutiles et aussi sues. Embrassez pour moi notre petit *suspect* [1].

LETTRE CXXIX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 28 floréal an 2, à cinq heures du matin.

Tu le vois, ma chère enfant; je m'éveille de bonne heure à ta pensée. Je veux que tu reçoives ton modique avoir de la décade. Je veux me donner à moi-même le plaisir de causer avec toi. Ce m'est une si douce occupation partout, mais particulièrement dans la captivité où je vis ! sept mois sont écoulés depuis notre séparation. Depuis deux jours je commence à user mon huitième, si toutefois il ne serait pas mieux de dire

[1] Pendant les quatre derniers mois de sa captivité, Roucher a eu avec lui son fils Émile.

que mon huitième commence à m'user. Cependant je n'ai pas le droit de me plaindre; il y aurait même quelque ingratitude de ma part à maudire ma détention. J'ai vu le cœur humain de plus près, et j'ai fait là une ample récolte. On suit des cours de physique, de chimie, de botanique et l'on s'éclaire; mais un cours de malheur éclaire bien davantage. Oh! que l'espèce humaine est une pauvre espèce! que de pusillanimité, d'insouciance, d'irréflexion! Cependant soyons justes; il y a là aussi de la raison, du courage, de la grandeur, de cette dignité qui donne une haute idée de l'âme humaine accoutumée à se travailler pour s'améliorer. Et d'ailleurs ma détention a profité à ma Minette. Ma fille, par mon malheur, s'est trouvée placée comme une plante en serre chaude. Je vois qu'elle s'est développée d'une manière rapide, et que son esprit ne tardera pas à arriver à la pleine maturité; Thompson, je crois, appelle cela *the perfect year*. Elle sait même tirer grand parti de ses jours de maladie. Le désir de commercer avec les grands hommes de la Grèce, un respect profondément senti pour la vertu de Socrate, une juste appréciation de quelques hommes dont le nom est dans toutes les bouches de la renommée et qui n'en furent pas moins des êtres nés pour le malheur de leurs semblables; voilà les heureux fruits que ma Minette a donnés dans l'espace de huit jours de fièvre. N'est-ce pas le cas de dire : *Il fait bon battre un glorieux*. Sais-tu, mon enfant, que si tu devais toujours aller d'accroissement en accroissement, tu me forcerais peut-être à te dire, comme le médecin de Molière : *Je te donnerai la fièvre*. Tout bien examiné, je serais capable, je crois, de cette philosophique inhumanité. Mais plaisanterie bonne ou mauvaise à part, il m'arrive un grand bien toutes les fois que je te vois faire un pas de plus vers ton perfectionnement moral; c'est la jouissance que m'a donné ta lettre d'hier. Tu l'as écrite, on le sent bien, au courant de ton âme; et c'est là ce qui m'en plaît. On n'écrit ainsi que lorsqu'on est ému. Oui, tu arriveras, j'en suis sûr, au bien pour lequel tu es née et que je voyais moi, bien plus prochain que d'autres ne le jugeaient! qu'on vienne me dire à présent ce qu'on m'oppo-

sait quelquefois : *mais* vous la gâtez; *mais* vous ne ferez que fortifier les défauts que met en nous la nature; et puis cent autres *mais* que la bouche de nos amis ne disait pas ; leur yeux y suppléaient, et ces yeux, je les entendais. Mais j'entendais aussi une autre voix intérieure qui parlait plus haut. J'ai donc continué d'aller mon train, et bien m'en a pris. Minette est prête d'arriver où je dois trouver écrit en gros caractères très-lisibles à tout le monde : *Justification d'un père.*

Je t'envoie les volumes de Sterne et ta traduction. Celle-ci est à revoir aujourd'hui que les deux langues sont plus connues de toi. Je te recommande, ma bien-aimée, de lire la 121e page du tome II des volumes non brochés, et cela à l'instant même où ils arriveront [1]. Tu verras que cet ouvrage, dont tu n'as pas poussé la traduction jusque-là, contient des choses d'un intérêt plus grand que celles que tu as traduites; je m'en rapporte à ton jugement.

Ta quintidienne qui, dis-tu, ne te sort pas de la tête et dans laquelle tu vois un grand sujet de joie, vue de plus près te rejettera loin, bien loin de ce sentiment. Te souvient-il des tableaux qui entrèrent dans ta collection, le 16 et le 21 brumaire dernier? Eh bien ! celui-ci en est le pendant. Quand il sera tout à fait à toi, étudie-le, et les tempêtes de *Vernet* ne te sembleront pas plus effrayantes.

Bonjour, ma chère et bien-aimée, bonjour ! je les embrasse ces joues où sans doute il ne reste plus rien de la fièvre; et puis, quand même il y en aurait trace encore, est-ce que le cœur d'un père s'en épouvante.

[1] A cette page était jointe la lettre suivante, datée du 17. Nous avons cru devoir, pour la placer, suivre plutôt l'ordre de son arrivée que celui de sa date. C'est par un semblable moyen que Roucher a fait passer à sa famille les lettres relatives à sa translation de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare.

LETTRE C.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 17 floréal an 2, à neuf heures du soir.

Quoi ! jamais six semaines entières de santé pour ma chère Minette ! quelle triste jeunesse ! La fièvre en dévore une partie, et l'autre est flétrie par le malheur de ma captivité. Est-ce que tu serais au monde, ma chère fille, pour ne connaître de la vie que ses misères? Il est des êtres qui semblent en naissant dévoués à l'infortune. L'abominable prédestination! Non, ma bien-aimée ! espère avec moi un changement de sort, ou du moins travaille par la pensée à te rendre moins intolérable celui dont tu gémis. L'arc du malheur, comme tous les autres, ne peut pas toujours être tendu. La corde rompt ou se relâche. Le moment de la détention est peut-être arrivé. Ce n'est pas que j'ose trop me livrer à cette espérance; il serait possible que l'erreur qui t'a privée de ton père, pendant sept mois, se prolongeât encore pour t'en priver. Ils ne sauront jamais, ceux qui vont nous juger, tout ce qu'il y a eu de sincérité de désir, de pureté d'intention pour l'établissement de la liberté, dans le cœur de celui qu'on a calomnié du titre odieux d'*homme incivique*. Je ne me crois pas une vertu supérieure à toutes les vertus; mais j'oserais bien défier d'en produire une seule qui me laissât loin des citoyens les plus intègres. Mon malheur est, peut-être, d'avoir marché droit dans le chemin tracé par la loi, sans regarder ni aux autres ni à moi-même surtout. Je n'ai pensé, rêvé que le bien général, jamais mon bien particulier. Aussi, quel que soit l'instant de ma mort, me trouvera-t-il aussi pauvre que m'avait fait l'instant de ma naissance.

Maman et toi, vous avez dû être bien étonnées, bien tristes de voir revenir la porteuse sans panier de retour et sans un seul mot de ma main. Tel a été aujourd'hui l'ordre de la mai-

son. Nulle communication avec l'extérieur que pour en recevoir les seuls comestibles. Dans l'intérieur, toute communication défendue de corridor à corridor. Une grande et vague inquiétude agitant toutes les âmes et troublant tous les visages. Je ne sais quelle sombre terreur sans objet déterminé, depuis huit heures du matin jusqu'à huit heures du soir, a poursuivi le plus fort comme le plus faible. Chacun réalisait, pour ainsi dire, les chimères de son imagination, à la suite des recherches faites, dans les cellules du premier par les magistrats du peuple, *de tout ce qui peut compromettre la tranquillité de la République.*

Tu sais, ma chère fille, que dans toutes les circonstances, je conserve assez mon âme en paix. Après tout ce que tu sais de mon inaltérabilité la nuit de mon arrestation et le jour de ma translation, en charrette ou en tombereau, de Sainte-Pélagie à Saint-Lazare, j'étais autorisé à croire que j'étais dorénavant à l'épreuve des événements. Il a fallu décompter aujourd'hui. Il a fallu quitter mes travaux ordinaires; impossible de conserver cette impassibilité que l'étude demande. Vingt fois je me suis assis à mon bureau, vingt fois je l'ai abandonné. Mon esprit était loin de moi; il courait, dans le corridor du premier, après les perquisiteurs. J'avais beau me dire que je n'avais rien à redouter de l'œil même le plus sévère, l'inquiétude environnante m'a enveloppé aussi. On ne trouve point à s'arrêter dans le vague. Demain la recherche arrivera sans doute à notre corridor et, quel qu'en soit le dénoûment, je m'en trouverai cent fois mieux par la raison seule que ce sera un dénoûment. En attendant je vais me coucher. L'inaction du jour m'a fatigué plus que n'aurait pu faire le travail le plus forcé. J'ai besoin de repos, et j'espère en trouver dans mes draps. Émile dort depuis une heure. Il a bien remarqué le bruit confus, le *bisbiglio* qui courait dans le corridor; mais il n'a compris rien, sinon qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire. Oh! l'heureux âge pour lequel il n'existe ni passé ni avenir! Que le présent soit bon, et tout est dit pour l'enfant.

Bonsoir, ma chère Minette! Je parie que pour maman et

pour toi, la nuit sera plus longue et plus noire que pour moi-même. Embrassez-vous en mon nom.

le 18 floréal an 2, à six du soir.

La recherche commence; les administrateurs sont dans les premières chambres de *Germinal*. Mon *wise-man* est à son anglais; Émile, sur sa chaise rembourrée, joue et barbouille d'encre des cartes sur la planche de la fenêtre, et moi je noircis pour ma Minette du papier, à mon ordinaire.

La journée s'est passée dans l'attente de ce moment, mais les inquiétudes se sont calmées, sans doute par la nouvelle que les montres d'or et d'argent qu'on avait enlevées, hier matin, avaient été rendues le soir; peut-être aussi parce que l'on a su que les administrateurs mettaient dans l'exercice de leurs fonctions la plus grande honnêteté, ce qui ne contribue pas peu à en adoucir la rigueur. Quoi qu'il en soit, me voici à mon bureau m'occupant de toi, ma fille, et de maman, c'est-à-dire, de ce que j'ai de plus cher au monde, en vous associant Émile; il en sera toujours de même de quelque manière que la révolution dispose de moi. Libre ou captif, chez moi ou ailleurs, et quel que soit cet *ailleurs*, c'est vers vous que mon cœur se tournera. N'en parlons plus, et causons des *Mémoires de Staal*. Je viens de les achever, et ils m'ont donné un véritable plaisir; l'âme s'y attache. Surtout j'ai remarqué dans cet ouvrage trois époques d'un singulier intérêt, l'éducation au couvent, la détention à la Bastille, et le mariage de l'héroïne. Comme je me trouve placé aux premières loges, pour voir et juger la vie des prisons et tous les mouvements intérieurs des malheureux prisonniers, en lisant la deuxième époque, je me voyais sans cesse passer dans Staal. Cette femme était aux écoutes de son cœur; car tout ce qu'elle a dit ne se devine pas; on ne peut que s'en souvenir. Encore pour en parler si bien, longues années après, faut-il n'avoir pas vécu, comme font la plupart des prisonniers, dans une espèce d'aliénation de soi-même, dépensant le temps, non pas en pensées réfléchies mais en stériles loquacités. Quant aux détails

relatifs au mariage, peut-être ne me suis-je pas trouvé bien disposé pour en juger sainement. Je te dis là une énigme dont il faut te donner le mot. C'est ce matin que je lisais cette partie, le cœur gros de soupirs étouffés et de larmes retenues. Dans cet état, il ne me fallait que la plus légère *ponction* pour soulager et mon cœur et mes yeux. Ce bien m'est arrivé. Le beau caractère d'honnête homme dans le baron de Staal, cette vie simple, modeste, philosophique et champêtre, qui contraste si bien avec ces jours de terreur, de sang et de discordes civiles auxquelles nous sommes livrés, étaient là présents devant moi et me donnaient une jouissance douce et pénible à la fois. Aussi quand le dernier coup de pinceau a été donné par l'auteur à ce portrait, c'est-à-dire, quand j'ai vu le baron mettre dans le carrosse, aux pieds de sa future, *un petit agneau le plus gras de son troupeau*, je l'avoue, les larmes m'ont inondé, je n'étais plus le disciple du stoïcisme de Sénèque; appliqué chaque jour à me munir de cette morale forte et vigoureuse, si nécessaire dans les temps calamiteux, je me suis trouvé faible et me suis plu même à ma faiblesse. Peut-être cette effusion de pleurs m'a-t-elle été un bienfait, car dès ce moment j'ai commencé à voir tout moins sombre et moins noir. Je suis donc tenté de dire : grand-merci à madame de Staal.

Elle avait aussi, cette femme, le talent des portraits. Labruyère, ce Labruyère que tu aimes tant, et dont tu as su si bien profiter, s'honorerait, à mon avis, d'avoir tracé celui de madame *de Bussy*. Quel trait charmant, et que ma Minette serait heureuse d'en mériter un jour l'application! *Tout était sentiment dans elle, jusqu'à ses pensées, mais sentiment dans un parfait accord avec les lumières les plus pures.* Et cet autre qu'il est encore plus difficile et plus rare de mériter : *la confiance qu'elle savait inspirer était celle qu'on a pour soi-même, et volontiers on lui eût dit ce qu'on aurait eu peine à s'avouer.* Ah! puissé-je vivre assez pour voir ma Minette qui me donne tant de douces espérances, arriver à quelque chose qui la rapproche de ce beau modèle!

La recherche approche de ma cellule, je vais m'interrom-

pre; mais avant, que je te dise un trait d'Émile. Roulant dans le corridor, au milieu des détenus allants, venants, parlans, il a sans doute ramassé des idées que ma cellule ne lui a point fournies. Sans que ni mon sage ni moi nous l'ayons vu, il a fait une pacotille de tous ses joujoux, petits pots de faïence, belles cartes et corbeilles de carton, et furtivement il a placé le tout bien avant sous le lit. Il est près de huit heures, le voilà à la fenêtre, sur sa chaise, qui avant de souper me demande la permission *de jouer à l'eau* avec ses trois pots de faïence; j'y consens, et je le vois un moment après se glissant et s'enfonçant à plat ventre sous le lit. J'en demande la cause, et il vient à moi me dire tout bas à l'oreille : *et l'officier municipal, il emporterait mes joujoux, je les ai cachés!* J'ai eu beau vouloir le détromper, il a persisté à croire qu'il serait dépouillé, car il a été tout remettre dans sa cachette. Il y a grande apparence qu'il conservera quelque souvenir de ce jour de Saint-Lazare.

Ce 19 floréal an 2, à neuf heures du matin.

Vers minuit nous avons été quittes dans notre chambre de la recherche tant attendue; je dis vers minuit, car depuis le moment où cette mesure, qu'on appelle de sûreté, a commencé, l'horloge de la maison a cessé de sonner, et comme mon *wise-man* n'a plus sa montre ni moi depuis longtemps la mienne, ce n'est que par aperçu que l'heure du jour nous est connue. Quelques personnes sont persuadées que la crainte a fait suspendre le cours de l'horloge. Il est possible en effet qu'on ait assez mal jugé des détenus pour les croire capables d'un effort simultané, dans tous les corridors, à une heure convenue, et qu'on ait voulu ôter le moyen de partir d'ensemble. Quoi qu'il en soit, il est très-sûr que l'horloge n'a plus sonné et que même elle ne sonne pas encore.

Du reste, la recherche dans notre chambre a été assez courte et dans des formes assez honnêtes. Un officier municipal, un greffier, un guichetier sont entrés, ont pris notre nom, nous ont demandé nos rasoirs, nos couteaux; nous les avons don-

nés. On nous a fait exhiber nos porte-feuilles; il n'y avait pas au delà de cinquante livres dans chacun, et on nous les a rendus intacts. S'il y en avait eu davantage, on nous en eût dépouillés. *Avez-vous des armes?* ont-ils ajouté. — *Non*, ai-je répondu; *mais cet enfant de cinq ans dont je suis le père, et qui dort là sur un tapis et un matelas mis en double, entre six feuilles de paravent, il a auprès de lui deux joujoux en forme de fusil et de sabre; faut-il les donner?* — *Oui, nous allons les emporter; mais le concierge les rendra au bambin, quand il retournera auprès de sa mère.* Cela dit, ils nous ont quittés, et je me suis couché, mais pour mal dormir, en rêvant, à ceux qui, hier, n'ont pas éprouvé un traitement aussi doux.

Notre cher Esculape, le bon Tap qui loge au premier, sort de ma cellule. Il nous a raconté l'appareil effrayant avec lequel on a commencé, hier, la recherche dans leur corridor. Vers les neuf heures, soixante hommes, la baïonnette au bout du fusil, s'y placent en deux groupes; quatre d'entre eux se placent à la porte de chaque cellule visitée. Sacs de nuit, matelas, les souliers même qu'on a aux pieds, tout jusqu'aux bas et chaussons qu'on porte, est fouillé et examiné. Rasoirs, couteaux, ciseaux, canifs, compas, on s'en empare. Les montres, ainsi que les bagues et anneaux, l'argent et l'or monnoyés sont pris. On prend tout ce qui, dans les portefeuilles, se trouve au delà de cinquante livres, et ce qui ajoute à l'effet de ce dépouillement, c'est la figure, le ton, les manières, tout l'ensemble des dépouillants contre les dépouillés. Il est très-vrai que plusieurs ont cru voir leur dernière heure arrivée. Ils ne vivaient plus dans le mois de mai, c'était en septembre. Ce que l'exécrable père Duchène, d'antropophage mémoire, appelait *la bûche nationale*, se levait déjà et tombait sur leur tête. Je le conçois, le passé est un terrible apôtre de l'avenir. Heureusement qu'en sa qualité de prédicateur, il a menti. Vers le soir, on ne sait trop pourquoi ni comment, tout cet appareil de terreur s'est adouci, la recherche a perdu quelque chose de son premier caractère de *Santa Hermandad*. Les montres ont été rendues et laissées, et la visite a pris un

cours moins lent ou du moins plus uni. Elle a commencé à glisser.

Ce récit de notre ami m'a été confirmé par d'autres personnes du premier, et je vois clairement que le comble de la terreur était là véritablement *à l'ordre du jour*.

Mais je suis inquiet pour d'autres personnes; il faut que je les voie, que je m'éclaircisse sur leur situation actuelle. Je vais même risquer, sans en avoir la permission, de savoir des nouvelles précises de la personne à laquelle ont été adressés certains vers que tu connais. On se sent le besoin de voir tout ce qui intéresse d'une manière ou d'autre. Nous ressemblons à de malheureux naufragés qui, après la tempête, jetés ça et là par les flots sur une plage, se cherchent, s'embrassent, et se racontent les divers accidents dont ils ont été le jouet. Bonjour, ma chère Minette ! Je reviendrai à toi, et après-midi, tu sauras ce que j'aurai recueilli ; il sera consigné dans mes lettres, et un jour, quand nous nous retrouverons, il nous sera doux de nous entretenir de tous nos maux passés.

Ce 19 an 2, à cinq heures du soir.

J'ai rapporté de ma course deux anecdotes qui ne sont pas à négliger. L'une fait autant honneur à l'humanité que l'autre la déshonore; mais par malheur celle-ci est sûre, et celle-là n'a pas la même certitude.

On dit que l'un des citoyens armés que l'on destinait à se répandre dans le corridor pour le garder, croyant qu'on le destinait à une fonction moins honorable et moins douce, a refusé obstinément d'entrer. Il y a grande apparence que ce brave homme n'était point acteur aux portes des prisons dans les fameuses journées de septembre. Si ce refus est vrai, il avait donc aussi, ce citoyen, la tête pleine des horribles images qui ont tant travaillé l'âme des détenus, surtout au premier; nous sommes donc excusables, nous qui marchions dans les ombres de l'incertitude, de nous livrer à des craintes, à un effroi qu'avait un homme placé pour voir et lire plus clair.

J'ai conversé avec la personne à *l'Aiguille-Pinceau*. Quoique la recherche fût déjà adoucie quand on est arrivé la nuit dans sa cellule, elle a été horriblement rembrunie par un mot qui n'a pas besoin de commentaire; il suffit de le rapporter dans sa *pureté native*. Le voici. *L'Aiguille-Pinceau* représentait, avec sa voix douce et modeste, que, si on la privait de son couteau, elle ne saurait plus comment couper son pain, n'étant pas assez forte pour le rompre. *Eh bien!* lui a répondu tranquillement l'un des visiteurs, *on te le rendra, si tu dines encore*. Je ne sais ce que c'est qu'un pareil répondant, mais à coup sûr, ce n'est pas un homme. Ce mot m'a fait une telle impression, que je l'ai sans cesse autour de mes oreilles. Je veux m'en distraire. Pour cela j'ai recours à la mémoire de M. Ginguené qui nous est arrivé depuis quelques jours et me vient voir quelquefois. Nous avons parlé de l'archange, et, si l'archange nous eût entendus, il aurait bien vu que ce que nous pensons n'est autre chose que ce que nous lui disions, mon co-détenu en lui parlant, et moi en lui écrivant. D'objets en objets, nous avons causé philosophie, littérature, que Cicéron appelait les *consolatrices de la vie*, et malgré moi je me suis amusé d'une épigramme que je ne connaissais pas, faite par Lebrun contre Laharpe, au sortir d'une séance du Lycée où ce dernier avait parlé, dit-on, avec peu de respect du grand Corneille. La voici :

Ce petit homme, à son petit compas
Veut sans pudeur asservir le génie;
Au bas du Pinde il trotte à petit pas
Et croit franchir les sommets d'Aonie.
Au grand Corneille il a fait avanie;
Mais, à vrai dire, on riait aux éclats
De voir un nain mesurer un Atlas,
Et redoublant ses efforts de pygmée,
Burlesquement roidir ses petits bras
Pour étouffer si haute renommée.

Voilà la vraie poésie épigrammatique; on peut ne pas l'aimer, mais il faut savoir l'admirer partout où elle se trouve.

LETTRE CI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 26 floréal an 2, à cinq heures du matin.

Puisque tu lis *Annibal Caro*, ma chère enfant, tu connais le discours du pieux Énée à ses compagnons d'infortune, après la tempête. *Peut-être*, leur dit-il,

> Aimerez-vous un jour à vous en souvenir.
> ..... *E verrà tempo*
> *Un dì, che tanto, e così ria ventura.*
> *Non ch' altro, vi saran dolce ricordo* [1].

N'est-il pas vrai que, toi et moi, nous admettons ce présage et que même nous en excluons le *peut-être ?* Quoi qu'il en soit, te voilà en possession de cet épouvantable tableau. Il a échappé au hasard de la mer. Je m'en applaudis. On est bien aise d'avoir dans sa galerie les tableaux que *Vernet* a tracés de l'orage, au milieu même de l'orage. On est bien sûr alors d'avoir sous les yeux une traduction fidèle de la nature.

La réimpression de mon Smith court la poste. Ce sir *Buisson* donne du fouet sur le dos de ses *ouvriers chevaux*. Je crois, Dieu me le pardonne, que si je le laissais faire, il me ferait l'honneur de me placer dans son écurie pour me pousser à volonté, quand il lui prendrait l'envie d'aller à perte d'haleine. Mais je ressemble un peu à l'*ippogrifo di messer Lodovico*, je ne me laisse pas aisément monter. Que mon chevaucheur attende donc mes heures de bonne volonté. Hier encore, j'ai envoyé trois épreuves; c'est tout ce que mon attention d'un jour peut porter de travail.

Tu lis aujourd'hui, dis-tu, la Henriade que tu n'avais fait que *jardiner*. Cette lecture de suite achevée me vaudra, sans doute, quelques lignes ou même une longue lettre à placer dans mon porte-trésor. J'attends, non sans impa-

1 .... *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.* (Virg.)

tience, que ce surcroît de fortune m'arrive. Le *Goffredo* te servira merveilleusement pour juger le *Henri*. Mais chut! M. le professeur de belles-lettres, ne devancez pas la marche de votre élève. Pourquoi mettre cette plante en serre chaude, elle est d'assez bonne venue; laissez-la tout naturellement donner son fruit en son temps.

Tu t'es donc trouvée, hier, assez de jambes, malgré la lassitude que donne la fièvre, pour faire avec maman le long chemin qui nous sépare? D'abord c'est très-bien pour ta santé, mais beaucoup mieux pour la satisfaction de ce malheureux papa. Il t'a du moins entrevue; il a reçu par les yeux les témoignages de ta douce tendresse. Grand merci, Minette, du bien que tu m'as fait! il y avait si longtemps que je n'avais aperçu cette face aimable; c'est du baume dans le sang. Je l'ai bien senti s'y insinuer. Je veux finir ma lettre comme la dernière; il est bon quelquefois de sourire. C'est une anecdote littéraire que j'ai puisée à la même source. Le malheureux..... avait fait une tragédie de *Tibère*. Le président Dupuys qui l'avait jugé bonne en manuscrit, l'acheta à l'auteur et la donna au théâtre sous son propre nom. La pièce tomba et le président en fut quitte pour son argent déboursé et cette épigramme remboursée :

Pourquoi du malheureux *Tibère*
Blâmer le président Dupuy?
Si sous son nom il n'a pu plaire,
Aurait-il plus plu sous celui
De celui qui, pour le lui faire,
A reçu dix écus de lui?

LETTRE CII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 30 floréal an 2, à neuf heures trois quarts du soir.

Avons-nous, ma chère Minette, la même manière de

supputer le temps? moi je le compte par les lettres que tu m'écris. Sont-elles fréquentes? il passe vite, et l'ennui de la captivité même ne saurait l'allonger. Sont-elles rares? oh! alors il n'a plus d'ailes, il se traîne sur ma tête; c'est véritablement un vieillard décrépit. Ne t'étonne donc pas que ce quine de jours qui viennent de passer, m'ait paru long, aussi long que cinq siècles. Je sens très-bien que tous ces dons du printemps dont au muséum on a chargé ta boîte botanique, et qu'il fallait vite placer dans des papiers, et puis entre des matelas, et puis encore sous presse, pour les changer encore le lendemain, recommençant ainsi ce long travail, chaque jour, pour de nouvelles arrivées; je sens, dis-je, que cet ouvrage a dû absorber toutes tes journées. Je ne les ai donc pas calculées pour te reprocher ton silence, je m'y suis soumis; mais cette soumission n'a pas empêché que je ne sentisse la privation du charme qui me console.

J'ai reçu, il est vrai, ce matin un témoignage de ton amitié. Le rosier choisi par toi, la semaine dernière, m'est enfin arrivé. Il était temps que je le visse; car déjà, je le croyais perdu sans ressource. Le voilà maintenant placé sur ma fenêtre où il passera les nuits et les matinées à la fraîche, mais pour rentrer dans ma cellule à l'heure où le soleil la visite, et où il faut par conséquent fermer et vitres et rideaux. Grand merci, ma chère enfant, de cet échantillon du printemps! Je suis tenté d'avertir, par une inscription, tous ceux qui viennent me voir, qu'ils doivent se garder d'y toucher.

Vous, qui de votre ami visitez la retraite,
Respectez-moi : je suis un présent de Minette.

Qu'ils y prennent garde; car pour peu qu'ils le tourmentent de leurs doigts, ce distique les fera rentrer dans leur devoir. Je l'écrirai en grands et gros caractères, j'en entourerai le vase, et, à ce nom de *Minette* qui jouit ici d'une réputation qui en impose, les doigts des amateurs resteront dans une immobilité respectueuse.

Je me livre en t'écrivant, ma chère fille, à des idées aussi

aimables que ton âge, et c'est encore un bien que je te dois, car la journée a été bien triste pour moi. J'ai perdu mon jeune *aide de Smith*[1], celui qui t'avait donné le poëme de Prior, *Henry and Emma*. Ce jeune homme, d'une si belle espérance et par son caractère déjà fortement prononcé et par son amour pour les études solides, il ne vit plus; il n'a fait que goûter à la vie. A peine avait-il dépassé l'âge de la première réquisition. Mon âme est véritablement en deuil. Je m'étais attaché à lui, je l'aimais ; et l'espérance, même la certitude qu'un jour il serait un homme très-distingué, me donnent de vifs regrets sur sa mort. Hélas! dans l'état habituel des prisons, il n'en faut pas tant pour teindre en noir tous les sentiments, toutes les pensées; la philosophie n'est pas assez puissante pour tenir toujours l'âme au même degré de hauteur. D'ailleurs n'y a-t-il peut-être dans l'homme qu'une certaine mesure de courage. Tout s'épuise, et le maintien le plus ferme n'est plus qu'un mensonge du corps qui veut ne pas paraître complice de la faiblesse de l'âme. Je regretterai longtemps mon jeune *aide*. Les dangers dont chacun se croit menacé, ont beau pousser vers l'égoïsme et rassembler toute notre sensibilité sur nous-même, je ne partage pas cette honte du cœur humain. J'ai donné des larmes sincères à la mort de cet infortuné jeune homme que j'avais cru digne d'un meilleur sort.

C'est donc demain que le cours de botanique doit s'ouvrir. Il commencera sans doute, comme l'année passée, par un discours préparatoire sur la naissance, les progrès et l'utilité de cette science. Je n'ai pas besoin de te recommander d'aller l'écouter, et pour cela de te placer en face du professeur, s'il est possible. Tu t'appliqueras à en tirer profit, ne fût-ce que pour m'en faire parvenir quelque chose dans ta prochaine quintidienne. C'est de toi, ma chère enfant, que quelques gouttes de miel de cette science charmante, doivent venir corriger l'amertume d'une captivité de huit

(1) *Cezeron*, mort victime de la tyrannie décemvirale, le 29 floréal.

mois. Tu m'avais promis un cahier de principes rédigés par toi. Est-il achevé? il me semble que oui, si je puis en juger par quelques lettres de nos amis.

Tu ne m'as pas dit encore si enfin les familles ont été placées dans l'ordre de *Jussieu*, ce devait être le travail de l'hiver. Plus j'y pense, et plus je suis persuadé qu'il faut que toutes les méthodes cèdent un jour à la méthode naturelle, même sans en excepter le système de *Linné*. Celui-ci, sans doute, est plus favorable aux commençants. Il présente des objets faciles à saisir par les yeux, même les moins exercés. Mais il est trop souvent sujet à des exceptions qui les mettent en défaut. Aussi ne suis-je pas étonné que *Buffon* l'ait constamment rejeté. Il n'a pas rendu, il est vrai, à *Linné* la justice qu'il mérite, comme père et, pour ainsi dire, créateur de la science; surtout comme perquisiteur éminemment doué du génie de l'observation. Qui sait même si la jalousie qui se mêle toujours un peu dans les jugements des grands hommes, toutes les fois qu'il est question d'un grand homme, n'a pas ici joué son petit rôle. Mais chut! sur cette faiblesse du cœur humain; et puis bonsoir.

LETTRE CIII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 2 prairial an 2.

Oui, mon cher papa, le cours a commencé hier, à sept heures du matin, dans la salle des minéraux, au cabinet national. Depuis longtemps on travaille dans l'amphithéâtre. On y ajoute deux pavillons où les professeurs d'anatomie et tous ceux qui ont rapport à cette partie feront dorénavant leurs expériences, et placeront tout l'attirail de cette science. Alors notre salle sera entièrement libre, agrandie de tout ce qui faisait le laboratoire et ouverte entièrement par le haut. Sans doute je trouverai le travail très-bon, quand il

sera achevé; mais aujourd'hui il n'en est pas ainsi. Quelle différence d'être dans cette salle ou dans l'amphithéâtre! elle n'est pas très-grande, le plafond est bas, on n'ouvre point les fenêtres à cause des professeurs; c'est à périr de chaud. Hier, on étouffait; que sera-ce en été? et puis, on n'ouvrira qu'à sept heures précises. En cas de pluie ou de soleil, il faudra toujours calculer assez juste pour ne pas arriver trop tôt ni trop tard. Les places peu nombreuses du tour de la table seront d'autant plus recherchées qu'il n'y a point de gradins. C'est une égalité parfaite dont il résulte une grande inégalité, car les premiers ou les plus coudoyants sont les mieux placés; ils voient tout, les autres rien. Je ne sais si nous aurons toujours autant de monde qu'hier. Il y en avait, ce me semble, beaucoup plus que l'année dernière. Je n'ai guère compté que sept à huit personnes de connaissance. *Hébé* qui, par parenthèse, n'a pas rajeuni avec le printemps, y était suivie de sa cour. C'est M. *Chapeau*, on dirait qu'il la prenait sous sa protection; c'est Mlle Bet***, c'est M. Bin**, un ou deux autres encore, que je n'ai pas l'honneur de connaître, et qui font *sa société*. Est-il au monde rien de comparable à *une société?* Avec *une société*, on lève la tête, on regarde en face, on marche ferme, on parle haut, on rit tout bas, on jette, n'importe où, quelques mots scientifiques, on applaudit avec transport, et l'on est beaucoup plus occupé de l'effet qu'on projette aux environs, que de ce que dit le professeur. Voilà ce que fait *une société*; sans cela de la tristesse et de l'humilité. Laissons chacun faire son bonheur comme il l'entend. J'aime infiniment à voir passer les humains, quoique je les trouve bien affligeants. Hélas! toi-même, pauvre Minette, tu as sans doute affligé tous ceux qui t'affligent. Je ne vois rien de plus désolant. C'est cependant inévitable. Que faire? la plus grande sagesse n'y peut rien. Socrate est mort empoisonné. Mais ce n'est pas où j'en voulais venir. Je dis donc que je n'ai pas perdu un seul mot de ce qu'a dit notre professeur. J'étais au premier rang, en face de lui. Il nous a lu un discours préliminaire, selon moi, très-bien fait.

D'abord il a parcouru les trois règnes en général, et nous

les a présentés dans leurs rapports respectifs. On aurait dit qu'il avait pris beaucoup de choses dans le cahier de botanique raisonné que nous faisons ensemble. Ensuite, il a considéré l'étude du règne végétal sous deux points de vue, l'utilité et l'agrément. Il s'est assez étendu sur le premier. J'aurais voulu que tous les agriculteurs fussent là. Il a fini par nous faire passer en revue les différentes méthodes et les systèmes différents; je veux dire les plus célèbres qui ont été établis depuis *Césalpin* jusqu'à nos jours. Il a fait assez bien sentir les avantages et les désavantages des uns et des autres. Le discours prononcé, il a passé tout de suite aux racines. J'avais mon cahier sous mes yeux. Je l'ai suivi attentivement, et le maître n'a rien dit que j'eusse à ajouter. Après la leçon, je me suis promenée, tandis que Chauvet remplissait la boîte. J'examinais une plante et j'avais l'air de douter sur son véritable nom, lorsqu'un jeune homme que j'avais remarqué le matin, au cours, s'approche de moi et, son Linné en main, dit qu'il va lever le doute. Je vis en peu d'instants que j'avais affaire à un savant, tandis qu'il s'aperçut, à coup sûr, qu'il n'avait affaire qu'à une ignorante, mais à une ignorante du moins qui ne cherchait point de faux-fuyant pour se cacher, et qui, à découvert, ne demandait pas mieux que de s'instruire. La botanique fournit abondamment à la conversation. Je lui parlai de mon herbier. Il me dit qu'il en avait un bien considérable dans son pays. Je l'avais jugé à son accent, des pays méridionaux. De questions en questions, j'appris que, soumis à la première réquisition, mais trop délicat pour porter les armes, il avait obtenu d'être nommé officier de santé, qu'il était chargé en conséquence de parcourir les jardins botaniques de la France et que, seulement à Paris pour quelques mois, il allait repartir pour continuer sa mission. Il a été dans les Alpes, dans les Pyrénées; c'est là qu'il a fait un amas considérable de plantes. Il nous a encore parlé du jardin botanique de Montpellier, si beau autrefois, et qu'on laisse dépérir aujourd'hui. Sans doute que le gouvernement fera pour ce jardin ce qu'il fait maintenant pour celui de Paris. En parlant des différents genres

nouveaux qu'il ne connaissait pas, tels que le *Fontanesia*, le *Gorteria*, etc., je lui ai demandé s'il connaissait celui de *Virgilia*. Il allait faire des reproches au jardinier de ne le lui avoir pas montré, quand je répliquai qu'il ne fleurit qu'au mois de juillet, vers la fin même. — Je dois partir dans six jours, dit-il, et m'en aller à deux cents lieues; ainsi je ne verrai donc point la *Virgilia*. J'en suis désespéré. — Je l'ai dans mon herbier très-bien conservée; si vous venez au cours après demain, je pourrai vous l'apporter et vous donner la satisfaction de la voir. Il me remercie en ajoutant que plusieurs de ses amis doivent bientôt venir ici, et qu'il les chargera de me remettre quelques plantes rares, surtout un bel échantillon du *Tulipier* qui ne fleurit point à Paris. Il ne croyait même pas qu'il y en eût; mais je lui indiquai l'endroit du jardin où il en pouvait voir en pleine terre, qui peut-être un jour feront une plus belle allée que celle des *Catalpas*. Maman, à qui l'on peut s'en rapporter, et qui ne fait rien sans avoir pensé, jugea honnête et non hors de propos de lui proposer de venir avec nous voir la *Virgilia*. Grands remerciments; il était enchanté de l'offre. J'ai pris ma boîte. Il n'a pas voulu qu'on étiquetât les plantes, se chargeant de les nommer à la maison. Là, je lui ai montré mon herbier; il a passé environ deux heures à regarder plusieurs familles, et si je voulais l'en croire, on ne peut pas dessécher ni mieux ni avec plus de soin. Quant à la *Virgilia*, j'ai tout retourné, mais en vain. Le botaniste, je ne sais pas son nom, ne devait pas la voir ce jour-là. Après nous être promis de nous retrouver au cours le lendemain, nous nous sommes quittés, lui, à ce qu'il disait, enchanté d'avoir vu d'aussi belles plantes, et moi assez contente de la promesse du Tulipier et d'autres encore. A peine était-il sorti que j'ai retrouvé ce que je cherchais depuis deux heures. Je l'ai mise dans un cahier, et je veux absolument que demain matin la *Virgilia* le somme de sa parole. Que dites-vous, mon cher papa? que je suis une bavarde, n'est-ce pas? que je ne sais ni commencer ni finir. J'ai trouvé la matinée agréable, et je vous en rends un compte fidèle. J'ai

encore là des plantes d'hier à arranger; une cinquantaine à changer de matelas, peut-être même de papier; des Iris surtout à migeoter. Vous n'avez pas d'idée combien il est difficile d'en sauver une de ces Iris. Sur sept ou huit que j'avais prises dernièrement, pas une de présentable. Il est vrai que je les avais laissées trop longtemps sans les changer. Je suis apprise maintenant. Les mettre dans des draps blancs de douze en douze heures et les presser à peine, ce sont deux moyens dont j'espère tirer quelque succès. Elles sont à part, et s'il ne faut que du soin et de l'attention pour les avoir belles, je les tiens pour belles d'avance.

Hier, vers les sept heures, je suis descendue au jardin. Je tâchais avec peine de m'étourdir sur ce que j'avais appris le matin, lorsque votre lettre est venue m'ôter le peu de courage qui me restait. La tristesse, les larmes ont pris le dessus, et, au milieu de la société, je me suis plongée dans un noir qui m'oppresse encore, ce matin. Je me suis figuré tout ce que vous avez dû souffrir; j'aurais voulu tenir le matin, et avoir tout laissé là pour vous écrire et tâcher de faire diversion à votre douleur. Vos lettres sont notre baromètre à maman et à moi. Notre âme ne prend un peu de calme que lorsque la vôtre en prend aussi. C'est vous, c'est vous seul qui soutenez Minette et maman. L'idée de cette captivité éternelle est parfois si lourde à supporter, que nous sommes prêtes souvent à nous en laisser écraser. Ce cours, ce beau soleil, ce printemps, au lieu de nous donner des jouissances pures, ne nous apportent qu'amertumes et regrets. Je ne fais pas un pas; je n'examine pas une plante, que l'année dernière ne soit présente à mon imagination. Je compare sans cesse, et plus je compare, et plus je me trouve malheureuse. Souvent je veux aller jusqu'au fond de ce que votre absence peut me causer de peine, et je me retiens de ce mouvement qui achèverait de m'ôter le peu de forces qui me soutiennent à la surface. Et puis maman n'a-t-elle pas besoin de consolations? Oh! si je pouvais verser sur ses plaies tout le baume que je voudrais! Mais nous souffrons toutes deux également, et je ne puis que bien peu de chose. Adieu, mon cher papa!

LETTRE CIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 6 prairial an 2, à cinq heures du matin.

Quel long voyage et quelle courte entrevue! Traverser tout Paris pour n'obtenir qu'une apercevance aussi rapide que la pensée! Oh! ma chère enfant, je n'ai jamais mieux senti (mieux veut dire ici plus cruellement), l'ennui de la détention. C'est être dans la perfection de la captivité, que de savoir là, près de soi, les objets les plus chers et de ne pouvoir leur adresser qu'un geste aussitôt fini que commencé. Pauvres infortunées! vous croyez vous donner quelque soulagement, lorsque vous entreprenez ce pélerinage; vous croyez me faire du bien à moi-même. Hélas! vous êtes loin, très-loin d'obtenir un pareil succès. Il me reste, derrière cette porte qui se ferme si vite entre nous, il me reste un mal aise d'âme et de corps, une tristesse qui me fait retomber de tout mon poids sur moi-même, et vous-mêmes vous n'emportez pas des pensées et des sentiments plus doux. Il faut, ma bien aimée Minette, combattre désormais, dans ta maman, ce désir d'une course au moins inutile; vous avez l'une et l'autre assez de vos fatigues ordinaires. Réservez vos jambes pour le courant indispensable, et ne venez plus à cette porte inflexible chercher un redoublement d'émotions pénibles et douloureuses. Vous savez par mes lettres que je me porte bien, que je pense à vous sans cesse, que je vous aime; cela doit vous suffire. Pourquoi venir chercher des ennuis plus amers? pourquoi me livrer à des regrets plus vivement sentis?

Émile en courant, après dîner, dans le corridor *Prairial* habité par les femmes, avait dit à droite et à gauche qu'il verrait maman et ma sœur. *L'Aiguille-pinceau* lui avait fait promettre de venir la chercher, parce qu'elle désirait voir *l'auteur de tant de jolies lettres*. Elle a été bien punie de son désir. Émile n'y a pas manqué, il l'a amenée à la fenêtre. Elle était là, quand nous nous sommes entrevus. L'image de

sa fille est venue cruellement la saisir; elle nous a quittés comme un trait. Rentrée chez elle, violente attaque de nerfs, et puis des larmes suivies de larmes. Sa cochambriste, jeune mère de deux enfants orphelins, n'était pas propre à la consoler. Elle venait d'apprendre que son fils, laissé aux mains des domestiques, était attaqué de la petite vérole, et se lamentait et se désolait de son côté. Quelle association de douleurs on voit ici! comme le sort se joue de la sensibilité humaine! Il travaille le cœur en tous sens. Chabroud me disait, avant hier, qu'il commençait à se lasser. Pour moi, je m'applique à tenir toujours mon âme debout, et j'ai un bon moyen pour y réussir; ma chère Minette, devine. Ce n'est pas la mer à boire. Est-ce que ton cœur ne t'a point déjà dit le mot de l'énigme? Il te l'a dit, j'en suis sûr. Eh bien! oui, je pense à toi, aux bons effets de ma captivité sur ton âme et ton esprit. Minette a trouvé la véritable richesse dans mon malheur qui est aussi le sien. Elle se forme de jour en jour à l'école de l'infortune. Un jour sans doute, un jour nous nous retrouverons, père, mère, enfants, tous ensemble, et j'aurai alors la plus douce des jouissances : ma Minette se montrera à moi parée de toutes ses perfections développées, Minette ressemblera à l'*Ève* de Milton dans le *Paradis perdu*.

LETTRE CV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 6 prairial an 2.

Quels sont donc les mots de ma lettre qui t'ont troublée, ma bonne amie? S'il m'en est échappé de tristes, d'affligeants, je les désavoue. Il était loin de mon intention de te les adresser. Tu as assez de chagrins réels, ne t'en forge donc pas de chimériques. Il est impossible qu'après huit mois passés de captivité, l'âme, toujours tendue, ne se relâche pas

de temps en temps. Mais cet état n'est jamais de longue durée. La machine morale se remonte; la plus légère réflexion sur l'inflexible nécessité, suffit pour la remettre en mouvement. Sois-en bien assurée, ce n'est pas moi que je crains, c'est toi. Je n'ai de peines véritables que les tiennes.

Notre bonhomme m'a fait courir hier au soir *aux barres* et m'a fatigué. Tant de mois d'inaction ont engourdi mes jambes. Pour les siennes, elles sont toujours en activité; aussi courent-elles à faire plaisir aux regardants.

LETTRE CVI.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 6 prairial an 2.

Voilà déjà onze heures. J'arrive du cours. La commissionnaire va bientôt partir; mais ne fût-ce que pour un mot, je prends la plume en hâte. La leçon de ce matin est, à mon avis, une des plus intéressantes de toutes. Vous vous souvenez, mon cher papa, de celle sur l'organisation du bois. Je vous avoue qu'elle m'a fait un grand plaisir, quoique dépourvue du charme de la nouveauté. Mon admiration moins vive était peut-être plus profonde et plus sentie. C'est dans cette partie si curieuse de la botanique, que les hommes et la nature semblent aller de pair. La finesse de recherche et d'observation des uns est proportionnée à la perfection de l'autre. En sortant, je regardais la foule avec un certain sentiment de joie, et je me disais : « Allons! encore une centaine d'initiés aux mystères de la végétation; deux cents yeux de plus qui ne verront pas une bûche sans penser *aux vaisseaux propres, aux vaisseaux séveux, aux trachées, aux productions médullaires, au liber, etc.* » Pourquoi y en a-t-il encore tant d'autres condamnés à l'indifférence de l'ignorance? Mais tel est l'ordre invariable des choses. Le nombre des aveugles doit surpasser celui des clairvoyants.

J'avais derrière moi un citoyen qui, par parenthèse, m'a forcée de prendre sa place, afin que je fusse mieux placée. Ce citoyen ne suit le cours que de cette année. Son étonnement fut extrême d'apprendre que cette liqueur, blanche dans les *euphorbes*, jaune dans les *artichaux*, n'était pas la séve, mais un fluide particulier contenu dans les *vaisseaux propres*, et faisant dans la plante l'office du sang dans les animaux. Ah Dieu ! me disait-il, dans quelle grossière erreur j'étais ! j'avais toujours cru que c'était la séve. Il voulait presque être honteux de son ignorance.

Il signor Giordani suit aussi le cours. Il vient très-exactement, et trouve qu'on ne prend pas trop de peine pour cette science, en la venant chercher, à six heures du matin, du fin fond de la rue Saint-Martin.

Hier, il y a eu une herborisation dans la plaine de Grenelle. Le rendez-vous était à huit heures, en face des Invalides. Les herborisants, m'a-t-on dit, étaient en grand nombre. Il en fallait là deux de plus : cette reflexion me bouleverse le cœur.

Vous m'avez demandé mon cahier. J'aurais voulu vous l'envoyer sur-le-champ, mais la citoyenne L**** le copie ; elle me le rend le soir, afin que je l'aie sous les yeux lors de la démonstration, et je le lui renvoie le matin. Chacun veut l'avoir. *Il signor* voudrait aussi que je le lui prêtasse. Cependant ce n'est pas merveille. Je vois qu'il faudra recommencer et fondre les leçons de l'année dernière avec celles de cette année. Je ne suis plus aussi contente de mon travail, il s'en faut. Je me chagrine de voir que ce qui m'a paru bien dans un temps, me paraît mal dans un autre. Il en est de même pour tout. Combien de jugements imparfaits ! C'est ainsi qu'il nous faut vivre dans une méfiance éternelle de nous-même et des autres, et dire : « Prenons garde d'approuver, de peur d'être obligés de désapprouver un jour. » Je suis fâchée, mon cher papa, que nous n'ayons pas fait, l'année dernière, ce que je fais maintenant, la note de nos plantes. Je n'en mets pas une seule sous presse, que son nom ne soit couché auparavant sur une feuille de papier. De cette manière, je serai sûre de ne prendre de double que ce que je voudrai, et mon cata-

logue se fera sans que j'y pense. J'ai entrepris la liste de celles de l'année passée. C'était un travail indispensable; il sera bientôt achevé. Le jeune ami m'a prêté aide et secours.

Voilà une espèce de lettre, et je comptais ne vous écrire qu'un mot. Je ne puis finir, quand je cause avec vous. Heureusement que le temps me presse toujours; sans cela vous me crieriez peut-être : *Merci!* et j'aurais grande peine à vous l'accorder. Adieu, mon cher papa! il est un jour après lequel j'aspire, comme l'herbe brûlée du soleil après la pluie. Quand je le vois en perspective, je cherche tout ce qu'il aura de beau, et je crois à peine pouvoir le supporter.

LETTRE CVII.

ROUCHER A MADAME L***.

Ce 7 prairial an 2, à six heures du matin.

Tant, ma bonne amie, qu'il nous sera permis d'écrire à nos parents et à nos amis, permission qui, je crois, ne sera pas de longue durée, vous pouvez compter que je serai exact à vous donner cet heureux et triste témoignage de mon amitié. Mais il faut que je ne charge pas trop le greffe, c'est-à-dire que je ne livre pas à la censure, le même jour, un trop grand nombre de pages. Ainsi, le jour où je vous écrirai ne sera point celui de ma correspondance avec ma fille. Je lui écrivis hier; je vous écris aujourd'hui. D'ailleurs pour moi-même, je suis bien aise de cet arrangement. Comme chaque jour, partout, mais plus particulièrement ici, amène son mal, il faut aussi qu'il amène son bien, et c'est un grand bien pour moi que de vous écrire et de recevoir quelques mots de vous. Vous avez beau me combattre quand je regrette les barreaux, les verrous, les guichets et même le cachot de Sainte-Pélagie; oh! c'était le bon temps! j'ai passé là quatre mois de repos que Saint-Lazare ne m'a point donné. Quand le malheur est uniforme, on n'a qu'à monter son âme, et on parvient à

la résoudre à la soumission. Le jour se soutient des efforts de la veille; mais la fluctuation dans l'infortune est le comble de la misère humaine. Le courage de la veille n'est point celui du lendemain, il faut s'en faire un nouveau tous les jours; et, croyez-moi, cette sorte de manufacture est difficile à tenir dans une activité de travail toujours croissante. Nous n'avons pas joui ici quinze jours de suite d'une égalité de captivité. C'est toujours à refaire les ressorts du courage, parce que c'est toujours nouvelle privation à endurer. Je me suis surpris déjà plusieurs fois désirant le dernier terme de la rigueur dont nous sommes menacés, je veux dire, le moment où il sera vrai de dire que nous sommes, non pas en détention, mais en prison, en ne communiquant plus avec les objets les plus chers de notre affection que pour en recevoir de temps en temps du linge ou des habits, sans comestibles, sans livres, et sans lettres. Alors ce sera un système fixe, connu et dicté par la loi. En bon citoyen je me résignerai à sa volonté, et, en homme sage, j'ordonnerai ma vie pour en charmer, s'il est possible, les ennuis par un travail quelconque que je m'imposerai, et auquel je me livrerai régulièrement, n'ayant plus rien à faire que mon ménage de propreté de corps et de chambre. Vous qui avez pour moi une amitié si désintéressée, vous devez souhaiter que ce triste bonheur m'arrive. Si vous trouvez cette soumission trop pénible, vous aurez un grand tort, car il arrivera bientôt : un imprimé placardé dans tous nos corridors nous en instruit. J'étais occupé à le lire, hier au soir, quand ma femme et ma fille sont venues à cette porte inflexible m'apporter quelques mots de consolation. Encore une fois, ma bonne amie, donnez-moi cette nouvelle preuve d'attachement, en vous armant du courage de la soumission, et de la pensée surtout que cet état fixe des choses est plus facile à soutenir que ce flux et reflux continuel d'une mer qui emporte à droite, à gauche, en avant, en arrière, sans laisser la facilité de s'habituer sur un point déterminé. Voilà qui est dit.

Quant à mon Émile, je ne crois pas qu'il me soit permis de le garder. Déjà, depuis plus de quinze jours, il n'entre

plus ici d'enfants, même à la mamelle. Ceux qui y étaient sont retournés auprès de leur mère. Émile est le seul qui soit resté. Ce bambin est choyé par tout le monde; c'est véritablement l'ami de la maison.

LETTRE CVIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 8 prairial an 2, à six heures du soir.

Nous allons donc, ma chère enfant, ne plus communiquer l'un avec l'autre que par la pensée. Plus de lettres du père à sa fille, et de la fille à son père. Maman et Minette n'auront plus de soins à donner à la nourriture de leur prisonnier. Elles vont être seules, il sera seul. Heureux encore, si, de temps en temps, la demande du linge blanc et le renvoi du linge sale, nous donnent la faculté de recevoir mutuellement quelques caractères tracés de notre main, et faits pour nous dire que nous existons encore.

C'est aujourd'hui que commence le prêt journalier de 50 sous par tête. Il faut le recevoir, telle est la loi; mais comme elle veut aussi qu'on rende tout ce qu'on aura reçu, à l'instant où la liberté arrivera, supposé qu'elle arrive, je vais amasser la rétribution de tous les jours dans mon portefeuille pour ne l'en tirer qu'au bienheureux moment. Je suis bien fâché que tu n'aies pu aujourd'hui m'écrire que quelques mots. Il serait possible que l'incommunication eût lieu demain, et alors je me trouverais privé d'une satisfaction d'autant plus chère qu'elle aurait été la dernière en ce genre. Tu comptes sur mon courage et tu as raison, ma chère Minette; mais il ne faut pas se déguiser que je n'en aurai que par un grand effort, une grande tension de mon âme. Je vois, autour de moi, la consternation répandue. Chacun rêve un triste avenir. On n'a pas assez des maux présents, l'imagination en crée,

qui seront toujours chimériques, j'espère ; mais ces chimères ont d'avance l'effet de la réalité.

Quoi qu'il arrive, ma bien-aimée, sois assurée que mon cœur sera toujours près de toi. Je continuerai à t'écrire, à mon ordinaire, tous les quintidis et décadis, et quand des temps plus heureux seront arrivés, tu recevras à la fois les différentes expressions de mes pensées et de mes sentiments pour ma fille bien-aimée. Promets-moi que, de ton côté, tu feras de même. Notre correspondance sera moins variée qu'aujourd'hui, mais peut-être sera-t-elle plus touchante, et un jour nous aurons un grand plaisir à la retrouver.

N'est-ce pas toi qui disais que *dans le malheur tout n'est pas malheur?* Ce mot est vrai, mais ce n'est que lorsque nous avons la sagesse d'en tirer parti. Privée de mes leçons, de mes conseils, tu te recueilleras en toi-même, et tu y trouveras suffisance de moyens pour te rendre meilleure. Il faut, quand on est en état de marcher par soi-même, il faut se détacher des lisières. Je n'ai pas peur que tu tombes ; je te vois au contraire allant d'un pas plus ferme, et portant sur le visage la modeste satisfaction que te donnera le sentiment intérieur de ta force.

Le désir d'avoir en toi un enfant qui honore la vieillesse de son père, un enfant que tous les pères m'envient, et dont je puisse dire avec fierté en la montrant : « Hé bien ! c'est moi qui l'ai formée aux vertus, aux connaissances, aux talents de l'esprit, à la décence, à la noblesse des manières. » Ce désir est le sentiment habituel et toujours actif de mon âme. Elle a longtemps haleté après la célébrité attachée au nom de grand poète ; aujourd'hui cette gloire n'a plus rien qui me séduise et me transporte. Je cultive les lettres pour elles-mêmes, ou plutôt pour les jouissances pures et solitaires qu'elles donnent à qui sait se livrer à l'étude ; mais te voir une femme distinguée par l'esprit et par le caractère, m'applaudir d'avoir aidé à ce beau développement ; entendre, avant le dernier terme de ma vie, le bien que diront de toi tous ceux qui t'approcheront et pourront te connaître, voilà mon ambition, mon unique ambition. Il te reste, ma bien-aimée,

peu de travail à faire pour me donner ce comble de bonheur. Je vois dans tes lettres les grands progrès de ta raison. Tu juges sainement les hommes et les choses. L'horizon de tes pensées s'étend de jour en jour, et, si tu continues à te rendre compte de ce qui passe devant tes yeux, tu verras bientôt, non pas mieux, mais beaucoup plus loin.

Ce 9 prairial, à sept heures du matin.

J'ai pris trop tôt l'alarme, ma chère Minette; l'incommunication avec l'extérieur n'aura lieu, dit-on, qu'après le jugement de la commission, pour ceux qui auront été déclarés suspects, ennemis de la révolution et, à ce titre, condamnés à rester enfermés jusqu'à la paix, pour être ensuite exportés.

Quant à la table commune, quoiqu'elle ne soit pas en activité, je doute qu'elle tarde à nous rassembler. J'ai déjà le prêt des quatre premiers jours de prairial, à raison de cinquante sous par jour ; celui des quatre suivants nous sera livré aujourd'hui. Pourquoi cette livraison d'argent, si la nourriture journalière de chaque détenu doit se trouver à une table commune? Si l'on pouvait ici avoir le cœur à la joie, je chanterais :

Faut attendre avec patience, etc.

Mais, attendons sans chanter; et quoi qu'il arrive, soumettons-nous. C'est en prison qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux *et les gros clous, et les marteaux, et le plomb fondu* dont *Horace* arme les mains de la Nécessité, et dont la déesse se sert pour attacher l'homme où il lui plaît de l'attacher.

M'écriras-tu aujourd'hui? C'est demain décadi, partant, jour de silence. Bonjour, ma bien-aimée! je t'embrasse.

LETTRE CIX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 11 prairial an 2, à onze heures du matin.

Enfin ce triste décadi, ce jour d'un pénible silence est passé; je recevrai sans doute aujourd'hui des nouvelles des miens. J'ai besoin plus que jamais de lire l'expression des sentiments de ceux qui me sont chers, non pas que je sois sans courage; oh non! mon âme est dans son assiette ordinaire; mais ces cinquante sous que nous sommes obligés de recevoir journellement par respect pour la loi, me chiffonnent et me rendent la détention plus déplaisante.

Cependant les jours, quoique tristes, s'écoulent ici avec une rapidité effrayante. L'espérance les emporte, et nous vieillissons trompés d'heure en heure. Bonjour, mes bonnes amies! pensez à moi, qui pense toujours à vous. Que Minette m'écrive! ses longues lettres me font tant de bien. J'aime à voir son esprit et son âme se montrer, se développer; je jouis alors, et la prison n'existe plus, ou existe peu pour moi.

LETTRE CX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 12 prairial an 2, à onze heures trois quarts.

Me voici depuis quatre mois complets prisonnier à Saint-Lazare. Le serai-je longtemps encore? Notre sort est caché dans les ténèbres de l'avenir, et je chercherais en vain à les percer; le meilleur est d'attendre patiemment le lever du jour qui doit les dissiper. Ainsi fais-je! je me repose sur ma conduite antérieure; c'est un assez bon oreiller. En tout temps je me suis dit :

Faisons notre devoir, et laissons faire aux dieux.

Ainsi donc nulle inquiétude! Longeons de notre mieux l'île de naufrage sur laquelle le vent nous pousse; il perdra sans doute de sa violence avec le temps, et si nous abordons, nous chanterons en famille le cantique de la délivrance.

Mon rosier meurt, les fleurs avortent. Mon inscription l'a sauvé des doigts des visiteurs, mais non du souffle des vents. J'en suis fâché; je l'aimais pour la main qui me l'avait choisi.

LETTRE CXI.

ROUCHER A MADAME L****.

Ce 16 prairial an 2, à huit heures du matin.

Je n'aime point, mon amie, les espérances de liberté auxquelles vous vous livrez quelquefois, en pensant à ma captivité; il faut par sagesse les repousser loin de vous. Ce sont des espérances mensongères, et rien de plus triste et de plus cruel qu'un espoir trompé. Pour moi, je m'en défends comme d'un crime, et si, parfois, j'ai éprouvé des atteintes d'abattement, ce n'a été pour avoir conçu le moindre espoir de liberté, mais pour avoir changé de régime d'esclavage. C'est là la véritable cause de mes pensées mélancoliques, quand il m'est arrivé d'en avoir. Je suis un peu, et même beaucoup animal d'habitude; la veille est le modèle de mon lendemain, et j'agirai ainsi demain, parce que je n'agis pas autrement aujourd'hui. Cette manière d'exister est très-favorable à ma paresse, et c'est par paresse, sans doute, que je m'y livre. Tel est sur moi l'empire de l'habitude que tout rigoureux qu'est notre régime actuel, je vais avec lui moins tristement, par la raison qu'il nous conduit déjà depuis huit ou dix jours. Qu'on n'en change point, et qu'on me condamne à la détention jusqu'à la paix; et après le premier ébranlement que cette annonce aura produit sur mon âme, je me rasseoirai et j'ordonnerai bientôt ma vie sur un plan qui allégera les ennuis de la prison. Il est vrai que les détenus par jugements

définitifs seront privés de toute communication au dehors; ma pensée ne se résoud point à cette cruelle privation. Mais enfin si la nécessité était là, m'enfonçant dans la tête ses gros clous dont elle nous attache où elle le veut, il faudrait bien encore appeler à son secours la résignation et le courage, sous peine de succomber et d'avancer une vie qui peut avoir encore des années à donner à l'amitié.

On ne parle plus de faire sortir les enfants, on me laisse le mien; mais peut-être n'aurais-je pas la liberté de le renvoyer, *si j'avais besoin de me séparer de lui*. Je crois avoir entendu dire qu'il faudrait une permission du comité de sûreté générale. En attendant le jour où il sera nécessaire de chercher la vérité sur ce point, je garde l'enfant; il se porte à merveille, fait toute la journée un exercice qui le développe à vue d'œil. C'est un charme de le voir déjà avec de grandes personnes lancer son ballon du pied et du poing, se courber, se redresser avec beaucoup de souplesse, et ne tombant jamais. Il marche quelquefois d'une manière si ferme, le corps tellement droit sur les reins, et les pieds si bien tournés, qu'on m'a souvent fait compliment sur son maître à danser, tant on croit qu'il en a déjà eu un.

LETTRE CXII.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 15 prairial an 2, à neuf heures du matin.

Nous avons eu relâche ce matin. On fait une herborisation sur les hauteurs de Sèvres. Il fait un temps superbe, mais il n'est pas donné à tous les êtres d'en jouir. N'est-ce pas que la philosophie tient difficilement contre un beau jour de printemps? Je n'ai retrouvé aujourd'hui, dans ma mémoire, qu'un voyage sur l'eau, que courses dans les bois, dans les prés; un certain dîner sur l'herbe, en face d'un bassin, avec le botanisant des soirées. Où est-il maintenant? Peut-être que plus

heureux que nous, il cherche des plantes dans la forêt de Fontainebleau. A propos de plantes, à la leçon dernière, j'étais placée à côté d'un citoyen dont j'ai su le nom par hasard; il a fallu que mon amie arrivât tout exprès du Plessis pour me le dire. C'est un italien nommé *Selvaggi*, musicien distingué qu'elle a vu une ou deux fois chez le fameux *Tomeoni*. Il m'a adressé, à plusieurs reprises, la parole pendant la leçon. Lorsqu'elle fut finie, il me dit avec son accent italien très-prononcé, qu'il serait chargé bientôt de me remettre une plante rare. Je ne savais trop si c'était à moi que ce discours s'adressait. Quelle apparence que ce citoyen que je n'avais jamais vu, fût chargé de quelque chose pour moi. Je lui fis répéter sa phrase une seconde fois, et je parvins à comprendre que le jeune médecin qui était venu voir la *virgilia*, ne sachant pas notre adresse, devait envoyer à son ami, dès qu'il serait arrivé à Perpignan, un bel échantillon du *tulipier*. Je suis très-sensible à ce procédé.

LETTRE CXIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 15 prairial an 2, à neuf heures du soir.

Enfin, ma chère Minette, au milieu des soins et des occupations qui accaparent tes journées, tu as trouvé le moyen de sauver une heure pour la donner à ton père. Il est très-mal à l'aise quand il attend de toi une lettre qui n'arrive pas. Je suis tenté alors de dire à Chabroud, en me couchant, comme Titus quand il n'avait répandu aucun bienfait : *Ami, j'ai perdu ma journée*; et ce n'est pas l'ennui de ma captivité qui me donne ce degré de sensibilité. Quelque part que je fusse, aujourd'hui que j'ai la douce habitude de te lire et de suivre les progrès de ton âme et de ton esprit, j'éprouverais ce vide pénible. On s'accoutume au bonheur, et je sens que celui que me donne notre correspondance a jeté en moi de profondes

racines. C'est assez sur cet objet; t'en dire davantage, ce serait faire croire que je te soupçonne capable de me négliger, et un pareil soupçon est bien loin de moi.

J'aime à te voir entrer en lice et descendre dans l'arène pour défendre Montaigne. Courage, brave champion du père de la philosophie pratique et moderne! Romps pour lui lance sur lance; jamais cause ne fut plus juste. C'est se battre en faveur de la sagesse incarnée. Quel homme que l'auteur des *Essais!* Il est descendu au fond de tous les cœurs humains, en descendant dans le sien. Que de faiblesses et de grandeurs il y a surprises! Avec quelle aimable, piquante et ingénieuse simplicité il nous a révélés à nous-mêmes! Et ce style original si plein de nerf et de force, qui place la langue française sur la ligne des plus belles langues de l'antiquité! Comment ne commande-t-il pas à tous les esprits l'admiration, et l'exclamation à toutes les bouches? Comparer Charron à Montaigne! bon Dieu! j'aimerais autant comparer la nuit au jour, pour l'éclat et la fécondité. Le livre de *la Sagesse* est sans doute un bon traité de morale. Il y a de l'ordre, de la méthode, de la raison; c'est l'œuvre d'un bon esprit. Mais cet esprit est du second ordre. C'est le produit du jugement et de la vertu; mais *les Essais* sont le fruit d'une âme qui sans effort, sans travail, se verse, s'épanche, et d'un génie naturel qui place sans cesse le sublime au milieu de la naïveté. Lis, je te le conseille fort, ma chère fille, l'ouvrage de Charron; il y a beaucoup à profiter; oui, il te rendrait meilleure. Mais lis surtout Montaigne? Tu seras à chaque phrase étonnée de lui et de toi-même. Tu diras : *Bon! me voici; bon! me voilà. Mon Dieu! dans ces Essais, je suis partout.* Tu m'avais promis, je crois, de lire tous les jours un chapitre de ce philosophe domestique. Me tiens-tu parole? Si ta promesse avait été fidèlement observée, je suis assuré que tu eusses complétement battu le mépriseur, ou du moins le non-appréciateur d'un homme de génie. Mille traits fournis par celui-ci, qui t'auraient armée d'une manière invincible, et qui auraient fait humblement tomber le critique devant le nom du père des *Essais!*

A la vérité, je t'exhorte à ne point trop montrer les avantages que tu auras sur ledit citoyen. Ton âge, ton sexe, le bon usage du monde te commandent la modestie, la réserve, un certain air de défiance de soi-même. Ne nous pressons jamais d'étaler nos trésors; il faut que l'occasion nous en fasse une nécessité, et alors même, on doit encore ne les laisser qu'entrevoir, au lieu de s'en parer avec orgueil.

Bonsoir, ma chère Minette, bonsoir! demain matin, je reviendrai à toi.

Ce 16 prairial, à onze heures du matin.

Plains-moi, ma chère Minette, plains-moi; on m'ordonne de me séparer de ton frère. L'administrateur ne veut plus souffrir ici d'enfants. Je suis dans un trouble inexprimable. Mes amis veulent que j'écrive à l'administrateur. Je vais lui écrire. Obtiendrai-je le bien que je demande? j'en doute, mais enfin je tenterai tout. Il serait possible que demain matin, vous vissiez revenir à vous notre Émile. Embrasse maman pour moi; ne vous affligez point? je saurai prendre mon parti avec courage. Écris-moi, ma chère fille, le plus souvent que tu pourras. Demain tu auras encore une lettre de papa. Je n'ai pas dit tout ce que je voulais.

LETTRE CXIV.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 17 prairial an 6, à six heures du matin.

Enfants du ciel, substances immortelles, réjouissez-vous! Anges, archanges, séraphins et chérubins, environnez votre *reine* et chantez : *HOSANNA! ALLELUIA! Émile reste auprès de son père*. La lettre écrite a produit son effet. On ne m'a pas répondu, il est vrai, soit de vive voix, soit par écrit; mais on n'a pas poursuivi l'exécution de l'ordre rigoureux qu'on m'a-

vait intimé. J'ai fait valoir, ma chère Minette, notre position actuelle qui ne nous laisse pas la faculté d'avoir un domestique auquel ta maman puisse laisser ton frère quand, tous les matins, elle est obligée de te conduire à l'amphithéâtre du Muséum, pour l'achèvement d'une éducation qui te rendra, sans doute, un jour utile à l'instruction publique; j'ai fait valoir les leçons du malheur dont l'enfant est témoin et qui sont si propres à former les âmes républicaines; j'ai fait valoir enfin mes huit mois de captivité, que la présence de cet enfant m'aide à supporter plus patiemment. Quoi qu'il en soit, *Émile reste auprès de son père*. C'est là mon refrain, c'est aussi celui de toute la maison; car tout le monde ici, oui, tout le monde le voyait, non sans intérêt, prêt à repasser pour toujours le seuil de cette grande porte inflexible. Ce bambin est aimé véritablement de tous les détenus. Les embrassades, les caresses pleuvent sur lui de toutes parts. C'est une rosée qui l'avive, le développe et lui donne une existence précoce au milieu du monde.

Voilà sept heures qui sonnent. Mon esprit n'est plus à Saint-Lazare, il est auprès de toi, dans cette belle salle des minéraux. Je te vois écouter de l'oreille et de l'œil la leçon du cher professeur. Quand elle sera finie, lui parleras-tu de moi? lui diras-tu combien je regrette de me voir privé de ses doux et charmants entretiens qui, l'année dernière, *bienheuraient* mes journées?

Ma foi, Mademoiselle, il ne sera pas dit qu'à vous seule vous aurez tous les plaisirs de la botanique; j'en réclame ma part. On est digne aussi de toucher des fleurs, de les étudier et de les dessécher pour mieux les étudier ensuite dans son cabinet.

En conséquence, il vous plaira de m'envoyer une boîte floréenne bien garnie, le tout bien étiqueté; il vous plaira d'y joindre papier blanc, matelas, épingles, enfin tout le petit équipage botanique que vous savez être indispensable. Je demande aussi ma *Philosophia Botanica* (de Linné) et le cahier d'*Éléments* que j'avais commencé à vous dicter l'année dernière. Il me prend envie de poursuivre ici ce travail. Ce qui plaît à

ma Minette, m'occupera agréablement, ne fût-ce que parce qu'elle s'en occupe.

Bonjour, ma chère enfant! je t'embrasse comme je t'aime. Je t'avertis qu'à commencer d'aujourd'hui, je veux t'écrire, chaque jour, quelque chose qui, peu à peu, formera tes décadiennes et quintidiennes. A l'heure dite, elles se trouveront toujours ainsi prêtes à partir.

LETTRE CXV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 19 prairial an 2, à midi.

La matinée aura favorisé tes intentions et les miennes. Point de pluie; partant, possibilité de me faire une récolte de plantes que je m'apprête à saluer comme envoyées par la mère et la fille. Demain décadi, point de vos nouvelles à moi, point des miennes à vous; mais en revanche, solitude et tristesse parfaite. C'est le cas de dire ou jamais : *On sent que l'on s'ennuie; ç'a fait toujours plaisir*. Sans ce petit stimulant, nous regorgerions ici de bonheur. Le neuvième mois de ma captivité commencera demain dans la nuit. C'est doux à remarquer que l'époque de neuf mois! Mais chut! ma bonne amie, ne nous décourageons pas. L'impatience vieillit encore plus vite que le malheur; elle use les ressorts avec une rapidité effrayante. Je ne veux pas de ce frottement.

LETTRE CXVI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 20 prairial an 2, à six heures du matin.

Voilà bien, de compte fait, huit mois que je n'ai grondé

personne. Quelle rétention d'haleine ! ma foi, je n'ai pas la force de la porter plus loin ; gare à ma Minette ! elle est la première que je trouve sur mon chemin ; c'est sur elle que le nuage va crever.

Pourquoi n'ai-je pas ce dessin, tant promis, qui devait parer la nudité des murs de ma cellule ?

Pourquoi ce portrait tant désiré de *la femme personnelle* ne m'a-t-il pas donné le plaisir que j'en attends ?

Pourquoi ne m'avoir rien dit encore de cette admirable comparaison de Virgile, que j'ai pris la peine de traduire pour ma Minette, et qui, s'il m'en souvient bien, est enterrée par sa volonté dans ma dernière pélagienne ?

Pourquoi ma traduction de Thompson est-elle restée sans observations marginales ?

Pourquoi ce silence auquel je ne m'attendais pas sur *Annibal Caro ?* L'original et la copie ne sont-ils pas un beau sujet de traduction ? Il est impossible que l'esprit, le goût de ma Minette soient restés à cette lecture, dans une indifférence muette.

Pourquoi me laisser ignorer si le jeune *Anacharsis* a fait déjà de ma fille un compagnon de voyage ?

Pourquoi ne pas tenir la parole qu'on m'avait donnée de soigner son écriture ? Je tiens beaucoup à trouver ce mérite de plus à ma fille.

Pourquoi renvoyer toujours au matin, à l'heure où les les entrants et les sortants interrompent sans cesse, pour prendre la plume, et s'exposer ainsi à l'inconvénient de finir souvent ses lettres par cette phrase monotone qui ressemble à un *Gloria Patri : On ne me laisse pas achever ; je n'ai pas le temps d'en dire davantage,* etc., etc.

Pourquoi.....? oh ! voilà bien des pourquoi ! j'en conviens, Mademoiselle, et cependant si *votre grâce* avait besoin d'être un peu mal menée, je pourrais encore sans me gêner étendre cette longue kyrielle ; mais je vous ménage. Il ne faut pas tuer tout ce qui est gras. D'ailleurs, mon envie de gronder est satisfaite. Je renvoie la suite à huit mois ; c'est, si je sais bien compter, trois grondes tous les deux ans.

Ce 21 prairial, à cinq heures et demie du matin.

Quel beau ciel! quel temps magnifique je trouve à mon réveil! L'*Éternel* est donc bien content de la fête qu'on lui a consacrée hier? il nous la rembourse à lettre vue, en superbes journées. Je doute cependant qu'il en agisse ainsi pour récompenser les vers de M. Chénier. As-tu lu son hymne? Il nous est arrivé hier ici, et il n'y a pas fait fortune auprès de ceux qui savent ce qu'est et ce que doit être la poésie rendue à sa première dignité, c'est-à-dire, destinée à bénir les bienfaits de la Divinité. Il fallait déployer, dans un si beau sujet, toute la pompe de la nature, et verser toute la sensibilité d'une âme religieuse. Il fallait surtout y faire dominer ce charme, cette onction que Racine a si heureusement répandus dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, mais surtout dans ceux d'*Esther*. Lis-les, ces chœurs, ma chère fille, pour les comparer à l'ouvrage de Chénier, et tu sentiras l'énorme différence que donne au talent un cœur sensible ou froid, une imagination passionnée ou glacée de philosophie. Tu chercherais en vain dans l'hymne une strophe qui approche, même de loin, de ce couplet chanté par une jeune Israélite de ton âge sans doute :

Hélas! si jeune encore,
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur?
Ma vie à peine a commencé d'éclore,
Je tomberai, comme une fleur,
Qui n'a vu qu'une aurore.

Dans le poëme séculaire qu'Horace fut chargé de composer pour Rome, sous l'empire d'Auguste, et qui fut chanté dans cette grande fête nationale, quel délicieux mélange de tous les tons, de tous les sentiments, l'homme religieux admire et savoure! *O dieux*, dit-il, *donnez des mœurs à l'adolescence; donnez le repos à la vieillesse*. Ce seul trait vaut mille fois mieux que tous les cents vers du poète moderne. Et ailleurs, s'adressant au soleil : *O toi, qui toujours divers et toujours le même, nous rends et nous ôtes la lumière tour à tour, ô soleil, dans ton immense carrière puisses-tu ne rien voir de plus grand que Rome!*

Que voilà bien le cri d'une âme pleine d'amour pour sa patrie ! Comment ne se trouve-t-il rien de semblable dans les vers de notre poète législateur ?

Ma chère enfant, tu dois te souvenir qu'il y a quatre mois, lors de ma translation à Saint-Lazare, tu trouvas ma *Philosophia botanica* dans mes livres que tu enlevas. Cherche bien autour de toi ; il faut la retrouver et me l'envoyer, avec le cahier d'éléments que je t'ai demandé dans ma précédente. Continue, ma bien-aimée, à me destiner un certain nombre de plantes à dessécher. Voilà celles d'avant-hier dans leurs papiers, entre des matelas, et sous presse. Je crois qu'elles ne dépareront point notre herbier. Je les ai changées de drap hier, et les ai trouvées en belle et bonne posture. Fais si bien que chaque nouveau panier de comestibles m'apporte aussi ma provision scientifique. Je ne suis mécontent que de ma *clematis erecta*. Comme elle s'est trouvée au fond de la boîte, je n'ai pu la travailler qu'hier matin, et alors j'en ai trouvé les fleurs toutes repliées et hors d'état de reprendre figure. Demande un autre exemplaire à Chauvet, et place-le à l'ouverture de la boîte. Je désire qu'elle ne contienne jamais au delà de vingt plantes ; c'est assez pour le travail d'un jour, et surtout pour l'étroit espace où je suis confiné.

Je viens de visiter mes belles incluses pour leur faire prendre l'air, et je suis très-content d'elles et de moi. Elles porteront aussi celles-là une inscription caractéristique. Je les appellerai *mes lazaristes*.

Huit heures sonnent. Je suis auprès de toi au Muséum, te suivant des yeux et te recommandant d'enrichir ton cahier de tout ce que tu entends de nouveau.

N'oublie pas, ma chère enfant, lorsque le professeur en viendra à l'usage des plantes, de te faire un cahier particulier où tu inscriras fidèlement, chaque jour, tout ce qui te paraîtra précieux à recueillir et pour toi et pour moi ; je te recommande ce soin. Après ce mot, je n'ai plus qu'à t'embrasser. Toi, de ton côté, embrasse pour moi maman et Raphaël. *Vous êtes trois assemblés en mon nom, et je suis au milieu de vous.*

P. S. Demande pour moi à l'oncle d'amitié les *Passions du jeune Werther*.

LETTRE CXVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 26 prairial an 2.

Je me sers de papier, d'encre, de plumes qui ne sont pas à moi. Il est une heure du matin. Tu sauras un jour comment et pourquoi je ne suis pas dans mon lit encore. La chose n'a rien d'effrayant, ma chère Minette; elle est même plaisante. Du moins après quelques instants d'inquiétude, entré et non rentré en cellule, ai-je ri de bon cœur, au point d'avoir fait passer ma joie autour de moi. Possible ! oh oui, très-possible ! j'en ai encore les yeux tout pleins de larmes. Il y a aussi abondance de sommeil. C'est le plus singulier mélange qu'on puisse imaginer. Il faut que je satisfasse un peu au dernier besoin. Tu auras donc une lettre de moi écrite à deux reprises ; car mes yeux se ferment, ma tête tombe, non sur un bureau, mais sur un très-beau secrétaire; le fauteuil où je suis assis est assez doux. Bonjour, mon enfant !

Ce 27, à onze heures du matin.

J'étais couché, hier au soir, avant dix heures, et ce matin je n'ai quitté mon lit qu'après sept heures sonnées. C'est une longue et bonne nuit que j'ai faite là. Quel besoin j'en avais ! enfin me voilà réparé, et ma Minette pourra recevoir sa quintidienne.

Tu appelles coquet notre Émile. Je crois en effet qu'il a un grand désir d'être aimé et caressé, et ce désir est ici bien satisfait. Mais cette coquetterie de ton frère est bien innocente. Promets-moi que tu n'en auras jamais d'autre, et je consens de bon cœur à la voir chez toi, sans inquiétude et sans alarme; mais dans la plupart des femmes, c'est la chose impossible ;

pour peu qu'elles se livrent à ce désir de faire effet, adieu leur plus grand charme ! il faut qu'elles plaisent sans intention, sans projet, sans calcul.

L'art le plus innocent tient de la perfidie.

Que ce vers de Voltaire soit sans cesse présent à ta pensée ! Les femmes n'ont toutes que trop de penchant à mettre en évidence ce pouvoir tant aimable qu'elles ont reçu de la nature pour plaire, et qui ne produit jamais mieux son effet que lorsqu'il se trouve en elles, sans elles. J'aime à le voir sortir de toutes leurs paroles, du moindre de leurs mouvements, de leurs regards, de leur démarche, de leur maintien ; mais je veux qu'elles m'attachent à toutes ces grâces sans qu'elles aient l'air de me dire : *Vous êtes mon esclave par mes volontés !* car sitôt que cette volonté se montre, me voilà armé contre, et au lieu d'un adorateur, elles n'ont plus qu'un juge sévère qui se rit de tout ce qui est jeu ou manége. A demain la suite de ma lettre ; en attendant, je t'embrasse de toute mon âme.

LETTRE CXVIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 28 prairial an 2, à six heures du matin.

Je ne ressemble pas à la coquette, ma chère enfant ; quand je promets, je tiens ; et les désirs que j'ai inspirés, je les satisfais. A demain encore, t'avais-je dit, et me voilà fidèle à ma parole. *Avis au lecteur, et qui a des oreilles, entende !* J'aurais cependant une bonne raison à donner pour autoriser ma négligence. Depuis le 26, il nous est défendu d'avoir de la lumière dans nos chambres. Il faut souper et se coucher dans les ténèbres. Tous les détenus, il est vrai, ne se conforment point à cet ordre ; mais mon *wise-man* et moi, nous courbons la tête sous l'autorité, persuadés qu'il faut lui obéir partout, en liberté comme en prison, mais en prison surtout. On me

nous a pas mis ici pour nos aises avoir. D'ailleurs, le détenu le plus sage est celui qui se fait le moins remarquer. *Cache ta vie,* est un mot qui aurait dû être fait tout exprès pour les maisons de détention. Du moins, j'en ai fait ici la règle de ma conduite. Cependant cette privation de lumière m'empêche de te donner mes heures de silence; elles étaient si agréablement remplies quand je les employais à causer avec toi ! N'y pensons plus; je m'arrangerai pour que ma chère Minette n'y perde rien.

Tu me parles dans ta dernière lettre de bonté et de douceur, et tu sais que de ces deux qualités aimables réunies se forme un charmant caractère, et de cette réflexion sentie, tu pars pour me promettre un travail sur toi-même, qui te façonne sur ce modèle. Allons, ma bien-aimée, tiens-toi constamment à l'œuvre où tu t'es mise. C'est déjà un grand pas dans la perfection que de se connaître et de vouloir mettre à profit cette connaissance. Oui, tu peux le dire sans orgueil; oui, tu as déjà la bonté. Si elle te manquait, tu ne ressemblerais ni à ta maman ni à ton père. Mais tu dis vrai aussi quand tu te confesses d'être moins riche en douceur. Il y a en effet dans ton caractère certaine rigidité, une impatience des choses et des personnes, qui est au moins une grande disconvenance dans une femme. Ce mot de *femme* est plein d'images et d'idées d'aménité, de mœurs, de souplesse, d'indulgence. Il réveille le sentiment du beau moral; car c'est le cœur et non l'esprit qui du premier élan s'attache à la femme.

Tu me demandes, ma chère enfant, où je trouve dans ma cellule la place pour les plantes que je dessèche. Oh ! avec un peu d'ordre et d'intelligence tout s'arrange à merveille. J'ai fait faire ici deux planches épaisses de chêne et une pierre de liais, chacune de 18 pouces de long sur 15 de large. C'est juste la mesure du dessous de ma table de piquet repliée. Sous cette table j'établis par terre ma première planche; sur celle-ci je place mes belles, chacune entre deux feuilles de papier blanc, dans toute leur étendue; sur chaque plante je dispose, à droite et à gauche, un matelas, et quand ma pile est achevée, je pose en dessus ma deuxième planche que

je charge ensuite de ma pierre du poids de 45 livres. Est-ce bien, mon maître, et croyez-vous trouver à reprendre? *En vérité, en vérité, je vous le dis*, vous pâlirez de jalousie, en voyant mes *Lazaristes*, ou si vous ne trouvez pas la jalousie digne de vous, croyez-moi, vous baisserez respectueusement la tête devant cet assemblage de perfections. Je veux surtout suivre des yeux les vôtres, quand vous les porterez sur une certaine *veronica sybirica*, ainsi que sur un *astrantia major*. Nous verrons si vous êtes susceptible d'admiration, d'exclamation, d'enthousiasme pour le beau. Je ne vous parle pas encore de deux lys qui ne sont là que depuis hier sept heures du soir. Chacun a coûté plus d'une heure et demie de travail. *Nous* avons voulu vous donner une leçon de dessiccation,

Et laisser un exemple à la postérité,
Qui sans de grands efforts ne puisse être imité.

Vous saurez un jour ce que veut dire *nous*. En attendant, prosternez-vous et, couvrant votre face de vos ailes, chantez trois fois : Grand merci! grand merci! grand merci!

Je suis un bavard qui ne sais pas finir. A demain encore le reste de mes écus, j'en ai grande provision à t'envoyer. Bonjour, ma bonne Minette; devine comme je t'aime, et tu sauras comme je t'embrasse.

LETTRE CXIX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 29 prairial an 2, à six heures du matin.

Je t'écris, ma chère enfant, tandis que n'existe pas encore pour nous la défense de communiquer au dehors. Après demain, dit-on, 1er messidor, nous devons manger en commun, au grand réfectoire. Hier, on a affiché la défense de recevoir aucun des journaux. Il n'arrivait ici depuis longtemps que celui du soir; c'était peu de chose en soi, mais c'était encore beaucoup; nous savions au moins la marche de la conven-

tion et *les jugements du tribunal révolutionnaire*. Aujourd'hui nous ne saurons rien. Nous voilà totalement séparés de la société. Je ne m'en plains pas, au contraire, je rends grâces à cette défense; elle nous épargnera tous les calculs, toutes les combinaisons de la peur; car les prisonniers ont le malheureux talent de conjecturer en noir, comme s'ils prenaient plaisir à ajouter eux-mêmes aux malheurs de la réalité par les chimères de l'imagination. Quant à la permission d'écrire aux siens, je ne la verrai point supprimée sans le plus grand chagrin. C'est alors que je serai véritablement malheureux.

Notre commerce épistolaire, ma bien-aimée Minette, me donne une grande jouissance. S'il faut y renoncer, je perds tous mes plaisirs. Mais n'anticipons point sur l'infortune; on met toujours assez tôt le pied dans ce pays maudit.

Ma lettre du 26 vous a donné à maman et à toi sujet de conjecturer tristement; vous avez eu tort, il n'y a dans l'anecdote rien de malheureux, rien d'effrayant. Une femme qui dort toute habillée, une autre qui joue au piquet, deux hommes auprès de cette table qui s'amusent au trictrac, et une sixième personne qui devant un secrétaire écrit à sa fille, tout cela forme un tableau d'autant plus original qu'il était inattendu, ignoré, et que les personnages, excepté les deux premiers, n'étaient pas chez eux, qu'ils devaient y être, et que cette réunion s'est faite par hasard, à l'aide de six cellules différentes. Pourquoi vous affliger, quand vous apprenez de moi que j'en ai ri d'un rire fou? Vous eussiez mieux fait de rire comme moi, vous auriez eu quelques instants d'oubli, et c'est une bonne chose que l'oubli d'un chagrin.

Je te recommandais dernièrement de soigner ton écriture, et je te citais à cette occasion un mot du lord *Chesterfield* à son fils. Chabroud répète à la journée que tu peux avoir, quand tu le voudras, une charmante écriture de femme, et il en est d'autant plus persuadé qu'il a vu, dans un papier servant d'enveloppe à nos provisions, ce qu'était ton écriture, il y a quatre ans, lorsque tu m'envoyais de Montfort des traductions du Télémaque anglais et italien.

Sans doute, ma bien-aimée, que tu répondras à tous mes *pourquoi?* j'attends cette lettre avec impatience. Je voudrais que tu prisses fidèlement mes missives pour texte général des tiennes, au lieu de te jeter comme tu fais souvent sur des objets totalement étrangers. Ce n'est pas que je n'aime à te voir passer sous mes yeux dans ces lettres qui te montrent diversement affectée par les objets environnants. C'est lorsque l'on écrit sans projet et comme au hasard, que l'âme se peint le mieux, et que l'expression est plus vive, plus originale; mais il y a en toutes choses un sage milieu à tenir. Je ne crois pas que mes lettres aient l'air contraint d'un plan fixe et arrêté, ma plume court et vagabonde assez avec toi; mais je me retrouve, et rarement il m'arrive de pouvoir dire: Ma lettre n'est pas ce que je la voulais.

Voilà encore un beau jour pour le Muséum; ma Minette écoute en ce moment. Je suis content de son attention. Les objets se casent à merveille dans sa mémoire, et je les y retrouverai au besoin, n'est-ce pas? Bonjour, ma chère enfant! Je t'embrasse de toute la force de mon âme. Embrasse, en mon nom, maman et Raphaël. Demain, jour de silence.

LETTRE CXX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 2 messidor an 2, à six heures du matin.

Minette m'a écrit hier, ma chère enfant; oui, elle m'a écrit, mais elle ne m'a pas fait de réponse. Mes *pourquoi,* quoi qu'elle en dise (je ne dis pas quoi qu'elle en croie), mes *pourquoi* sont toujours dans leur entier. La botanique est sans doute toute-puissante, mais que fait la botanique au temps passé? Il y a eu hier justement un mois qu'elle est revenue, *avec son exigence de soins, dévorer des heures.* Voilà qui est vrai; mais ce qui l'est aussi, ce sont sept mois anté-

rieurs écoulés en promesses sans effet; sept mois pendant lesquels il n'était pas plus question de botanique que du nez camus de l'empereur de la Chine. Minette a fait là un rude anachronisme.

Quelques personnes blâment, et peut-être avec raison, ces vers si connus :

> Belle Philis, on désespère
> Alors qu'on espère toujours.

Elles ne trouvent là que du faux bel esprit, de l'affectation. *Ce n'est pas ainsi,* disent-elles, *que parle la nature.* Pardonnez, Messieurs; quand je pense aux promesses de ma *Philis Minette,* il m'est impossible de ne pas trouver en moi la vérité de ces vers. Je sens très-bien que *je désespère à force d'espérer.* Mais cet aveu n'est que pour vous, je ne veux pas que *ma belle* en soit informée; il faut avoir à ses yeux l'air de savoir attendre.

Je veux me mettre en prière devant le soleil, ma chère enfant, pour qu'il donne un jour demi-voilé, quand vous irez, maman, l'archange et toi, herboriser dans les prairies de Gentilly, le long de la Bièvre et sur la lisière de ce petit bois où finit l'herborisation. C'est une charmante excursion que feront là mes trois abeilles sur les dernières fleurs du printemps et les premières fleurs de l'été. Vous ne passerez pas devant cette fraîche fontaine que je vois encore, sans en saluer, de ma part, la nayade qui habite au fond de son bassin, et sans lui faire, en mon nom, une libation de sa propre liqueur; et vous inclinant devant la divinité rafraîchissante, vous direz chacune trois fois :

> Salut! ornement de ces bords,
> Belle nymphe, dont l'onde pure
> Sur des cailloux roule, murmure
> Et court épancher ses trésors
> Sur de frais tapis de verdure.
> Salut! ton cristal argenté,
> Pressé d'errer à l'aventure
> Dans un labyrinthe enchanté

Y jouit de la liberté ;
Et celui qui t'offre en hommage
Des vers pleins de ta douce image,
Gémit dans la captivité.

Ce fut dans les premiers fossés de cette prairie, avant d'arriver au tournant de la rivière, que nous trouvâmes *le grand lizeron, convolvulus sepium*, et à l'extrémité de l'herborisation que j'enlevai un bel exemplaire de la *grande consoude, simphythum officinale*. Ce superbe échantillon est aujourd'hui dans notre herbier; mais nous n'avons pas su le conserver dans sa beauté. Il faut chercher à le remplacer.

Je m'attendais à recevoir et des matelas et du papier; point du tout. Pour unique envoi, une lettre au courant de la plume et très à la hâte, tandis que la veille on avait un jour de repos qui, je crois, pouvait aisément fournir une ou deux heures à donner à papa. Cependant nos belles souffraient dans leurs draps humides, il a fallu leur en trouver de secs, à prix d'argent; quarante sous, pour deux mains de papier, sont sortis de ma bourse à leur intention.

LETTRE CXXI.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 3 messidor an 2.

Vous allez être étonné d'avoir aujourd'hui une boîte; Chauvet l'a voulu ainsi. Hier matin, comme il avait plu, je n'avais pu prendre de plantes, et d'ailleurs, *le petit berger* (c'est ainsi que nous le nommons, mon amie et moi, car il a une figure vraiment pastorale, et il ne lui manque qu'un ruban au chapeau et une houlette à la main), *le petit berger*, dis-je, n'avait pas le temps. Je fus très-agréablement surprise de le voir arriver, hier à huit heures, avec une charge floréenne. Je suis d'autant plus aise de son attention, que demain l'herborisation m'aurait empêchée de faire ma

récolte; et puis il fallait encore que ce fût jour d'envoi. Bonjour, mon cher papa! Des je vous aime et des embrassements sans compter.

LETTRE CXXII.

ROUCHER A MADAME L****.

Ce 4 messidor an 2, à huit heures et demie du matin.

Vous voulez savoir, ma bonne amie, quelle est la situation de mon âme après neuf mois de captivité. Eh bien! toujours à peu près la même, sans espérance et sans désespoir. *La patience*, dit un proverbe anglais, *est une plante qui ne croît pas dans le jardin de tout le monde*. Pour moi, je l'ai transplantée dans le mien, et c'est à force de soins et de culture que je parviens à l'y conserver, sinon dans une forte et abondante végétation, du moins dans un état qui la laisse dans son entier. Je me défends, comme d'un grand mal, de toute espérance prochaine de liberté. Les insensés qui s'y livrent ici, sont de tous les détenus les plus à plaindre. C'est toujours à recommencer pour eux, sur nouveaux frais, l'édifice de leur constance. Le lendemain renverse celui de la veille. Grâces au ciel, je n'ai pas eu une seule fois cette déplorable folie. J'ai toujours vu que j'étais en captivité, sans savoir quand j'en sortirais. J'ai fait de cette phrase mon *pater* de tous les matins et de tous les soirs. Celui-là en vaut bien un autre. Toutes les mesures qui ont paru aux autres très-prochaines, m'ont semblé, à moi, très-éloignées; et vous voyez, ma bonne amie, que mes calculs ne m'ont point trompé. Si je pouvais faire passer cette manière de voir dans le cœur des miens, j'aurais de moins le chagrin de leurs tourments. Le courage de ma femme menace ruine, il me paraît ne pas se soutenir. Cependant, j'ai besoin d'apprendre qu'elle s'applique du moins à l'étayer. Vous me direz que je prêche une morale qui n'est pas pour tout le monde. Je le

sais très-bien. Mais je sais aussi qu'avec de la réflexion, on en prend toujours quelque chose qui fait du bien. Ce sont les gouttes d'*Hoffman*, dont tout le monde n'avale pas la même quantité, mais qui plus ou moins nombreuses redonnent du ressort aux nerfs relâchés.

Allez, ma bonne amie, respirer l'air de la campagne; vous devez avoir besoin de repos. Si vous le pouvez, donnez-vous le plaisir de dessécher toutes les plantes que vous avez sous les yeux. D'abord, vous trouverez quelque agrément à ce soin vraiment aimable en soi, et puis vous penserez que mon herbier s'enrichira de ce que vous aurez bien voulu faire pour moi.

Depuis votre départ, je me suis donné aussi le plaisir de dessécher, et j'avoue franchement qu'alors je sens moins l'ennui de la prison; il m'est arrivé même de l'oublier. Malheureusement je prévois que ce bien me sera même ravi. La table commune va s'établir, et en même temps toute communication à l'extérieur sera défendue. Nous ne pourrons plus recevoir que du linge, et ne demander nos besoins que par le moins de mots possible. Ce sera bien alors que nous serons véritablement prisonniers. Moi surtout, je le serai. Je me prépare pourtant à cet excès de malheur; c'est le seul moyen d'en alléger le poids. Bonjour, ma bonne amie! Parlez de moi à votre famille, que je salue. Bonjour encore, et mille fois bonjour!

LETTRE CXXIII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 6 messidor an 2, à sept heures du matin.

Je suis debout depuis cinq heures, ma chère enfant; devine à quoi j'ai passé mon temps. Mon portefeuille ouvert devant moi, j'ai relu tes premières lettres, celles qui ont suivi notre séparation. Jamais deux heures n'ont coulé

si vite, ni si agréablement. Je voyais bien la prison, mais je ne la sentais pas. Ma Minette en effaçait l'impression dans mon cœur.

J'ai joui en vérité de toutes les espérances que tu m'as données, et qui se trouvent aujourd'hui réalisées en grande partie. Aussi me suis-je complu à arranger ces lettres en ordre de date, pour mieux les retrouver au besoin. Elles ne seront pas longtemps sans revoir le jour. J'en ai promis la lecture à deux mères qui m'envient ma Minette et qui en auront une, si elles le peuvent. Mais, Mesdames, il ne faut pas vous le dissimuler, ce n'est pas chose aisée, et *pour aller à Corinthe, le désir ne suffit pas.* La nature vous a-t-elle d'abord fait présent d'une bonne étoffe? ensuite, y a-t-il chez vous de quoi la bien travailler? Vous, par exemple, *Aiguille-pinceau,* vous avez bien et l'esprit cultivé et la raison perfectionnée par l'expérience. On voit que vous avez lu, et même avec fruit, des ouvrages dont votre sexe s'épouvante ordinairement. Une foule de préjugés qui rétrécissent la pensée, défigurent la nature et rendent l'âme timide, me paraît être bien loin de vous, grâces à la plume de nos philosophes. Mais combien sur certains objets relatifs à l'ordre naturel, à l'essence de toute bonne société, je trouve en vous d'antiques rouilles. Après cinquante ans, je conçois qu'il est impossible de s'en défaire, et voilà pourtant ce qui, par contagion, obstruera les canaux de la lumière dans une âme de onze à douze ans.

Quant à vous, jeune mère, femme vive, aimable, mais légère, qui passez en un instant d'une impression à l'autre, et dont l'âme mobile ne laisse prendre à aucune pensée la consistance qui peut seule la faire fructifier, vous parviendrez bien, avec cet or qui paye des maîtres, à présenter aux yeux de votre fille les éléments de toutes les connaissances utiles et agréables. Mais pour que ces germes du bien lèvent et croissent, il faut de la tenue, de la persévérance; il faut surtout l'éducation de l'exemple, la première de toutes les éducations. Ma Minette l'a trouvée dans la personne de sa mère, comme elle a trouvé en moi l'absence de tous les

préjugés. Soyons justes cependant; si le hasard m'avait donné une autre naissance, peut-être n'aurais-je pas à me vanter sur certains objets. Quand on a bien étudié le cœur humain, on est à chaque instant forcé de convenir que le vieil *Adam* n'est pas facile à rejeter,

> Et qu'à l'humanité, si parfait que l'on fût,
> Toujours par quelque faible on payât le tribut.

Toi, par exemple, ma bien-aimée, je crains bien que ton faible ne soit un certain dégingandage d'action, de mouvement, qui t'empêchera toujours de mettre de l'ordre dans l'emploi de tes journées. Le cardinal de Retz disait des Parisiens : *Ces gens-là ne se désheurent pas.* Je parierais que le cardinal, si tu eusses vécu de son temps, et qu'il t'eût connue, aurait fait une exception pour toi à la maxime générale. Tu ne sais pas ordonner ta vie; aussi ne te rapportera-t-elle pas tout ce que tu pourrais en retirer. Prends-y bien garde pourtant, ma chère Minette, tandis qu'il en est temps encore. Encore une année d'habitude à cette translation continuelle de ton corps et de ton esprit, c'en est fait; impossible à toi de te donner une assiette uniforme et tranquille. Tu ne feras rien d'utile, parce que tu feras tout sans règle, sans méthode et comme au hasard. Tu passeras ta vie à être mécontente de toi-même. Tout haut, tu t'en prendras aux circonstances; et tout bas, une voix qui ne trompe jamais mettra le tout sur ton compte. Il est peu de circonstances assez impérieuses pour ne pouvoir pas être maîtrisées. La véritable sagesse, c'est-à-dire, la vraie force n'est pas de nous plier aux choses, mais bien plutôt de plier les choses à nous. Tu m'avais prié de te faire un plan invariable de travail, je t'avais même à ce sujet communiqué mes idées; et autorisé par tes promesses, j'allais devant moi, dans la grande route des espérances; mais je n'ai suivi qu'un leurre. Te voilà encore gaspillant tes jours et ne trouvant pas même un moment pour donner à notre correspondance l'intérêt que tu y mettais si utilement pour toi, et pour moi si agréa-

blement, cet hiver, pendant que j'étais entre les murs de Sainte-Pélagie.

Tout ceci pourtant, ma bien-aimée, sans humeur, sans reproche. A quoi servirait l'amitié, si elle ne donnait pas le droit de penser tout haut, et de dire : Ceci me paraît mieux que cela. Ta légèreté t'emporte si bien, que tu as oublié tout net de répondre à deux de mes demandes. J'attends toujours ton cahier d'*Éléments de botanique*, et les *Passions du jeune Werther*.

Ta mère m'a dit que l'on t'avait offert une loge à l'Opéra pour voir *Orphée* et que tu l'avais refusée ; j'en suis fâché. Tu eusses entendu de la céleste musique, celle qui a réconcilié Jean Jacques avec la langue française chantée. Je me souviens à ce sujet que ce grand homme, que ce bonhomme, me disait un jour : *J'avais contre la langue française deux préjugés ; je ne la croyais faite ni pour la grande musique ni ponr la grande poésie.* M. Gluck *m'a détrompé du premier*, vous *me détrompez du second*.

Sais-tu comment on embrasse quand on aime? hé bien! voilà justement ma manière de t'embrasser.

LETTRE CXXIV.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 6 messidor an 2, à midi.

Tout en me disant que tu as du courage, ma bonne amie, tu me désespérerais, si je n'avais pas la certitude d'être plus fort que toi; et cependant je ne me berce pas des mêmes idées. Non, je ne crois pas si prochain le terme de notre détention. Je ne sais qui me dit que je ne suis pas encore à demi-chemin. Si je me trompe dans mes calculs, tant mieux! mais s'il se trouve que j'aie vu juste, je n'aurai point à revenir tristement sur mes pas. Combien je voudrais que tu fisses de même!

Quant à la nourriture en commun, je la redoute pour toi et pour moi, pour moi qui n'aurai plus le plaisir journalier de me dire : « C'est ma femme, c'est ma fille, qui ont préparé mes aliments, et à qui ce soin donnait une occupation agréable, quoique bien pénible assurément. »

LETTRE CXXV.

EULALIE A SON PÈRE.

Ce 9 messidor an 2.

J'ai été bien heureusement surprise hier, mon cher papa, en recevant une lettre de vous. On nous avait affligées d'une défense qui semblait se réaliser avant-hier. Elle n'aura pas lieu, j'espère. Voudrait-on nous ravir la seule consolation qui nous reste. Je vous aurais écrit, ces jours-ci, sans un malaise qui obstruait toutes mes facultés plus que n'aurait fait une fièvre décidée. C'est d'hier au soir seulement que j'ai repris une certaine agilité de pensées. Le soleil décidément n'est pas fait pour moi, ou plutôt je ne suis pas faite pour lui. Je suis condamnée à vivre loin de ses rayons. L'ombre est mon fait ; j'ai cela de commun avec bien des gens. Le jour de l'herborisation, la chaleur a été assez forte ; j'en ai souffert, et je ne chercherai pas plus loin la cause de cette pesante indisposition.

J'ai fait, cette même matinée, connaissance avec un certain original dont on m'avait beaucoup parlé. Dans ce moment la tête lui tourne de l'étude des plantes. Je ne dis rien de trop ; la journée n'est pas assez longue, depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, pour analyser, comparer, disséquer. Aujourd'hui il tient la botanique à plein esprit ; demain, ce sera autre chose. Vous le connaissez, ou pour mieux dire, il vous connaît beaucoup. Je me propose de vous en parler ; il y a des gens qui font tableau. C'était aujourd'hui la seconde leçon de dictée. Je suis attentivement des

yeux sur mon cahier; je retranche, j'ajoute selon l'occasion. Voilà *Werther*; je ne l'avais pas oublié. J'ai grande envie de le lire. Nous en avons ici un autre exemplaire; les premières lettres me plaisent assez. Adieu, mon cher papa!

LETTRE CXXVI.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 9 messidor an 2.

Le malaise et toujours le malaise, ma chère fille! quel triste compagnon de ta jeunesse! Oui, sans doute, tu auras rapporté cette mauvaise plante de ton herborisation. Le soleil est funeste aux tempéraments bilieux; il faut donc l'éviter désormais avec soin. Prends garde à toi, lorsque tu assisteras à la démonstration. Rester debout une heure entière sous les rayons de l'été, devant ces plates-bandes que le professeur vous explique, c'est une situation qui ne convient pas à ta santé. Il faut te servir d'un parasol; du moins il abriterait ta tête, et c'est ce que les bilieux doivent le plus soigneusement abriter.

J'espère que cette indisposition n'aura pas de suite, mais il faut la soigner, ma chère enfant. Tu me dois un soin tout particulier de ta santé; elle n'est pas à toi, c'est la mienne; et tu ne voudrais pas me faire du mal.

Ton frère m'a fait hier verser des larmes d'attendrissement. Nous dînions, je venais de lui lire la lettre qu'il avait reçue de maman; tout à coup il me dit: *Papa, je voudrais que tu sortes et moi que je reste.* Ce sont ses paroles. — Eh! mon fils, que ferais-tu ici sans papa? — *Je mangerais du pain et de l'eau.* Je me suis jeté sur le visage de cette aimable créature, et peu s'en est fallu que je ne l'aie étouffé dans mes embrassements.

Bonsoir, ma chère Minette, je t'embrasse aussi presque aussi fort. Dis à maman tout ce qui est dans mon cœur pour elle.

LETTRE CXXVII.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 12 messidor an 2, à six heures du matin.

Saurai-je aujourd'hui le nom du botanisant que tu as rencontré dans l'herborisation de Gentilly? Mais vraiment l'esquisse que tu m'as tracée, en me promettant un portrait achevé, me pique, et je voudrais déjà tenir ce que tu m'as promis. Prends-y bien garde! je ne te laisserai pas tranquille jusqu'à ce que tu aies rempli ta parole. Tu m'en as donné tant et tant que tu n'as pas tenues, qu'enfin je suis déterminé à te rendre en sollicitation, et, que sais-je! peut-être en reproches, les cent et un tourments que tu m'as faits en vaines attentes.

Minette ne veut donc pas se servir de parasol pendant la démonstration en plein air, un pareil meuble la *gêne*. Voilà une bonne raison, ma foi, à donner pour se dispenser d'une précaution indispensable. Sans doute lorsque les rayons d'un soleil brûlant ont allumé la fièvre, et qu'il faut se résoudre à languir sur un lit pendant quelques jours, cet état n'a rien de *gênant*. Je sais, moi, que je ne me croirais pas alors à mon aise. Mais aussi je ne suis pas *Minette*, je n'ai pas son courage, sa patience, *son savoir souffrir*. C'est moi, que la seule idée de la mort trouble, afflige, et quand je lis dans *Montaigne* un certain passage où cette nécessité de mourir est si pittoresquement exprimée, ce sont mes yeux qui se remplissent de larmes! N'est-ce pas? ha! Minette, Minette! nous aimons la vie et nous la prodiguons. Mais, mon enfant, on n'a pas toujours le droit d'en faire soi-même si bonne composition. Ce qui est autour de nous, ce qui nous aime, doit-il être compté pour rien? Je te livre à cette pensée, et quand tu l'auras un peu approchée, permis à toi d'aller encore au soleil chercher la fièvre *qui te plaît tant*.

Émile était invité à déjeuner chez la citoyenne Cambon, ci-devant première présidente à Toulouse, dont la fille, à peu près de ton âge, est intéressante et par la figure et par

les talents. J'ai cru que notre bambin serait encore mieux accueilli, s'il portait à *Pauline* un petit compliment mérité. Je l'ai donc fait parler dans un quatrain qu'il a ensuite signé d'un *Émile Roucher*, écrit de sa main guidée par la mienne. Il est allé présenter son hommage. On m'a rapporté le succès du bambin et sa gaieté et son amabilité. Voici ce quatrain :

A la rigueur du sort qui commence ma vie
Je n'ai plus rien à reprocher,
S'il peut, comme aujourd'hui, toujours me rapprocher
Des vertus, de la grâce aux talents réunie.

Adieu, ma chère enfant! je voulais t'envoyer aussi quelques vers que j'ai adressés à l'*Aiguille-pinceau*, en lui remettant une copie des *stances à ma fille*, qu'elle m'avait demandée; mais ce qui concerne cette excellente et malheureuse mère sera pour une autre lettre. A demain donc! Bonjour, ma Minette, bonjour!

LETTRE CXXVIII.

ROUCHER A MADAME L****.

Ce 13 messidor an 2, à six heures du matin.

Vous me louez, ma bonne amie, d'une force d'âme, d'une philosophie soutenue et d'une douceur aimable envers le malheur, qui, dites-vous, inspire le plus vif intérêt. Ces mots sont charmants à recevoir et à savourer; mais ils le seraient bien davantage, si on ne cessait jamais de les mériter. Malheureusement depuis votre dernière, sous la date du 4 du courant, je ne me suis plus senti cet homme fort, doux et philosophe que vous appelez votre ami, et qui l'est en effet. Vous ne concevrez jamais ma tristesse, mon abattement, le jour que je crus être arrivé au moment où toute communication avec les miens allait finir. Je ne veux pas que vous me croyiez meilleur que je ne suis; votre pauvre ami a souffert

dans vingt-quatre heures tous les tourments des damnés. Je ne pleurais pas, je ne gémissais pas; ma douleur était sèche et muette. Ne plus écrire, ne plus recevoir de lettres, en un mot ne plus tenir à rien qu'à la prison, c'était pour moi une horrible perspective devant laquelle je me sentais jeté à la renverse. Après avoir erré ainsi toute la journée, par la pensée, dans une région de malheur, sans pouvoir trouver aucune personne, aucune chose qui ait apporté le moindre soulagement à mes tortures, je rentrai avant dix heures dans ma cellule. Mon *sage* et mon Émile dormaient. Je m'assis à mon bureau n'ayant pas la force de me coucher, craignant même la longueur et l'influence de la nuit. Quelques instants après, mes yeux, secs jusque-là, s'humectèrent bientôt. Les larmes sortirent, et ce fut enfin avec une telle abondance, que jamais, non jamais, dans le cours de mes cinquante années, je n'en ai autant répandues. C'était sans doute toutes les larmes amassées sur mon cœur depuis ma captivité. Je restai dans cet état jusqu'après minuit. A force d'affaissement, je sentis le besoin de dormir; je me couchai donc, et trouvai enfin un lourd sommeil, et si lourd que je ne pus m'éveiller au tintamarre, au bruit affreux qui se fit à côté de moi, et jusqu'à ma porte, de la part d'un homme ivre d'eau-de-vie, qui heurtait, frappait, battait en furieux, au point que toute la maison, sans en excepter personne, fut sur pied cette nuit-là depuis une heure jusqu'à deux. S'il y avait eu dans ce moment un assassinat général des détenus, il y a grande apparence que j'eusse passé doucement du sommeil à la mort. Le lendemain, à mon réveil, je voyais déjà moins en noir, et lorsque la menace de la veille parut ne point se réaliser encore, je me sentis ramené à mon premier état.

Vous voyez donc bien, ma bonne amie, que ma philosophie n'est pas imperturbable; non! elle ne l'est pas à la pensée qu'il faut ne plus communiquer avec ce qui m'est cher. Si jamais ce malheur arrive, plaignez-moi; car je serai véritablement à plaindre, à moins qu'à force de coups de cabestan, je ne parvienne à me relever et à me soutenir à la hauteur de mon infortune. Aujourd'hui me voilà retrouvé, me

voilà tout à fait moi-même, je vous le dis dans toute l'effusion de mon âme; recevez-en l'assurance dans tout l'épanchement de la vôtre.

LETTRE CXXIX.

ROUCHER A SA FILLE.

Ce 19 messidor an 2, à neuf heures du matin.

Ma chère enfant, je te dirai que tu as mal fait de lire *Werther*. Tu penses que tu es déjà en âge de tout lire, et tu as raison, pourvu que tu en exceptes les romans. Tu es encore trop jeune, ma bien-aimée, pour tirer de ce genre de lecture tout le fruit qui s'y trouve enveloppé. Ce n'est pas là l'aliment le plus salutaire à l'âge où tu arrives; on risque alors de n'en extraire que le poison, c'est-à-dire, de ne s'accoutumer à voir le monde qu'à travers un prisme qui embellit tout, même le vice, ou du moins le crime, ou du moins les faiblesses pour lesquelles l'art du romancier est d'obtenir de nous un grand intérêt. Les romans, ma chère fille, exercent trop la sensibilité, la tiennent trop en action, enseignent trop à lui donner le pas sur la raison. J. J. Rousseau dit qu'il apprit à lire dans les romans, et il appelle cette méthode dangereuse. « *Je n'avais*, ajoute-t-il, *aucune idée des choses, et tous les sentiments m'étaient déjà connus. Ces émotions confuses me formèrent une raison toute particulière, et me donnèrent de la vie humaine des notions bizarres et romanesques dont l'expérience et la réflexion n'ont jamais bien pu me guérir.* » Attends quelques années encore, ma chère enfant, attends la plénitude de ton développement moral. Ce terme doit arriver pour toi plus tôt que pour tout autre; alors tu pourras te livrer au charme de cette lecture. Le danger cédera la place à l'utilité.

Il faut l'avouer, l'homme intérieur est dans les romans bien mieux que dans l'histoire. Aussi le philosophe qui les

lit, pour l'y trouver, y fait-il une moisson de pensées plus abondante peut-être que tout ce qu'il peut recueillir des moralistes de profession. Les romans, à l'âge de quarante ans, étaient la lecture ordinaire d'Helvétius, il y cherchait les veines les plus déliées du cœur humain, et il faut avouer que l'auteur de *l'Esprit* les a souvent rencontrées.

Je veux encore vous confier des vers auxquels, Mademoiselle, vous n'êtes pas étrangère. J'avais lu certaines stances que vous connaissez à l'*Aiguille-pinceau*, mère d'une jeune et belle Apolline dont elle est cruellement séparée, enfant unique qu'elle pleure tous les jours. On m'en avait demandé copie, j'ai obéi; et au bas de ces stances, j'ai ajouté, en envoi, ces vers :

D'un sort commun l'injustice barbare
D'enfants aimés, vous et moi, nous sépare;
Vous, mère tendre, et moi, père chéri.
J'ose, à ce titre, à votre cœur de mère
Offrir ces vers où s'épancha d'un père
Le cœur plaintif par la douleur flétri.

En les lisant, vous sentirez peut-être
Vos yeux s'emplir de larmes que font naître
Des souvenirs et pénibles et chers.
Que je l'apprenne ! et de votre présence
S'il faut un jour perdre la jouissance,
Je me dirai : Je lui plus dans ces vers.

Comment trouvez-vous cet envoi, Mademoiselle? êtes-vous satisfaite de voir votre image toujours présente à ma pensée et se mêlant à tout ce que je dis et fais?

Du reste, je devais bien cet hommage à la personne qui l'a reçu, tant pour l'excellente opinion qu'elle a prise de vous sur vos lettres et qu'elle donne à toutes les personnes qui l'approchent, que pour son excessive complaisance à vous suppléer dans la préparation de l'herbier. Il est impossible de mettre à ce travail plus de soin, plus d'attention suivie, et surtout plus de cette intelligence des doigts que donne l'intelligence de l'esprit, autant qu'une habitude de bienveillance.

Vous verrez un jour son œuvre. Je ne vous promets pas que vous puissiez voir de même la personne; elle sera trop impatiente de rejoindre ses pénates pour rester ici, quand l'ange libérateur sera descendu des cieux pour lui ouvrir les prisons. Je le voudrais bien pourtant pour l'achèvement de votre éducation. Un seul regard jeté sur un beau modèle, suffit quelquefois pour perfectionner un tableau.

Bonjour, mon aimable Minette! jusqu'au revoir! A quand? dis-tu; mais, c'est à toi que je le demande.

LETTRE CXXX.

ROUCHER A SA FEMME.

Ce 21 messidor an 2, à onze heures du matin.

Et moi aussi, ma bonne amie, je remarque tous les pas du temps. Voilà le onzième mois commencé depuis neuf ou dix heures. Ne te décourage pas; nous aurons lieu, l'un et l'autre, de faire encore mémoire de cette triste date. Patience! la liberté est un fruit qui, comme tous les autres, veut du temps pour mûrir. A la vérité, comme je suis en serre chaude, il semble que le temps de la récolte devrait arriver plus vite, mais malheureusement rien n'est hâtif. Il faut donc attendre; ainsi fais-je. Imite-moi.

Émile a eu toutes les peines du monde à endosser la jaquette de fille que tu lui as envoyée, en attendant que le tailleur ait raccommodé tous ses habits. Il se croit dessexualisé. Il se promenait, hier matin, dans la cour, le front baissé et d'un air honteux, à côté de Chabroud qu'il tenait par le pan de sa redingote. Tous les passants lui disaient : *Bonjour, Mademoiselle Minette!* Et lui disait au *wise-man* : *Tout le monde m'insulte.*

Ici finit la correspondance. Tout à coup les communications furent interrompues.

Le 5 thermidor, Roucher fut prévenu que son nom était inscrit sur les listes de proscription. Préparé dès longtemps à son sort, il renvoya son fils à sa femme, brûla ses papiers inutiles, recueillit les lettres de sa fille et les remit aux mains d'un ami sûr, prisonnier comme lui.

Le 6, il fit faire son portrait (1) au bas duquel il écrivit le vers suivants :

A ma femme, à mes amis, à mes enfants.

Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
Si quelqu'air de tristesse obscurcit son visage ;
Quand un savant crayon dessinait cette image,
J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Le 6, au soir, il fut transféré à la Conciergerie. Le lendemain 7, à onze heures du matin, il parut devant *le tribunal révolutionnaire,* et à cinq heures, après-midi, *il n'existait plus.....* Cette soirée vit périr trente-huit victimes, toutes « accusées et *convaincues* (c'était le protocole ordinaire) de « s'être rendues les ennemies du peuple, en participant aux « crimes de Capet et de sa famille, en approuvant le massacre « du Champ-de-Mars, en écrivant contre la liberté et en fa- « veur de la tyrannie, en entretenant des intelligences avec les « ennemis de l'État, en discréditant les assignats, en conspi- « rant dans la maison d'arrêt, dite Lazare, à l'effet de s'évader « et ensuite dissoudre, par le meurtre et l'assassinat des re- « présentants du peuple et notamment des membres des co- « mités de salut public et de sûreté générale, le gouvernement « républicain, et rétablir la royauté ».

Roucher, comme *chef* de cette prétendue conspiration tramée *dans la maison d'arrêt, dite Lazare,* mourut le trente-huitième et dernier. — Il était âgé de quarante-neuf ans.

(1) Dans tous les ouvrages qui ont parlé de la prison de Saint-Lazare et de Roucher, on a publié que son portrait avait été fait par le citoyen *Suvée.* C'est ici le lieu de relever cette erreur. Le portrait de Roucher a été fait par le citoyen *Leroy,* élève de *Suvée.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	pages
INTRODUCTION	I à XXXI
I. — *Révélations puisées dans les cartons des Comités de salut public et de sûreté générale*, ou *Mémoires* de *Sénart*, *agent du gouvernement révolutionnaire, publiés* par Alexis Dumesnil	1 à 198
II. — *Les Prisons en* 1793, par la comtesse de Bohm, née de Girardin	199 à 308
III. — *Consolations de ma captivité*, ou *Correspondance de Roucher*, mort victime de la tyrannie décemvirale, le 7 thermidor an II de la république française	308 à 545

FIN DE LA TABLE DU TOME SIXIÈME.